



LA DIVINITÉ
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
DÉMONTRÉE ET VENGÉE.



Vu et approuvé.

† AUGUSTE-VICTORIN DE MORLHON

ÉVÊQUE DU PUY.

LA DIVINITÉ

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

DÉMONTRÉE ET VENGÉE

CONTRE

LES PRINCIPALES OBJECTIONS DU PROTESTANTISME,

REPRODUITES

Dans une brochure de M. PUAUX, ministre de Rochefort.



CLERMONT-FERRAND,
A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE, RUE DU TERRAIL.

1854.

AUX PROTESTANTS DE BONNE FOI

ET SPÉCIALEMENT

AUX CALVINISTES DES CÉVENNES.

Un ouvrage a paru, il y a quelques mois, sous ce titre : *Correspondance entre un prêtre catholique et un ministre protestant*. C'était l'expression fidèle de la discussion qui avait eu lieu entre deux antagonistes, dont les noms sont déjà connus de plusieurs d'entre vous. Cet ouvrage, écrit avec modération, et dans lequel les convenances avaient été scrupuleusement gardées, a été lu avec plaisir et s'est débité avec rapidité. L'un des champions ayant renoncé à la lutte, le champ de la discussion paraissait clos; mais un ministre de Rochefort, M. Puaux, est venu mettre sa science et sa plume au service de son confrère de Florac; il s'est élancé dans l'arène avec une sorte de fureur, dont j'aime à croire qu'il se repentira, car la fureur est *aveugle*, et souvent elle trouble la raison. Le ministre a ouvert l'attaque par une brochure intitulée : *Rome a-t-elle les qualités de la véritable Église?*

C'est à cet écrit, jeté à pleines mains dans les Cévennes, que je réponds aujourd'hui. J'ai déjà eu entre les mains, il est vrai, deux autres pamphlets du même auteur : chaque mois, dit-on, en voit paraître un nouveau. Mais, si j'en juge par ce que je connais, il n'y a dans ces brochures de nouveau que la forme, et le lecteur en saura bientôt autant que M. Puaux, qui répète sans cesse les mêmes accusations en se contentant de varier un peu la note et de changer de ton. La brochure que je viens d'indiquer renferme en substance ce qui est dans les autres, et en la réfutant j'aurai réfuté complètement M. Puaux, avec tous ses écrits *passés*, *présents* et *futurs*. Vous croyez peut-être que je m'avance trop. Mais non, ne craignez pas. *Prenez* ce livre, *lisez*, *jugez*. Il n'est pas difficile de comprendre le but que je me propose. Détruire les frivoles accusations du ministre, justifier l'Église catholique et vous éclairer vous-mêmes, voilà en deux mots la raison et le but du travail que j'entreprends.

Vous avez lu la brochure de M. *Puaux*; lisez, je vous en prie, la réponse que je fais à cette brochure; et puisque le juge ne doit prononcer qu'après avoir entendu les deux parties, veuillez considérer un instant, avec attention, ce que

j'oppose à ses accusations calomnieuses. La chose en vaut bien la peine, et j'ose vous promettre qu'il ne vous sera pas difficile de décider de quel côté se trouvent la vérité, la bonne foi, la justice.

Lisez, c'est votre *droit* ; lisez, c'est votre *devoir* : il est temps d'apprendre à penser par vous-même et non par vos ministres, dont vous êtes les dupes. Lisez ces lettres ; elles sont écrites par amour pour vous et dans le désir de vous être utile. Vous y apprendrez à connaître ce que c'est que le protestantisme ; car vous ne le savez pas, vous ne vous en doutez pas : non, j'ose le dire, vous ne connaissez pas votre religion. Ces lettres ne doivent pas vous être suspectes, car je n'ai presque rien avancé qui ne soit appuyé sur l'autorité de plusieurs de vos docteurs. En les lisant, vous comprendrez que l'on se joue de votre crédulité et que vous n'avez pour *pasteurs* que des *mercenaires*, pour *guides* que des *aveugles*.

Ah ! ne l'oubliez pas ; chacun de vous a une âme à sauver ; chacun de vous doit songer et pourvoir à son éternité. *Le frère*, dit l'Écriture, *ne rachètera pas son frère ;* vos ministres ne se chargent pas de vos âmes, ils ne vous défendront pas au tribunal du Juge suprême.

Lisez donc; *réfléchissez, priez;* et puisque d'après vos principes vous êtes les juges de votre foi, sachez enfin ce que vous devez *croire*, sachez ce que vous devez *rejeter*. La Réforme vous déclare *libres* et indépendants de tout pouvoir spirituel, jouissez donc de votre *liberté* et ne vous obstinez pas à être lâchement les *esclaves* de l'*erreur* et de l'imposture, vous qui nous faites un crime de nous soumettre *à l'Eglise*, *à la vérité.*

Je fais paraître cet ouvrage sous la forme de *lettres* que j'adresse à un jeune Protestant. Il se rattache ainsi plus naturellement à la *Correspondance*, dont il doit être regardé comme la suite et le complément.

TABLE LOGIQUE

DES PRINCIPALES QUESTIONS TRAITÉES DANS CET OUVRAGE.

I. PRINCIPALES OBJECTIONS DU PROTESTANTISME CONTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET SOLUTION DE CES DIFFICULTÉS.

II. DES NOTES OU MARQUES DE LA VÉRITABLE ÉGLISE.

I. DE L'UNITÉ.

II. DE LA SAINTETÉ.

A UN JEUNE PROTESTANT
DES CÉVENNES.

PREMIÈRE LETTRE.

Vals, 4 décembre 1853.

MONSIEUR,

Je l'avoue, je ne m'attendais pas à descendre de nouveau dans l'arène. Sept ou huit mois s'étaient écoulés depuis la publication de la *Correspondance*. M. Albaric, malgré les instances qu'on lui avait faites, s'était obstinément renfermé dans un mutisme que plusieurs personnes disaient malicieusement être celui de l'impuissance. Les montagnes des Cévennes, après avoir retenti pendant quelque temps du bruit de cette petite guerre, semblaient devoir rentrer bien vite dans leur silence accoutumé ; enfin tout conspirait à me faire croire que le combat était fini. Je me trompais. Au moment où je m'y attendais le moins, la bombe lancée par M. Puaux a éclaté. Mende, Clermont, le Puy, ont été inondés de sa brochure, et le protestantisme, qui a pu croire un instant à son triomphe, a tressailli de joie.

Ma première pensée, après avoir parcouru cette brochure, a été de la laisser mourir de sa mort naturelle, qui me paraissait ne devoir pas se faire attendre longtemps. Je ne voyais rien à redouter d'une attaque

dont la violence et l'exagération prouvaient suffisamment l'injustice, je craignais même de paraître attacher à cet écrit une importance qu'il ne mérite pas. Mais de plus mûres réflexions m'ont fait changer de sentiment.

D'abord j'ai considéré que le vénérable évêque qui avait daigné consacrer la *Correspondance* par sa haute approbation, était mis en cause par M. Puaux. Je ne me plains pas de ce que, dédaignant un adversaire aussi vulgaire que moi, le ministre ait porté ses pensées plus haut ; mais je n'ai pu voir sans peine et sans douleur le ton peu convenable qu'il prend à l'égard de l'*Oint du Seigneur*. J'ai cru devoir protester de toutes mes forces contre une attaque qui, sous la plume de M. Puaux, devient une injure. Qu'il garde ses imputations calomnieuses pour moi, je ne m'en plaindrai pas, je m'en honorerai même; mais qu'il respecte ses lecteurs s'il ne se respecte point lui-même, et qu'il n'insulte pas un évêque. Ne peut-on donc pas défendre même une mauvaise cause, sans être inconvenant et sans outrager ceux que tout le monde vénère? C'est ce que j'avais besoin de lui dire, ce que lui diront avec moi les Catholiques auxquels il a osé adresser sa brochure ; c'est ce que penseront bien des Protestants honnêtes, qui ne sont pas accoutumés à ce style de diatribe. — Ce que j'ai cru devoir à un *évêque* vénérable par son caractère, par sa bienfaisance et par ses vertus, non moins que par sa dignité, je le dois aussi à la *vérité*, que M. Puaux attaque, et aux lecteurs qu'il pourrait tromper, aux Protestants bien plus qu'aux Catholiques; car les âmes des uns et des autres me sont également chères. Sans doute, pour tout homme qui a lu l'histoire, la brochure de M. Puaux, loin de demander une réfutation, est

elle-même la meilleure réfutation de la cause qu'elle prétend défendre : car elle est si remplie de faussetés évidentes, palpables ; elle est si souvent en contradiction flagrante avec les faits tels qu'ils sont rapportés par les écrivains protestants eux-mêmes, qu'un homme instruit et sincère ne pourra s'empêcher, en la lisant, de répudier une cause qui ne peut être défendue que par de semblables moyens. Mais pour un homme instruit, combien y en a-t-il qui croient en aveugles ce qu'ils voient affirmer avec confiance par ceux dont ils n'ont aucune raison de suspecter la bonne foi ! C'est sur cette crédulité sans bornes de ses coreligionnaires, que M. Puaux a compté. J'avoue que j'ai été étonné de voir un ministre manifester publiquement, à l'égard de ceux qu'il doit connaître mieux que personne, un aussi outrageant mépris. Quoi donc, Monsieur, c'est là le cas que vos pasteurs font de vous ! C'est avec de pareils écrits qu'ils peuvent se flatter d'acquérir parmi vous de la popularité ! C'est en allant remuer tous les bas lieux de la controverse, et en recueillant dans un pamphlet tout ce qui a été dit de plus honteux et de plus inique au plus mauvais temps des querelles religieuses, qu'ils croient pouvoir capter votre confiance ! Encore une fois, Monsieur, laissez-moi croire qu'un grand nombre de vos coreligionnaires, en lisant ce pamphlet, où l'inconvenance de la forme le dispute avec l'iniquité du fond, ont senti la rougeur monter à leur visage, et qu'ils ont maudit dans leur cœur les nécessités d'une cause qui les oblige d'accepter un pareil avocat. Je livre M. Puaux à sa conscience : c'est au Dieu de vérité, dont il ose invoquer le témoignage en faveur d'une brochure dont chaque ligne est

une fausseté palpable, qu'il aura à répondre d'une des plus mauvaises œuvres que l'homme puisse entreprendre; mais je ne puis me résoudre à le voir enchaîner les âmes dans les liens du mensonge, et leur ravir la lumière de la vérité. C'est en faveur de ces âmes simples, pour lesquelles mon Sauveur est mort, que j'entreprends un travail utile sans doute pour mes lecteurs, mais souverainement fastidieux pour moi, qui vais me trouver condamné à réfuter des imputations que je qualifierai bien doucement, en les appelant de véritables énormités. Si, sous le scalpel qu'on m'a forcé de saisir, la plaie de la mauvaise foi se montre parfois hideuse et repoussante, vous vous souviendrez, Monsieur, que ce n'est que malgré moi que j'exerce un des offices les plus pénibles auxquels le ministre de Jésus-Christ puisse être condamné.— Enfin j'ai cru *me devoir à moi-même* cette réponse : aux yeux de bien des personnes, ne pas repousser une injure, c'est avouer qu'on la mérite. Vous aurez beau dire que ni l'auteur ni le livre ne valent la peine d'être réfutés, on vous soupçonnera toujours de cacher votre embarras sous la prétendue faiblesse de votre antagoniste. N'est-ce pas là, Monsieur, ce que vous avez éprouvé vous-même? Cette brochure, telle quelle, n'a-t-elle pas affaibli en vous l'heureux effet produit par la *Correspondance?* Votre esprit, qui commençait à s'ouvrir aux rayons lumineux de la vérité, ne s'est-il pas troublé en face des assertions du ministre de Rochefort? C'est ce que votre lettre me ferait soupçonner.

Vous m'exhortez à reprendre la plume, si je ne veux voir se ralentir le mouvement produit dans un certain nombre de vos coreligionnaires par la discussion qui

vient d'avoir lieu. Ne dussé-je être utile qu'à vous, Monsieur, je rentrerai dans la lice ; et puisque vous le souhaitez, nous examinerons ensemble l'écrit de M. Puaux. Quoi qu'en dise ce ministre, j'aime l'*ordre* et la *clarté* dans la discussion, et je tâcherai d'en mettre dans celle-ci. En reprochant à mon adversaire un ton violent et emporté, je m'efforcerai de ne pas tomber moi-même dans ce défaut, car la vérité et la charité sont sœurs ; et si je tiens au triomphe de l'une, je ne veux pas que ce soit aux dépens de l'autre. J'écrirai donc avec *calme*. Enfin, je vous dois, Monsieur, je dois à mes lecteurs la preuve de ce que j'avance : j'emploierai pour cela d'irrécusables témoignages et des raisons convaincantes. Oui, j'ose le dire, je serai *solide*. Veuillez donc, Monsieur, me suivre dans cette discussion, qui ne sera pas, je l'espère, sans intérêt ni sans fruit. Dans mes lettres précédentes, je me suis borné à attaquer *et à renverser le principe fondamental de la Réforme*. Dans celles-ci, je m'attacherai à *justifier l'Eglise catholique des imputations calomnieuses* dont elle est l'objet de la part d'un certain nombre d'écrivains protestants. Quoique je n'entreprenne ce travail qu'à regret, à cause du peu de temps que me laissent mes autres occupations, je me sens heureux, d'un autre côté, que M. Puaux m'ait fourni l'occasion de rendre ce faible hommage de mon amour filial à celle qui est ma véritable Mère, la Mère de tous les vrais fidèles. Puissé-je ne rester pas trop au-dessous de ma tâche !

Ces lettres, qui sont comme le complément des premières, renfermeront une foule de notions utiles aux Catholiques aussi bien qu'aux Protestants. Elles dissiperont dans ceux-ci bien des préjugés, fruits ordi-

naires de l'ignorance de nos dogmes et de la première éducation; elles préviendront dans ceux-là, bien des impressions fâcheuses, et peut-être même des doutes, résultat naturel d'une instruction religieuse superficielle et défectueuse. Tous y trouveront des données historiques sur un grand nombre de points, que l'impiété, d'accord en cela avec le protestantisme, s'est plu à reprocher à l'Eglise. Selon mon habitude, je reproduirai textuellement la lettre ou la partie du travail de mes adversaires que je me propose de réfuter. Le lecteur, établi juge de la cause, aura toutes les pièces en main; les objections l'aideront à mieux comprendre les réponses, et il assistera, pour ainsi dire, en personne aux débats. Ces débats ont pour objet la question la plus grave, la plus importante, la plus solennelle qu'on puisse imaginer, la question qui intéresse au plus haut degré vos destinées dans le temps et dans l'éternité. Vous ne sauriez manquer, Monsieur, de les suivre avec attention; c'est ce dont votre lettre et l'invitation pressante que vous me faites, ne me permettent pas de douter. Je commencerai par reproduire la lettre de M. Albaric à M. Puaux et le début du ministre, que je ferai suivre de mes réflexions.

Veuillez me croire, en attendant, Monsieur, votre très-humble serviteur.

GAUTRELET, S. J.

LETTRE DE M. ALBARIC A M. PUAUX.

« Florac, 10 septembre 1853.

» Cher Frère,

» Je ne me serais jamais douté que le bruit d'une polémique qui me semblait destinée à mourir dans la modeste enceinte de nos montagnes dût arriver jusqu'à vous; quoique, à vrai dire, je m'attendisse un peu à la voir révélée au public par la voie de l'impression.

» Ne nous alarmons pas de cette publicité pour nos vieilles Eglises des Cévennes. D'autres armes que celles de la plume les ont trouvées inébranlables dans leur foi, et une édition nouvelle du code suranné de controverse ultramontaine ne fera pas ce que n'ont pu faire les dragonnades de Louis XIV. Que M. Gautrelet et consorts en prennent leur parti, ils se sont donné la triste satisfaction de venir troubler, pour quelques heures, le calme habituel de notre vie religieuse : les effets de leur passage dans nos contrées n'iront pas plus loin, *et jusqu'au bout leurs espérances seront trompées.*

» Puisque l'on vous a gratifié d'un exemplaire de la *Correspondance*, vous y aurez vu comment j'ai été engagé dans cette lutte sans attrait pour moi, car je n'ignorais pas que la bonne foi n'a pas toujours été le partage de MM. les jésuites. Le fouet de *Pascal* ne les a pas encore tous corrigés; j'en ai fait l'expérience. Convaincu que toute discussion dont les termes ne seraient pas précis n'aboutirait à rien avec eux, je me suis efforcé de retenir mes adversaires sur le terrain de l'Evangile; mais, comprenant combien il serait glissant pour eux, ils l'ont cons-

tamment fui pour se jeter dans le labyrinthe sans fin des subtilités sophistiques. Ne pouvant les amener à un tranquille et sérieux examen de nos croyances respectives, mises en regard de la Bible, je ne me suis pas soucié d'être leur dupe en les suivant dans le champ des vaines déclamations, et ma dernière lettre, celle du 15 juin 1852, les avertissait que je les laisserais ergoter à leur aise.

» Et admirez ici la loyauté de mes adversaires! Au lieu d'insérer cette lettre du 15 juin à sa place chronologique, à la page 97 du volume, ils l'ont reléguée presque à la fin, pour se donner, *dans plus de trois cents pages*, le plaisir de triompher sans contradicteur. Dans le dictionnaire du jésuitisme cela s'appelle habileté, *fraude pieuse;* cela porte un autre nom dans le langage des honnêtes gens.

» Vous comprendrez qu'il n'y a pas là de quoi m'encourager à rentrer dans la lice, et je souscris avec plaisir à votre offre fraternelle de prendre, si je me tais, la plume à ma place. Je sais comment vous savez la manier : faites-en donc usage. Si, grâce à Dieu! il n'est pas besoin d'une réponse, pour prévenir la défection d'un seul de nos coreligionnaires, elle éclairerait, du moins, j'en ai la conviction, ceux de nos frères de la communion romaine qu'auraient aveuglés un moment les sophismes de mes adversaires.

» Veuillez agréer l'assurance de mon affection chrétienne.

« Albaric, pasteur. »

Rome a-t-elle les caractères de l'Église de Jésus-Christ? — *Question posée par Puaux, pasteur de l'Eglise réformée de Rochefort, à la conscience de Mgr l'Evêque du Puy, en réponse aux attaques dirigées contre le protestantisme par MM. les missionnaires jésuites de Vals.*

« Monseigneur,

« La poste m'apporte un livre intitulé : *Correspondance entre un prêtre catholique et un ministre calviniste, ou le Principe fondamental de la Réforme vingt fois démontré insoutenable et faux.* Ce livre, revêtu de votre approbation particulière, circule depuis quelque temps dans les Cévennes et à Clermont, où il se vend au profit des pauvres, dans un but de propagande parmi mes coreligionnaires. Je suis loin de me plaindre de votre attitude agressive, puisqu'elle me permet d'intervenir dans la lutte, avec l'agrément de mon honorable frère, M. Albaric, qui veut bien ajouter, dans la lettre qu'il m'écrit, à la date du 10 juillet 1855, quelques mots d'explication sur la correspondance qui s'est engagée entre lui et messieurs les Missionnaires de Vals. Ces quelques mots suffisent, car vous avez donné tant de publicité à votre attaque, qu'il serait superflu d'entrer dans des détails que tout le monde connaît; mais si je prends la plume aujourd'hui, gardez-vous de croire, Monseigneur, que ce soit par crainte de voir mes frères quitter la Réforme pour se jeter dans les bras de Rome. Telle n'est pas ma crainte... car la lecture de l'écrit placé sous la protection de votre Grandeur, ne peut qu'affermir mes coreligionnaires dans leur foi ; mais comme elle peut entretenir des préjugés aussi injustes qu'aveugles dans l'esprit des Catholiques romains, je regarde comme un devoir sacré d'élever la voix pour les dissiper; car, si le Chrétien se doit à ses frères pour les fortifier

dans la vérité, il se doit aussi aux étrangers pour les délivrer de l'erreur.

» La polémique que j'ai sous les yeux n'a rien de bien nouveau. MM. les missionnaires de Vals ont suivi dans leur controverse avec mon honorable frère de Florac, les procédés inventés par leurs confrères jésuites Arnoux et Véron. Aussi, toute leur habileté consiste à déplacer sans cesse le terrain de la discussion, car, en véritables guérillas espagnols, ils n'ont jamais voulu suivre leur antagoniste sur un vrai champ de bataille. Ils l'ont promené par monts et par vaux; de là l'incohérence qui règne dans leurs attaques, et cette foule de questions incidentes et personnelles qui n'ont d'autre mérite que celui de dépayser le lecteur et de rattacher la lutte à ce qui est accessoire, quand elle doit se rattacher à ce qui est principal (1). Je me permets donc, Monseigneur, de ramener la question à ses véritables termes; j'en ai le droit. Le choix des armes m'appartient, vous êtes agresseur; et quand vous prétendez que nous sommes dans l'erreur, je peux vous demander d'abord si vous êtes dans la vérité, car je peux être hérétique, sans que vous soyez pour cela orthodoxe. »

DEUXIÈME LETTRE.

Vals, 5 décembre 1853.

Monsieur,

Vous le voyez, au lieu d'un ennemi, j'en ai deux sur les bras. M. Puaux s'offre à venir en aide à M. Albaric, et M. Albaric *souscrit avec plaisir à l'offre fraternelle que lui fait M. Puaux de prendre la plume à sa place.*

(1) On jugera de la loyauté des missionnaires de Vals par un seul trait : une lettre de M. Albaric, à la date du 14 juin, devrait être placée à la page 97, mais ils l'ont reléguée à la page 101, pour faire croire à leurs lecteurs que leur adversaire était à bout de ressources.

Je regrette ce fatal renfort pour M. Albaric : il n'a qu'à y perdre. Il *perdra dans l'opinion des siens*, car il passera pour n'avoir pu soutenir le combat. On prendra sa prudence pour de la faiblesse ; et l'audace du ministre de Rochefort, pour du courage et de la capacité. *Il perdra plus encore dans l'opinion des gens instruits, catholiques et protestants*, quand, lisant cet écrit, et voyant les bévues de M. Puaux, ils se diront : Voilà une brochure que M. Albaric approuve ! contre laquelle il n'a pas protesté, qu'il a plutôt lui-même provoquée, dont il partage en quelque sorte la responsabilité, et à laquelle son nom se trouve fatalement attaché ! Mais je ne veux pas prévenir les impressions et le jugement du lecteur; je tenais seulement ici à constater l'espèce de *solidarité* qui existe entre les deux ministres. Je ne sais si M. Puaux a communiqué son écrit à M. Albaric avant de le livrer à l'impression, mais j'ai droit de supposer qu'il a fait ce qu'il devait faire ; ainsi donc ces deux ministres sont d'accord, et ce que j'ai à dire s'adresse à tous les deux.

Avant d'entrer plus directement en matière, je dois, Monsieur, vous communiquer quelques réflexions que j'ai faites en lisant la brochure dont l'examen va nous occuper.

1° On l'annonce comme *une réponse aux attaques dirigées contre le protestantisme par les missionnaires de Vals*. Je m'attendais par conséquent, et j'avais droit de m'attendre à voir discuter les différentes raisons par lesquelles dans la *Correspondance*, le principe fondamental du protestantisme a été combattu, renversé, ruiné, et tout le système de la Réforme détruit

de fond en comble. Or je vous le demande, Monsieur, avez-vous vu, dans l'écrit de M. Puaux, un seul de mes arguments, je ne dis pas réfuté, mais seulement attaqué? Non, pas un. La *Correspondance* reste donc intacte, elle n'a reçu aucune blessure; elle reste comme un monument qui proteste hautement contre le principe générateur du protestantisme, l'accuse, le convainct, le condamne comme une *contradiction*, une *folie*, un *crime*, et force tout esprit attentif et réfléchi à dire : *C'est vrai*. Mais d'où vient le silence de M. Puaux? Pourquoi, dans sa réponse prétendue, passe-t-il à côté de la question? Ah! c'est qu'il est plus facile d'éluder une difficulté que de la vaincre. Il a beau nous dire *que le choix des armes lui appartient*. Quand ce choix a déjà été fait, quand le fer ennemi a transpercé votre poitrine, et que vous êtes étendu sur l'arène, ce n'est plus guère le moment de recourir à cet expédient. Disons-le donc sans crainte de nous tromper, le silence de M. Puaux est le silence de l'impuissance, le silence de l'erreur sans réplique, le silence du vaincu. S'il se sentait fort, il n'aurait pas craint de m'attaquer sur ce *terrain de la Bible*, où son ami M. Albaric m'avait appelé, et où je me suis mesuré avec lui, fort, non de mon *habileté*, mais de la *vérité*. Ainsi donc, tant que le ministre de Rochefort n'aura pas justifié le principe du *libre examen*, que mille voix protestantes s'accordent à maudire en même temps qu'elles l'invoquent, je le tiens pour battu. En pareille occasion, le plus sage eût été de se taire; M. Albaric l'avait compris.

2° Les deux ministres *m'accusent*, et de quoi? De *mauvaise foi*, parce que j'ai reporté à la page 401 de l'opuscule, une lettre que sa date plaçait à la page 97;

c'est-à-dire qu'on me fait un crime d'avoir attendu, pour faire figurer la sixième lettre du ministre de Florac, que j'eusse répondu entièrement aux différents articles de la cinquième. Voilà mon crime. Prenez le livre, examinez, et dites-moi si cette marche n'était pas naturelle et raisonnable, et si on peut appeler cela de la mauvaise foi. La lettre du ministre ne tenait-elle pas sa place? Ne parlait-elle pas pour lui? Ne me transmettait-elle pas ses objections? Et tant que je n'avais pas répondu à la première, convenait-il de faire paraître la seconde? J'espère, Monsieur, que vous serez plus juste à mon égard que vos ministres. Je serais tenté de les remercier d'une pareille accusation, car elle prouve assez bien qu'on n'a rien de sérieux à reprocher au livre. Je me trompe, voici un reproche bien plus grave.

3° Les deux ministres m'accusent de concert, de *déplacer sans cesse le terrain de la discussion, et de n'avoir jamais voulu suivre mon antagoniste sur le champ de bataille.* Il y a dans ce reproche quelque chose de si peu mérité, que je ne puis croire qu'il me soit fait sérieusement; et telle est ma confiance sur ce point, que je m'en rapporte volontiers au lecteur de la *Correspondance.* Qu'en pensez-vous, Monsieur? Est-il vrai que j'aie battu la campagne? N'est-ce pas sur le *terrain de la Bible* que j'ai été appelé? N'est-ce pas le *droit et le devoir* de lire *et d'interpréter ce livre sacré*, *d'en fixer le sens*, *d'y trouver la règle de sa foi,* sans autre contrôle que celui de sa raison individuelle et aussi de son ignorance et de son incapacité, qui, attribué et garanti par M. Albaric au premier butor (selon l'expression de Luther), a été par nous rejeté, combattu, démontré *illusoire*, *faux*, *dangereux*, *absurde*, *impos-*

sible, ***injurieux à la sagesse de Dieu et contraire à la nature de l'homme?*** N'ai-je pas tourné toutes mes batteries contre ce seul point fondamental ? Tous mes arguments ne nous ont-ils pas conduits à cette conclusion logique, rigoureuse, inévitable : Donc votre *principe est faux*, *le fondement de la réforme ruineux; et tout votre système*, *comme un échafaudage mal assis*, *s'écroule et tombe à terre?* Et c'est après avoir développé sur ce sujet plus de vingt arguments différents, tous victorieux et décisifs; c'est après avoir fait converger sur ce point tant de rayons lumineux; c'est après avoir amené la question à un tel degré d'évidence et de lucidité, que je défie tout Protestant consciencieux qui lira la *Correspondance* avec calme, d'échapper à la conclusion que je tire; c'est, dis-je, après tout cela, qu'on m'accuse d'*incohérence dans mes attaques, de dépayser le lecteur par des questions incidentes et personnelles, de rattacher la lutte à ce qui est accessoire, quand elle doit se rattacher à ce qui est principal!...* Eh bien, je dis qu'une pareille accusation est une preuve convaincante que les deux ministres n'ont rien à opposer à mes raisons. Ils n'osent pas même envisager en face la question : ils n'osent pas entreprendre de la discuter; la lumière les éblouit, et pour n'être pas obligés de confesser que le soleil luit sur l'horizon, ils ferment les yeux et lui tournent le dos.

4° Que fait encore M. Puaux dans sa *prétendue réponse? Il attaque.* C'est même, à proprement parler, l'unique chose qu'il fasse. Son libelle ne renferme guère que des accusations. C'est un canon chargé à mitraille. Il y a fait entrer tout ce qu'il a pu ramasser d'imputations calomnieuses contre l'Eglise catholique.

Dogme, morale, culte ; coutumes et usages, choses et personnes, conciles et souverains pontifes, évêques, prêtres et religieux, rien n'est épargné. Disons-le à sa louange, le ministre n'a pas le mérite de l'invention, car au fond il n'a fait que reproduire et réchauffer les vieilles objections protestantes, sans rien de nouveau que la *Case de l'oncle Tom;* mais sa gloire, c'est d'avoir su résumer, recueillir et entasser dans quelques pages, à peu près tout ce que la haine et la prévention ont suggéré jusqu'ici à certains écrivains qu'aveuglait l'esprit de parti. Oui, voilà le mérite de M. Puaux.

Il se présentait un moyen bien simple de répondre à toutes ces *affirmations* dépourvues de preuves : c'était d'y opposer autant de *négations*. M. Puaux, en effet, ne se doute nullement qu'on soit obligé de prouver ce qu'on avance; il parle, il décide, il prononce; on doit l'en croire sur sa parole, car il nous assure *qu'avant tout il sera vrai*. Dieu, ajoute-t-il, *n'aime pas les lèvres menteuses*. Mais qu'aurait-on dit, qu'auriez-vous pensé vous-même, Monsieur, si j'eusse payé le ministre de la monnaie dont il paie ses crédules lecteurs, et que je me fusse contenté de dire : *C'est faux?* L'accusation serait restée debout dans votre esprit; et bien qu'elle fût sans preuves, elle aurait acquis une certaine consistance. Aussi je prétends bien vous donner autre chose que de simples affirmations ou négations. Pour le moment, il me suffit d'avoir constaté que M. Puaux a tout *attaqué*, et qu'il n'a *rien prouvé*. C'est là, en deux mots, le résumé fidèle de son écrit.

Je ne reviens pas sur la forme peu convenable de cette brochure. Je suis assuré, Monsieur, que cette remarque ne vous aura pas échappé, et que votre cœur

honnête aura déjà flétri et condamné ce qu'il y a d'inconvenant dans ce ton magistral, ces airs de docteur et cette orgueilleuse supériorité qu'affecte le ministre de Rochefort. Je dois rendre justice à M. Albaric : ce n'est pas ainsi qu'il aurait écrit ; et sa plume, sans être plus bienveillante peut-être, aurait été du moins plus adroite et moins violente que celle de M. Puaux. Quoi qu'il en soit, que ce ministre se persuade bien que l'Eglise catholique a eu de plus rudes adversaires que lui, et qu'elle a soutenu de plus terribles combats que ceux qu'il peut lui livrer. Bien des marteaux se sont usés à frapper sur cette enclume. Ses ennemis ont passé, et l'Eglise demeure. Ainsi voit-on les nuages, qui parfois obscurcissent l'horizon, et semblent vouloir nous dérober les rayons du soleil, se dissiper bientôt, et cet astre lumineux briller d'un nouvel éclat. L'erreur n'a qu'un temps, et la vérité est éternelle, car l'erreur vient de l'homme et la vérité de Dieu. Ce que l'histoire du passé nous apprend, l'avenir viendra le confirmer encore, et la vérité catholique sortira toujours plus radieuse et plus éclatante des luttes qu'elle soutient, et dans lesquelles son divin auteur lui a promis à jamais victoire.

Telles sont, Monsieur, les impressions générales produites en moi par la lecture de la brochure qui nous occupe. Vous ne me trouverez pas trop sévère, j'aime à le croire. Je vais maintenant aborder directement la question ; mais pour ne pas donner à cette lettre des dimensions exagérées, je remets à une autre fois l'entrée en matière, et vous prie cependant de me croire en attendant, Monsieur, votre très-humble serviteur.

GAUTRELET, S. J.

(BROCHURE DE M. PUAUX.)

« Je porte sans hésiter le combat dans Rome même, et sans autre préambule, je soutiens que votre Eglise est *hérétique* dans la plus vraie acception de ce mot, parce qu'elle n'a aucun des caractères qui doivent indiquer au monde cette Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir.

» Je serai court, net et précis dans ma polémique ; mais avant tout je serai vrai, car Dieu n'aime pas les lèvres menteuses. Quant au tribunal duquel je veux relever, c'est celui de la Sainte Ecriture, de l'histoire et du sens commun : Dieu et sa grâce feront le reste.

» Dans mes attaques contre votre communion, je ne veux qu'user de ces mêmes armes dont elle se sert, quand elle veut prouver qu'elle est la vraie Eglise, parce qu'elle en a tous les caractères.

» Elle est, dit-elle, l'épouse bien-aimée de Jésus-Christ, parce qu'elle a

» 1° La visibilité ; — 2° la catholicité ; — 3° la succession des chaires ; — 4° la grandeur et la multitude ; — 5° les miracles ; — 6° la perpétuité ; — 7° l'antiquité ; — 8° l'unité ; — 9° l'apostolicité ; — 10° la sainteté.

» Je ne poursuis pas davantage cette nomenclature, elle est déjà bien longue, et d'ailleurs, vous le savez, vos docteurs ne sont pas d'accord entre eux sur les vraies marques de l'Eglise ; les uns lui en donnent cinq, les autres dix, ceux-ci trente, quelques-uns cent. Je m'arrête aux principales, parmi les dix que je cite ; quant aux autres, je les retranche, parce qu'elles sont ou puériles, ou ne prouvent rien du tout.

. . . .

« Nous retenons donc, pour marques de la véritable Eglise :

» 1° L'antiquité ; — 2° l'unité ; — 3° l'apostolicité ; — 4° la sainteté.

» Votre église les a-t-elle ? C'est ce que nous allons examiner avec cette froide impartialité dont un homme grave et sérieux ne se départ jamais. »

TROISIÈME LETTRE.

Vals, 6 décembre 1853.

Monsieur,

M. Puaux vient de nous le dire : son but, dans cette brochure, c'est de prouver que « l'*Eglise catholique* est *hérétique* dans la plus vraie acception de ce mot, parce qu'elle n'a aucun des caractères qui doivent indiquer au monde cette Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir. » L'*Eglise catholique hérétique* !... Voilà vraiment du nouveau. Comme le mot *hérésie* signifie séparation, le ministre aurait bien fait de nous indiquer de quelle autre Eglise la société catholique s'est séparée pour être hérétique. Ce n'est pas l'arbre qui se sépare de la branche coupée, c'est la branche qui est séparée de l'arbre. Mais ne demandons pas ce qu'on ne pourrait nous dire, et hâtons-nous de déterminer l'état de la question.

Lorsque les théologiens veulent prouver que l'Eglise catholique est la seule véritable Eglise, ils indiquent certaines propriétés qui doivent lui convenir exclusivement, et servir à la reconnaître et à en constater la divinité ; c'est ce que l'on appelle les *notes* de l'Eglise, ou ses *caractères* distinctifs.

Ces notes sont au nombre de quatre, à savoir : l'*unité*, la *sainteté*, la *catholicité* et l'*apostolicité*. Ce ne sont pas là de nouvelles inventions dont on doive faire honneur à quelques-uns de nos docteurs. Toujours il a été nécessaire de pouvoir discerner la véritable Eglise ; toujours, par conséquent, on a eu le moyen de faire ce discernement. Aussi, les *notes* ou *marques* de la véritable Eglise sont-elles déterminées dans les conciles généraux, dans ceux mêmes que reconnaît et admet le ministre, les quatre premiers conciles œcuméniques.

Voici ce qu'on lit et ce que le peuple chante chaque dimanche à la messe depuis bien des siècles : *Credo* in *unam, sanctam, catholicam* et *apostolicam* Ecclesiam : Je crois à l'Eglise, *une*, *sainte*, *catholique* et *apostolique* (concile de Constantinople). M. Puaux n'aurait pas dû oublier ce qu'il a *su*, puisqu'il admet ce concile ; et au lieu de supposer faussement, pour donner carrière à sa prétendue érudition, que nos docteurs *ne sont pas d'accord sur les véritables marques de l'Eglise*, il aurait dû s'attacher à ce qui constitue l'enseignement cathotique dans les symboles et dans les catéchismes, à ce que tout fidèle admet, à ce qu'aucun des théologiens ne nie. Nous l'embarrasserions beaucoup, je crois, si nous lui demandions de vouloir bien indiquer les *cent notes* qu'il prétend être attribuées par quelques-uns de nos théologiens à la véritable Eglise de Jésus-Christ, mais ne soyons pas si exigeants à son égard.

Ainsi donc, l'Eglise doit être *une*, parce que la vérité est *une*. Elle doit être *sainte*, parce qu'elle vient de Dieu. Elle doit être *catholique* ou universelle, parce que Dieu est le père de tous les hommes. Elle doit être *apostolique*, parce qu'elle a été fondée par Jésus-Christ et les Apôtres qu'il a choisis.

L'Eglise doit être *une*, parce que Dieu est *un* et le même pour tous. Elle doit être *sainte*, parce qu'elle doit nous conduire à lui, qui est la sainteté même. Elle doit être *catholique*, parce que tous les hommes sont appelés à se sauver par Jésus-Christ. Elle doit être *apostolique*, parce que sa doctrine est celle des Apôtres, et que c'est d'eux qu'elle l'a reçue.

L'Eglise doit être *une*, parce que la nature de l'homme est *une*, et que les devoirs qui nous sont imposés en conséquence de notre nature et de celle de Dieu sont identiques. Elle doit être *sainte*, parce qu'elle a pour objet de rétablir la vérité et la charité sur la terre, l'ordre et la paix entre le Créateur et la créature. Elle doit être *catholique* pour les *lieux*, et l'obligation d'y entrer ou d'en faire partie atteint tous les hommes. Elle doit être *apostolique*, c'est-à-dire qu'elle se rattache aux Apôtres par l'autorité dont elle est investie, la mission qui lui est confiée, la succession de ses ministres remontant jusqu'aux premiers envoyés choisis par Jésus-Christ.

Enfin l'Eglise doit être *une*, parce que les moyens de salut sont en général *les mêmes* pour tous. Elle doit être *sainte* dans ses dogmes, sa morale et son culte, parce qu'elle est établie pour faire des *saints*. Elle doit être *catholique* pour les *temps*, remontant d'une part à *l'origine du monde*, et s'étendant de l'autre par-delà les siècles jusque dans les profondeurs *de l'éternité*. Elle doit être *apostolique*, c'est-à-dire animée du zèle et de l'esprit des Apôtres, et exercer sans cesse l'apostolat, selon la parole de Notre-Seigneur : *Allez*, *enseignez toutes les nations*.

Voilà les *notes* de l'Eglise, les propriétés qui doivent

la distinguer, les caractères auxquels on doit la reconnaître. Tels sont ceux qui lui ont été assignés universellement et dans tous les temps, ceux qui lui conviennent, comme nous espérons le démontrer clairement et sans réplique dans ces lettres.

La *grandeur et la multitude* dont parle M. Puaux, ainsi que la *perpétuité*, ne sont que des conséquences de la *catholicité*, ou sont renfermées dans cette note.

La *succession des chaires* et *l'antiquité* se rattachent essentiellement à *l'apostolicité*.

Quant à la *visibilité* et aux *miracles*, nous en parlerons plus tard, et nous discuterons l'une après l'autre toutes les objections du ministre à ce sujet et toutes celles qu'il rattache aux autres points. J'aurai ainsi l'occasion de justifier l'Eglise catholique de toutes les accusations qu'on lui intente, en établissant solidement son *unité*, sa *sainteté*, sa *catholicité* et son *apostolicité*. Je démontrerai ensuite, et la tâche sera facile, que le protestantisme n'a aucune de ces *notes*.

Mais pour vous prouver, Monsieur, que je ne recule pas devant les imputations de M. Puaux, afin de dissiper une fâcheuse impression que peut-être vous conserveriez encore, et aussi pour vous donner la mesure de la science historique et théologique de ce ministre, je vais d'abord m'occuper du tableau qu'il nous a fait de *l'origine de nos dogmes*. Ce sujet vraiment intéressant nous fournira une matière aussi abondante que variée. Souffrez donc que je la remette à ma prochaine lettre, et croyez-moi toujours, Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

GAUTRELET, S. J.

(BROCHURE DE M. PUAUX.)

L'ANTIQUITÉ.

» Veuillez bien, Monseigneur, arrêter vos regards sur ce petit tableau, dont je peux vous garantir l'authenticité, car il m'est fourni par l'histoire.

» *Tableau de l'établissement des dogmes, coutumes et usages de l'Église romaine.*

Ier siècle.		—	. . . .
IIe	»	—	. . . .
IIIe	»	—	Usage des autels et des cierges dans les églises, sur la fin du siècle. Origine de la vie monastique.
IVe	»	—	Usage de l'encensoir et de l'encens. Prières pour les morts.
VIe	»	—	Culte en langue latine. Primauté de l'évêque de Rome.
VIIIe	»	—	Culte de la Croix. Culte des reliques. Culte de la Vierge. Culte des images. Institution des messes basses. Eglises bâties en l'honneur des saints. Etablissement des messes pour les morts.
IXe	»	—	Le dogme de la transsubstantiation et celui du sacrifice de la messe font leur première apparition dans l'Eglise. Fête de tous les Saints. Fête de l'assomption de la Vierge, établie par le concile de Mayence. Canonisation des saints.
Xe	»	—	Baptême des cloches. Célibat des prêtres. Fête du Rosaire. Institution du cardinalat.

» *Tableau de l'établissement des dogmes, coutumes et usages de l'Eglise romaine.* (Suite.)

XIe siècle.	—	Infaillibilité de l'Église.
		Usage des chapelets.
		Canon de la messe.
XIIe »	—	Découverte des sept sacrements.
		Trafic des indulgences.
XIIIe »	—	La transsubstantiation devient loi de l'Eglise.
		Adoration de l'hostie, introduite par Honorius III.
		Dogme de l'immaculée Conception.
		Etablissement du jubilé par Boniface VII.
		La confession auriculaire.
		Fête-Dieu.
		Clochette de la messe.
XIVe »	—	Procession du Saint-Sacrement.
XVe »	—	Ouverture officielle du purgatoire par le concile de Florence.
		Retranchement de la coupe.
		Le concile général mis au-dessus du pape par les conciles de Pise, de Constance et de Bâle.
		Tradition mise au même rang que l'Ecriture sainte par le concile de Trente.
XVIe »	—	Canonisation des livres apocryphes.

QUATRIÈME LETTRE.

Vals, 7 décembre 1853.

Monsieur,

Nous voici arrivés à la plus belle page de la brochure de M. Puaux; c'est, si je ne me trompe, sa page de prédilection, et il me paraît en être fier.

Pour mieux saisir la justesse et la portée de son raisonnement, n'oublions pas que ce qu'il se propose de prouver, c'est que notre *Credo*, le symbole de notre foi, ce *Credo* que *nos fidèles d'aujourd'hui doivent recevoir sous peine de malédiction et d'anathème, ne se compose que de pièces de rapport qu'un siècle ajoute à un autre siècle*. Pour cela, il nous trace ce qu'il appelle le *Tableau de l'établissement des dogmes, coutumes et usages de l'Eglise romaine*; et, selon lui, *de tous les enseignements qui le composent, il n'en est pas un qui se rattache au tronc apostolique*. Vous le voyez, Monsieur, cette proposition est assez hardie; elle paraîtra même nouvelle à beaucoup de Protestants, et je ne sache pas qu'aucun écrivain parmi eux ait poussé l'outrecuidance jusqu'à ce point, et fait preuve d'une haine plus aveugle et plus insensée.

Arrêtons donc nos regards sur ce petit tableau; jetons les yeux *sur ces fatales dates*. M. Puaux nous y invite.

Ce qui me frappe d'abord dans ce tableau, c'est le peu de bonne foi du ministre, qui se plaît à y confondre ensemble les *dogmes*, les *coutumes* et *usages* de l'Eglise, pour tirer de la nouveauté de certains usages, la conclusion que notre *Credo* se compose de pièces de rapport.

Dites-moi, que fait au dogme l'usage des cierges, de l'encens, l'origine du chapelet, du baptême des cloches, la clochette dont on se sert à la messe, et même la langue latine usitée dans la liturgie sacrée?

Que fait au dogme l'institution du cardinalat, l'origine de la vie religieuse, le mode de la canonisation des saints?

Que conclure de l'institution plus ou moins récente des fêtes de l'Assomption de la sainte Vierge, de la Toussaint, du Rosaire, de la Fête-Dieu, de la procession du Saint-Sacrement, des églises bâties en l'honneur des saints, en supposant, bien entendu, que la question dogmatique est déjà mise hors de cause, et que le culte de la sainte Vierge et des saints, ainsi que la foi dans la présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement, font partie de nos croyances? Ce sont des pratiques que l'Eglise a adoptées quand elle l'a cru utile, et qui, sans être nécessaires, ont leur raison suffisante et leur justification dans ces croyances.

Pour mieux comprendre cette vérité, distinguons ici les questions *dogmatiques* des questions *disciplinaires*, la partie *fondamentale* de la religion de ce qui n'en est que *l'accessoire*, les principes *constitutifs* et essentiels de *sa foi et de sa morale* de ce qui ne touche qu'accidentellement *à ses rits et à ses cérémonies*, au culte extérieur et public.

Cela posé, voici ce que je dis :

Prétendre que l'Eglise, en ce qui regarde différents points de sa *discipline*, ses *cérémonies*, son *culte extérieur* et les *formes* sous lesquelles il peut se produire, ne peut varier, c'est une absurdité. C'est se mettre en opposition avec l'histoire et avec la raison même ; c'est enlever à l'Eglise toute liberté de développement, toute liberté d'action, tout pouvoir de perfectionnement; c'est en faire une momie; c'est lui ôter la vie.

D'un autre côté :

Prétendre que ce changement ou ce perfectionnement accidentel lui enlève son identité réelle et son unité dogmatique, c'est supposer que l'homme perd son in-

dividualité et son identité personnelle lorsqu'il change d'habits.

Prétendre que l'Eglise ne peut donner aux vérités dogmatiques qui composent son *symbole*, constituent les *principes de sa morale* et fondent la raison première *de son culte*, le développement et l'explication que demandent les circonstances diverses et les besoins de ses enfants, c'est lui refuser le droit d'enseigner et d'instruire que Jésus-Christ lui a donné; c'est raisonner comme celui qui interdirait au magistrat d'interpréter, d'expliquer, de développer et d'appliquer la loi, et voudrait le forcer à s'en tenir exclusivement à la lettre, sans lui permettre le moindre commentaire; c'est une absurdité.

Mais d'un autre côté :

Prétendre que ces explications, ces développements qui mettent la vérité dans un plus grand jour, qui d'un principe admis déduisent les conséquences qu'il renferme, qui déterminent, précisent, définissent le sens de tel ou tel article du symbole, sont des variations dogmatiques et introduisent un changement réel dans la foi, ce serait agir avec aussi peu de raison que celui qui taxerait de contradiction et de changement dans ses idées le *philosophe*, lorsque d'une vérité première il tire les conséquences qui en résultent nécessairement, ou le *légiste*, lorsque du texte de la loi il conclut à des applications tacitement renfermées dans cette loi même.

Il y a donc une différence essentielle entre *expliquer* le dogme et *le changer*, faire *l'application* d'un principe de morale et *l'altérer*.

Il y a une différence essentielle entre *établir des usa-*

ges, des rits, des cérémonies, des fêtes, et établir de *nouvelles croyances, changer ou altérer la foi.*

L'Eglise est immuable dans *sa foi,* immuable dans sa *morale*, immuable dans ce qu'il y a de fondamental et d'essentiel dans *son culte.* Mais elle n'aspire pas à cette immutabilité désolante, à cette paralysie funeste qui lui enlèverait toute possibilité de perfectionnement dans des choses qui en sont essentiellement susceptibles; elle ne veut pas se condamner servilement à user toujours des mêmes expressions pour formuler sa pensée, sous prétexte de ne pas la changer, ni des mêmes cérémonies pour formuler son culte, de crainte de varier dans sa foi.

C'est ce que M. Puaux a l'air de ne pas comprendre, et ce que nous sentions le besoin de rappeler à nos lecteurs avant d'étudier les différentes origines qui composent son tableau.

C'est ce qui nous explique ce pêle-mêle de toutes sortes de questions étrangères au sujet. Une pareille confusion ne fait honneur ni au discernement ni à la bonne foi de M. Puaux, qui cependant proteste de son amour pour la vérité.

N'insistons pas davantage, et ne soulevons pas le voile qui couvre ce petit manége et ce vain étalage de science à bon marché. S'il n'a pas le mérite du choix, M. le ministre a-t-il du moins celui de l'exactitude? C'est ce que nous allons voir. Je suivrai pas à pas M. Puaux; et quoiqu'on pût désirer un ordre plus logique entre les différents articles, je les examinerai successivement l'un après l'autre, selon le rang qui leur est assigné dans ce tableau.

Commençons par le troisième siècle; c'est, à ce qu'il

paraît, l'époque où l'altération a commencé à s'introduire dans les dogmes.

1° *De l'usage des cierges dans les Eglises.*

Selon M. Puaux, *l'usage des cierges dans les églises date du troisième siècle.* Le ministre n'avait sans doute pas présent à l'esprit ce passage des Actes des apôtres, ch. XX, 7, 8 : *Nous étant réunis un dimanche pour rompre ensemble le pain, Paul..... prolongea son discours bien avant dans la nuit, et il y avait un grand nombre de lampes allumées dans le lieu de l'assemblée.*—Il avait oublié que dans les premiers siècles, les Chrétiens se rassemblant avant le jour et dans des lieux obscurs, à cause des persécutions, ils étaient obligés d'allumer des cierges ou des lampes pour être éclairés. — Il ne connaissait pas ces paroles de saint Jérôme, qui nous indique la principale raison de cet usage : « Dans toutes les églises d'Orient, dit-il, on allume des cierges en plein jour quand il faut lire l'Evangile, non pour y voir clair, mais comme un signe de joie et comme un symbole de la divine lumière dont il est dit dans le Psaume : *Votre parole est la lumière qui éclaire mes pas* (Hier., *Adv. Vigil.*). »

Nous pourrions ajouter que par là nous proclamons hautement la grandeur de Dieu et sa souveraineté sur tout ce qui existe. Ces cierges qui brûlent, cette huile qui se consume devant la divine Victime, nous rappellent l'obligation où nous sommes nous-mêmes de nous user et de nous dépenser pour Dieu, et de lui faire un hommage de notre être tout entier.

Si l'usage d'allumer des cierges en plein jour pendant la messe n'a pas été toujours en vigueur, que peut en

conclure le ministre contre notre *Credo?* Rien sans aucun doute. Il y a donc : 1° erreur historique dans son assertion; 2° mauvaise foi à prétendre que le *symbole* catholique ait subi une altération quelconque dans l'introduction de cette pratique.

2° *De l'origine de la vie monastique.*

C'est au troisième siècle que M. le ministre place *l'origine de la vie monastique.* Nous pourrions lui dire que, parmi les anciens auteurs, il en est plusieurs qui font remonter l'origine de la vie monastique jusqu'aux premiers fidèles de Jérusalem, et même jusqu'à saint Jean-Baptiste et Elie (V. S. JÉRÔME, *Ad Eustoch.*, *De custod. virgin.*, et *Epist. ad Paul.*) Mais que les Pacôme, les Hilarion, les Antoine, les Paul aient été les pères de la vie monastique, soit. Certes, il eût été difficile de mener la vie cénobitique pendant les trois siècles de persécution. Qu'en conclura M. Puaux? Qu'importe l'époque précise de cette origine au dogme catholique? Les moines ont-ils eu un autre *Evangile*, un autre *Credo* que les Chrétiens? Pas que nous sachions. Pourquoi M. Puaux n'a-t-il pas ajouté à son catalogue l'origine successive des différents ordres religieux? Il aurait pu grossir à peu de frais sa liste de nouveautés, et il en aurait tiré avec autant de raison la même conclusion, *que notre* Credo *se compose de pièces de rapport, qu'un siècle ajoute à un autre siècle?* Quelle logique que celle-là!...

Mais l'origine de la vie monastique a peut-être, dans la pensée de M. le ministre, plus de portée que nous ne pensons. Que faisaient ces moines? Ils pratiquaient le *célibat*, et M. Puaux, qui reproche à 'Eglise de l'a-

voir imposé à ses prêtres, ne l'approuvera pas davantage dans les religieux. Ces moines faisaient profession de tendre à la *perfection;* ils pratiquaient le *jeûne*, *l'abstinence*, les austérités; et tout cela n'a pas été du goût de la Réforme jusqu'à présent. Elle n'a produit ni religieux ni religieuses. Elle qui vient réformer l'Eglise, ne s'est pas contentée de ne pas exciter ses adeptes à la pratique des conseils évangéliques; mais elle a combattu ces conseils, blâmé la noble et sainte ambition de l'âme généreuse et pure, réprouvé la pénitence dont le Sauveur est venu nous prêcher la nécessité; elle a favorisé partout le culte de la chair, flatté les sens aux dépens de l'esprit, et autant qu'elle a pu, elle a établi la prédominance du corps sur l'âme, c'est-à-dire qu'elle a pris le contre-pied de l'Evangile. Qui voudra s'en convaincre n'a qu'à lire la onzième lettre de la *Correspondance*, page 140. Cette réflexion renferme à elle seule une démonstration complète et rigoureuse de la fausseté des doctrines protestantes.

Mon but, en ce moment, ne me permet pas d'entreprendre le développement de cette preuve; mais je la livre à vos méditations, Monsieur : votre pénétration en aura bientôt saisi la solidité. Pour moi, je me hâte de passer à une troisième accusation, et de monter avec M. le ministre jusqu'au quatrième siècle.

Permettez-moi cependant de faire ici une petite pause, et croyez-moi toujours,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

CINQUIÈME LETTRE.

Vals, 10 décembre 1853.

3° *De l'usage de l'encensoir et de l'encens.*

Monsieur,

Je reprends la suite de notre examen. — Nous voici arrivés au quatrième siècle. C'est à cette époque que M. le ministre place l'origine de l'usage, si commun maintenant dans l'Eglise, *de l'encensoir et de l'encens.*

Mais ce ministre sait bien sans doute que dans l'ancienne loi, Dieu avait ordonné aux Juifs de brûler de l'encens sur ses autels, que cette pratique faisait partie de leurs sacrifices (V. les livres de *l'Exode,* du *Lévitique,* des *Nombres,* en plus de vingt endroits). Cet usage est donc louable ; cette pratique est donc respectable, et par son antiquité et par son origine. Saint Jean ne nous représente-t-il pas jusque dans le Ciel l'encens et l'encensoir (*Apoc.*, c. VIII, v. 3) ? Que si l'Eglise s'est abstenue de l'employer dans les premiers siècles, ç'a été pour éloigner les fidèles des pratiques superstitieuses des païens, accoutumés à brûler de l'encens en l'honneur de leurs fausses divinités, et pour ne pas donner aux ignorants et aux faibles un sujet de scandale (V. LEBRUN, *Explication des cérémonies de la messe*, t. I). Le danger ayant cessé, elle n'a pas cru devoir user plus longtemps d'une réserve devenue inutile. Y a-t-il là rien qui justifie l'accusation que lui intente le ministre d'avoir varié dans son symbole et changé son *Credo?*

N'est-ce pas là encore de l'ignorance ou de la mauvaise foi? Qu'en pensez-vous, Monsieur? Est-il besoin de justifier une pratique consacrée par l'autorité divine?

Si l'on brûle de *l'encens* dans le lieu saint, c'est pour marquer que toutes les créatures doivent être employées au service de Dieu et détruites en son honneur. L'encens brûlé a aussi été regardé en tout temps comme une vive et naturelle expression de la prière qui s'élève jusqu'à Dieu. C'est ce que l'Eglise rappelle à ses ministres par ces paroles du Prophète qu'elle met sur leurs lèvres : *Dirigatur, Domine, oratio mea sicut incensum in conspectu tuo* (Ps. 140).

Je passe à un autre article.

4° *De la Prière pour les morts.*

La *prière pour les morts* est indiquée comme ayant commencé au quatrième siècle, et les *messes pour les morts* au huitième. Nous réunissons ensemble ces deux articles, comme reposant sur les mêmes fondements, et nous prouverons qu'avant le quatrième siècle, et *les prières* et *les messes pour les morts* ont été en usage dans l'Eglise. J'appellerai ici en témoignage : 1° Tertullien qui dit que de son temps on offrait des sacrifices pour les morts, ainsi qu'aux fêtes des saints martyrs (*Lib. de coron.*, c. III).

« Une veuve, dit-il ailleurs, fait offrir des sacrifices pour son mari le jour anniversaire de sa mort (*De monog.*, c. X). »

2° Saint Chrysostome : « C'est une obligation pour un prêtre, dit-il, d'intercéder auprès de Dieu pour les péchés des vivants et des morts (*De sacerdot.*, l. VI). »

« Ce n'est pas inutilement, dit-il ailleurs, que nous

nous souvenons des morts dans la célébration des divins mystères, lorsque nous prions l'Agneau qui a effacé les péchés du monde, afin qu'ils puissent en recevoir du soulagement. Celui qui est à l'autel ne crie pas en vain : *Prions pour ceux qui se sont endormis dans le Seigneur* (*Hom.* 15, *in I ad Cor.*) »

3° Saint Augustin : « On ne peut nier, dit ce Pere, que les âmes des morts ne soient soulagées par les prières de leurs amis vivants, quand on offre le sacrifice du Médiateur (*Enchirid.*, c. cx). »

« Le sacrifice s'offre pour les saints *en actions de grâces*; il est *propitiatoire* pour ceux qui ont encore des taches à expier (*Ibid*). » Il nous apprend (*Hæres.*, 75) ainsi que saint Epiphane (*De hær.*, c. 33) qu'un prêtre arien, nommé Aérius, ayant attaqué la doctrine de la *prière pour les morts*, son hérésie fut condamnée par l'Eglise universelle.

4° Eusèbe nous rapporte que le grand Constantin voulut être enterré dans le porche de l'église des Apôtres, afin d'avoir part aux saintes prières, au sacrifice mystique et aux divines cérémonies (*De vita Const.*, l. IV, c. 60.—Voyez encore saint Ephrem, t. II. p. 230 ; saint Athanase (*Apol.*, *ad Const.*) ; saint Ambroise, etc.) Et M. Puaux nous parle de l'origine des prières pour les morts au quatrième siècle, de l'établissement de la messe pour les morts au huitième siècle ! N'est-ce pas là se moquer de ses lecteurs et se jouer de la vérité?

Voyez plus bas l'article qui concerne le *purgatoire* et qui complète celui-ci. On y trouvera les témoignages d'un bon nombre de docteurs protestants.

« La prière pour les morts, *usitée du temps des Apôtres*, dit Forbes, ne saurait être rejetée comme inutile par les

Protestants. Ils devraient *respecter le jugement de l'Eglise primitive et adopter une pratique sanctionnée par la croyance continue de tant de siècles*. Nous le disons, les prières pour les morts *sont une salutaire pratique* (*Controv. pontif.*, 1158). »

Voilà certes un démenti solennel donné à M. Puaux, et cela par un savant protestant. Selon lui, la prière pour les morts était *usitée du temps des Apôtres*, — cette pratique *est sanctionnée par la croyance continue de tous les siècles*, — cette pratique *est utile et salutaire.*

5° *De la Langue latine introduite dans le culte.*

Nous voici arrivés au sixième siècle. Le ministre nous fait grâce du cinquième, et n'y trouve rien à censurer.

D'après M. Puaux, *la langue latine a été introduite dans le culte au sixième siècle.* — Nous aurions su gré à M. le ministre de nous dire sur quels fondements il s'appuie pour faire entrer la langue latine dans le culte au sixième siècle. Je voudrais bien aussi qu'il nous indiquât quelle était la langue dont se servait l'Eglise avant cette époque, et lorsque le latin était la langue de tout l'Occident. La langue latine a été vulgaire dans les six premiers siècles, en Italie, dans les Gaules, en Espagne et en Afrique. Pendant ce temps, on donnait la liturgie latine à des peuples qui n'entendaient pas cette langue. Cela est évident, dit le P. Lebrun, par rapport aux Francs qui se rendirent maîtres des Gaules au cinquième siècle.

En Espagne, dans bien des endroits, on parlait une langue qui n'avait aucune relation avec le latin. Or, pour la France et pour l'Espagne, on n'a jamais changé la langue de la liturgie.

En Afrique, pendant les six premiers siècles, on parlait latin dans les plus grandes villes; mais dans un grand nombre d'autres endroits, on ne parlait que la langue grecque. Il en est de même de la Grande-Bretagne et de plusieurs nations du Nord. Là aussi il n'y a eu qu'une liturgie en langue latine, soit avant, soit depuis le sixième siècle (V. Lebrun, *Dissert.* 14 du t. IV).

Que M. Puaux nous dise donc dans quelles langues sont écrites les liturgies dites des *Constitutions apostoliques, de saint Ambroise, la liturgie gallicane, la mozarabique*, etc., etc., et de quels siècles datent nos rituels.

Prétendre que l'usage de la langue latine dans la liturgie a commencé au sixième siècle, c'est pousser l'ignorance jusqu'au ridicule (V. Morin. — V. Dom Guéranger, *Origines liturgiques*).

Remarquons, du reste, que ce que fait l'Eglise d'Occident pour la langue latine, les Eglises d'Orient l'ont fait pour leurs anciennes liturgies, écrites dans des langues que le peuple n'entend plus. Nous trouvons cet usage consacré même chez les Juifs. Quoique l'hébreu ne fût plus entendu du peuple après la captivité, on continua à lire la loi et à faire des prières en hébreu. Cet usage subsiste encore dans les différents pays où les Juifs se trouvent dispersés (V. Lebrun, t. IV, *Diss.* 14).

Qui ne comprend que la langue latine, en nous mettant en rapport avec les Conciles, les Pères et les docteurs, les théologiens; que cette langue, dis-je, employée uniformément dans la liturgie et dans les rituels, prévient une infinité d'erreurs et d'inexactitudes; assure la vérité du dogme; garantit l'intégrité des formules sacramentelles et donne au culte catholique

une forme convenable, une expression toujours digne; le marque d'un sceau religieux et sacré qui le rend infiniment plus respectable? S'il s'agissait de justifier l'Eglise du reproche qui lui est fait de se servir dans ses prières d'une langue inconnue au peuple, je me contenterais de citer ces paroles de M. de Maistre :

« Quelle idée sublime, s'écrie-t-il, que celle d'une langue universelle pour l'Eglise universelle! D'un pôle à l'autre, le Catholique qui entre dans une église de son rit est chez lui, et rien n'est étranger à ses yeux. En arrivant, il entend ce qu'il entendit toute sa vie; il peut mêler sa voix à celle de ses frères.... La corruption du siècle s'empare tous les jours de certains mots et les gâte pour se divertir.

» Si l'Eglise parlait notre langue, il pourrait dépendre d'un bel esprit effronté de rendre le mot le plus sacré de la liturgie ou ridicule ou indécent. Sous tous les rapports imaginables, la langue religieuse doit être mise hors du domaine de l'homme (*Du Pape*, l. I, ch. 20). »

Supposons cependant l'innovation, qui n'existe pas; supposons l'inconvénient que nos frères séparés nous opposent, et que nous ne reconnaissons pas; que s'en suivrait-il contre le dogme? Rien, absolument rien. Mais, dit le ministre plus bas, en citant saint Paul (*I Cor.*, ch. 14), le culte doit se célébrer dans une langue connue. Ce n'est pas là ce que l'Apôtre exige; car, 1° il ne parle pas des prières faites par les évêques et les prêtres, mais des cantiques, instructions ou prières faites par quelques particuliers poussés à cela par un mouvement subit et croyant obéir au Saint-Esprit; 2° en parlant de ceux qui ont reçu le don des langues, il leur recommande *de ne pas parler au peu-*

ple un langage qu'il ne comprend pas, mais de *se servir de ce langage pour prier Dieu et édifier leur piété personnelle.* N'est-ce pas là ce que fait le prêtre? Dans le culte divin, il s'adresse à Dieu en latin; mais s'il parle au peuple, il le fait dans la langue de ceux à qui il s'adresse. Ainsi, l'Apôtre, à l'endroit cité, sanctionne et approuve plutôt qu'il ne condamne les prières que nous faisons en latin.

Il ne faut pas oublier, du reste, que ces prières latines, on les explique au peuple et on lui en développe le sens, et que dans une foule de livres et d'eucologes, elles sont traduites et paraphrasées.

Je vous demande pardon, Monsieur, de vous promener par monts et par vaux, d'une question à une autre question qui n'a nul rapport avec la première; mais j'ai voulu suivre M. le ministre pas à pas. De la langue latine passons donc à la primauté du souverain Pontife.

6° *De la primauté de l'Evêque de Rome.*

La primauté de l'évêque de Rome, nous dit-il, *date du sixième siècle.*

N'en déplaise à M. Puaux, elle remonte plus haut, car saint Jean-Chrysostome appelle l'évêque de Rome · *Le préfet de tout l'univers et le chef de la famille du Christ.* Saint Théodore Studite dit qu'*il est distingué par la dignité de sa principauté pastorale* (lib. I, *Epist* 23, *ad Leon. P.*).

Dans les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, le pape est appelé *le chef de tous les évêques, le chef de l'Église universelle, l'archevêque et le patriarche universel.*

Dans la lettre placée à la tête des actes du concile, on lit ces paroles : *Beatissimus Romanæ urbis episcopus, cui principatum sacerdotii super omnes antiquitas contulit.*

M. Puaux admet l'autorité des quatre premiers conciles ; celui de Chalcédoine est le quatrième, et ce concile assure que l'antiquité attribue cette *primauté à l'évêque de Rome.* Que le ministre soit donc d'accord avec lui-même.

S'il veut remonter encore plus haut, qu'il écoute saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, qui lui-même avait entendu les Apôtres ; ce saint évêque représente la succession des évêques comme la garantie de la vraie tradition ; et, parlant de l'Eglise de Rome : « Il est nécessaire, dit-il, que tous les fidèles soient réunis à cette Église, à cause de sa *puissante primauté.* C'est par leur union avec elle que *toutes les autres ont conservé intacte la tradition apostolique* (S. Irén., *Adv. hær.*, lib. III, c. 3). »

Qu'il écoute saint Cyprien, dont les ennemis de la primauté romaine voudraient nous opposer l'autorité. Le saint docteur consacre un traité, qui est son chef-d'œuvre, à la démonstration de la suprématie pontificale. « L'Église, dit-il, est *fondée sur Pierre*, à cause *de l'unité.* Pierre *est le foyer, le centre de l'Église. L'Église de Rome est la première de toutes les Églises* ; c'est d'elle qu'est *sortie l'unité sacerdotale* (*De unitate Ecclesiæ*, passim). » Enfin, qu'il n'oublie pas ces paroles du Sauveur du monde, adressées à saint Pierre : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. — Pasce agnos meos, pasce oves meas.*

Ne voyons-nous pas, du reste, les souverains Pon-

tifes exercer constamment cette primauté ? — A qui a-t-on recours dans les doutes et les difficultés qui s'élèvent dans l'Église? Au souverain Pontife.— A qui s'adressent les autres évêques dans leurs besoins? A celui de Rome. — Qui condamne les hérétiques? L'évêque de Rome. — Où vont chercher leur consolation et leur défense ceux qui sont chassés de leurs siéges ou persécutés? Auprès de l'évêque de Rome. — Qui convoque, préside, approuve et sanctionne les conciles généraux ? L'évêque de Rome, le Souverain Pontife.

Il n'est pas jusqu'aux Protestants qui ne reconnaissent cette vérité et qui ne cherchent à justifier la *primauté de Pierre*, en en démontrant la nécessité. « Il faut un chef suprême à une religion, dit un de leurs écrivains, pour qu'il y ait parmi ses membres paix et unité (docteur L. OREN). »—« L'unité et la logique qui distinguent la constitution catholique, manquent à la constitution protestante, dit un autre. » —« La Réforme n'a pas de chef suprême, par conséquent pas d'unité (FESSLER). »—« Toute société religieuse et politique doit être organisée, et, comme les membres d'un corps, être unie sous un seul chef, si elle ne veut pas se dissoudre et se démembrer, dit un troisième (VON AMON). »— « Jésus-Christ choisit saint Pierre pour chef de son Eglise, dit un quatrième (COBBETT, p. 38). » — « Il y eut toujours un évêque suprême, et sa suprématie fut toujours reconnue par l'Église, c'est-à-dire par tous les Chrétiens, dit le même. » Enfin, un autre Protestant, comme pour donner un formel démenti à M. Puaux, a écrit ces paroles remarquables : « Nous ne saurions méconnaître que les *plus anciens Pères de l'Église* enseignèrent *tous* qu'il y a dans l'Église un *évêque suprême* (PFAFF, *de Orig. yes. Eccl.*, art. 3). »

M. le ministre de Rochefort s'est donc trompé, en plaçant l'origine de cette suprématie au sixième siècle. C'est cependant ce qu'il reproche à l'Église catholique ; et c'est par de tels arguments qu'il veut nous prouver qu'elle a varié dans sa foi !

Il est en désaccord avec les Pères, avec l'Écriture elle-même. Il ne tient aucun compte de l'histoire ; il se met en contradiction avec ceux de ses confrères qui l'ont étudiée et qui savent ce qu'ils disent ; et voilà comment il forme et complète le tableau de nos variations !

Je n'ai pas achevé de compter ses erreurs, veuillez en prendre acte, Monsieur ; et en voyant l'inanité et la fausseté des reproches qu'on nous fait, commencez à vous défier des assertions de M. Puaux ; c'est tout ce que je vous demande en ce moment. J'ai de quoi donner à ce soupçon toute l'assurance de la certitude et l'évidence de la vérité.

Le septième siècle ne nous offrant pas de changement à constater, nous arriverons, à ma prochaine lettre, au huitième, qui se présente un peu plus riche.

Veuillez me croire, en attendant, Monsieur, votre très-humble serviteur.

GAUTRELET, S. J.

SIXIÈME LETTRE.

Vals, 10 décembre 1853.

7° *Du Culte de la Croix.*

Monsieur,

La première découverte faite par le ministre, en fait d'innovations au huitième siècle, est celle du *culte rendu à la Croix*. Selon lui, ce n'est qu'à cette époque que ce culte a commencé. Au huitième siècle ! Mais il n'a donc pas lu l'histoire de Constantin et de sainte Hélène (année 326)? Cette sainte ne fit-elle pas construire une église appelée *Martyrium* ou *de la Croix*, parce qu'elle couvrait le lieu où Jésus-Christ avait été crucifié (voy. MAB., *Act. Ben.*, sect. 3, § 2, p. 506)? Que la fête de l'Invention de la sainte Croix ne se célèbre, dans l'Église latine, que depuis le cinquième ou le sixième siècle (BOLLAND., 3 mai), soit : mais le culte de la Croix a commencé avec le christianisme. Si les Juifs, remarque saint Jérôme, avaient tant de vénération pour l'Arche, de quels sentiments de respect les Chrétiens ne doivent-ils pas être pénétrés pour le bois de la Croix, pour cet autel sanglant, sur lequel l'Homme-Dieu a expié nos iniquités? Vingt-cinq ans après la découverte miraculeuse de la Croix, saint Cyrille, de Jérusalem, disait que ce bois, coupé en petits morceaux, était répandu dans toute la terre (*Cath.*, liv. X, c. XIII). Si M. Puaux nous objectait qu'il ne s'agit que de la croix

sur laquelle Jésus-Christ est mort, nous lui répondrions que le culte de la Croix a été plus largement entendu et pratiqué. Et s'il refusait d'en croire Tertullien, saint Ignace, saint Clément, saint Martial, etc., etc., il ne rejettera pas, je pense, le témoignage de Julien-l'Apostat; voici ce qu'il reproche aux Chrétiens, dont il avait déserté les rangs : *Vous adorez le signe de la Croix, vous en formez le signe sur vos personnes, vous le gravez sur vos portes* (JUL. ap., *Cyr.*). M. le ministre n'aurait pas mieux formulé son accusation.

Du reste, le culte que nous rendons à la Croix se rapporte réellement à Jésus-Christ crucifié ; c'est à lui que s'adressent les honneurs et les marques de vénération que l'on rend à l'image du crucifix. La Croix nous rappelle celui qui est mort dans ce supplice pour nous racheter. Ainsi l'entend l'Église, ainsi l'entendent tous les vrais fidèles. Il n'est pas jusqu'aux Protestants eux-mêmes qui ne nous justifient du reproche d'idolâtrie que nous font leurs confrères : « C'est *faussement qu'on a représenté la prière devant un crucifix comme l'adoration idolâtre du crucifix lui-même*, dit l'un d'eux (WIS.). »

« De l'*adoration des images*, dit Horst (et cela s'applique également au crucifix), tout Catholique sensé pense aujourd'hui absolument comme nous penserions aussi, si nous avions dans nos églises un plus grand nombre d'images, et comme en ont déjà pensé les écrivains ecclésiastiques il y a plus de 1200 ans. » — « O hommes pervers, dit saint Jérôme dans son écrit contre Vigilance, novateur d'alors, qui a jamais adoré chez nous les martyrs? Qui a jamais pris un homme pour un Dieu? »

Voilà, Monsieur, comment vos propres docteurs nous justifient ; ne faut il pas que la vérité soit bien évidente, pour arracher de pareils aveux à ceux qui ont tant d'intérêt à nous trouver en défaut, puisque notre faute serait leur excuse, et que notre justification entraîne leur propre condamnation et celle de leur parti ? Allons plus loin, et nous aurons l'occasion de signaler bien d'autres aveux, comme vous le verrez.

8° *Du Culte des Reliques.*

Le culte des reliques ne remonte pas plus haut que *le huitième siècle*, nous dit encore M. Puaux ; et voici qu'*Eusèbe* nous apprend que les Juifs, craignant que les fidèles ne vénérassent les restes de saint Polycarpe, demandèrent que son corps fût brûlé (*Hist. eccl.*, l. IV, c. 15); et l'auteur des actes de son martyre nous dit : *Nos ossa illius, gemmis pretiosissimis cariora, et quovis auro puriora, colligentes et tollentes, ubi decebat deposuimus.* — (Voyez aussi les actes du martyre de saint Cyprien ; voyez Greg. Nyss., Chrysostom., August., Hieron.)

Je vois des églises consacrées en leur honneur dès le commencement de l'Église (August., *cont. Faust.*, l. XX, p. 21 ; — Grég. Mag., l. VIII, epist. 4, etc.). Je vois des autels érigés sur les corps des martyrs (Ambr., *ep.* 22 *ad Marcellin.*, n° 1 ; Paulin, *poem.* 19 et 26). Je vois des reliquaires placés sur les autels (V. Martenne, *De antiq. Monach. rit.*, l. III, c. xiv, n° 36). Je vois les fidèles les honorer, les baiser respectueusement. Ecoutez saint Grégoire de Nysse, parlant des honneurs rendus aux reliques de saint Théodore (tome II, p. 1012) : *Hi enim* (fideles) *tanquam vi-*

vum suum corpus et florens videntes osculantur, et ad oculos, ad os, ad aures, ad omnes sensus admovent.

Je vois enfin la coutume établie par toute l'Église, de temps immémorial, de placer des reliques dans les autels qu'elle consacre (Amb., *ep.* 22 *ad Marcell.*, § 9; saint Paulin, *ep.* 31 *ad Sever.*). Enfin, j'entends les saints Ambroise, Augustin, Grégoire, Chrysostome, Hilaire, Paulin, etc., etc., nous parler des grâces obtenues par le culte rendu aux saintes reliques; ils citent des faits dont ils ont été eux-mêmes témoins oculaires. Il faudrait être sceptique pour rejeter tous les miracles que l'histoire nous rapporte avoir été ainsi obtenus. N'importe, M. Puaux, en dépit des Pères et des docteurs, des miracles et de l'histoire, place l'origine de ce culte au huitième siècle.

Mais il admet l'Écriture sainte : l'a-t-il lue? Ne voyons-nous pas dans l'Évangile l'hémorroïsse guérie par l'attouchement du vêtement de Notre-Seigneur (Matth., ix, 2)? Ne voyons-nous pas, dans les Actes des apôtres (c. v, v. 15), les malades se tenir assurés de leur guérison, pourvu que l'ombre seule de saint Pierre les couvrît? Et saint Luc (*Ibid.*, ch. xix, v. 12) ne nous montre-t-il pas les linges qui avaient touché saint Paul rendant la santé aux malades et chassant les démons des corps des possédés? Ah! qu'il faut être aveugle et injuste, pour faire à l'Église le reproche de nouveauté en cette matière!

Mais n'a-t-on pas à craindre que de fausses reliques ne soient honorées, comme si elles étaient véritables? — L'Église a pris et prend toujours les mesures les plus sages et les plus sévères pour prévenir cet inconvénient; elle défend d'exposer aucune nouvelle relique

sans qu'elle ait été reconnue et approuvée par l'autorité ecclésiastique. Concluons :

Erreur ou ignorance dans les dates, injuste supposition d'une nouveauté dans le culte, imputation calomnieuse de variation dans le dogme, voilà donc ce que nous retrouvons au fond de cette accusation. Aussi, voyons comment cette imputation calomnieuse a été jugée par des Protestants plus instruits. « Les *reliques*, c'est-à-dire les restes d'hommes et d'objets vénérables, ont été respectées en tout temps et le seront toujours (*Der Armenfreund*, 1820). » — « Rien n'est plus naturel, quelque abus que l'on en ait fait, que l'invocation pour les restes d'hommes pieux (LAVATER). » — « On ne rougit pas, dans notre siècle éclairé, de nommer les honneurs rendus aux saints, aux reliques, aux images, une adoration idolâtre, parce qu'on se sent incapable de *glorifier sa propre secte autrement qu'en calomniant le catholicisme* (FESSLER, *Ansichten uber religion*, tome II, p. 219). » N'oubliez pas que c'est un Protestant qui parle.

Le culte rendu aux saintes reliques remonte donc à la plus haute antiquité ; il est appuyé sur l'enseignement clair et évident de la sainte Écriture ; il est consacré par la pratique de tous les siècles ; il est justifié par les Protestants eux-mêmes. Voyez, Monsieur, ce que devient la découverte de M. Puaux, et quel fonds nous devons faire sur sa parole.

9° *Du Culte de la Vierge.*

Le 8e siècle a été fécond en variations, d'après ce qu'il paraît ; c'est à la même époque que le ministre place

l'origine du *culte de la Vierge.* Le culte de la Vierge au huitième siècle !... C'est bien le cas de dire : *Stupete, gentes.* Mais M. Puaux a-t-il jamais ouvert un volume, lu une page de ces immortels écrits des Saints Pères du sixième, du cinquième, du quatrième, du troisième siècle ? A-t-il fait connaissance avec les ouvrages des Chrysostome, des Grégoire, des Basile, des Augustin, des Ambroise, des Amphiloque, des Jérôme, des Ephrem, des Cyrille, des Irénée? Sait-il ce qui se passa à Ephèse, dans ce troisième concile général qu'il prétend reconnaître, puisqu'il admet les quatre premiers conciles universels ? Evidemment non ; il ne sait de ces auteurs que les noms ; il n'en connaît ni la doctrine ni la pensée relativement au *culte de Marie.* Ce ne sont pas quelques passages isolés, mais des discours, des traités entiers, qu'il trouverait dans leurs écrits, et de ces expressions de respect, de confiance, telles qu'elles paraîtraient exagérées à beaucoup de Chrétiens de nos jours.

Citer ici, ce serait faire injure à tout lecteur catholique, et même à tout Protestant instruit; et pour les autres, ce serait se mettre dans la nécessité de copier des livres entiers. A de pareilles assertions, on ne peut que hausser les épaules et gémir de l'ignorance ou de la mauvaise foi de celui qui ose les avancer. Quoi donc ! Jésus-Christ ne nous a-t-il pas dit à tous, dans la personne de saint Jean : *Voilà votre Mère !* Marie ne nous a-t-elle pas averti, dans son cantique prophétique, que *toutes les générations la diraient bienheureuse?* « Ecoute, ô fille de David ! s'écrie saint Athanase, ce défenseur si zélé de la divinité de Jésus-Christ, incline ton oreille à mes prières. Nous élevons notre

cri vers toi ; souviens-toi de nous, ô très-sainte Vierge, et pour les faibles louanges que nous t'offrons, accorde-nous de grands dons du trésor de tes grâces ; toi qui es pleine de grâces, le Seigneur est avec toi. Reine et Mère de Dieu, intercède pour nous (*Serm. in ann.*, t. II, p. 40). »

Je veux placer ici, pour l'édification de M. Puaux, un passage remarquable du célèbre M. Hurter, autrefois Protestant : « Dès mes jeunes années, dit-il, sans avoir cherché à m'instruire par la lecture de quelques ouvrages, sans être entré dans aucune discussion, sans posséder une connaissance particulière de l'enseignement catholique au sujet de la Mère de Dieu, déjà je me sentais pénétré d'une inexprimable dévotion pour elle. Je devinais en elle l'avocate du Chrétien, et du fond de mon cœur je m'adressais à elle dans l'intimité de ma vie privée (*Exposé des motifs qui ont décidé son retour au sein de l'Eglise catholique, Ami de la Religion*, 5 septembre 1844). »

Quant à la différence que nous mettons entre le culte rendu à Marie et celui que nous rendons à Jésus-Christ, elle se trouve parfaitement exprimée par ces paroles de saint Epiphane : « Que *Marie soit en honneur*, que le *Seigneur soit adoré* (*Hœr.* 39) ; » et celles de saint Grégoire : « *Sauveur* du monde, *sauvez nous;* sainte Mère de Dieu, *vierge Marie, priez pour nous;* » et celles de l'Église : « Seigneur, *ayez pitié de nous;* sainte Marie, *intercédez pour nous.* »

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Voyez-vous plus de difficulté à employer auprès de Dieu le crédit de ses amis, et surtout de celle qui fut choisie pour être la mère du Sauveur, que nous n'en trouvons sur la terre

à nous servir de la médiation des amis et des courtisans du prince, pour en obtenir quelque faveur ? Assurément non ; l'autorité de M. Puaux ne balancera pas dans votre esprit celle de toute l'antiquité, celle des Pères et des Docteurs, et de la raison même.

Faisons donc encore un pas, et voyons s'il sera plus heureux touchant le *culte des images.*

10° *Du Culte des Images.*

M. Puaux en fixe l'origine *au huitième siècle.* Saint Basile va répondre à M. le ministre : « J'honore, dit-il, et je baise les images des saints, parce que cette pratique nous a été transmise par la tradition apostolique, et que, bien loin d'être défendues, elles sont peintes dans toutes nos églises (*Ep.* 360, *ad Jul. de imag.*). » Les archéologues savent combien était commun, dans les premiers siècles, l'usage de représenter les mystères de la religion au moyen de la peinture. (Voyez Bosius, Aringhius, Mamachi, Boldetti, dans leurs savants ouvrages ; et de nos jours, le P. Macchi, *Rome souterr.* ; M. Perret, de Lyon, dans son travail si remarquable par la science et l'exécution.) Jésus-Christ était souvent représenté sous la forme d'un bon pasteur ou portant sa croix. On voit encore à Rome, au cimetière de Prétextat, une chambre qui a servi autrefois à la célébration des saints mystères, et où se trouve peinte l'image du Sauveur. On trouve également des peintures, dans les cimetières de Calixte, de Sainte-Agnès, de Priscille ; la Vierge y est représentée dans un nuage. Voilà pour l'antiquité. Que si M. Puaux doutait encore de la *légitimité* du culte rendu aux images, nous le ren-

verrions à l'ancien Testament. Il y verrait que les images et les statues sont bien anciennes dans les lieux saints, et que Dieu ordonna d'en placer au-dessus de l'Arche d'alliance. Nous lui recommanderions de méditer ces paroles d'un docteur Protestant, citées plus haut : « De l'adoration des images, tout Catholique sensé pense absolument comme nous penserions aussi, si nous avions dans nos églises un plus grand nombre d'images, et comme ont déjà pensé les écrivains ecclésiastiques, il y a plus de douze cents ans (HORST). »

Mais, dit M. Puaux (p. 7), « le deuxième concile de Constantinople (il a voulu dire de Nicée, je pense, ce n'est qu'une petite distraction, et ce n'est pas la seule), ordonne d'adorer les images ; le concile de Francfort les proscrit. Il y a donc au moins divergence d'opinion parmi vous. » Si le ministre se fût donné la peine d'étudier un peu sérieusement la question, il se serait convaincu : 1° que ce terme d'*adoration* n'a pas, dans le deuxième concile de Nicée, le sens que lui attribuent les Protestants ; 2° que si les Pères du concile de Francfort et les auteurs des livres Carolins rejetèrent la décision du concile de Nicée, c'est qu'induits en erreur par une traduction défectueuse de ce concile, que d'ailleurs ils ignoraient avoir été approuvé par le pape Adrien, ils avaient cru qu'il ordonnait de rendre aux saints le culte de *latrie*, qui n'est dû qu'à Dieu. Plus tard, ils reconnurent leur erreur, et acceptèrent une décision qui, entendue dans son vrai sens, ne leur présentait plus de difficulté. Bien loin donc de trouver un argument en faveur du changement de doctrine, dans le dissentiment passager de ces deux conciles, dont au reste le premier seul est œcuménique, nous y voyons

la doctrine de l'Église bien établie ; puisque, dans le deuxième concile de Nicée, on définit qu'on peut rendre un culte aux images et aux statues représentant les saints, et que, dans le second, on rejette et repousse le culte de latrie, comme ne pouvant leur convenir. C'est ce qui devrait tranquilliser les Protestants sur la nature des honneurs rendus aux images, et leur faire comprendre combien il s'en faut que nous les adorions. De cette explication, il est facile de conclure que l'un et l'autre concile admettent le culte *relatif* et rejettent le culte *absolu*, et c'est précisément ce que nous croyons et enseignons. Ainsi, 1° ce culte n'est pas nouveau ; il est aussi ancien que l'Église ; 2° il n'y a dans ce culte rien que de raisonnable et de sage ; d'où nous pouvons déduire, 3° qu'il n'y a rien qui puisse favoriser la conclusion que M. Puaux en tire relativement à notre *Credo*.

En voilà peut-être assez pour cette fois, Monsieur. Ce que je puis dire sur chacun des points attaqués par M. le ministre n'est pas suffisant, je le sais, pour satisfaire un esprit avide de connaissances ; mais j'en aurai dit assez cependant pour dissiper les doutes qu'auraient pu faire naître des affirmations aussi tranchantes qu'elles sont mal fondées, et pour convaincre tout esprit qui aime et qui cherche la vérité. Vous êtes du nombre, Monsieur; j'ai donc la confiance d'avoir satisfait à ce que vous désirez de moi, et je poursuivrai avec confiance, dans mes prochaines lettres, un travail propre, si je ne me trompe, à détruire bien des préjugés.

Veuillez me croire, en attendant,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

SEPTIÈME LETTRE.

Vals, 13 décembre 1853.

11° *Des Eglises bâties en l'honneur des Saints.*

Monsieur,

C'est encore au huitième siècle que M. Puaux fixe l'origine de cet usage. Il n'avait pas présent à la mémoire, sans doute, des faits historiques bien connus cependant et que je suis obligé de lui rappeler.

Le grand *Constantin* ne fit-il pas élever une église à *saint Jean-Baptiste,* à côté de la basilique du Sauveur, avec un second autel en l'honneur de *saint Jean l'évangéliste* (Anast., *in Sylv.*, c. 1) ? Le même prince ne fit-il pas bâtir une église en l'honneur du *prince des Apôtres*, au lieu nommé la *Confession de Saint-Pierre*, qui avait été consacré par son martyre? N'en fit-il pas construire encore une autre sur la voie d'Ostie, en l'honneur de *saint Paul* (Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. 25; voy. aussi Bianchini, *Præf. in pontif.*, p. 72; Foggieri, *de Rom. S. Petr. itin.*, exerc. 17, p. 403; Anast., *Bibl.*)? Saint Jérôme ne nous parle-t-il pas de l'église dédiée à *saint Clément*, l'une des plus anciennes églises de Rome : *Nominis ejus memoriam usque hodiè exstructa ecclesia custodit* (*Script. eccl.*, nº 25)? Saint Damase, pape, ne fit-il pas bâtir une basilique qu'il dédia à saint Laurent (*Brev. rom.*, 11 décembre)?

En voilà assez pour nous faire apprécier l'érudition et la critique du ministre. Mais ici encore, que pourrait conclure M. Puaux contre notre symbole? Veut-il

attaquer le culte rendu aux saints? Il ne le dit pas, mais on peut le présumer ; nous lui répondrons tout à l'heure (voy. plus bas *Fête de tous les Saints*). Pour le moment, il nous suffira de savoir que le ministre a oublié (s'il les a jamais connus) les faits les plus élémentaires de l'histoire.

Passons donc à une autre matière.

12° *Des Messes basses; — des Messes pour les morts.*

Nous avons réuni les deux articles qui concernent le saint sacrifice de la messe; car dans le tableau de M. Puaux je trouve d'abord les messes basses instituées dans le huitième siècle, puis un peu après, *établissement des messes pour les morts*, comme si ces deux choses étaient distinctes pour le fond. Plus j'avance, plus j'àdmire le savoir du Ministre. Voulez-vous une preuve de son habileté? Il ne se contente pas d'assigner une origine différente aux messes basses et aux messes pour les morts. De plus, 1° après avoir placé *la messe au huitième siècle*, il met la *transsubstantiation*, qui en fait l'essence, au neuvième ; 2° il nous apprend plus loin que la transsubstantiation n'est *devenue loi de l'Eglise qu'au treizième ;* 3° il recule l'origine du *canon de la messe au onzième*, comme si ce n'était pas la partie principale du sacrifice de nos autels ; 4° ce n'est pas tout : après avoir accordé la *transsubstantiation au neuvième siècle*, c'est-à-dire la foi en la présence réelle de Jésus-Christ, il recule *l'adoration de l'hostie au treizième.* Que pensez-vous de tout cela, Monsieur ? Cette marche vous paraît-t-elle bien logique, et un semblable amphigouri ne fait-il pas pitié? Mais revenons à notre sujet, et continuons l'exposition du dogme catholique.

Si M. Puaux veut se convaincre que la messe remonte un peu plus haut que le huitième siècle, il n'a qu'à consulter les Pères et les docteurs des premiers siècles, et il trouvera le nom de *messe* employé par saint Augustin (serm. 49), saint Epiphane, saint Césaire, saint Isidore, Cassien, Socrate, qui tous vivaient avant le huitième siècle.

Mais pour ne pas me perdre dans des preuves de détail, voici ce que j'établis en principe. Il est reconnu que les Apôtres avaient établi des liturgies, c'est-à-dire la manière de procéder dans la célébration des saints mystères; je pourrais citer sur ce fait vingt témoins des plus respectables (V. *Discussion Amicale*, tome I, lett. 9). Il est également constant que toutes les liturgies depuis le quatrième siècle, usitées non-seulement dans l'Eglise catholique, mais même dans le schisme et l'hérésie, s'accordent unanimement dans les prières qui précèdent accompagnent et suivent la consécration, et qu'elles expriment de la manière la plus claire, la plus formelle, la plus énergique, la croyance du *sacrifice*, de la *présence réelle*, de la *transsubstantiation* et de l'*adoration*. Voy. Goar, *Eucolog. græc.*; Assemani, *Liturg. orient.*; Renaudot, *Bibl. orient.*; Lebrun, qui cite au long chacune de ces liturgies dans son précieux ouvrage (*Explication des Cérémonies de la Messe*). Ces liturgies sont reconnues authentiques par les savants Protestants eux-mêmes. « Je trouve, dit le célèbre Grotius (*Votum pro pace*), dans toutes les liturgies grecques, latines, arabes, syriaques et autres, des prières à Dieu, afin qu'il consacre par son Saint-Esprit les dons offerts et qu'il les fasse le corps et le sang de Jésus-Christ. J'ai donc eu raison de dire qu'une coutume si ancienne

et si universelle qu'on la doit croire venue des premiers temps, ne devait pas être changée. »

« Il est certain, dit encore Grabe, qu'Irénée et tous les Pères de l'Eglise qui vécurent ou du temps des Apôtres ou immédiatement après, et dont les écrits nous sont parvenus, ont reconnu la sainte Cène comme le sacrifice de la nouvelle alliance. Et ce ne fut pas la doctrine ou l'usage particulier d'une église isolée ou de quelques Pères, mais bien la doctrine et l'usage public que l'Eglise avait reçus des Apôtres, qui les tenaient de Jésus-Christ. Irénée montre cela clairement dans les chap. 32 et 34 contre l'hérésie.

» Mais la même chose avait été enseignée avant lui par le martyr Justin dans sa première épître à l'empereur Antonin, et encore bien plus clairement dans son dialogue avec Tryphon. Il serait superflu de citer cet écrit, comme les passages d'Ignace, de Tertullien, de Cyprien et d'autres (*Annot. ad. lib. IV. Iren. adv. Hœr*). »

L'évêque anglican Bull ne s'exprime pas moins clairement. « L'accord de toutes les Eglises de l'univers chrétien, quelque éloignées qu'elles fussent les unes des autres, dans la prière de l'oblation du sacrifice chrétien, au sacrement de la sainte Eucharistie, est vraiment merveilleux. Les anciennes liturgies sont unanimes dans la formule de cette prière. Quiconque réfléchira mûrement sur cette conformité restera convaincu que cette formule de prière dut être communiquée aux Eglises différentes au jour même de leur première fondation (Bull, serm. XIII, vol. 1). »

Toutes ces liturgies ont pour objet, je l'ai dit, de régler le cérémonial du saint sacrifice de la messe; elles

remontent au quatrième siècle, et dans leurs parties essentielles, aux temps des Apôtres eux-mêmes; et M. Puaux nous indique le huitième siècle comme celui de l'institution de la messe!

Je passe de suite au neuvième siècle, où, d'après le ministre, le *dogme* de la *transsubstantiation* et *celui du sacrifice de la messe font leur première apparition dans l'Eglise.* On vient de voir d'après M. Puaux, l'établissement *des messes pour les morts* au huitième siècle.— Et le voici qui les fait naître pour la première fois au neuvième!

Ne lui demandons pas raison de ces contradictions, ne cherchons pas la suite et l'enchaînement de ses idées, car à coup sûr M. Puaux ne se comprend pas lui-même. — Nous nous permettrons pour plus de simplicité de réunir ensemble les deux articles touchant la *transsubstantiation.*

13° *Du Dogme de la transsubstantiation et du Sacrifice de la messe.*

Mais la *transsubstantiation*, c'est-à-dire le changement de la substance du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, a-t-elle été inventée *au neuvième ou treizième siècle de l'Eglise?* Ce mot et ce qu'il signifie, tout cela est-il chose inconnue à l'antiquité et aux premiers siècles de l'Eglise? M. Puaux le prétend. Je ne parlerai pas des *Pères et des docteurs* qui tous nous enseignent clairement la *présence réelle;* je me tais également sur les *liturgies*, unanimes sur ce point, comme nous venons de le dire; je ne rappelle pas les *paroles de saint Paul et de Jésus-Christ* même qui expriment clairement cette vérité: c'est du mot de *Trans-*

substantiation qu'il s'agit. — Or, les saints Pères se servent de plusieurs comparaisons qui justifient le mot employé dans l'Eglise et le sens qu'elle lui donne. Ainsi, saint Grégoire de Nysse compare le changement du pain et du vin au corps de Jésus-Christ à celui qui s'opère entre la nourriture et celui qui la prend (*Orat. cath.*, c. 37). Saint Cyrille de Jérusalem compare ce changement à celui qui se fit aux noces de Cana lorsque Jésus-Christ transforma l'eau en vin (*Cath. 4. Mystag.*). Saint Ambroise recourt à l'action créatrice pour faire comprendre celle de la consécration : *Qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quæ sunt in id mutare quod non erant* (*De myster.*, ch. VIII) ? Les mots de *changement*, de *transmutation*, de *transformation*, n'expriment-ils pas la même chose que celui de transsubstantiation ? N'est-ce pas la même idée, et les expressions elles-mêmes ne sont-elles pas équivalentes?

Mais voulez-vous d'autres témoignages ? Laissons parler les docteurs protestants. « Je soutiens, dit le célèbre Molanus, que le corps de Jésus-Christ sur l'autel est réellement et substantiellement le même qui est au ciel et qui fut sur la croix, si ce n'est qu'il est d'une autre manière présent sur l'autel qu'il ne l'était sur la croix. Sur la croix il le fut d'une manière naturelle et sanglante, au ciel il l'est d'une manière visible et glorieuse; sur l'autel il l'est d'une manière invisible et non sanglante, mais c'est cependant le même corps. Je reconnais donc avec les Pères de l'Orient et de l'Occident *la transmutation substantielle* opérée dans l'Eucharistie qu'on exprime par les mots de *transmutatio*, *transelementatio, transsubstantiatio,* qui indiquent que,

dès que les paroles du Rédempteur sont prononcées, par la vertu de l'union avec la forme visible, on voit paraître sur l'autel ce qui n'y était pas, je veux dire la personne de Jésus-Christ (*Molan*, *Summ. Controv. de Euch.*). » — « Le dogme de la transsubstantiation, dit un autre Protestant, au point de vue religieux, est l'idée la plus sublime de toute religion, de toute philosophie ; c'est la contemplation du fini et de l'infini, du terrestre et du divin (Horst., 4, 6). » Qu'en pense M. Puaux ? Je regrette de ne pouvoir placer encore ici les paroles de Leibnitz, mais il faut être court : ce n'est pas un traité que l'on attend de moi dans ces circonstances ; sans quoi il en faudrait plus de trente pour réfuter le tableau du ministre. — Hâtons-nous donc et arrivons avec notre auteur, *à la fête de tous les saints.*

14° *De la Fête de tous les Saints.*

C'est au neuvième siècle que M. Puaux place l'institution de cette fête. Quoique ce ne soit que vers l'an 837, sous Louis le Débonnaire, que cette fête fut établie en France et généralement adoptée, l'histoire nous apprend qu'en 607, le pape Boniface IV fit ouvrir le Panthéon, le purifia et le dédia à l'invocation de la sainte Vierge et de tous les saints martyrs. Vers l'an 731, Grégoire III, consacra une chapelle dans l'église de saint Pierre en l'honneur de tous les saints ; et depuis ce temps on a toujours célébré cette fête à Rome (Voy. Beleth., *Rat. de div. off. et festis*, c. 127 ; Durand, *Rat. de div. off.*, l. VII. c. 34. ; Thomassin, *Traité des fêtes*). Les Grecs ont une fête en l'honneur de de tous les saints, le dimanche après la Pentecôte (Smith, *De hodiern. stat. Eccl. græc*, p. 19).

Mais que prétend donc M. Puaux en assignant cette origine à la fête de tous les saints? Ah! sans doute, il veut nous donner à entendre que ce fut aussi l'origine du *culte que leur rend l'Eglise*; sans cela son raisonnement ne prouverait rien; mais cette accusation est tellement démentie par les monuments de l'histoire et de la tradition, qu'elle ne peut même soutenir l'examen.

Eusèbe (L. XIII, c. 11), saint Cyprien (*Epist.* 57), saint Cyrille de Jérusalem (*Cath. mystag*, V), saint Ignace, martyr, et bien d'autres nous montrent ce culte en vigueur dès les premiers siècles. Origène, en parlant des anges et des saints, nous enseigne *qu'ils aident ceux qui veulent honorer le Dieu éternel, qu'ils le leur rendent favorable, et qu'ils unissent leurs prières à celles que les fidèles lui adressent* (*Contr. Cels.*, l. VIII; et l. I, *Orat.*, n. 14). Si le témoignage des docteurs catholiques ne le convainct pas, que M. Puaux ne récuse pas du moins celui de ses pères et de ses frères dans la Réforme.

Ce sont les *Centuriateurs de Magdebourg*, auteurs protestants si renommés dans le parti, qui avouent que dès le quatrième siècle, la coutume d'invoquer les saints était établie (Cent. IV. c. 4). — C'est Whittaker, auteur protestant, qui confesse qu'on en trouve des traces dans le troisième siècle. — Ce sont encore Leibnitz, de Starck, Haller, Lavater, etc..., également protestants, qui nous justifient et nous absolvent sur ce point. — « Je ne regarde pas comme un péché de dire avec l'église catholique : Sainte Marie, priez pour moi, dit Montague. » — « Cette forme de prière ne renferme rien de blamable; n'implorons-nous pas l'intercession de nos frères qui vivent encore dans le monde? Les saints

sont semblables aux anges du ciel, dit un autre auteur. » — « Ceux qui affirment que les Catholiques adorent les saints ne sont pas guidés par la vérité, mais par la haine (DODERLEIN, *Inst. theol.*, l. I, c. 2). » Mais le ministre n'a-t-il pas lu dans le nouveau Testament, que saint Paul se recommande aux prières des premiers fidèles (*Rom.*, XV, 30; *Eph.*, VI, 18; *Thess*, V, 23)? L'ancien Testament ne nous montre-t-il pas les anges priant pour nous et leur intercession avantageuse aux hommes (*Tob.*, XII, 12; *Zachar.*, I, 12, *Dan.*, X, 11; *Mach*, XV, 2)? C'est ce que reconnaît Grotius, célèbre et savant Protestant; il assure que telle était l'opinion des Juifs (*Crit. sacr.*, t. VI). Ces autorités valent bien, je crois, celle de M. Puaux. « Quant à celui qui repousse l'invocation des bienheureux, et qui nie qu'ils sachent ce qui se passe ici-bas, j'attends de lui une réponse au passage de l'Evangile : *Les anges du ciel se réjouissent de la conversion d'un pécheur,* dit encore Brown. » Cette réponse, je prie M. le ministre de vouloir bien la donner. Mais en attendant qu'il nous la donne, il nous permettra bien sans doute de croire avec les Pères, avec l'Ecriture, avec les docteurs protestants eux-mêmes : 1° que le culte des saints n'a rien que de légitime et de raisonnable ; 2° que ce culte remonte plus haut même que l'Evangile, puisqu'il est indiqué dans l'ancien Testament. N'est-ce pas là, Monsieur, ce que vous conclurez avec moi? Laissez-moi l'espérer de la droiture de votre cœur et croyez-moi toujours, Monsieur, votre très-humble serviteur.

GAUTRELET, S. J.

HUITIÈME LETTRE.

Vals, 14 décembre 1853.

15° *De la Fête de l'Assomption.*

Monsieur,

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que ces études historiques que nous faisons ne sont dépourvues ni d'intérêt ni d'utilité. Il est doux de voir les saintes pratiques de la religion, celles mêmes qui ne tiennent pas essentiellement au dogme, consacrées par une si respectable antiquité ; il est plus doux encore de les voir justifiées en elles-mêmes et par les témoignages les moins suspects, et de constater comment l'Eglise a marqué toutes ses institutions du sceau de la sagesse divine qui la dirige et préside à son gouvernement. Vous avez pu déjà en faire la remarque, Monsieur, et bien des fois encore, je l'espère, vous la ferez dans le cours de cette discussion. Je vais continuer à suivre M. Puaux.

La fête de l'Assomption fut, *selon lui*, *établie par le concile de Mayence* dans le neuvième siècle. J'ignore ce que prescrivit ce concile ; mais ce que je sais, d'après des auteurs dignes de foi, c'est que la fête de l'Assomption de la sainte Vierge se célébrait avant le sixième siècle dans l'Eglise latine et dans l'Eglise grecque, ce qui se prouve par les anciens sacramentaires qui existent avec des calendriers complets avant le temps du pape Sergius, comme le pontifical en fait foi, et avant

le règne de l'empereur Maurice, comme on le montre par l'autorité de Nicéphore (l. XVII, c. 28).

(V. BARONIUS, *Annot. in martyr.*; — MABILLON, *In Liturg. gall.*, l. II, p. 118; — MARTÈNE, *De antiq. eccl. discipl. in divin. off. celebr.*, c. 3, n. 25; — THOMASSIN, etc.)

Saint Modeste prononça vers l'an 630 un discours sur le passage de la très-sainte Mère de Dieu, lequel est cité par Photius. L'assomption corporelle de la sainte Vierge y est clairement établie. Avant lui, Grégoire de Tours parlait de cette opinion comme d'une croyance qu'on ne révoquait pas en doute. Cependant cette pieuse croyance, fondée sur la tradition, ne doit pas être mise au nombre des articles de foi, comme l'ont prouvé Baronius (*Not. in martyr.*), Melchior Cano (l. XII, *de Loc. theol.*), Suarez, Thomassin, Alexandre, Benoît XIV (l. I, *De Canoniz. sanct.*, c. 42), Bourdaloue (*Sermon*).

Ici encore l'érudition de M. Puaux se trouve en défaut; il se trompe, et pour l'époque qu'il assigne à l'origine de la fête, et pour la portée dogmatique qu'il suppose à cette fête. Il se trompe plus encore par rapport aux conséquences qu'il tire de ce fait, qui n'a introduit aucun changement dans la doctrine et dans la foi de l'Eglise, comme je viens de le prouver. Si ce ministre prétendait par là attaquer le culte de Marie, nous le renverrions à ce que nous avons dit ci-dessus (n° 9). Passons donc à l'article suivant.

16° *De la Canonisation des Saints.*

Cet usage, d'après le ministre, date du neuvième siècle. C'est le placer *trop tard* et *trop tôt* tout à la fois:

1° *trop tard*, s'il prétend que l'Eglise de tout temps n'ait pas procédé avec maturité et précaution dans les honneurs qu'elle donnait aux saints martyrs d'abord, et ensuite aux autres saints. Nous voyons, en effet, dès le temps de saint Clément, pape, des précautions extraordinaires prises pour s'assurer de la vérité et de la sincérité des actes des martyrs; il y avait des scribes ou notaires spécialement chargés de rédiger ces actes; puis on procédait à l'examen. On examinait si le mort avait vécu dans l'unité de l'Eglise catholique, si le motif de sa mort était pur, exempt de vanité (SAINT CYPRIEN, *Epist. ad Anton. et ad S. Cornel.* — SAINT JÉRÔME, *Comm. ad Gal.* 1, 3, 6, 5), si la défense de la foi était la cause de sa mort (SAINT EPIPHANE, *Hær.*, 78). En Afrique, c'était le primat à la tête d'un concile qui portait ce jugement. Après le jugement, des lettres circulaires notifiaient aux Eglises les noms de ceux qui avaient été déclarés martyrs. Il existe au moins sept de ces lettres constatées authentiques par les savants. Les actes de saint Vigile, évêque de Trente et martyr, au quatrième siècle, reconnus par les critiques comme authentiques, attestent la communication que l'on faisait du martyre au pape, la demande d'approuver le culte, et l'ancien usage de cette demande (MABILLON, *Præf. ad sæcul.* V, § 6, n. 93). Divers passages de Grégoire de Tours prouvent aussi qu'on recourait au souverain Pontife pour introduire le culte d'un martyr ou pour le confirmer, s'il était introduit.

2° Cette canonisation est placée *trop tôt* si on veut parler de l'époque où le pape se l'est réservée exclusivement. C'est Alexandre III (1160) qui, le premier, dans une décrétale, statua qu'il ne serait permis de rendre à

personne l'honneur dû aux saints sans l'agrément de l'Eglise romaine (V. *Encyclop. théol.*, 15 vol.). Rien de plus prudent et de plus sage que cette règle, quoi que puisse en penser M. Puaux, et il n'y a dans ce fait rien qui puisse justifier le moins du monde l'accusation d'avoir varié dans notre foi. Cela est trop évident pour que nous nous arrêtions davantage à le prouver.

17° *Du Baptême des Cloches.*

Mais nous voici au dixième siècle. Le ministre place à cette époque le *baptême* ou la bénédiction *des cloches*. Que faut-il penser de cet usage? On sait que chez les Juifs les fêtes étaient annoncées au son des trompettes (*Lév.*, c. XXIII, XXIV; *Nombres*, c. X). Ne faut-il pas un signal commun pour réunir aux mêmes assemblées, à une heure commune, des populations entières, et quel que soit celui dont on s'est servi dans les premiers siècles, pouvait-on s'adresser mieux qu'à la voix si retentissante et si harmonieuse des cloches? *On bénit les cloches,* dit le concile de Cologne, *afin qu'elles soient comme les trompettes de l'Eglise militante. Ce sont elles qui convoquent le peuple au temple pour y entendre la parole de Dieu. Ce sont elles aussi qui appellent le ministre de l'Eglise pour entendre dès le matin chanter la miséricorde du Seigneur et sa vérité pendant le silence de la nuit* (III, p. 9, c. 14). Si dans cette bénédiction on donne à la cloche le nom d'un saint (ce qui a donné lieu d'appeler cette cérémonie un baptême), c'est pour que la voix de la cloche soit censée être la voix d'un saint qui nous appelle à l'Eglise. Les prières usitées dans cette cérémonie sont magnifiques. (Celui qui voudrait pénétrer plus avant dans ce sujet vraiment poéti-

que, n'a qu'à lire le Mandement de Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, sur les cloches). Quant au temps où l'on a commencé à se servir des cloches dans les églises, il paraît antérieur au dixième siècle. Alcuin, disciple de Bède et précepteur de Charlemagne, parle de cet usage comme remontant plus haut que l'an 770 (V. Bergier, *Dict. théolog.*). En tout cas, qui verra dans l'introduction des cloches, dont l'invention est attribuée par quelques auteurs à saint Paulin de Nole en Campanie, d'où le nom de *Campana*, une preuve du changement de la doctrine dans l'Eglise? Personne, je crois, pas même M. Puaux. Pourquoi donc s'en servir comme d'un argument contre notre symbole? Si ce n'est ignorance, n'est-ce pas mauvaise foi, ou l'un et l'autre tout ensemble? Qu'en pensez-vous, Monsieur? La bénédiction des cloches a-t-elle jamais figuré pour quelque chose dans les croyances catholiques?

Allons plus loin. Cette bénédiction n'est-elle pas surtout convenable lorsqu'il s'agit d'objets qui, par leur nature étant destinés à servir au culte, doivent être plus particulièrement sacrés? La foi, qui nous apprend que par le péché le démon est devenu le prince et le maître du monde, ne nous conduit-elle pas aussi naturellement à comprendre la raison première et fondamentale de cette pratique si profondément raisonnable au point de vue religieux, et ne justifie-t-elle pas l'usage universel de l'Eglise qui a des bénédictions, non-seulement pour les choses sacrées, mais même pour les choses profanes?

Passons à un reproche plus grave et plus sérieux dans la pensée de M. Puaux.

18° *Du Célibat des Prêtres.*

Le célibat des prêtres est, selon M. Puaux, une invention du dixième siècle. Malheureusement pour lui l'histoire n'est pas d'accord avec ses assertions. 1° Elle nous montre le célibat en honneur dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et pratiqué par les plus saints évêques et prêtres. 2° Elle nous enseigne que cette pratique, admise presque universellement dès les premiers temps, est bientôt devenue une loi positive et formelle dans certaines Eglises, comme celle de Macédoine, de Thessalonique et d'Achaïe (V. SOCRATE, l. V, c. XXII). 3° L'histoire nous apprend que, dès le commencement du quatrième siècle, cette loi fut en vigueur dans l'Occident (V. *Concil. Illiberitanum,* can. 33 et can. 27; SIRICE, pape, *Ep.* I, c. VII; INN., I, *Ep. ad Vict. Rhotom.*, c. IX; THOMASSIN, *De disc. Eccl.*) 4° Elle nous apprend encore que la discipline n'a pas été uniforme dans l'Eglise catholique sur ce point, et qu'elle n'a pas imposé la loi du célibat au clergé grec. Maintenant encore, en Orient, les diacres et les prêtres peuvent être mariés, pourvu qu'ils le soient avant leur ordination. Les évêques seuls sont obligés de garder le célibat ou de vivre séparés de leur femme, s'ils étaient mariés avant d'être évêques (*Synode, Trull.*, can. 12). Voyez Selvaggio (*Antiq. christ.,* l. I, p. 2, c. IV).

En face de ces données et de tant d'autres documents fournis par l'histoire, comment affirmer si hardiment que le célibat a été établi dans l'Eglise au dixième siècle? Mais ce point a toujours désagréablement affecté les réformateurs; ils en ont fait l'objet de leurs plus

amères critiques. Pourquoi donc? Est-ce que le monde ira plus mal si le prêtre ne se marie pas? Est-ce qu'il en sera lui-même moins pieux, moins vertueux, moins propre aux sublimes fonctions de son divin ministère? Ce n'est pas cela. Voulez-vous savoir le véritable motif de cette aversion du *ministre* pour le *célibat* ecclésiastique? C'est qu'il n'en faut pas davantage pour mettre une différence immense entre le *prêtre* et le *ministre;* c'est qu'il y a dans cette pratique toute une démonstration de la vérité catholique; c'est que ce *célibat* rappelle l'obligation de la pénitence et l'idée d'une vertu qui effraie autant les passions de *l'homme* qu'elle réveille la noble et sainte émulation du *Chrétien.* Défiez-vous de quiconque prend le parti de la chair contre l'esprit, et n'oubliez pas que le caractère de la vraie religion est et doit être d'exciter et d'aider l'homme à reconquérir sur son corps l'empire que le péché lui a ravi, à rétablir l'ordre entre les deux parties de son être. *Si la religion ne contrariait pas la nature, elle ne serait pas sainte, elle ne serait pas divine*, car pour nous sanctifier, elle doit nous guérir, nous purifier, nous régler, combattre nos penchants mauvais, en un mot nous *gêner.* Pour comprendre cette vérité, il suffit de se rappeler d'où nous *sommes tombés*, dans quel état nous *sommes réduits* et à quelle hauteur nous devons *remonter.* C'est ce que saint Paul nous enseigne par ces paroles : *Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si vous mortifiez les œuvres de la chair par la puissance de l'esprit, vous vivrez* (Rom., VIII).

Je m'arrête, Monsieur, et je vous prie de me pardonner ces réflexions, qui sont venues se placer comme na-

turellement sous ma plume. Je ne les crois pas du reste tout à fait étrangères à mon sujet; mais pour ne pas abuser de votre attention, je termine ici cette lettre en me disant de nouveau avec respect,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

NEUVIÈME LETTRE.

Vals, 15 décembre 1853.

19° *De la Fête du Rosaire.*

Monsieur,

Vraiment M. Puaux joue de malheur; on dirait qu'il ne saurait rencontrer juste, et qu'il y a une antipathie naturelle entre sa plume et la vérité. Nous venons de voir son érudition en défaut sur le célibat du prêtre. Il n'est guère plus heureux par rapport à la *fête du saint Rosaire*, qu'il fait remonter au dixième siècle; car cette fête n'a été instituée que sur la fin du seizième siècle, par Grégoire XIII, en mémoire de la victoire signalée remportée à Lépante sur la flotte turque; elle ne fut même établie d'abord qu'en faveur des Eglises où il y avait un autel consacré sous le nom du *saint Rosaire*. Clément XI étendit plus tard cette fête à toute la chrétienté pour remercier Dieu de la protection spéciale à laquelle on devait la délivrance de Corfou, assiégée par les Turcs (*Brév. rom.*, I, oct.). Il est du reste fort indifférent à la question présente que ce soit au dixième ou au seizième siècle que cette fête ait été instituée.

Cette institution a-t-elle introduit un changement dans la foi? Voilà ce dont il s'agit. Cette prétention serait, je ne crains pas de le dire, non-seulement sans fondement, mais même ridicule. A moins de supposer que le culte de Marie est illicite, ou que, s'il est permis, on ne peut néanmoins lui adresser la prière que nous appelons le *Rosaire.* On sait ce que c'est que le *chapelet,* et quelles sont les prières qui le constituent; nous nous en occuperons du reste bientôt. Le Rosaire n'est autre chose que le chapelet combiné avec les principaux mystères de la vie, mort et résurrection de Notre-Seigneur. Je ne vois rien que de louable, soit dans ces prières (le *Pater*, *Ave* et *Gloria Patri*), soit dans la contemplation de ces mystères opérés pour notre salut. Le lecteur sera, je l'espère, de mon avis; et si vous désiriez, Monsieur, quelques éclarcissements de plus sur la matire, vous pourrez les trouver à l'article consacré au *chapelet*, dont M. Puaux nous indiquera bientôt l'origine. Mais pour jouir avec lui du plaisir de la variété, occupons-nous auparavant du *cardinalat.*

20⁰ *De l'Institution du Cardinalat.*

Qui s'attendait à voir figurer le *cardinalat* dans le symbole catholique? Qui aurait pensé à accuser l'Eglise de changement dans son *Credo*, à propos de l'institution du *cardinalat?* M. Puaux en assigne l'origine au dixième siècle. D'après Bergier (Art. *Card.*), le *nom* est beaucoup plus ancien : il fut usité dans l'Eglise dès l'an 150, d'après certains auteurs; selon d'autres, vers l'an 300. On le lit dans les actes du concile de Rome tenu sous le pape Sylvestre; il a été depuis lors retenu et employé (SCHMALZGRUBER, *Jus. ecclesiast.*).

Quant à l'office des cardinaux, il remonte aux premiers temps du christianisme. On comprend qu'un seul homme ne suffisait pas pour administrer la chrétienté et gérer un si grand nombre d'affaires importantes. Il avait besoin de conseils pour ses déterminations, d'aides pour l'exécution. Tel fut l'office de Lin, de Clet, de Clément, d'Anaclet, de Marc l'évangéliste, et d'autres encore auprès de saint Pierre (V. CIACONIO, *Vitæ et res gestæ pontif. et cardin.*).

Sous le rapport de la *dignité*, les cardinaux furent d'abord inférieurs aux évêques, mais supérieurs aux autres prêtres. Ils furent ensuite placés au-dessus des évêques par Boniface VIII ou Clément V. Dans l'origine, ils étaient préposés à des lieux saints établis à Rome sous des titres divers, attachés par conséquent à l'Eglise romaine et dépendants d'elle. C'est de là que l'on fait venir le nom de *cardinaux*, du mot latin *cardo*, comme appartenant à l'Eglise *principale*, qui est le centre et la base de toutes les autres. La qualification d'éminence (*eminentissimus*) leur a été attribuée par Urbain VIII (1630).

Quant à leurs *titres* respectifs, on peut en voir l'origine dans ce que nous avons dit de leur dignité et des attributions qui leur furent confiées; ces titres furent institués par le pape Marcel, d'abord au nombre de quinze (FLAMINIUS, l. II, q. 2, n. 34). Depuis, on les a multipliés bien davantage.

Quoi qu'en puisse penser ou dire M. Puaux, qui paraît tout disposé à s'amuser des *cardinaux*, comme il fait de la *bénédiction des cloches* et de l'usage de la *clochette*, le cardinalat n'est-il pas une institution souverainement respectable par son antiquité et sa fin, sa

nature et ses fonctions? Ce conseil si remarquable par les qualités de ceux qui le composent, n'est-il pas souverainement avantageux au chef suprême de la catholicité et à l'Eglise tout entière? Ne lui est-il pas nécessaire? Quelle que soit l'époque où l'on a donné le nom de *cardinaux* aux personnes qui en font partie, que peut-on en conclure contre l'institution de l'office, qui remonte au berceau du christianisme, mais surtout que peut-on en conclure contre le dogme catholique et le symbole de la foi? — Si M. Puaux croit pouvoir en tirer quelque conclusion dans ce genre, qu'il le dise; et s'il ne le croit pas, qu'était-il besoin d'insister sur ce point?

21° *De l'Infaillibilité de l'Eglise.*

Voici quelque chose de plus grave.

L'*infaillibilité de l'Église* doit son origine au onzième siècle, selon M. Puaux.— De qui donc est-il écrit: *Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain; — Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise; — Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles; —Les portes ne l'enfer ne prévaudront pas contre elle?*

Comment les apôtres, au concile de Jérusalem, ont-ils osé dire : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous?* — Qui a jugé, condamné, anathématisé les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens, les Monothélites, et tant d'autres hérétiques jusqu'au onzième siècle? Cette conduite de l'Église ne suppose-t-elle pas la foi en son infaillibilité? N'en est-elle pas l'exercice le plus solennel, le plus authentique, le plus imposant? L'infaillibilité au onzième siècle! Écoutez saint Irénée (*An.* 180):

« Il faut obéir aux prêtres qui sont dans l'Église, qui ont succédé aux Apôtres, et qui ont reçu, avec la succession de l'épiscopat, le *don infaillible de la vérité* (*Adv. hær.*, l. IV, c. 43). »

Ecoutez Lactance (an 300) : « Il n'y a que la seule Église catholique qui observe le vrai culte. *Là est la fontaine de vérité, le domicile de la foi, c'est le temple de Dieu.* Quiconque n'y est pas entré, quiconque en est sorti ou bien s'en est séparé, est hors du chemin du salut et sans espoir. Il faut se rappeler que celle-là est la vraie Église qui garde la confession et la pénitence, et qui remet les péchés (libr. IV, c. 130). »

« Nous reconnaissons, dit saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, l'*Église catholique et apostolique* qui ne sera jamais vaincue, le monde entier fût-il contre elle, et *qui condamne l'irruption impie des hérétiques* (*Ep. ad episc. Constantinop.*, an. 330). »

M. Puaux, qui rejette l'infaillibilité de l'Église, a-t-il donc oublié cette décision du synode protestant de Delft (en 1618) : « Jésus-Christ, qui a promis aux Apôtres l'esprit de vérité, dont les lumières les conduiront en toute vérité, a aussi promis à son Église d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles. » Ce synode fut approuvé par celui de Dordrecht, appelé dans le parti *le synode* PRESQUE *œcuménique.* « Toute Église, dit le protestant Feszler, qui veut exister et se perpétuer, doit faire un précepte *de l'unité dans les doctrines et les confessions de ses membres.* Mais cette unité ne peut subsister sans une *autorité absolue de l'Eglise sur ses membres.* Le besoin de *cette unité* harmonieuse engagea les docteurs luthériens et calvinistes à reconnaître à chaque prince séculier, non-seu-

lement le droit essentiel de souveraineté *circa sacra*, mais encore les droits mêmes de l'évêque (*Geschiethen der ungarn.*, tome VIII, p. 468). » — « L'humanité est faite pour avoir besoin d'un guide en matière religieuse, dit Spalding. » — « S'il est vrai, dit un autre Protestant, que l'*unité dogmatique* ne règne ni ne peut régner dans l'Église protestante, approchons-nous de la tombe de Luther, et disons en gémissant : *Tout royaume divisé contre lui-même périra* (MATTH., 12, 25). »—«Rentrons donc dans le sein de l'Église catholique, qui est la plus forte, parce qu'elle conserve l'unité (Fr. ALBERTI, THÉOBALD, 1828). »

Notre ministre est donc condamné et confondu, non-seulement par l'Écriture et la tradition, mais par les Protestants eux-mêmes. Qu'en pensez-vous, Monsieur? Si vous désiriez quelque chose de plus sur cette matière, voyez la *Correspondance* (lett. XVI, p. 214).

22° *De l'usage du Chapelet.*

L'*origine du chapelet* est fixée dans ce tableau *au onzième siècle.* Fleury, il est vrai, attribue l'origine du Chapelet aux moines du onzième siècle. Plusieurs parmi eux ne sachant pas réciter l'office, on leur assignait un certain nombre de *Pater* et d'*Ave* à réciter, et on leur donnait des grains enfilés pour qu'ils pussent constater le nombre de ceux qu'ils récitaient. D'autres auteurs attribuent cette coutume à *Pierre l'Ermite*, et disent qu'il enseigna cette manière de prier aux croisés. Mais nous trouvons des traces de cette pratique pieuse bien avant le onzième siècle. Riker, dans la *Vie de sainte Gertrude*, qui vivait dans le septième siècle, parle d'une couronne en forme de Rosaire dont cette

sainte se servait pour ses dévotions. Nous trouvons même, jusque dans la plus haute antiquité, quelque chose d'analogue au *chapelet* et à la récitation de cette prière; car les anachorètes des premiers siècles se servaient de petites pierres ou d'autres signes de ce genre pour compter les prières qu'ils récitaient. Ceux qui ne savaient pas lire, ou qui ne pouvaient réciter le psautier de mémoire, y suppléaient par la récitation répétée de l'oraison dominicale. On marquait, par exemple, le nombre de *Pater* avec une espèce de clou que le peuple portait attaché à la ceinture. C'est de là qu'est venu l'usage de réciter ainsi le Chapelet (MORONI, *Dict. d'érudit.*, t. XVII). Saint Dominique n'enseigna pas à dire le *chapelet* : cet usage existait avant lui; mais ce grand saint enseigna à reciter le *Rosaire*, qui se compose de quinze dizaines d'*Ave Maria*, en l'honneur des quinze principaux mystères de la vie, mort et résurrection du Sauveur. Le nombre de cent cinquante *Ave Maria* fut choisi pour représenter les cent cinquante psaumes du Psautier, et voilà pourquoi le Rosaire est souvent appelé le *Psautier de la sainte Vierge*. Admirez cependant l'érudition de M. Puaux : il place l'origine du Rosaire au dixième siècle, et celle du Chapelet, qui a dû évidemment précéder, il la place au onzième siècle. Quoi qu'il en soit des grains du chapelet, cette pratique de dévotion mérite-t-elle le mépris de M. le ministre? Examinons-le. Le *Chapelet* se compose de trois prières répétées un certain nombre de fois, à savoir : l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et la doxologie, *Gloria Patri*, etc., que l'on fait précéder du *Credo*, c'est-à-dire de la profession de sa foi. M. le ministre n'a pas oublié, je pense, qui,

le premier, a récité le *Pater;* il sait même quel est celui des esprits célestes qui, le premier, a salué Marie pleine de grâces. La seconde partie de l'*Ave Maria* est attribuée au concile d'Éphèse, qui condamna les Nestoriens. Pour la doxologie, elle remonte aux premiers âges du christianisme, puisque dès le temps d'Arius, et pour combattre son erreur, le concile de Nicée ajouta la seconde partie: *Sicut erat in principio*, etc., aux premières paroles déjà usitées. Quel mal y aurait-il à réciter ces prières, si belles en elles-mêmes et si respectables dans leur origine? Quel mal encore à se servir de grains pour se fixer sur le nombre de fois que l'on se propose de réciter ces prières, soit en l'honneur des années que Marie a passées sur la terre, soit pour honorer quelque autre mystère? Qu'on nous permette de transcrire ici les paroles d'un savant écrivain de nos jours, M. Rorrbacher: « Pour s'étonner de la popularité du *Rosaire* (nous pouvons dire aussi du *Chapelet*) il faut ne pas le connaître. Le signe de la croix, par où il commence, n'est-ce pas le signe du Chrétien? Le *Credo*, n'est-ce pas cette même profession de foi que les martyrs récitaient à leur baptême et sous le fer des bourreaux? Le *Pater*, n'est-ce pas la prière que le Seigneur lui-même a daigné nous apprendre? L'*Ave Maria*, n'est-ce pas cette salutation prononcée au nom du ciel par un archange, continuée par la sainte mère de Jean-Baptiste, que faisait parler l'Esprit-Saint, achevée par la sainte Église de Dieu, avec laquelle le même Esprit est éternellement? Le *Gloria Patri*, n'est-ce pas cette glorification éternelle que le ciel et la terre, les anges et les hommes, tous les siècles et tous les lieux rendent à la Trinité adorable? Les quinze

principaux mystères, n'est-ce pas le résumé de l'Évangile? En vérité, je ne sache pas une pratique mieux faite pour faciliter l'attention, la piété, la dévotion dans la prière, la méditation de l'esprit et du cœur. Nous le disons pour les savants qui l'ignorent, et non pas pour les ignorants qui le savent par expérience (*Hist. de l'Egl.*, l. LXXI, p. 449). » L'auteur du Chapelet, on le voit, a eu peu de chose à inventer; et si on ne s'est pas toujours acquitté de cette pratique selon la forme aujourd'hui reçue, on a toujours récité les prières qui la composent. Le dogme n'a donc été nullement altéré par l'introduction du Chapelet dans l'Église. Supposer le contraire, c'est donc encore ignorance ou mauvaise foi.

O Monsieur, déposons toute prévention, laissons à l'incrédule et à l'impie la triste mission de blasphémer Marie. Pour nous, ne croyons pas au-dessous de nous d'honorer celle qu'un ange est venu du ciel saluer pleine de grâces, et qu'un Dieu a daigné appeler sa mère. Qui reconnaît Jésus-Christ pour son Sauveur, ne saurait refuser de reconnaître Marie pour son avocate, et ce serait insulter le Fils que de mépriser la Mère.

Je m'arrête ici pour aujourd'hui, et suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

DIXIÈME LETTRE.

Vals, 16 décembre 1853.

23° *Du Canon de la Messe.*

Monsieur,

Je ne sais ce qui a donné lieu à cette singulière erreur de M. Puaux. et sur quoi il se fonde pour reculer au onzième siècle l'origine de cette partie de la liturgie sacrée.

Le *Canon de la Messe*, qui en renferme la partie principale, sacramentelle, pour ainsi dire, non-seulement remonte à la plus haute antiquité, quant à son existence, mais le mot même, qui signifie *règle*, a été employé par saint Grégoire (l. VII, ép. 64), par saint Cyrille, saint Basile, etc. Le pape saint Vigile (*Ep. ad prof. Braccar.*), dit que nous tenons ces prières de la *tradition apostolique.* Pour se convaincre de l'antiquité du Canon, il ne faut que consulter le *Sacramentaire* de saint Léon, la liturgie de *saint Ambroise*, la *liturgie gallicane* et la *Mozarabique* (v. Mabillon). Ces liturgies remontent au quatrième siècle, et bien plus haut dans les parties essentielles. Je ne veux pas insister davantage sur cet article, qui n'a d'importance que par la preuve nouvelle que nous y trouvons du décousu des idées de M. Puaux, et de l'étrange désordre qui y règne. Car, après nous avoir accordé la Messe au huitième siècle, n'est-ce pas une chose ridicule que de nous parler du Canon de la Messe au onzième? Comme

si la Messe avait jamais existé, ou avait pu exister sans cette partie principale, constitutive, essentielle du sacrifice ! En vérité, c'est bien là se jouer de ses lecteurs, et cette ignorance ferait pitié, si on n'était tenté de la prendre pour de la mauvaise foi.

24° *De la découverte des Sept Sacrements.*

Le ministre place au *douzième siècle la découverte des sept sacrements.* Je pensais qu'il ferait une exception en faveur du baptême et de la cène, que les Protestants reconnaissent comme des sacrements ; mais non : M. Puaux les enveloppe tous d'un même anathème.

Je ne m'arrêterai pas à prouver ici l'institution divine des sept sacrements reconnus par l'Église catholique. Je n'aurais pour cela qu'à renvoyer M. Puaux à saint Jean (ch. III, v. 5), pour le *baptême ;* —aux Actes des Apôtres (ch. VIII, v. 14, et ch. XIX, v. 5), pour la *confirmation ;*— à saint Marc (ch. XIV), et à saint Matthieu (ch. XXVI), pour l'*eucharistie* ; — à saint Jean (ch. XX, v. 21), et saint Matthieu (ch. XVI, v. 19), pour la *pénitence* ;—à saint Jacques (*Ep. cath.*, ch. V, v. 14 et 15), pour l'*extrême-onction ;* — à la première épître à Timothée (ch. IV, v. 14), et deuxième épître (ch. I, v. 6), pour l'*ordre* ;—enfin, à l'épître aux Éphésiens (ch. V, v. 25), pour le *mariage.*

De tous ces sacrements, celui qui est le moins clairement expliqué dans le texte sacré, c'est le mariage ; mais écoutez la tradition :

« Si la loi est sainte, le mariage doit l'être, dit Clément d'Alexandrie, car ce *sacrement* est rapporté par l'Apôtre à Jésus et à son Église. Le mariage est donc

sanctifié, étant consacré par la parole du Christ (*Strom.*, liv. IV). »

Tertullien appelle le mariage un *sacrement célèbre*; il dit que c'est l'Église qui le fait (*Ad Uxor.*, liv. III, ch. 9).

« Celui qui a une femme, dit Lactance, doit être satisfait, et garder inviolablement le *sacrement du mariage* (*Abrégé de div. inst.*, ch. 8). »

« C'est commettre un grand péché que de violer le *sacrement du mariage*, dit encore saint Sirice, pape. »

Je m'arrête pour n'être pas trop long. En voilà assez pour prouver que M. le ministre ne va pas loin en fait d'érudition. Il y a dans cette assertion, s'étendant aux sept sacrements, quelque chose de si excentrique et de si éloigné des idées ordinaires et communes, même parmi les Protestants, que M. Puaux aurait dû, dans les intérêts de sa cause, être plus réservé. Qu'il veuille bien écouter quelques-uns de ses frères dans la Réforme, avec lesquels nous lui conseillons de se mettre d'accord. Citons seulement quelques passages. Je ne dis rien du baptême, que les Protestants admettent communément. « Pour la *pénitence*, c'est *un véritable sacrement*, disent les Luthériens, fondée qu'elle est *sur l'ordre de Dieu et la promesse de sa grâce* (*Apol. de la Conf. d'Augsb.*). » — « Selon moi, *l'ordre est aussi un sacrement*, dit Mélanchthon. » — « L'élément de *l'ordre est l'imposition des mains épiscopales*, lit-on ailleurs. » — « Quant à la confirmation, c'est un *sacrement différent du baptême,* dit Leibnitz (*Syst. théol.*, p. 213). » — « *Les Apôtres ne l'auraient certainement pas introduite sans en avoir reçu l'ordre* (Marheinecke). » — « Si *quelqu'un veut appeler le mariage un sacrement, nous*

ne lui en contestons pas le droit (*Apol. de la Conf. d'Augsb.*). » — « *Le mariage est un véritable sacrement*, dans la première signification du mot (Von Meyer). » — « La sainte onction (l'extrême-onction) *a pour elle l'Ecriture*, dit Leibnitz. » — « *Je ne vois pas pourquoi on ne conserverait pas la sainte onction; qui a ordonné de l'abolir* (Grotius, *Votum pro pace*, tome IV, p. 669)? » — « *On ne peut pas douter que l'extrême-onction n'ait été usitée partout chez les Chrétiens*, dit Mosheim (*Hist. eccl.*). »

Voilà donc encore l'Église vengée contre les attaques du ministre de Rochefort; la voilà justifiée par ses propres ennemis sur la doctrine des sacrements.

Ils ont pour eux l'Ecriture; ils ont été usités partout chez les Chrétiens; les Apôtres les ont introduits par l'ordre de Jésus-Christ.

Et M. le ministre les fait inventer au douzième siècle!

Ce serait ici le lieu de parler des *indulgences*; mais cet article est réuni au *jubilé*, dont il sera question bientôt.

Quant à la *transsubstantiation*, *qui devient loi de l'Eglise au treizième siècle*, nous en avons déjà parlé, car M. le ministre a placé ce *dogme* au neuvième siècle, avant de le faire *devenir loi au treizième.*

Mais en revanche, nous allons nous occuper de l'*adoration de l'hostie*, que nous avions cru jusqu'ici être aussi ancienne que la *transsubstantiation* et la foi en la présence réelle. Nous serions-nous trompés?

25° *De l'adoration de l'Hostie.*

L'adoration de l'hostie fut introduite par Honorius III, dit le ministre. Or voici ce que je lis dans

saint Augustin (*In ps.* 98 :) « Personne ne mange cette chair sans l'adorer auparavant. » — « Nous adorons, dans les saints mystères, la chair de Jésus-Christ que les Apôtres ont adorée, dit saint Ambroise. » — « Voyons, dit encore saint Ambroise en un autre endroit, si la terre que le prophète nous ordonne d'adorer, n'est pas celle que le Fils de Dieu s'est unie en se faisant chair. Par l'escabeau des pieds du Seigneur, nous entendons la terre, et sous le nom de terre, la chair du Christ que *nous adorons encore aujourd'hui dans les mystères, et que les Apôtres ont adorée en notre Seigneur Jésus-Christ*, car le Christ n'est pas divisé, il est un. » (*De Spirit. Sanct.*, l. III, n. 79.) Cette adoration a toujours été pratiquée quoique diversement. Elle est une conséquence nécessaire de la présence réelle. Jusqu'au commencement du douzième siècle, on n'élevait la sainte hostie, après la consécration, qu'après la fin du canon, avant le *Pater;* mais depuis la première partie du canon jusqu'à la fin, tout le clergé se tenait incliné, adorant le mystère de l'Incarnation, dont le mystère de l'Eucharistie n'est qu'une extension. C'est ce que rapporte Amalair (l. III, c. 22, 23). Depuis l'hérésie de Bérenger, afin de protester plus solennellement contre son erreur touchant la présence réelle, on a élevé la sainte hostie aussitôt après la consécration, pour la faire adorer au peuple. Ce n'est pas au treizième siècle, c'est vers l'an 1100 que cet usage a été introduit. Mais il ne s'agit pas ici de l'*adoration* (M. Puaux aurait dû y faire attention), mais de l'*élévation de l'hostie* que l'on montre au peuple après la consécration. — L'*élévation* est simplement un rit, une cérémonie, que l'on a pu placer à un moment de la messe plutôt qu'à un

autre sans que cela tire à conséquence; l'*adoration* implique la croyance en la présence réelle, elle est aussi ancienne que cette croyance. L'adoration et l'élévation de l'hostie sont donc deux choses différentes, et que le ministre confond néanmoins.

Ecoutez un savant Protestant : « Si l'on rejette l'adoration du Saint-Sacrement, tout en admettant que Jésus-Christ y est corporellement présent, on ne saurait, ni aux yeux des Catholiques, ni aux yeux de tous les gens raisonnables, échapper au reproche d'impiété et d'outrage envers Jésus-Christ (BALOEUS, in *Exam. Kemnit.*, p. 224). »

Je sais que le ministre de Rochefort, en sa qualité de Calviniste, n'admet pas la présence réelle; mais que répondrait-il au Protestant Leibnitz? « Les paroles sacramentelles que le prêtre prononce, dit ce savant, sont ou fausses, ce qui est loin de notre pensée, ou bien ce qu'il consacre doit être nécessairement le corps du Christ (LEIBNITZ, *Syst. theol.*, p. 225). »

26° *Du Dogme de l'Immaculée Conception.*

Un mot maintenant sur le *dogme* de l'*immaculée conception*, dont l'origine est placée par le ministre au treizième siècle. Quiconque se mêle d'attaquer l'Eglise catholique et se flatte *d'être ami de la vérité*, devrait savoir que l'immaculée conception de Marie n'a pas été un article de foi depuis le treizième siècle, que cette *pieuse croyance*, établie sur des raisons solides et infiniment respectables, n'est pas encore un *dogme* que nous soyons tenus de croire. Mais admirez la suite des idées du ministre ! M. Puaux, après avoir placé l'origine de ce dogme au treizième siècle, nous accuse ensuite de *tourner, depuis je ne sais combien d'années*,

autour de ce dogme avec du pour et du contre. Si la définition date du treizième siècle, comment se fait-il qu'on s'en occupe encore maintenant, et si la chose n'est pas encore définie, comment la range-t-il parmi les dogmes? Evidemment M. le ministre ne sait pas ce qu'il dit. Qu'il comprenne du moins que si, depuis bien des années, l'Eglise s'occupe de l'*immaculée conception* sans avoir placé cette vérité au nombre de ses articles de foi, c'est que l'Eglise ne fait pas les symboles comme les Protestants, *changeant et rechangeant encore, ajoutant et retranchant selon les circonstances,* comme Mélanchthon l'avoue de la *confession d'Augsbourg.* Cette sage lenteur de l'Eglise, qui a pour objet de s'assurer si la conception immaculée est fondée sur l'Ecriture et la tradition et fait partie des vérités révélées, est un gage certain de la présence de l'Esprit de Dieu qui la dirige. Aussi le jour où cette glorieuse prérogative de Marie deviendra l'objet de notre foi, le jour où l'Eglise, après avoir pris des siècles entiers pour examiner la question et demander à Dieu sa lumière, décidera, en s'appuyant sur la révélation, que nous devons croire que la Mère de Dieu a été préservée de la tache originelle, nous accepterons cette définition avec bonheur, avec amour, avec reconnaissance, et nous trouverons d'autant plus de facilité à nous soumettre à sa décision, qu'elle aura été précédée d'un plus mûr examen, et que cette vérité tournera davantage à la gloire de celle qui a détruit toutes les hérésies. Nous l'accepterons, dis-je, non comme une vérité nouvelle que l'Eglise *crée*, *forme*, *invente*, mais comme une vérité qu'elle *reconnaît*, *constate et déclare* renfermée dans le dépôt de la révélation, qu'elle *proclame* et qu'elle

enseigne au nom de Jésus Christ à ses enfants. Quel que fût notre amour pour Marie, et notre désir de lui voir garantir ce privilége, nous avions besoin que l'Eglise, chargée de nous instruire, nous dît avec autorité : « Oui, cette vérité est révélée, elle est contenue dans les livres saints. Croyez, car Dieu a parlé. »

Je prie M. le ministre, de réserver pour cette époqne, les objections qu'il pourrait avoir contre une prérogative si chère aux enfants de Marie; mais puisque cette vérité n'est pas encore définie, son raisonnement tombe à faux, il repose sur un fondement ruineux en supposant ce qui n'existe pas.

27° *Du Trafic des Indulgences; — de l'Etablissement du Jubilé.*

Nous réunissons ici ces deux articles, rattachés ensemble par la nature même du sujet.

M. Puaux place au douzième siècle ce qu'il appelle le *trafic des indulgences*. Veut-il nous dire par là que c'est à cette époque que l'Eglise a commencé à accorder ce que nous appelons des *indulgences*, ou bien qu'à cette époque, certaines personnes ont abusé de ces concessions et les ont fait servir à leur avarice? Dans cette deuxième hypothèse, le dogme ne serait pas attaqué; on attaquerait l'abus, mais on ne toucherait pas au principe. Blâmer et flétrir l'abus en cette matière, c'est faire ce qu'ont fait plusieurs conciles, entre autres, celui de Latran (sous Innocent III, en 1215); celui de Vienne (sous Clément V, en 1311); celui de Trente (Ses. 21, c. 9); ce qu'a fait Benoît XIV lui-même dans son ouvrage du *Synode diocésain*. Oui, il y a eu des abus, et l'Eglise s'est efforcée de les prévenir et de les

arrêter. Mais ce n'est pas là le sens qu'a en vue M. le ministre, c'est au dogme qu'il en veut. Il prétend que la doctrine des indulgences a été mise au jour dans l'Eglise au douzième siècle. *L'indulgence*, dans le sens que nous attachons ici à ce mot, est la condonation ou la remise d'une partie de la peine temporelle qui est due au péché, même lorsqu'il est pardonné. Or la pratique d'accorder cette sorte d'indulgence a été en usage dès le commencement du christianisme. L'Eglise en a le pouvoir en vertu de ces paroles de notre Seigneur : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel; tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera délié dans le ciel.* Elle en a fait usage dès les premiers siècles. Car 1° je vois saint Paul (II *Corinth.*, c. II, v. 10), accorder cette remise, faire cette condonation à l'incestueux de Corinthe (I *Cor.*, c. V, v. 4, 5.). C'est du moins ainsi qu'entendent ce passage saint Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, Æcuménius, saint Ambroise, saint Pacien. 2° Je vois l'Eglise, pendant les dix premiers siècles, dispenser le jeudi saint les évêques et les prêtres qui avaient reçu l'absolution au commencement du carême, du reste de la pénitence qui leur avait été imposée. (Voy. Eusèbe Amort, ***De origine et processu Indulg.***, saint Ambroise, saint Léon-le-Grand, concile quatrième de Carthage.) Je la vois encore remettre, à la prière des martyrs ou confesseurs de la foi, la pénitence imposée à ceux qui étaient tombés dans la persécution et aux pénitents publics (V. Tertull., *Ad martyr.*, c. 1; Saint Cyprien, *De laps.*). — Les auteurs protestants les plus instruits conviennent eux-mêmes que depuis la fin du quatrième siècle, cette pratique est en vigueur dans l'Eglise. Comment M. Puaux la fixe-t-il

donc au douzième siècle? Mais il cite de mémoire, et il ne paraît pas l'avoir bien sûre. Il n'est pas fort sur les dates, il l'est encore moins sur la doctrine. Pour mieux comprendre la nature des indulgences, il faut distinguer dans le péché la *coulpe* et *la peine*, la faute et le châtiment qu'elle mérite. Ce serait une erreur réprouvée par l'Eglise, d'attribuer aux indulgences la rémission de la coulpe ou du péché. On ne reçoit même la rémission de la *peine* ou l'indulgence, qu'autant que par la contrition et le sacrement on a effacé le péché. Voici sur ce sujet un principe approuvé et loué par le pape Gélase : *Chacun reçoit le prix des indulgences, à proportion de sa pénitence et de ses bonnes œuvres.* « *Instruisez vos peuples*, disait Urbain VIII, en proclamant le jubilé ordinaire ; *apprenez-leur qu'on espèrerait en vain retirer quelque profit du trésor sacré des indulgences, si l'on ne s'y préparait par un cœur contrit et humilié, si l'on ne s'exerçait dans les œuvres de la piété chrétienne* (1624). » Qu'y a-t-il dans la doctrine des indulgences, ainsi entendue, qui puisse déplaire aux esprits raisonnables? Or c'est ainsi que l'entend l'Eglise, c'est ainsi qu'elle la prêche aux fidèles, ainsi qu'elle l'a mise en pratique dès le commencement. Cette doctrine est donc sage et respectable en elle-même. D'un autre côté, la pratique des indulgences remonte au berceau de l'Eglise, et se trouve confirmée par la tradition de tous les siècles. Que reste-t-il donc à dire à M. Puaux?

Un mot encore sur le jubilé. — Le ministre attribue l'*établissement du jubilé à Boniface VII, au treizième siècle.* Boniface VII fut un antipape. Il vivait, non pas au treizième, mais au dixième siècle. Ce n'est

donc pas lui qui a établi le jubilé. Peut-être a-t-il voulu dire Boniface VIII. Ce pape, en effet, donna une bulle en 1300, pour proclamer cette indulgence extraordinaire qui, accordée d'abord tous les cent ans, étendue par Boniface à tous les cinquante ans, fut enfin fixée depuis à chaque vingt-cinquième année, afin que l'on pût y participer plus facilement. Mais Boniface, en proclamant le jubilé, ne fit que suivre la ligne déjà tracée et suivie dans les églises, confirmer ce qui existait avant lui (V. Béraut-Bercastel, t. VI, l. 4, *Hist. de l'Egl.*; J. Albert, *Hist. Eccles.*, t. IV, p. 140). La doctrine des indulgences une fois comprise, on n'a pas de peine à comprendre la nature du jubilé, dont nous avons une image frappante dans l'année jubilaire des Juifs. Chaque cinquantième année, d'après les lois de ce peuple, l'esclave recouvrait la liberté, le premier maître rentrait dans la possession du bien qu'il avait vendu, et dont le prix de vente se calculait d'après le nombre des années qui devaient s'écouler jusqu'à la cinquantième. L'année jubilaire s'appelait l'année du pardon, ou de la rémission pour tous les habitants de la terre (*Lev.*, 25). Que l'Eglise ait commencé à tel siècle ou à tel autre à accorder l'indulgence dite du *jubilé*, on n'en peut rien conclure. Elle est libre d'user de son pouvoir quand elle le juge à propos, et de dispenser ses trésors selon qu'elle le juge convenable au bien ou aux besoins de ses enfants. Que ne puis-je mettre sous vos yeux, les avantages immenses que procurent ces grâces précieuses accordées sous le nom de *jubilé !* C'est dans ces occasions solennelles que l'Eglise fait avec plus de succès appel à la foi de ses enfants. C'est dans ces circonstances qu'elle s'occupe plus heureusement de leur sanc-

tification. A la voix de ses ministres, les pécheurs endurcis dans le crime reviennent à de meilleurs sentiments et se réconcilient avec Dieu. Les populations, instruites, remuées, changées par la prédication plus fréquente de la parole de Dieu, renoncent au péché et embrassent le parti de la vertu. C'est alors surtout que se font les restitutions de biens mal acquis, que les inimitiés sont sacrifiées. Une paix dont rien n'approche, un bonheur qui n'est connu que de ceux qui l'ont éprouvé, rentrent dans les âmes. Le pauvre est soulagé, le malheureux est consolé et fortifié, le juste encouragé et affermi dans le bien. Voilà quelques-uns des effets qui sont attachés à ces grâces du jubilé. Voilà l'usage que l'Eglise fait de son pouvoir. Est-il possible d'en user mieux pour le bonheur de l'homme?

Je termine cette lettre, déjà un peu longue, en vous assurant du respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

ONZIÈME LETTRE.

Vals, 17 décembre 1853.

28° *De la Confession auriculaire.*

Monsieur,

Je vous parlais dans ma dernière lettre des *indulgences* et *du jubilé*, et nous avons pu nous convaincre, en consultant la tradition, que M. Puaux n'était pas

plus versé dans l'histoire que dans la théologie. A-t-il mieux rencontré en plaçant *l'origine de la confession auriculaire au treizième siècle?* Pour ne pas multiplier les citations inutilement, je me contenterai de rapporter un texte d'Origène (2e *Homél. sur le ps.* 37). Voici comme il s'exprime : « Voyez ce qu'enseigne la divine Ecriture, qu'il ne faut point couvrir interieurement nos péchés. Car ainsi que ceux dont l'estomac se trouve surchargé pesamment d'un aliment indigeste, d'humeurs ou de flegmes, s'ils viennent à les vomir, sont soulagés à l'instant; de même le pécheur qui cache et retient en lui même ses fautes, en est intérieurement pressé et suffoqué comme par l'humeur et le flegme du péché : mais qu'il devienne son propre accusateur, qu'il dénonce et confesse son état, il vomit aussitôt avec le péché la cause de sa maladie interne. Seulement soyez circonspect, examinez à qui vous devez confesser votre péché, connaissez d'avance le médecin auquel vous devez exposer votre langueur; qu'il sache par compassion et condoléance se faire infirme avec les infirmes, pleurer avec ceux qui pleurent. » Ce grand homme pouvait-il mieux nous dépeindre la confession privée? N'en suppose-t-il pas l'usage? N'en prouve-t-il pas l'obligation? (Voyez encore ORIGÈNE, *De Oratione*, c. 28).

« Si vous avez commis dans votre cœur quelque péché d'envie ou d'infidélité, ou tout autre mal, dit saint Clément, ne rougissez pas de le confesser à celui qui a charge de votre âme, afin que par son moyen vous puissiez vous guérir et que par son absolution vos péchés vous soient remis (Saint CLÉMENT, pape, *Epist.*; voyez TERTULL., *Ep. ad Demoph.*; saint CYP., *De Lapsis*). Nous pourrions multiplier ici les témoignages sans

fin ; mais nous ferions un traité. Si vous voulez d'autres autorités et moins suspectes à vos yeux, je vous apporterai celle de *Calvin*, qui avoue qu'au quatrième siècle la confession était établie, tout en soutenant qu'on la supprima à cette époque à cause de certains abus ; celle de *Leibnitz*, également Protestant, comme vous ne l'ignorez pas. Ce savant ne croyait pas que la confession eût été inventée au treizième siècle ; mais « Dieu, dit-il, ayant institué les prêtres comme médecins des âmes, il a voulu que les maux du malade fussent découverts et sa conscience mise à nu. Aussi, comme on le raconte, Théodose pénitent disait-il très-sagement à Ambroise : *C'est à toi d'indiquer et de préparer les remèdes, et à moi de les prendre.* (*Syst. Théol,, p.* 263). » « La confession, ou accusation, est *necessaire*, car, dit Steffens, une confession dans le cœur n'en est pas une. »

Elle est souverainement *utile et consolante* pour le pécheur : car, dit un Protestant, « la conscience ou seulement le soupçon d'avoir mal fait est pour toute âme un fardeau pesant : tant qu'elle n'est pas endurcie par une longue habitude dans la voie de l'injustice, elle éprouve à cette seule pensée de l'angoisse et de la terreur. Les hommes sont dans ces circonstances naturellement portés à se décharger du poids qui les accable, et à épancher le tourment de leurs âmes dans le sein d'une personne sur la direction de laquelle elles puissent compter. La confusion que leur cause cet aveu trouve une compensation complète dans l'allégement de leur chagrin, amené ordinairement par la sympathie que le confesseur exerce (Smith, p. 562, *Théorie der Menschl Empfind.*). »

C'est le même sentiment qui animait un des ministres

les plus distingués de Genève quand dans une thèse remarquable soutenue en 1839, il laissait échapper ces paroles dont bien d'autres Protestants ont souvent apprécié la vérité : « Qui n'a tourné des regards d'envie vers le tribunal de la pénitence? Qui n'a souhaité dans l'amertume du remords, dans l'incertitude du pardon divin, entendre une bouche qui pût lui dire avec la puissance du Christ : *Va en paix, tes péchés te sont remis* (M. NAVILLE) ?

« Qui peut, dit un autre, nommer les millions d'êtres sauvés seulement par cette institution? Conduits à réfléchir sur eux-mêmes et sur leur état, ils ont été retirés du bord de la tombe où ils étaient sur le point de tomber (PLANK SCHRIFTEN.). »

« La confession auriculaire est une pratique très-utile et qui était en vigueur dans l'Eglise ancienne (MONTAGUE, *Appel*, c. 32). »

Mais en voilà assez sur la confession, assez pour confondre les accusations de M. Puaux, assez pour justifier et la croyance et la pratique de l'Eglise. — Avançons.

29° *De la Fête-Dieu.*

Ce que j'ai dit de l'*élévation* de l'hostie qui n'est qu'un rit, une *cérémonie*, supposant et impliquant la croyance en la présence réelle, il faut le dire de la *Fête-Dieu* ou fête du Saint-Sacrement. Si l'Eglise n'a établi cette fête qu'au treizième siècle, ce n'est pas qu'elle n'ait toujours honoré l'Eucharistie. Le jeudi saint est spécialement consacré à célébrer l'institution de cet adorable sacrement, comme on le sait ; mais le souvenir de la passion de Jésus-Christ étant la grande pensée

qui occupe le fidèle dans la semaine sainte, l'Eglise a établi un solennité plus particulière en l'honneur du mystère de l'Eucharistie. La première ordonnance pour la célébrer fut portée dans un synode tenu à Liège, l'an 1246.— Le pape Urbain IV, en 1264, fixa cette fête au jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. — La bulle d'Urbain IV a été confirmée par Clément V au concile général de Vienne, en 1311.

Il n'y a rien là d'extraordinaire, rien qui outrepasse les pouvoirs de l'Eglise, rien qui indique le moins du monde une innovation dogmatique; on croyait à la présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement, avant de célébrer la *Fête-Dieu*, comme on y croit après. — C'est une fête de plus, mais ce n'est pas pour cela un article ajouté au symbole.

Je ne m'explique pas les scrupules du ministre, car quand on a admis l'*adoration de Jésus-Christ* au saint Sacrement, qu'est-ce qui s'opposerait à ce qu'on établît une fête en l'honneur de ce divin Sauveur présent parmi nous?

30° *De la Clochette de la Messe.*

Mais convenait-il à un esprit *grave et sérieux* de nous présenter l'usage de la petite *clochette*, dont on se sert à la messe, comme une altération faite à notre *Credo*? N'est ce pas pousser la plaisanterie trop loin? Je pourrais remarquer ici que, dès le commencement du onzième ou du douzième siècle, on avait la coutume de sonner deux ou trois coups d'une des plus grosses cloches, à l'élévation de l'hostie, afin d'avertir tous ceux qui étaient présents, aussi bien que les absents qui entendraient la cloche, de se prosterner jusqu'après le *Pater*. C'est ce

que nous trouvons prescrit dans les statuts de l'ordre des Carmélites (1015), dans ceux des Prémontrés (1120), dans l'ordre de Cîteaux (1215). Déjà en plusieurs endroits, on avait établi l'usage de sonner une petite cloche pendant l'élévation à la messe. De France, où elle prit naissance, cette coutume s'étendit dans l'Allemagne et dans l'Angleterre dès le commencement du treizième siècle. Cette petite clochette, dont M. Puaux s'amuserait volontiers, n'est donc pas si nouvelle, et cet usage n'est pas aussi puérile qu'il le croit. Quoi de plus raisonnable, en effet, que de rappeler aux fidèles rassemblés dans l'Eglise le moment solennel où s'opèrent les divins mystères, et comment découvrir dans cette pratique une innovation dogmatique? Je le demande, non plus à M. le ministre, mais à tout esprit sérieux. Mais puisque le ministre a l'air de se jouer de nos cérémonies, qu'il écoute ce qu'en dit un Protestant connu dans le monde savant, d'une manière un peu plus avantageuse que lui : « Il faut avouer, dit Müller, que la liturgie catholique est un chef-d'œuvre en ce genre, et qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'en approcher le plus possible. Quand on entre dans ces vastes basiliques, au moment où l'on célèbre les saints offices, avec cette belle musique grégorienne et de la renaissance, quand le son des instruments remplit toute l'étendue de ces immenses édifices, en voyant çà et là les images des prophètes, des saints et des séraphins, avec leurs harpes et leurs trompettes, ce vieux prêtre à cheveux blancs qui entonne les versets du fond du sanctuaire, ces acolytes munis de leurs encensoirs, et l'aigle s'élevant vers le ciel du milieu des chantres, on éprouve bien toute la puissance de la musique et de la langue

des signes religieux ; détaché un instant des choses de la terre, on se croit transporté au milieu d'une vision de l'Apocalypse. Voilà un culte public digne du christianisme et de la reconnaissance d'un peuple policé qui lui doit sa civilisation (*Des beaux-arts et de la langue des signes*). » — « En retranchant l'imagination des facultés de l'homme, dit encore Châteaubriand, la Réforme coupa les ailes au génie et le mit à pied. Gœthe et Schiller n'ont paru que quand le protestantisme, abjurant son esprit sec et chagrin, s'est rapproché des arts et des sujets de la religion catholique (*Etud., hist., préface*). »

31° *De la Procession du Saint-Sacrement.*

La procession du très-saint Sacrement, qui repose toujours sur la foi en la présence réelle, a pour objet : 1° de remercier Notre-Seigneur de ce qu'il allait lui-même autrefois parcourant les villes et les bourgades de la Judée et de la Galilée, guérissant les malades partout où il passait et répandant en tous lieux ses bienfaits : *pertransiit benefaciendo;* 2° de lui faire amende honorable des opprobres qu'il souffrit dans les rues de Jérusalem, lorsqu'il fut traîné de tribunal en tribunal ; 3° de lui rendre honneur, mais un honneur solennel pour toutes les victoires qu'il a remportées sur l'hérésie et l'infidélité. — « Nos hérétiques, disait Bourdaloue du haut de la chaire de vérité, nous reprochent que ces processions sont des nouveautés qui n'ont pas été en usage dans les premiers siècles de l'Eglise ; et nous leur répondons qu'il faut bien que ce soient des *nouveautés*, puisqu'elles ne se font qu'en signe de leurs *nouvelles erreurs* détruites et confondues

par la vérité de l'Eucharistie (Sermon sur le Saint-Sacrement). » Du reste, la pratique de porter solennellement le très-saint Sacrement en procession n'est pas si nouvelle que le dit M. Puaux. Grégoire de Tours en fait mention dans son livre *De glorià martyr.* (l. I, c. LXXXVI), ainsi que le concile de Brag., IV, can. 6 (V. JUENIN, *De Sacramentis*, *Diss.* 4; art. 4.— MARTENNE, etc.)

32° *De l'Ouverture officielle du Purgatoire.*

Voici encore une contradiction dans le tableau du ministre. M. Puaux fixe *l'ouverture du purgatoire* au quinzième siècle; d'un autre côté, il nous fait la grâce de fixer *au huitième siècle les messes dites pour les morts*. Qu'il veuille donc nous dire à quoi serviraient les prières pour les morts s'il n'y avait pas de purgatoire où ils souffrissent, et d'où l'on pût les délivrer par la prière et le sacrifice? — Le ministre ne connaît pas bien la doctrine de son père Calvin, car celui-ci, au livre de ses *Institutions*, ch. v, § 70, nous enseigne *qu'il y a plus de 1300 ans qu'il est passé en usage de prier pour les morts.* Il n'est pas plus d'accord avec Luther qui s'exprime ainsi : « *Pour moi, qui crois fortement, j'oserais même dire plus, moi qui sais que le purgatoire existe, je suis facile à me persuader que l'Ecriture en fait mention. Tout ce que je sais du purgatoire, c'est que les âmes y souffrent et peuvent être soulagées par nos œuvres et nos prières* (Disput. à Leipzig, 6 juillet 1519). » Qu'en pense M. Puaux? Mais nous pouvons citer bien d'autres témoignages protestants. « L'autorité de la plus ancienne Eglise témoigne en faveur d'un séjour intermédiaire d'expiation, appelé

ordinairement purgatoire, dit Koppen.» — « L'usage de prier pour les morts a commencé au temps des Apôtres et a subsisté jusqu'au seizième siècle, dit Collier.» — « Au témoignage de saint Jean-Chrysostome, cette pratique vient des Apôtres, dit Forbes. » — « L'usage de comprendre partout les fidèles morts dans la communion de l'Eglise chrétienne était si général, que l'on n'a jamais pu en indiquer le commencement, ni désigner une époque où cette coutume n'ait pas régné, dit Thorndike.» Ecoutons encore d'autres Protestants. « Cet état intermédiaire, enseigné et reconnu par l'Eglise ancienne, nos réformateurs, malgré l'abus scandaleux auquel il avait donné lieu, n'auraient pas dû le rejeter d'une manière si absolue (Lessing). » — « Le plus grand nombre d'hommes, remarque un autre Protestant, n'est ni assez bon ni assez méchant pour mériter le ciel ou l'enfer; c'est pourquoi il a plu à Dieu d'établir un état expiatoire où les âmes sont purifiées par un certain degré de peine (Johnson). » — « L'expression de feu du purgatoire est très-convenable pour donner l'idée des peines d'un lieu intermédiaire, nous dit encore Von Mayer. » — « La prière pour les morts est une des pratiques les plus anciennes et les plus efficaces de la religion chrétienne (Sheldon). » — « La prière pour les morts, usitée du temps des Apôtres, ne saurait être rejetée comme inutile par les Protestants; ils devraient respecter le jugement de l'Eglise primitive et adopter une pratique sanctionnée par la croyance continue de tant de siècles. Nous le disons, la prière pour les morts est une salutaire pratique (Forbes, *Controv. pontif. prin.*, 1658). »

Quant aux saints Docteurs, ils sont unanimes sur ce

point (Voy. SAINT CYPRIEN, *Ep.* I; ORIG., hom. VI sur l'Exode; SAINT AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, l. II, ch. XVI; SAINT JÉRÔME, *Comm. in Is.;* SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE, *Discours pour les morts*, etc.)

En voilà bien assez pour prouver que ce n'est pas le concile de Florence qui a ouvert le purgatoire au quinzième siècle, et pour confondre M. le ministre. Ainsi tombent une à une toutes ses imputations. Pourrais-je espérer, Monsieur, de voir tomber également vos préjugés? Aurai-je la consolation de vous faire aimer la vérité, en même temps que je vous la fais connaître. Je le souhaite bien vivement, et je prie Dieu de vous accorder cette grâce.

Veuillez me croire, avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

DOUZIÈME LETTRE.

Vals, 18 décembre 1853.

33° *Du Retranchement de la Coupe.*

Monsieur,

Nous approchons de la fin de ce fameux tableau, et nous allons achever de vérifier ces *fatales dates* qui feront plus de mal, je crois, à la réputation de M. Puaux qu'elles n'en peuvent faire à l'unité de notre symbole.

Le retranchement de la coupe est attribué au quinzième siècle. M. Puaux n'est pas d'accord avec le concile de Constance (*Sess.* 13), qui enseigne que bien avant cette époque, l'usage de ne communier que sous une seule espèce était reçu dans l'Eglise; ni avec le vénérable Bède (huitième siècle), qui nous apprend qu'en Angleterre, dès le temps où saint Grégoire y envoya des ouvriers évangéliques, on ne se servait plus de la coupe (l. II, *Hist.*, c. v); ni avec saint Bernard, qui avait retranché la coupe à ses moines (*Vita sancti Bern.*, l. I, c. II). Dès le commencement de l'Eglise, on ne portait le Viatique aux malades que sous une seule espèce (Eusèbe, *H. Eccl.*, l. VI, c. XLIV). On ne le donnait que sous une seule espèce aux enfants. Les fidèles qui, au temps des persécutions, conservaient le Saint-Sacrement, ne le gardaient que sous l'espèce du pain (Tertull., *Ad uxor*, l. II, c. v; V. Bossuet, *De communione sub utraque specie*). Que si l'Eglise a retranché absolument, en Occident, l'ancien usage plus commun de recevoir la communion sous les deux espèces, elle a eu pour le faire d'excellentes raisons. Le danger de profanation pour les saintes espèces aurait été suffisant; elle a voulu aussi par là combattre ou prévenir l'erreur de ceux qui, à raison des deux consécrations et de la communion sous les deux espèces, auraient supposé qu'en ne communiant que sous une seule espèce, on ne recevait Jésus-Christ qu'en partie. D'ailleurs, notre foi nous enseignant que Notre-Seigneur est tout entier sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin, il n'y a rien à perdre en ne communiant que sous une seule. « *Il faut avouer,* dit le docteur protestant Clausens, *que les objections faites contre la com-*

munion sous une seule espèce sont de peu de valeur.» — « On ne peut nier, dit à son tour Leibnitz, que sous chacune des deux espèces le Christ, en vertu de la concomitance, comme s'expriment les théologiens, ne soit reçu, car sa chair n'est pas séparée de son sang (*Syst. theol.*, p. 245). » M. le ministre n'était donc pas bien renseigné, en plaçant d'une manière générale et absolue le retranchement de la coupe au quinzième siècle. Il se trompait en indiquant ce changement comme portant atteinte au dogme. Voyons s'il sera plus heureux dans un autre sujet.

34° *Du Concile général mis au-dessus du Pape par les conciles de Pise, de Constance et de Bâle.*

1° Le concile de *Pise* peut être mis de côté, car il n'a jamais été approuvé par l'Eglise ; 2° les deux autres ne sont reconnus comme conciles œcuméniques par aucun Catholique ; ils ne sont approuvés qu'en partie, et ils n'expriment la doctrine catholique que dans ce qui a été approuvé et confirmé par l'Eglise. Or, ni l'un ni l'autre de ces conciles, dans les décrets approuvés par l'Eglise, n'établit la supériorité du concile général sur le pape ; ils ne supposent même pas qu'ils puissent être opposés l'un à l'autre. En effet, il n'y a pas de concile général complet sans pape, comme il n'y a pas de corps humain complet sans tête ; aussi la supposition que l'on ferait d'une opposition réelle de doctrine entre un concile général et le souverain Pontife est une supposition chimérique, qui répugne en elle-même ainsi qu'aux promesses faites par Jésus-Christ à son Eglise et à Pierre, son vicaire.

Pour résoudre l'objection des Protestants, tirée de la

divergence d'opinion qui existe entre les *gallicans* et les *ultramontains*, objection qui consiste à dire que nous ne sommes pas fixés sur le siége de cette autorité infaillible que nous attribuons à l'Eglise, les premiers l'attribuant au corps, les seconds au chef, je réponds simplement qu'il est un point dont tous les Catholiques conviennent, et qui suffit pour que nous puissions tous ensemble reconnaître une autorité suprême et infaillible. En effet, ceux qui la placent dans le premier des évêques, soutiennent qu'il ne peut arriver que le plus grand nombre des membres de l'épiscopat soient séparés de lui; et ceux qui la placent dans la majorité des évêques soutiennent que le pape n'en peut être séparé dans les décisions solennelles. Donc, en ces circonstances, le chef sera toujours uni au corps, et le corps uni au chef, et cette union dissipera tout doute sur leur infaillibilité. — Les raisonnements de M. Puaux ne valent donc pas mieux que ses dates, et ce n'est pas seulement la mémoire qui lui fait défaut.

35° *De la Tradition mise au même rang que l'Ecriture sainte par le Concile de Trente.*

J'avais cru jusqu'à présent, et d'autres avec moi, que le concile de Trente appartenait au seizième siècle; mais n'attachons pas trop d'importance à un *lapsus calami* ou à une faute d'impression. Le crime imputé au concile de Trente est un peu plus ancien que ce concile, lequel *a suivi les exemples des Pères et de l'antiquité orthodoxe* (*Sess.* 4). — C'est la faute des *conciles*. C'est celle du quatrième concile de Constantinople, qui admet et consacre la tradition. C'est la faute du deuxième concile de Nicée, qui ose dire : Si quelqu'un ne respecte pas

la tradition de l'Eglise, soit écrite, soit ayant reçu de la coutume force de loi, qu'il soit anathème (Art. 7, *in fine*). C'est aussi la faute des saints Pères. — Saint Jean-Chrysostome s'exprime sur ce sujet de manière à scandaliser M. Puaux. « Donnons foi à la tradition de l'Eglise, dit-il, elle le mérite. *C'est la tradition*; ne cherchez rien autre chose; ne vous mettez en peine, ni des livres des prophètes, ni des épîtres des Apôtres, ni de l'Evangile. *C'est la tradition*; ne cherchez rien plus, qu'elle vous suffise, et croyez tout ce qu'elle vous enseigne (Hom. IV, *in II Thess.*) » — « Que serait-ce, dit saint Irénée, si les Apôtres ne vous avaient pas laissé d'écrits? Ne faudrait-il pas alors suivre la règle de la tradition (*Adv. Hær.*, l. III et IV)? C'est cette tradition que suivent plusieurs nations barbares qui croient en Jésus-Christ sans connaître l'usage de l'encre et des lettres (*Ib.*). »

Disons plus encore, c'est *la faute de saint Paul*, qui écrivait aux Corinthiens : « *Je vous loue*, mes frères, de ce que vous gardez les traditions *et les règles que je vous ai données* (*I Cor.*, XI, 2); » et aux Thessaloniciens : « *Demeurez fermes et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par mes paroles, soit par notre lettre* (II *Thess.*, c. II, XIV); » et à Timothée : « *Gardez ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, et donnez-le en dépôt à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres* (*II Tim.*, c. II, v. 2). »

Mais qu'ai-je besoin de recourir à d'autres arguments, lorsque les Protestants eux-mêmes s'empressent de payer à la tradition le tribut d'hommages que lui refuse M. Puaux?

Ecoutons Lessing. « Il m'est impossible, dit-il, de fermer les oreilles, lorsque toute l'antiquité dépose en faveur de la *tradition*, d'une voix que nos réformateurs ont trop dédaignée. Ils auraient dû accorder à la tradition, du moins telle que l'entend Irénée, la même autorité divine qu'ils jugèrent à propos d'attribuer successivement à l'Ecriture (*Fragm.*, t. VII, p. 122). »

« De toutes les investigations faites jusqu'à ce jour, dit encore Münscher, résulte la preuve que les Protestants n'ont pas l'histoire pour eux, lorsqu'ils combattent la *tradition.* L'Eglise catholique n'a pas tort de soutenir que la tradition jouissait d'une grande autorité chez les premiers Chrétiens (*Handb., der Religion*, t. I, p. 344). » En voilà assez pour justifier la tradition, assez pour confondre le ministre. S'il en fallait davantage, je vous prierais de consulter la lettre 22e de la *Correspondance.*

36° *De la Canonisation des Livres apocryphes.*

Venons *aux livres apocryphes canonisés au seizième siècle.* Je n'aurai pas besoin d'autres preuves que des aveux de nos adversaires eux-mêmes. Et sans entrer ici dans l'examen des raisons qui justifient l'Eglise du reproche de nouveauté, en dressant le canon des livres inspirés et déterminant ceux qui doivent être regardés comme apocryphes, qu'il me soit permis de demander à M. Puaux, s'il croit le premier savetier qui lira la Bible, plus capable de trancher ces questions que les Pères d'un concile général ?

Qu'il veuille bien maintenant méditer ces témoignages d'auteurs qui, pour lui, ne doivent point être suspects. « Chez presque tous les docteurs de l'Eglise des premiers siècles, dit Münscher, on ne trouve pas seu-

lement cités les livres que nous autres Protestants nous appelons apocryphes; mais ils le sont de manière qu'on voit que ces docteurs leur assignaient le même rang qu'aux autres écrits de l'ancien Testament. L'Eglise catholique n'a donc pas tort, dans son jugement sur le canon de l'ancien Testament, d'en appeler à l'accord où elle se trouve avec la primitive Eglise (Münscher, *Handbuch der Christ dogmeng,* 1802). » — « Avant Luther et Calvin, dit un autre, aucune Eglise n'avait repoussé ces livres du nombre des écrits inspirés (Leusden). »

« Notre Eglise ne reconnut pas les apocryphes comme divins, parce que l'Eglise catholique romaine en tirait des preuves pour établir plusieurs de ses doctrines, telles que celles de la messe et du purgatoire (Bretschneider, t. I). » Qu'il médite encore ces autres paroles : « Le jugement porté par les Chrétiens des temps primitifs, sur les apocryphes, est plus juste et plus favorable que celui des Juifs et des Protestants (Vahl., *Histor. Praktiche,* etc., t. II. 1820). » Et ces autres enfin qui font monter un peu plus haut que M. Puaux l'insertion des livres dont il s'agit au canon des Ecritures : « On peut regarder comme un bonheur que le concile *d'Hippone*, dès l'an 373, et le troisième concile de Carthage, dès l'an 397, aient placé ces apocryphes dans le canon de l'ancien Testament, et que Innocent Ier, en 405, et Gélase, en 494, les aient maintenus comme partie intégrante du Testament. » Concluons.

« Les réformateurs du seizième siècle, en retranchant de nouveau du canon les apocryphes, agirent par raison de secte (Berthold, *Histor. kritisch,* t. II. 1812.) »

Veuillez me croire avec respect, Monsieur, votre très-humble serviteur,

Gautrelet, S. J.

TREIZIÈME LETTRE.

Vals, 19 décembre 1853.

Monsieur,

Parvenu à la fin du tableau tracé par le ministre de Rochefort, après avoir apprécié à leur juste valeur les variations qu'il nous objecte, permettez-moi de vous soumettre une réflexion qui se présente à mon esprit. Au moment où l'impiété accuse l'Église catholique d'immobilité dans ses principes et lui reproche d'être stationnaire, n'est-il pas curieux de voir l'hérésie élever la voix pour l'accuser de changement dans ses dogmes ? Qui a raison de la fausse philosophie ou de l'hérésie ? Ni l'un ni l'autre. Oui, c'est à tort qu'on accuse l'Église de *changer* en ce qui regarde *les dogmes;* c'est à tort qu'on l'accuse d'être *stationnaire* en tout ce qui comporte *un progrès réel.*

Remarquons, pour bien entendre ceci, que le principe constitutif d'une société religieuse, c'est *sa doctrine.* Or on ne change pas de principe constitutif sans changer de nature, sans altérer, sans détruire sa vie ; donc il ne doit pas, il ne peut pas y avoir de progrès dans le sens d'un changement de doctrine. Voilà l'*immobilité* qui convient à l'Église. Quand on possède la vérité, que doit-on faire ? La conserver intacte et pure, la sauvegarder contre tout changement, toute altération. En ce sens, l'Église doit être *stationnaire*, car le changement dans *la vérité* ne pourrait conduire qu'à l'*erreur*. D'un autre côté, la vie d'une société, comme

celle d'un individu, doit se développer : la vie suppose une action, un mouvement ; elle demande donc nécessairement un progrès. Ce progrès, tout en respectant les principes constitutifs de la vie religieuse, c'est-à-dire la doctrine, en est l'explication, la manifestation extérieure, le développement successif. Dans ce sens, l'Église doit progresser, elle l'a fait. Mais pour être *ferme dans son immobilité* et *sage dans son progrès*, il lui fallait une autorité doctrinale infaillible et suprême, qui *maintînt son unité dogmatique* et *surveillât son progrès disciplinaire* et extérieur. C'est ce que nous offre l'Église catholique, et ce que seule elle nous offre.

Voulez-vous vous en convaincre ? Jetez un regard sur trois sociétés bien différentes, vous y lisez cette vérité gravée en caractères ineffaçables et distincts : l'Église grecque, les *Eglises protestantes*, l'Église catholique. Dans la *première*, vous trouvez l'immobilité, mais sans progrès ; dans les *secondes*, le progrès ou plutôt le changement, mais sans immobilité ; dans la *troisième* seule, se combinent admirablement l'immobilité et le mouvement, l'éternelle fixité et le progrès incessant et continuel.

Oui, l'Église grecque conserve sa doctrine sans changement ; mais sa *fixité*, son immobilité est celle d'un cadavre qui n'a pas de vie ; chez elle, il y a *stérilité*, *impuissance, mort* (1). Oui, les Églises protestantes sont

(1) Ce cadavre n'a pu demeurer longtemps sans un commencement de décomposition. Déjà le schisme gréco-russe subit le même sort que le protestantisme. Les fanatiques, les sceptiques, les orgueilleux pullulent en Russie comme ailleurs, et souvent à l'aide de la *Bible* créent et soutiennent toutes sortes de différentes religions. — Un évêque de Rostoff comptait dans son pays, au commencement du 18e siècle, 200 sectes différentes. (Voyez *Univ.*, 8 janv. 1854. G. DE LA TOUR.)

en *mouvement*, mais ce mouvement est celui de la dissolution des éléments et de la décomposition ; parce qu'il n'y a pas de principe de vie qui rattache ensemble ces éléments, et que la raison première qui fit naître ces Églises les fit aussi mourir, en les séparant de la racine qui seule pouvait les nourrir de son suc et leur communiquer une unité morale.

« L'Église *grecque*, dit Schlegel, est une société religieuse sans vie, où le cœur a cessé de battre, et qui n'offre plus que l'immutabilité de la tombe. Elle ne conserve son immobilité doctrinale qu'en l'ensevelissant dans l'ignorance. »

D'un autre côté, les Églises *protestantes* ayant abandonné le développement doctrinal à la libre action de l'individu, ont vu disparaître bientôt l'identité de leurs premiers symboles, et ont fait de la *variation doctrinale* leur caractère distinctif, et comme l'élément constitutif qui les détruit au moment même où il paraît les former.

Ainsi, l'Église grecque est *stationnaire*, et les Églises protestantes sont dans le *changement*.

L'Église catholique seule unit ensemble ces deux conditions essentielles de la vie véritable. Elle reste ce qu'elle fut autrefois, toujours la même, malgré ses continuels progrès ; et en restant inébranlablement dans son identité primitive, elle accepte et réalise un développement successif et constant, qui embellit et fortifie sa vie, bien loin de la détruire ou de l'altérer.

« Que la religion des âmes, dit admirablement Vincent de Lérins, imite l'état des corps, qui, tout en se développant et en grandissant avec les années, ne laissent pas d'être néanmoins les mêmes !... Un seul indi-

vidu a beau changer d'état et de disposition, il ne change néanmoins ni de nature ni de personne... Autant les enfants ont de membres, autant en ont les hommes; et s'il est des parties qui se développent dans un âge mûr, elles existaient toutefois déjà dans le principe de leur origine... De même, la doctrine de la religion chrétienne doit suivre ces lois de perfectionnement, se consolider par les années, s'étendre avec le temps, s'élever avec l'âge, mais demeurer cependant pure et intacte, se montrer pleine et entière dans toutes les mesures de ses parties, comme dans ses sens et ses membres en quelque sorte, n'admettre aucun changement, ne rien perdre de ce qui lui est propre, et ne subir aucune variation dans les points définis. »

« Pour l'Église du Christ, dit-il encore, soigneuse et prudente gardienne des dogmes à elle confiés, elle n'y change jamais rien, n'y diminue rien, n'y ajoute rien; elle n'en retranche pas ce qui est nécessaire, elle n'y introduit rien de superflu, elle ne laisse rien perdre de ce qui lui appartient, elle n'usurpe rien d'étranger; mais elle met toute son industrie, toute son étude à traiter fidèlement et sagement les choses anciennes; à *façonner et polir* ce qu'il peut y avoir eu *de commencé, d'ébauché*; à *consolider*, à *affermir* ce qui fut exprimé, développé; à garder ce qui fut confirmé, défini. Enfin, quel autre but s'est-elle jamais proposé dans les décrets des conciles, sinon de faire croire avec *plus de force* ce que l'on croyait avec *plus de simplicité*, de faire prêcher avec plus de véhémence ce qui se prêchait avec plus de faiblesse, de faire adorer avec plus de zèle ce que l'on adorait avec sûreté? Il est permis de soigner, de limer, de polir avec le temps ces dogmes anciens

d'une céleste philosophie ; mais c'est un crime de les changer, c'est un crime d'en rien retrancher, de les mutiler. Qu'ils reçoivent l'évidence, la lumière, la distinction ; mais qu'ils conservent leur plénitude, leur intégrité, leur propriété. Si l'on accordait une fois cette licence impie et frauduleuse, je le dis avec horreur, il y aurait un bien grand danger que la religion ne fût retranchée et abolie ; car dès qu'on aura rejeté une partie quelconque du dogme catholique, l'on en rejettera une autre, puis toujours une autre, comme par une coutume licite et bien reçue (*Commonitoire* 23). »

C'est ainsi que s'exprimait saint Vincent de Lérins, en 434, dans un ouvrage remarquable, destiné par l'auteur à prémunir les fidèles contre les nouveautés en matière de foi. Ce langage est celui que tient encore l'Église, et c'est ainsi qu'elle répond à la double accusation qu'on lui intente d'être *stationnaire* et de *varier dans son symbole*, comme elle y répondait il y a plus de quatorze cents ans.

Ces principes, Monsieur, ne vous paraissent-ils pas bien raisonnables ? Nous en avons vu constamment l'application dans l'examen que nous venons de faire des accusations formulées contre l'Église catholique par M. Puaux. C'est par cette réflexion que je termine l'appréciation de cet examen.

Il ne me reste plus qu'à tirer les conclusions de cette première partie de mon travail ; c'est ce que je ferai dans ma première lettre, qui ne se fera pas attendre longtemps.

Je suis, Monsieur, avec un respect sincère,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUATORZIÈME LETTRE.

(BROCHURE DE M. PUAUX.)

« En présence de ce tableau, oseriez-vous encore, Monseigneur, nous appeler des novateurs, quand de tous ces enseignements il n'en est pas un seul qui se rattache au tronc apostolique!!! Mais est-ce aveuglement, ignorance ou mauvaise foi de votre part, quand vous vous dites de toute antiquité, avec un *credo* qui ne se compose que de pièces de rapport, qu'un siècle ajoute à un autre siècle? Oh! de grâce! jetez les yeux sur ces fatales dates, qui vous diront mieux que je ne pourrais le faire, que, s'il y a une église sans antiquité, c'est la vôtre; et quand vous nous dites : Où étiez-vous, Protestants, aux jours de Luther? nous pouvons vous répondre : Et vous, où étiez-vous aux jours des apôtres? Nous cherchons, dans ces temps glorieux des disciples du pape, et nous ne trouvons que des disciples de Jésus-Christ. Oh! Monseigneur, je passe condamnation, si vous pouvez me montrer, dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, un prêtre qui confesse et chante messe, un évêque de Rome qui se proclame évêque universel et distribue des indulgences à la porte de son palais, une Eglise qui se proclame infaillible, des édifices religieux remplis d'images et de statues, et des fidèles pour les vénérer, les encenser, les éclairer, les habiller, à moins que ce ne soit dans des temples païens. Quoi! Monseigneur, vous tenez directement des apôtres vos enseignements, et pendant trois cents ans, pas une seule voix de concile ou de docteur ne s'élève pour révéler au monde ce *credo* que vos fidèles d'aujourd'hui doivent recevoir sous peine de malédiction et d'anathème!!! Libre à vous de vous inscrire en faux contre mes assertions. Je passe à *l'unité*. »

Vals, 20 décembre 1853.

Monsieur,

Telle est la conclusion que M. le ministre tire de ce tableau, et voici la nôtre.

I. Nous avons vengé l'Église catholique de l'injuste accusation d'avoir varié dans son dogme, et nous avons prouvé que les prétendues additions faites à son symbole remontaient au temps des Apôtres, à Jésus-Christ même.

II. Nous avons justifié l'Église du reproche d'avoir introduit dans son culte des usages nouveaux, de nouvelles cérémonies, et nous avons montré la mauvaise foi qu'il y aurait à déduire de ces faits un changement dogmatique et doctrinal.

III. Nous avons prouvé plus de trente fois, la fausseté des dates assignées par M. Puaux, et mis au grand jour l'ignorance de ce ministre. Aucun de mes lecteurs, j'ose l'espérer, ne me taxera de trop de sévérité à son égard.

IV. Nous avons montré les vices de raisonnement qui percent à chaque ligne, pour ainsi dire, de cet écrit, aussi peu mesuré dans la forme que défectueux dans le fond.

Sans parler de l'Écriture sainte, que nous avons invoquée, l'histoire et les monuments, les théologiens, les saints Pères, les conciles, les docteurs protestants eux-mêmes, sont venus successivement apporter à l'Église catholique le tribut de leurs hommages, justifier ses institutions de toute la force de leurs démonstra-

tions; toute l'antiquité s'est levée en masse pour la défendre contre la calomnie. Voilà certes bien de quoi la consoler des attaques de M. Puaux.

Et cependant, il se dit *ami de la vérité !...*

Il défie notre critique : « *Libre à vous*, nous dit-il, *de vous inscrire en faux contre mes assertions!* »

Il nous demande fièrement *si désormais nous oserons le traiter de novateur!*

Nous récitons chaque jour le symbole des Apôtres; le symbole dit de Constantinople, qui fut dressé au deuxième concile général, fait partie de notre liturgie. M. Puaux l'admet lui-même, et cela parce qu'il *a enseigné conformément à la parole de Dieu*; et il ose nous dire que pendant *trois cents ans pas une voix de concile ou de docteur ne s'est élevée pour révéler au monde ce* Credo *que nos fidèles d'aujourd'hui doivent recevoir sous peine d'anathème!*

Enfin, il nous accuse d'*aveuglement*, *d'ignorance et de mauvaise foi!*

Je laisse volontiers au lecteur consciencieux le soin de prononcer l'arrêt de M. Puaux. Je ne me sens pas la force de qualifier ce vil et honteux travestissement de l'histoire. J'emprunterai pour cela les paroles de ses confrères dans le protestantisme, que les préjugés n'ont pas induits à sacrifier la raison à l'esprit de parti, et qui, malgré leurs préventions, savent rendre hommage au catholicisme. « Dans le parti protestant, dit Menzel, règne une crasse ignorance des véritables points de controverse. » — « Un esprit sage, dit Alberti, blâme hautement et sans réserve le langage indigne dont on se sert de nos jours contre les Catholiques, dans l'idée de leur porter un coup mortel; ce

n'est pas ainsi qu'on sert la vérité ; c'est la sacrifier à la passion. » — « Que fait-on, qu'attiser la haine du parti religieux, dit Lessing, en condamnant comme antichrétien tout ce qui est catholique ? » — « Je hais et je méprise au-delà de toute expression ce vil esprit du protestantisme, dit J.-G. Von Herder. » — « De tels défenseurs méritent qu'on leur donne un démenti à l'aide du premier catéchisme venu (Fessler) »

Pour moi, je l'avoue, j'ai pitié de ce langage si audacieusement contraire à la vérité, et d'un homme qui s'oublie jusqu'à ce point. J'ai pitié plus encore de ceux qui, trompés par ces faux docteurs, boivent à de pareilles sources le fiel de la calomnie et le poison de la haine contre l'Église.

Je m'étonne qu'un auteur qui prétend se respecter, qui se dit *grave et sérieux*, ait eu le triste courage d'afficher publiquement un pareil monument de son ignorance et de son effronterie. Je ne suis pas moins surpris de ce que ce libelle ait été applaudi dans le parti, qu'on l'ait loué, exalté, et qu'on ait poussé l'admiration, m'a-t-on dit (j'ai peine à le croire), jusqu'à l'apprendre par cœur. Ce qui m'étonne plus encore, c'est que les plus instruits parmi les Protestants ne se soient pas hâtés de désavouer hautement une œuvre qui déshonore le parti au lieu de le justifier. Si parmi nous un membre du clergé donnait dans de pareils travers, et compromettait à ce point l'honneur du corps auquel il appartient, mille voix s'élèveraient à la fois pour imposer silence au téméraire et protester contre le mensonge. Mais ce qui me passe entièrement, ce que je ne puis m'expliquer, c'est que M. Albaric ait consenti à associer son nom à une pareille publication, et

qu'il n'ait pas craint de partager la responsabilité de semblables énormités.

Que dire, que penser d'une cause qui se défend par de tels moyens? Que dire, que penser d'une société religieuse dont les *voyants* sont si *aveugles?* Je m'explique maintenant les odieux préjugés que nourrissent la plupart des Protestants contre l'Église catholique. Ils sont indignement trompés; mais ce qui excuse en partie le *peuple* fait le crime des *pasteurs.* Dieu les jugera.

Cependant, pour tout homme éclairé, il y a dans cette brochure une solennelle démonstration de la vérité catholique, comme de la fausseté des doctrines protestantes. Oui, Monsieur, tout homme sensé qui voudra réfléchir sérieusement sur les moyens employés par vos ministres pour se défendre, ne pourra s'empêcher de reconnaître que leur langage n'est pas celui de la vérité, de la justice, de la charité, et que leur plume n'est pas mue et dirigée par l'amour du vrai. Il ne lui sera pas difficile de tirer une conclusion que son cœur honnête lui dictera autant que son bon sens.

M. Puaux nous assure qu'il n'accordera de pardon à l'Église catholique que quand elle aura rétracté les principes de sa morale relâchée, maudit l'inquisition, ordonné des jeûnes en expiation de la Saint-Barthélemy, etc., etc. Pour moi, je lui déclare qu'il n'y aura d'indulgence pour lui auprès des lecteurs éclairés, que quand, humilié devant ce fatal tableau, il aura fait une réparation solennelle à l'histoire qu'il a défigurée, à la science qu'il a méprisée, à la raison qu'il a insultée; quand il aura fait amende honorable à la vérité, à la justice et à la bonne foi, qu'il a foulées aux

pieds ; quand il aura demandé pardon à ses lecteurs qu'il a trompés, à ses coreligionnaires qu'il a égarés et séduits, aux Catholiques qu'il a injuriés, à l'Église qu'il a calomniée, à Dieu qu'il a blasphémé.

Mais non, ne lui demandons pas un pareil sacrifice. Pour un homme de cœur, pour un *ami de la vérité*, c'est une assez grande punition d'avoir écrit une telle page : ce souvenir doit lui tenir lieu de châtiment.

Pour oser l'adresser à une foule d'hommes respectables et instruits, il fallait avoir oublié le respect qu'il leur doit ; mais pour oser la signer, il fallait avoir cessé de se respecter soi-même.

C'est assez : n'insistons pas davantage. Qu'il n'oublie pas cependant qu'il comparaîtra un jour à un autre tribunal, et que, comme il le dit lui-même, ***Dieu hait les lèvres menteuses.***

Pardonnez-moi, Monsieur, un langage que vous trouverez peut-être sévère, mais que celui de M. Puaux justifie et rendait en quelque sorte nécessaire. Il m'eût été plus agréable de conserver avec lui les formes plus bienveillantes et polies que comportaient le caractère et le style de M. Albaric ; mais ce qui convenait avec celui-ci ne conviendrait plus avec celui-là. A une attaque aussi peu mesurée, je suis obligé de répondre avec fermeté ; à la violence il fallait opposer la force. Soyez persuadé cependant que, si je repousse avec indignation les imputations du ministre de Rochefort, je n'ai, grâce à Dieu, aucune haine pour sa personne. Je le blâme, parce qu'il le mérite ; je le plains encore plus que je ne le blâme, et je serais heureux si un jour je voyais aux pieds de Jésus-Christ ce persécuteur de l'Église, terrassé par la grâce et changé en apôtre.

Pour vous, Monsieur, qui désirez la paix et n'en jouissez pas, qui aimez la vérité et la cherchez encore, veuillez, je vous en conjure, vous adresser au Dieu qui donne la paix, parce qu'il donne aussi la vérité. Je le prierai moi-même de vous éclairer de ses plus vives lumières, et je suis, en attendant le jour où vos vœux et les miens seront comblés,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

P.-S. Nous avons terminé la première partie de notre travail; j'aborderai plus directement la question de *l'Eglise* dans mes prochaines lettres, qui ne se feront pas attendre longtemps.

QUINZIÈME LETTRE.

Vals, 2 janvier 1854.

Monsieur,

Avant d'entrer dans l'explication des *notes* de l'Église, comme je me suis engagé à le faire, j'ai cru devoir apprécier le tableau si remarquable que M. Puaux nous a tracé, non des *origines de nos dogmes*, vous l'avez vu, mais, je suis forcé de le dire, de son ignorance, de ses contradictions, de sa mauvaise foi. J'étais bien aise, d'ailleurs, de le suivre pas à pas et de ne laisser sans réponse aucune de ses objections, pour futiles que la plupart aient pu paraître à nos lecteurs.

Si parmi vos coreligionnaires, Monsieur, il s'en trouvait qui eussent attaché quelque importance à cette page fatale, qui restera comme un monument de honte pour son auteur, ils auront rougi bien des fois de leur crédulité, en lisant l'exposé simple que j'ai fait de la vérité. Ils auront maudit celui qui s'est joué si indignement de leur bonne foi, et qui a si gravement compromis la cause dont il s'était établi le défenseur. Qu'ils ne s'y méprennent pas cependant, et qu'ils ne prétendent pas excuser la cause en condamnant l'avocat. Je suis bien aise de leur dire que, si M. Puaux a été maladroit, s'il a été violent, au fond ses arguments sont

en général ceux dont la Réforme s'est servie jusqu'à présent contre l'Eglise. S'il a le tort d'avoir revêtu ces accusations d'une forme repoussante, il n'a pas le tort, ou, si on l'aime mieux, le mérite de les avoir inventées; et comme il faut savoir reconnaître le talent, même de ses adversaires, j'avouerai qu'il était difficile de ramasser, de presser, d'entasser dans un si petit cadre une plus riche collection d'assertions mensongères et de calomnieuses imputations. C'est ce dont vous avez pu, Monsieur, vous convaincre déjà par l'examen que nous venons de faire; c'est ce que vous aurez encore occasion de constater bien des fois dans la suite de notre discussion.

Nous avons vu que le ministre de Rochefort admet quatre *notes* de la véritable Eglise : l'*antiquité*, l'*unité*, la *sainteté* et l'*apostolicité*. Il rejette la *catholicité*, à moins, dit-il, que par *catholicité* nous n'entendions l'*apostolicité*. J'ai là-dessus deux observations importantes à vous soumettre.

1° M. Puaux nous assure qu'il reçoit et admet les quatre premiers conciles généraux. Or, c'est dans ces premiers conciles généraux que se trouve consacrée et formulée la *catholicité*, comme l'un des caractères essentiels de la vraie Eglise; comment se fait-il donc que le ministre la rejette?

2° Et ceci est plus grave encore : M. Puaux nous assure qu'il admet quatre *notes* de l'Eglise; et puis, quand il vient à les définir, il se trouve qu'il n'en reconnaît qu'une seule, dans laquelle toutes les autres viennent se confondre. Voulez-vous la preuve de cette assertion? La voici.

Qu'est-ce que l'*antiquité*? En quoi consiste-t-elle?

En ce que le protestantisme tire tout directement de la source apostolique; en ce qu'il est revenu par un sublime effort A LA FOI APOSTOLIQUE (p. 13).

Qu'est-ce que l'unité? *Quand vous dites que votre foi est une, vous voulez dire sans doute qu'elle est* UNE AVEC CELLE DES APÔTRES. *sans cela j'avouerai ne rien comprendre à cette marque* (p. 6).

Qu'est-ce que la sainteté? Elle consiste, selon le ministre, *en ce que le protestantisme est le* DÉPOSITAIRE DE LA FOI CHRÉTIENNE (p. 15).

Qu'est-ce que l'apostolicité? *Il n'est pas nécessaire d'être prêtre ou docteur pour comprendre que l'apostolicité, c'est la* CONFORMITÉ A LA DOCTRINE ENSEIGNÉE PAR LES APÔTRES (p. 7).

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Avec la meilleure volonté du monde, est-il possible de découvrir une différence réelle entre ces quatre définitions? Tout ne vient-il pas se résumer et se formuler dans *la foi apostolique*, dans *l'apostolicité?* Encore M. Puaux réduit et restreint *l'apostolicité* à l'identité de la doctrine qu'il professe avec celle des Apôtres. Or, nous verrons plus tard que cette note de l'Eglise doit s'entendre dans un sens plus large et plus étendu. En vérité, ne pourrions-nous pas dire à notre tour qu'il *n'est pas nécessaire d'être prêtre ou docteur* pour débiter de pareilles inepties?

Il conste donc déjà : 1° que le ministre ne sait pas ce que l'on doit entendre par les quatre marques ou notes de l'Eglise; 2° qu'il rejette la *catholicité,* quoique le concile qu'il admet, dit-il, l'ait indiquée et signalée; 3° qu'il n'admet réellement que *l'apostolicité,* dont il n'a même pas une idée juste.

Je vais maintenant reproduire son article contre l'*unité de l'Eglise* catholique. Je le ferai suivre de mes observations, puis j'établirai positivement ma thèse.

(BROCHURE DE M. PUAUX.)

L'UNITÉ.

« L'unité du *credo* de votre Église, sans son apostolicité, ne saurait être une marque de sa vérité : si la vérité dépendait de l'unité, le système de Platon, comme celui de M. Cabet, seraient vrais, car ils sont *uns*. Quand vous dites que votre foi est *une*, vous voulez dire sans doute qu'elle est *une* avec celle des apôtres, sans cela, j'avouerai ne rien comprendre à cette marque, puisque l'erreur est aussi *une* que la vérité. Plus tard, j'examinerai votre unité dans ses rapports avec la foi apostolique; pour le moment, je demeure sur votre propre terrain, et je vous conteste votre unité; et si le manque d'*unité* dans la doctrine fait l'hérétique, vous êtes hérétique, Monseigneur, car rien n'est moins *un* que votre Église, puisque rien n'a plus varié.

» Laissez-moi mettre à nu ce côté d'autant plus piteux et plus lamentable de Rome, qu'elle affirme, sans hésitation, qu'elle est *une*, pendant qu'elle jette sans cesse à la face de la Réforme le reproche de varier. Vraiment, oui vraiment, on croirait, Monseigneur, que l'histoire n'existe pas pour vous, car, comment oseriez-vous parler de votre unité, quand à cette heure même, vous vous déchirez entre frères, parce que vous n'êtes pas d'accord sur le juge infaillible en matière de foi, que vous nous reprochez de ne pas avoir? J'aimerais bien que vous me montrassiez l'harmonie qui existe entre Bellarmin et Bossuet, entre Monseigneur Sibour et Monseigneur Gousset, entre le concile de Constance, qui place l'autorité dans le concile seul, et celui de Florence, qui le place dans le pape.

» Je ne vous parle pas du dogme de l'immaculée conception, autour duquel vous tournez depuis je ne sais combien d'années, avec des pour et des contre, pas plus que de votre morale, sur laquelle règne un désaccord des plus complets; car vous le savez, si, parmi vos moralistes, les uns enseignent le régicide, je dois ajouter à votre décharge, que d'autres le proscrivent. Quant à votre liturgie, elle est si peu uniforme, que vous faites tous vos efforts pour faire prévaloir la romaine. Dans ce moment, vous n'êtes pas *uns*, c'est aussi évident que le jour; mais cette unité que vous n'avez pas aujourd'hui, vous ne l'avez jamais eue; votre histoire n'est pleine que de vos variations. Le public qui ne lit pas et auquel vous dites en mille variantes : Rome est *une*, ce pauvre public vous croit, parce qu'il n'est pas éclairé. Le malheureux, c'est lui; le coupable, c'est vous. En effet, n'est-ce pas s'écarter de la vérité (car je ne peux croire à votre ignorance) que de parler de votre unité, quand les faits protestent si énergiquement contre vos assertions? Dites-moi, Monseigneur, le concile de Trente, qui décrète que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, est-il d'accord avec celui d'Ephèse, décrétant qu'il procède du Père seul? Le cinquième concile de Latran, suivi par celui de Constance, qui enseigne qu'on peut, dans l'intérêt de l'Eglise, manquer à ses engagements, est-il en harmonie avec celui de Trente, qui enseigne le contraire? Le concile de Sirmium, qui décrète avec le pape Libère l'arianisme, est-il en parfait accord de doctrines avec les conciles qui ont proscrit l'hérésie d'Arius? Ce concile de Constantinople qui ordonne d'*adorer* les images (ce sont les termes mêmes du décret), est-il en parfaite unité de doctrine avec celui de Francfort, qui ordonne de les proscrire? Je ne finirais pas, Monseigneur, si je mettais sous vos yeux les contradictions sans fin de tous ces corps ecclésiastiques dans lesquels une certaine partie de vos docteurs a eu la malheureuse idée de placer

l'infaillibilité, quand elle n'est qu'en Dieu nous parlant par sa parole ; mais si les conciles généraux et les conciles particuliers ont enseigné le pour et le contre sur la même question, vos papes, que les ultramontains appellent la bouche de Dieu même, ont varié cent fois plus : c'est chose si connue, Monseigneur, que cela n'est plus mis en question. Qui ne sait qu'un pape a défait ce que l'autre a fait? Grégoire Ier appelle antechrist celui qui oserait prendre le titre de pontife universel ; mais Grégoire VII s'arroge ce titre, et anathématise quiconque voudrait le lui contester. Si vos papes admettent la divinité du Christ, Félix et Libère l'ont niée. Sixte V et Clément VIII ont fait chacun une édition de la Vulgate, qu'ils ont chacun proclamée infaillible; et cependant celle de Clément VIII respecte si peu celle de son infaillible collègue, qu'elle lui fait subir des changements notables, qui altèrent le fond de la pensée des auteurs sacrés. Vous avez quelques papes, peu nombreux, il est vrai, qui ont recommandé la lecture de la Bible ; de ce nombre est Grégoire Ier ; mais vous avez le célèbre Innocent XI, qui a proscrit cette lecture dans cette trop fameuse bulle *Unigenitus*, qu'on dirait sortie de quelque coin de l'enfer, tant elle est pleine de haine contre le livre saint. Vous avez enfin des papes qui ont proscrit les jésuites, comme vous en avez qui les ont rétablis. Il me faudrait, Monseigneur, plus d'espace que je n'en ai pour traiter à fond ce sujet, mais j'y suppléerai, en mettant sous les yeux de Votre Eminence un écrit intitulé : *L'Eglise romaine a-t-elle un Juge infaillible en matière de foi?* Cet écrit, qui expose les variations sans nombre de votre église, remplira la lacune qui existe dans celui-ci.

» L'unité donc vous manque aujourd'hui, comme elle vous a toujours manqué; vous ne devez donc pas vous étonner que nous trouvions étrange de vous voir chercher avec tant de soin des pailles dans l'Église protestante, quand vous avez tant de poutres dans la vôtre. »

Vous venez d'entendre M. Puaux.— Avant d'entrer en matière, laissez-moi vous signaler deux observations.

Selon son habitude, le ministre *confond* ici des choses bien distinctes; et de plus, après avoir assigné l'unité comme *marque* de la véritable Eglise, il nous apprend que cette unité *ne prouve rien et n'est pas une marque de la vérité.*

Je dis : 1° qu'il confond des choses essentiellement différentes. Ainsi, il nous parle indistinctement dans cet article de l'unité *d'un système*, de l'unité *du Credo* et de l'unité *de l'Eglise,* comme si tout cela était identique. Rien de plus faux cependant.

Un système a de *l'unité* quand les propositions qui le composent découlent d'un principe commun, en sont logiquement déduites et conspirent toutes à former et compléter la démonstration qui est le but et la raison de ce système.

Le *Credo*, ou le symbole, est *un* dans une société, lorsque tous les membres qui en font partie adoptent ce même symbole et croient aux mêmes vérités.

Mais pour que l'Eglise soit *une*, il faut non-seulement qu'il y ait unité dans le système religieux qu'elle admet, et que tous les membres de cette Eglise l'adoptent, mais il faut encore qu'il y ait unité dans son gouvernement, dans la fin qu'elle se propose et les moyens qu'elle emploie pour y arriver.

2° M. Puaux, après avoir rangé *l'unité* au nombre des marques de la véritable Eglise, nous avertit que cette unité ne prouve rien; car, dit-il, *si la vérité dépendait de l'unité, le système de Cabet, comme celui de Platon, seraient vrais, puisqu'ils sont uns.*— Et poussant plus loin : *L'erreur*, ajoute-t-il, *est aussi une que*

la vérité. Mais s'il en est ainsi, Monsieur, pourquoi donc assigner *l'unité* comme un des caractères distinctifs de la vraie Eglise? N'est-ce pas là détruire d'une main ce que vous édifiez de l'autre, dire le oui et le non sur la même question? De grâce, soyez conséquent avec vous-même. — Mais voilà où conduit le désordre et le pêle-mêle des idées. Le ministre n'a pas vu qu'il n'y avait point de comparaison à établir entre l'unité d'un système et l'unité d'une société; il a aussi trop facilement conclu de *l'unité* d'un système à sa vérité, comme il serait facile de le prouver; mais je me défie de sa logique; aussi je ne veux pas lui demander maintenant de nous montrer *l'unité* qui existe dans le *système de Cabet* ou dans *celui de Platon;* je ne lui demanderai pas même l'explication de cette proposition qui me paraît bien peu philosophique : *l'erreur est aussi une que la vérité.* N'attachons pas trop d'importance à des paroles qui ont été écrites sans réflexion, et hâtons-nous d'arriver à ce qui fait le fond du sujet. Avant de l'aborder, je sens le besoin de vous laisser respirer; je termine donc ici cette lettre, en me disant, comme toujours,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

SEIZIÈME LETTRE.

Vals, 3 janvier 1854.

Monsieur,

Au moment d'entreprendre la tâche que je me suis imposée, je veux encore vous rappeler l'importance infinie de la question que nous allons traiter. Quand il s'est agi d'attaquer le protestantisme, je me suis attaché à un seul point essentiel, *au principe constitutif de la Réforme*; et *pour démolir plus vite et plus sûrement l'édifice tout entier*, j'en ai *renversé et anéanti le fondement*. Maintenant qu'il s'agit de prouver contre les Protestants la divinité de la religion catholique, je me bornerai également à établir *solidement la vérité qui lui sert de base et qui en fait la force*. Comment se formule la religion catholique? Par l'Eglise de Jésus-Christ, qui en est l'expression et la vivante personnification. Démontrer que l'Eglise catholique est la véritable Eglise, qu'elle seule possède toutes les marques qui doivent caractériser l'Eglise instituée par Jésus-Christ, c'est réellement démontrer la vérité de la doctrine catholique tout entière; c'est justifier implicitement tous les articles qui composent son enseignement; cette vérité bien établie, il ne reste plus qu'à embrasser tout ce que l'Eglise nous enseigne, à rejeter et condamner tout ce qu'elle rejette et condamne. Ce seul point prouvé, tout le reste est donc prouvé. Veuillez, Monsieur, peser cette observation, et en conséquence attacher aux preuves que je vais apporter toute l'importance qu'elles méritent.

On distingue, avons-nous dit, quatre notes ou marques principales qui doivent caractériser l'Eglise véritable et servir à la discerner de toute autre qui s'arrogerait injustement ce titre. Ces marques sont l'*unité*, la *catholicité*, la *sainteté* et l'*apostolicité*. Nous examinerons chacune de ces notes en particulier, nous démontrerons qu'elles appartiennent à l'Eglise catholique, et que le protestantisme ne peut en aucune manière se les attribuer. Commençons par l'*unité*.

Ce que je dois établir d'abord, c'est que l'Eglise de Jésus-Christ est et doit être une. M. Puaux en convient; pour nous, nous le croyons fermement, et nous lisons dans le symbole de Constantinople depuis plus de 1400 ans : *Credo in unam... Ecclesiam*, je crois à l'Eglise une.

Pour mieux faire comprendre cette vérité, je dis :

1° Que Jésus-Christ *a dû* établir *une seule Eglise*; 2° qu'il *l'a fait*.

I. Il *l'a dû*, car la vérité, qui constitue la doctrine évangélique et l'enseignement de l'Eglise, est essentiellement *une*. Il l'a dû, car le Christ, qui est venu racheter le monde et qui s'est fait médiateur entre Dieu et les hommes, est *un*. Il l'a dû, car le Dieu créateur et père des hommes, qui veut le salut de tous et qui doit être connu, aimé et servi de chacun d'eux, est *un*. Il l'a dû, car la nature humaine est *une* et la même dans chacun de nous; et par conséquent nos rapports avec Dieu, nos devoirs envers lui sont essentiellement identiques. — L'intelligence peut-elle avoir d'autre règle que la *vérité*; la volonté, d'autre objet que le bien moral et la *vertu*? Ne naissons-nous pas tous également avec la tache du péché originel? N'avons-nous pas tous

besoin de la grâce de Dieu pour éviter le mal et faire le bien? Ne devons-nous pas tous demander à Dieu les mêmes faveurs, soit pour le temps, soit pour l'éternité? Donc une même *foi*, une même *loi*, une même *prière*, les mêmes *sacrements*, un même *culte*. C'est ce que nous enseigne saint Paul : *Unum corpus*, *et unus spiritus*; *sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ*, *unus Dominus*, *una fides*, *unum baptisma*, *unus Deus et Pater omnium*, etc. (*Ephes.*, IV).

II. Jésus-Christ par le fait a établi l'Eglise *une*.

En effet, il veut que ses Apôtres et leurs successeurs prêchent la bonne nouvelle à toutes les nations, et cela jusqu'à la fin du monde (MATTH., c. 28; *Actes des Apôtres*, c. 1.). N'est-ce pas enseigner clairement que toutes les nations doivent faire partie de l'Eglise et croire au même Evangile?

« J'ai, dit-il, d'autres brebis (les Gentils); il faut que je les fasse venir; elles écouteront ma voix, et il n'y aura qu'une seule bergerie et un même pasteur (SAINT JEAN, c. X). »

A saint Pierre, il dit d'une manière générale et sans exception : « Paissez mes brebis, paissez mes agneaux (SAINT JEAN, c. XXI). » Voilà donc un pasteur unique et universel.

« Je bâtirai *mon Eglise*, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas *contre elle* (MATTH., c. XVI). » Il n'est question que d'une seule et non de plusieurs. — « Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés; qu'ils soient *un*, comme vous et moi sommes *un* (SAINT JEAN, c. XVII). » — « Que tous soient *un* (SAINT JEAN, c. XVII). »

Saint Paul ne s'exprime pas d'une autre manière que son divin maître.

« Nous avons tous été baptisés, dit-il, dans un même esprit pour être un seul corps, Juifs et Gentils. Vous êtes le corps de Jésus-Christ, et chacun de vous est un de ses membres (I *Cor.*, c. XII). »

« Vous n'êtes plus des étrangers ni des gens venus du dehors, mais vous êtes les concitoyens des saints et les domestiques de Dieu, composant avec eux *l'édifice* bâti sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, dont Jésus-Christ lui-même est la pierre angulaire. C'est sur cette pierre que s'élève cet *édifice,* dont *toutes les parties, étant liées et ajustées ensemble,* forment *un seul* temple au Seigneur, etc. (*Eph.*, c. II, 20). »

Les saints Pères sont unanimes sur ce point. Je n'insiste pas davantage sur une vérité si incontestable, et que les Protestants eux-mêmes reconnaissent, du moins en *principe.*

Calvin lui-même a osé dire ces paroles : « S'éloigner de l'Eglise, c'est renier Jésus-Christ. Il faut bien se garder d'une séparation si criminelle... On ne saurait imaginer d'attentat plus atroce que de violer par une perfidie sacrilége l'alliance que le Fils unique de Dieu a daigné contracter avec nous (*Inst.*, l. IV). »

Concluons donc avec le saint évêque de Carthage, saint Cyprien :

« Il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'un Christ, il n'y a qu'une Eglise, il n'y a qu'une foi, il n'y a qu'un peuple chrétien dont tous les membres sont unis ensemble par le ciment de la charité. *Deus unus est et Christus unus, et Ecclesia ejus una, et fides una, et plebs in solidam corporis unitatem concordiæ glutino copulata* (*Lib. de unit. Eccl.*, p. 186). »

Mais en quoi précisément consiste *l'unité* de l'Eglise?

Quelle idée devons-nous attacher à ce mot? C'est ce qu'il importe de définir clairement.

Une société est vraiment *une* : 1° lorsqu'elle est soumise à une seule et *même autorité*, et que tous les membres qui la composent dépendent d'un même pouvoir, et comme les membres du corps, reçoivent l'influence *du même chef*; 2° lorsque tous ceux qui la composent n'ont qu'une *même fin*, tendent à un même but et sont rattachés ensemble par les mêmes intérêts; 3° lorsque tous ont les mêmes *moyens* essentiels pour arriver à cette fin; 4° lorsque cette société, une dans son *principe*, sa *fin*, ses *moyens*, est une aussi dans *sa nature et sa condition*; 5° lorsqu'elle a *sa vie propre* et *exclusivement personnelle*, et qu'elle est séparée et distinguée de toute autre société. Tels sont les caractères qui me paraissent constituer la véritable *unité* d'une société. Il me semble que si je puis démontrer que l'Eglise catholique renferme tous ces caractères, j'aurai prouvé par là même qu'elle est vraiment *une*. Or, c'est ce qui ne me sera pas difficile. Commençons.

I. Je dis d'abord que *l'unité d'autorité* ou de pouvoir est nécessaire pour qu'il y ait unité dans la société. N'est-ce pas là, en effet, la première et la plus essentielle condition de son existence? N'est-ce pas le pouvoir qui, venant du Ciel, et s'emparant au nom de Dieu des individus, les réunit, les groupe en société, les soumet à une loi pour les gouverner et les diriger au but suprême des individus et des peuples? Le pouvoir n'est-il pas le principe générateur de la société? N'est-il pas la clef de voûte de l'ordre social? Faites-le disparaître, il n'y a plus de lien moral, par conséquent plus d'ordre possible, plus de dépendance,

plus d'action commune. La société se dissout et meurt par le fractionnement des éléments qui la composaient; il ne reste plus que des individus isolés, sans lien mutuel : ce sont des pierres sans ciment, ce n'est plus un édifice; ce sont des branches coupées et séparées, il n'y a plus d'arbre; et voilà, pour le dire en passant, ce qui enlève au protestantisme le droit de se dire Eglise, société. Il n'y a pas d'autorité; son principe fondamental la ruine, en la donnant à tous; en détruisant l'autorité, il détruit la dépendance; il fait disparaître la royauté, en faisant disparaître les sujets.

Est-il besoin maintenant de prouver que l'Eglise catholique consacre ce principe sacré de l'autorité? Que voyons-nous, en effet, de l'Orient à l'Occident, et du Nord au Midi? Une vaste hiérarchie s'étend comme un immense réseau sur l'univers tout entier, l'enveloppe dans le tissu serré de ses ministres tous subordonnés les uns aux autres, saisit le Catholique quelque part qu'il soit et quelque haut placé qu'il puisse être; et pour le maintenir dans la ligne du devoir et de la vertu, le place jusqu'au dernier soupir de sa vie dans une dépendance volontaire et méritoire, raisonnable et sublime, que nos adversaires eux-mêmes reconnaissent, mais qu'ils s'efforcent de flétrir du nom d'esclavage. Pas un Catholique qui n'ait son père et son guide, pas une paroisse qui n'ait son pasteur; mais aussi pas un prêtre qui ne relève d'une autorité supérieure, de son prélat, d'un évêque; pas un évêque qui ne reste soumis au chef suprême de l'Eglise, au souverain Pontife. A ne considérer la chose qu'humainement, elle nous paraîtra belle, admirable, magnifique; mais elle nous le paraîtra bien plus encore, si nous envisageons les attributions et l'exercice de cette autorité.

Elle s'exerce, en effet, par *l'enseignement et l'instruction*, car à elle a été dit : Enseignez toutes les nations : *Docete omnes gentes* ; enseignez avec autorité ; c'est votre devoir, malheur à qui ne vous croit pas ! Elle s'exerce par *l'administration des sacrements* : à elle de conférer la grâce qui purifie l'âme et de lui rendre la vie ; à elle de la réconcilier avec son Dieu, de guérir ses blessures ; à elle, en un mot, de *sanctifier et bénir les choses et les personnes*. Elle s'exerce par le *gouvernement uniforme et constant* de tous ses membres : tout part d'un point unique ; et de même que le commandement de l'âme atteint toutes les parties du corps, ainsi les ordres du vicaire de Jésus-Christ, ou plutôt de Jésus-Christ même, se transmettent jusqu'aux extrémités du monde, et y deviennent la règle de conduite de tous les vrais enfants de l'Eglise.

C'est de là que dérive *tout pouvoir* de *juridiction* : le souverain Pontife la communique aux évêques, les évêques aux prêtres ; et dans son unité multiple et sa féconde simplicité, elle atteint d'un bout du monde à l'autre tous les ministres de l'Eglise, et par eux tous les fidèles.

C'est de là que découle *toute grâce d'ordination*, de là que dérivent la consécration épiscopale et sacerdotale, tous les degrés des ordres divers, comme du chef et de la tête partent le mouvement et l'action des membres.

C'est de là que vient *toute mission* : chacun des ministres de l'Eglise est envoyé, et cette parole de Jésus-Christ : *Voici que je vous envoie*, toujours vivante, toujours subsistante, se répète et se réalise à chaque instant dans l'Eglise.

C'est de là, en un mot, que dérivent *toute bénédiction, toute sanctification, toute vie spirituelle* dans le

corps de l'Eglise et dans ses membres. « L'Eglise, dit saint Cyprien, est *une*, quoiqu'elle s'étende sans cesse par un accroissement continuel. De même, ajoute-t-il, que les rayons du soleil sont multiples, mais la lumière est une; que les branches de l'arbre sont multiples, mais le tronc qui les soutient est un ; et que d'une seule et même source s'échappent différents ruisseaux : ainsi, l'Eglise de Dieu répand par toute la terre les rayons de sa lumière divine, qui est une et la même, quoique partout répandue (*De Unit. Eccl.*, p. 180). »

Elle s'exerce, en ce qui concerne *la foi*, et détermine ce qu'il faut *croire*. Elle s'exerce, en ce qui touche à la *morale*, et détermine ce qu'il faut *faire*. Elle s'exerce, en ce qui *touche le culte*, et détermine les actions par lesquelles nous devons honorer Dieu, et la manière de lui rendre ces honneurs.

En voyant cette unité d'action dans tout l'univers catholique, on comprend que l'Eglise est véritablement, selon la comparaison de saint Paul, *un seul corps*, et que tous les membres, toutes les parties de ce corps reçoivent du chef sacré le mouvement et la direction. On comprend pourquoi Jésus-Christ la compare *à un royaume*, dans lequel il n'y a qu'une seule autorité; à *une bergerie*, dans laquelle il n'y a *qu'un seul pasteur*. On comprend pourquoi il a dit à Pierre : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.*

C'est ce que confessent nos adversaires eux-mêmes. « L'Eglise, dit le Protestant Grotius, est un corps composé de plusieurs membres réunis sous l'évêque de Rome. Cela découle du principe de suprématie que saint Pierre, d'après l'institution de Jésus-Christ, avait sur les autres

Apôtres (*In Consultat. Cassandr.*, 1642, p. 51). » Bien plus, les Protestants ont reconnu et exalté les précieux avantages de cette divine institution.

« Tout homme instruit en histoire ecclésiastique, dit Casaubon, sait que pendant plusieurs siècles, Dieu s'est servi des évêques romains pour conserver purs et inaltérés les dogmes de la foi (*Exerc.*, 15, § 15). »

« Sans la papauté, dit un autre, il ne serait pas resté dans le monde une religion universelle. La foi aurait disparu, et nous-mêmes, considérés comme formant une Eglise, nous serions morts dans nos ancêtres, ou plutôt nous n'aurions jamais vu le jour (Tobler, *Anreden an Münscher*, 1808). » — « L'origine et la durée de la papauté, dit encore un Protestant, sont d'une si grande importance, que les Catholiques peuvent à bon droit regarder ce fait seul comme une preuve certaine de la vérité de leur religion (Wolters, *In der Minervia*, 1810). »

Veuillez, Monsieur, peser ces témoignages si graves et si peu suspects. Combien d'autres ne pourrais-je pas joindre à ceux-ci ! Mais il ne faut pas abuser de votre patience. Je me hâte donc de passer à une autre considération.

II. Je dis en second lieu que cette société est *une*, lorsque tous ceux qui la composent n'ont *qu'une même fin et tendent à un même but, terme unique de leurs désirs*. C'est l'unité de la fin qui est proprement la raison première de la société ; c'est l'unité de but et la communauté des mêmes intérêts qui rapprochent les hommes, les lient, les rattachent ensemble et leur font unir leurs efforts et confondre leur action. Divisez les intérêts, vous divisez aussitôt les désirs et les tendances ;

distinguez plusieurs buts différents, vous aurez aussitôt une divergence dans les actions et les efforts d'une multitude. Vous n'aurez plus d'unité. Mais indiquez un seul et même but à toutes les volontés, vous les verrez toutes tendre et diriger leur action à ce point unique qui réveille, excite leur juste ambition, captive les affections de leur cœur et commande les efforts de leur dévoûment.

C'est là encore ce que nous trouvons dans l'Eglise catholique, et ce qui contribue à lui assurer le caractere d'unité dont nous parlons. Nous n'avons tous qu'une même fin dernière, qui est de glorifier Dieu, notre Créateur; nous n'espérons tous qu'un même bonheur; nous n'aspirons tous qu'à la même patrie; nous craignons tous le même malheur; nous redoutons tous les châtiments réservés aux pécheurs : de là vient aussi que nous devons tous chercher avant tout ici-bas le royaume des cieux et sa justice, éviter le péché et tout ce qui nous éloigne de Dieu, mépriser les biens qui passent et soupirer après ceux qui demeurent. Telle est l'unité de notre vocation, *de nos saintes et légitimes espérances,* de nos glorieuses destinées. Si nous sommes tous les *enfants de Dieu*, nous sommes aussi ses *héritiers.* C'est ce qui faisait dire à saint Paul, que nous sommes unis dans la communauté d'une même espérance : *In una spe vocationis vestræ.*

Mais outre la fin dernière et prochaine, il en est une autre plus *prochaine* et plus immédiate. Le royaume de Dieu dans le *ciel* doit être préparé par le royaume de Dieu sur *la terre;* le règne de la gloire, par celui de la grâce. Telle est aussi la fin que se propose l'Eglise, et chacun de ses membres, chacun de ses ministres

surtout. C'est là ce qu'ils demandent à Dieu dans leurs prières; c'est l'objet de ce travail incessant, de ce combat de tous les jours, de ces efforts constants, de cette action catholique que l'Eglise poursuit et continue avec une divine persévérance dans toutes les parties du monde, par le désir qu'elle a de soumettre tous les cœurs à Jésus-Christ. Rien de semblable dans le protestantisme.

L'objet de nos espérances est non-seulement le ciel, terme de nos vœux, mais encore le moyen d'y parvenir, c'est-à-dire le secours divin, supplément nécessaire de notre faiblesse. Tel est aussi l'objet de nos prières. Or, sous l'un et l'autre rapport règne la plus parfaite unité dans le catholicisme. Tous nous croyons à la *nécessité de la grâce*, et nous avons la ferme confiance qu'elle ne nous manquera pas; mais tous aussi nous croyons à la *nécessité de notre coopération*, et nous savons que celui qui nous a *créés sans nous ne nous sauvera pas sans nous* (Saint Augustin). Tous nous rejetons, et la doctrine *pélagienne* qui attribue à l'homme le pouvoir de pratiquer la vertu et de mériter le ciel par ses propres forces, et la doctrine absurde et révoltante des *hérétiques* qui, pour établir mieux le souverain domaine de Dieu et son action dans l'affaire de notre salut, détruisent la liberté de l'homme et n'en font qu'une machine que Dieu remue et fait mouvoir à son gré. Que vous en semble, Monsieur? Cette admirable combinaison de l'action de Dieu et de celle de la créature, ce travail de la grâce exigeant aussi celui de la coopération, tout cela n'est-il pas conforme à l'Ecriture, à la raison, au bon sens? N'y retrouve-t-on pas le sceau de la vérité? Eh bien! voilà la doctrine catholique; tels sont

nos principes ; telle est, pour ainsi dire, la base constitutive, essentielle, du travail de notre sanctification, la raison fondamentale de la prière et de la lutte chrétienne. Mais avec la vérité nous trouvons aussi *l'unité*, comme nous l'avons dit, et voilà un second anneau qui rattache ensemble tous les Catholiques et qui resserre encore davantage les liens de leur union.

III. J'ai dit que cette société était *une*, parce que tous ses membres avaient les *mêmes moyens essentiels* pour parvenir à leur fin. Parmi ces *moyens*, nous pouvons en discerner de deux sortes : les uns ont rapport à *l'action* de Dieu, les autres à celle de *l'homme*.

1. Dieu emploie deux moyens principaux pour sanctifier l'homme et le conduire à sa fin. Il lui donne *lumière* pour l'intelligence par la prédication de *la divine parole*, et *grâce* pour la volonté par *les sacrements*.

Sous l'un et l'autre rapport, admirez l'unité de l'Eglise.

1° Unité dans *sa prédication*. Elle est la même dans la bouche de tous les prédicateurs, la même dans tous les catéchismes, la même dans toutes les chaires de théologie. Si quelqu'un des ministres de la parole divine se permettait d'émettre dans ses instructions une seule proposition qui s'écartât de cet enseignement sacré, à l'instant il serait repris et dénoncé, et jusque dans ses auditeurs, il trouverait des juges et des censeurs. S'il paraissait un *catéchisme* renfermant une seule proposition en contradiction avec l'enseignement commun et reçu dans toute l'Eglise, à l'instant ce livre serait dénoncé, examiné, condamné, proscrit. Si un des *professeurs* qui, dans ces chaires si nombreuses, sont chargés d'enseigner la théologie, osait soutenir un

sentiment contraire à une vérité de foi, à l'instant il serait contredit, obligé de rétracter son erreur et privé du droit d'enseigner dont il aurait abusé.

Ici chaque Catholique se regarde, en vertu d'une solidarité divine, comme chargé pour sa part de veiller au sacré dépôt et de défendre l'inviolabilité du dogme. La foi commune à tous ne peut être attaquée par quelqu'un, sans que tous les autres ne se croient attaqués et obligés de défendre un bien qui leur appartient en commun. Ce que je dis ici, c'est ce que l'histoire démontre, ce que les faits attestent, ce qui découle du principe catholique. Cette unité dogmatique va si loin, que dans les points les plus délicats, l'Eglise la place sous la sauvegarde de *l'identité d'expression*, et a consacré des formules destinées à prévenir toute erreur, en exprimant d'une manière uniforme des vérités qu'il serait facile d'altérer, pour peu qu'on se donnât de liberté dans la manière de les formuler. Nous verrons plus tard combien le protestantisme est éloigné de cette sagesse, et quelle infinie variété règne dans sa prédication, soit orale, soit scripturale.

2° Unité dans *les sacrements*. C'est le moyen ordinaire par lequel la grâce nous est communiquée. Saint Paul semble les renfermer et les comprendre tous dans le baptême, qui nous donne droit à recevoir les autres : *Unum baptisma* (*Eph.*). Il n'est pas difficile de comprendre que par les sept sacrements, Dieu a pourvu admirablement à tous les besoins de l'individu, à tous ceux de la société dans l'ordre surnaturel.

Que faut-il, en effet, à l'homme dans l'ordre naturel ? Pour la vie animale, après la *naissance*, il faut *l'accroissement*, *la nourriture* pour entretenir sa vie,

un *remède* dans ses maladies, et lorsque ses forces viennent à lui manquer, *un secours qui les répare.* Que faut-il à la société? Elle a besoin, pour se soutenir, d'un moyen de se conserver et de s'accroître par la *propagation*: c'est l'union de l'homme et de la femme; et d'une autorité qui la protége et la gouverne : c'est *le pouvoir.* Or, c'est à ces besoins divers dans l'ordre surnaturel que répondent les sept sacrements. Par le *baptême*, nous naissons enfants de Dieu; par la *confirmation*, nous recevons une grâce de force et de courage. L'*Eucharistie* est la nourriture de nos âmes et l'aliment qui les soutient. La *pénitence* leur rend la santé perdue par le péché. L'*extrême-onction* détruit les restes que le péché a laissés en nous et relève la force de l'âme épuisée par la souffrance. L'*ordre* pourvoit à l'administration des sacrements et au gouvernement de l'Eglise, et le *mariage* sanctifie l'union de l'homme et de la femme destinée à donner à l'Eglise des enfants, au ciel des citoyens, à Dieu des adorateurs. Je ne parle pas des autres moyens en grand nombre, comme la prière, le saint sacrifice, etc., etc.

II. L'*action* de l'homme, par rapport à sa fin, ou les *moyens* qu'il emploie pour y parvenir, consiste surtout dans l'accomplissement des devoirs qui lui sont imposés. Les uns regardent l'esprit, les autres le cœur, les autres l'homme tout entier. Or, ici encore unité parfaite. Une même *foi* règne sur toutes les intelligences, une même *loi* sur toutes les volontés, un même *culte* règle les rapports de tous avec Dieu. *Un roi, une foi, une loi,* telle était la devise de nos pères; elle était inscrite jadis au-dessus des portes de la capitale. Dès lors qu'il n'y a qu'une seule autorité, un seul pouvoir,

unus Dominus (*Eph.*), il est juste aussi qu'il n'y ait qu'une loi pour tous les sujets; car tous sont de la même nature, tous sont également dépendants de Dieu, tous ont par conséquent les mêmes obligations à remplir envers lui. Mais admirez combien est parfaite *l'unité* de l'Eglise *catholique* sous ce rapport. Elle ne s'arrête pas à l'extérieur, mais elle s'adresse à ce qu'il y a dans l'homme de plus intime, de plus substantiel, de plus radical : elle veut s'emparer de sa volonté et de son intelligence même en même temps que de son corps et de ses sens. A tout Chrétien, elle impose l'obligation *de croire*, *lex credendi* : et voilà toutes ces intelligences créées à l'image de Dieu, mais jouets de mille erreurs depuis le péché, ramenées à l'unité de pensée, de conviction, de connaissances surnaturelles, et toutes fixées immuablement par la foi dans l'acceptation des mêmes vérités révélées, *una fides* (*Eph.*). A tout Chrétien, elle impose l'obligation de vouloir et de *faire*, *lex agendi* : et voilà toutes ces volontés, esclaves de mille passions depuis le péché, ramenées à l'amour du juste, de l'honnête, du bien, et dirigées dans le chemin de la vertu par une même règle, celle des commandements de Dieu, qui sont l'expression de sa sainteté, de sa sagesse et de sa justice. A tout Chrétien, qui, par nature, est composé d'un corps et d'une âme, et qui est fait pour la société; à ce Chrétien devenu, par le baptême, membre de la grande famille catholique, elle impose l'obligation de *rendre à Dieu un culte religieux*, intérieur et extérieur : et voilà tous les Catholiques, d'un bout du monde à l'autre, soumis aux mêmes prescriptions. Voyez-les de concert assister au grand sacrifice, s'approcher ensemble, au moins de temps en temps, des

sources de la vie spirituelle, offrir en commun au Seigneur le même tribut de pénitence pour leurs péchés, par la pratique du jeûne et de l'abstinence. N'est-ce pas là de *l'unité?* Unité de pensées, comme d'affection et d'action, unité admirable qui confond toutes les intelligences par l'adhésion à la vérité infaillible dans une même foi; les volontés, par l'amour du bien dans un même esprit de charité; tous les fidèles, par la conformité des mêmes devoirs rendus à Dieu dans une même religion. N'est-ce pas véritablement le corps moral le mieux organisé, la société religieuse dans la plus parfaite et la plus harmonieuse unité?

On comprend maintenant pourquoi Jésus-Christ ordonne de croire à l'Église, sous peine de condamnation : *Qui non crediderit, condemnabitur;* pourquoi il commande de lui obéir comme à lui-même : *Qui vos audit, me audit.* Voilà donc, en troisième lieu, comment l'Église catholique est une. L'unité de *fin* entraîne l'unité de *marche;* l'unité de *tendances* exige l'*unité de chemin et d'action.* Unité dans l'*enseignement et la foi*, dans la *morale et les sacrements,* dans le *culte intérieur et extérieur*, c'est ce que nous voyons. Chaque jour doit réunir les fidèles dans la même prière; chaque dimanche, chaque fête, les ramener aux pieds des mêmes autels et en présence de la même Victime qui s'offre pour eux; chaque année, une fois au moins, les confond à la même table. L'Église les prend tous à leur entrée dans le monde, et les fait enfants de Dieu; puis les forme, les instruit, les nourrit pendant toute leur vie, et du même pain de sa parole, et du même pain eucharistique; les bénit au terme de leur carrière mortelle, et les accompagne jusqu'au tombeau, les suit en-

core au-delà par ses prières et son amour. Voilà comment ils s'avancent, pour ainsi dire, *du même pas*, dans le *même chemin* de cette vie, au *même terme* de l'éternité; et voilà, encore une fois, comment l'Église *est une.*

La famille domestique et ses habitudes nous offrent l'image fidèle de ce qui se manifeste dans l'Église, qui est la grande famille chrétienne. Un même père et une même mère auxquels on obéit; des frères que l'on aime; des biens, un héritage qui sont communs; des intérêts qui se confondent, le travail de tous et de chacun dirigé au même but; une même table et un même pain, un même esprit, presque le même sang qui coule dans les veines; les mêmes traits du visage, des corps formés à la même image, et jetés au même moule : voilà la famille domestique, voilà aussi l'Église. Mais cherchez ces caractères dans la prétendue Réforme; j'ose le dire, c'est en vain, vous ne les trouverez pas. Laissez-moi invoquer encore ici l'autorité de quelques-uns de vos écrivains. « Réclamer l'unité de doctrine et accorder la liberté de croyance, dit l'un d'eux, est tout ce que je connais de plus dangereux. On ne peut réunir l'une et l'autre qu'aux dépens de la sainte majesté de la vérité. Je ne vois absolument ici d'autre conduite à tenir que de rester fermement attaché à la liberté de croyance et d'examen des Protestants, ou de retourner au principe du catholicisme. Il n'existe pas de moyen terme (ZIMMERMANN, *Zusatz in der A. K. Z.*, 1825, n° 168). » — « Le catholicisme, dit un autre, vise à l'*unité du verbe* et à la *fixité des doctrines*, en adoptant la tradition et l'*infaillibilité de l'autorité* (Dr KOPPERS, *Philosophie des christeuthums*, t. II). » —

« Le Catholique, dit un troisième, raisonne d'une manière tout à fait conséquente : l'Église, dit-il, est infaillible, il faut donc que j'accepte ses décisions ; les récuser, ce serait me mettre en opposition avec Jésus-Christ lui-même (JOHN LOCKE, *Reasonab'enes of Christianity*, 1695). » L'Église catholique a donc et doit avoir par sa divine constitution l'unité de foi et de dogmes. Les Églises protestantes, au contraire, ont et doivent avoir essentiellement la variété et la diversité des croyances. « L'édifice protestant, dit le professeur J.-G. Muller, a souffert de si continuelles dégradations, qu'il n'est maintenant plus qu'une pauvre cabane à peine défendue contre le vent et contre la pluie (*Historische Untersuchungen*, 1801). »

Hâtez-vous, Monsieur, de sortir de cette pauvre cabane ; n'attendez pas que, battue par la tempête et l'orage, minée de toutes parts par l'erreur, ébranlée jusque dans ses fondements, elle vous ensevelisse sous ses ruines. Sortez, sortez au plus vite de cette *Église soi-disant protestante, qui devient toujours de plus en plus une véritable tour de Babel* (voir MULLER, *Saemmtliche Werke*, t. VII, p. 195). « Babel tire son nom d'un mot hébreu qui signifie *confusion*. Or, la confusion et la contradiction la plus criante dominent dans ce qu'on appelle *prédicateurs évangéliques*, dit le docteur F.-A. Kotke (*Concord. Die Symbol.*, etc., 1830). »

Je m'arrête pour aujourd'hui, et je remets à ma prochaine lettre le complément de ma démonstration touchant l'unité de l'Église catholique. Puissé-je non-seulement convaincre votre esprit, mais encore dissiper vos préjugés, et vous faire aimer celle qui vous aime

plus tendrement que vous ne pensez, alors même que vous vous défiez d'elle et que vous la repoussez !

C'est bien là l'unique désir de celui qui est,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

Vals, 5 janvier 1854.

Monsieur,

Reprenons la suite d'une démonstration qui va se fortifiant toujours, et devant laquelle, j'ose l'espérer, tomberont tous vos préjugés et se dissiperont tous vos doutes.

IV. Vous avez admiré la majestueuse unité de l'Église dans son gouvernement et sa divine hiérarchie ; vous l'avez considérée marchant à travers les siècles, et, céleste voyageuse, dirigeant sa course vers la glorieuse et immortelle patrie, aux portes de laquelle l'Église militante dépose ses armes, et, devenue triomphante, reçoit la couronne promise aux vainqueurs. Vous avez contemplé avec non moins d'admiration cette unité de foi qui, de toutes les intelligences, n'en fait qu'une pour ainsi dire, en les fixant dans la même vérité; cette unité de charité, qui identifie toutes les volontés dans l'amour d'un même bien, et qui règle d'une manière uniforme toutes les actions religieuses de ce corps.

Vous avez vu tous les membres de l'Église allant s'abreuver aux mêmes sources de la prédication évangélique et des sacrements, et se nourrir du même pain. De cette identité de moyens et de fin, résulte l'*unité de l'esprit* qui les anime.

De même que, dans le corps humain, la vie vient d'un seul et même principe, qui anime tous les membres, leur imprime le mouvement, leur communique la force et l'action ; ainsi, dans le corps de l'Église, il n'y a qu'un seul et même principe de la vie surnaturelle : c'est le Saint-Esprit, qui est en quelque sorte l'âme de ce corps mystique ; c'est lui qui est la cause première de toute vertu, de toute action méritoire, de toute sainteté ; c'est lui qui dirige et règle les mouvements de tous les membres de Jésus-Christ. Aussi, comme nous ne composons, selon saint Paul, qu'un seul corps, *unum corpus ;* comme nous n'avons qu'un même chef, *caput Christus*, nous n'avons tous aussi qu'un même esprit, *unus spiritus.* Quiconque est enfant de Dieu, est animé et conduit par ce divin Esprit : *Qui spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei* ; et quiconque ne possède pas l'esprit de Jésus-Christ n'appartient pas à ce divin Sauveur : c'est un membre séparé du corps et qui n'en fait plus partie, c'est une branche coupée qui ne reçoit plus sa vie du tronc : *Qui spiritum Christi non habet, hic non est ejus.* Mais c'est surtout dans les saints que cette unité d'esprit se manifeste plus clairement par l'identité des mêmes sentiments, la pratique des mêmes vertus, les mêmes tendances et les mêmes dispositions, et que l'on comprend mieux que les mêmes effets ne peuvent venir que d'une même cause. Voilà l'unité *intérieure.*

De là encore une autre sorte d'unité *extérieure* qui se produit au dehors, et caractérise le culte que l'Église catholique rend à Dieu. Mêmes sacrifices, mêmes fêtes, mêmes cérémonies, mêmes dévotions, mêmes pratiques, mêmes pénitences de chaque semaine, des Quatre-Temps et des Vigiles, du Carême, mêmes prières, même liturgie, quant à la substance, dans tout l'univers. Chaque jour, chaque dimanche, chaque fête, chaque saison, chaque année vient nous marquer du même sceau, nous imprimer le même mouvement, nous unir dans un même sentiment, nous diriger vers un même but, parce que tous nous sommes mus par le même esprit, éclairés par une même foi, soutenus par une même espérance, animés et fortifiés par un même amour. A ce signe, on reconnaît que nous sommes tous les enfants d'un même père. Qu'il en est autrement pour le Protestant, et combien il s'en faut qu'il trouve dans son culte cette admirable uniformité, gage de son antiquité, de sa catholicité, de sa divinité!

V. Achevons notre tâche, et indiquons brièvement le dernier trait qui caractérise l'Église *une*, la véritable Église de Jésus-Christ.

Elle doit avoir *sa vie propre* et tenir à son *unité* comme à son existence propre. Elle doit exclure impitoyablement tout ce qui n'est pas elle. Telle a toujours été, telle est encore l'Église catholique. Oui, ce que nous pouvons admirer en elle à plus juste titre, c'est le soin qu'elle a mis à conserver son unité, sa vigilance pour prévenir et empêcher toute innovation dogmatique, son inflexible sévérité à repousser de son sein tout ce qui s'écarte de la règle de la foi, son inébranlable fermeté à rejeter tout pacte avec l'erreur, tout compro-

mis avec l'hérésie, son invincible constance à fermer l'oreille à tout arrangement qui ne s'achèterait qu'au prix de quelque vérité sacrifiée. C'est en vain que les puissances de la terre ont mendié quelquefois un peu d'indulgence de sa part en faveur de leurs passions; l'Église, aussi intraitable à l'égard des principes qu'elle est condescendante pour les personnes, n'a jamais fait plier la vérité, ni devant les menaces et les craintes les mieux fondées, ni devant les espérances les plus séduisantes, ni même devant la reconnaissance la mieux méritée. Elle a gardé inviolablement le dépôt sacré. « Où est l'Église, dit M. de Custine, qui ne s'est pas laissé rabaisser par les divers gouvernements au rang d'une police pieuse? Il n'y en a qu'une, une seule, l'Église catholique; et cette liberté qu'elle a conservée au prix du sang des martyrs, est un principe éternel de vie et de puissance. L'avenir du monde est à elle, parce qu'elle a su rester pure d'alliage. Que le protestantisme s'agite, c'est dans sa nature; que les sectes s'inquiètent et disputent, c'est leur jeu : L'ÉGLISE CATHOLIQUE ATTEND (*La Russie en* 1839, t. IV, p. 360). » — « La forme du catholicisme étant fort arrêtée, dit M. Vinet, Protestant, tel on l'accepte, tel on le garde, et l'on sait d'avance sur quel terrain et dans quelles conditions on le rencontrera... Il y a *quelque chose qui semble environner le catholicisme d'un mur de diamant*, c'est sa doctrine même (*Essai sur la manifestation religieuse*, 1842). »

C'est en vain que bien des hérétiques lui ont tendu la main et ont consenti à se rapprocher d'elle, à condition qu'elle se rapprocherait d'eux : l'Église leur a répondu : *J'ai la vérité, venez à moi; vous êtes dans*

l'erreur, je ne puis aller à vous. « Jamais Rome n'a fléchi devant l'hérésie, dit le savant Protestant Von Herder. Sans la moindre indulgence, elle retrancha de son sein l'Église grecque, quoique celle-ci comprît la moitié du monde (*Ideen zur Philosophie*, t. XIX). » On a traité cette divine fermeté de sévérité excessive, on a accusé l'Église d'intolérance, on lui a fait un crime de ne pas ouvrir son sein au premier venu qui vient à elle avec ses idées erronées et ses doctrines fausses et controuvées ; et on n'a pas vu que ce caractère exclusif est un des caractères les plus éclatants de sa divinité, comme il est la condition essentielle de son *unité.* On n'a pas reconnu à ces traits la fille du Ciel, qui ne saurait ressembler à celles de la terre ; on n'a pas compris que, logiquement et rationnellement, il ne peut en être autrement pour une religion vraie et divine.

Oui, l'Église est et doit être exclusive, parce qu'elle est vraie. Elle est exclusive comme la vérité qui repousse l'erreur, comme la lumière qui chasse les ténèbres : *Quæ societas luci ad tenebras?* comme la sainteté exclut le péché, comme Jésus-Christ exclut Bélial : *Quæ conventio Christi ad Belial* (II *Cor.* 6)? Oui, l'Église est exclusive, intolérante, comme Dieu même, qui condamne nécessairement tout ce qui est opposé à sa vérité, à sa justice, à ses perfections.

Une religion qui tend la main à une autre, et s'offre à lui faire des concessions, s'accuse elle-même et se convainct de fausseté; c'est là la tache honteuse imprimée au front de toutes les sectes, de toutes les hérésies, mais principalement du protestantisme ; c'est son arrêt de mort signé par lui-même. Nous aurons encore occasion de le redire.

L'Église est *une*, nous venons de le prouver; mais son admirable unité se formule et se personnifie dans le Saint-Siége, *centre de l'unité et source de l'autorité.*

Un mot sur le Souverain Pontife.

Il est le *centre de l'unité.* Tout fidèle doit être en communion avec lui par l'intermédiaire de ses pasteurs, qui forment eux-mêmes une chaîne non interrompue, ou plutôt un vaste tissu, dont toutes les lignes vont aboutir au Pasteur universel. Quiconque brise le lien qui le rattache au Souverain Pontife, devient par là même *schismatique.*

Il est la *source de l'autorité.* C'est à lui que sont soumis tous les autres pasteurs; de lui qu'ils reçoivent leur juridiction, leur mission, leurs pouvoirs; à lui qu'il appartient de les confirmer dans la foi, car il est le *pasteur premier et universel, le pasteur des pasteurs;* à lui de prévenir ou de détruire les abus qui s'introduiraient dans l'Église, de garder inviolablement le dépôt de la foi et celui de la sainteté de la morale ; à lui de condamner authentiquement l'erreur, de retrancher la branche morte qui s'obstine à refuser la sève pure et sacrée ; à lui de convoquer, de présider par lui-même ou par ses légats, de confirmer les conciles généraux.

C'est à Pierre, en effet, c'est au Souverain Pontife, que s'adressent ces paroles : *Tu es Pierre , et sur cette pierre je bâtirai mon Église* ; — et ces autres : *Je te donnerai les clefs du royaume du ciel;* — et ces autres : *Paissez mes brebis et mes agneaux.* L'édifice repose sur le *fondement, les clefs* sont la marque distinctive du *pouvoir et de la propriété,* et le titre de *pasteur* se confond dans le langage des saintes Ecritures avec celui de *roi et de chef.*

S'il fallait appuyer mes assertions de l'autorité des saints docteurs et des conciles des quatre premiers siècles, nous citerions saint Irénée : « *A l'Eglise romaine*, dit-il, *à cause de sa suprématie, toutes les autres doivent avoir recours,* c'est-à-dire les fidèles de toutes les contrées (*Adv. Hær.*, l. III, c. 3) » Nous citerions Tertullien : « S'il s'agit de l'Afrique, dit-il, *Rome n'est pas loin, et peu de temps suffit pour la consulter* (*De præscript.*, c. XXXVI). » Nous citerions saint Cyprien : il appelle la chaire de saint Pierre *la principale Eglise, où l'unité sacerdotale prend sa source, auprès de laquelle la perfidie ne saurait avoir d'accès* (*Ep. synod. ad Jul. Rom. Conc Gén.*, t. II).

J'entends saint Jérôme : « Je ne veux suivre que le Christ, uni à la communion de votre sainteté (écrivait-il au pape Damase), c'est-à-dire à la chaire de saint Pierre ; je sais que sur ce roc est fondée l'Eglise. *Quiconque conduit le troupeau hors de cette maison est un homme profane ; quiconque n'est pas dans l'arche périra... Celui qui ne moissonne pas avec vous, perd son travail* (*Ep. 14, ad. Dam.*, t. IV). »

J'entends saint Jean-Chrysostome, se plaignant au pape Innocent d'avoir été dépossédé de son siége, et lui dire : « Je m'adresse à vous pour vous prier *d'ordonner* d'abord que ce qu'on a fait si méchamment contre moi, *soit frappé de nullité ;* ensuite que ceux qui ont ainsi procédé contre moi soient soumis à une punition ecclésiastique ; admettez-moi en outre, moi qui n'ai été convaincu d'aucune transgression, à jouir de la consolation de vos lettres (*Ep. ad Inn.,* t. III). »

J'entends encore saint Basile : « Si vous ne vous hâtez, écrivait-il au pape Damase, dans la détresse où la

persécution des hérétiques avait réduit son Eglise, si vous ne vous hâtez de nous secourir, tout sera bientôt soumis au pouvoir des hérétiques: et lorsque votre main s'étendra vers nous, elle ne trouvera plus personne à sauver (*Ep.* 20, *ad Dam.*, t. III). »

Si vous voulez maintenant entendre la grande voix des conciles, écoutez d'abord celui de Sardique : « Il paraît très-convenable, dit-il, que de toutes les provinces les prêtres du Seigneur s'en réfèrent au chef de l'Eglise, c'est-à-dire à la chaire de saint Pierre. » Ecoutons un des légats du pape Célestin au concile d'Ephèse : « Personne ne révoque en doute, et tous les siècles ont su que le très-saint Pierre, le *prince des Apôtres, l'arc-boutant de la foi et le fondement de l'Eglise*, a reçu de Notre-Seigneur *les clefs du royaume et le pouvoir de lier et de délier; il vit maintenant dans ses successeurs, et il exerce toujours cette autorité par leurs mains* (*Con. gen.*, t. III, act. III). »

Les Pères du concile de Chalcédoine ne s'expriment pas moins clairement. Après avoir entendu la lettre du pape Léon, ils s'écrièrent d'une voix unanime: « *Pierre a parlé par la bouche de Léon.* » Et dans la lettre qu'ils lui adressèrent après le concile : « Dans la personne de Pierre, disent-ils, *devenu notre interprète, vous perpétuez, par l'ordre de votre maître*, la chaîne de la foi qui descend jusqu'à nous. C'est pourquoi, vous regardant comme *notre guide*, nous avons fait connaître la vérité aux fidèles... *Comme la tête domine les membres*, vous présidez à notre réunion par ceux qui ont reçu de vous cette mission; nous vous prions donc d'honorer notre décision, en la formulant *en décret*; et comme nous déférons au chef de l'Eglise,

nous prions votre Eminence de rendre efficaces des mesures prises dans l'intérêt de *vos enfants*, etc. »

Selon M. Puaux, tous les Protestants admettent les quatre premiers conciles généraux. Comment expliquent-ils des témoignages si positifs, et comment peuvent-ils nier, et la suprématie de l'Eglise de Rome, et la primauté du souverain Pontife?

Mais si ces témoignages vous paraissaient suspects, parce qu'ils sont catholiques, je puis en apporter d'autres, qui auront pour vous d'autant plus de poids que leur autorité est plus irrécusable à vos yeux.

La nécessité d'un pouvoir *un* dans l'Eglise est si évidente, elle a été si bien comprise même parmi les Protestants, qu'un grand nombre d'entre eux ne s'expriment pas avec moins de force sur ce sujet que les docteurs catholiques eux-mêmes.

« Pour éviter les querelles et les divisions, dit l'un d'entre eux, il faut nécessairement *qu'un chef* soit investi *de l'autorité suprême* (HARMS., 95; *Séitze,* t. I, p. 692). »

« Si toute société, par sa nature, cherche à centraliser le pouvoir, dit un autre, on peut supposer que l'Homme-Dieu, dans sa sagesse, n'a pas voulu *que son Eglise faillît à cette loi de sa conservation* (J.-F. JAKOBS, *Ueber Bildung*, etc.). »

« L'Eglise, dit un Protestant, est *un corps composé de plusieurs membres réunis sous l'évêque de Rome.* Cela découle du *principe de la suprématie* que saint Pierre, d'après l'institution de Jésus-Christ, *avait sur les autres apôtres. L'unité sous un seul chef est le meilleur remède contre toute espèce de scission,* comme le dit l'Ecriture, et comme le prouve l'expérience (HUGO GROTIUS, *in Consultat. Cassand,* 1642, p. 51). »

« Il est certain, dit un quatrième, que les persécutions auxquelles l'Eglise fut en butte pendant les trois premiers siècles, empêchèrent souvent *les évêques suprêmes, les successeurs de saint Pierre, de faire valoir publiquement leur suprématie*; mais *ils existèrent toujours*; il y eut toujours *un évêque suprême, et sa suprématie fut toujours reconnue par l'Eglise*, c'est-à-dire par tous les Chrétiens (Cobbett, *Lett. sur la Réforme*). »

« On dit que le Pape n'est qu'un évêque (ainsi s'exprime un Protestant). On sait quel Pape a couronné Charlemagne premier empereur; mais qui donc a créé le premier Pape? Le Pape était un évêque; mais il était aussi *le Saint Père, le Pontife suprême, le grand kalife* de tous les royaumes, de toutes les principautés et de toutes les villes dans le pays d'Occident... Vous le voyez travailler *à ce que l'Eglise ne se sépare pas de son pasteur suprême, et les enfants de leur père*. Il est maître d'une puissance devant laquelle ont passé, dans le cours de dix-sept siècles, la maison des Césars, le nom des Habsbourg, des nations entières, une foule de héros (J. Von Müller, *Allgem. Geschichte*, t. VIII, p. 58). »

Nous voilà, vous le voyez, Monsieur, bien défendus, puisque nos propres ennemis forment autour de nous comme un retranchement, et viennent appuyer de leurs raisons et de leurs témoignages la cause catholique que nous plaidons.

Donner plus de développement à cette thèse, ce serait, je crois, outrepasser les bornes qui me sont prescrites, et multiplier sans raison des preuves déjà bien suffisantes.

Je puis donc conclure dès à présent que l'Eglise catholique est *une. Elle est une dans son gouvernement, dans sa foi, dans les lois* qu'elle impose, *dans la fin* qu'elle propose aux tendances de ses enfants. Elle est une dans *son action,* dans *les moyens* qu'elle fournit aux fidèles pour arriver à leur fin. Elle est une *par l'esprit* qui la dirige et par *le corps* unique qu'elle compose. Elle est une enfin, parce qu'elle a toujours *repoussé l'erreur et n'a voulu sympathiser avec aucune secte.*

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Sont-ce bien là les caractères de l'unité, et ces caractères appartiennent-ils à l'Eglise catholique?

Un mot d'explication maintenant pour prévenir ou résoudre quelques difficultés, et faire encore mieux comprendre le sens que nous attachons à cette idée *d'unité.*

1° En quoi, par exemple, et comment tous les Catholiques sont-ils unis dans une *même foi?* En ce que tous nous croyons unanimement tout ce qu'il *est nécessaire* de croire. En effet, s'agit-il des vérités clairement révélées et définies par l'Eglise? Il est évident que tout Catholique *les admet* comme objet *de sa foi,* et qu'il cesserait d'être Catholique, s'il les niait.

S'agit-il des vérités qui ne seraient pas clairement révélées ou définies? Dès lors elles ne sont point objet essentiel de notre foi, et Dieu ne nous impose pas l'obligation de les croire; cependant, même dans ce cas, nous sommes unis ensemble par une même disposition, c'est-à-dire que tous nous sommes prêts à soumettre notre intelligence, à reconnaître et croire ces vérités comme certaines, révélées et de foi, aussitôt que l'Eglise aura porté son jugement.

S'agit-il enfin des vérités certainement révélées et enseignées, mais qui restent inconnues à beaucoup de Catholiques, soit parce que ces vérités sont moins importantes, soit parce que l'instruction donnée à tous et le degré de capacité propre à chacun ne sont pas les mêmes? Ici encore *unité*. En effet, l'homme simple et sans instruction croit implicitement ce que le savant croit explicitement; les uns et les autres ont une même règle de leur foi qui est l'enseignement doctrinal de l'Eglise de Jésus-Christ; l'ignorance où peuvent être bien des personnes d'une partie de cet enseignement ne les empêche pas de croire absolument tout ce que l'Eglise croit et enseigne, et d'être disposées à formuler explicitement leur foi sur telle ou telle vérité dès qu'ils la connaîtront.

Il y a différence pour l'étendue de *la science;* il n'y en a pas pour l'étendue de *la foi;* seulement l'un croit *explicitement* ce que l'autre ne croit que virtuellement, qu'*implicitement*. Mais l'un et l'autre admettent réellement tout ce que croit et enseigne l'Eglise.

Voilà l'unité de la foi.

2° En quoi consiste notre unité *dans la morale?* En ce que les uns et les autres, nous admettons tous les mêmes commandements de Dieu et de l'Eglise, et les principes de la loi naturelle qu'ils expriment ou supposent. Mais si nous sommes d'accord sur les mêmes principes fondamentaux, nous ne sommes pas toujours d'accord sur les conséquences qui en découlent. C'est vrai, et les plus grands génies ont été quelquefois de sentiments contraires sur les obligations qui leur paraissaient découler des premiers principes; mais ici encore il est un point de ralliement pour tous; car tous les

vrais Catholiques ont été, sont et seront toujours disposés *à croire* ce que l'Eglise décidera sur ces questions controversées, et *à faire* ce qu'elle prescrira en ces matières, dès qu'elle jugera à propos de se prononcer. *Voilà l'unité en morale.* C'est la plus grande qui puisse exister ici-bas, vu l'imperfection de l'homme, et la seule que l'on puisse exiger d'êtres raisonnables dont les intelligences étroites et limitées ne jouissent pas toutes du même degré de lumière, et n'ont de trait d'union et de centre commun que dans une intelligence supérieure à laquelle ils se soumettent.

3° En quoi consiste *l'unité de culte?* En ce que les rits essentiels et sacramentaux sont les mêmes partout; en ce que tous admettent et pratiquent ce que l'Eglise a déclaré nécessaire et obligatoire; en ce que tous sont disposés à soumettre leur jugement à sa décision, dès qu'elle prononcerait sur les points où il y a variété. La liberté dans le reste ne nuit aucunement à l'unité. Les esprits et les cœurs sont réellement dans une parfaite conformité sur ce qui se fait et sur ce qui pourra se pratiquer. Voilà donc encore *l'unité de culte.*

Mais admirez, Monsieur, la bonne foi du ministre de Rochefort; lui qui admet l'unité comme note de l'Eglise, a-t-il jamais prétendu que les Eglises protestantes fussent unes dans leur foi et leur culte, au sens qu'il reproche à l'Eglise catholique de ne l'être pas? Non, certes, ce serait trop fort. Que fait-il donc? Il a deux poids et deux mesures : car tandis qu'il nous reproche la *diversité* là où elle est permise, dans des choses et des questions indifférentes, et où elle ne nuit pas à *l'unité*, quand il faudra prouver que les sectes protestantes sont *unes*, il maintiendra l'existence de cette *unité*

malgré la *diversité* qui règne entre elles dans les questions même les plus graves du dogme et du culte. Voilà sa logique.

Je vous le demande, Monsieur, est-ce loyauté, bonne foi, justice? Veuillez jeter un coup d'œil sur la neuvième lettre de la *Correspondance*, et dites si l'accusation de M. Puaux n'est pas souverainement injuste, je dirais même maladroite.

Vous avez compris, Monsieur, je l'espère, en quoi et comment l'unité se conserve dans l'Eglise dans tout ce qui est essentiel. La diversité des pays, des usages et des coutumes, des caractères et des peuples, les intérêts, et quelquefois les haines qui les divisent, les temps et les espaces qui les séparent, n'ont jamais altéré et n'altèreront jamais cette unité substantielle, et toujours il sera vrai de dire : *in necessariis unitas*. Mais après cela Jésus-Christ n'a pas voulu stéréotyper nos esprits et nos cœurs, nos mouvements et nos gestes, et faire de tous ses enfants autant d'automates. Il fallait tenir compte de notre nature; il convenait de respecter la liberté des individus et la spontanéité de leurs volontés, avec d'autant plus de soin dans les choses indifférentes, qu'on en réprimait plus sévèrement les dérèglements dans les choses essentielles.

Cette explication nous servira à apprécier plus exactement certaines objections que nous fait le ministre de Rochefort. Je vais me hâter d'y répondre; mais ce ne sera pas sans vous avoir laissé et sans avoir pris moi-même un peu de repos.

Je suis, Monsieur, avec respect,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

DIX-HUITIÈME LETTRE.

Vals, 15 janvier 1854.

Monsieur,

L'examen que nous avons fait du tableau tracé par le ministre de Rochefort, vous a déjà prouvé surabondamment le peu de fondement que l'on peut faire sur son érudition, sa mémoire et sa bonne foi, et l'absence totale de logique qui caractérise sa brochure; je vais néanmoins parcourir encore avec vous les diverses imputations qu'il nous oppose pour combattre l'*unité* de l'Eglise. Si ces accusations avaient répandu quelques nuages sur une vérité si bien prouvée, il ne me sera pas difficile de les dissiper entièrement.

1° *Nous ne sommes pas d'accord*, dit-il, *sur le juge infaillible en matière de foi.* Je ne veux pas répéter ici ce que j'ai dit sur ce sujet dans ma lettre, et je vous invite à y recourir; vous trouverez la solution de cette difficulté au n° 34 (lett. 12, p. 98).

2° *Nous ne sommes pas d'accord sur le dogme de l'immaculée conception.* Voyez également la lettre 10, n° 26, p. 81.

3° *Il règne un désaccord complet entre nos moralistes sur le régicide.* Voici ce que je réponds à cette accusation.

Si quelques-uns de nos moralistes ont eu sur ce point des opinions erronées et dangereuses, opinions qui étaient du reste partagées par des jurisconsultes célèbres de l'époque, abusés eux aussi par des idées pré-

conçues et par de faux raisonnements, M. Puaux ne devrait pas oublier que Mélanchthon et Luther autorisèrent l'assassinat des tyrans (Walch., *Œuvres de Luther*, t. XXII, etc.). Il ne devrait pas perdre de vue que les Protestants ont fait plus qu'enseigner cette doctrine, mais qu'ils l'ont réduite en pratique, et que le premier assassinat juridique d'un roi par ses sujets a été le fait des Protestants. Il aurait dû se rappeler ces paroles du comte de Kent, au moment fatal où tomba la tête de l'infortunée Marie Stuart : *Puissent ainsi périr tous les ennemis de l'Evangile !* Et celles de Luther : « Les monarques, les princes et les seigneurs qui font partie de la tourbe de la Sodome romaine doivent être attaqués avec toutes sortes d'armes, et il faut se laver les mains dans leur sang (t. XII *Oper.*, f. 233 ; — t. I, f. 51). » Un Calviniste français ne devrait pas oublier non plus de quelle manière le parti se défit du duc de Guise. M. Puaux trouvera le récit de cet assassinat dans l'apologie qu'en a faite un des plus illustres chefs des réformés, Théodore de Bèze, qui n'a pas craint de se faire l'apologiste de ce crime après en avoir été l'instigateur (*Apol. p. réform.*, l. VI, p. 267 et suiv.).

Quand on a devant soi et contre soi de pareils griefs, le plus sage et le meilleur est de se taire. Il y a loin, bien loin de la doctrine des moralistes les plus relâchés aux principes avoués par les Réformés ; et il y a cette immense différence entre les uns et les autres, que jamais l'Eglise n'a approuvé les écarts de ces auteurs téméraires et dangereux, et qu'elle les a généralement condamnés, tandis que la doctrine protestante *découle des principes* mêmes de la Réforme, se trouve *enseignée* par ses *chefs* et mise en *pratique par ses enfants.*

4° *Notre liturgie est si peu uniforme, que nous faisons tous nos efforts pour faire prévaloir la romaine.*

A cette difficulté, je réponds que dans la liturgie il y a des choses essentielles, dogmatiques, appartenant à la foi ou faisant partie de la discipline générale de l'Eglise. Il y en a d'autres qui sont purement accidentelles et n'intéressent que la forme extérieure du culte, du rit et des cérémonies. *L'unité* du culte exige l'uniformité dans les premières, mais non dans les secondes. Ainsi, que dans ce qui touche à la *forme des sacrements,* au rit essentiel que l'on doit garder en les administrant, dans ce qui a rapport à l'*essence du saint sacrifice,* dans les formules consacrées par la tradition et l'autorité apostolique, l'uniformité soit gardée; c'est juste, et c'est ce qui se pratique. Mais que les psaumes, dans l'office divin, soient récités dans un ordre ou dans un autre; que l'on emploie dans nos cérémonies la musique ou le plain-chant; que l'on récite tel ou tel hymne plutôt que tel autre; que l'office divin soit plus ou moins long, etc., etc.; que la génuflexion soit remplacée par l'inclination ou la prostration, c'est ce qui n'intéresse pas essentiellement *l'unité.* Sans doute on peut dire en général qu'il y aurait plus de perfection à établir l'uniformité, même en ce sens; mais on ne peut pas accuser raisonnablement l'Eglise de n'être pas *une,* parce que dans certains diocèses le bréviaire que l'on récite renferme quelques hymnes, quelques antiennes, etc., qui ne se trouvent point dans le bréviaire romain. Le ministre, en reconnaissant que nous faisons tous nos efforts pour faire prévaloir la liturgie romaine, rend, sans qu'il s'en doute, hommage à l'unité de l'Eglise, et à ce besoin, si vivement senti

par les Catholiques, qu'il nous pousse à l'uniformité, même dans les choses qui ne sont pas strictement nécessaires.

5° *Le concile de Trente, qui décrète que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, est-il d'accord avec celui d'Ephèse décrétant qu'il procède du Père seul?*

Il y a dans ces deux lignes trois erreurs : car, 1° ce n'est pas le concile de *Trente,* mais celui de *Florence* et celui de *Lyon,* qui se sont occupés de cette question en litige avec les Grecs; 2° ce n'est pas celui d'*Ephèse,* mais le premier de Constantinople, qui a décrété que le Saint-Esprit procédait du Père; 3° ces conciles généraux ne se contredisent pas le moins du monde. Celui de Constantinople, en effet, a voulu exclure l'erreur de ceux qui prétendaient que le Saint-Esprit *procédait seulement du Fils.* Il suffisait à son but d'enseigner que le Saint-Esprit procède du Père; de là l'addition *qui ex Patre procedit.* Les hérétiques qu'il voulait combattre admettant qu'il procède du Fils, il n'était pas nécessaire de l'exprimer dans le symbole. Le quatrième concile de Constantinople, au contraire, celui de Lyon et de Florence, voulant détruire l'erreur de certains Grecs qui, de l'expression *ex Patre procedit,* concluaient que le Saint-Esprit *ne procède que du Père,* déclarèrent que l'addition *Filioque,* déjà introduite presque partout, était légitime et opportune. Ainsi, chacune de ces additions a eu pour objet de fermer la porte à une erreur, mais non d'établir une nouvelle croyance; et ces définitions, au lieu de se contredire, s'expliquent et se complètent mutuellement. Elles sont, du reste, l'une et l'autre formellement exprimées et positivement enseignées dans le concile d'Ephèse, dans les anathèmes de saint Cyrille d'Alexandrie.

6° *Le concile de Sirmium, qui décrète avec le Pape Libère l'arianisme, est-il en parfait accord de doctrine avec les conciles qui ont proscrit l'hérésie d'Arius?*

Quant à ce qui regarde le *pape Libère*, sans recourir ici à saint Basile et à saint Ambroise, qui l'ont loué dans leurs écrits, sans parler des autres Pères qui l'ont qualifié de bienheureux, ce qui suffirait pour détruire l'accusation si grave d'*hérésie*, surtout dans un Pape, écoutez, Monsieur, les paroles des Centuriateurs de Magdebourg, savants Protestants et fort peu disposés à faire grâce à un Pape : « Il paraît, disent ces auteurs (*Centur.* IV, c. 10, p. 1284), que tout ce qu'on a raconté de la souscription de Libère, *ne tombe nullement sur le dogme arien*, mais seulement sur la condamnation d'Athanase. Que sa langue ait prononcé dans ce cas plutôt que sa conscience, c'est ce qui ne semble pas douteux. *Ce qu'il y a de certain, c'est que Libère ne cessa de professer la foi de Nicée.* » Ce témoignage me dispense d'en apporter d'autres; je le crois capable de contrebalancer celui de M. Puaux. Je ferais cependant une réserve pour ce qui est dit de la condamnation de saint Athanase.

Quant au concile de *Sirmium*, 1° ce n'est qu'un concile particulier, qui n'a par conséquent d'autre autorité que celle qu'il recevrait de l'Eglise; 2° dans ce concile particulier, composé en partie d'évêques ariens, on dressa plusieurs formules dans l'espoir d'un accommodement : l'une d'elles était susceptible d'être entendue dans un bon sens; elle ne disait pas toute la vérité, mais n'exprimait aucune erreur; elle fut même signée par saint Hilaire, qu'on n'accusera pas d'arianisme. En supposant que le pape Libère l'eût aussi si-

gnée (ce qui n'est rien moins que prouvé), pourrait-on l'accuser pour cela d'arianisme? Mais, dites-vous, ce concile, ou du moins les formules qui renfermaient le venin de l'hérésie, ont été rejetées, anathématisées par les conciles qui ont condamné l'arianisme. Rien de plus naturel. Bien loin que ce fait accuse l'unité de l'Eglise, il la prouve, parce qu'il montre combien fidèlement elle a toujours combattu et repoussé l'erreur.

7° *Le concile de Constantinople, qui ordonne d'adorer les images, est-il en parfaite unité de doctrine avec celui de Francfort, qui ordonne de les proscrire?*

J'ai répondu à cette difficulté (page 48, 10°).

8° *Grégoire Ier appelle antechrist celui qui oserait prendre le titre d'évêque universel; Grégoire VII s'arroge ce titre et anathématise celui qui voudrait le lui contester.*

Je demanderai simplement à M. Puaux si l'un et l'autre de ces deux Papes se sont attribué les pouvoirs de Pontifes universels; s'ils en ont fait usage tous les deux; s'ils ont exercé à ce titre une haute et pleine juridiction sur toute l'Eglise? Le nier, c'est impossible. Saint Grégoire-le-Grand, qui interdit ce titre à Jean-le-Jeûneur, patriarche de Constantinople, faisait en cela même un acte de cette juridiction universelle. C'est donc le nom, le titre qu'il proscrit, et non la chose, qui remonte jusqu'à saint Pierre, comme nous l'avons dit à l'article de la primauté du Pape; il condamne ce nom dans un évêque particulier qui n'y avait aucun droit. Et lorsque Grégoire VII, également placé au nombre des saints, *s'arroge ce titre,* c'est pour combattre l'erreur de quelques évêques qui, prenant occasion de ce que les Papes n'avaient pas pris *ce titre,*

soutenaient qu'ils n'avaient pas la primauté de juridiction, et lui refusaient, non-seulement le *nom*, mais aussi le *pouvoir* qu'il exprime. Ici donc encore pas de contradiction. Saint Grégoire-le-Grand, pour guérir l'orgueil et les prétentions extravagantes d'un évêque particulier, prend le titre de ***serviteur des serviteurs de Dieu**, tout en exerçant la suprématie pontificale.* Saint Grégoire VII, pour s'opposer aux erreurs de quelques autres évêques, qui prétendaient se soustraire à sa juridiction et la niaient, et pour consacrer authentiquement un pouvoir dont avaient usé tous ses prédécesseurs, emploie le titre même qui l'exprime, et ordonne de reconnaître cette autorité suprême dans l'Eglise. Cette conduite, différente en apparence, part d'un même esprit, et tout en s'accommodant aux circonstances si diverses, consacre les mêmes principes.

9° ***Félix et Libère ont nié la divinité de Jésus-Christ.***

J'ai déjà prouvé ci-dessus (5°) que, d'après les Protestants eux-mêmes, il est faux que ***Libère*** ait professé l'arianisme, et que ce Pape a persévéré toujours dans la foi de Nicée. Quant à ***Félix***, l'Eglise l'honore comme saint, et les accusations de cette nature demanderaient, ce semble, au moins quelques preuves. Qu'en pensez-vous, Monsieur? L'Eglise a condamné l'arianisme et l'a poursuivi de ses anathèmes; et cette même Eglise canonise Félix et l'honore comme un saint, un élu de Dieu; donc ce Pape n'était pas arien. Cet argument vaut bien au moins l'affirmation de M. Puaux.

10° *Sixte V et Clément VIII ont fait chacun une édition de la Vulgate, qu'ils ont proclamée infaillible, et cependant celle de Clément VIII respecte si peu celle*

de son infaillible collègue, qu'elle lui fait subir des changements notables qui altèrent le fond de la pensée des auteurs sacrés.

1° M. le ministre aurait bien dû nous indiquer quelques-uns de ces changements substantiels, car il nous a déjà prouvé plus d'une fois qu'il ne fallait pas le croire sur parole. 2° J'ai sous les yeux le bref de Clément VIII qui est placé à la tête de nos Bibles; je n'y trouve rien, absolument rien, qui insinue cette infaillibilité dont parle M. Puaux, et il en est de même de celui de Sixte V. 3° Qu'ont donc fait ces deux Papes? Voulant pourvoir à l'intégrité du texte sacré, Clément VIII défend de prendre, pour imprimer la Bible désormais, d'autres exemplaires que ceux qui appartiennent à l'édition corrigée par ses soins. Si les Protestants en eussent agi ainsi, on ne signalerait pas, dans la seule Bible à l'usage des Anglicans, plusieurs milliers de fautes.

11° *Grégoire Ier recommande la lecture de l'Ecriture sainte, et Innocent XI la proscrit dans sa trop fameuse bulle* UNIGENITUS, *qu'on dirait sortie de quelque coin de l'enfer, tant elle est pleine de haine contre le livre saint.*

Je recommande encore au lecteur, je recommande à votre attention, Monsieur, cette accusation si audacieusement formulée; elle sera pour vous une preuve nouvelle et péremptoire, je le dis avec regret, de l'ignorance ou de la mauvaise foi de M. Puaux.

1° La bulle *Unigenitus* n'est pas d'Innocent XI, mais de Clément XI. Ces erreurs typographiques si fréquentes ne vous inspirent-elles pas quelques soupçons sur l'exactitude du manuscrit? 2° La bulle *Unigenitus* a pour objet, non d'interdire la lecture des livres saints,

mais de condamner un livre janséniste intitulé : *Nouveau Testament en français, avec des réflexions morales sur chaque verset.*

Cent et une propositions, extraites de ce livre et mentionnées dans la bulle, y sont réprouvées comme respectivement erronées ou hérétiques, etc.

Clément XI s'élève ensuite contre l'altération criminelle que l'on a fait subir dans cet ouvrage au texte sacré, lequel se trouve en plusieurs endroits dénaturé et perverti.

Il défend enfin de lire ce livre dangereux en quelque langue qu'il soit ou puisse être traduit, et sous quelque titre qu'il paraisse, ainsi que tout autre ouvrage fait pour défendre et justifier la doctrine renfermée dans celui-ci.

Voilà, Monsieur, en substance, ce qui est statué dans cette bulle, que le ministre nous dit si *pleine de haine contre le livre saint, et sortie de quelque coin de l'enfer*. Ainsi :

1° Il n'y est pas question de la Bible; 2° moins encore d'en interdire la lecture; 3° on pourvoit à l'intégrité de ce livre sacré, et on en condamne la criminelle et funeste altération. Qu'y a-t-il donc là qui puisse révolter M. Puaux ? N'est-ce pas le comble de la sottise ou de la méchanceté que de travestir ainsi les faits et les monuments les plus authentiques?

(Voyez Bullaire, année 1713.)

Je me contente de ces indications. L'indignation se mêle à la pitié, quand on voit de telles accusations intentées de sang-froid à l'unité de l'Eglise, et le lecteur se prend involontairement à douter si on ne se moque pas de lui.

12° *Vous avez des Papes qui ont proscrit les Jésuites, comme vous en avez qui les ont rétablis.*

Qu'en concluez-vous, pourrions-nous dire à M. Puaux, contre l'unité de l'Eglise et de sa doctrine?

Est-ce que les Jésuites sont nécessaires à l'Eglise? Ils ne l'ont jamais cru. Elle s'est passée d'eux pendant quinze siècles, elle pourrait bien encore sans doute vivre sans eux. Celui sur lequel reposent sa divine existence et son immortelle perpétuité, c'est Jésus-Christ. Les Jésuites, Monsieur, aspirent à servir l'Eglise; ils veulent être ses enfants humbles, soumis; ils désirent même occuper une place parmi les saintes légions dont se compose sa milice sacrée, et combattre comme ses soldats et sous ses étendards pour la gloire de Jésus-Christ. Mais ils n'ont pas, ils ne sauraient avoir la folle et orgueilleuse prétention de lui être indispensable, moins encore sont-ils la condition essentielle de son *unité*. Quant au fait de leur destruction, c'est un principe reçu que celui qui a le pouvoir *d'établir* a aussi celui *de détruire*. S'il était besoin de justifier l'acte de Clément XIV, M. Puaux, j'en suis assuré, ne serait pas embarrassé pour trouver dix raisons pour une; et nous, pour justifier le rétablissement de cet ordre religieux, nous renverrons le lecteur à la bulle de Pie VII (*Sollicitudo omnium Ecclesiarum*). Le témoignage de ce grand Pape et de ses prédécesseurs qui, en si grand nombre, ont loué, défendu, honoré et favorisé si particulièrement la compagnie de Jésus, nous console abondamment de la haine que nous a vouée M. Puaux.

Quoi qu'il en soit, avant la création de cet ordre religieux, l'Eglise était, sous le rapport de son *unité*, ce

qu'elle a été au temps de son *existence;* sa *destruction* n'a rien changé à cette *unité* pas plus que son *rétablissement.*

De pareils arguments, pour des esprits sérieux, font plus de mal à ceux qui osent s'en servir qu'à la cause contre laquelle ils sont dirigés.

Je m'arrête, et je vous prie, Monsieur, de considérer attentivement le néant des objections du ministre; et cependant voilà ce qu'il a de plus grave et de plus sérieux (j'ai droit de le présumer) à opposer à l'unité de l'Eglise. De pareilles difficultés sont une véritable démonstration de la thèse qu'ils combattent; et la haine est bien mal fondée, quand elle ne trouve pas d'autres reproches à formuler. Je vous conjure de vouloir bien lire ces lettres sans prévention et avec le désir sincère de connaître la vérité. Je ne puis vous demander moins; mais cela me suffit, la grâce fera le reste.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance du respect avec lequel je suis

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

DIX-NEUVIÈME LETTRE.

Vals, 16 janvier 1854.

Monsieur,

Il est tout naturel qu'après avoir répondu au ministre protestant qui nous accuse d'être hérétiques, et qui conteste à l'Eglise catholique son admirable unité, le

premier caractère qui lui est assigné par les conciles, nous examinions les prétentions qu'il affecte par rapport aux Eglises protestantes.

Voici ses paroles :

« A ce mot d'unité, je vous entends vous écrier, en serrant sur votre cœur le livre des *Variations* de Bossuet... le protestantisme un! le protestantisme un! un avec ses Calvinistes, ses Luthériens, ses Moraves, ses Anglicans, ses Méthodistes, ses Presbytériens!!! Oui, Monseigneur, oui, le protestantisme est *un*, bien *un*, très-*un*, *un* comme le corps est *un* avec ses membres divers, comme l'Eglise était *une* sous les apôtres, quand il y avait l'église de Corinthe à côté de celle de Philippe, l'Eglise de Jérusalem à côté de celle de Rome, celles de Galatie à côté de celles d'Asie... Si vous en doutez, prenez dans vos mains nos douze confessions de foi, et vous verrez que toutes elles protestent contre vos nouveautés dogmatiques, et souscrivent aux canons des quatre premiers conciles généraux, non parce que les Pères de ces conciles étaient infaillibles, mais parce qu'ils ont enseigné conformément à la parole de Dieu.

» Notre unité, Monseigneur, est à l'abri des erreurs dogmatiques, parce que nous ne la plaçons pas dans les hommes, mais dans la sainte Ecriture; nous ne sommes pas forcés, comme vous, de nous courber devant les décisions de nos docteurs qui peuvent errer, sans que pour cela notre unité soit brisée. De leurs interprétations faillibles, parce qu'elles sont humaines, nous en appelons sans cesse à la sainte Bible, qui demeure debout, pendant que leurs commentaires sans science sont emportés par l'oubli; et elle n'en reçoit pas plus d'atteinte, que notre système planétaire n'en reçoit dans ce moment, par cet abbé Matalène qui, en vrai descendant des juges de Galilée, fait tourner intrépidement le soleil autour de la terre. Nous avons donc l'*unité absolue,* parce que notre devise

religieuse est : *La Bible, rien que la Bible, pas plus, pas moins.* Il nous importe donc peu que vous nous reprochiez les légères différences qui existent entre les fractions du corps protestant, puisque ces variations sont la conséquence nécessaire de la faillibilité humaine et de la liberté d'examen. Or, ces variations que vous nous reprochez, sont partout, car vous les trouvez sous le portique de toutes les sciences ; et si le monde ne devait accepter le droit, la médecine, les sciences physiques et mathématiques, l'astronomie, le beau dans les arts et dans les lettres, qu'à la condition qu'il y eût uniformité de vue chez tous les écrivains, il faudrait sonner le glas des funérailles de l'esprit humain et faire sur sa tombe l'apothéose de l'ignorance.

» Mais quand vous parlez de nos variations, vous oubliez que vous avez les vôtres ; or, quand vos docteurs sont divisés d'opinions sur vos conciles que vous déclarez infaillibles, leurs décrets en sont-ils moins infaillibles à vos yeux, parce que l'un interprète d'une manière et l'autre d'une autre ? Non, certainement non. Nous bénissons donc la main qui nous découvre un horizon nouveau dans la parole de Dieu, mais nous ne nous rendons jamais son esclave, car nous ne reconnaissons à personne le droit de changer et de modifier cette sainte parole, soleil moral de nos âmes, obscurci parfois par des nuages, mais jamais terni par eux. Nous avons donc l'*unité* que vous n'avez pas ; elle vous manque parce que vous l'avez placée dans l'homme ; elle ne nous manque jamais, parce que nous la voyons en Dieu se révélant à nous par sa parole vraie comme lui, immuable comme lui. »

Ainsi donc, Monsieur, d'après votre ministre, *le protestantisme est* UN, BIEN UN, TRÈS-UN, UN *comme le corps est* UN *avec ses membres divers,* etc. C'est ce que nous allons examiner, en appliquant aux Eglises prétendues réformées les conditions qui constituent la véritable unité sociale.

I. Y a-t-il *unité de pouvoir et d'autorité* dans le protestantisme? Est-il bien vrai que l'Eglise luthérienne, l'Eglise anglicane, l'Eglise calviniste, etc., soient *unes comme l'Eglise de Corinthe, celles de Philippe, de Jérusalem* étaient autrefois unes, ou comme celle de Paris, de Madrid, de Vienne, de Lisbone maintenant encore sont *unes, à côté de* (lisez *avec*) *celle de Rome?* Y a-t-il dépendance, subordination de ces Eglises à une Eglise maîtresse et supérieure? Y a-t-il hiérarchie de pouvoirs entre leurs différents pasteurs? N'y a-t-il pas, au contraire, indépendance complète, opposition directe, répulsion mutuelle, haine réciproque, anathème et condamnation de part et d'autre? Si vous en doutez, Monsieur, lisez la lettre 9e de la *Correspondance;* malgré sa brièveté, elle renferme de quoi vous convaincre. Bien plus, dans chacune de ces Eglises protestantes particulières, y a-t-il subordination, dépendance d'un ministre à un autre ministre? Un lien hiérarchique les unit-il entre eux? Y a-t-il un contrôle exercé sur l'orthodoxie des individus par un tribunal supérieur dont ils relèvent? Que dis-je? Y a-t-il des ministres ayant un véritable *pouvoir?* Mais qui le leur aurait donné? Ces ministres ont-ils reçu un *caractère sacré?* Mais de qui l'auraient-ils reçu? Qui les a consacrés? Qui leur a donné *vocation, mission, juridiction?* De quel droit annoncent-ils la parole de Dieu? De quelle autorité administrent-ils les sacrements? Autant de questions insolubles pour les Protestants (Voyez *Correspondance*, lettre XXI, 4°). Du reste, laissons parler ici les docteurs de la Réforme; leurs voix s'accordent pour déplorer l'état malheureux du parti sur ce point, et proclamer tout à la fois, et l'unité de l'Eglise catho-

lique par sa divine hiérarchie, et la décomposition du protestantisme par l'absence de cette unité hiérarchique. « L'Eglise protestante, disent-ils, n'a plus de chef en possession de l'autorité et de la puissance nécessaires pour la défendre et protéger la foi contre toute agression d'ennemis intérieurs ou extérieurs; pas de ministres qui, par le rang élevé dont ils sont revêtus et par la considération dont ils jouissent avec raison, puissent rehausser l'éclat de ses institutions, et en la grandissant dans l'estime publique, augmenter sa salutaire influence (DARMST., *Allg. Kirchen*, 1825, n. 13). » — « Comment la foi, dit un autre, restera-t-elle une chez toutes les nations, lorsqu'il y a dans chaque nation (protestante) un chef de l'Eglise auquel on en appelle en dernière instance dans toutes les questions religieuses (WILLIAM COBBETT)? » — « Il n'y a presque pas de dogmes capitaux du christianisme, remarque un troisième, qui ne soient attaqués indignement dans des écrits éparpillés comme des sauterelles, et dont les défenseurs ne soient honnis (J.-R.-A. PÉDERIT, 1775). » — « Aussi la foule, dit un autre Protestant, brise les liens qui l'enchaînent; elle marche hardiment en avant et se jette, de pensée et de fait, entre les bras de l'athéisme dogmatique (L. BRANDES). »

Vous le voyez, Monsieur, ce sont vos propres docteurs, ceux que leur science a rendus plus recommandables, qui confessent ingénument que le protestantisme offre le spectacle des divisions intestines et manque totalement d'unité.

Division dans l'enseignement, les uns admettant ce que les autres combattent. « On peut avancer sans crainte, dit un Protestant, que l'Eglise réformée *ne*

possède pas un corps de doctrines arrêté, et que de sa nature elle ne peut le posséder (DEKAN W., *In K. im Protestanten*, 1828). »

Division dans *l'administration des sacrements*, puisque les Protestants des diverses communions ne conviennent point entre eux, ni de ceux que Jésus-Christ a établis, ni de leur nécessité respective.

Division dans le gouvernement, parce qu'il n'y a pas de chef, et que chaque ministre est essentiellement indépendant de toute autre autorité que de celle de l'Ecriture, expliquée par sa raison individuelle, et livrée par conséquent à tous ses caprices, forcée de subir toutes les conséquences de son ignorance, de ses préjugés et de ses passions. C'est ce dont ils conviennent. « Il règne, dit l'un d'eux, dans le protestantisme, une malheureuse scission entre les théologiens d'une même Eglise évangélique. On pourrait écrire sur l'ongle du doigt les doctrines généralement reconnues (HARMS). »

Division partout et nulle part *unité*.

C'est ce que proclamait Capiton, collègue de Bucer, à Strasbourg. Ecrivant à son ami Farel : « L'autorité des ministres, lui disait-il, est entièrement abolie, *tout se perd, tout va en ruines*. Il n'y a parmi *nous aucune Eglise, pas même une seule, où il y ait de la discipline*. Dieu me fait connaître ce que c'est que d'être pasteur, et le tort que nous avons fait à l'Eglise par le jugement précipité et la véhémence inconsidérée *qui nous a fait rejeter le Pape.* » — « Plût à Dieu, écrivait Melanchthon, que je puisse, non point confirmer la *domination des évêques*, mais *en rétablir l'administration*; car je vois quelle Eglise nous allons avoir si nous renversons *la police ecclésiastique!* »

« Nos gens, écrit-il encore, demeureront d'accord, que la police ecclésiastique où l'on reconnaît *les évêques supérieurs de plusieurs Eglises*, *et l'évêque de Rome supérieur à tous les évêques, est permise*... Il n'y a point de contestation sur la supériorité du pape et sur l'autorité des évêques, et tant le pape que les évêques peuvent aisément conserver cette autorité; car il faut à *l'Eglise des conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur ceux qui sont appelés au ministère ecclésiastique*, et *sur la doctrine des prêtres, et pour exercer les jugements ecclésiastiques*; de sorte que s'il n'y avait pas de tels évêques, il en faudrait faire. »

« Quel sera *l'état de l'Eglise*, dit-il ailleurs, si nous changeons toutes les coutumes anciennes, et *qu'il n'y ait plus de prélats et de conducteurs certains* (*Ep.*, l. III; *Ep.*, 104, l. I; *Ep.* 17. *Resp. ad Bel.*)? »

Concluons donc avec un de vos docteurs modernes : « OÙ CHACUN CROIT CE QUE BON LUI SEMBLE, IL N'Y A PLUS D'ÉGLISE (*Theol. Litteraturblatt zur., A. K. Z.*, 1830). »

N'est-ce pas la vérité, Monsieur? Pour qu'il y ait Eglise, société, corps, il faut qu'il y ait union de plusieurs; il faut donc un lien qui les unisse; si ce lien n'existe pas, les éléments se dissolvent, il ne reste que des individus isolés. Donc là où il n'y a pas principe d'unité, il n'y a pas d'Eglise. Or, ce principe manque à la Réforme; elle pose même un principe directement contraire à l'unité, puisqu'elle consacre le libre examen de chacun, et attribue la suprématie intellectuelle à tout individu. Donc pas d'Eglise possible chez les Protestants. C'est ce qui résulte essentiellement de l'absence du pouvoir et de l'autorité.

II. Si les Eglises protestantes, au lieu d'être unies entre elles par un même *principe, par un pouvoir un, par une autorité commune qui les régisse et les gouverne,* sont essentiellement travaillées et minées par un élément dissolvant, celui de l'interprétation privée et de l'indépendance individuelle, sont-elles du moins unies par *une même fin,* les mêmes intérêts, un même but? A ne consulter que l'apparence, on le croirait; mais il n'en est rien. Les divergences dans la foi entraînent nécessairement des divergences dans l'espérance.

Comment, en effet, pourraient être unies entre elles dans une même espérance, des sectes dont les unes croient à la *résurrection des corps*, et les autres n'y croient pas; les unes admettent *l'éternité des peines* de l'enfer, et les autres la rejettent? Quelle union peut exister entre ceux *qui attribuent tout à la grâce*, et déclarent les bonnes œuvres, *non-seulement inutiles*, *mais même nuisibles au salut*, et ceux qui reconnaissent le *mérite des bonnes œuvres?* Entre ceux qui enseignent la doctrine de la *prédestination*, et ceux qui disent que la *prédestination calvinienne tue la volonté humaine dans chaque acte de la vie* (Bretschneider, t. II, p. 46. — *Synod., de Dordrecht. act.*, c. 1)? Enfin que devient l'espérance chrétienne, quand la liberté de l'homme est rejetée, et qu'on en fait, avec Luther et Calvin, un automate et une véritable machine soumise à une inexorable nécessité?

Que dis-je? quelles peuvent être les espérances de ceux qui combattent et nient les vérités les plus fondamentales de la religion chrétienne, comme la divinité de Jésus-Christ, le mystère de la sainte Trinité, l'exis-

tence même de Dieu, tous les mystères? Quelles peuvent être les espérances de cette tourbe de panthéistes, de déistes, d'athées, de rationalistes, qui pullulent au sein de la Réforme, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, et qui, semblables aux vers dans les chairs pourries d'un cadavre, s'en disputent les lambeaux?

« Au milieu de *ce dédale de doutes, d'hypothèses*, mêlés à quelques lueurs de certitude, dit J.-G. Müller, *où même la certitude reconnue n'est qu'une opinion*, la période du refroidissement est arrivée, et on n'est plus occupé maintenant qu'à amener le point de congélation. » — « Les Catholiques n'ont-ils pas raison, dit encore un écrivain du parti, de soutenir que ces Protestants, *sortis du droit chemin*, et enfoncés *dans un froid marécage*, n'ont d'autres guides *que des feux follets* (Von Kotzebue, 1819). »

III. Nous venons de le dire et de le démontrer, il n'y a dans le protestantisme ni unité de *pouvoir* et d'autorité qui rattache ensemble tous les individus, *ni unité de fin* qui les fasse tendre et converger tous vers le même but. Nous n'y trouverons pas davantage l'unite *de moyens* qui distingue l'Eglise catholique.

1° Que dirons-nous d'abord de la *prédication* ou de l'enseignement protestant? Jamais la parole de Dieu ne fut plus exaltée, et jamais elle ne fut plus déprimée en réalité. Nulle part elle ne fut préconisée avec plus d'emphase que par la Réforme, et nulle part elle ne fut plus indignement foulée aux pieds et traînée dans la boue. Les Juifs ont crucifié le Verbe incarné; leurs mains déicides ont été rougies dans le sang de l'auteur de la vie; ils ont couvert de leurs crachats impurs le visage de Jésus-Christ; ils ont meurtri cette face au-

guste et divine devant laquelle s'inclinent les anges; la royauté de Jésus-Christ a été l'objet de leurs moqueries sacriléges : *Je te salue, ó roi des Juifs!* lui disait cette populace effrénée en fléchissant le genou par dérision ; *Christ, prophétise-nous qui t'a frappé*, lui criait le soldat barbare en le frappant. La foi s'indigne à la pensée de pareils excès de cruauté ; eh bien! le dirai-je? le traitement que le Juif déicide a fait subir à la personne de Jésus-Christ, le ministre protestant l'inflige à sa parole sacrée, à cette parole divine que saint Augustin nous recommande de respecter à l'égal de son corps adorable... Si vous étiez tenté de me taxer d'exagération, écoutez vos propres docteurs : « Presque toutes les chaires, dit l'un d'eux, sont occupées, ou par des *mercenaires incrédules et gastrolâtres* ou par des *chiens muets* (Dietz, *Jubel-Predig.*, 1830). » — « Les docteurs publics dans les Universités, dit un autre, enseignent comment on doit éluder et saper les doctrines de l'Eglise, et les ecclésiastiques agissent dans cet esprit (Hammerschmidt, A. K. Z., 1825, n. 167, p. 1366). » — « Les contradictions et les éternelles divisions des docteurs de notre Eglise ont favorisé l'irréligion et l'incrédulité qui distinguent notre époque (Kiesling, 1811). » — « Un Mahométan qui admet encore les miracles du Christ, est plus près du christianisme que les nouveaux docteurs protestants (Ewald). »

2° Parlerai-je maintenant du *sacrifice?* Il n'existe plus dans la Réforme, ou il n'en reste qu'une ombre, vaine, sans réalité. Parlerai-je des *sacrements*, cet autre moyen si puissant et si efficace institué par Jésus-Christ pour la sanctification de l'homme? Mais il n'en est aucun (nous aurons occasion de le dire plus bas) qui n'ait été

rejeté par le protestantisme. Oui, il n'est pas jusqu'au baptême, destiné à nous faire enfants de Dieu, à effacer en nous la tache originelle, à nous communiquer la vie de la grâce, dont la nécessité n'ait été niée et dont l'essence n'ait été altérée; car dans les pays mêmes où les Protestants le regardent comme nécessaire au salut, il n'arrive que trop souvent que ce sacrement est administré invalidement, parce qu'on n'emploie pas la matière et la forme voulues par Jésus-Christ. Combien cette pensée ne doit-elle pas alarmer tout Protestant qui tient encore à ce divin Sauveur, toute mère qui tient au salut de ses enfants!

Mais en répudiant l'un après l'autre tous les sacrements, les Protestants ont brisé successivement tous les anneaux de cette chaîne mystérieuse de grâce qui, comme un fil conducteur, dirige le voyageur à travers les routes incertaines et périlleuses de la vie. La Réforme a supprimé tous ces points de réunion, où les Chrétiens venaient puiser à une source commune l'élément surnaturel. Elle a jeté et abandonné l'homme au milieu d'un vaste désert, sans guide, sans provisions, sans hôtellerie. — Dans le *catholicisme*, chaque enfant, à peine entré dans le monde, vient recevoir au pied des mêmes autels le sceau de la divine adoption, et déposer les souillures du péché aux mêmes fonts baptismaux. Quelques années après, c'est encore aux pieds de son Sauveur qu'il viendra recevoir, dans le sacrement de confirmation, le caractère sacré qui distingue les soldats de Jésus-Christ. Les mêmes tribunaux sacrés entendront l'aveu de ses fautes; il en sortira purifié et contrit pour aller se nourrir à la même table du pain des anges, S'il s'agit d'entrer dans l'état du mariage,

un nouvel anneau rattache le Catholique à l'Eglise, à la vertu, à Dieu; un nouveau jalon, placé le long de la route du ciel, lui en rappelle la direction et l'y ramène s'il s'en était écarté; et quand le voyage va finir, quand vient l'heure dernière, Dieu, qui a béni son enfant au premier jour de sa vie, le bénit encore au terme de son existence mortelle, et en consacre la fin comme il en a sanctifié les prémices. — Mais rien de tout cela dans le *protestantisme.* Depuis le moment de son baptême (si tant est qu'il le reçoive et qu'il le reçoive validement), jusqu'à ce que ses yeux se ferment à la lumière, l'infortuné Protestant est abandonné à lui-même. Un vide affreux, une horrible solitude l'environne et l'attriste; rien ne le soutient, ne le ranime, ne le nourrit, ne le console. Si l'aiguillon du remords a commencé à se faire sentir, malheur à la victime qu'il torture! Pour elle, plus de repos, plus de paix, plus de bonheur : le ver secret qui dévore le cœur taré et flétri par le crime ne mourra pas et le rongera sans cesse : *Vermis eorum non moritur.*

Ah! si le Protestant voulait, un quart d'heure seulement, se recueillir *sérieusement* devant Dieu, dans la *droiture et la sincérité* d'un cœur qui cherche la vérité, combien vivement se ferait sentir à lui cette pointe du remords vengeur qui l'avertit de son erreur! Il entendrait, à coup sûr, le travail lent, mais continuel, du marteau démolisseur qui attaque son être dans ce qu'il a de plus intime! Effrayé, tremblant, il crierait bien vite à Dieu du fond de son cœur : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Il serait sauvé. Oserais-je, Monsieur, vous prier d'en faire vous-même l'expérience? Votre amour de la vérité, l'ardeur que vous

témoignez pour la découvrir, m'autorisent à vous tenir ce langage, qui serait suffisamment justifié par le désir sincère que j'ai de votre bonheur. Vous n'en doutez pas, je l'espère, et vous voudrez-bien agréer l'assurance du respect avec lequel je suis, Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

GAUTRELET, S. J.

P. S. Je ne vous ferai pas attendre longtemps la suite et le complément d'un sujet trop important pour ne pas vous intéresser, mais que je suis obligé de diviser pour ne pas fatiguer votre attention.

VINGTIÈME LETTRE.

Vals, 17 janvier 1854.

Monsieur,

Reprenons, si vous le voulez-bien, la suite de notre démonstration, et achevons de montrer que l'*unité de moyens* qui rattache si étroitement tous les Catholiques entre eux, est remplacée dans le protestantisme par un principe de division et de discorde qui sépare et isole tous les individus, et détruit la nature et l'idée même d'Eglise et de société religieuse. Nous venons de voir que les deux moyens qui, de la part de Dieu, sont destinés à unir les hommes, la prédication évangélique qui doit éclairer les intelligences, et les sacrements qui fortifient les volontés par la grâce, manquaient au protestantisme.

Nous allons nous convaincre maintenant, qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir dans la Réforme, ni le lien d'une même *foi*, ni celui d'une même *morale*, et que par conséquent les esprits et les cœurs ne sauraient être unis.

1° Il ne peut y avoir unité *de foi* sans un lien commun qui, s'emparant des intelligences, les soumette et les rattache toutes à une *règle identique de croyance.* Il ne peut y avoir unité de *morale* ou de devoirs sans une autorité commune qui, s'emparant des volontés, impose à toutes les *mêmes lois*. Or il est de l'essence du protestantisme (nous l'avons dit), d'individualiser la règle de la foi en renvoyant chacun à son propre jugement pour la déterminer; de s'inscrire en faux contre toute autorité, attendu qu'on ne relève que de soi dans l'interprétation et l'application de la loi ; de détruire et renverser toute société en séparant les éléments qui la composent.

Tel est le résultat nécessaire, logique, inévitable, du principe protestant. Voulez-vous le toucher au doigt? Je n'aurai pour cela qu'à mettre en scène quelques-uns des docteurs de la prétendue Réforme, et à les interroger sur les points les plus importants de la religion. Leurs réponses nous fourniront un symbole que j'appellerai essentiellement protestant. Vous vous rappelez peut-être que je m'étais presque engagé envers M. Albaric, à composer un *credo* nouveau, curieux, remarquable surtout par sa variété : je vais aujourd'hui vous en donner un petit échantillon.

1. D. Faut-il admettre le dogme de la sainte Trinité?

R. *Oui*, nous tenons le dogme de la Trinité pour un article de foi que chacun doit admettre, s'il veut obtenir la vie éternelle (WALCH., p. 350).

Non, on peut repousser, sans scrupule de l'enseignement religieux, le dogme de la Trinité, comme un dogme nouveau, contraire à la raison (G.-Ch. CANNABICH, *Kritik alter Urk.*).

2. D. Jésus-Christ est-il Dieu?

R. *Oui*, nous enseignons que Dieu le Fils s'est fait homme, qu'il est né de la Vierge Marie *immaculée*, qu'il réunit en lui les deux natures, divine et humaine, qu'il est le Christ, Dieu et homme (Conf. d'Augsb. Art. 3).

Non, l'idée d'un Dieu et d'un homme en une même personne n'est pas biblique : elle appartient à la logique erronée des conciles (BASELER WISSENSCHAFT).

3. D. Le Saint-Esprit est-il Dieu?

R. *Oui*, le Saint-Esprit est la troisième personne de la sainte Trinité (KOHLER, p. 16).

Non, je ne puis me convaincre de la nature personnelle du Saint-Esprit, parce que je ne la trouve pas dans la Bible et que je ne m'attache qu'à la Bible (J.-L. EWALD, *Nothiger Ankang zu der Schriffet*).

4. D. Faut-il admettre le péché originel?

R. *Oui*, la doctrine du péché originel est un article de foi fondamental, qui a la plus intime liaison avec des croyances sans lesquelles la foi ne peut être conservée, telles que la doctrine de la grâce, celle de la nécessité des œuvres, de la révélation et de la rédemption (WALCH., p. 1086).

Non, dans l'esprit progressif de l'Eglise évangélique, le dogme du péché originel est abandonné comme n'étant pas fondé sur l'Ecriture, et comme contraire au développement de l'esprit chrétien (D. Ch. HASE LEHRBUCH, *Der Evang. Dogmatik*).

5. D. Devons-nous croire à la justification par la foi en Jésus-Christ et en vue de ses seuls mérites?

R. *Oui*, c'est la doctrine de la confession d'Augsbourg (Art. 4).

Non, cette opinion est contraire à celle que j'ai émise sur la grâce gratuite de Dieu (Darmst., A. K. Z., 1830, n. 157, p. 1240).

6. D. La justice ou la grâce peut-elle se perdre?

R. *Oui*, dit la confession d'Augsbourg (Art. 11).

Non, dit Calvin (*Antidot. Conc. Trid. et opusc.*, p. 288).

7. D. Dieu peut-il être l'auteur du péché?

Oui, dit Calvin; c'est à Dieu que nous devons attribuer le meurtre d'Abel, l'inceste d'Absalon, etc.

Non, disent les Luthériens; cette doctrine est horrible, et transforme Dieu en démon.

8. D. Devons-nous admettre la doctrine de la prédestination?

R. *Oui*, cette doctrine est dure, mais elle est énoncée dans la Bible (*Synod. de Dordrecht*, c. 1).

Non, la doctrine luthérienne de la prédestination n'est pas contenue dans l'Ecriture (Bretschneider, t. II, p. 146, *Handbuch der Dogmatik der Evang. Luth.*).

9. D. Le baptême est-il nécessaire?

R. *Oui*, le baptême est nécessaire; par le baptême, nous devenons les enfants de Dieu (Conf. d'Augsb., art. 9).

Non, la cérémonie du baptême n'est autre chose que la représentation figurée de notre entrée dans l'Eglise chrétienne (*Docteur* Thom. Balguy, *Discours*, p. 298). C'est ce que le tribunal suprême de l'Eglise d'Angleterre a décidé aussi, il y a trois ou quatre ans, contre l'évêque d'Exeter.

10. D. Le baptême doit-il être conféré aux enfants?

R. *Oui*, dit la Confession d'Augsbourg (Art. 9).

Non, dit Calvin (*Inst.* IV, c. 15). *Non*, répètent les Anabaptistes.

11. D. La Confirmation est-elle un sacrement?

Non, disent les Luthériens et les Calvinistes, ce n'est qu'une simple cérémonie du baptême. Il faut reléguer cette pratique, ajoute Calvin, parmi les prestiges dont Satan se sert pour perdre les âmes (*Inst.*, l. IV, ch. 19).

Oui, dit Marheineke, les Apôtres n'auraient pas introduit l'imposition des mains sans en avoir reçu l'ordre. — L'imposition des mains, dit un autre, vient des Apôtres.

12. D. La Pénitence est-elle un sacrement?

R. *Oui*, disent les Luthériens, c'est un vrai sacrement (Confession d'Augsbourg, art. 11 et 12).

Non, disent les Calvinistes, c'est le *tourment et la boucherie des âmes.*

13. D. Jésus-Christ est-il réellement présent dans l'Eucharistie?

R. *Oui*, le corps et le sang du Christ sont véritablement présents dans l'Eucharistie sous l'apparence du pain et du vin (Conf. d'Augsb., art. 10, avec deux ou trois variantes).

Non, le véritable sens des paroles sacramentelles est ceci : *Prenez ce pain*, il est l'image de mon corps, qui, semblable à ce pain, est rompu pour votre salut (Dr J.-A. Jacobi, *Geschichte Jesu*, etc., 1816). *Non*, disent tous les Sacramentaires et les Calvinistes.

14. D. L'Extrême-Onction est-elle un sacrement?

R. *Non*, disent Luther et Calvin : *l'Epître de saint Jacques* (qui enseigne cette doctrine) est, dit le premier, *une épître de paille.*

Oui, dit Leibnitz, l'Extrême-Onction a pour elle l'Ecriture. L'apôtre ne nous a pas transmis un semblable message en son nom, mais au nom de Jésus-Christ.

15. D. L'Ordre est-il un sacrement?

R. *Oui*, dit Calvin.

Non, disent ses enfants; *non*, reprennent les Luthériens.

16. D. L'Ordination est-elle nécessaire pour consacrer un prêtre et pour la validité du sacrement?

Oui, dit l'Eglise anglicane supérieure, et là repose la vraie unité de l'Eglise, la preuve que l'Eglise est véritable et visible (BAUMGARTEN, t. III, p. 409).

Non, dit l'Eglise anglicane inférieure, l'ordination épiscopale est d'institution humaine (*Ib.*, p. 400). — *Non*, disent encore l'Eglise suédoise et l'Eglise danoise (*Münter Magazin*, p. 334).

17. D. Le mariage est-il un sacrement?

R. *Non*, disent les Luthériens et les Calvinistes généralement.

Oui, dit V. Meyer. Le Saint-Esprit agit surnaturellement.... dans le mariage chrétien (*Blatter für hohere Wahrheit Erste Sammlung*, 1818).

18. D. Faut-il admettre la résurrection des corps, le jugement dernier?

Oui, Le Christ ressuscitera les corps à la fin du monde, c'est-à-dire qu'il unira de nouveau les corps aux âmes. Après la résurrection viendra le jugement. (G.-S. KOHLER, *Die Hauptsatze der christichen Religion*, p. 22).

Non, les idées de résurrection des morts et de jugement dernier, choses difficiles à démontrer, ne dérivent pas du nouveau Testament (C.-F. AMMON, *Biblische Theologie*, t. III, p. 367).

19. D. Doit-on croire à l'éternité des peines?

R. *Oui*, l'éternité des peines est suffisamment établie dans l'Ecriture; on y trouve divers textes qui la prouvent de la manière la plus convaincante (WALCH., p. 488).

Non, loin de nous, et les peines éternelles de l'enfer, et les vapeurs empoisonnées de l'abîme (HASEMKAMP, *Die Wahrheit zur Gotts.*, t. III, p. 319).

20. D. Y a-t-il des anges gardiens?

R. *Oui*, le dogme des anges gardiens est établi dans la nature de la création, et sert à résoudre une quantité de questions (Docteur Thom. BROWN, *Die Religion eines arztes*).

Non, la parole de Jésus-Christ (*Matth.*, 18, 10) n'était qu'un argument *ad hominem*, par lequel il s'accommodait à la pensée de ses auditeurs, qui croyaient aux anges (BRETSCHNEIDER, t. I, p. 321, etc.).

21. D. Faut-il admettre le purgatoire?

R. *Non*, l'ouverture officielle en a été faite au quinzième siècle par le concile de Florence, dit M. Puaux.

Oui, disent une foule d'auteurs protestants. (Voyez plus haut, p. 94.)

22. D. La prière pour les morts est-elle conforme à l'Ecriture?

R. *Non*, disent les Protestants en général.

Oui, disent un certain nombre de leurs docteurs. (Voyez plus haut p. 94.)

23. D. Que faut-il penser du *culte* de la *Vierge*, des *saints*, de la *croix*, des *images*, des *reliques?*

R. Ce sont des pratiques idolâtriques, disent les Protestants.

Non, répondent un certain nombre de leurs docteurs. (Voyez ci-dessus p. 43 et seq.)

Qu'en pensez-vous, Monsieur, et où irons-nous de ce train? Ne croyez pas cependant que j'aie complété ce singulier symbole; rien ne serait plus facile que d'ajouter encore un bon nombre d'articles, mais il faut se borner. Cependant, avant de terminer, demandons encore :

24. D. Faut-il admettre l'Ecriture sainte?

R. *Oui* certes, répondent les Protestants surnaturalistes.

Non, reprennent les Protestants rationalistes en masse.

25. D. Enfin, y a-t-il *un Dieu* distinct de la création?

R. *Oui*, disent les Protestants en foule.

Non, disent les Protestants panthéistes, déjà très-répandus, surtout en Allemagne.

Arrêtons-nous, nous ne finirions pas de compter toutes les ruines qu'a faites le protestantisme dans la religion : il n'a pas laissé pierre sur pierre dans cet édifice. « Avons-nous encore, dit Fischer, *une sainte vérité* qui, sinon dans la science, du moins dans des *catéchismes populaires*, n'ait été *révoquée en doute, faussement interprétée*, *tourmentée*, *sapée* et présentée comme *contraire à la raison*, et Dieu sait avec quel succès? »

« Parmi les pasteurs, dit un autre, il n'y en a pas deux qui soient d'accord : comme chacun a sa propre physionomie, chacun aussi a ses propres idées (Darmst., *Allg. Kirch. Zeit.*, 1831, *n.* 21). » — « On pourrait nous placer, nous autres pasteurs, dit un troisième, dans la catégorie de ces anciens augures dont parle Cicéron, qui ne pouvaient se regarder sans rire. »

— « Enfin, dit un quatrième, le démon est meilleur croyant que beaucoup de nos exégètes, et Mahomet leur était préférable (EWALD). »

En présence de ces décombres amoncelés, de ces ruines entassées, je vous le demande, Monsieur, est-il possible qu'un homme instruit, grave et sérieux, ait le front d'assurer que le protestantisme est *un*, bien *un*, très-*un* ?

En présence de ce travail de destruction qui anéantit une à une toutes les vérités de la religion, disperse, mutile et broie chacune des pierres de ce bel édifice sans épargner les vérités les plus fondamentales, peut-on encore prétendre à être Église, Église *une* ?

En face de cette décomposition complète, produite par l'élément dissolvant de l'interprétation privée, peut-on sérieusement glorifier encore ce fatal principe et se refuser à en voir la fausseté ?

A la vue de ces contradictions sans nombre sur tous les points du symbole chrétien, je vous le demande, que fera, que peut faire le pauvre peuple ? Que fera, que peut faire tout Protestant calme et réfléchi qui n'a pas encore renoncé à Jésus-Christ, à l'Évangile, à son salut ? Aura-t-il la présomption de se rédiger lui-même un *Credo ?* Lui est-il même possible de faire un acte de foi ? Ne sent-il pas la vérité la plus claire, la plus certaine lui échapper ? Étourdi de ces assertions contradictoires, de ces *oui* et *non*, tout ne doit-il pas lui paraître douteux, incertain, et ne doit-il pas bon gré mal gré expirer dans l'indifférence et le scepticisme ?

Et ne pensez pas, Monsieur, que cette contrariété d'opinions sur les vérités les plus essentielles du christianisme, ne se rencontre que dans quelques individus

isolés, plus hardis et plus téméraires que les autres : il n'en est pas ainsi. Ce sont là les sentiments, non d'un docteur particulier, mais d'*écoles* entières, mais de *partis* nombreux, mais de *sectes* considérables ; et chacun des *oui* et *non* que je viens d'énoncer est la parole et le cri d'une multitude. — Or écoutez et méditez ces paroles de saint Paul :

« Dieu est fidèle, dit-il; notre prédication au milieu de vous n'a pas été *oui* et *non*. Le Fils de Dieu, Jésus-Christ que je vous ai prêché, n'est pas *oui* et *non* : *Fidelis Deus, quia sermo noster qui fuit apud vos, non est in illo* est *et* non ; *Dei enim Filius qui in vobis prædicatus est.... non fuit* est *et* non (II *Cor.*, 1).

Ah ! ce n'est pas ainsi que procède l'Eglise catholique. Parcourez tout l'univers, et vous trouverez partout le même langage, la même prédication, la même foi, le même symbole, la croyance aux mêmes vérités, la même prière, les mêmes sacrements, l'unité en un mot.

Voilà, Monsieur, comment le protestantisme est divisé dans la foi ; et cependant veuillez bien remarquer ces paroles de saint Paul déjà citées : La foi est et doit être une, *una fides*. Donc la véritable foi n'est pas dans la Réforme ; conclusion certaine, évidente, mais effrayante pour le Protestant. Allons plus loin. La division dans le *dogme* est-elle au moins compensée par l'unité dans la *morale ?* Gardons-nous de le croire.

2° Autant les intelligences sont divisées par l'interprétation privée, autant les volontés, affranchies de tout joug et abandonnées à leur spontanéité ou livrées à la merci de leurs caprices ou de leurs passions, diffèrent entre elles pour la *morale*. La loi civile, il est vrai,

saisit extérieurement toutes ces volontés et les soumet à ses prescriptions ; mais au for intérieur, dans le sanctuaire de la conscience, la loi civile ne peut pénétrer qu'à l'aide d'un principe divin qui consacre et sanctionne l'exercice du pouvoir civil ; or c'est ce que le protestantisme ne saurait faire. Dites-moi, je vous prie, à quelles obligations morales, à quels devoirs communs pouvez-vous assujétir des volontés que vous déclarez esclaves d'une nécessité aveugle et fatale ? Quelle impulsion pouvez-vous imprimer à des âmes auxquelles vous commencez par dire qu'elles font le mal nécessairement, et le bien sans mérite et sans liberté ? Quelle émulation peut-il y avoir pour la vertu, et quelle ferveur pour les bonnes œuvres, quand vous anéantissez l'idée première et l'élément constitutif de la vertu et de la moralité, je veux dire la liberté et le mérite ?

Or telles sont les doctrines de la Réforme. Écoutez celui qui le premier leva l'étendard de la révolte contre l'Église catholique : « Celui qui croit en Jésus-Christ, dit Luther, *acunes œuvres ne peuvent l'inculper et le condamner, quel que soit leur nombre et leur gravité.* — Tout ce qui vient de nous, nous accuse et nous condamne ; l'œuvre seule de Jésus-Christ nous justifie (*Explic. à Mélanchthon*). *Aucun péché ne nous sépare de Jésus-Christ*, *quand bien même nous nous abandonnerions mille et mille fois dans un jour à l'impudicité et au meurtre* ; il n'y a plus d'autre péché dans le monde que l'incrédulité (*Ep. Luth.*, t. I, fol. 345). »

Aussi, que reste-t-il dans le protestantisme en fait de principes de morale ? « Les docteurs de la Réforme, dit l'un d'eux, se contredisent dans des thèses qui ont

évidemment la plus grande influence sur la détermination de cette question : Que faut-il faire pour être heureux (Berger, *Einleitung zur Religion*)? »

« Les manuels protestants de doctrines morales protestantes, écrit un autre, à part leur titre, renferment peu de principes de christianisme (J. Wette *Imm. Reformations Almanach*, 1819). » — « Depuis qu'on a amené le peuple, dit un troisième, à douter de la divinité de sa croyance, dans des écrits, des discours, en chaire et en société, on veut l'indemniser à l'aide d'une doctrine purement morale; mais le peuple reçoit cette seconde doctrine avec autant d'indifférence qu'il en a eu pour la première, et la voix du pasteur résonne dans les églises désertes, sans frapper les oreilles ni toucher les cœurs (Brescius). »

« Une indifférence systématique, suite du mépris qu'on fait de la religion, est devenue dans beaucoup d'endroits la cause d'un affaiblissement moral toujours croissant (Darmst, 1825, n. 13). »

Je suis tenté, je vous l'avoue, Monsieur, de me reprocher une prolixité que vos bonnes dispositions et la nature des preuves dont je me sers, rendent sans doute inutile; mais j'ai un si grand désir de vous convaincre, que je me laisse entraîner presque malgré moi à fortifier toujours davantage une démonstration que je voudrais rendre vraiment efficace. Pardonnez-moi mes longueurs, qui ne seront pas inutiles pour l'*instruction*, alors même qu'elles ne seraient pas nécessaires pour la *conviction*, et croyez-moi toujours avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Gautrelet, S. J.

VINGT-UNIÈME LETTRE.

Vals, 18 janvier 1854.

Monsieur,

Ma dernière lettre suffirait, ce me semble, à elle seule pour dissiper toute espèce de doute sur *l'unité* prétendue des Eglises protestantes, et prouver par conséquent leur fausseté. Nous avons trouvé, en effet, le *oui* et le *non* sur chaque article du symbole; vos propres docteurs nous ont appris *la variété infinie de doctrines qu'on trouve dans les communions évangéliques*, selon Hammerschmidt, et nous avons pu comprendre ce mot du pasteur Fr. Hoffmann : « La vie dans notre Eglise, vie de LIBERTÉ, *d'action* et de *réaction*, est proprement *l'âme du protestantisme.* »

Mais ne nous arrêtons pas là, et poursuivons l'examen et le développement de la question qui nous occupe, et dont l'importance et la gravité se montrent toujours plus clairement.

IV. De tous ces caractères d'unité, dans le gouvernement, le dogme, la morale, la fin, l'action, les moyens propres à tous les membres, résultent, pour l'Eglise catholique, *l'unité* intérieure d'un même *esprit* et l'unité extérieure, qui de tous constituent un même *corps*. Que doit produire, dans le protestantisme, l'absence des mêmes caractères? Que nous indiquent la division et le fractionnement, la diversité et l'opposition qui viennent de se manifester à nous sous tous ces rapports? Il

est facile de le comprendre : l'unité catholique, se reproduisant sous tant de formes, ne peut provenir que d'un principe *un* et divin ; et l'infinie variété des Eglises protestantes, la confusion et l'opposition que nous y voyons régner, non-seulement décèlent la diversité du principe qui les anime, mais encore les convainquent par là même d'être *humaines* dans leur origine, *vicieuses* dans leurs constitutions, *périssables et mortelles* dans leur durée. C'est ce que nous voyons, ce que *l'Histoire des variations* disait au monde si éloquemment, il y a 150 ans, et ce que chaque nouvelle heure dans l'existence du protestantisme proclame avec une nouvelle force. Mais si nous pouvons saisir et toucher au doigt, reconnaître et palper cette diversité du *principe intérieur* qui anime les Eglises protestantes, combien plus évidente encore n'est pas la différence qui distingue leurs formes extérieures et leur physionomie!

O mes frères! dites-moi, avez-vous une liturgie *une?* Les mêmes *prières*, les mêmes *cérémonies* sont-elles en usage parmi vous? *Non.* La participation aux *mêmes sacrements* vous réunit-elle au pied des mêmes *autels*, Luthériens, Calvinistes, Anglicans, Moraves, Quakers, etc.? *Non.* Les mêmes *fêtes* vous convient-elles aux mêmes réjouissances, font-elles battre vos cœurs des mêmes sentiments? *Non.* Les mêmes pratiques de *pénitence*, ce culte de *mortification* que l'homme pécheur doit à son Dieu qu'il a offensé, à son Sauveur mort pour lui sur une croix, vous marquent-elles également du même sceau, du sceau sacré de la croix? *Non.*

Votre culte, sec, aride, décharné, se meurt dans le vide et se dissout dans l'indifférence. Il n'y a pas d'âme

qui anime ce cadavre; il n'y a pas de vie, de mouvement, d'action; il n'y a ni force, ni beauté, ni couleurs; la sève manque et la branche est desséchée. Voilà l'image du protestantisme, qui, pour arriver plus sûrement et plus rapidement à la mort, d'une part a enlevé au culte extérieur l'aliment que lui fournissait la divine charité qui en est l'âme, et de l'autre a ravi au culte intérieur l'appui qu'il trouvait dans l'exercice extérieur et la manifestation publique de ses sentiments.

« Souvent, dit Wohlfahrt, nous voyons des temples qui ressemblent tellement à des *greniers à foin,* qu'on ne peut chasser cette idée même pendant le service divin. »

« Je souffre, dit à son tour M. Agénor de Gasparin, quand je vois le protestantisme, seul dans la chrétienté, seul peut-être dans le monde, se tenir raide et droit devant le Dieu qu'il implore (*Intérêts généraux du protestantisme*, p. 201). »

« J.-J. Rousseau, dit *Müller*, ne dut les premières impressions que lui fit éprouver la musique, qu'aux airs mystérieux de l'Eglise catholique. C'est dans l'église d'Annecy, c'est dans la chapelle du roi de Sardaigne que se développa son goût pour ce bel art. S'il n'eût entendu d'autre musique que le bruit soporifique de l'église de Genève, et n'eût professé quelque temps le catholicisme, à coup sûr, nous n'aurions pas le *Devin du Village* (*Des beaux-arts*). »

Le protestantisme, en déclarant la guerre au culte extérieur, a fait preuve d'ignorance et de sottise; il a méconnu l'homme, composé d'un corps et d'une âme; il s'est mis en contradiction avec la divine législation des Juifs; il a brisé avec toute l'antiquité; il a foulé aux

pieds les intérêts les plus naturels et les besoins les mieux sentis de l'homme; il s'est mis en opposition avec la vraie philosophie et la raison.

« Douée d'entendement, d'imagination, de sentiment, dit un écrivain célèbre, l'âme éprouve naturellement le besoin de *traduire* et de réaliser au dehors les produits intérieurs de ces trois facultés, par la parole, l'image, l'action. Lui interdire le langage si expressif des signes et des symboles, c'est heurter la nature, c'est même tuer la pensée et le sentiment; car la pensée ne se conçoit bien, ne se développe, ne se conserve, qu'à l'aide de l'expression ou de l'image. Le sentiment ne vit, ne se communique, ne se perpétue que par le geste (Martinet, *Solut. des grands probl.*, c. 51). »

V. Achevons notre tâche, et montrons encore sous un nouveau point de vue le défaut *d'unité* dans la Réforme. L'Eglise catholique, avons-nous dit, est *une*, parce qu'elle est exclusive; elle cesserait d'être *une*, si elle admettait dans son sein des éléments hétérogènes. Elle est donc *exclusive*, précisement parce qu'elle est *vraie* et que la vérité est essentiellement *une*.

Mais s'il en est ainsi, le protestantisme n'a-t-il pas affiché la fausseté de sa doctrine par cela même qu'il a consacré la liberté d'examiner et de juger? N'a-t-il pas surtout signé sa condamnation, quand il a consenti à tendre la main à d'autres Protestants qui n'avaient guère de commun avec lui que la fureur de protester contre l'Eglise catholique et de la haïr? Or telle est sa politique.

« Pour paraître impartial, on accorde protection à toutes les sectes et à tous les partis, dit le docteur Moser (*Vorrede zu den Vertrauten Briefen*). »

Quand des sectes différentes se sont donné le baiser de paix, quand elles ont bien voulu se pardonner et tolérer leurs erreurs respectives, qu'ont-elles fait? Elles ont dit: La vérité n'est rien pour nous; nous n'y tenons pas : nous sommes prêts à la sacrifier ou à la vendre. Quand on a prétendu renfermer dans une même communion ceux que divisaient des croyances entièrement opposées, donner droit de cité à toutes les extravagances, à toutes les hérésies, associer ensemble le *oui* et le *non*, évidemment on a dit, on a proclamé bien haut qu'on ne tenait pas à *l'unité* pas plus qu'à la vérité. La Réforme est-elle coupable de ce crime? S'est-elle réellement suicidée? *Oui*. Il faudrait être aveugle pour ne pas le voir.

C'est l'histoire ici qui vient déposer contre la Réforme et la convaincre de la plus méprisable bassesse, celle d'être toujours disposée à sacrifier ses dogmes. Que fit-on, en effet, dans les assemblées de Sandomir, de Francfort, de Sainte-Foi, de Worms, de Naümbourg?

Les Sacramentaires, à la conférence de Marbourg, n'avaient-ils pas offert leur amitié aux Luthériens?

Les Calvinistes, au colloque de Poissy, n'admirent-ils pas la confession d'Augsbourg, un seul article excepté, sur lequel encore ils s'efforcèrent d'user de dissimulation?

Ne les vit-on pas, au synode de Charenton, reconnaître les Luthériens pour frères, malgré leur foi en la présence réelle?

N'avons-nous pas vu, ces années passées, en Prusse, de par le roi, le Luthérien, qui croit à la présence réelle, confondu à la Table sainte avec le Calviniste, qui n'admet qu'une présence figurée?

Et M. Puaux viendra nous dire que le protestantisme est *un*, *un avec ses Calvinistes*, *ses Luthériens*, *ses Moraves*, *ses Anglicans*, *ses Méthodistes*, *ses Presbytériens*, etc.! Et voici la raison qu'il en donne: « Prenez, dit-il, en main nos *douze confessions de foi*, et vous verrez que toutes elles *protestent* contre vos nouveautés dogmatiques, et souscrivent aux canons des quatre premiers conciles généraux. » S'il suffisait de *protester* contre l'Eglise pour être uni aux Protestants, il faudrait leur adjoindre tous les hérétiques, qui n'ont été réellement et formellement hérétiques que parce qu'ils se sont révoltés contre elle et ont protesté contre sa doctrine. M. Puaux prétend que ces douze confessions de foi sont identiques. Mais alors à quoi bon le nombre de douze? Une seule suffit. Il se trompe, du reste, lorsqu'il n'en compte que douze. Chaque Protestant, passé, présent ou à venir, a dû, doit et devra se faire *son credo* et rédiger sa confession de foi; car personne ne peut lui imposer la sienne, et chacun est juge en dernier ressort.

Si ces confessions de foi étaient identiques, le synode de Lausanne, tenu en 1838, n'aurait pas vu une si grande difficulté à convenir d'un symbole; et cependant écoutez les paroles qui y furent prononcées: « *D'abord, il est entendu que nous n'aurons jamais de confession de foi, et qu'il n'en sera parlé ni en blanc ni en noir.* » Si ces confessions de foi étaient identiques, comment aurait-on osé dire au synode de Genève (1835): « Il y *a entre les membres de la société évangélique de Genève et les pasteurs de l'Eglise nationale un abîme qui rend leur réconciliation impossible?* » Cet abîme, selon un ministre français, consiste dans *la différence essentielle, totale, des croyances religieuses des deux partis.* »

Voilà cependant des hommes qui se réunissent dans un même synode pour traiter des intérêts communs de tout le parti ! Voilà des hommes dont les uns croient à la divinité de Jésus-Christ, au mystère de la Trinité, au péché originel, à l'Incarnation, à la Rédemption, tandis que les autres rejettent ces vérités ; et ces hommes sont amis, membres d'une même Eglise, ils se donnent le baiser fraternel ! !

Il est donc bien vrai qu'il n'y a que l'Eglise catholique pour laquelle il n'y a pas de pardon. Ne nous en plaignons pas. D'après M. Puaux lui-même, ce qui caractérise les Protestants, ce qui les constitue tels, c'est qu'ils protestent tous contre ce qu'ils appellent *les nouveautés de l'Eglise* catholique. Voilà ce qui les fait *un*.

Quoi! le protestantisme est *un*, bien *un*, et l'on ose débiter de pareilles sottises! Mais, dit un écrivain du parti, « en examinant avec impartialité toute la constitution hiérarchique de l'Eglise *protestante*, on reconnaît sans peine que cette constitution manque *d'unité* et de *vérité* (Ullman, *In den theolog. studien and kritik*, 1832, p. 301). »

« Il faut, dit un autre, un *chef suprême* à une religion pour qu'il y ait parmi ses membres paix et unité ; car une religion, ayant dans *chaque pays un chef particulier*, subira bientôt l'influence des besoins de l'Etat ; elle ressemblera à toute autre institution politique, telle que la poste ou la douane, perdra le caractère d'une institution divine, et finira par se transformer en institution financière ou en mesure de police (Docteur L. Oren, *New Bervaffnung*, etc.). »

Le protestantisme *un*, très-*un!* O mes frères ! écoutez, écoutez les aveux de docteurs bien autrement ins-

truits et célèbres que M. Puaux : « Le protestantisme, dont la communion a été brisée et dissoute par les nombreuses confessions et sectes qui se sont formées et établies pendant et depuis la Réformation, ne présente pas, comme le catholicisme, une *unité extérieure,* mais au contraire une véritable anarchie (Dr L.-M. de Wette, *Im protestanten,* 1828, t. II). »

« Nous n'avons pas une Eglise, mais seulement des Eglises, dit le professeur Lehmann (1810). »

Chacun des trois grands partis de la Réforme est subdivisé en beaucoup d'autres, qui se subdivisent eux-mêmes indéfiniment.

« L'Eglise réformée est une agrégation de plusieurs Eglises d'opinions différentes, et toujours prêtes à introduire de nouveaux changements dans leur doctrine (H.-J. Rose, 1826). »

« Dans aucune Eglise il ne se trouve aujourd'hui une plus grande diversité d'opinions que dans l'Eglise réformée (C. E. Becker, *Uber Toleranz*, ch. I, p. 36). »

« Le *luthéranisme*, avec ses diverses Eglises et son droit ecclésiastique, ressemble à *un ver coupé en morceaux,* dont chacun remue tant qu'il lui reste quelque force, mais qui perd insensiblement la vie, et avec elle le mouvement (Pasteur Froreisen). »

« Les communions de *Zwingle et de Calvin* n'ont pas les mêmes doctrines et diffèrent en quelques points excessivement l'une de l'autre. On peut comparer l'Eglise protestante à un grand état *composé de communes régies par une législation contradictoire* (Professeur J.-L. de Mosheim). »

« L'Eglise *anglicane* aussi a été si promptement troublée par les scissions, qu'il ne peut être également

pour elle question que de communes et non d'Eglise. On ne pourrait sans rougir énumérer seulement la moitié des sectes qui disputent en Angleterre, à l'Eglise épiscopale, la domination des âmes (*Monthly Review, june*, 1830, p. 204). »

« Si parmi les *Mémonites*, des divisions et des sectes s'élevèrent, telles que celles des frères Moraves, des Frisons, des Vaudois, des frères de Groningue, de Dantzick et autres, on ne voit là que ce qui arrive à *tous les partis* (Dr E. Zimmermann, 1825, n. 25, *Theologisches Literaturblatt*). »

« Le reproche que les Catholiques peuvent nous adresser est juste : les Protestants *sont désunis* et divisés en une infinité de sectes et de partis (*Patronus Evangelicus*, 1826, p. 61). »

Le protestantisme est *un*, *très-un!* Où est-ce? En *Allemagne?* Mais « il n'existe point en Allemagne d'Eglise générale protestante, il n'y en a jamais existé (Pasteur F. Chr. Boll., 1809). »

Est-ce en *Hongrie*, *en Transylvanie?* Mais là aussi « les sectes naquirent avec la Réformation ; elles se traitèrent mutuellement *d'hérétiques* et se séparèrent ensuite et pour toujours (Dr J.-A. Feszler, *Geschichte der Ungarn*, t. VII, p. 522). »

Est-ce en *France?* Mais on lit dans un Mémoire adressé au roi par les Eglises évangéliques, en 1775 : « Luther et Calvin n'ont parmi nous que peu de partisans; nos propres enfants sont nos antagonistes; nous ne savons ni où nous allons, ni quel drapeau nous suivons. »

Est-ce en *Hollande?* Mais « les idées théologiques, dans ce pays, sont aussi brouillées qu'en Allemagne

(A.-H. Niemeyer, *Beobachtungen auf Reisen*, 1821, t. I, p. 68). »

Est-ce en *Angleterre?* Mais tous les genres de croyance et d'incrédulité y ont trouvé des défenseurs et des partisans. « L'Angleterre fut de tout temps le siége des sectes et des partis les plus opposés (Niemeyer, t. II, 1822, p. 106). »

Est-ce en *Suisse?* Mais on écrit de Bâle : « D'où vient que nous avons à Bâle tant de sectes religieuses, comme les Piétistes, les Momiers, les sociétés allemandes, etc? Londres a plus d'un million d'habitants, Bâle n'en a que dix-sept à dix-huit mille, et cependant il s'y *trouve presque autant de sectes qu'à Londres* (Darmst., *Allg. Kirchen zeitung*, 1830, n. 60). »

Est-ce en *Danemark?* Mais là « il n'y a pas seulement deux sectes, mais il y en *a un nombre infini* : autant de *têtes, autant d'opinions* (Dr Fogtmann, *Prof. za Soroé*, etc., 1829). »

Est-ce en *Amérique?* Mais « la population de l'Amérique est partagée en d'innombrables fractions religieuses. Outre les Episcopaux, les Presbytériens, les Calvinistes, les Baptistes, les Quakers, les Swédenborgistes, les Universalistes, les Jumpers, etc., il y a une infinité de petites sectes qui dérivent des principales, et dont chacune a sa hiérarchie. Les Catholiques seuls ont su se préserver de ces déchirements intérieurs (Mistress Trollope, *Domestic, manners of the Amer.*, 1831). »

Est-ce dans les *Missions protestantes?* Mais les missionnaires protestants, lisons-nous dans un ouvrage protestant, qui sont envoyés chez les peuples idolâtres, contribuent encore à répandre les divisions religieuses :

l'un les instruit dans l'esprit des Baptistes, l'autre dans celui des Méthodistes ; un troisième en fait des Hernhutes ; le quatrième des Quakers, le cinquième des Calvinistes, le sixième de rigides Luthériens ; le septième fait apprendre par cœur aux âmes confiées à ses soins les trente-neuf articles de l'Eglise anglicane, et chacun agit d'après l'esprit de sa secte.

Enfin (et c'est ce qu'il y a de plus clair), « les diverses sectes protestantes ne s'entendent qu'à se poser en *ennemies du catholicisme* et à déclarer la Bible source unique de la vérité (DE WETTE). »

« Dans la circonférence d'un mille carré, dit Fischer, on trouve facilement quatre, cinq et six chaires où l'on prêche *un Evangile différent* ; le peuple le remarque bien ; qu'on l'écoute seulement : il parle de la manière la plus irrévérencieuse de ses pasteurs, qu'il traite d'imbéciles et de fripons, parce qu'ils n'ont pas un *Evangile unique*. Dans sa simplicité, le peuple croit *que la vérité doit être une*, et ne peut comprendre comment chacun de ses docteurs a une vérité particulière (FISCHER, p. 210). »

Mais ce qu'il est important de bien comprendre, ce qui est capital en cette matière, c'est que cette diversité d'opinions, cette différence de doctrines, cette absence complète *d'unité*, est le résultat logique et nécessaire du principe protestant, du principe hérétique. Tertullien avait déjà signalé cette vérité en parlant des hérétiques de son temps : « Ils diffèrent entre eux, disait-il, parce que chacun modifie à son gré la doctrine qu'il a reçue, de même que celui qui l'a enseignée le premier n'a pas craint de la changer selon son caprice. Pourquoi les *Valentiniens* ne pourraient-ils pas ce qu'a pu *Valentin*?

Pourquoi ce qu'a fait *Marcion*, les *Marcionites* ne pourraient-ils pas le faire (*Præscript.*, c. 42)? »

Oui, là se trouve la raison de la prodigieuse fécondité du protestantisme, en fait de doctrines.

Mais arrêtons-nous : Je ne me suis adressé, vous le voyez, pour vous convaincre qu'à des autorités non suspectes. Je n'ai employé que des témoignages des docteurs protestants et parmi eux des plus instruits (1).

Voilà comment le protestantisme est *un*, *bien un*, *très-un!* Et moi, je dis : Voilà comment il est prouvé qu'il n'y a, qu'il ne peut y avoir d'Eglise protestante proprement dite ; parce qu'il n'y a pas dans la Réforme de *principe commun d'autorité;* parce qu'il n'y a pas de *fin unique* à laquelle tendent les individus ; parce qu'il n'y a unité, ni dans la *prédication,* ni dans la *foi,* ni dans le *dogme,* ni dans la *morale*, ni dans le *culte,* ni dans les *moyens* de salut et les *sacrements,* ni dans les *intelligences*, ni dans les *cœurs,* ni *à l'intérieur* ni *à l'extérieur;* parce qu'il est impossible de trouver deux Protestants sérieux et fidèles à leurs principes qui admettent les mêmes vérités, et qui, lisant la Bible, s'accordent dans l'interprétation qu'ils en feront. Donc il n'y a pas de *société*, donc pas d'Eglise proprement dite ; mais chacun est à soi-même son docteur,

---

(1) Qui voudra comprendre mieux encore le chaos dans lequel se trouvent en ce moment les doctrines de la prétendue Réforme, n'a qu'à consulter le savant ouvrage de Hæninghaus, intitulé *la Réforme contre la Réforme*, traduit par MM W. et S., avec une introduction de M. Audin (Paris, chez Maison, 1845). C'est là que nous avons trouvé réunis à bien d'autres les témoignages des auteurs protestants que nous citons. (Voy. ch. I, V, VI.)

son pontife, son pasteur, son maître. Il ne serait pas difficile de prouver qu'il n'y a pas même de conviction dans l'individu et qu'il ne peut y en avoir.

Maintenant, je le demande, Monsieur, n'est-il pas vrai que l'Eglise catholique possède *l'unité* la plus parfaite et la plus complète, et que les Eglises protestantes sont dans la plus entière et la plus déplorable anarchie, dans la plus *affreuse confusion?* Vous reste-t-il quelque doute sur cette double démonstration? N'est-il pas évident que le protestantisme ne peut s'attribuer *l'unité,* cette note distinctive de la véritable Eglise de Jésus-Christ, cette marque reconnue de tous, Catholiques et Protestants, comme le signe caractéristique de sa divinité? Pouvez-vous le nier? Non, c'est impossible. Mais s'il en est ainsi, voici la conclusion que je tire, et qui est rigoureuse :

La doctrine protestante n'est pas *une,* donc elle est *fausse*; les Eglises protestantes ne sont pas *unes,* donc elles ne sont pas *l'Eglise de Jésus-Christ,* la véritable Eglise. Donc on ne peut y faire son salut ; et ceux qui ont le malheur d'être engagés dans les erreurs de la prétendue Réforme, sont obligés de les rejeter pour embrasser la vérité et rentrer dans le sein de l'Eglise qui la possède.

Vous me demanderez peut-être pourquoi on ne peut se sauver hors de la véritable Eglise? Je vous répondrai que l'on ne peut arriver au but qu'en prenant le chemin qui y conduit.

« Personne, dit saint Augustin, ne peut parvenir au salut et à la vie éternelle que celui qui a Jésus-Christ pour chef; mais personne ne peut avoir Jésus-Christ pour chef, qu'autant qu'il fait partie de son corps mystique qui est l'Eglise (*De Unit. eccl.*, c. 19). »

« Quiconque n'est pas entré dans l'Eglise, quiconque en est sorti ou s'en est séparé, dit Lactance, est hors du chemin du salut et sans espoir (L. IV, c. 130). »

Pourquoi ne peut-on pas se sauver hors de la véritable Eglise, et à moins qu'on ne lui appartienne au moins de cœur?

Parce que l'Eglise véritable est *une* comme la vérité, et qu'en dehors de la vérité il n'y a que l'erreur.

« Dieu, dit saint Irénée, jugera quiconque se trouve en dehors de la vérité, c'est-à-dire en dehors de l'Eglise (*Adv. hær.*, l. IV, c. 33). »

Pourquoi ne peut-on se sauver hors de l'Eglise véritable?

Parce qu'il n'y a qu'un Dieu, père de tous, un Christ, unique médiateur, maître et législateur de tous, descendu du ciel pour tous et devenu le modèle et le guide de tous.

« Quiconque, dit saint Augustin, sera trouvé hors de l'Eglise, ne sera pas compté au nombre des enfants. — Celui-là n'aura pas Dieu pour père, qui n'aura pas voulu avoir l'Eglise pour mère (L. IV, *de Symb. ad Cath.*, c. 13). »

Pourquoi pas de salut hors de l'Eglise?

Parce qu'il n'y a qu'une même foi, une même loi, les mêmes commandements.

Parce qu'il y a des sacrements établis pour tous comme les moyens de sanctification, et dont Dieu a voulu que notre salut dépendît.

Parce qu'il n'y a qu'un même ciel proposé pour terme à tous, et qui ne peut être pour les uns et les autres que la récompense des bonnes œuvres et de la pratique des vertus.

« Quiconque, dit saint Cyprien, est séparé de l'Eglise, est privé des promesses faites à l'Eglise. Il ne jouira pas de la récompense promise par Jésus-Christ, celui qui aura abandonné l'Eglise de Jésus-Christ. Il ne peut avoir Dieu pour père, celui qui n'a pas l'Eglise pour mère ; et comme il n'y eut personne au temps du déluge qui se sauva hors de l'arche, ainsi il n'y aura personne de sauvé en dehors de l'Eglise (L. I, *De Unit. eccl.*) »

Demander pourquoi on ne peut se sauver hors de l'Eglise, c'est demander pourquoi Dieu a établi *une Eglise* et l'a établie *une*; c'est demander encore :

Pourquoi il est venu montrer le chemin du ciel ;

Pourquoi il est mort, afin de nous racheter et d'effacer nos péchés ;

Pourquoi il nous a révélé les vérités du salut ;

Pourquoi il a établi l'auguste sacrifice des autels ;

Pourquoi il a institué les sacrements, et en particulier le baptême qui nous fait enfants de Dieu.

Car enfin, si on ne peut arriver à la possession de Dieu sans la connaissance des vérités principales de la religion : *Credere oportet accedentem ad Deum, quia est et inquirentibus se remunerator sit* (*Hebr.*, XI, c. 6) ;

Si on ne peut plaire au Seigneur sans la foi : *Sine fide impossibile est placere Deo* (*Hebr.*, XI, v. 6) ;

Si on ne peut mériter le ciel sans la pratique des vertus chrétiennes : *Fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsâ* (*Jac.*, II, v. 17) ;

Si on ne peut faire le bien sans la grâce : *Sine me nihil potestis facere* (*Joan.*, XV, v. 5) ;

Si on ne peut obtenir la rémission de ses péchés que par la médiation du Sauveur et en vue de ses mérites et de ses satisfactions : *Non est in alio aliquo salus* (*Act. Ap.*, IV, v. 11);

Si on ne peut être sauvé sans la charité surnaturelle : *Si... charitatem non habuero, nihil sum... nihil mihi prodest* (I *Cor.*, XIII);

Si on ne peut devenir les *héritiers* de Dieu qu'après être devenus ses *enfants* : *Si filii et hæredes* (*Rom.*, VIII, v. 17);

Il faut bien convenir que là seulement se trouve le salut où se trouvent la vraie foi dans les vérités révélées, les véritables sacrements, le véritable sacrifice, la véritable prière, les vraies espérances, en un mot, la vraie doctrine et la grâce du Rédempteur, c'est-à-dire dans la véritable Eglise que Jésus-Christ a dû et voulu établir *une,* dans l'Eglise catholique.

Veuillez donc, Monsieur, je vous en prie, considérer attentivement ces propositions qui sont désormais hors de doute pour vous :

1. L'Eglise établie par Jésus-Christ, cette Eglise hors de laquelle il n'y a pas de salut, est *une et doit l'être.*

2. Les Eglises protestantes ne peuvent s'attribuer *l'unité,* mille raisons le démontrent, et les docteurs du parti en conviennent.

3. L'Eglise catholique a tous les caractères qui constituent cette unité. D'où découle cette conclusion rigoureuse : *Donc je dois entrer dans l'Eglise catholique.*

Priez, réflechissez; faites triompher en vous la vérité, c'est tout le désir de celui qui se dit avec respect, Monsieur, votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

P. S. L'importance de la question de *l'unité* m'a engagé à lui donner un développement considérable; celle de la *sainteté* n'en exigera guère moins; mais j'espère être plus court dans les autres points.

VINGT-DEUXIÈME LETTRE.

Vals, 5 février 1854.

Monsieur,

Pour me conformer à l'ordre établi par les conciles entre les différentes notes de l'Église, après avoir parlé de l'*unité*, je dois m'occuper de la *sainteté*. C'est ce que je vais faire aujourd'hui. Il est bien entendu toutefois que je n'omettrai rien de ce qui, dans la brochure de M. Puaux, touche à cette question, et que toutes les objections qu'il nous adresse seront passées en revue et recevront leur solution.

« Je crois à l'Église... sainte : *Credo in unam, sanctam... Ecclesiam.* » Telle est la seconde marque assignée dans les symboles à l'Eglise véritable, le second caractère qui convient essentiellement à l'Eglise de Jésus-Christ, et qui doit nous servir à la reconnaître et à la distinguer parmi toutes les autres sociétés qui s'arrogeraient ce privilége. C'est le caractère que M. Puaux conteste à l'Eglise catholique avec le plus de fureur. Les objections qu'il nous oppose peuvent se ranger en trois classes :

1° Il reproche à l'Eglise catholique la conduite vicieuse d'un certain nombre de papes ;

2° Il lui reproche certains actes ou abus qui, depuis longtemps, servent de thème aux déclamations de ses ennemis ;

3° Il lui reproche la morale relâchée de ses casuistes.

Nous examinerons en son lieu chacune de ces accusations, que j'aurai soin de reproduire textuellement.

Nous allons d'abord, selon notre coutume, ramener la question à ses véritables termes. Nous dirons ce que nous entendons par la *sainteté* que nous attribuons à l'Eglise, et nous prouverons qu'elle lui appartient; nous examinerons ensuite si les sectes protestantes peuvent avec quelque fondement se dire *saintes*.

Veuillez, Monsieur, me suivre dans le développement de cette nouvelle question : il n'en est pas, ce me semble, de plus intéressante, quant à son objet; et quelque inférieur que je sois et que je me trouve à une tâche si sublime, j'ose espérer cependant de la remplir de manière à vous satisfaire et à vous convaincre pleinement.

Disons donc d'abord en quoi consiste la *sainteté* de l'Eglise.

Une société religieuse est et doit être appelée *sainte* lorsqu'elle l'est :

1° Dans sa constitution interne, je veux dire dans ses *dogmes*, sa *morale* et son *culte;*

2° Dans la *fin* qu'elle se propose et que s'est proposée son divin auteur en l'établissant;

3° Dans les *moyens* qu'elle possède et qu'elle emploie pour sanctifier ses enfants;

4° Dans les *œuvres* qu'elle opère et les merveilles qu'elle réalise;

5° Dans les *vertus* qu'elle produit;

6° Dans les *saints* qu'elle forme et qu'elle a formés en tout temps;

7° Mais elle ne peut être *sainte* sous ces différents rapports sans l'être aussi dans le principe intérieur qui

l'anime et la vivifie, dans la source d'où elle découle, et la racine qui la soutient et la nourrit. Si la racine est sainte, dit saint Paul, les rameaux le seront aussi : *Si radix sancta et rami* (*Rom.*, ch. XI, v. 16).

Or, telle *est* l'Église catholique, et *seule* elle peut revendiquer à juste titre cette auguste prérogative; *seule* elle peut se présenter au monde éclatante de blancheur, ornée de sa sainteté comme d'une parure royale, et en sa qualité d'épouse du Sauveur, jeter sans crainte à la face de ses ennemis ce défi solennel que Jésus-Christ adressait autrefois à la haine jalouse des scribes et des pharisiens : *Quis ex vobis arguet me de peccato?* Qui d'entre vous me convaincra de péché? Nous allons le prouver.

1° Et d'abord il devait en être ainsi; oui, Jésus-Christ, en établissant l'Église, *devait lui donner la sainteté pour dot et pour héritage.* Pourquoi? Parce que l'Église fondée par Jésus-Christ doit le représenter: dépositaire de son autorité divine, elle doit l'exercer au nom et selon l'esprit de son chef. Son organe ici-bas, elle doit parler comme lui le langage de la vérité et de la charité. Destinée à être la mère et la nourrice des saints, elle doit par conséquent non-seulement donner à ses enfants l'enseignement pur de la doctrine évangélique, l'aliment de la grâce, mais encore pratiquer elle-même ce qu'elle enseigne, et se nourrir du pain céleste qu'elle distribue. Ayant pour fin et pour but de former des saints et d'établir sur la terre le règne de la sainteté, elle doit en produire les fruits, et par les *œuvres* qu'elle fait, et par les *vertus* qu'elle pratique, et par les *héros* qu'elle forme à son image, ou plutôt à l'image de Jésus-Christ. Enfin, succédant à Jésus-Christ

et devant continuer jusqu'à la fin du monde la mission réparatrice du Dieu incarné, transmettre à toutes les générations les vérités sacrées qui sont l'objet de la révélation; conférer les sacrements, qui sont les canaux et les instruments de la grâce; gouverner et conduire les hommes à travers les routes périlleuses de la vie présente jusqu'au terme de la patrie; il fallait que l'Église reproduisît en elle les traits de son auteur, et que sa sainteté brillât d'un éclat assez vif pour faire dire à tout homme sensé qui la contemplerait avec attention : *Voilà l'Eglise de Jésus-Christ.* De même qu'en voyant les œuvres de ce divin Sauveur, en considérant ses vertus et ses miracles, ses ennemis mêmes étaient forcés de confesser sa divinité et de s'écrier : *Oui, celui-là est véritablement le Fils de Dieu : Verè Filius Dei erat iste* (*Matth.*, 27); *Personne ne peut opérer les merveilles qu'il opère, s'il n'est le Fils de Dieu* (*Joan.*, ch. III).

2° Ce que Jésus-Christ se devait à lui-même, ce qu'il devait aux hommes qu'il venait sauver, ce qu'il devait à son Église, chargée d'une mission divine, il l'a fait réellement; oui, il a réellement marqué son Église du sceau de sa *sainteté.* Ecoutez saint Paul : « Jésus-Christ, dit-il, a aimé l'Église, et s'est livré à la mort pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant dans le baptême par la parole de vie, et de se former *une Église belle et glorieuse, qui n'ait ni rides, ni taches, ni autre chose de ce genre, mais qui soit sainte et immaculée.* » *Christus dilexit Ecclesiam et seipsum tradidit pro eâ ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ, ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam non habentem maculam, aut rugam, aut*

aliquid hujusmodi, *sed ut sit sancta et immaculata* (*Eph.*, ch. v, v. 25).

C'est dans cette même pensée, que saint Pierre appelle les fidèles *une race choisie*, *une nation sainte*, *un peuple acquis et racheté*. *Vos autem genus electum*, *gens sancta*, *populus acquisitionis* (*I Pet.*, ch. II, v. 9).

C'est ce qui résulte également de l'enseignement apostolique, qui nous représente constamment l'Église comme le corps mystique du Sauveur, et Jésus-Christ comme le chef de ce corps, qu'il anime, gouverne, dirige et sanctifie : *Christus caput est Ecclesiæ*, *ipse Salvator corporis ejus* (*Eph.*, ch. v, v. 23). Ce corps, qu'il a réconcilié à Dieu par sa mort, il veut qu'il soit *saint*, *immaculé*, *irrépréhensible* : *Nunc autem* (*vos*) *reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem*, *exhibere vos sanctos*, *et immaculatos*, *et irreprehensibiles coram ipso* (*Coll.*, ch. I, v. 22).

Mais quoi, me direz-vous peut-être, prétendez-vous donc que tous les membres de l'Église catholique sont saints, sans tache, irrépréhensibles ? Non, certainement : je prétends, au contraire, 1° que l'Église de la terre renferme dans son sein un grand nombre de pécheurs. Ces pécheurs, qui sont devenus ses membres par le baptême, elle ne les répudie pas, aussi longtemps qu'ils lui restent unis par la foi ; elle demande à Dieu leur conversion, elle s'afflige de leurs désordres, elle s'efforce de les ramener au chemin de la vertu, elle espère, elle attend le jour de la miséricorde pour eux : ce sont des *prodigues*, il est vrai, mais dans lesquels elle reconnaît encore ses *enfants*. Je prétends, 2° avec saint Augustin, que ceux-là mêmes qui, dans l'Église,

vivent de la vie de la grâce, ne sont point sans tache : « Toutes les fois, dit ce saint docteur, que j'ai parlé de la sainteté de l'Église, et que, d'après l'apôtre, j'ai avancé qu'elle était sans ride et sans tache, je n'ai pas prétendu lui attribuer cette perfection dans le temps présent, mais j'ai voulu dire ce qu'elle serait au jour de la gloire, ce qu'elle travaillait à devenir. Maintenant les ignorances et les infirmités de ses membres l'autorisent à faire chaque jour à Dieu cette prière : *Pardonnez-nous nos offenses* (l. II, *Retract.*, ch. XVIII). »

Ainsi donc, cette sainteté parfaite n'est pas l'apanage de l'Église de la terre, mais c'est le terme de ses désirs, l'objet de ses tendances et de ses combats; c'est le travail et l'exercice qui l'occupe sans cesse; c'est le but de ses efforts, la difficile et pénible transformation qu'elle cherche à opérer dans chacun de ses enfants, auxquels elle peut dire, avec autant de raison que l'Apôtre : *Mes petits enfants, que j'enfante de nouveau, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous* (*Gal.*, 4). Ce qui n'est en elle qu'à l'état d'*ébauche*, elle travaille à le perfectionner; les fondements sont jetés, mais les murs ne sont pas élevés; nous sommes ici-bas à l'état d'enfance, l'Eglise s'occupe à nous faire passer à l'état de l'homme parfait, par une ressemblance complète avec Jésus-Christ. Il n'en est pas moins vrai que l'Eglise est *sainte* et sans *tache*, considérée en elle-même, c'est-à-dire dans sa constitution divine, dans l'esprit qui l'anime, dans le but qu'elle poursuit comme dans les moyens qu'elle emploie, dans la doctrine qu'elle enseigne, dans les principes de sa morale et les pratiques de son culte, dans son action et dans ses tendances. Tel est le sens que nous attachons à

cette prérogative de l'Eglise, à la *sainteté* que nous lui attribuons.

Voyons maintenant si ce caractère appartient à l'Eglise *catholique*, et si elle est véritablement *sainte*, au sens que nous avons expliqué.

Mais, avant d'entrer en matière, il ne sera peut-être pas inopportun de vous donner quelque relâche. La matière est grave, elle est sérieuse, elle demande d'assez longs développements. Ce sont là, pour moi, des motifs de ne pas abuser de votre bienveillante attention.

Recevez donc l'assurance de mon respectueux dévoùment, et croyez moi,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

VINGT-TROISIÈME LETTRE.

Vals, 7 février 1854.

Monsieur,

I. Ce que j'ai à démontrer avant tout, c'est que l'Eglise est *sainte* en elle-même, dans sa nature, dans sa constitution intime. Je veux dire dans *le dogme, la morale* et *le culte*, qui constituent sa vie et règlent les jugements, les affections, les actions de ses membres.

Oui, l'Eglise est *sainte*, 1° dans *sa doctrine et sa foi*; — tel est, tel a toujours été son privilége. Car cette foi

est *pure*, toujours l'Eglise l'a conservée intacte, sans aucun mélange d'erreur, sans altération, sans changement.

Les vérités qui en sont l'objet, loin de renfermer quelque chose de *contradictoire*, s'expliquent, se complètent, se soutiennent et se fortifient mutuellement; elles s'accordent admirablement et forment un tout parfaitement homogène; elles sont faites les unes pour les autres, et chacune de ces vérités, comme une pierre taillée et équarrie, est à sa place et ne pourrait disparaître qu'en laissant un vide dans l'édifice.

Ces vérités, essentiellement *raisonnables* et conformes à la lumière naturelle, dans la partie accessible à la raison, ont de quoi la satisfaire, même dans ce qu'elles ont d'inattingible et d'incompréhensible pour elle. Toutes ont été soumises un million de fois à l'examen passionné des ennemis les plus prévenus et les plus acharnés, et toutes sont sorties autant de fois du creuset de l'épreuve plus éclatantes encore et plus radieuses.

C'est en vain que le marteau démolisseur de l'incrédulité a frappé l'un après l'autre tous les dogmes religieux, en vain que de tout temps l'impiété a voulu salir de son écume impure les mystères les plus augustes de la religion. L'édifice sacré n'a pu être entamé, les secousses qu il a subies n'ont servi qu'à en resserrer et fortifier les différentes parties; et le dogme catholique est resté debout, trônant sur les intelligences les plus élevées, et exerçant son empire sur les nations chrétiennes, malgré les révoltes de l'orgueil et les prétentions vaniteuses de l'esprit humain.

C'est en vain que les puissances du siècle se sont

liguées contre l'Eglise et sa foi, et qu'elles se sont efforcées de lui enlever au moins quelque parcelle des vérités qui forment son patrimoine; jamais l'Eglise n'a consenti a faire plier un seul article de son symbole devant une volonté souveraine; jamais elle n'a pu être amenée à sacrifier un seul de ses dogmes au bon plaisir de l'homme, fût-il roi ou empereur.

C'est en vain que le génie perfide du schisme et de l'hérésie s'est acharné, depuis plus de dix-huit cents ans, à déchirer la robe sans couture du Sauveur. Les morsures cruelles du dragon infernal, les attaques tantôt sourdes et cachées, tantôt ouvertes et violentes, qu'elle a eu à subir, n'ont pu arracher à l'Eglise un seul lambeau de ces vérités sacrées, son héritage. Elle a gardé ce précieux dépôt intact, et sa foi, aujourd'hui, est encore ce qu'elle était au temps des Apôtres.

Mais que lui en a-t-il coûté pour cela!

Pour conserver *la sainteté et la pureté de cette foi*, l'Eglise a consenti à être baptisée du baptême de la douleur et du sacrifice. Pasteurs et fidèles ont payé de leur vie leur attachement à la religion de Jésus; le symbole catholique nous arrive, au dix-huitième siècle, porté sur une mer de sang, et dix-huit millions de héros chrétiens, ayant à leur tête leurs prêtres, leurs évêques, et plus de trente souverains pontifes, ont proclamé, à la face du ciel et de la terre, au milieu des tourments les plus affreux, l'inébranlable solidité de leur foi.

Pour conserver *la sainteté et la pureté de cette foi*, l'Eglise a su, quand il l'a fallu, renoncer à la faveur des princes, et s'exposer aux plus terribles effets de leur indignation. Que n'a-t-elle pas eu à souffrir des

Valens, des Constant, des Copronyme, des Nicéphore et de tant d'autres? Combien de fois des princes, même catholiques, aveuglés par la passion, n'ont-ils pas fait retentir à ses oreilles le nom menaçant de *schisme?* Or, quelle a été la conduite de l'Eglise en ces circonstances? Elle a fait au bien de la paix toutes les concessions que pouvait approuver sa conscience, mais jamais elle n'a transigé avec le devoir, jamais elle n'a rien sacrifié de sa foi.

Pour conserver *la sainteté et la pureté de cette foi*, l'Eglise a fait plus encore : elle s'est résolue à retrancher de son corps, non-seulement des particuliers, mais des nations entières, obstinément attachées à leurs erreurs; plutôt que de laisser pénétrer la moindre altération dans ses croyances, elle a impitoyablement coupé ces membres gangrenés, et la perte numérique et matérielle qu'elle faisait d'un si grand nombre de ses enfants, quelque douloureuse qu'elle fût pour son cœur de mère, l'a moins effrayée qu'une vérité compromise, rejetée ou simplement altérée; témoin les *Eglises d'Orient*, la *schismatique Russie*, etc. En cette matière, elle ne pouvait souffrir, elle n'a jamais souffert aucune tache; s'il en était autrement, elle ne serait plus *sainte*, elle ne serait plus l'Eglise de Jésus-Christ.

Voilà comment et à quel prix elle a su garantir l'inviolable pureté de sa foi.

II. Oui, l'Eglise est *sainte dans sa morale.*

Dans la *morale* comme dans le dogme, il y a des choses *certaines* et admises de tous; il en est d'autres qui sont *controversées* et sont du domaine de l'*opinion.* Les premières seules forment la doctrine morale de l'Eglise, et c'est d'elles qu'il est question ici.

L'enseignement moral de l'Eglise est contenu : 1° dans ses *catéchismes*, c'est-à-dire dans ces livres élémentaires qui renferment la doctrine que l'on enseigne à tout Catholique, et qui est la règle de leurs mœurs comme de leur foi ; 2° dans les *instructions et sermons* que les prédicateurs et les pasteurs des âmes adressent aux peuples, soit de vive voix du haut de la chaire, soit dans des livres imprimés et répandus parmi les fidèles ; 3° dans les *ouvrages ascétiques* qui traitent de la science du salut, de la perfection chrétienne et des devoirs que nous avons à remplir par rapport à Dieu, au prochain et envers nous-même ; 4° dans les *livres de théologie*, qui contiennent l'enseignement des doctrines catholiques ; 5° dans les *règlements et décrets des conciles ou des papes*, qui ont rapport aux devoirs de la vie chrétienne.

Or, je le demande, le ministre pourrait-il citer dans ces catéchismes, sermonnaires, livres ascétiques, théologies, collections des décrets et des conciles connues sous le nom de droit canonique, une seule proposition que l'on puisse regarder comme la doctrine de l'Eglise, qui soit *approuvée positivement* par elle et qui soit une erreur en morale ? Je l'en défie. Non, il n'en citera pas une. Je sais bien que M. Puaux nous accuse d'encourager dans nos livres *le parjure*, *le vol*, *l'homicide*, *l'impudicité*, *l'assassinat* ; je sais bien qu'il prétend que notre *morale vient des passions humaines et qu'elle est impure*. Voilà qui est facile à dire, et c'est ce qu'il faudrait prouver. Nous examinerons du reste plus tard la valeur de ces accusations intentées à l'Eglise catholique. Je maintiens, en attendant, que parmi tant de livres écrits en des temps si différents, dans des pays

si éloignés, par des auteurs en si grand nombre, il n'y a pas une erreur *morale* qui ait eu *cours* dans l'Eglise, qui ait été *adoptée* généralement par elle, que l'Église ait *approuvée*, pas une même qui, enseignée par quelques individus, n'ait été *rejetée et condamnée* par l'Église dès qu'elle l'a connue. Chez nous, le particulier peut se tromper ; mais il est incontinent repris, blâmé, et s'il le faut, condamné. Parmi les Protestants, il n'y a pas de contrôle possible : ce serait une contradiction au principe de la Réforme et un non-sens. Aussi toutes les erreurs y sont patronées, tandis que l'Église catholique les condamne et les repousse impitoyablement.

Voilà, Monsieur, ce que je soutiens, parce que c'est la vérité, et voilà ce qui nous paraîtra admirable, si nous considérons que l'on ne trouverait pas deux catéchismes protestants qui se ressemblent, et pas une erreur morale ou dogmatique qui n'ait eu droit de cité dans la Réforme et qui n'ait été accueillie par quelque secte protestante.

Ah ! Monsieur, laissez-moi vous le dire, cette accusation du ministre de Rochefort me fait peine et me blesse au cœur. J'avais cru jusqu'ici qu'il n'y avait que le paganisme accoutumé à adorer le vice qui osât attaquer la sainte morale de l'Église. Je me trompais ; les païens eux-mêmes ont exalté la pureté de la loi évangélique, et M. Puaux entreprend de l'incriminer ! J'avais cru qu'il était réservé aux prêtres des divinités idolâtres, aux brames de l'Inde, aux bonzes de la Chine ou du Japon, aveuglés par l'ignorance, l'intérêt et la passion, de calomnier la sainte morale de l'Église catholique ; je me trompais : ils l'admirent et en proclament l'excel-

lence, et M. Puaux, au sein du christianisme, éclairé des rayons de ce soleil éblouissant, se prend à la nier. J'avais craint que le philosophe et l'incrédule n'enveloppassent dans le même anathème et le dogme qui humilie leur esprit superbe et la morale qui désespère leur cœur corrompu. J'étais dans l'erreur : en repoussant les mystères de la foi, la philosophie et l'incrédulité ont consenti à payer à la morale catholique le tribut de leurs hommages ; le protestantisme est le seul qui ose nier une vérité aussi claire que le jour. D'où vient cela? Une feuille protestante nous l'apprendra. « Cette *haine mesquine* de nos théologiens pour le catholicisme et ses représentants, dit-elle, est toujours une affaire de *mode* pour certains Protestants (*Blatter fur literar. Unterhaltung*, 1835, n. 194). »

Si nous en croyons M. Puaux, notre morale est *impure*, elle naît des *passions*, elle autorise les plus graves excès. Quoi donc! *la morale de l'Eglise catholique impure!* mais est-il un *vice* qu'elle ne flétrisse, qu'elle ne combatte, qu'elle ne proscrive dans ses enfants? Non, *pas un*.

Est-il une vertu qu'elle ne prêche, qu'elle n'exalte, qu'elle ne recommande, dont elle n'exige la pratique? Non, *pas une*.

L'avez-vous jamais surprise à caresser un seul de *ces penchants* mauvais si chers au cœur de l'homme? Non, *jamais*.

L'avez-vous vue céder une seule fois à la faiblesse des plus grands monarques, lorsqu'ils réclamaient son indulgence, ou du moins son silence, en faveur d'une passion? *Non, jamais*.

Quelle est la grande et continuelle occupation de

l'Église? De combattre, de détruire le péché, lorsqu'elle n'a pu l'empêcher.

Quel est l'objet de ses soins assidus et son travail de tous les jours? De conserver pure et intacte l'innocence de ses enfants, de les orner du manteau royal de toutes les vertus; avec autant de vérité que saint Paul, elle peut dire à chacun d'eux : *Æmulor enim vos Dei æmulatione; despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo* (*II Cor.*, XI) : Je ressens pour vous une sainte jalousie dont Dieu est le principe; car je me suis engagé à vous livrer comme une vierge pure et chaste à Jésus-Christ, votre époux.

Que font ses ministres du haut de la chaire de vérité? Quel est le but unique et l'objet constant de leurs prédications?

Que fait le prêtre à l'autel où il monte tous les jours?

Que fait-il au saint tribunal, où il passe souvent de longues heures aussi pénibles pour lui que consolantes et utiles pour les âmes?

Que se propose-t-il dans l'administration des sacrements, dans les œuvres diverses de son ministère? Un seul mot résume en quelque sorte toute sa mission, toute sa vocation : il est prêtre, comme Jésus-Christ, pour que le péché soit détruit : *Ut finem accipiat peccatum* (*Dan.*, IX). Il fait la guerre au péché, à tous les péchés. A l'incontinent, il dit avec saint Paul : Ni les fornicateurs, ni les adultères, ni les cœurs adonnés à la mollesse ne possèderont le royaume de Dieu. *Neque fornicarii, neque adulteri, neque molles regnum Dei possidebunt* (*I Cor.*, c. 6).

A l'avare, au voleur, il dit : Ni les avares ni les vo-

leurs n'entreront dans le royaume du ciel : *Neque avari, neque fures* (*I Cor.*, c. 6).

A l'injuste détenteur du bien d'autrui, il dit avec saint Augustin : *Non remittitur peccatum nisi restituatur ablatum :* Le péché n'est remis qu'autant que l'on rend ce qu'on a pris.

A l'homme colère et vindicatif, il défend la vengeance : *Date locum iræ* (*Rom.* 12).

A celui qui nourrit de la haine pour son ennemi, il intime le précepte divin de l'aimer : *Diligite inimicos vestros* (*Matt.*, V).

Notre morale est impure, elle naît des passions!

Voulez-vous savoir ce qu'enseigne le prêtre, ce qu'enseigne l'Eglise? Elle rappelle à tous ses enfants les devoirs qu'ils ont à remplir, les vertus qu'ils ont à pratiquer.

A l'enfant, elle dit : Obéissez à vos parents : *Filii, obedite parentibus* (*Coll.* 3), honorez-les.

Aux parents, elle recommande de ne pas pousser à bout leurs enfants par des exigences injustes : *Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros* (*Coll.* 3).

Aux serviteurs, elle dit : Soyez soumis à vos maîtres selon la chair : *Servi, obedite dominis carnalibus;* obéissez-leur dans la simplicité de votre cœur, et craignant Dieu (*Coll.* 3).

Aux maîtres, elle recommande la justice et l'équité envers leurs serviteurs : *Domini, quod justum est et æquum servis præstate* (*Coll.* 4).

Aux sujets, elle dit : Soyez soumis aux puissances qui sont au-dessus de vous, car tout pouvoir vient de Dieu : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit ; non enim est potestas nisi à Deo* (*Rom.*, XIII).

Aux rois, elle rappelle qu'ils ont eux-mêmes un maître dans le ciel.

Au peuple chrétien, elle dit : Respectez et honorez vos pasteurs, car ils veillent sur vous comme devant rendre compte à Dieu de vos âmes : *Obedite præpositis vestris et subjacete eis, ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri* (*Hebr.*, 13).

Aux pasteurs et aux supérieurs, elle recommande d'être les modèles du troupeau qui leur est confié, et de donner aux hommes l'exemple de toutes les vertus : *Providentes non coacte, sed spontanee... neque dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo* (*I Pet.*, V).

A tous elle prêche la sobriété, la justice, la piété : *Ut sobriè, justè et piè vivamus in hoc sæculo* (*Tit.*, II).

A tous elle prêche et inculque la divine charité : *Hoc est præceptum meum ut diligatis invicem* (*Joan.*, 15).

En est-il ainsi dans la Réforme, Monsieur? Ecoutez un de vos écrivains : « Les ministres, au lieu de prêcher sur les doctrines du christianisme, puisent leurs sujets dans le domaine des sciences, comme la politique, l'agriculture, etc. Désormais, les prédicateurs doivent être tous médecins, fermiers et agriculteurs. Du haut des chaires, ils doivent, non-seulement recommander l'inoculation, mais encore enseigner à leurs troupeaux la meilleure manière de planter les pommes de terre (VON SCHELLING, *Academische Vorlesungen*). »

« Beaucoup de pasteurs, dit un autre, même des surintendants généraux, des pasteurs de cours, pourraient prononcer leurs discours dans des synagogues ou dans des mosquées. »

Notre morale est impure, elle naît des passions!

Comment se fait-il donc qu'elle réalise tant *de merveilles de charité*, qu'elle inspire tant de sublimes *dévoûments*, qu'elle produise tant de *vertus* héroïques, qu'elle forme tant de *saints*, comme nous le montrerons tout à l'heure?

Notre morale impure et le fruit des passions!!! Sans doute parce qu'elle fait un devoir de la pénitence et de la mortification, parce qu'elle impose des jeûnes et des abstinences, parce qu'elle honore le célibat, parce qu'elle *prescrit les bonnes œuvres* que le ministre regarde comme *inutiles pour le salut*... En vérité, c'est trop fort.

Concluons. — Oui, l'Église catholique est *sainte* dans sa *morale*, et jamais elle n'a consenti à ce qu'elle fût souillée et profanée par le vice, fût-il assis sur le trône.

Qu'un Lothaire, un Robert emploient, pour fermer la bouche au vicaire de Jésus-Christ, les menaces et les promesses, les caresses ou la violence, le vicaire de Jésus-Christ n'en dira pas moins à la face du monde : *Non licet* : Vous ne le pouvez pas. C'est ce que firent Nicolas Ier, Adrien II. Qu'un empereur esclave de ses passions, l'impudique et cruel Henri IV, mette en jeu les ressources de la duplicité et de l'hypocrisie pour adoucir et gagner le Souverain Pontife et le faire condescendre à ses désirs ; c'est en vain. Alexandre II et Grégoire VII n'en diront pas moins : *Non licet* : Cela ne vous est pas permis.

Que Philippe Ier, que Philippe-Auguste négocient, s'agitent, menacent, résistent ; c'est en vain : au-dessus des brutales lois de la passion plane l'inflexible loi de

Dieu. Urbain II, Célestin III sauront le rappeler aux monarques et leur dire : *Non licet.* Ils sauront à leur tour menacer et user des armes spirituelles, mais redoutables, que Dieu leur a remises entre les mains pour triompher des passions que leurs avis paternels n'avaient pu régler.

Qu'un prince aveuglé par l'amour du plaisir, un Henri VIII, mette le catholicisme de l'Angleterre au prix d'une concession injuste que proscrivent les saintes lois du mariage ; qu'il menace de transformer la terre des saints en une terre de désolation, si on ne l'autorise à répudier son épouse légitime pour lui substituer Anne de Boleyn ; c'est en vain : l'Église ne transige pas avec les principes. Ferme et inflexible comme le Dieu trois fois saint dont il est le ministre, Clément VII répète, en face de si redoutables dangers : *Non licet.* Ce que l'Église a fait dans ces circonstances solennelles, l'apôtre, le missionnaire, le prêtre le fait tous les jours, et chacun d'eux redit dans l'occasion avec courage : *Non licet.*

L'Église ne croit pas compromettre, mais plutôt soutenir les intérêts de Jésus-Christ par cette sage et inflexible sainteté. « Si le christianisme, dit Hurter, n'a pas été refoulé comme une secte dans un coin du globe, s'il n'a pas été réduit à une simple formule, comme la religion des Indoux, on le doit à la vigilance et à la sévérité des pontifes romains (*Vie d'Innocent III*, l. IV). »

« Jamais, dit M. de Maistre, les papes et l'Église en général ne rendirent de service plus signalé au monde que celui de réprimer chez les princes, par l'autorité des censures ecclésiastiques, les accès d'une passion, terrible

même chez les hommes doux, mais qui n'a plus de nom chez les hommes violents, et qui se joue constamment des plus saintes lois du mariage, partout où elle sera à son aise. L'amour, lorsqu'il n'est pas apprivoisé jusqu'à un certain point par une extrême civilisation, est un animal féroce capable des plus horribles excès; si on ne veut pas qu'il dévore tout, il faut qu'il soit enchaîné, et il ne peut l'être que par la terreur. Mais que fera-t-on craindre à celui qui ne craint rien sur la terre? La sainteté des mariages, base sacrée du bonheur public, est surtout de la plus haute importance dans les familles royales, où les désordres d'un certain genre ont des suites incalculables dont on est bien éloigné de se douter. Si dans la jeunesse des nations septentrionales, les papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de caprice en caprice, et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce, et peut-être la polygamie; et le désordre se répétant, comme il arrive toujours, jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où se serait arrêté un tel débordement (*Du Pape*, t. I, c. VII, p. 267). »

« Les Orientaux ont la polygamie et tout ce qu'elle a produit. Nous aurions aujourd'hui des monstres, ou la polygamie, ou l'un et l'autre, sans les Papes (*Du Pape*, t. I, p. 274).

Ah! Monsieur, quel rapprochement fatal ces exemples nous rappellent naturellement! Combien il s'en faut que le protestantisme ait fait preuve d'une pareille délicatesse de conscience, et combien les apôtres de la Réforme se sont-ils montrés plus faciles et plus indul-

gents que les Souverains Pontifes! Le landgrave de Hesse les consulte pour savoir s'il ne pourrait pas, en conscience, je ne dis pas renvoyer sa femme sous prétexte de parenté ou de quelque autre empêchement, mais en gardant la première, lui en adjoindre une seconde. Et ces *réformateurs* de l'Eglise, après une délibération sérieuse et réfléchie, ont la lâcheté d'autoriser, par une décision doctrinale et signée, cette solennelle infraction à l'unité du mariage! — Et Luther, en plusieurs endroits de ses ouvrages (*Commentaire sur la Genèse*, t. IV, *Jen. germ.*, f. 103, et dans sa lettre à George Bruck, chancelier du duc de Saxe-Weimar), ose approuver la polygamie! « Il m'*est impossible*, écrit-il, en vertu de l'Ecriture sainte, *de défendre* à qui que ce soit *de prendre plusieurs femmes en même temps*; mais je ne voudrais pas être le premier à introduire cette *louable coutume* chez les Chrétiens (N. 572, t. II, p. 450). » Il va bien plus loin, et la pudeur m'empêche de retracer des paroles qui seront l'éternelle honte des disciples de cet hérésiarque. Mais n'insistons pas davantage sur ce point.

Ce que je tiens à faire bien comprendre, c'est que l'Église ne peut pas plus transiger sur la *morale* que sur le *dogme;* qu'elle ne peut rien sacrifier de sa *sainteté*, pas plus que de sa *vérité*, sans cesser d'être ce qu'elle est, l'Eglise de Jésus-Christ, et qu'elle perdrait tout, si la crainte des persécutions, le danger plus terrible des schismes, le désir de se conserver la faveur des princes, la déterminaient jamais à laisser porter atteinte à la pureté de sa morale. *Si le sel venait à s'affadir*, s'il perdait sa saveur, *à quoi serait-il bon, sinon à être jeté sur le fumier?* Donc toute Eglise, toute secte qui

entre en marché sur cet objet, et qui consent à vendre son inviolabilité, n'importe à quel prix, se convainc elle-même d'être une fausse Eglise. Ce n'est plus l'épouse de Jésus-Christ, c'est une adultère, c'est une prostituée.

Jugez, Monsieur, d'après ces principes évidents, ce que sont les Églises protestantes. Je m'arrête ici pour cette fois, et je me dis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

VINGT-QUATRIÈME LETTRE.

Vals, 8 février 1854.

Monsieur,

Avant d'aller plus loin dans la preuve et l'explication de la sainteté de l'Eglise et de sa morale, je crois devoir résoudre quelques-unes des objections de M. le ministre sur ce sujet. Voici ses paroles :

« Après de telles pages, il devrait sembler que son histoire n'en peut contenir de pires. Mais non, ce que je vous ai dit n'est rien, en comparaison de ce que j'ai à vous dire, puisque votre Eglise vérifie à la lettre ce mot si profond et si juste de Mme de Staël : *Les mauvaises actions sont moins dangereuses que les mauvaises maximes.* Vous comprenez déjà que je veux vous parler de vos casuistes, qui se personnifient si tristement dans cette trop

célèbre Société de Jésus, qui porte sur sa tête vos couronnes, et sur ses épaules les stigmates de Blaise Pascal. Elle vous appartient tête et cœur; que dis-je? c'est elle qui, aujourd'hui, jette au vent les derniers débris des libertés gallicanes, et fait courber la mitre archiépiscopale de Monseigneur Sibour devant le frac noir de M. Veuillot. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était autrefois, la force comme la honte de Rome. C'est de son sein qu'est sortie cette morale relâchée, qui forme les Pharisiens, fait croire à un Fawkes qu'il gagnera le ciel, s'il peut faire sauter le Parlement anglais avec quelques barils de poudre; qui pousse un Jacques Clément à tuer Henri III; qui persuade à Ravaillac qu'il transformera en clef du paradis le poignard qui frappera au cœur Henri IV; qui persuade à Pie VII, pape et saint, qu'il peut en toute sûreté de conscience s'allier avec le féroce duc d'Albe et un aventurier italien pour faire assassiner la reine Elisabeth. Je suis, Monseigneur, sur un terrain brûlant, vous le sentez; on a tant parlé contre les Jésuites, on leur a imputé tant de perversités, qu'il semble que qui dit trop ne prouve rien. Aussi, sans vouloir confondre tous les individus avec le corps entier, je me réfugie dans l'histoire et je me contente de vous renvoyer à un arrêt célèbre du Parlement de Paris, qui, en 1762, fit brûler en place de Grève, par la main du bourreau, 326 publications, chacune d'elles approuvée par trois théologiens jésuites à ce commis. Sur ces 326 publications, 28 encouragent le parjure, 35 le vol, 36 l'homicide, 17 l'impudicité, 68 l'assassinat à la manière de Ravaillac. Je n'invente pas, je dis ce qui est. Cet arrêt fut rendu en robes rouges, et ceux qui le libellèrent n'étaient ni Juifs ni Protestants, mais Catholiques romains. Est-ce assez, Monseigneur? Oui, sans doute, mais un mot encore. J'ai entre les mains un livre que m'a donné un prêtre qui a quitté votre communion; ce livre est le *Guide du Confesseur;* son auteur est Monseigneur Bouvier, alors évêque du Mans. Ce livre, écrit en mauvais

latin (le français, grâce à Dieu, ne se prête pas à de telles horreurs), révolte par sa lubricité et par des questions qui étonneraient un médecin en chef de la Salpétrière. Une Eglise qui enseigne dans ses séminaires cette théologie morale dernièrement dévoilée par un bibliophile, et fait à ses jeunes lévites un cours de diaconale d'après Monseigneur Bouvier, ne peut pas être une Eglise sainte. »

Je suis de l'avis de Mme de Staël, et je crois que les *mauvaises maximes sont encore plus dangereuses que les mauvaises actions*; voilà pourquoi, je l'ai déjà dit, on ne peut accuser l'Église catholique des fautes commises par ses membres, parce qu'elles se commettent contre ses principes, et malgré ses défenses, ses menaces et ses anathèmes, et que le Catholique ne peut vivre mal qu'en se mettant en contradiction avec sa foi. Mais le protestantisme est responsable des crimes de ses membres, parce qu'il enseigne les *maximes* détestables qui les autorisent et les consacrent. En voulez-vous une preuve? Ecoutez :

Voici un principe admis dans le protestantisme : *Les bonnes œuvres sont inutiles pour le salut*, Luther dit même qu'elles sont *nuisibles*; *les fautes, au contraire, quelles qu'elles soient, ne peuvent mettre obstacle au salut...*

Or, Monsieur, j'ose le demander à tout Protestant raisonnable et honnête, ce principe seul n'ouvre-t-il pas la porte à tous les désordres, à tous les vices, à tous les excès? Ne justifie-t-il pas tous les crimes? Ne les autorise-t-il pas? Ne les encourage-t-il point? Ne brise-t-il pas tout ressort pour la vertu, et n'éteint-il pas toute ardeur, toute émulation pour le bien? Quelle est la conclusion logique et pratique de ce principe? Je le demande. Ne doit-il pas enfanter tous les crimes?

N'avons-nous pas droit, après cela, de nous étonner que le protestantisme ose parler de sainteté, et reprocher à l'Église catholique d'avoir une morale *relâchée, impure et le fruit des passions?*

Quoi ! M. Puaux lui-même reproche à l'Église d'enseigner que les *sacrements, la pénitence et les bonnes œuvres méritoires de la vie éternelle contribuent à sa justification* (p. 9, 15) ! Il nous fait un crime d'exiger de l'homme la pratique de la justice, de la tempérance, de la charité, de la bonne foi et de la pureté, c'est en cela qu'il nous trouve coupables ; et il revendique pour lui et son parti la gloire de la moralité !... En vérité, c'est pousser la plaisanterie trop loin, et je ne crois pas qu'elle soit du goût du lecteur sensé et ami de la vertu. Mais nous reviendrons plus tard sur cet objet.

Dans le passage que vous venez de lire, Monsieur, vous avez dû voir que le ministre confond la morale de l'Église avec celle des Jésuites. C'est nous faire beaucoup d'honneur ; et pour ce qui me regarde, je lui en témoigne ma reconnaissance bien sincère. Non, nous n'avons pas de plus grande ambition que de nous conformer à l'Église catholique, en ce qui touche à la morale comme en ce qui touche au dogme. Il serait plus juste cependant de dire que la compagnie de Jésus, comme les autres ordres religieux, si respectables et si nombreux, et le corps entier de ses ministres, en un mot, tous les prêtres séculiers et réguliers reçoivent de l'Église les principes qu'ils suivent en morale, et mettent leur gloire à s'y conformer. Ce n'est pas la branche, quelle qu'elle soit, qui nourrit le tronc, mais le tronc qui nourrit la branche ; ce n'est pas le ruisseau qui alimente la source, mais la source qui alimente le ruisseau.

Est-ce à dire qu'aucun moraliste, aucun casuiste ne puisse s'écarter, et ne se soit écarté quelquefois de la vérité? Oh! non; nous sommes loin de le prétendre; mais si quelques casuistes catholiques sont tombés dans des erreurs plus ou moins graves en matière de morale, non seulement l'Eglise n'a pas approuvé leur doctrine, mais elle l'a réprouvée et proscrite; une surveillance continuelle et active s'exerce par elle sur l'enseignement de ses ministres, et ne craint pas de flétrir par une condamnation authentique tout ce qui s'écarte de la *vérité* et de la *sainteté*. Nous avons des recueils de propositions ainsi condamnées par les Souverains Pontifes, monuments solennels de l'ordre et de la subordination qui existent dans l'Église catholique, de la vigilance éclairée des chefs, de la docile soumission des membres, deux choses qui manquent à la Réforme.

Selon M. Puaux, *les casuistes de l'Eglise se personnifient dans la trop célèbre société de Jésus.*

Là-dessus j'aurais une petite difficulté à proposer au ministre. La voici.

On sait que la Compagnie de Jésus n'a été fondée qu'au milieu du seizième siècle, une trentaine d'années après le commencement du protestantisme; je voudrais bien savoir si, à cette époque, la morale de l'Église était déjà relâchée et corrompue, ou si le relâchement s'est introduit depuis. Qu'en pense M. Puaux? Pour moi, voici comment je raisonne.

Si le relâchement n'existait pas encore, les Protestants ne peuvent justifier leur séparation d'avec l'Église, puisqu'ils prétendent la motiver sur la corruption de l'Église catholique.

Mais s'il existait déjà, les Jésuites n'ont fait qu'ac-

cepter la morale en vigueur dans l'Église, celle qui était enseignée avant eux; ils sont donc innocents du relâchement, et c'est à tort que M. Puaux les accuse.

C'est à regret, je l'avoue, que dans un ouvrage consacré à justifier l'Église catholique, je me vois forcé de fixer l'attention du lecteur sur un sujet qui ne peut être qu'accidentel au but que j'ai en vue, et de parler d'une Compagnie à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir; mais puisque le ministre identifie en cette question la cause de l'Église avec celle de la Compagnie, je ne puis me dispenser d'entrer dans quelques explications. Je serai court cependant; car assez de livres ont été écrits sur ce sujet pour éclairer la conscience des personnes qui veulent connaître la vérité. Dans cette cause, je ne veux invoquer que des témoins non suspects.

La grande accusation de M. Puaux est tirée de l'arrêt du parlement de Paris en 1762, arrêt en vertu duquel on brûla *en place de Grève* 326 *publications, chacune d'elles approuvée par trois théologiens jésuites. Sur ces* 326 *publications*, 28 *encouragent le parjure*, 35 *le vol*, 36 *l'homicide*, 17 *l'impudicité*, 68 *l'assassinat à la manière de Ravaillac. Je n'invente pas, je dis ce qui est.* Certes, je l'avoue, voilà qui est grave. Si cette accusation était vraie, la Compagnie de Jésus serait une compagnie de brigands, et devrait rester à jamais ensevelie sous cette montagne de crimes et d'horreurs. Voyons ce qu'il en est.

1° Il n'y eut pas 326 publications, mais vingt-quatre ouvrages de divers Jésuites condamnés au feu *comme séditieux, destructifs de la morale chrétienne et enseignant une doctrine meurtrière.* Il est bien vrai que l'arrêt déclarait que *tel était l'enseignement constant et*

non interrompu de la société, et que tous désaveux à cet égard étaient inutiles ou illusoires (Arrêt du 6 août 1761, exécuté seulement en 1762).

Mais 2° dans *les extraits des assertions* qui servirent de base à cette condamnation, on a relevé 758 falsifications ou mensonges bien et dûment constatés.

3° Ce n'est pas ici le lieu de faire voir les intrigues qui amenèrent un résultat dont l'impiété s'applaudit : un parlement janséniste, un ministre ambitieux et philosophe et une vile maîtresse, contrariée dans ses coupables intrigues, sans parler des autres causes, suffiraient pour nous donner la clef du mystère de ténèbres.

4° Ecoutez, si vous le voulez bien, ce qu'ont pensé de tout cela de doctes écrivains protestants.

« Les Jésuites, dit Dallas, tombèrent victimes d'odieuses calomnies. Leur chute fut l'œuvre de la jalousie, de la méchanceté et de ténébreuses machinations. »

« L'esprit du siècle, dit Kern, ayant résolu l'extermination du christianisme, dirigea sa première opération contre les Jésuites : *A bas les Jésuites! puis à bas Jésus!* »

5° Quant aux accusations formulées par le ministre de Rochefort contre la morale relâchée des Jésuites et les crimes qu'il leur impute, voici quelques témoignages en leur faveur que je le prie de lire attentivement.

« Mes frères, écrivait Voltaire à ses affidés, vous devez vous apercevoir que je n'ai pas ménagé les Jésuites; mais je soulèverais la postérité en leur faveur si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damien les ont justifiés; je ne serais qu'un vil écho des Jansénistes si je parlais autrement (Lettres, 2 mars 1763). »

Parlant des *Lettres provinciales* (qui paraissent être le livre de prédilection de M. Puaux), voici comment il s'exprime :

« Tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société des opinions extravagantes de quelques Jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes dominicains ou franciscains ; mais c'est aux seuls Jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte n'a jamais eu et ne peut avoir ; mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public (*Essai sur l'hist. univ.*, ch. 208, *Du Jansénisme*). »

« Ce ne sont point les Jésuites, dit Bayle, qui ont inventé les restrictions mentales, ni les autres opinions que M. Pascal leur a reprochées. »

En ce qui touche Jacques Clément, assassin de Henri III, et Barrière, les Jésuites ne sont inculpés que par des Protestants tels que M. Puaux ; le soupçon n'atteignit même pas la société. Henri IV prit la peine de les justifier lui-même sur Barrière et sur Chatel. Ravaillac assura constamment n'avoir aucun complice ; et c'est dans son imagination que le ministre de Rochefort a trouvé cette belle figure de rhétorique qui lui fait transformer *en clef du paradis le poignard qui frappa au cœur Henri IV.*

En vérité, sied-il bien à un Calviniste de se livrer à de pareilles déclamations ? Lui convient-il d'accuser calomnieusement de doctrines régicides des écrivains qui ont combattu ces mêmes erreurs précisément contre les premiers réformateurs ?

« Luther et Calvin, dit Théophile Reynaud (Jésuite), ces *grands* conducteurs d'*un petit* troupeau, auraient dû se souvenir combien il est criminel de parler mal du prince, et pour nous servir de l'expression de l'Ecriture, de déchirer les dieux (*Traité des vertus et des vices*).— Voyez ci-dessus, lettre 18e, p. 155, 3°). »

Je prie M. Puaux de citer un texte de nos moralistes de la force de ceux-ci :

« Il faut, disait Luther, assommer le pape avec l'empereur, loups enragés, chiens sanguinaires, qu'il faut tuer à coups de piques et de bâtons (*Op.*, t. II, f. 89 ; t. VII, f. 278). »

« Que sont la plupart des grands, écrit-il dans le livre *du Magistrat séculier?* Des fous, des vauriens, et les plus grands vauriens qui vivent sous le soleil... Princes, la main de Dieu est suspendue sur vos têtes... On vous tient pour polissons et bélîtres... Le peuple lassé ne peut supporter votre tyrannie et votre iniquité : Dieu ne le veut pas (Audin, *Vie de Luther*, l. II, c. vi). »

Quel style, grand Dieu ! Mais avançons.

M. Puaux nous accuse d'enseigner des doctrines *immorales*. Je vais encore, pour disculper la Compagnie, faire appel à un des plus grands ennemis de l'Eglise et de la Compagnie.

« Pendant sept années que j'ai vécu dans la maison des Jésuites, dit Voltaire, qu'ai-je vu chez eux? La vie la plus laborieuse et la plus frugale, toutes les heures du jour partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. J'en atteste des milliers d'hommes élevés comme moi ; *c'est sur quoi je ne cesse de m'étonner qu'on puisse les accuser*

d'enseigner une morale corruptrice. Ils ont eu, comme les autres religieux, dans des temps de ténèbres, des casuistes qui ont traité le pour et le contre de questions aujourd'hui éclaircies ou mises en oubli. Mais de bonne foi, est-ce par *la satyre ingénieuse des* Lettres provinciales *qu'on doit juger de leur morale?...* Qu'on mette en parallèle les *Lettres provinciales* et les *Sermons* du P. Bourdaloue; on apprendra dans les premières *l'art de la raillerie*, celui de *présenter des choses indifférentes* sous des faces *criminelles*, celui *d'insulter avec éloquence.* Avec Bourdaloue, on apprendra à être sévère pour soi-même, indulgent pour les autres. Je le demande alors, de *quel côté est la vraie morale*, et lequel de ces deux livres est le plus utile aux hommes? »

« J'ose le dire, *il n'y a rien de plus contradictoire, de plus inique, de plus honteux pour l'humanité, que d'accuser de morale relâchée des hommes qui mènent en Europe la vie la plus dure, et qui vont chercher la mort au bout de l'Asie et de l'Amérique* (*Correspond. genev.*). »

On me permettra, puisque je suis obligé de me défendre et de justifier la Compagnie de Jésus, d'ajouter encore ici quelques témoignages qui ne font pas moins d'honneur à l'impartialité des écrivains auxquels je les emprunte qu'à l'innocence de ceux qui en sont l'objet.

Voici comment s'exprime un Protestant sur les religieux de la Compagnie :

« Une grande pureté de mœurs, une érudition sans arrogance, une application suivie sans espoir de récompense, une obéissance sincère fondée sur la raison,

un amour du travail excessif, la soif du danger, un grand zèle pour la gloire de Dieu et le salut des hommes, telles furent les vertus que saint Ignace inculqua à ses disciples; et disons-le franchement, jamais la Compagnie ne manqua de membres pour réaliser les grandes idées de son sublime fondateur (DALLAS, *Sur l ordre des Jésuites*, 1820, traduit de l'anglais). »

« Parmi les Protestants, dit Kern (1824), *les plus grands esprits et les plus nobles cœurs* se sont en tout temps montrés favorables aux Jésuites, pour peu qu'ils n'aient pas été guidés dans leur appréciation par quelque intérêt privé. Ainsi, par exemple, Frédéric-le-Grand, à qui l'on proposait de chasser les Jésuites de la Silésie, répondit : « Je ne connais pas de meilleurs maîtres, pour mes sujets catholiques, que ces Pères, aussi savants que vertueux. » Catherine, François Bacon, Hugo Grotius, Pierre Bayle, Leibnitz, Lessing, Herder, Jean de Muller, Plank, Beckedorf, se sont tous prononcés en faveur de l'ordre. Comment cela se fait-il? D'un autre côté, *les esprits les plus étroits et les âmes les plus viles, parmi les Protestants*, se sont toujours attaqués avec acharnement aux Jésuites. »

Il me serait facile d'augmenter ce catalogue; mais, je le répète, ce n'est qu'à regret que je me suis vu obligé de détourner un instant l'attention du lecteur de ce qui doit l'occuper avant tout. Il s'agit, en effet, de justifier l'Église, et non la Compagnie de Jésus. Revenons donc à notre principal sujet.

M. Puaux, qui fait mine quelquefois d'avoir la conscience délicate, s'est fort scandalisé d'un ouvrage de théologie composé par Mgr Bouvier, dans le but de diriger le jeune prêtre dans l'accomplissement de ses

graves et périlleuses fonctions au saint tribunal de la Pénitence. *Une Eglise*, dit-il, *qui fait à ses jeunes lévites un cours de diaconale, d'après M. Bouvier, ne peut pas être une Eglise sainte.* Après une semblable affirmation, le lecteur, étonné, se demande naturellement : Qu'est-ce donc que le livre de Mgr Bouvier? C'est simplement un ouvrage fait pour diriger le prêtre dans la plus difficile et la plus utile peut-être de ses fonctions, dans l'administration du sacrement de Pénitence. Nous devons remarquer, en passant : 1° qu'il s'agit d'un ouvrage *écrit en latin*; 2° que cet ouvrage est destiné aux confesseurs, et non aux jeunes lévites indistinctement. Telle est, en effet, la sagesse de l'Église, qu'elle n'applique ordinairement à l'étude de ces matières délicates et scabreuses qu'à la dernière extrémité, quand on a étudié toutes les autres parties de la théologie, et lorsqu'on est sur le point d'exercer le saint ministère.

Ces préliminaires posés, j'ose demander à M. Puaux si, dans le susdit ouvrage, il a rencontré une seule proposition immorale soutenue et enseignée; si une seule faute y est approuvée, une seule passion excusée, justifiée, déclarée licite; ou si, au contraire, tout ce qui est mal n'est pas condamné, réprouvé et proscrit?

Mais si cet ouvrage se borne à instruire les jeunes confesseurs des différentes espèces de péchés qu'ils doivent pouvoir discerner et connaître, et sur lesquels quelquefois ils doivent interroger; s'il a pour but d'apprendre aux médecins spirituels la manière de traiter et de guérir les maladies des âmes, de leur faciliter le moyen de *discerner entre une lèpre et une lèpre,* et de leur indiquer les moyens les plus efficaces pour

ramener les âmes à la vertu, à Dieu; de déterminer plus clairement ce qu'ils peuvent permettre ou tolérer, ce qu'ils doivent défendre et proscrire, ce qui est faute grave et ce qui n'est que véniel, ce qui est de précepte et ce qui est de conseil, peut-on incriminer ce livre et son vénérable auteur?

Peut-on accuser l'Église catholique et flétrir sa morale, qui apprend à flétrir et à condamner tous les vices, à prévenir ou à guérir toutes les plaies de l'âme?

Il y a donc ici injustice et mauvaise foi de la part du ministre, et son zèle prétendu pour la pureté de la morale n'est qu'un jeu maladroit qui ne trompera personne. Il y a plus encore, car il outrage indignement un pontife du Seigneur, un évêque aussi respectable par sa vertu que par sa science.

En vérité, convient-il bien à un ministre protestant de s'élever contre des ouvrages nécessaires, où toutes les précautions sont prises pour sauvegarder l'innocence de celui qui est obligé d'apprendre ce qu'il aimerait mieux ignorer, et ce qu'il n'apprend que pour diriger sagement les âmes, lorsque le protestantisme et les écrits de Luther en particulier insultent si ouvertement la pudeur, et sont si remplis d'obscénités et de turpitudes, qu'on ne peut les lire sans danger et presque sans crime?

Quoi donc! M. Puaux s'élève contre la sévérité du tribunal de *l'index* et se plaint amèrement qu'il ait défendu aux fidèles la lecture d'un roman réputé dangereux, et il accuse l'Eglise de ce que ses ministres, nécessités par les besoins des âmes qu'ils sont chargés de diriger, après s'être environnés de toutes les précautions que peuvent suggérer la prudence et l'amour de

la vertu, se livrent à des études qui sont loin d'avoir pour eux l'agrément d'un roman, et dont ils souhaiteraient vivement pouvoir se dispenser! Il établit, entre l'aspirant au sacerdoce, étudiant la théologie morale, et l'élève en médecine s'initiant aux secrets de son art, sous le rapport de la décence et de la réserve dans l'objet de ces études, une comparaison à l'avantage de ce dernier. Y a-t-il bonne foi, et à qui pense-t-il pouvoir en imposer par de telles assertions? N'est-il pas évident que l'étudiant en médecine se livre à des investigations infiniment plus délicates pour la vertu, s'environne de moins de précautions, bien souvent commence ces études sans avoir prémuni son cœur contre les dangers qui l'attendent, les continue sans exercer sur ses passions la surveillance nécessaire pour les tenir en bride, et n'y trouve ordinairement qu'un aliment pour développer des vices funestes dont il portait le germe dangereux?

Quant à *Faukes* et à la *conspiration des poudres*, voyez le docteur Lingard, auteur non suspect.— Pie VII est là pour saint Pie V, je pense. Où M. Puaux a-t-il pris que ce saint pape ait voulu faire assassiner Elisabeth? Devant de pareilles assertions on ne peut que hausser les épaules.

Avouons-le donc, Monsieur, il n'y a ni raison, ni logique, ni bonne foi dans les objections de M. Puaux. Il n'est d'accord ni avec l'histoire ni avec le bon sens; il est en opposition avec les écrivains de son parti, il est en contradiction avec lui-même. C'est ce qui résulte de cette discussion touchant la sainteté de la morale de l'Église catholique.

Je ne puis croire que ces brochures, si pleines de

faussetés et de calomnies indignes d'un honnête homme, produisent sur votre esprit d'autre impression que celle de la pitié. Le jugement de vos écrivains me prouve que je ne suis pas trop sévère envers M. Puaux, et votre droiture me permet d'espérer que vous serez de cet avis.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance du respectueux dévoûment avec lequel je suis

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

VINGT-CINQUIÈME LETTRE.

Vals, 9 février 1854.

Monsieur,

Après vous avoir parlé de la *sainteté* de l'Église dans son *dogme* et sa *morale*, il me reste à vous la montrer également *sainte* dans son *culte*; c'est ce que j'entreprends aujourd'hui.

3. Avouons-le d'abord, Monsieur, rien de plus large et de plus grand que les idées de l'Église catholique par rapport au *culte*; rien de plus sublime aux yeux de l'intelligence, rien de plus consolant pour le cœur; rien de mieux combiné dans ses mystérieuses profondeurs, rien même de plus satisfaisant pour la raison.

Comme l'Eglise catholique rend hommage à *l'autorité* partout où elle se trouve, ainsi elle honore la *sainteté*,

quelque part qu'elle se montre. Mais elle mesure ses hommages au degré de mérite et de perfection, comme elle proportionne son respect au degré de pouvoir et d'autorité.

Dans sa pensée, tout *pouvoir* vient de Dieu : *Non est potestas nisi à Deo*. Dans sa pensée aussi, toute *sainteté* vient de Dieu : *Tu solus sanctus*.

Le respect et la soumission qu'elle rend aux créatures investies d'un certain degré de pouvoir, elle les fait *remonter jusqu'à Dieu*, source infinie de toute puissance. De même les honneurs et les hommages qu'elle rend aux saints *vont se terminer finalement à Dieu*, de qui vient toute sainteté.

Ainsi, l'ordre le plus parfait se trouve établi dans les différentes pratiques du culte catholique, et chacun des êtres qui en sont l'objet reçoit les hommages qui lui sont dus, sans préjudice de ce que l'on doit aux autres, et surtout sans préjudice du culte suprême qui est dû au premier principe de tous les êtres.

A *Dieu seul*, en effet, elle rend le *culte de latrie* ou d'adoration ; elle le reconnaît et l'honore comme l'Etre infiniment parfait, créateur et maître de toutes choses, de qui descend tout don et toute grâce, à qui seul est due toute gloire, devant qui toutes les créatures doivent s'humilier et s'anéantir. Elle reconnaît et confesse que tout ce qu'il y a de bon, de saint, tout ce qui existe de perfection, de grandeur dans les anges et les saints, vient du Dieu créateur, rédempteur et sanctificateur, qui, *en couronnant les mérites de sa créature, couronne ses propres dons* (St Aug.).

Elle rend à *Marie* l'honneur qui est dû à la mère du Rédempteur; elle n'ignore pas que si cette créature

privilégiée est *pleine de grâce*, c'est parce que *le Seigneur est avec elle*, et que si l'ange la salue *Mère de Dieu*, elle a soin de se proclamer elle-même sa *servante;* les honneurs qu'elle rend à la sainte Vierge sont donc en quelque sorte rendus à Jésus-Christ, de qui et par qui lui viennent sa sainteté, sa grandeur, son excellence.

L'Eglise rend aux *anges* le culte qui convient aux amis de Dieu ; elle rend aux *saints* l'honneur dû aux serviteurs fidèles du meilleur des maîtres, qui, après les avoir créés à son image, les a renouvelés par la grâce du Sauveur, et adoptés pour ses enfants au baptême; unis à Jésus-Christ comme les membres de son corps mystique, nourris de sa chair, animés et conduits par son esprit, devenus ses cohéritiers, les hommages que nous leur rendons sont en quelque sorte rendus à Dieu même, qui est leur Père, à Jésus-Christ, qui est leur chef.

Si l'Église rend un culte à *la croix*, ce culte purement relatif va se terminer à Jésus-Christ, dont la croix nous rappelle les souffrances, la passion et la mort.

Si elle honore les *reliques des saints*, ce n'est qu'autant qu'elles ont appartenu à des corps sanctifiés par la présence du Saint-Esprit, dont ils ont été les temples, et par la chair de Jésus-Christ dont ils sont les membres, *de carne ejus et de ossibus ejus*, et qui doivent ressusciter glorieux et vivre à jamais.

Si elle vénère les *images et les statues* de Notre-Seigneur et des saints, ce n'est qu'autant qu'elles nous rappellent ce divin Sauveur et les saints qu'elles représentent, et c'est à eux que s'adressent ses hommages. Vos propres écrivains justifient cette pratique et nous vengent des accusations de leurs confrères. 14

« Celui qui est agenouillé devant une image, dit l'un d'eux, et qui contemple dans le saint qu'elle représente la puissance de la foi et l'empire de la raison sur les sens, ne fait pas de l'idolâtrie : il n'y a d'idolâtre que celui qui regarde comme réel le monde visible avec les sens; et peut-être que sous ce rapport les Réformés sont plus idolâtres que les Catholiques romains (FESSLER, *Theresia*, t. II). »

« L'usage des bons tableaux dans les églises a un avantage incontestable, dit Von Meyer. » — « Une bonne image de saint est un sermon muet, dit-il encore. » — « Les images des églises sont la Bible illustrée du peuple, dit Vohlfahrt. »

Ainsi, Monsieur, toujours et partout, ce que l'Église honore et vénère, ce qui est l'objet de son culte, c'est *la perfection*, *la vertu*, *la sainteté*, *le bien*, *le beau* moral; c'est *Dieu* en lui-même, c'est *Dieu* dans chacun de ses attributs, c'est *Dieu* dans ses saints, dans ses merveilles, dans ses perfections adorables.

Qu'honore-t-elle dans *Marie?* Sa pureté sans tache, son humilité profonde, sa foi héroïque, sa parfaite obéissance, sa charité, sa douceur, sa bonté. Que ce culte est consolant, qu'il est doux au cœur chrétien! Et combien j'aime à voir les Protestants eux-mêmes comprendre et proclamer cette vérité!

« Nous devrions, dit Fessler, rétablir les fêtes de Marie; je n'ai jamais compris comment les Réformateurs ont pu méconnaître dans la sainte Vierge l'idéal de l'amour céleste (FESSLER, *Theresia*, t. II, p. 110). »

Qu'honorons-nous dans les *anges* et dans les *saints*? Leur amour pour Dieu, leur inviolable fidélité; dans les uns, l'innocence de la vie, la perfection de la cha-

rité; dans les autres, la générosité de leur dévoûment, la rigueur de leur pénitence, leur patience, leur zèle.

Toujours et partout, c'est le culte du beau, du grand, du vrai moral; *le culte de la sainteté*, et par conséquent *le culte de Dieu,* source infinie de toute sainteté.

A Dieu elle *demande* comme à celui qui peut *accorder.*

Aux saints elle *demande* comme à ceux qui peuvent nous aider à *obtenir*, et tel est le sens des prières qu'elle leur adresse.

Elle honore Dieu comme étant essentiellement saint par *nature.*

Elle honore les anges et les saints comme tenant leur sainteté de Dieu, et l'ayant reçue par *participation.*

Tout cela, Monsieur, n'est-il pas souverainement raisonnable, et ce culte n'est-il pas parfaitement réglé, convenable et sage?

Qu'y a-t-il de mieux adapté aux besoins, aux désirs, aux tendances du cœur de l'homme que ses fêtes et les solennités qui les accompagnent?

Je dois l'avouer ici, si généralement les Protestants n'apprécient pas les beautés du culte catholique, il en est parmi eux qui lui ont rendu de solennels hommages. Ecoutons l'un d'eux :

« Les fêtes de la Toussaint et le jour des Morts, dit Horst, sont dans l'Eglise catholique des fêtes qui ont pour base une idée véritablement sublime, véritablement religieuse (*Mysteriosophie*). »

« Pour un cœur qui comprend l'amour filial, dit Fessler, ce sont là les deux plus beaux jours de l'année. Le premier jour, des millions d'êtres rendent hom-

mage au mort chéri, que Dieu, en le prenant avec lui, a complètement purifié; le second jour, toute l'Eglise vient implorer Dieu pour solliciter la délivrance du trépassé, s'il est décédé avec de légères souillures. »

« Il y a dans le catholicisme, écrit Isidorus (*Lotosblatter,* 1817, t. I), je ne sais quoi de poétique et d'entraînant, je dirais presque de *maternel,* qui nous touchera toujours. L'âme trouve un doux repos dans les silencieuses chapelles, devant les cierges allumés, dans cette suave atmosphère d'encens, dans les sons harmonieux de la musique et dans les bras de cette mère céleste qui plonge l'homme dans un sentiment d'humilité, d'amour filial pour porter ensuite ses pensées vers le Rédempteur. L'Eglise catholique, avec ses portes toujours ouvertes, ses cierges toujours allumés, ses mille voix toujours parlantes, ses hymnes, sa messe, ses anniversaires et ses fêtes, nous avertit avec une sollicitude véritablement touchante, qu'ici-bas les bras d'une mère sont toujours ouverts, toujours prêts à soulager celui qui gémit sous le fardeau; qu'ici-bas est un refuge le jour et la nuit, etc. »

Trois grandes idées dominent tout le culte de l'Eglise catholique, en résument l'esprit, et donnent à toutes ses pratiques un caractère d'*infinité, de vérité et de divinité* vraiment admirable : 1° la *grandeur infinie* de Dieu, qui l'élève au-dessus de toutes nos adorations et de tous nos hommages; 2° la *bassesse infinie* de l'homme pécheur, qui ne peut s'humilier trop profondément, après avoir offensé son Dieu; 3° la *médiation* du Dieu-homme, en qui et par qui seulement nous pouvons rendre à notre Créateur une adoration, un amour, des actions de grâces et une réparation dignes

de lui. Oh! Monsieur, que ces pensées sont belles, qu'elles sont grandes, qu'elles sont consolantes pour l'homme, qu'elles sont dignes de la majesté divine! Or, je le répète, voilà les trois caractères qui marquent le culte catholique du signe sacré de la sainteté. Examinez toutes les autres religions, vous n'en trouverez aucune à qui il ne manque quelqu'un de ces trois éléments, si elle n'est privée de tous à la fois. Hors de l'Eglise, le culte rendu à Dieu, ou n'est pas *digne de lui,* ou est *indigne de l'homme*, ou du moins il demeure essentiellement *sans proportion* avec le but qu'on se propose. Au contraire, le culte catholique est tellement imprégné de ces idées, elles le pénètrent si intimement, qu'en analysant la plus petite pratique, nous les y trouverons toutes les trois. — *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* : voilà par où commencent toutes ses actions. *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit* : voilà quel en est le couronnement et le dernier complément. — Voilà l'hommage solennel rendu à la majesté divine ; voilà ce que disent à leur manière l'encens, les cierges qui brûlent en l'honneur de Dieu, le chant, la musique, la magnificence des ornements, les richesses du temple sacré, la majesté des cérémonies, le grandiose de nos basiliques.

Mais aussi, humilité, contrition, anéantissement de la part de la créature en présence du Dieu trois fois saint : voilà ce que proclament la prière faite à genoux et dans la posture de suppliant, les génuflexions, les prostrations, les inclinations, les bras étendus en croix, les mains jointes. Voilà ce que proclament également les processions publiques, les jeûnes, les abstinences imposés par l'Eglise à tous ses enfants. Voilà ce que dit

chacune des formules de prière que nous adressons à Dieu. Le sentiment de notre faiblesse et de notre indignité, la pensée de notre néant et de nos péchés y est partout exprimée et mise en opposition avec la grandeur de Dieu.

Cependant, qui réunira ces deux termes si éloignés, Dieu et l'homme pécheur? Qui comblera l'intervalle immense placé entre eux? Un *Dieu-homme* était la seule solution satisfaisante à ce difficile problème. Un *Dieu-homme* devenu le chef de l'humanité, s'offrant, s'immolant chaque jour pour elle; un médiateur dans lequel et par lequel Dieu descend à l'homme et l'homme remonte jusqu'à Dieu; dont la vie devient notre vie; dont les mérites, les satisfactions, les richesses nous sont communiqués et nous deviennent en quelque sorte propres et personnels, et qui attache à toute action faite dans sa grâce et par un principe surnaturel, l'excellence et le mérite qui conviennent aux actions d'un homme Dieu : ah! voilà la merveille de la sagesse comme de la puissance et de la bonté de Dieu. Or cette vérité, elle est gravée en quelque sorte sur chaque pratique du culte catholique; partout l'Eglise nous la rappelle : si elle commence toutes ses prières, tous ses exercices de piété par le *signe de la croix*, et en appelant sur elle les mérites de la passion du Sauveur, elle les termine toutes par ces paroles adressées au Père Eternel : *Nous vous en prions par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils*, et les élève ainsi jusqu'à la sublime hauteur, jusqu'aux proportions infinies du Dieu souverainement grand.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce point, uel que puisse être son importance. Comment se fait-

il que le protestantisme ait abjuré ces magnifiques idées? Il est consolant néanmoins, de trouver parmi vos docteurs des cœurs nobles et sensibles qui ont connu et glorifié les beautés du culte catholique ; laissez-moi vous en citer quelques-uns. « Pour ma part, dit Leibnitz, je ne pense pas que Dieu dédaigne autant que plusieurs se plaisent à le croire dans leur simplicité, les douces harmonies, les chants sublimes, l'encens, le son solennel des cloches, et en général tout ce qu'un pieux désir d'épanchement inventa à la gloire de Dieu (*Syst. theol.*, p. 207). »

« Ceux qui trouvent mauvais, dit Von Meyer, que nous fassions le signe de la croix, pourraient trouver mauvais d'autres usages inoffensifs, dignes et utiles, qui nous viennent de la tradition : telle est, par exemple, la génuflexion qui, parmi toutes les positions, est la plus convenable pour adorer Dieu (*Krit. Kranze*, p. 194). »

C'est avec bonheur que je cite encore les paroles suivantes, écrites sous une inspiration catholique par un docteur protestant.

« *Lorsqu'au* bout de son pénible pèlerinage, le voyageur agenouillé sur les marches de l'Eglise, adresse dans sa pieuse joie des actions de grâces à celui qui aplanit sa route et guida ses pas; *lorsque* la mère, tombée au pied de l'autel, dans les silencieux espaces d'un temple, remet son jeune enfant à la mamelle à la garde du saint patron qu'elle lui a choisi ; *lorsque* le soleil couchant, à travers les hautes fenêtres gothiques, envoie dans un magique coloris ses derniers rayons à celui qui, revenant de sa pénible besogne, a choisi pour prier les dernières heures du jour ; *lorsque* pen-

dant les vêpres, les cierges de l'autel jettent leurs lueurs sur les sombres voûtes, et que les sons de l'orgue retentissent au milieu des chants sacrés des chœurs ; *lorsque enfin* l'heure de minuit et le lever du soleil sont annoncés par le son des cloches qui appellent de leurs cellules les moines pour glorifier celui qui commande au jour et à la nuit, et pour prier pour ceux qui souffrent: alors il devient évident, et l'Église catholique a le mérite de rendre cette vérité plus palpitante encore, il devient évident, dis-je, que la vie doit être une adoration continue, incessante, de Dieu, et que l'art et la nature possèdent une langue éternelle et universelle pour exprimer, pour réveiller dans le cœur de l'homme les sentiments les plus élevés; et ne devons-nous pas *estimer heureuse l'Eglise qui est en état de s'approprier cette langue dans toute son étendue* (*Clausen*, p. 790) ? »

Un mot en finissant pour vous faire comprendre combien l'Eglise tient à l'inviolable et parfaite *pureté* de son culte. Je ne veux parler ni de ses livres liturgiques, où ce qui regarde les cérémonies est déterminé et réglé dans le plus minutieux détail, ni de ces décrets si nombreux, ayant pour objet de ne laisser s'introduire dans le culte rien qui ne soit approuvé, rien qui ne soit digne de Dieu. Je citerai seulement deux faits pris dans l'histoire, et qui sont assez connus des savants pour qu'ils puissent en apprécier la valeur; je veux parler des *rits malabares* et des *cérémonies chinoises*.

Deux missions florissantes et pleines d'avenir faisaient la consolation de l'Eglise et son espérance. De nombreuses conversions réjouissaient son cœur de

mère. Des missionnaires zélés, des chrétientés nombreuses et sans cesse grandissant, tout annonçait que de vastes contrées et des populations immenses seraient dans peu d'années soumises à l'empire de Jésus-Christ. Y eut-il jamais pour l'Eglise catholique un espoir plus doux et plus cher à son amour? Mais dans ces pays où naguère le démon seul régnait en maître, des usages existaient, qui, mis en honneur par le paganisme, pouvaient paraître inspirés par son esprit, et renfermer un *culte superstitieux*.

Parmi les ouvriers occupés à défricher le champ de l'infidélité, les uns croyaient pouvoir tolérer ces usages, qu'ils jugeaient, après un sérieux examen, être purs de toutre idolâtrie; d'autres, également respectables, pensaient différemment. Le doute fut soumis au tribunal suprême de l'Eglise. Mais que fera Rome?

Interdire ces rits, condamner et proscrire ces usages, c'est éveiller les susceptibilités des païens, c'est jeter une pierre d'achoppement devant les Chrétiens les plus fervents, c'est élever un mur de division entre le paganisme et la religion chrétienne, et opposer à la conversion des infidèles un obstacle insurmontable; bien plus, c'est s'attirer la haine et les persécutions d'un pouvoir ombrageux et fier, c'est détruire l'avenir et ses plus belles espérances, c'est compromettre le présent et creuser un abîme sous les pas des missionnaires.

Mais les approuver, les tolérer même, ce serait sans doute, pour la multitude des ignorants, consacrer la superstition, absoudre l'idolâtrie.

Que fera l'Eglise? quel parti prendra-t-elle? Ah! je ne crains pas de le dire, de pareils scrupules n'au-

raient pas arrêté un instant le protestantisme. Il n'en est pas ainsi de l'Eglise; elle examine, elle attend d'abord, elle prend de nouvelles informations; et quand la question a été suffisamment éclaircie, elle parle, elle commande. Il en coûte horriblement à son cœur de mère d'exposer ses enfants à l'apostasie, de frapper de stérilité les travaux de ses ouvriers; mais elle ne peut transiger avec les principes.

Le missionnaire pleure sur les ruines de ces Eglises naissantes, l'Eglise pleure avec lui; mais l'Eglise et ses ministres savent espérer en Dieu, et leur espérance n'est pas confondue.

Je le demande, Monsieur, une Église qui sait faire de pareils sacrifices à la sainteté de son culte, doit-elle être accusée d'idolâtrie et de superstition; et pouvait-elle prouver d'une manière plus énergique, plus éloquente, plus péremptoire, son horreur pour toute pratique idolâtrique et superstitieuse?

Mais en voilà bien assez, trop peut-être, sur ce sujet. J'ai été entraîné par l'abondance et la richesse des matières. J'ose compter néanmoins sur votre indulgence, et je me dis de nouveau,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

VINGT-SIXIÈME LETTRE.

Vals, 10 février 1854.

Monsieur,

Nous nous sommes convaincus par l'étude consciencieuse que nous avons faite jusqu'ici, que l'Eglise catholique était véritablement *sainte* dans les éléments constitutifs qui composent sa vie intime, c'est-à-dire dans son *dogme*, dans sa *morale* et dans son *culte*.

J'entreprends aujourd'hui de vous la montrer *sainte* dans la *fin* qu'elle se propose et pour laquelle elle a été instituée, et dans les *moyens* qu'elle emploie. Afin de parvenir à cette fin, j'abrégerai autant que je le pourrai cette démonstration pour ne pas vous ennuyer, en voulant vous éclairer.

II. L'Eglise est sainte dans *sa fin*.

S'agit-il de la *fin dernière*, qui est la gloire de Dieu, l'exaltation de son nom? Il est évident que c'est là un but éminemment saint; il n'est pas moins certain que c'est à ce but suprême que l'Église catholique rapporte tout ce qu'elle fait, tout ce qu'elle demande, tout ce qu'elle désire. *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto,* voilà le refrain de tous ses cantiques, l'expression habituelle de son amour, le cri le plus ordinaire de son cœur.

S'agit-il de la *fin prochaine* et immédiate que doit poursuivre l'Eglise et que son divin auteur lui a proposée, c'est-à-dire la *sanctification* ou le *salut* des

hommes, le règne de Dieu, de la vertu, de la sainteté sur la terre et dans les cœurs? Mais cette noble et sublime mission, l'Eglise catholique ne cesse de la remplir avec une infatigable persévérance et un invincible dévoûment. Fidèle aux recommandations de celui qui lui a communiqué ses pouvoirs et confié sa propre mission, elle s'occupe sans cesse d'enseigner à ses enfants les vérités du salut, et de leur apprendre les devoirs qu'ils ont à remplir : *Prædicate omni creaturæ, docentes eos servare quæcumque mandavi vobis.* Nous aurons l'occasion de parler plus tard de ses œuvres dans les missions ; mais on comprend assez pour le moment que l'Eglise et ses ministres n'ont pas d'autre but dans les différents ministères qu'ils remplissent, dans les sacrements qu'ils administrent, dans les prières qu'ils adressent au Ciel, dans le saint sacrifice qu'ils offrent chaque jour, que le salut des âmes. Il n'y a pas d'autre pensée, d'autre désir dans le cœur de l'Eglise catholique, elle n'a pas d'autre prétention que celle-là. Si elle se réjouit, c'est du triomphe de l'Evangile; si elle s'afflige, si elle pleure, c'est sur les désordres et les crimes qui désolent le monde. La cause unique de ses douleurs, c'est le péché, la perte des âmes.

Je le sais, on l'accuse *d'ambition.* Si l'on veut dire par là que l'Eglise aspire à étendre le règne de Jésus-Christ, oui, elle est ambitieuse : elle voudrait pouvoir soumettre tout l'univers aux lois de ce divin conquérant; elle n'a cessé d'y travailler, c'est là sa gloire; mais c'est pour elle aussi un *devoir*, car il lui a été commandé d'enseigner toutes les nations : voilà son *ambition*, elle n'en a pas d'autre.

On lui a reproché de vouloir *régenter les rois* et em-

piéter sur leurs droits. C'est une erreur. L'Eglise a rappelé aux maîtres de la terre qu'ils avaient un maître dans le ciel ; elle a voulu faire régner sur eux Jésus-Christ, le Roi des rois ; c'était pour elle un devoir de leur intimer cette obligation ; pour eux, un devoir de s'y soumettre ; pour le peuple, le gage le plus assuré du bonheur et de la prospérité. — Voilà ce qu'a fait, ce qu'a prétendu l'Eglise : est-ce un crime ?

On lui a reproché ses *richesses*, et on n'a pas fait attention que c'était le patrimoine des pauvres qu'elle conservait, et qu'elle était leur mère et leur nourrice.

On l'accuse d'aspirer à l'*indépendance et à la liberté*. Ah ! sans doute, elle désire, elle demande, elle sollicite, elle réclame pour elle la liberté dont elle a besoin. Elle ne voit qu'avec peine et douleur les passions humaines s'opposer à son action réparatrice, et le mauvais vouloir de l'homme entraver les desseins de Dieu ; mais le pouvoir qu'elle désire et demande, celui qui lui est dû, c'est le pouvoir d'aimer, de faire du bien, de répandre librement ses bienfaits, de remplir sa divine mission en faveur de l'humanité rachetée par Jésus-Christ ; c'est le pouvoir indépendant d'une mère sur ses enfants, et la facilité d'en remplir les sublimes et importants devoirs pour leur éternel bonheur.

O vous qui l'accusez, recueillis un instant en face des dix-huit siècles qui se sont écoulés depuis son existence, dites-nous donc quels sont les royaumes dont elle s'est emparée, les trônes qu'elle a usurpés, les trésors qu'elle a amassés, les rois qu'elle a tyrannisés, les peuples qu'elle a opprimés. Dites-nous quel abus elle a fait de sa liberté et de son indépendance quand on lui a permis de s'en servir.

Ce n'est pas à telle circonstance particulière, à tel fait isolé et individuel qu'il faut demander une preuve en cette matière, quand on a sous les yeux l'univers tout entier et l'histoire de dix-huit siècles. Ne craignons donc pas de le dire, sous ce rapport encore l'Eglise est pure, sainte et sans tache.

V. Venons maintenant aux *moyens* qu'elle emploie pour la sanctification des hommes et l'accomplissement de sa mission, qui est de faire des *saints.* La *prière*, l'*enseignement*, les *sacrements*, le *sacrifice*, tels sont les principaux moyens qu'elle met en œuvre. — Est-elle sainte sous ces différents rapports? Nous allons l'examiner brièvement.

1. L'Église travaille à la sanctification de l'homme *par la prière;* or, la prière de l'Église catholique est éminemment *sainte*, car, 1° elle ne demande à Dieu, pour ses enfants, que la *sainteté* et les *moyens* qui peuvent contribuer à l'acquérir, à la conserver, à la perfectionner; 2° elle ne sollicite auprès de Dieu les différentes grâces dont nous avons besoin que selon *l'ordre et le degré d'importance* qui leur convient : ainsi elle demande les biens spirituels pour eux-mêmes et avant tout; mais elle ne demande les bienfaits de l'ordre naturel que secondairement, et en les subordonnant au salut de l'âme et à la gloire de Dieu; 3° enfin, elle prie *saintement*, c'est-à-dire qu'elle demande à Dieu ces grâces diverses, avec humilité, avec confiance, avec une invincible persévérance; elle les demande en vue des mérites de Jésus-Christ, qu'elle fait valoir auprès de Dieu, comme sa propriété et son héritage, et comme ses titres pour être écoutée favorablement.

Pour se convaincre de cette vérité, il suffirait de

considérer un instant l'*Oraison dominicale*. J'ai ouï dire qu'un de nos plus habiles mathématiciens, s'étant pris un jour à lire et à méditer cette prière divine, fut tellement ravi de sa sublimité et de sa beauté, qu'il ne lui en fallut pas davantage pour lui rendre évidente et sensible la divinité de la religion, qui apprend à prier ainsi. Je ne m'en étonne pas, et je ne crois pas qu'un homme sérieux et intelligent puisse faire la même expérience sans être conduit au même résultat : l'élévation, la grandeur, la largeur des idées, la belle simplicité et le naturel de cette formule, l'ordre parfait établi entre les différentes grâces demandées, l'universalité des biens que l'on sollicite et des hommes pour qui on les sollicite, tout dans cette prière porte le cachet de la *divinité*.

Or, les différents caractères de cette inimitable formule se reproduisent partout dans la prière de l'Église. — *Dieu et sa gloire* en sont toujours le but ultérieur et principal : l'Épouse de Jésus-Christ prie pour *tous les hommes*, parce qu'elle sait qu'ils sont tous enfants de Dieu et frères ; elle demande à Dieu *toutes les faveurs* qu'elle juge utiles à ses enfants pour les conduire au ciel ; elle s'intéresse pour *tous les besoins* et conjure *tous les maux* qui les menacent ; elle emploie, pour être exaucée, les *moyens les plus puissants et les plus efficaces*, c'est-à-dire les mérites, les satisfactions, les prières, le sacrifice du Sauveur Jésus, notre grand et unique Médiateur.

2. L'Église travaille à la sanctification de l'homme par l'instruction, et son enseignement est éminemment *saint* ; car, sans parler des vérités sacrées *qui en sont l'objet*, nul ne prêche qu'autant qu'il a *été envoyé*, et selon la vo-

lonté de celui *qui l'a envoyé*, c'est-à-dire selon Jésus-Christ. L'ignorance, l'erreur, l'illusion, le caprice, l'intérêt, l'orgueil, l'ambition, ne s'arrogent pas un droit qui doit être consacré par le Ciel, et régularisé dans son exercice par l'autorité divine. Dans l'Eglise catholique, le prédicateur ne prend pas pour règle de son enseignement les idées fausses ou hasardées d'un esprit creux ou téméraire; mais il se conforme à la pensée divine, manifestée par la révélation et placée sous la garantie de l'Église, qui la conserve comme un précieux dépôt. Expliquée et interprétée par les Docteurs et les Pères, la parole de Dieu l'éclaire et ne saurait l'égarer; d'ailleurs, il enseigne ce qui a toujours et partout été cru et enseigné dans l'univers catholique. Aussi sa prédication, pure et sans mélange d'erreur, pure dans le dogme et pure dans la morale, sanctifie l'intelligence et purifie le cœur : *Eloquia Domini, eloquia casta; lex Domini immaculata, convertens animas* (Ps. 11).

3. L'Église travaille à la sanctification de l'homme par l'administration des *sacrements*, qui confèrent la grâce et qui sont les moyens ordinaires de *sanctification*. Si elle a des paroles de salut pour toutes les conditions, si elle dispense la lumière et la vérité à toutes les intelligences, elle a aussi des grâces de force pour toutes les situations, pour toutes les époques de la vie, pour toutes les vocations; et chaque fois qu'un nouveau danger se manifeste pour ses enfants, une nouvelle grâce leur est offerte, un secours spécial et proportionné au besoin leur est accordé.

Aux sacrements se rattachent les *bénédictions* qui, sans produire directement la *grâce,* contribuent cependant à la sanctification de l'homme et à le purifier des souillures du péché.

Pour mieux en comprendre la nature et l'effet, remarquons que l'anathème lancé contre l'homme pécheur s'est étendu à toutes les créatures; la disgrâce de ce monarque déchu a entraîné celle de ses sujets. Le péché avait tout souillé, tout par conséquent avait besoin d'être purifié; tout avait été soumis au pouvoir tyrannique du démon, tout devait lui être arraché pour être rendu à sa première destination, et servir à la gloire du Créateur et à la sanctification de l'homme. L'Église l'a compris, et voilà pourquoi elle a étendu son action réparatrice et sanctifiante sur toute la nature; partout elle combat le démon, parce que le péché l'avait établi prince de l'univers, et que ce cruel ennemi du genre humain se sert de toutes les créatures pour lui nuire, le retenir dans ses fers et le perdre.

De là ces prières destinées à combattre son influence et à le chasser des lieux où il exerce son empire, des corps et des âmes en butte à son odieuse tyrannie. De là ces bénédictions pour les champs, les maisons, pour l'eau, le sel, le pain, les fruits nouveaux, les semences, les habits. De là ces prières faites au commencement des actions plus importantes, et qui ont pour objet d'attirer les grâces plus spéciales de Dieu. De là cet usage si fréquent de l'eau bénite; la coutume de conserver dans les maisons des rameaux bénits, des cierges et autres objets bénits, qui ont la vertu d'éloigner les démons, et dont Dieu se sert souvent pour opérer des prodiges en faveur de ceux qui en font usage avec une foi vive. De là surtout la bénédiction ou consécration de tous les objets qui doivent servir en quelque manière au culte divin, et qui ont besoin pour cela d'être sanctifiés d'une façon toute spéciale.

Mais d'où viennent à ces bénédictions leur efficacité et leur puissance de sanctification? Ah! c'est toujours de Jésus-Christ, c'est de sa grâce, de son sacrifice, de sa croix. Aussi est-ce par la prière et par le signe sacré du salut, que l'Église consacre, bénit et sanctifie tous ces divers objets ; c'est la prière, ce sont les mérites de Jésus-Christ qui soustraient ces objets à la puissance du démon, et d'instrument de péché qu'ils pouvaient être, les rendent propres à sanctifier l'homme, en font un moyen de salut. Il n'y a donc rien que de grand, rien que de raisonnable, rien que de divin, dans ces pratiques aux yeux de la foi. Elles sont comme le développement et l'application de ce double principe, que toute la nature est viciée par le péché, et que toute sainteté descend de Dieu, par Jésus-Christ, notre Seigneur.

4. Enfin, l'Église travaille à la sanctification de l'homme par le *sacrifice*. C'est, de tous les moyens qu'elle emploie, le plus sacré, le plus respectable en lui-même, le plus efficace, le plus continuel, le plus abondant dans ses effets ; car c'est de l'adorable sacrifice des autels que découlent toutes les grâces, même celles des sacrements.

Voyez-vous le Fils de Dieu attaché à une croix sur le haut du Calvaire, placé entre le ciel et la terre, répandant un sang divin, qui s'échappe de toutes ses veines ouvertes à la fois? Que fait-il? Il expie le péché, il apaise Dieu et satisfait à sa justice, il lave et purifie la terre, il réconcilie l'homme à son Créateur, il ouvre le ciel, il ferme l'enfer, il triomphe du démon, il accomplit l'œuvre de notre rédemption en mourant pour nous. *Gloire à Dieu au plus haut des cieux*,

paix aux hommes de bonne volonté : voilà le résultat de sa divine mission et de son sacrifice. Mais ce Dieu, prêtre et victime, ne fera-t-il les fonctions de son auguste sacerdoce qu'une fois, et tout est-il fini avec sa mort? Ah! sans doute, cette immolation sanglante suffit. Il n'y en aura pas d'autre, mais elle se perpétuera, se reproduira, se renouvellera sans cesse, et s'éternisera, pour ainsi dire, sous une forme différente, qui laisse subsister l'unité d'un même sacrifice, de la même victime, du même prêtre, de la même valeur et du même mérite, malgré la diversité apparente qui les distingue.

Sur l'autel, continuellement coule encore le sang rédempteur. Là se renouvelle mystiquement sa passion; là, ce Dieu sauveur, réellement présent, s'offre à son Père pour nous; là, il prie, il adore, il remercie, il aime, il répare; là aussi, il accueille l'homme pécheur, il le purifie dans son sang, le bénit et le rend à son Dieu; là, il continue, il poursuit, il consomme l'œuvre de notre réconciliation; et nous pouvons dire de Jésus, anéanti dans la sainte Eucharistie, ce qui est dit de Jésus-Christ incarné et attaché à la croix : *Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi* (II *Cor. V*) : Dieu était en Jésus-Christ, se réconciliant le monde.

Vous le voyez, Monsieur, l'Église catholique est *sainte* dans les *moyens* qu'elle emploie pour atteindre sa fin et pour sauver le monde. *Comme* Jésus-Christ, *avec lui et par lui*, elle *prie*, elle *enseigne; avec lui*, elle confère les *sacrements*, et par eux la grâce qui sanctifie; *avec lui* et *par lui*, elle *offre sans cesse le divin sacrifice*, et c'est ainsi qu'elle continue son œuvre régénératrice sur la terre. Sa prière est *sainte*, son en-

seignement est *saint*, elle administre les sacrements qui sanctifient selon l'ordre de Jésus-Christ et d'une manière *sainte*. A chaque instant, elle offre *le divin sacrifice*, qui est la source comme le complément de toute *sainteté*. Nous verrons plus tard ce qui manque à la Réforme sous tous ces rapports. Mais, avant d'entamer cette question, j'ai besoin de vous parler encore des *œuvres* de l'Eglise ; c'est ce qui nous occupera dans ma prochaine lettre.

Je suis, en attendant, comme toujours,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

VINGT-SEPTIÈME LETTRE.

Vals, 11 février 1854.

Monsieur,

VI. Vous ne vous attendez pas, je pense, à me voir traiter ici de toutes les merveilles opérées par l'Eglise ; le catalogue en serait long, l'histoire en est impossible.

Je ne dois d'ailleurs envisager, en ce moment, dans les œuvres de l'Eglise, que ce qui, en elles, est le résultat de sa sainteté et la manifeste.

Mais ici encore, quel vaste champ ouvert devant nous ! Les œuvres de l'Eglise pour la sanctification du monde, c'est le paganisme vaincu, l'idolâtrie détruite ; ce sont les erreurs les plus épaisses dissipées, les mœurs

ramenées à la pureté ; c'est l'esclavage aboli, la véritable civilisation introduite dans le monde ; les arts créés ou perfectionnés, les esprits éclairés, les cœurs initiés aux sentiments les plus beaux, les plus sublimes; c'est, en un mot, la régénération, la prospérité morale, le bonheur, la vie des sociétés.

Des écrivains non suspects sont obligés d'en convenir. Voulez-vous savoir l'influence qu'a exercée l'Eglise catholique sur l'état moral du monde ? Ecoutez :

« Je porte à l'Eglise catholique un profond respect, dit M. Guizot : elle *a été pendant des siècles l'Eglise chrétienne de toute l'Europe* (Où était donc le protestantisme à cette époque? Lecteur, je vous en prie, recueillez cet aveu) ; elle est la grande Eglise chrétienne de la France. Je regarde *sa dignité, sa liberté, son autorité morale* comme *essentielles au sort* de la chrétienté tout entière... Qu'elle *maintienne pleinement ses principes fondamentaux, son inspiration, son infaillibilité doctrinale, son unité,* etc. »

« Je m'*incline*, dit aussi M. Cousin, devant la *révélation*, source unique des *vérités surnaturelles*. Je m'*incline* aussi devant l'*autorité de l'Eglise*, NOURRICE ET BIENFAITRICE DU GENRE HUMAIN ; *à laquelle seule a été donné de parler aux nations*, DE RÉGLER LES MOEURS PUBLIQUES, DE FORTIFIER ET DE CONTENIR LES AMES, etc. (*Préface de l'édition de Pascal, Avant-Propos*). »

« Le catholicisme, dit encore M. Guizot, a l'esprit *d'autorité* ; il la pose en principe avec une grande fermeté et une rare intelligence de la nature humaine ; il est la *plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais vue le monde.* »

« Il y a des questions d'économie politique, dit à son tour M. Blanqui aîné, qui resteront insolubles tant que l'Eglise n'y mettra pas la main. L'instruction populaire, la répartition équitable des profits du travail, la réforme des prisons, et bien d'autres problèmes encore, ne recevront de solution complète que par son intervention, et c'est justice : elle seule peut en effet bien résoudre les questions qu'elle a bien posées (*Hist. de l'Econom. polit. en Europe*, ch. IX). »

On parle beaucoup de liberté de nos jours, on l'exalte quelquefois outre mesure, parce qu'on l'entend mal; mais qui s'est employé plus efficacement à préserver le faible et le pauvre de l'injuste oppression du puissant et du riche? Qui a plus travaillé à l'abolition de l'esclavage que l'Eglise? Vous trouverez cités, si vous le désirez, dans l'ouvrage de M. Balmès, les décrets de trente ou quarante conciles particuliers, tenus depuis le quatrième siècle, en faveur des malheureux réduits en servitude. Voltaire, qui n'est pas suspect en cette matière, a reconnu lui-même cette verité : voici comment il s'en explique : « En l'année 1179, le pape Alexandre III déclara, au nom du concile de Latran (III), *que tous les Chrétiens devaient être exempts de la servitude. Cette loi seule doit rendre sa mémoire chère à tous les peuples*, ainsi que ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie, doivent rendre son nom précieux aux Italiens (*Essai sur les mœurs*, ch. 83). »

Mais je l'ai déjà dit, mon but n'est pas et ne saurait être ici d'énumérer les merveilles opérées par l'Église. A quiconque sait réfléchir, il suffit de dire : Comparez ce qu'était le monde avant Jésus-Christ, et voyez ce qu'il est devenu sous l'influence et l'empire de l'Eglise.

Dites si elle n'est pas la mère la plus tendre, la plus jalouse du bonheur de ses enfants ; dites s'il est un besoin qu'elle n'ait pas secouru, un malheureux auquel elle n'ait pas tendu la main, un genre de souffrance qu'elle n'ait pas soulagé. L'auteur du *Génie du Christianisme* a reculé devant le détail des créations de la charité catholique ; comment oserions-nous l'entreprendre ? « Pour nous, dit l'illustre écrivain, qui, depuis quelques années, nous occupons de ces recherches, tant de traits de charité, tant de fondations admirables, tant d'inconcevables sacrifices, sont passés sous nos yeux, que nous croyons qu'il y a, dans ce seul mérite du christianisme, de quoi expier tous les crimes des hommes; culte céleste qui nous force d'aimer cette triste humanité qui le calomnie (Ire part., l. IV, ch. I). » Pauvres, malades, infirmes, enfants, vieillards, aveugles, sourds-muets, captifs, orphelins, aliénés, élevez la voix ; et dites-nous quelle est votre Providence ici-bas, celle qui vous aime, qui vous recueille, qui vous protège, qui vous nourrit, qui vous soigne dans vos maladies, qui vous console dans vos afflictions, qui vous visite dans votre délaissement et sur votre lit de douleurs, qui vous assiste à l'heure de la mort. Jeunes enfants, qui vous instruit? Jeunes personnes, dont l'innocence est exposée ou déjà flétrie par le souffle impur du vice, qui vous ouvre un asile, qui vous met à l'abri de la contagion du monde? Criminels frappés par la justice humaine, qui vous visite dans les prisons, qui vous accompagne jusqu'à l'échafaud, qui vous rend par la pénitence la paix avec l'innocence, qui adoucit et sanctifie vos fers, et imprime sur votre front stigmatisé le sceau sacré des prédestinés ? Ah !

vous avez nommé l'*Eglise catholique...* Cette Eglise, elle élève, elle multiplie deux sortes de monuments, les *maisons de Dieu* et les *maisons des pauvres*, elle en a couvert le monde. A Dieu elle bâtit des temples, et sa main prodigue en faveur de la religion sait les revêtir de gloire et de magnificence. A ses enfants, elle bâtit des maisons d'asile, de refuge, des hôpitaux; et sa charité ne recule devant aucune entreprise, aucune dépense, quand il s'agit de soulager l'humanité souffrante et d'adoucir les maux, soit du corps, soit de l'âme. Les édifices nombreux et grandioses qu'elle élève en l'honneur de Dieu, c'est la voix de sa piété, de sa religion, de *son amour pour Dieu.* Ces monuments sans nombre, au frontispice desquels nous lisons : *Charité*, *Providence*, *Refuge*, *Miséricorde*, *Hôtel-Dieu* (1), sont la voix de *son amour pour les hommes.* C'est de son cœur qu'ils sortent les uns et les autres, car l'Eglise, elle sait aimer, elle ne sait qu'aimer.

Qu'a fait au contraire le protestantisme? Il a outragé *Dieu*, il a méconnu la *dignité du pauvre*, il a tari la source de la *piété*, il a éteint la flamme de la *charité* surnaturelle, il a renversé les temples, il a changé les hôpitaux en prisons, il a couvert le monde de ruines. Ah ! Monsieur, il m'en coûterait trop de retracer ici les ravages affreux exercés dans notre belle patrie par la

---

(1) Ce mot d'*Hôtel-Dieu* que n'exprime-t-il pas? A lui seul il nous révèle d'où vient la charité, où elle remonte, quelle est la grandeur du pauvre aux yeux de la foi, et quel est celui que nous servons dans la personne des pauvres et des malades. Ce mot ne pouvait s'inventer que dans une religion divine; il n'a de vérité que là, et il descend du ciel comme la charité qui l'a trouvé.

Réforme ; ce sujet d'ailleurs serait plus propre à aigrir les esprits qu'à les réconcilier avec la vérité, avec Dieu. Mais puisque le ministre de Rochefort a l'air de vouloir faire le procès à l'Eglise catholique, je rappellerai seulement, en passant, que d'après le *Gallia Christiana*, ouvrage qui fait autorité parmi les savants, sur la fin de la troisième guerre civile, les Réformés avaient déjà détruit cent cinquante cathédrales et abbayes de premier ordre, sans compter une infinité d'églises, de paroisses et de couvents. Dans la première guerre, Coligny seul en renversa plus de trois cents dans la Beauce. Selon M. Picot (*Essai histor. sur l'influence de la religion en France au dix-septième siècle*, t. I, p. 20), *il y eut cinq cents églises démolies dans les diocèses d'Uzès, de Viviers, de Nîmes et de Mende.* O mes frères, que vous avait donc fait le Dieu qui habite nos temples, et pourquoi vous en prendre à lui ?

Tirons le rideau sur ces scènes de dévastation. Je le répète, mon but n'est pas de récriminer; car ce n'est pas en accusant les autres qu'on se justifie soi-même. D'ailleurs, ce ne sont pas les faits particuliers, fruits des passions individuelles, mais les principes, les tendances, l'esprit général, les doctrines, qui convainquent une religion de fausseté ; et c'est là que je trouverais facilement la preuve irréfragable, et de la vérité de l'Eglise catholique et du vice radical des Eglises protestantes. Mais vous me trouverez peut-être déjà trop long ; je me hâte donc de terminer cet article et de montrer la sainteté de l'Eglise catholique par les *vertus* qu'elle a produites et les *saints* qu'elle a formés.

VII. Si, comme Jésus-Christ nous l'enseigne, *l'on reconnaît l'arbre à ses fruits,* si l'on peut juger de la

cause par les effets, je ne crains pas de le dire, Monsieur, vous ne pourrez vous empêcher de convenir de la sainteté de l'Église catholique, et cette démonstration suffirait à elle seule pour vous convaincre de sa divinité.

En effet, *quelle est la vertu qui n'a pas germé* dans le champ fécond de la catholicité? Je dis plus, quelle est la vertu qui n'a pas été plus ou moins *universellement pratiquée* parmi ses enfants? Je dis plus encore, quelle est la vertu qui n'a pas été pratiquée dans un *degré éminent de perfection?*

Trois considérations qu'il me serait aisé de développer et de justifier, et que je me contente d'indiquer en passant.

N'est-ce pas dans le sol catholique, et là seulement, que croît *le lys de la pureté?* Ah! Monsieur, on a beau dire, on a beau plaisanter, l'homme raisonnable ne peut s'empêcher d'éprouver de l'admiration pour cette vertu; la beauté et l'éclat de l'innocence et de la chasteté ont des charmes divins qui lui assurent les hommages des esprits les plus prévenus, des cœurs les plus gâtés. *Casta placent superis*, disait un poète renommé pour sa licence. On sent que, pour être chaste, il faut que l'homme s'élève au-dessus de la nature et soit plus grand que lui-même.

« Christine, reine de Suède, n'était âgée que de neuf ans, lorsqu'on lui donna, pour la première fois, une exposition des dogmes de l'Église catholique, et qu'on lui apprit, entre autres choses, que dans cette Eglise le célibat était regardé comme méritoire. — *Ah!* s'écria-t-elle, *que cela est beau! je veux embrasser cette religion. Quand on est Catholique,* ajoutait-elle, *on a*

la consolation de croire ce que tant de nobles esprits ont cru pendant seize siècles; on possède la gloire d'appartenir à une religion qui est confirmée par des millions de miracles et par des milliers de martyrs; une religion enfin qui a produit tant de vierges admirables qui ont triomphé des faiblesses de leur sexe et se sont consacrées à Dieu. » C'est à un de vos historiens que j'emprunte ce récit (RANKE, *Hist. de la Papauté,* t. IV, p. 371, 372).

N'est-ce pas dans le sol catholique, et là seulement, que l'on voit croître *l'humilité*, cette vertu inconnue au monde païen, incompréhensible pour lui, et que le protestantisme abjure par la force même de ses principes, puisqu'il oblige ses adeptes à se proclamer plus éclairés, en ce qui concerne la foi,. que l'univers tout entier? C'est ce qui a fait dire à deux impies célèbres du dernier siècle, que « *le premier pas que fait le Catholique indocile est d'adopter la maxime du* SENS PRIVÉ. *Il s'établit juge de sa religion, la quitte et prend parti dans la Réforme* (D'ALEMBERT et DIDEROT). »

N'est-ce pas dans le sol catholique, et là seulement, que l'on voit croître *l'abnégation* et la *mortification?* Le protestantisme n'a-t-il pas protesté contre ces vertus, et pour n'avoir pas la peine de les pratiquer, n'est-il pas allé jusqu'à en nier, je ne dis pas seulement la nécessité, mais même l'utilité, le mérite et la sainteté?

Ah! Monsieur, que ces déclamations contre la chasteté et la pénitence me sont suspectes dans la bouche d'un moine défroqué, qui avait hâte de se marier, et qui passait si agréablement son temps à vider les pots et à boire la bière!

N'est-ce pas dans le sol catholique, et là seulement,

que *la pauvreté évangélique* est pratiquée, qu'elle est en honneur, qu'elle est reconnue comme une vertu, tandis que la Réforme combat les vœux de religion et s'élève contre les conseils évangéliques? Aussi M. Puaux nous donnera plus tard, comme preuve de la supériorité du protestantisme sur le catholicisme, *que les cantons protestants suisses l'emportent en richesses sur les cantons catholiques.* Voilà, certes, une *marque* toute nouvelle pour reconnaître la divinité de la religion et la véritable Eglise. Je m'étonne que M. Puaux ne l'ait pas ajoutée aux quatre notes qu'il admet.

Enfin (car je ne veux pas pousser trop loin cette énumération), n'est-ce pas dans le sol catholique, et là seulement, que croissent *l'obéissance et la soumission* à l'autorité, l'esprit *de dévoûment et de sacrifice, le zèle et la charité?*

Lisez une seule de *ces vies édifiantes* des saints que l'Eglise honore en si grand nombre; vous comprendrez combien elle est féconde en fruits de grâce, de bonnes œuvres, de vertus. Ah! Monsieur, *la Vie des Saints*, c'est une démonstration de la vérité, démonstration d'autant plus convaincante, que les faits parlent plus haut que les raisonnements.

Je connais un jeune Russe, dont l'esprit droit cherchait depuis plusieurs années la vérité ; son cœur aspirait au catholicisme, mais des doutes lui restaient encore. Il s'adresse à un de ses amis non moins distingué que lui par sa naissance, ses qualités et ses talents, et qui, après de mûres réflexions, avait reconnu la vérité, sans cependant entrer encore dans l'Eglise. Celui-ci lui répond, en lui montrant la vie de sainte Thérèse : *Lisez seulement, et vos doutes se dissiperont.*

Cette lecture, en effet, porta la lumière et la conviction dans l'esprit de l'excellent jeune homme; l'un et l'autre ont fait leur abjuration.

Ne croyez pas cependant que ces vertus soient uniquement propres aux saints, aux grands saints; il y a plus qu'on ne le pense des vertus *communes à tous les enfants de l'Eglise,* et qui sont comme le résultat naturel de l'esprit qu'elle inspire : telles sont la foi, l'espérance et la charité, les plus excellentes de toutes; la justice, la tempérance, la pureté, la pénitence dans les limites convenables aux différentes conditions.

Mais ces vertus, plus ou moins pratiquées par tous les Catholiques, ont été portées à un si haut degré *d'héroïsme* dans un grand nombre de saints, qu'une grâce particulière, une grâce extraordinaire seule a pu produire ces effets, qui désespèreront à jamais, par leur inaccessible sublimité, les prétentions les plus exagérées de quiconque n'est pas Catholique. Pour tout homme qui connaît un peu l'histoire, cette assertion n'a pas besoin de preuve ; elle est évidente.

On me demandera peut-être si le protestantisme ne nous offrirait pas aussi des exemples remarquables de vertus. Je serais injuste si je le niais. Le paganisme en a produit; comment n'en trouverions-nous pas dans le protestantisme, qui conserve encore un certain nombre de vérités chrétiennes, et dans lequel, à la lumière de l'Evangile et au soleil de la religion catholique, l'homme peut facilement résoudre les questions les plus importantes sur la nature de Dieu, la fin de l'homme et les devoirs que nous avons à remplir envers lui? Mais ces exemples sont infiniment plus rares; mais, privées du suc surnaturel qui seul peut les rendre vraiment par-

faites, n'étant pas entées sur Jésus-Christ et nourries de sa grâce, ces vertus ne peuvent avoir la qualité et l'excellence que leur communiquerait la charité, et ne peuvent atteindre ce degré d'héroïsme que l'on admire dans les saints. Enfin, et c'est une remarque faite par les Protestants eux-mêmes et bien digne d'attention, il est rare que les hérétiques véritablement vertueux n'embrassent pas la religion catholique.

VIII. Cependant les fruits par excellence qu'a portés l'Eglise catholique, et dont elle se félicite plus justement, ce sont les *saints* qu'elle a formés. Mère pure et sans tache, elle met son bonheur et sa gloire à nourrir des enfants qui lui ressemblent; elle les montre avec un noble orgueil au ciel et à la terre; et comme cette célèbre dame romaine, fière de leur grandeur et de leur sainteté : *Voilà mes enfants!* s'écrie-t-elle. Le paganisme, stupéfait, reste ébahi; l'hérésie, stérile et confondue, garde le silence; le monde, étonné, admire.

Oui, Monsieur, voilà un des caractères propres de l'Eglise catholique, caractère inimitable et singulier, qui lui est exclusivement propre, et qui proclame hautement, solennellement, sa sainteté. « Une société qui enfante des saints, a dit Bossuet, est marquée d'un signe infaillible de régénération. » Une société qui fait des saints, mais qui les fait par la force de ses principes, de ses doctrines, de ses tendances, de son esprit; une société qui a toujours renfermé des saints, est essentiellement sainte. Or, telle est l'Eglise catholique; ses adversaires mêmes en conviennent, et ce témoignage a de quoi nous surprendre.

Ecoutez Luther : « Où l'on trouve les reliques des saints, là sans doute a été et est encore la sainte Eglise

de Jésus-Christ; là sont demeurés le saints, car les sacrements et les institutions de Jésus-Christ y sont. »

Calvin range parmi les saints, Cyprien, Ambroise, Augustin, Grégoire, Bernard et plusieurs autres personnages qui leur ressemblaient (*Comm. sur saint Paul*).

Pierre Martyr s'exprime à peu près de la même manière.

Ecoutez encore un historien protestant : « Si la croyance de Xavier était la même que la nôtre, il nous faudrait le vénérer comme un second saint Paul. Quoi qu'il en soit, la vie si pleine de cet homme, son zèle, la sainteté de ses mœurs doivent inspirer à tout homme bien pensant le désir d'imiter ses vertus et de se livrer avec ardeur à la mission que Dieu lui a confiée sur cette terre. Lorsque je considère la douceur avec laquelle il présentait aux grands et aux petits l'eau sainte et vivifiante de l'Evangile, son courage à supporter les souffrances, je ne puis m'empêcher de m'écrier avec l'Apôtre : Qui donc est comme lui capable de si belles choses? *Xavier, plût à Dieu que tu fusses ou que tu eusses été des nôtres* (BALDOEUS, *Geschichte von Indien*)! »

« L'Eglise catholique, dit Von Meyer, renferme dans son sein d'autant plus de véritables Chrétiens et de pieux ministres, que son royaume s'étend plus loin (*Kritische Kranze,* p. 59). »

« Les Catholiques, dit Lavater, ont des saints, j'en conviens; nous, nous n'en avons pas, du moins nous n'en avons pas qui ressemblent à ceux des Catholiques (*Schreiben an F. Stolberg*). »

« Il faudrait au Protestant, dit un autre, un *sel* d'â-

mes aussi saintes que le *sel* de nos frères pour préserver de la pourriture le protestantisme tout entier (*G. der Stiegen*). »

Mais que ferions-nous si nous n'avions pas pour nous les aveux et les témoignages de nos adversaires? Ah! l'histoire n'est-elle pas là, et cent mille voix ne proclament-elles pas de concert la puissance et la fécondité de l'Église catholique dans la formation des saints?

Paraissez d'abord et montrez-vous à l'avant-garde de l'armée catholique, généreux martyrs dont le sang a coulé sous le fer des bourreaux, et dont le sacrifice a consacré la foi. Dix-huit millions de martyrs, voilà certes de quoi composer un magnifique bataillon; et chacun de ces soldats du Christ fut un héros, chacun d'eux est mort par amour pour son chef, martyr de son devoir, de sa conscience; martyr de la pureté, de la justice, de la charité. En présence de ces magnanimes guerriers, saisi d'admiration pour l'Église qui les a formés, soutenus et conduits au combat, je ne puis m'empêcher de m'écrier : O Jacob! ô Église de mon Dieu! que tes tabernacles sont beaux! O Israël! quel bel ordre règne dans tes tentes! *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israel* (*Num.* 24, 5)!

Paraissez ensuite, vous qui, au défaut des bourreaux, avez de vos propres mains déchiré votre corps et crucifié votre chair pour la soumettre à la loi de l'esprit et devenir plus conformes à Jésus-Christ. Ensevelis dans vos silencieuses retraites, morts au monde, vous n'eûtes d'autre occupation que de prier, de travailler et de souffrir pour votre Dieu. Ah! cette pénitence si longue, si effrayante pour la nature, n'est-elle pas un genre de martyre et n'en avez-vous pas le mérite? Avancez :

vos rangs plus pressés encore et plus nombreux forment à eux seuls une armée innombrable, et devant cette multitude sainte et glorieuse, je m'incline avec respect et je m'écrie de nouveau : O Jacob! ô Eglise de Jésus-Christ, qui as engendré, nourri, formé ces héros, que tes tabernacles sont beaux! quel bel ordre règne dans tes tentes, ô Israël! *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israel!*

Paraissez encore, vous qui, destinés à d'autres combats, avez consumé vos jours, dépensé votre vie, usé vos forces au bien de vos frères, au soulagement de la misère et de la souffrance, à l'éducation de la jeunesse, à la prédication évangélique, au soin des malades, à la conversion des infidèles dans de pénibles et laborieuses missions. En face de ces héros du Christ, je ne sais qui je dois admirer davantage : à chacun d'eux est due la palme du vainqueur, et je ne puis m'empêcher de m'écrier encore une fois : O Jacob! ô Eglise de Jésus-Christ! ô Mère féconde des saints, que tes tabernacles sont beaux! quel bel ordre règne dans tes tentes, ô Israël! *Quam pulchra sunt tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israel!*

Et cependant ce n'est là qu'une faible partie de cette troupe innombrable qui compose la Jérusalem céleste et dont les rangs grossissent tous les jours.

Là tous les siècles, toutes les nations, tous les pays, toutes les conditions ont leurs représentants. « J'ai vu, dit l'apôtre saint Jean, une immense multitude que personne ne pouvait compter; il y en avait de toute tribu, de toute langue, de toute nation et de tout peuple : *Post hæc vidi turbam magnam quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribubus, et po-*

pulis, *et linguis*. Et tous criaient ensemble d'une voix puissante : Salut à notre Dieu qui est assis sur son trône, et à l'Agneau ; et tous les anges qui environnent le trône, se prosternant devant Dieu, l'adorèrent en disant : Bénédiction, gloire, sagesse, action de grâces, honneur, vertu, force à notre Dieu, au siècle des siècles. Amen (*Apoc.*, ch. 7). »

Quel beau, quel magnifique langage ! Qu'il est digne de Dieu, digne de l'homme qu'il a créé à son image, digne de Jésus-Christ, sauveur et réparateur de la nature humaine, le spectacle que nous décrit ici saint Jean !

IX. Mais quel est le *principe* de cette sainteté et la source sacrée d'où elle découle ? Qui rend l'Eglise catholique *sainte* et lui donne le pouvoir de *sanctifier ?*

Pour le comprendre, il suffit de se rappeler ce qu'est l'Église, quel est le but pour lequel elle a été établie et quelles sont ses fonctions. L'Eglise est chargée de continuer l'œuvre de Jésus-Christ et sa divine mission à sa place et en son nom, et par conséquent dans son esprit ; elle doit régénérer le monde et travailler à la sanctification des hommes. L'Eglise, c'est Jésus-Christ se survivant, agissant et continuant son divin apostolat sur la terre. L'Eglise, c'est Jésus-Christ annonçant l'Evangile, conférant la grâce, dirigeant et conduisant les hommes au ciel. Donc, comme elle est dépositaire de sa puissance, elle doit l'être aussi de sa sainteté ; et puisqu'elle a pour but de former des saints, elle doit elle-même être *sainte ;* et puisqu'elle reçoit tout ce qu'elle a de Jésus-Christ, elle en tire aussi sa *sainteté*.

L'Eglise est ici-bas la personnification de Jésus-Christ :

elle lui est unie intimement, elle ne fait qu'un avec lui. C'est Jésus-Christ qui est le véritable fondateur et le Roi suprême de cette société religieuse.

Il est le divin architecte de ce *temple saint*, bâti en *l'honneur* du Seigneur (II *Cor.*, 6).

Il est le fondement solide et inébranlable du magnifique édifice dont chaque fidèle est une pierre vivante (I *Pet.*, 2).

Il est la racine infiniment féconde et efficace qui communique à ce grand arbre sa sève, sa vie et sa fécondité : *Ego sum vitis*, *vos palmites* (*Joan.*, 15).

Il est le chef unique et souverain qui commande et gouverne tout ce corps : *Caput Christus.* C'est son esprit qui anime, conduit, dirige toutes ses opérations : *Si quis spiritum Christi non habet*, *hic non est ejus* (*Rom.*, 8).

Or Jésus-Christ est la sainteté même et la source de toute sainteté : *Sanctus*, *innocens*, *impollutus* (*Hebr.*, 14). La sainteté du chef rejaillit nécessairement sur le corps. Aussi l'apôtre saint Jean nous apprend-il qu'il verse de sa plénitude à son Eglise et à chacun des membres qui lui sont unis : *De plenitudine ejus nos omnes accepimus* (*Joan.*, 1). De lui, comme d'une source inépuisable, découlent les ruisseaux de grâce qui vont fertiliser tout le champ de l'Eglise. Il est comme le cœur d'où part et se distribue dans les différents vaisseaux le sang pur et divin qui communique la vie de la grâce à toutes les parties du corps. Il est le principe de l'action surnaturelle qui s'exécute par chacun de ses membres; c'est lui qui les choisit, leur assigne les fonctions diverses qu'ils ont à remplir. Les uns, dit saint Paul, sont apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes, ceux-ci pasteurs, ceux-là docteurs;

tous sont employés au grand ouvrage de la consommation des saints, à l'édification du corps de Jésus-Christ : *Unicuique nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi... Ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios verò evangelistas, alios autem pastores et doctores, ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi* (*Eph.*, IV, 7, 11, 12).

Mais tous ceux qui sont appelés à faire partie de la société des élus, ne sont pas fidèles à la grâce. Dans le champ du Père de famille, au bon grain se trouve mêlée de l'ivraie. S'il y a dans l'Eglise un grand nombre de saints, il y a aussi beaucoup de Chrétiens qui ne tiennent à elle que par la profession extérieure de la religion ou par la foi. Ce lien, en les rattachant encore à Jésus-Christ, ne suffit pas cependant pour les rendre participants de sa sainteté. Ce sont des membres qui tiennent au corps, il est vrai, mais dans lesquels le sang ne circule plus, qui ont cessé de vivre, ou qui ne reçoivent qu'une vie imparfaite et incomplète ; il n'en est pas moins certain que la foi qu'ils conservent, et tout ce qu'il y a de bon en eux leur vient de Jésus-Christ, découle aussi de sa *plénitude.* Que si de Jésus-Christ nous passons aux Apôtres, il ne nous sera pas difficile encore de reconnaître ce caractère de *sainteté;* appuyés sur la base inébranlable, sur la pierre angulaire qui supporte tout l'édifice, ils sont entrés en participation de sa grâce comme de ses fonctions, de sa sainteté comme de sa puissance, et l'Eglise repose sur eux comme sur un fondement secondaire qui tire sa force de Jésus-Christ : *Superædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum ipso summo angulari lapide Christo Jesu* (*Eph.*, II, 20).

Vous me direz peut-être, Monsieur, que vous aussi vous reconnaissez les Apôtres pour fondateurs de vos Eglises. — Je sais que vos ministres font sonner bien haut le nom du *Christ*, et qu'ils se flattent d'être plus *apostoliques* que nous. Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette prétention. Il faut l'avouer cependant, les noms de *Luther* et de *Calvin*, de *Zwingle*, de *Bucer* et consorts, de *Henri* VIII et de *Cramner*, etc., figurent assez mal à côté de ceux des Apôtres. Quels sont en effet leurs droits au respect et à la vénération des Protestants? Quelles sont les merveilles qu'ils ont opérées? Ce qu'ils ont fait? le voici.

Sous le prétexte spécieux de purifier le temple du Seigneur, ils ont voulu le démolir et le renverser. — Nouveaux Ozas, ils ont étendu une main téméraire sur l'arche sainte, comme pour l'empêcher de tomber. — Ils ont brisé les liens de dépendance qui unissaient les peuples à Jésus-Christ et les ont émancipés de toute autorité. — Ils ont interrompu la communication entre le chef et les membres, et détourné les canaux par lesquels coulaient dans ceux-ci les eaux de la grâce. — Ils ont dispersé une à une les pierres de l'édifice chrétien chez des nations entières et ruiné le fondement sur lequel elles reposaient. — Ils ont violemment séparé la branche du tronc; ainsi détachée, que pouvait-elle devenir? Se dessécher et périr. — D'un corps vivant, animé, vivifié par l'esprit de Dieu, ils ont fait un cadavre sans mouvement, sans action et sans vie. — Nouveaux Lucifers, ils se sont révoltés contre Dieu et son Christ, contre l'Eglise et son chef; et ils ont entraîné dans leur révolte et précipité dans l'abîme, une troupe immense de malheureux séduits et égarés par

leur doctrine et leur exemple. Voilà leur ouvrage. Ah! si c'est là l'œuvre propre des Apôtres, à la bonne heure, donnons-leur ce nom; pour moi, je n'y vois qu'une œuvre de destruction et de mort, un affreux vandalisme, l'œuvre de l'enfer. Pardonnez-moi, Monsieur, cette sortie contre vos premiers chefs. Ce que j'ai prouvé jusqu'à présent me donne droit, ce me semble, de parler ainsi, et je ne suis pas plus sévère que plusieurs auteurs du parti. Mais il est temps de conclure cette démonstration de la sainteté de l'Eglise.

Résumons-nous.

L'Eglise catholique est donc vraiment *sainte:*

Dans *sa foi* toujours pure et inviolable;

Dans *sa morale* irrépréhensible et sans tache;

Dans *son culte* éminemment digne de Dieu et de l'homme;

Dans *sa fin*, qui est *la gloire* de Dieu et *le salut, la sanctification* des hommes;

Dans *les moyens* qu'elle emploie pour obtenir ce but, c'est-à-dire

La prière, — l'enseignement,

Les sacrements, — le sacrifice;

Dans *ses œuvres*, et surtout dans les merveilles de *sa charité;*

Dans *les vertus* qu'elle produit;

Dans *les saints* qu'elle a toujours formés;

Dans *le principe* de sa sainteté.

Forte de sa conscience et des promesses de son divin auteur, comme lui et avec lui l'Eglise catholique peut donc dire à tous: Quel est celui d'entre vous qui me convaincra de péché? *Quis ex vobis arguet me de pecato* (Joan., 8)?

Incrédules, qui en voulez à mes dogmes, quel est celui d'entre vous qui parviendra à en renverser un seul, et qui pourra ébranler une seule des pierres qui composent cet édifice dont toutes les parties se tiennent et se fortifient mutuellement? *Quis ex vobis ?*

Impies, libertins, qui en voulez à *ma morale,* quel est celui d'entre vous qui y trouvera une tache? Tout ce qui est mal n'est-il pas proscrit par elle? Tout ce qui est bon n'est-il pas exalté, recommandé, prescrit? *Quis ex vobis arguet me de peccato?*

Esprits légers et superficiels, qui vous riez des cérémonies de l'Eglise, qui plaisantez sur ses plus saintes pratiques, montrez-nous donc dans ces cérémonies, dans ces pratiques, dans ces fêtes, quelque chose qui ne soit pas vraiment grand, sublime, divin. *Quis ex vobis arguet me de peccato ?*

Hérétiques, qui accusez l'Eglise catholique d'idolâtrie et de superstition, vous qui blâmez le culte de la croix, des images, les honneurs rendus à Marie, aux saints, à leurs reliques, essayez donc de justifier une seule de ces accusations; l'Église vous en défie. *Quis ex vobis arguet me de peccato?*

Schismatiques, qui, en vous séparant de la communion du Pape, vous êtes séparés de la communion des Apôtres et de Jésus-Christ même, et qui cherchez dans le pouvoir temporel le principe de votre vie spirituelle, dans l'homme ce qui ne peut venir que de Dieu, c'est en vain que vous prétendez justifier votre scission en accusant l'Église romaine; elle peut vous dire, elle vous dit avec assurance : *Quis ex vobis arguet me de peccato?*

Esprits ignorants et pervers, qui blasphémez les

doctrines catholiques et les enseignements de l'Eglise, qui méprisez ses sacrements, sa prière, ses bénédictions et son auguste sacrifice, avez-vous jamais sérieusement, consciencieusement étudié ce que vous dédaignez, ce que vous niez? Non, non. *Quis ex vobis arguet me de peccato?*

Et vous, *enfants dénaturés, enfants ingrats*, qui refusez de reconnaître ses œuvres, de rendre justice à ses bienfaits, qui lui contestez la gloire si bien méritée d'avoir civilisé le monde, régénéré les peuples, chassé la barbarie, établi le règne divin de la charité; vous qui accusez votre mère d'être *ennemie des lumières*, quand elle est le foyer qui les répand et le vrai soleil qui éclaire les intelligences; d'être *stationnaire*, quand elle est le principe de tout vrai progrès; de *tuer et d'étouffer le génie*, quand elle l'inspire, l'anime, l'élève et l'agrandit; *d'asservir et de dégrader les cœurs*, quand elle est la source de tous les grands dévoûments, le principe des plus héroïques vertus, de tous les sentiments généreux, ah! que vous êtes aveugles, et que vos préventions sont injustes! Pourriez-vous justifier une seule de ces accusations? *Quis ex vobis arguet me de peccato?*

Ainsi donc, l'Eglise est *sainte*; elle est sans tache, elle est pure, parce que ses principes, son esprit, ses tendances, son action, ses lois, ses prescriptions, sa doctrine, son enseignement, tout en elle demande la sainteté, porte à la sainteté, la produit. Tous ses enfants ne sont pas *saints*, c'est vrai; mais pourquoi? Parce qu'ils ne se conforment pas aux recommandations de leur mère, qu'ils n'observent pas ses lois, qu'ils méprisent son autorité, qu'ils se mettent peu en peine de ses me-

naces. Est-ce que Dieu cesse d'être saint, parce que, malgré ses commandements, ses menaces, ses promesses, ses châtiments, ses récompenses, sa miséricorde et sa justice, le pécheur s'obstine à l'offenser? Non certes, et personne ne le soutiendra. Ainsi en est-il de l'Église.

Un auteur qui a bien mérité de la religion, a dit un mot parfaitement vrai et plein d'un sens profond : « Le Catholique, même le plus fidèle, est loin de valoir sa religion; et le Protestant, même le plus médiocre, vaut mieux que la sienne (LORIQUET, *Mes Doutes*). »

Nous en avons dit assez pour justifier la première partie de la proposition. Ce que nous allons dire prouvera suffisamment la seconde; mais cette lettre est déjà trop longue; je la termine en vous assurant du respectueux dévoûment avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

GAUTRELET, S. J.

VINGT-HUITIÈME LETTRE.

Vals, 22 février 1854.

Monsieur,

Avant d'aller plus loin, je crois devoir examiner les accusations graves que M. Puaux fait peser sur la tête des papes. Il ne tiendra pas à lui qu'on ne les prenne

pour des monstres, et les Catholiques pour des imbéciles qui honorent ce qu'il faudrait mépriser, et rendent leurs hommages à des êtres qui ne méritent que la haine et l'horreur. Ecoutez d'abord le ministre.

(BROCHURE DE M. PUAUX.)

LA SAINTETÉ.

« La sainteté, Monseigneur, c'est le christianisme en action. Si donc Rome est une Eglise sainte, elle doit être l'image vivante de celui qui, étant Dieu, se fit homme pour les hommes, et répandit son sang pour les sauver. Si j'avais, aujourd'hui, à juger votre communion par certains membres qui l'ont honorée par leurs vertus chrétiennes, je dirais volontiers qu'elle est sainte; mais mon jugement ne peut et ne doit porter que sur votre Eglise, dans sa personnalité la plus vraie, dans ce qu'elle nous apparaît, en un mot, dans le monde, quand elle enseigne ou quand elle agit. Si donc elle est, comme vous le dites, l'épouse bien-aimée de Jésus-Christ, elle doit se rendre digne de son divin maître, par sa fidélité, et le glorifier dans le monde par ses œuvres. Placez-vous donc, Monseigneur, en face, non pas des phrases déclamatoires de vos apologistes quand même, mais de cette histoire, qui, dans sa justice inflexible, fait à chacun sa part, donnant à celui-ci une couronne, appliquant un fer chaud sur l'épaule de celui-là. Par où commencerai-je? Commençons par Rome, la ville sainte, la ville éternelle, séjour du prétendu vicaire de Jésus-Christ. Rome papale... mais ce mot magique, pour les oreilles ultramontaines, fait pâlir celui de Rome païenne, car jamais, sous les Césars, on ne vit ce qu'on a vu sous les papes. Les noms infâmes et immondes se pressent sous ma plume... Regardez, voici Sergius, que votre cardinal Baronius appelle l'esclave de tous les vices. Jean XIV, que le même historien range parmi les fameux brigands. Jean XII, qui entretient un commerce criminel avec la concubine de son père, crève

les yeux à Benoît, son père spirituel, et fait un lieu de débauche du palais de Saint-Jean-de-Latran. Innocent VI, qui, à l'âge de quatre-vingts ans, propose à Pétrarque le chapeau de cardinal, si l'illustre poète veut lui livrer sa sœur, pour être la concubine de Sa Sainteté. Regardez, voilà Formose... Benoît, pape enfant, Sylvestre III, tous scélérats consommés ; Sixte IV, constructeur de lupanars; Innocent VIII, ce Louis XV de la papauté, qui promène sans rougir ses concubines et ses huit bâtards dans les rues de la cité sainte ; Léon X, dissolu comme un grand seigneur du dernier siècle, battant monnaie avec ses indulgences; Jules II, cruel, féroce, barbare ; je ne suis pas de chronologie, je cite à mesure que ces noms maudits viennent se placer sous ma plume. Regardez encore, ici c'est Victor II, qui fait un tarif pour le rachat de tous les crimes; Honoré III, que ses historiens appellent un lion en férocité ; Boniface, celui que Théodore de Niem nomme un gouffre en avarice ; là c'est Pierre de Lune, Jean XXIII et Grégoire XII, tous trois à la fois sur le siége pontifical, et tous les trois cassés par le concile de Constance, comme coupables de tous les crimes. Ici... mais pourquoi citer, Monseigneur? ouvrez vous-même les annales du cardinal Baronius, ce grand partisan de la papauté ; lisez Polydore Virgile, Platine, Théodore de Niem, saint Bernard, Clemangis, Gerson, Pétrarque, Le Dante, etc., et vous verrez que le cardinal Baronius disait vrai quand il s'écriait, en parlant de ce moyen-âge, objet de vos regrets, comme l'idéal de vos rêves : « Quelle était alors la face de l'Eglise romaine? De quelles impuretés n'était-elle pas souillée, lorsque des *prostituées* étaient toutes puissantes à Rome, et disposaient des siéges épiscopaux ? Et ce qu'on ne saurait entendre sans épouvante, elles faisaient monter sur le trône de saint Pierre ceux qui étaient les objets de leurs infamies. »

» Assez! assez! vous écrierez-vous encore. Non, non, ce n'est pas assez, évêque d'une Eglise sans tache ; écou-

tez-moi jusqu'au bout, je n'ai pas tout dit, je ne suis qu'au commencement; je n'ai déchiré qu'un coin du voile, je ne vous ai pas encore nommé le plus illustre de tous ces prétendus vicaires de Jésus-Christ, celui, devant lequel Satan se découvre, et qu'il appelle avec respect Monseigneur Borgia.

Et vous voudriez, évêque du Puy, que l'Eglise n'eût pas fait naufrage dans la foi avec de pareils chefs, qui, pendant six cents ans, lui ont inoculé le poison mortel de leurs vices. Vous voudriez que le corps se fût conservé sain quand la tête était si corrompue!... Ah! sans la réformation, que serait devenue la chrétienté, avec cette longue chaîne de prétendus vicaires de Jésus-Christ, qui n'apparaissent tour à tour sur la scène du monde que pour faire des incrédules à la divinité de ce fils de Dieu, doux et humble de cœur, sans tache et sans péché. La force de la vérité arrache cependant au missionnaire jésuite cet aveu qu'il y a eu quelques méchants papes... Il glisse légèrement et rapidement sur ce terrain qui lui brûle les pieds; mais, Monseigneur, je peux, l'histoire à la main, démentir les assertions de M. Gautrelet, et le défier de nous montrer, du dixième au seizième siècle, je ne dirai pas cinquante, je ne dirai pas trente, je ne dirai pas vingt, je ne dirai pas dix, mais seulement six papes qui soient, je ne dis pas chrétiens, ce serait trop exiger, mais honnêtes, dans le sens qu'une sainte morale attache à ce mot. Ordonnez au jésuite de Vals de se mettre à l'œuvre et de demander à l'histoire de me fermer la bouche. Vous ne le ferez pas; car il y a quelque chose de plus fort que vos calomnies, c'est la vérité, dont je fais dans ce moment mon rempart comme mon bouclier.

Je ne veux pas être injuste en confondant les temps modernes avec les temps passés, car vos papes valent mieux aujourd'hui qu'autrefois; mais, ingrats que vous êtes, à qui le devez-vous, si ce n'est à la Réforme, qui rend impossible ce cynisme dont Rome papale a donné le désolant

spectacle, pendant de si longues années? Cependant, Rome est toujours Rome, et si sa vue, aux jours de Machiavel, rendait, dit le célèbre historien, les hommes scélérats et athées, aujourd'hui elle les rend incrédules. — En effet, la papauté a si bien fait les affaires de la religion, qu'il faut dix mille baïonnettes étrangères pour garder dans son palais le père commun des fidèles. Les faits sont les faits, Monseigneur, ils sont brutaux de leur nature, ils déposent contre vous; mais à qui la faute? »

Et bien, Monsieur, que pensez-vous de ce morceau? Pour moi, je ne sais pour qui M. Puaux prend ses lecteurs, et je ne comprends pas qu'un homme qui se dit *grave* ose les traiter si lestement. Que devient l'histoire sous sa plume, que l'on dirait trempée dans le fiel et l'ordure, et qui semble ne pouvoir verser que la haine et la calomnie? Où sont la bonne foi, la justice et la vérité? Monsieur, avant d'aller plus loin, je puis déjà le dire, cette page est une honte pour celui qui l'a écrite. Les mensonges qu'elle renferme retomberont en anathèmes sur celui qui les a proférés. Non, ce ton n'est pas celui d'un homme instruit, ce n'est pas celui d'un homme consciencieux; et les écrivains honorables du parti, ceux qui se respectent, ceux qui savent ce qu'ils disent, ceux qui ne se font pas un jeu du mensonge et de l'imposture, tiennent un autre langage. De grâce! que M. Puaux ne nous parle pas de fer chaud appliqué sur l'épaule de qui que ce soit. Cette métaphore est par trop maladroite dans la bouche d'un enfant de Calvin, et rappelle trop naturellement le honteux stigmate imprimé sur l'épaule de son père. Comment ne s'est-il pas aperçu de son imprudence? Je m'en étonne.

Mais venons au fait, et voyons ce qu'il faut penser

de la science historique du ministre de Rochefort, et quelle est la valeur de ses calomnieuses imputations. Parcourons cette liste de *noms imfâmes et immondes qui se pressent sous sa plume sans ordre et sans chronologie.*

Regardez... voici Sergius que votre cardinal Baronins appelle l'esclave de tous les vices.... Quel était donc Sergius? Interrogeons les historiens et les monuments contemporains. « Sergius, dit Flodoard, revenu aux prières du peuple, reçut la consécration qui lui était destinée depuis longtemps. Ce pontife étant monté sur le trône sublime de saint Pierre, l'univers triomphant s'en réjouit plus de sept ans. » Le diacre Jean, autre écrivain de ce temps, s'exprime de la même manière. L'épitaphe de ce pape est conçue dans des termes équivalents : « Sergius, y est-il dit, revenu de l'exil aux instantes prières des peuples et sacré pontife, aima comme un bon pasteur toutes classes de son troupeau (Voyez Pagi, an 901-910). » Muratori, regardé par le philosophe Gibbon et le protestant Sismondi comme l'écrivain le mieux versé dans l'histoire italienne du moyen âge, et nullement adulateur des papes, soutient que l'opinion de ceux qui représentent Sergius comme un intrus et un criminel infâme, est fausse et calomnieuse. « Si la biographie de ce pontife eût été écrite, dit-il, je maintiens que son caractère eut apparu sous un jour opposé à celui sous lequel le présente Baronius (Muratori, an 907, p. 29). Nous dirons plus tard ce qui a trompé le savant cardinal.

Jean XIV, que le même historien range parmi les fameux brigands. — J'ai beau chercher, je ne trouve dans l'histoire pas un mot accusateur contre ce pape.

Après neuf mois de pontificat il fut jeté en prison par la faction d'un antipape, et il y mourut de faim ou de poison (Miley, *Hist. des Etats du pape*, p. 286; Herman, *Contractus chron.*).

Jean XII, qui entretient un commerce criminel avec la concubine de son père, crève les yeux à Benoît, son père spirituel et fait un lieu de débauche du palais de Saint-Jean-de-Latran.

« Le portrait de ce pontife, dont le règne devint si fatal aux Romains et à lui-même, ne nous est parvenu que par l'intermédiaire d'écrivains adulateurs d'Othon et animés contre les Romains par des préjugés hostiles (Miley, *Histoire des Etats du pape*, p. 275); » donc on ne peut compter sur des récits envenimés par l'esprit de parti. Voici ce que pense de Jean XII Othon de Frissingen, un des auteurs les plus judicieux d'Allemagne, et qui vivait au treizième siècle : « J'ai trouvé, dit-il, dans quelques chroniques, mais composées par des Teutons, que le pape Jean vécut d'une manière répréhensible, et qu'il fut souvent averti à cet égard par des évêques et d'autres de ses sujets : à quoi il nous paraît difficile d'accorder créance, etc. » Rohrbacher, tout en rejetant l'autorité de Luitprand, avoue qu'il lui paraît très-probable que Jean XII a donné lieu par sa conduite à sa mauvaise renommée. Qu'on lui reproche ses torts réels, à la bonne heure, mais qu'on n'invente pas des choses atroces et dénuées de fondement historique.

Innocent VI, qui à l'âge de quatre-vingts ans propose à Pétrarque le chapeau de cardinal, si l'illustre poète veut lui livrer sa sœur pour être la concubine de Sa Sainteté. Qu'en pensez-vous, lecteurs? Vous vous indignez?

Attendez, et sachez si c'est contre le calomniateur ou contre sa victime qu'il faut tourner votre juste colère. Voici ce que je lis dans l'histoire d'Innocent VI : « Ce pape d'une vie angélique, d'une sobriété extraordinaire, d'une innocence de mœurs admirable, était savant dans l'un et l'autre droit. Prince économe et sage, il mit une grande réforme dans la dépense de sa maison..... Il ordona à tous les prélats et autres bénéficiers de se retirer dans leurs bénéfices et d'y résider, sous peine d'excommunication (HENRION, *Hist. de la papauté*, vol. II, p. 155). »

Regardez Formose, Benoît, pape enfant, Sylvestre III, tous scélérats consommés.

Qu'était-ce donc que Formose ?

Le pape Formose, selon Luitprand, était vénéré pour sa vertu et ses connaissances profondes dans les saintes Ecritures et les sciences ecclésiastiques en général. Baronius le loue. Muratori le lave de l'accusation d'ambition portée contre lui par le parti de Sergius. (*Ann. d'Italie,* an 899, p. 327). Mabillon et Rohrbacher inclinent dans le sens de Muratori (MILEY, p. 247).

Benoît, pape enfant. Oui, Benoit fut élevé sur le siége de saint Pierre beaucoup trop jeune. Mais à qui la faute? A l'Eglise, qui fut obligée de le subir malgré les efforts qu'elle fit deux ou trois fois pour obtenir qu'il se démît et lui substituer un pontife plus digne et plus capable, ou aux viles factions qui le portèrent au souverain pontificat par la violence, et l'y maintinrent ou l'y replacèrent par la force ouverte?

Sylvestre III, de l'aveu de tous, fut un antipape, c'est-à-dire un persécuteur des légitimes pontifes : ceux-ci doivent-ils porter la honte et la peine de ses crimes ?

Sixte IV, constructeur de lupanars. Je suis porté à croire et bien fondé à supposer que ces lupanars sont sortis de l'imagination de M. Puaux, qui paraît féconde en ce genre de productions. Voici ce que l'histoire dit de lui : « Si ce pontife n'avait pas montré une confiance aveugle pour ses neveux, et trop de passion contre la maison de Médicis et contre les Vénitiens, sa gloire serait entière (Henr., p. 210). » — « Sa vie était si régulière et si édifiante, dit Muratori, que son palais ressemblait plutôt à un monastère qu'à l'habitation d'un prince de l'Eglise (t. III, p. 2.) »

Innocent VIII, ce Louis XV de la papauté, qui promène sans rougir ses concubines et ses huit bâtards dans les rues de la cité sainte.

Décidément il faut donc à M. le ministre de la boue et de l'ordure pour y tremper ses pinceaux. Le lecteur consciencieux jugera où le ministre trouve cette boue, si c'est dans l'histoire ou dans son propre cœur. Innocent VIII avait été marié dans sa jeunesse ; devenu veuf, il reçut les saints ordres. Il avait plusieurs enfants lorsqu'il fut élevé au saint pontificat. Jusque-là, je ne vois pas encore un grand crime ; car enfin saint Pierre lui-même, d'après la tradition, avait été marié ; bien d'autres saints pontifes dans les premiers siècles ont été dans la même condition, et M. Puaux ne s'en offense pas, je pense, lui qui a tant d'horreur pour le vœu de chasteté. Les concubines et les huit bâtards sont pure fiction. « Ce pape, dit un écrivain, est représenté comme un modèle de douceur, de bienfaisance et de bonté. On le vit toujours semblable à lui-même, savant sans faste, humble pontife, politique impénétrable et grand pacificateur. A sa mort, il eut la

consolation de voir toute l'Italie en repos par ses soins, sa vigilance et sa vertu (HENRION, p. 214). » Fleury, si peu disposé à faire grâce aux papes, s'exprime ainsi : « Des auteurs italiens ne parlent pas si avantageusement de la jeunesse d'Innocent VIII ; mais à cette époque, divisés les uns contre les autres, soit politiquement, soit littérairement, les Italiens aimaient à se lancer des épigrammes... L'historien, qui est à la fois témoin, juré et juge, doit savoir faire la part de l'animosité, de la prévention, du système, etc. (ROHRBACHER, t. XXII, page 315). » Le voilà donc en quelque sorte justifié, même des accusations qui n'atteignent que le jeune homme et non le pape.

Léon X, dissolu comme un grand seigneur du dernier siècle, battant monnaie avec ses indulgences. Voilà la fiction et le roman; et voici l'histoire et la vérité. Léon X, était si sobre que les jours de jeûne et d'abstinence, il allait au-delà des prescriptions de l'Eglise. C'est un auteur protestant qui nous l'apprend (ROSCOE, *vie et pontificat de Léon X*). « Les légumes figuraient en abondance sur sa table, dit M. Audin ; le mercredi pas un plat de viande n'y paraissait ; le vendredi on n'y servait que des racines ; le samedi il était de règle que l'on ne mît pas le couvert : le pape jeûnait ce jour-là. Léon X mangeait peu et ne buvait que de l'eau (AUDIN, ch. XXV). » Qu'en pense M. Puaux. Y a-t-il beaucoup de ministres qui s'arrangeraient de cet ordinaire ?

« Il nous reste, dit encore Roscoe, le témoignage le plus satisfaisant sur la pureté de mœurs qui distingua ce pape, tant dans sa première jeunesse que lorsqu'il fut parvenu au souverain pontificat (t. IV, ch. XXIV, p. 389). »

Je voudrais pouvoir citer tout ce que cet écrivain protestant dit en faveur de Léon X. M. Puaux rougirait de s'être avancé si témérairement sur un terrain qu'il ne connaît pas bien, qu'il n'a probablement pas étudié, ou qu'il n'a étudié que dans des auteurs plus ou moins aveuglés par la prévention.

Mais, dit le ministre, *Léon X battait monnaie avec ses indulgences*. C'est cet illustre pontife, ami des sciences et des beaux-arts, qui s'employa le plus activement à l'achèvement du plus grand, du plus solennel monument chrétien, de l'église de Saint-Pierre de Rome. C'est pour aider aux dépenses considérables qu'exigeait la construction de cette église, ornement principal de la ville éternelle, monument vraiment catholique et digne d'intéresser tous les Chrétiens, c'est pour y faire concourir les fidèles de toute la chrétienté que Léon X eut la pensée d'accorder des indulgences à ceux qui feraient une aumône destinée à contribuer aux frais de cette magnifique entreprise. Nous avons déjà vengé l'Eglise des futiles accusations du ministre contre les indulgences (p. 83). Nous avons donc justifié Léon X sous ce rapport. Du reste, s'il y eut des abus, l'Eglise les condamne, et le pape fut loin de les approuver.

Jules II, *cruel*, *féroce*, *barbare*. Et quoi plus encore? Cela veut dire simplement que Jules II sut faire respecter la puissance temporelle du souverain pontife; que quand on lui refusa justice, il sut, les armes à la main, faire valoir ses droits contre les usurpateurs des domaines de l'Eglise. Le *prince*, dans sa personne, parut quelquefois plus qu'il ne convenait au *père commun* des fidèles. Cela peut être; mais cela suffit-il pour

justifier les épithètes de *cruauté*, de *férocité*, de *barbarie?* Les Français et les Allemands lui en ont voulu, parce que le sort des armes ne leur fut pas favorable. Louis XII trouva dans Jules II un obstacle à son ambition. Mais tout en restant bon Français, et en aimant sa patrie, on peut encore rendre justice à qui elle est due, comme en restant bon Catholique et en regrettant l'humeur trop belliqueuse du pape, on peut rendre hommage à la justice de la cause qu'il défendait, et à la modération qu'il montra dans la guerre et dans le succès qu'il obtint. Les autres nations ne se sont pas montrées si sévères à l'égard de Jules II, et l'on s'accorde à reconnaître que ce fut un génie plus qu'ordinaire ; c'est ainsi que s'exprime Henrion (p. 225).

Ecoutons M. Rohrbacher. « Jules II, dit-il, fut grand prince et grand pontife. Prince, il sut tenir le glaive pour réduire des vassaux rebelles, délivrer l'Italie des étrangers et rendre à l'Eglise son indépendance temporelle; pontife, il n'usa de tous ses avantages que pour commencer la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Il est cependant un grave reproche que lui font les Français et les Allemands, c'est d'avoir été trop guerrier. Effectivement, ne s'est-il pas avisé de les battre, de les renvoyer chez eux et de vouloir que les Italiens fussent les maîtres en Italie, et le pontife romain à Rome? Quelle idée (t. XXII, p. 384)! »

Ici c'est Victor II, qui fait un tarif pour le rachat de tous les crimes. Que veut dire M. Puaux? J'avoue mon ignorance. Ce tarif sent bien un peu les indulgences. Mais le ministre nous a prévenus que ce trafic n'a commencé qu'au douzième siècle, et Victor II mourut en 1054. Il s'agit donc d'autre chose; mais de quoi? Je l'ignore.

Tout ce que je sais, c'est que Victor II, qui succéda à saint Léon IX, honoré d'un culte public dans l'Eglise, eut les mêmes qualités que son prédécesseur; que ce fut un homme pénitent, zélé pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, et qu'il illustra le trône pontifical par ses vertus (HENRION, t. I, p 284).

Honoré III, que ses historiens appellent un lion en férocité. Quels historiens? Les Protestants sans doute; mais c'est sous ce pape qu'eut lieu la guerre contre les Albigeois, et voilà le mot de l'énigme. Cependant les historiens d'Honoré III observent que, « sollicité par son légat à Constantinople de se servir des voies de rigueur contre les Grecs schismatiques, il l'avait exhorté à faire plutôt usage, pour le soutien et la propagation de la foi, de la *prière*, de l'*instruction*, du *bon exemple*, et de la *patience.* » Si les excès des Albigeois contraignirent les papes et les princes chrétiens d'user de plus de rigueur, à qui la faute ?

Voici ce que je trouve encore sur Honoré III : « Doux et patient, ce pape semble être placé entre deux combattants impérieux et inflexibles, Innocent III et Grégoire IX, comme pour montrer jusqu'où pouvait aller la longanimité apostolique. Il prêchait aux autres sa propre mansuétude; il épuisait son trésor pour fournir aux frais de la croisade. Malgré sa douceur, il se vit forcé de mettre l'empereur une première fois au ban de l'Eglise (Comte DE MONTALEMBERT, *Hist. de sainte Elisabeth*). » Quoi qu'en pense M. Puaux, cette histoire vaut bien l'*Oncle Tom*, et son auteur en sait un peu plus que le ministre en fait d'histoire.

Boniface, celui que Théodore de Niem appelle un gouffre en avarice. Est-ce Boniface VIII ou Boniface IX?

Je ne sais. L'histoire a des éloges pour l'un et pour l'autre ; je ne trouve point d'accusation formulée touchant leur avarice. (Voyez ROHRBACHER, t. XIX, p. 489).

Là c'est Pierre de Lune, Jean XXIII et Grégoire XII, tous trois à la fois sur le siége pontifical, et tous les trois cassés par le concile de Constance, comme coupables de tous les crimes.

L'histoire ne nous dissimule pas le malheur et le désordre de ces époques néfastes où, les intérêts opposés des diverses puissances influençant les cardinaux, on vit successivement plusieurs papes choisis par les cardinaux des différents partis, et le pontife légitime devenir en quelque sorte douteux et problématique. L'Eglise gémissait de cet état déplorable, et c'est pour y mettre fin que fut convoqué le concile de Constance. Pierre de Lune ne fut jamais qu'un antipape, et ses titres au souverain pontificat étaient trop évidemment nuls pour créer même un doute. Quant à Jean XXIII et à Grégoire XII, chacun d'eux comptait dans son obéissance une partie considérable de la chrétienté. Grégoire XII, désabusé des grandeurs humaines, renonca enfin volontairement, pour le bien de la paix, au droit qu'il pouvait avoir. Jean XXIII, après avoir tergiversé, envoya également sa renonciation. Il est *donc faux que ces papes aient été cassés comme coupables de toute sorte de crimes.*

Mais *Alexandre VI*, devant qui, selon M. Puaux, *Satan se découvre, et qu'il appelle avec respect monseigneur Borgia?* Quel que soit le respect de Satan pour *monseigneur Borgia*, je suis persuadé que cet ennemi de Dieu et des hommes professe encore plus de vénération et plus de sympathique amour pour

Luther et Calvin. Que M. Puaux exagère tant qu'il lui plaira les vices vrais ou prétendus de quelques-uns des souverains pontifes qui ont occupé le siége de Pierre : dans la longue liste des papes qui se sont succédé depuis plus de dix-huit cents ans, il n'y en a pas un, pas même Alexandre VI, celui de tous que l'histoire a le plus chargé, non, pas un, qui puisse entrer en parallèle avec Luther, que la Réforme se glorifie d'avoir pour chef et pour premier auteur, et dont la *noble figure* commande si hautement le respect de M. Puaux.

Nous sommes loin de vouloir absoudre Alexandre VI; mais les fautes reélles qu'il eut à se reprocher, et qui contristèrent profondément l'Eglise, ne sont pas une raison pour lui en attribuer d'imaginaires.

Alexandre VI ne fut pas si coupable qu'on l'a dit; tel est le jugement des écrivains qui considèrent les choses sans passion et qui étudient l'histoire sans prévention. « Les désordres du jeune homme ne doivent pas être attribués au souverain pontife, dit M. Rohrbacher, t. XXII, p. 305. »

« La critique, dit M. Martinet, va déchargeant la mémoire d'Alexandre VI, tout en lui laissant la flétrissure de grands vices mêlés à de grandes qualités. » Voltaire, Muratori, Roscoe, de Mathias, Audin, ont fait justice des accusations mensongères accumulées par Guicciardini, Giannone et surtout par l'imbécile Burchard. Le dernier historien de Léon X a trouvé matière à une belle page dans une vie trop souillée, sans doute, mais atrocement calomniée. Nous n'en citerons que quelques mots : « Sous Alexandre VI, le pauvre comme le riche put trouver des juges à Rome (auparavant livrée aux brigands). Peuple, sol-

dats, citoyens, se montrèrent attachés au pontife, même après sa mort, parce qu'il avait des qualités vraiment royales. La nuit, Alexandre VI dormait à peine deux heures ; il passait à table comme une ombre, sans s'y arrêter ; jamais il ne refusait d'ouïr la prière du pauvre ; il payait les dettes des débiteurs malheureux, et se montrait sans pitié pour la prévarication. (Audin, *Hist. de Léon X*, t. II, p. 300). » Que pensez-vous, Monsieur, de ce portrait? Certes, il faut en convenir, si Alexandre VI fut coupable, ce ne fut pas du moins un monstre. Mais il y a plus, un écrivain consciencieux et qui a sérieusement étudié la question, M. Audin, disculpe presque complètement Alexandre VI des crimes dont on charge, je ne dis pas son pontificat, auquel il ne fut élevé qu'à un âge fort avancé, mais même sa jeunesse. J'ajoute que le caractère singulièrement énergique de ce pape vient à l'appui des données fournies par l'histoire, et semble devoir donner un démenti à l'accusation de mollesse, en même temps que les ennemis qu'ils s'était faits par sa vigueur et son habileté nous donnent la raison des haines et des accusations dont il fut l'objet. Nous avons donc fait une part bien assez large aux griefs qui pèsent sur la mémoire de ce pontife.

Après avoir examiné en détail les accusations intentées par M. Puaux contre les papes, j'ajouterai quelques considérations générales qui, je l'espère, jetteront un grand jour sur cette matière. Elles nous aideront à mieux apprécier encore le peu de solidité de ces accusations, et achèveront de dissiper les ténèbres que des imputations mensongères souvent répétées ont amassées sur une époque mal jugée et singulièrement calomniée pendant plusieurs siècles.

I. Quelle est l'autorité des auteurs cités par le ministre, et sur lesquels il s'appuie?

Polydore Virgile, mort en 1555. Ecrivain peu exact et superficiel, tellement qu'on lui a donné le nom de *menteur :*

Virgilii duo sunt : alter Maro, tu Polydore,
Alter; tu mendax, ille poeta fuit.

(Feller.)

Platine, mort en 1481. — « Son histoire des Papes est peu exacte. La vie de plusieurs Souverains Pontifes y est écrite avec passion, et plutôt d'après son imagination que d'après les faits (Feller). »

Théodore de Niem. — Cet auteur, Polonais je crois, est sans aucune autorité ; il est même si peu connu que je n'ai pu le trouver dans les dictionnaires que j'ai consultés. Mais je crois que c'est lui qui a inventé la fable de *la papesse Jeanne.* A ce titre, il méritait une mention honorable de la part de M. Puaux. Cette fable, qui ferait rire de pitié les historiens de nos jours, a été depuis longtemps rejetée par les écrivains protestants les plus instruits. Voici comment s'exprimait Leibnitz sur ce point :

« Je suis entièrement du sentiment de ceux qui tiennent l'histoire de la papesse Jeanne pour une *fable ridicule,* et qui n'a pour elle aucun auteur ancien. Après avoir approfondi la chose autrefois, je l'ai trouvée détruite par des raisons qui peuvent passer pour incontestables (*Lettres à Bossuet,* Coll. Feder, p. 97). » Chamier, Dumoulin, Bochart, Basnage, Blondel et autres doctes protestants se sont prononcés en ce sens.

Machiavel. — Est-ce que M. Puaux voudrait s'appuyer sur un auteur dont la politique fait complète-

ment abstraction de la religion et de la morale? Est-ce là une autorité pour lui? Qu'il nous le dise donc.

Saint Bernard.— Je voudrais avoir plus que le nom de ce saint docteur pour croire qu'il est de l'avis de M. Puaux, une indication au moins de l'endroit de ses ouvrages qui a trait à notre sujet. Mais non; on vous jette le nom à la tête, et puis arrangez-vous. Voilà qui est aussi commode pour M. Puaux qu'il l'est peu pour nous. Il est probable que M. Puaux a pris pour une critique des Papes, ce que ce saint docteur a écrit contre un antipape.

Clemangis. — « Le livre *De corrupto Ecclesiæ statu* ne lui appartient pas; il est de *Jean de Chelm* ou *de Chiemsée.* Dans cet ouvrage, écrit avec amertume, on trouve de l'érudition et du zèle, mais pas de discernement. Il se serait peut-être perdu sans les Protestants, qui ont cru acquérir un trésor dans cette satyre contre le clergé (Feller). »

Gerson, mort en 1429. — « Malgré ses talents et sa science, les savants s'accordent à dire que Gerson n'était pas très-versé dans l'histoire ecclésiastique. Ses opinions, connues et manifestées au concile de Constance, l'ont porté à déprimer les papes; quelques-uns de ses ouvrages paraissent avoir été altérés par le Luthérien Van der Hast (Feller). »

Pétrarque. — « Poète distingué, doué de talents et de qualités rares, mais tête exaltée, sans solidité d'esprit, sans charité, reprochant aux autres avec aigreur les vices dont il était entaché; il vomit les injures les plus atroces et les sarcasmes les plus sanglants contre la cour d'Avignon. Il ne passera jamais aux yeux des gens sensés que pour un déclamateur sans titre et sans conséquence (Feller). »

Le Dante, mort en 1321. — « Dans son poème, il place dans le paradis les païens les plus libertins, et dans l'enfer des hommes qui n'ont d'autres torts que de lui déplaire. Le Dante était du parti des Guelfes; donc il ne faut pas s'étonner qu'il parle mal de ceux qui tenaient l'autre parti; aussi dans son livre *De Monarchia mundi*, l'auteur s'élève contre le Pape pour flatter les empereurs (Feller). »

II. Mais le ministre s'appuie du témoignage de *Baronius*. — Voilà, j'en conviens, une autorité. La manière dont s'exprime cet écrivain distingué doit prouver au ministre que s'il y a des désordres dans l'Église, on sait les flétrir. Mais pour comprendre la sévérité avec laquelle le savant cardinal a jugé les papes du dixième siècle, il faut savoir à quelles sources il a puisé ses documents, et sur quel témoignage il s'appuie.

Du temps de Baronius, on ne connaissait pas d'autres monuments historiques de cette époque que les écrits de *Luitprand*. Or, cet auteur n'a aucune autorité; il avoue lui-même qu'il écrit par vengeance. « Il est partout, dit Fleury, extrêmement passionné, chargeant les uns d'injures, les autres de louanges et de flatteries. Il fait quelquefois le plaisant et le bouffon aux dépens mêmes de la pudeur. »

Rohrbacher, Miley et autres ne le jugent pas moins sévèrement. Depuis Baronius, Muratori, les Bénédictins de Saint-Maur, Pagi, Baluze, Rohrbacher, les historiens, en un mot, qui se sont succédé, ont ajouté aux recherches de ce cardinal; ils ont découvert d'autres monuments plus respectables, et particulièrement la vie des papes par *Flodcard*, écrivain sage, vertueux et très-estimé dans ce temps. Ces lumières nouvelles

ont dissipé une partie des ombres qui enveloppaient l'histoire de cette époque. On a compris Luitprand, saisi les motifs secrets de ses haines et de ses prédilections; et la vie de plusieurs papes de cette époque, que la plume d'un écrivain vendu au parti allemand avait chargée des plus noires couleurs, se montre pure et resplendissante des plus belles vertus. Le témoignage de Luitprand est, d'après ces nouvelles données, suspect ou nul. Tous les jugements qui, jusqu'à la découverte de Flodoard, s'appuient sur l'autorité de Luitprand, sont donc à réviser; et voilà pourquoi le témoignage de Baronius, sous ce rapport, et autant qu'il s'appuie sur Luitprand, est de nulle valeur aux yeux des écrivains modernes. C'est cependant la seule autorité sérieuse invoquée par M. Puaux, comme on vient de le voir. Ces réflexions nous suffiraient pour réduire à leur juste valeur les déclamations du ministre. Elles n'ont évidemment aucun fondement respectable.

III. Du reste, quel a été réellement le nombre des papes sur lesquels l'historien a laissé planer de flétrissantes accusations?

Il y a eu jusqu'à ce jour 255 papes.

1° Sur ce nombre, *pas un* n'a enseigné d'erreur;

2° Sur ce nombre, *quatre-vingt-six* sont honorés comme *saints*, et par conséquent ont pratiqué des vertus plus qu'ordinaires;

3° Sur ce nombre, *dix ou douze, au plus,* ont été accusés de n'avoir pas eu des mœurs assez pures.

Sur ces dix ou douze, il en est *trois* seulement dont l'accusation se trouve suffisamment justifiée par l'histoire.

Je le demande à tout homme raisonnable, à quicon-

que a compris que dans le prêtre, le pontife, le pape même, la nature humaine demeure, n'y a-t-il pas là une preuve convaincante de la sainteté de l'Eglise catholique, et l'accusation de M. Puaux ne retombe-t-elle pas sur lui comme une démonstration invincible de la vérité qu'il voulait attaquer?

Il y a quelques années, poussé par le même sentiment que M. Puaux, M. Bost, ministre protestant, attaquait lui aussi les papes; plus sobre que son confrère, il n'en accusait que huit. « Donc, en lui accordant tous les noms qu'il formule, répondait alors M. Magnin, il n'y aurait encore que huit mauvais papes. Accordons-en le double, ce sera seize mauvais papes sur près de 260. Ils ne sont pas encore dans la même proportion qu'un coupable au sein du collége apostolique. Cette succession dans laquelle une foule d'autres pontifes ont fait oublier quelques taches par les vertus les plus héroïques, et dans laquelle les premiers ont reçu au nombre de plus de cinquante (1) la couronne des saints, n'en reste pas moins la plus auguste qui fut jamais (*La papauté considérée dans son origine*, etc., Paris, 1841, p. 427). »

M. Puaux nous défie de pouvoir indiquer seulement *six papes qui, du dixième au seizième siècle, aient été, je ne dis pas Chrétiens, ce serait trop exiger, mais honnêtes dans le sens qu'une saine morale attache à ce mot.*

A ce défi, voici ce que je réponds :

1° Depuis Léon IX, en 1047, jusqu'à Urbain V, en 1362, je trouve sept papes qui ont été canonisés, à sa-

---

(1) Nous venons de le dire, il y en a 86.

voir : ***Léon IX***, ***Grégoire VII***, ***Grégoire X***, ***Martin IV***, ***Célestin V***, ***Benoît XI et Urbain V***. Ce n'est pas trop présumer peut-être que de supposer que l'Eglise n'a pas placé le crime sur les autels et rendu des hommages au vice. Si ma preuve ne vaut rien, je ne sais quelle autre sera recevable ; et si quelque chose pouvait *fermer la bouche du ministre,* je croirais avoir réussi.

2° Mais puisque M. Puaux est si hardi, je le défie à mon tour de nous prouver d'une manière convaincante que, dans cet intervalle qu'il indique, il y a eu six papes, je ne dis pas infidèles au devoir de *l'honnête homme,* ce serait exiger trop peu, mais qui n'aient pas été vraiment Chrétiens par leur conduite. De plus habiles que lui se sont mis à l'ouvrage et sont restés au-dessous de la tâche. En attendant que M. Puaux achève cette démonstration, qu'il veuille bien me dire si j'ai répondu victorieusement à son défi. Je n'ai pas cru devoir mentionner les autres papes qui, dans l'intervalle qu'il m'indique, se sont distingués par leurs vertus et leurs actions ; ce travail me conduirait trop loin : on ne me demande que *six* papes *honnêtes* gens en six siècles, j'en donne sept canonisés dans l'espace de trois cents ans à peu près et honorés d'un culte public. J'ai rempli ma tâche, nous verrons comment M. Puaux remplira la sienne. Nous le prévenons cependant que, quand il aurait complété sa démonstration, ce qu'il ne fera jamais, il n'aurait rien prouvé contre l'Eglise par les raisons que nous avons énumérées. Nous le prévenons que la cause du protestantisme n'en serait pas moins perdue. La sainteté de l'Eglise, en effet, ne dépend pas essentiellement de la sainteté de chacun des papes qui l'ont gouvernée, et la prévarication de quelques-uns ne lui

ferait pas plus de tort, à ce point de vue, que le crime de Judas n'en fit au collége des Apôtres.

IV. Cependant, que le ministre n'oublie pas qu'il y a encore entre lui et nous une immense différence. Le Catholique gémit du dérèglement de quelques papes, il les flétrit, il les condamne. Ces désordres sont condamnés, flétris, proscrits *par la religion qu'il professe*, et ceux qui s'en sont rendus coupables paraissent dans l'histoire des pontifes romains comme des êtres exceptionnels et d'une nature différente des autres.

Dans le protestantisme, au contraire, *on vénère,* on honore comme des héros ceux que l'histoire nous montre comme des *monstres de débauche;* on s'incline devant ces *nobles figures* sur lesquelles le vice a gravé sa hideuse empreinte. Ces désordres et cette licence sont consacrés par le *principe* même du protestantisme (Voyez lettre 11 de *la Correspondance*), et ceux qui s'en sont rendus coupables sont les *porte-étendards, les chefs* et *les héros* du parti. Quand le paganisme adorait des dieux célèbres par leurs crimes et leurs débauches, quand le vice était devenu en leur personne l'objet du culte et de la vénération, pouvait-on s'étonner du dérèglement des païens? N'est-ce pas le dernier degré de l'aveuglement, de la folie et de la corruption que de rendre des adorations au crime et de le diviniser? Eh bien! disons-le, ce qu'il y a de plus humiliant dans le protestantisme, c'est le culte, ce sont les honneurs rendus à des chefs qui furent des scélérats. C'est ce qui me paraît le plus incompréhensible dans la Réforme; et je ne m'explique pas comment tant d'âmes honnêtes ne secouent pas avec indignation les préjugés de secte qui leur font une loi de vénérer ce que leur conscience con-

damne, ce que la vertu ne peut qu'avoir en horreur. Il fut un temps, et ce temps n'est pas encore fort éloigné de nous, où *Luther et sa femme* avaient leur place dans le *Calendrier*. Les Protestants ont compris que ces nouveaux saints n'avaient pas été canonisés d'une manière fort régulière; ils ont fait disparaître les noms de Luther et de sa digne moitié; à *leur fête*, ils ont substitué celle de *la Réforme!* Lequel vaut le mieux?

V. Mais il est encore une consideration qui doit trouver ici sa place. Quelle a été la première et la principale cause des souffrances de l'Eglise, à l'époque dont il est question? D'où venait le mal? Il y avait alors en Italie plusieurs partis qui s'en disputaient la domination. Chacune de ces deux factions, sous prétexte de protéger l'Eglise, tendait à l'asservir, et en la dépouillant de son pouvoir temporel et de sa liberté, elle entravait l'exercice de son pouvoir spirituel. L'élection des papes fut souvent gênée par ces prétentions opposées, et l'Eglise ne put pas toujours librement choisir pour chef le plus capable, le plus digne. Il y eut donc alors, quoique rarement, pour gouverner la barque de Pierre, des pilotes qui n'étaient point à la hauteur de leur position. De plus, entravés par les guerres et les divisions que fomentaient des partis rivaux, ils ne purent pas toujours déployer dans leur administration les talents dont ils étaient doués. De là un caractère de médiocrité quelquefois réelle, le plus souvent *apparente*, se reflète et se peint sur cette époque. Je dis le plus souvent *apparente*, car à mesure qu'on dissipe les nuages qui enveloppaient l'histoire du moyen âge, on se convainc de plus en plus que cette époque a été calomniée, et l'on trouve que presque tous ces papes furent des hommes distingués.

Mais enfin, si l'Eglise a eu à déplorer quelques élections moins sages et moins convenables, si elle n'a pu toujours réaliser, pour le bien de la chrétienté, tout ce que son cœur lui inspirait, à qui la faute? Si quelquefois les passions ou l'ambition des princes, une faction puissante et armée, les secrètes manœuvres de certaines personnes influentes, ont courbé sous un joug dur et fâcheux des volontés qui demandaient à n'écouter que la voix de l'Esprit-Saint, quel fut le coupable? Honte, si on le veut, aux oppresseurs de l'Eglise, ils la méritent; pour elle, plaignons-la. C'est bien ici que nous pouvons dire avec vérite : C'est elle qui fut *malheureuse; les coupables, ce sont ceux qui voulaient l'asservir*. Ne la condamnons donc pas pour une faute qui ne fut pas la sienne, et dont elle a porté la peine sans l'avoir méritée.

Admirons néanmoins ici la Providence paternelle de Dieu sur son Eglise. Il laissa, il est vrai, agir les causes secondes; il laissa souffler le vent, les eaux s'élever, gronder le tonnerre, se former et s'agiter la tempête qui, mugissante, menace d'engloutir l'arche sainte; mais il tenait le gouvernail, et cette épreuve n'a servi qu'à faire mieux comprendre la vérité de sa divine promesse : *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*. L'oracle divin s'est exactement accompli, Dieu est resté avec son Eglise. Dans l'histoire de cette époque beaucoup trop décriée, trouve-t-on une seule décision dogmatique compromettante pour la vérité de nos dogmes ou la sainteté de la morale chrétienne? Non, pas une.

Deux conclusions importantes découlent de ces faits, deux enseignements précieux sortent de cette considération :

1° Donc il est nécessaire de laisser à l'Eglise *sa liberté*, toute sa liberté : libre, elle agira toujours bien, très-bien, car elle agira sous l'inspiration du divin Esprit; soumise aux exigences du pouvoir temporel, elle sera gênée dans son administration, et son action ne s'exercera qu'imparfaitement.

2° Donc il est nécessaire de laisser à l'Eglise son *pouvoir temporel*, car elle ne peut jouir d'une pleine liberté dans son action, qu'autant qu'elle ne relève d'aucun prince, qu'elle ne dépend d'aucune autre volonté. Ce pouvoir temporel lui est *toujours utile*, mais il est surtout *nécessaire* dans les circonstances où des intérêts opposés ne lui permettraient pas sans cela de rester neutre; il faut qu'elle puisse se montrer également *mère* envers tous ses enfants, alors que ses enfants ne sont pas d'accord entre eux. Telle est la grande leçon que nous donne l'histoire des dixième et onzième siècles. Puisse cette leçon être bien comprise! Puisse l'Eglise de Jésus-Christ être toujours libre! A cette condition, on peut répondre qu'elle sera toujours florissante et prospère.

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Mes raisons sont-elles assez solides? Dès lors, que devient donc toute cette tirade de M. Puaux contre les papes? De cette montagne d'accusations, qu'en est-il sorti? La preuve de l'ignorance et de la mauvaise foi du ministre, sa honte et sa confusion. J'en ai la confiance, j'ai dissipé la plus grande partie des sombres nuages amoncelés par la haine et la calomnie sur la plus triste époque de l'histoire de l'Eglise. J'ai justifié les pontifes romains, et une fois de plus nous avons compris que la vérité ne craint pas la discussion.

Ah! qu'il est facile de calomnier, quand on ne prend pour guide de sa plume que la passion et les préjugés! Mais des phrases, quelque sonores qu'elles soient, des figures, quelque hardies qu'elles puissent être, ne cacheront point à l'œil ami de la vérité l'erreur et l'injustice qu'elles recouvrent. Vous saurez, Monsieur, sous cette forme trompeuse, découvrir le vice de la cause que l'on plaide; j'ose l'espérer de vous et de la solidité de votre esprit. Je vais maintenant envisager de plus près le protestantisme, et après avoir défendu et vengé l'Église, je vais accuser et convaincre la Réforme. Je le ferai sans fiel et sans amertume; je le ferai uniquement pour mettre au grand jour la vérité. Je ne m'en prends pas aux personnes, mais aux erreurs; et je puis dire avec le savant auteur de la *Réforme contre la Réforme* : Ce ne sont pas les *Protestants* que *j'attaque* et que je *combats*, mais le *protestantisme*. C'est ce qui me fait espérer que mes lettres ne vous seront point désagréables, et que, quoique adversaire de la Réforme, vous voudrez bien me croire toujours,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

VINGT-NEUVIÈME LETTRE.

Vals, 25 février 1854.

Monsieur,

Ma tâche, aujourd'hui, je l'avoue, est pénible. De défenseur que j'étais de la vérité catholique, me voici devenu, pour un moment, agresseur de l'erreur protestante. Après avoir fait briller à vos yeux l'éclat et la splendeur de la sainteté qui fait la gloire et l'apanage de l'Eglise véritable, je suis obligé de vous faire contempler le hideux spectacle de la corruption protestante; et cependant c'est à un Protestant que j'écris! Laissez-moi croire, Monsieur, que si vous en portez le nom, vous n'en avez pas les sentiments, que votre cœur n'est pas protestant, et que je puis vous dire la vérité sans vous offenser. Je le désire vivement, et je ne voudrais pas que les reproches et les accusations que je vais adresser à la Réforme pussent vous blesser personnellement. Ecoutez d'abord comment le ministre de Rochefort établit sa thèse, et pesez les preuves qu'il nous donne de la sainteté des Eglises protestantes.

(BROCHURE DE M. PUAUX.)

« Nous avons enfin la *sainteté* qui vous manque. Nous ne voulons pas dire par là que tous les Protestants sont des saints, mais leur communion est *sainte*, en ce sens qu'elle ne veut et n'enseigne d'autre morale que celle de Jésus-Christ. Grâce à Dieu, nous ne craignons pas pour nos docteurs les terribles pamphlets d'un Blaise Pascal, car la Réforme a autant respecté la morale évangélique,

que Rome l'a peu respectée. Aussi, nous condamnons sans restriction le vol, le mensonge, l'impureté, l'adultère, le meurtre des particuliers, l'assassinat des rois, les restrictions mentales, l'ivrognerie, l'intempérance, la haine; nous prêchons la pureté, la justice, la véracité dans les paroles, la droiture dans les actions, l'amour du prochain, le respect et la soumission aux autorités. Nous prêchons le contraire de vos doctrines; aussi notre morale est pure, parce qu'elle nous vient de Dieu, tandis que la vôtre est impure, parce qu'elle vous vient des passions des hommes.

» Comprenez-moi bien, Monseigneur : en défendant le protestantisme dans sa foi, dans sa morale et dans son culte, je n'ai pas la prétention de soutenir, envers et contre tous, que tous mes coreligionnaires sont des saints; hélas! il y a parmi eux beaucoup de misères, de grandes misères, comme il y en avait chez les Chrétiens des églises d'Asie, de Galatie et de Corinthe. Nous avons des protéstants qui ont le bruit de vivre et qui sont morts; nous en avons qui ne sont ni froids, ni bouillants, mais qui sont tièdes; nous en avons qui ont perdu leur première charité; nous en avons qui sont le scandale du nom de Christ; mais au milieu de ces grandes misères, le protestantisme est le dépositaire de la foi chrétienne; c'est dans son sein qu'elle brille de son plus vif éclat. C'est lui et non Rome qui est chargé de faire connaître à toute tribu, à toute langue et à toute nation, le livre de vie traduit par ses soins en cent cinquante langues; c'est lui qui couvre de ses missionnaires le monde entier, dépense plus de trente millions de francs pour répandre sa foi, tandis que Rome en dépense à peine quatre... C'est lui qui donne à la littérature *l'Oncle Tom*, quand Rome lui donne *Sainte Elisabeth de Hongrie.* Nous progressons et vous déclinez... nous sommes le progrès, vous êtes l'ornière... nous avons besoin d'air, de liberté et de lumière; il vous faut l'immobilité, la servitude et les ténèbres... nous provoquons

l'esprit d'examen sur notre foi, vous le proscrivez pour la vôtre... Notre supériorité morale comme notre supériorité intellectuelle est incontestable... Demandez-le au département du Bas-Rhin et à celui du Gard, où les deux communions s'égalisent presque par le nombre, et la statistique vous dira que la criminalité est en notre faveur comme un est à quatre, pendant que M. Dupin vous montrera sur sa carte, que les cinq départements les plus avancés pour l'instruction, sont ceux où les protestants sont en grand nombre, et que les cinq les plus marqués à l'encre noire, sont ceux où nous n'avons ni temples ni pasteurs; mais, Monseigneur, il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que tout progresse là où la Bible règne, pendant que tout recule là où vous régnez... La liberté, cette gloire des nations, couronne l'édifice politique des deux plus grandes nations protestantes du monde, tandis que votre pape ne peut régner que par la force; aussi, pendant que de la liberté protestante naissent l'ordre et le respect profond des lois; de la servitude catholique romaine sortent la licence et les conspirations... L'amour de son peuple garde la reine de la Grande-Bretagne, tandis que les baïonnettes étrangères défendent votre pape contre la haine de ses malheureux sujets... Les faits sont une puissance, une grande puissance; ils déposent dans ce moment cruellement contre vous. Si jamais vous parcourez la Suisse, à défaut de vos yeux, les cahotements de votre voiture vous indiqueront que vous êtes en canton catholique.. la misère et le paupérisme s'acclimatent là où vous régnez; aussi, avec la Bible, Elisabeth fonde le royaume de la Grande-Bretagne, pendant qu'avec votre concile de Trente et les soldats du Saint-Office, vous ruinez celui de Charles Quint; si la France n'est pas descendue au niveau de l'Espagne, c'est qu'elle vous a échappé, et tout incrédule qu'elle est sortie de vos mains, elle vaut moralement bien mieux que ce qu'elle valait, quand elle vous avait pour ses maîtres... On dirait que la

stérilité et l'impuissance vous suivent, et que toute circulation morale et intellectuelle s'arrête, là où les bannières nationales sont surmontées de l'écusson clérical Oh! votre missionnaire jésuite m'étonne, Monseigneur, quand il ose parler de la grandeur des nations catholiques et de la décadence des nations protestantes; il faut pour oser cela, dater ses lettres de Vals, croire que le monde c'est les Boutières, et que le fleuve du Léthé verse ses eaux pleines d'oubli sur ses lecteurs; s'il dit vrai, il faut croire que le Tage éclipse la Tamise, Buenos-Ayres, New-York; que Palerme est plus savante que Berlin; qu'Edimbourg a moins de moralité que Rome; que les cantons catholiques suisses l'emportent en richesse et en moralité sur les cantons protestants; il faut croire ce qui n'est pas croyable, et s'inscrire contre la lumière du soleil en plein midi, quand le ciel est pur et sans nuages. »

Je ne sais, Monsieur, si cette lecture courante vous aura permis d'apprécier la valeur des arguments sur lesquels M. Puaux cherche à étayer la sainteté qu'il attribue à la Réforme. Permettez-moi de vous en présenter le résumé pour vous rendre cette appréciation plus facile.

1. La Réforme n'enseigne *d'autre morale que celle de Jésus-Christ;* elle *proscrit tous les vices;* elle *prêche toutes les vertus* (Nous le verrons tout à l'heure).

2. Le protestantisme est le *dépositaire de la foi chrétienne* (Ce n'est pas vrai; nous l'avons prouvé en parlant de *l'unité,* et ce n'est pas là la question qui nous occupe).

3. C'est lui qui est chargé *de faire connaître le livre de vie* à toute nation (Qui l'en a chargé?).

4. Il *dépense annuellement trente millions pour répandre sa foi,* et Rome quatre seulement (Que produi-

sent vos trente millions, et que ne produisent pas les quatre millions de l'Eglise catholique?).

5. Il *donne à la littérature un roman, l'Oncle Tom* (mis à l'index par Rome).

6. De plus, *nous sommes le progrès*, dit M. Puaux, *nous avons besoin d'air, de liberté, de lumière;* vous êtes l'ornière (Oui! voyez Balmès et Nicolas).

7. Nous *provoquons le libre examen sur notre foi, et vous le proscrivez* (Est-ce à tort ou à raison? La *Correspondance* l'a dit).

8. Notre *supériorité morale et intellectuelle est incontestable.* — Les cinq départements *les plus marqués à l'encre noire sont ceux* où nous n'avons ni temples ni pasteurs (Voilà qui est décisif).

9. De la liberté protestante naissent l'ordre et un profond respect pour les lois (Les révolutions l'ont dit assez. — Voyez Balmès, Martinet et Nicolas).

10. Le pape a besoin d'être défendu contre ses propres sujets (excités à la révolte et soutenus par l'Angleterre protestante et l'esprit révolutionnaire enfanté par le protestantisme).

11. *Elisabeth a fondé la Grande-Bretagne avec la Bible.* — Nous pensions que le royaume de la Grande-Bretagne n'avait pas attendu Elisabeth pour être florissant (Voyez Cobbett).

12. *La misère et le paupérisme s'acclimatent là* où vous régnez (Est-ce en Angleterre que nous régnons? Or, où le paupérisme se montre-t-il plus effrayant, dans la *catholique Autriche* ou dans la protestante Angleterre?)

13. Les *cahotements de votre voiture, en Suisse, vous avertiront que vous êtes dans un canton catholique*

(Donc *le protestantisme est saint;* — telle doit être la conclusion finale de chacun de ces arguments). Je ne sais si M. Puaux a voyagé dans la Suisse; quant à moi, j'ai cru lire sur plusieurs visages, à l'inquiétude et au malaïse qui s'y peignaient, que tel et tel canton était bien un canton protestant; d'autres traits, plus significatifs encore, m'ont donné à penser qu'il n'était pas pour cela plus *moral*. Je ne suis pas le seul qui ait fait cette observation.

Que pensez-vous, Monsieur, de toute cette logique? Que pensez-vons de la force de raisonnement de M. Puaux? Voilà cependant les raisons que l'on fait sonner bien haut, et que l'on étale avec complaisance dans une page de solennelles et bruyantes déclamations!

Mais puisque le ministre n'a pas pris la peine de nous instruire plus à fond sur la *sainteté de la Réforme,* et qu'il n'est pas même entré dans le sujet, je vais me charger de ce travail. Je le ferai avec calme et dans un esprit de charité. Je le ferai selon la vérité; et pour échapper plus sûrement au reproche d'injustice, de prévention ou de partialité, je consulterai les docteurs mêmes du parti; c'est d'après les aveux de ses maîtres, de ses ministres, de ses docteurs, c'est de sa propre bouche que je veux condamner la Réforme : *De ore tuo te judico,*

Nous avons la sainteté qui vous manque, nous dit M. Puaux.

Les Églises protestantes *saintes!*... O Dieu! et l'on ose, en plein dix-neuvième siècle, afficher une pareille prétention! Et en face de la hideuse décomposition du protestantisme, on ne craint pas de jeter à la face de lecteurs instruits de si étranges assertions!... Voyons donc ce qu'il en est.

I. La Réforme est-elle sainte dans *sa foi?*

Mais nous l'avons entendue enseigner les propositions les plus *contradictoires*, les plus *absurdes*, les plus *impies* (Voyez ci-dessus, p. 178). Nous l'avons entendue nier l'un après l'autre *tous les dogmes de la religion* (*Ibid*). Nous l'avons vue toujours *prête à sacrifier la vérité à l'intérêt de parti*, et donner la main à toutes les erreurs (page 192). Nous l'avons vue se morceler, se décomposer, se dissoudre dans *la négation universelle;* nous avons contemplé les différentes sectes qui marchent sous sa bannière, se combattre, se repousser mutuellement et se débattre, au milieu des horreurs de la mort, dans les doctrines les plus opposées.

Je le demande, une société religieuse est-elle *sainte* dans sa foi quand elle *n'en a plus* (Voyez *Correspondance*, lettre 17, p. 248)? Est-elle sainte dans sa foi quand elle ne tient à *aucune vérité*, quand elle donne droit de bourgeoisie à *toutes les erreurs*, quand elle admet parmi *ses dogmes des impiétés* révoltantes? Or, telle est la Réforme, nous l'avons prouvé surabondamment jusqu'ici.

Les docteurs protestants nous l'ont dit; ils ont eux-mêmes stigmatisé le protestantisme avec une sévérité et une franchise que l'on ne nous passerait pas à nous. Ecoutez par exemple, un ministre protestant écrivant à un de ses confrères.

« Il ne servirait de rien de *nier l'évidence*, notre *nudité* est connue. Le protestantisme est une espèce de *Janus*, un *corps souffreteux et à deux têtes*, dont l'une regarde en avant et l'autre en arrière. Celle-ci veut l'Evangile, mais *figé dans de vieilles confessions de foi*, enseigneraient-elles la prédestination absolue, et dam-

neraient-elles les petits enfants. Celle-là veut l'Evangile pur et simple ou tel que *pourront l'interpréter de futurs synodes*. Ceux qui trouvent plus belle la tête tournée vers le passé, et ceux qui donnent la préférence à celle qui regarde l'avenir, ne pouvaient vivre toujours d'accord : on se disputerait pour moins. M. Boniface et ses amis ont dit que l'une était le *Christ* et l'autre *Bélial*, et que entre elles il y avait un abîme (*Let. à M. And. Blanc*. Voy. *la Sentinelle* 15 janv. 1845). »

Voilà comment se traitent ces Messieurs, et voilà ce qu'ils pensent de leur religion. Ah! pourquoi le peuple protestant ne sait-il pas cela ? Il trouverait d'utiles enseignements dans ces divergences d'opinions ; il n'en faudrait pas davantage pour lui ouvrir les yeux, pour lui faire comprendre que ses guides le trompent et l'égarent, et qu'aveugle lui-même il est conduit par d'autres aveugles.

II. La Réforme est-elle sainte dans sa morale ?

Voici celle de Zwingle : « Dieu est le premier principe du péché : c'est par une *nécessité divine que l'homme commet tous les crimes*, même la trahison et le meurtre, même le parricide (*Ep. an.*, 1527). »

Voici celle de *Calvin* : « Satan lui-même, quand il nous pousse intérieurement au mal, n'est ainsi que le *ministre de Dieu*, puisque sans l'empire que Dieu lui donne il ne le ferait pas. Absalon, en souillant le lit de son père, commet un détestable crime, et cependant *Dieu fait cette action sienne* (*Comm. in Epist. ad Rom.*, IX, 18). »

Voici celle de *Luther* : « Sois pécheur, *et pèche fortement*, mais *plus fortement aie foi et joie dans Christ*, qui est vainqueur du péché, de la mort et du monde.

Il faut pécher pendant que nous y sommes. Il suffit que nous reconnaissions par les richesses de la gloire de de Dieu, l'Agneau qui porte les péchés du monde. *Par lui le péché ne pourra nous perdre, quand bien même mille et mille fois par jour nous nous livrerions à la fornication et à l'homicide (Epist.,* t. I, p. 545). »

De plus, selon Luther, *les bonnes œuvres sont non-seulement inutiles, mais encore nuisibles au salut.*

Il n'en faut pas davantage, Monsieur, dans ces quelques lignes nous avons un cours complet de morale. — Le code protestant est tout entier dans ces trois propositions :

1° L'homme n'est pas libre, c'est par nécessité qu'il pèche ;

2° Les fautes les plus graves et les plus nombreuses ne peuvent l'empêcher de se sauver, pourvu qu'il croie en Jésus-Christ ;

3° Les bonnes œuvres sont inutiles, nuisibles même.

Je le demande, Monsieur, comprenez-vous que l'on défende, *que l'on proscrive tous les crimes*, lorsqu'on proclame que l'homme n'est pas libre, et qu'il commet ces crimes nécessairement ?

N'est-ce pas une chose ridicule de déclamer contre le péché, quand on assure qu'il est le fruit de la nécessité ? Peut-on sérieusement détourner les hommes de le commettre, leur en inspirer de l'horreur, leur prêcher la contrition, les exhorter à s'amender, leur inculquer la vigilance chrétienne et la fuite du mal, lorsqu'on leur enseigne qu'il ne dépend pas d'eux de l'éviter, et que du reste ces fautes ne sont nullement un obstacle au salut, pourvu qu'on conserve la foi en Jésus-Christ ?

N'est-ce pas une chose non-seulement *illusoire,* mais

ridicule et contradictoire, je dirai même *condamnable* et pernicieuse, d'exhorter les hommes à la pratique des vertus, lorsqu'on leur enseigne que les bonnes œuvres sont inutiles et même nuisibles? Le protestantisme par ces principes n'a-t-il pas renversé la base essentielle de toute moralité en niant la liberté? N'a-t-il pas proposé une prime au désordre et au crime? N'a-t-il pas encouragé le vice et décerné un prix à celui qui commettrait le plus de péchés? N'a-t-il pas effacé les notions du bien et du mal, et anéanti autant qu'il était en lui ces deux idées, qui sont comme les deux pôles du monde moral? Non, d'après la Réforme, il n'y a plus de péché à craindre et à éviter; il n'y a plus de vertus à acquérir et à pratiquer; il n'y a plus de bonnes œuvres à faire. — Il ne reste donc plus d'autre loi que celle des passions et des instincts brutaux de la nature corrompue. — Que devient la société sous l'empire de cette loi fatale? Que devient l'individu? Ah! nous parler après cela de la sainteté de l'Eglise protestante, c'est se moquer trop ouvertement du lecteur. Non, tant que la Réforme n'aura pas abjuré les doctrines de ses chefs, tant qu'elle n'aura pas rétabli les fondements sacrés de la morale qu'ils ont renversés, tant qu'elle n'aura pas maudit et anathématisé les insensés qui ont appelé le bien mal et le mal bien, et qui ont voulu, pour arriver au ciel, suivre le chemin du crime et de l'enfer, qu'elle ne nous parle pas de sa moralité, elle n'en a pas le droit.

III. Le protestantisme peut-il revendiquer la *sainteté* pour *son culte*?

« L'Eglise catholique, dit Menzel, est en possession d'un culte sublime qui saisit l'âme, d'une esthétique

digne de la divinité, et où se reflètent la vie, la civilisation et la prospérité de tout un peuple. Aussi l'Eglise catholique blâme-t-elle avec raison les Protestants d'avoir banni le beau idéal de leur service divin (Tom. IV, p. 502). »

Je serais trop long, si je voulais transcrire ici tous les reproches que les auteurs protestants font au culte de la Réforme. Pour prouver qu'il n'est pas saint, il me suffira d'établir qu'il n'est digne ni de l'homme ni de Dieu, et qu'il a méconnu et la nature du premier et l'infinie grandeur et bonté du second.

La plante, on le sait, tire sa vie tout à la fois et de sa *racine* par laquelle elle s'approprie les sucs de la terre, et de ses *rejetons*, de ses branches, de ses feuilles, qui absorbent les acides et les gaz nécessaires à son développement. — Privée de l'un de ces deux moyens de conservation, elle ne tarde pas à périr. Détruire, couper la racine, c'est tuer la plante. Pareillement ôtez-lui l'air, la lumière, la chaleur ; bientôt elle périt, elle étouffe et meurt dans le vide. — Que serait-ce si vous lui enleviez en même temps ces deux moyens d'existence?

Or l'homme a aussi deux moyens de conserver sa vie spirituelle. La grâce, qui est la nourriture de son âme, lui vient et par l'*intérieur*, car il est esprit; et par l'*extérieur*, car il est corps. Le protestantisme semble avoir oublié que nous avons des sens; son culte vague et abstrait n'a rien qui atteigne l'homme sensible ; froid et glaçant, il ne dit rien au cœur; pauvre, sec et décharné, il ne parle pas à l'imagination, il laisse expirer l'âme dans le vide. L'homme se rapprochait de Dieu par la majesté de ses cérémonies, la pompe et la magnificence de ses fêtes; des choses visibles il s'élevait

jusqu'aux choses invisibles. Le protestantisme a retranché cet appareil imposant. D'un autre côté, Dieu avait bien voulu se rapprocher de l'homme par la divine Eucharistie ; Jésus-Christ, présent au milieu de nous, animait notre culte et donnait la vie à notre prière, à nos cérémonies, à nos fêtes. Le protestantisme l'a rélégué au ciel et chassé de ses temples. — Voilà comment il a détruit la vie spirituelle au sein du christianisme et l'a frappé de mort. Otez Jésus-Christ, il n'y a plus de principe vital qui anime la religion et ses pratiques : la source est desséchée. Enlevez le culte extérieur et public, la vie n'entre plus par les sens ; l'homme ne trouve rien autour de lui qui lui rappelle Dieu, qui le rapproche de Dieu, qui l'élève à Dieu et le mette en communication avec lui. Que deviendra-t-il? Vous avez tari la source de la vie à l'intérieur, vous l'avez isolé à l'extérieur de ce qui pouvait l'entretenir et la conserver : il mourra.

« Les Protestants, disait Frédéric II, ont un culte trop nu et trop simple. » — « L'Eglise réformée, dit Clausen, s'effarouche en quelque sorte de toute solennité extérieure, de tout ce qui revêt un vêtement splendide pour amener l'âme à la contemplation des choses surnaturelles, comme si la vénération envers Dieu courait quelque danger, parce qu'on recouvre les murs d'une église de saintes images, et qu'on orne l'autel pour le distinguer d'une table de ménage, comme s'il y avait du mal à témoigner par la forme extérieure le respect qu'inspire la sainteté du lieu. » — « Le laboureur, dit un autre, n'entend plus à sa prière du matin ces chants magnifiques et ces *gloria* qui entraînent l'âme à Dieu ; il n'entend plus la voix de tout un

chœur qui chante les louanges du Très-Haut ; il est arrivé à dédaigner le chant lui-même (WAGNER, *Reisen aus der Fremde in die Heimath.*, ch. I, p. 318). »

C'est ainsi que les âmes élevées parmi les Protestants déplorent cette fatale aberration. « Je ne suis pas de ceux, dit le savant Leibnitz, qui, oubliant la faiblesse humaine, rejettent du service divin tout ce qui touche aux sens, sous prétexte que l'adoration doit se faire en esprit et en vérité (*Syst. theol.*, p. 107). »

Mais si la Réforme a méconnu la nature de l'homme, elle n'a pas mieux compris celle de Dieu. « Les *Luthériens*, disait Frédéric-le-Grand, après avoir assisté à une grand'messe célébrée par le cardinal de Zinzendorff, traitent Dieu comme *un de leurs égaux*, les *Réformés* comme leur *serviteur*, les *Catholiques* comme *un Dieu.* » Rien de plus mesquin que le service divin.

« Les églises (dans la Réforme), en beaucoup d'endroits, ressemblent plus à des étables qu'à des temples consacrés à Dieu ; c'est ce que l'on ne saurait nier, dit Clausen. » — « Souvent même, dit Wohlfahrt, nous en voyons qui ressemblent tellement à des greniers à foin, qu'on ne peut chasser cette idée, même pendant le service divin. »

« Je souffre, dit M. Agénor de Gasparin, quand je vois le protestantisme presque tout entier ne pas suivre l'usage de prier *prosterné et à genoux* ; quand je le vois *seul dans la chrétienté*, seul *peut-être dans le monde*, *se tenir raide et droit devant Dieu* qu'il implore (*Intérêts génér. du prot., franc.*, p. 201). »

Vous me direz peut-être que ce sont là de petites taches... ; et moi, Monsieur, je prétends que ces petites taches, que ces défauts, quelque accidentels qu'ils

puissent paraître, accusent et convainquent le protestantisme et ses doctrines de fausseté. — Tout se tient dans la religion, tout doit y être d'accord, tout doit y être digne de Dieu et de l'homme; et la religion qui n'a pas compris la nature de Dieu et celle de l'homme, qui n'a pas su déterminer les vrais rapports qui unissent la créature au Créateur, cette religion, dis-je, est fausse, elle ne vient pas de Dieu.

Je ne développe pas davantage cette idée, et j'en viens à la conclusion : le culte proprestant n'est pas en rapport avec la nature et les besoins de l'homme, il n'est pas digne de celui auquel il s'adresse. Vos docteurs eux-mêmes nous l'ont dit.

Donc ce culte n'est pas le *vrai culte*. Il n'élève pas l'âme à Dieu, donc il ne vient pas de lui; il ne parle pas aux sens, donc il n'est pas fait pour l'homme; il ne dit rien au cœur, rien à l'imagination, il n'excite pas, il ne produit pas le respect, l'amour, donc il n'est pas inspiré par l'idée de la grandeur et de la bonté de Dieu; donc l'amour n'en est pas le principe : en un mot, ce culte n'honore pas Dieu comme il le mérite, il ne sanctifie pas l'homme; donc *il n'est pas saint*.

IV. La réforme est-elle *sainte*, dans son objet et a-t-elle *rempli son but* prétendu? A-t-elle réellement contribué à la *réformation des mœurs*, à la sanctification de l'homme, au bien moral de la société?

Ce ne sont pas quelques lignes qui peuvent répondre convenablement à cette question. Des ouvrages entiers ont été composés sur ce sujet, et tout n'a pas été dit. On peut voir en particulier *Balmès et Nicolas*, et le savant ouvrage de *Doellinger*. Fidèle à mon

plan, je me contenterai de citer ici quelques témoignages dont l'autorité ne peut être suspecte.

« Regarde un peu ces gens, disait Erasme, qui connaissait bien les Protestants, et qui avait été lié avec leurs principaux chefs, et considère si la luxure, l'avarice, la paillardise ne règnent davantage en eux que parmi ceux qu'ils détestent. Montre-moi quelqu'un qui, par le moyen de son Evangile, soit fait meilleur; je t'en montrerai bien plusieurs devenus pires. » — « Nous en sommes venus à un tel degré de barbarie, écrit Mélanchthon, que plusieurs sont persuadés que s'ils jeûnaient un seul jour, on les trouverait morts la nuit suivante (*In cap VI s. Matt.*). » M. Puaux ne serait-il pas du nombre de ce ces gens-là? Il en a bien l'air, car il en veut furieusement à l'abstinence et au jeûne.

« Certes, pour dire vrai, ajoute un autre, il y a bien plus de conscience et d'honnêteté chez la plupart des papistes que dans plusieurs protestants; et si nous examinons les siècles passés, nous y trouverons plus de sainteté, de dévotion, de zèle quoique aveugle, plus de charité, de fidélité les uns pour les autres que l'on n'en voit aujourd'hui parmi nous (STABLE'S, *Motive to good works*, p. 43). »

Du reste, après avoir considéré le vice intrinsèque qui a souillé et infecté les dogmes, la morale et le culte protestants, comment nous persuader que la *Réforme* prétendue ait opéré une réformation? Supposer que les principes qu'elle professe ont exercé dans l'Eglise une influence salutaire, ce serait supposer que les ténèbres produisent la lumière, que le vice engendre la vertu et que de la corruption peut naître la sainteté.

V. Mais cette vérité nous paraîtra encore bien plus évidente si nous considérons l'usage que fait le protestantisme des *moyens de sanctification* établis par Jésus-Christ.

1° A l'Eglise, le devoir d'enseigner : *Euntes docete omnes gentes*. Or, quel est l'enseignement des Eglises protestantes ? 1° Il est aussi *varié* que les sectes qui les composent, ou plutôt que les individus qu'elles renferment. 2° Il est rempli de *contradictions*, d'incohérences, d'impiétés, et *repose sur les erreurs* les plus grossières et les plus révoltantes. 3° Il est en *contravention avec le principe fondamental* de la Réforme qui consacre pour règle unique de croyance, la *Bible, toute la Bible et rien que la Bible*... Oui, toute *prédication* est une contravention au principe protestant *du sens privé ;* en effet, tout enseignement suppose un maître et un disciple ; or, dans le protestantisme il n'y a point, il ne peut y avoir de maître autre que Dieu et sa parole. Bien plus, tout raisonnement, toute discussion, toute polémique, toute dispute est interdite au Protestant fidèle à ses principes, car la Bible est toute sa raison ; il ne peut sortir de là sans se supposer lui-même docteur et maître, et substituer sa parole humaine et faillible à la parole divine. Voilà pour l'enseignement. La seule prédication logique pour lui, c'est la propagation de la Bible ; mais aussi c'est la plus stérile dans ses effets, c'est la moins conforme aux besoins de l'homme, c'est celle dont Jésus-Christ n'a pas parlé, et qui est restée inconnue jusque dans ces derniers temps.

2° Quel usage fait-elle des sacrements ? Si nous en croyons M. Puaux il n'y en a plus dans la Réforme,

à ce qu'il paraît, du moins il nous a dit que les sept sacrements avaient été *découverts au douzième siècle.*

Ce qu'il y a de constant, c'est que la plupart ont été rejetés ; les docteurs de la Réforme en conviennent et plusieurs le déplorent : « Le lien tout moral, dit Gothe, qui, formant des *sept sacrements* un anneau de saintes pratiques, joint le berceau à la tombe, combien n'a-t-il pas été morcelé par le protestantisme ! » L'un regrette le sacrement de pénitence : « La *confession* auriculaire est une pratique très-utile, et qui était organisée dans l'Eglise ancienne, dit Montague (*Appel*, c. 32). » — « Sans le *tribunal de la pénitence*, dit Fitz-William, il est impossible d'établir sur une base durable la vertu, la justice et la morale. Ce tribunal s'empare de l'homme d'une manière puissante, puisqu'il s'adresse à la conscience de l'homme, la guide et la dirige. Ce tribunal appartient exclusivement à l'Eglise catholique. » Un autre, celui de l'Extrême-Onction : « Je ne conçois pas pourquoi on ne maintiendrait pas l'Extrême-Onction donnée aux malades ; si elle était autrefois utile, pourquoi ne le serait-elle plus aujourd'hui (GROTIUS)? » — « Celui-ci regrette l'*Ordre* : « L'Ordre repose sur la parole de Dieu : *De même que mon père m'a envoyé, je vous envoie.* » Celui-là, le *Mariage* : « Le Mariage est dans toute la chrétienté un état saint, et par conséquent, un véritable sacrement (VON MEYER). » Un autre enfin, la *Confirmation*, qui, dit-il, couronne l'œuvre commencée par le baptême (Leibnitz).

3° On sait que la Réforme n'a pas de sacrifice : ôtez, en effet, Jésus-Christ ; faites disparaître la présence réelle du Sauveur dans l'Eucharistie, que devient le

sacrifice? Que devient la communion, ou, comme disent les Protestants, la cène? Que devient le temple? Que devient le prêtre? Que devient la consécration sacerdotale? Que devient le culte? Tout est anéanti, tout est frappé de mort. Le temple est un vent quand Jésus-Christ n'y est pas; le culte est un cadavre quand Jésus-Christ ne l'anime pas; le sacrifice n'est qu'une pure cérémonie, quand Jésus-christ n'y est pas prêtre et victime; la communion n'est qu'un rit sans portée et sans effet, quand Jésus-Christ n'en fait pas les frais. « La présence réelle dans le Saint-Sacrement niée une fois, dit un Protestant, qu'est-ce qui reste alors, si ce n'est pas le corps et le sang de Jésus-Christ? Si c'était quelque chose de moins, dites, que serait-ce donc? N'hésitons pas à le dire, ce serait le néant (Claus Hams, *Predigten*). »

IV. Quelle est enfin la prière protestante? Ici, Monsieur, je ne veux pas nier qu'il n'y ait dans la Réforme des cœurs heureusement nés et naturellement chrétiens, pour ainsi dire, qui adressent à Dieu des vœux dans la ferveur de leur cœur, qui même éprouvent le besoin de prier pour leurs frères, et embrassent dans leurs pieux désirs tous les hommes. Cependant je crois pouvoir avancer, sans crainte de me tromper, que la prière protestante n'est pas *catholique;* je m'explique, le mot *catholique*, on le sait, veut dire universel. Or la prière de l'Eglise catholique est essentiellement *universelle.* Non-seulement nous prions pour les membres de notre communion, pour les vivants et pour les morts; mais tous les jours, nous offrons à Dieu des prières pour tous les hommes, nous lui demandons spécialement la conversion des infidèles, et plus

spécialement encore le retour à l'unité de ceux de nos frères qui se sont séparés de nous par le schisme ou l'hérésie. Oui, chaque jour, dans l'Eglise de Dieu, parmi ces prêtres si calomniés, dans ces maisons religieuses si odieuses aux Protestants, il est des personnes qui, la nuit comme le jour, font monter vers le Ciel la voix de leurs supplications pour la conversion de leurs frères égarés, et qui joignent à leurs *prières* et à leurs *veilles les jeûnes et les pénitences* qu'elles s'imposent à cette fin. Pourquoi cela? Ah! c'est que nous aimons ces frères séparés, nous désirons leur bonheur, nous appelons de tous nos vœux les grâces précieuses qui dissiperont leurs erreurs. Dans le protestantisme, Monsieur, laissez-moi vous le dire, dans le protestantisme, on nous hait, on nous repousse, on nous méprise, *on ne nous aime pas, on ne prie pas pour nous; oui, on nous hait.*

M. de Gasparin n'a-t-il pas écrit lui-même ces paroles que je regrette pour lui : « Il n'est pas permis devant Dieu de haïr médiocrement l'Eglise romaine (*Les Ecoles du Doute*, p. 26). » — Non, on ne prie pas pour nous.

Voulez-vous un échantillon de la prière de Luther, en parlant des Caholiques? « Nous souhaitons, disait-il, que la foudre et le tonnerre les écrasent; que le feu de l'enfer les consume; que tombent sur eux tous les fléaux du monde, la peste, le mal français, le charbon, la lèpre, etc. Que celui qui ne croit pas que le pape est un diable, aille *à tous les diables* (V. Hoeninghaus, t. I, p. 375). »

Le fanatique Amsdorf ayant été choisi par les soins de Luther pour évêque de Naumbourg, qu'écrit l'hé-

résiarque? « Moi Luther, qui me fais appeler pape, et qui le suis en effet, je veux qu'on confère à Amsdorf, comme évêque de Naumbourg, la plénitude des pouvoirs épiscopaux, afin qu'il puisse absoudre le pape de Rome, qui est dans les angoisses de la mort et sur la marche des enfers, en prononçant cette formule : Que Dieu tout puissant, ton ennemi, ne te pardonne jamais; qu'il te jette dans le fond des abîmes infernaux. Moi donc, en vertu de l'ordre de notre Seigneur et maître Jésus-Christ, et de notre auguste saint Père le pape Luther Ier, je te voue aux flammes éternelles (*Ibid.*, p. 387). » Ce sont là des excès exceptionnels, je le veux; il n'en est pas moins vrai qu'on ne nous *aime pas*.

J'appelle votre attention, Monsieur, sur ce phénomène moral : croyez-moi, il y a encore ici toute une démonstration de la vérité catholique et de l'erreur protestante. La prière de l'Eglise doit être comme celle de Jésus Christ : elle part de son cœur, elle embrasse tous les hommes, parce qu'elle les aime tous; elle est essentiellement *catholique*.

Quoi qu'il en soit, la Réforme, bien loin d'user saintement des moyens qu'elle devrait employer pour la sanctification de l'homme, les a, nous venons de le prouver, ou reniés, ou altérés, ou pervertis. Je disais il n'y a qu'un instant qu'elle haïssait les Catholiques; je pourrais ajouter qu'elle n'a pas même d'amour pour ses enfants. En effet, elle les a condamnés à une affreuse disette spirituelle, en les privant de la communion; elle les a isolés de Dieu, en rejetant la présence réelle; elle les a laissés sans consolation et sans secours dans le désert de la vie. Mais c'est assez sur ce sujet.

V. Examinons maintenant si ses *œuvres* prouvent sa *sainteté*, Mais ici je sens mon embaras. Quelles sont, en effet, je me le demande, quelles sont les œuvres propres du protestantisme, celles qu'il peut revendiquer comme lui appartenant? Nous serions curieux de l'apprendre. Où sont les merveilles qu'il a opérées? Où sont les monuments de sa charité et de sa piété? Qu'a-t-il légué à la postérité? Quelles sont les institutions que nous lui devons? L'Eglise catholique se glorifie à juste titre de sa fécondité; elle n'a laissé à personne le soin de l'initiative. Le pouvoir civil peut chercher quelquefois à l'imiter, mais il ne l'a jamais prévenue; il ne l'égalera jamais, parce que rien n'égale la tendresse, le dévouement, les soins, la sollicitude et l'amour éclairé d'une mère. Quant à la Réforme elle est complètement stérile; elle sait détruire, elle ne peut édifier.

De tout temps on a admiré la puissante efficacité de la charité catholique, on l'a louée, on a cherché à l'imiter; mais où ne se trouve point la racine qui vivifie, comment peut-on espérer de voir la branche vivante et chargée de fruits?

Un empereur que sa haine contre la religion catholique a rendu célèbre, Julien l'Apostat, entreprit autrefois de singer le christianisme, en opposant à ses institutions religieuses, des institutions de bienfaisance qui, soutenues par la puissance et la faveur impériale, devaient, ce semble, effacer les premières et les éclipser.

Il envoya aux prêtres des idoles des circulaires calquées sur les canons disciplinaires de nos conciles, leur recommandant la solitude, la prière, l'étude et

la continence. Il projeta également des fondations de monastères, d'hopitaux, d'écoles primaires destinées à l'enseignement éclectique (*Ep. ad Arsac., pont. Galat.*). Ces faits, appuyés sur le témoignage de Sozomène, de saint Grégoire de Nazianze, sont avoués par Julien lui-même, qui n'a pas même pris soin de déguiser le motif secret qui le faisait agir.

« Pourquoi, écrivait-il à ce grand prêtre des idoles, contents de ce que nous faisons, demeurons-nous dans l'inaction, comme s'il n'y avait rien de plus à faire? Pourquoi ne considérons-nous pas les moyens qui ont servi à propager la religion impie des Chrétiens, comme sont l'hospitalité envers les étrangers, le soin qu'ils déploient pour ensevelir les morts, la feinte sainteté de leur vie? Nous devrions imiter toutes ces choses, et ne pas nous contenter d'observer saintement cette institution (V. Beugnot, *Destruction du Paganisme*, l. III, ch. II; *Julien ad Arsac.*). »

Mais à quoi aboutirent ces plans et ces idées? Que sont, que peuvent être ces établissements de bienfaisance, en dehors de la Religion qui donne et inspire la charité? L'ombre ne diffère pas plus du corps, l'apparence de la réalité, que ces vains efforts de l'humanité ne diffèrent des œuvres divines dont Dieu est l'auteur et qu'il anime de son esprit.

Telle est la cause de la stérilité et de l'impuissance du protestantisme. Ce ne sont pas les idées qui lui manquent; ce ne sont pas les ressources matérielles, mais l'esprit de vie qui anime, soutient et consacre les institutions. Aussi, s'il élève des institutions charitables, ou elles tombent, ou elles se matérialisent entre les mains vénales de ceux qui les administrent,

ou on les confie aux enfants de l'Eglise catholique ; c'est ce que nous avons vu réaliser à Berne et à Neufchâtel, et c'est l'exemple qu'a donné aussi M. de Pourtalès, dans un établissement charitable qu'il a fondé près de Genève, et qu'il a confié aux sœurs de la charité.

Dites-nous, Monsieur, le protestantisme a-t-il produit une sœur hospitalière? Non. — Un frère des écoles chrétiennes? Non. — Un frère de Saint-Jean-de-Dieu? Non. — Un religieux militaire? Non. — Un vrai missionnaire? Non. Il ne l'a pas fait, il ne le fera jamais. A mesure qu'un de ses membres se distingue par sa conduite et sa vertu, il s'éloigne du protestantisme ; et l'on peut prédire sans se tromper que, s'il persévère dans cette voie de fidélité et de droiture, il se fera Catholique tôt ou tard ; l'expérience le prouve tous les jours, et vos docteurs en conviennent.

On parle de l'impulsion donnée par le *protestantisme aux arts et aux sciences*. Oui, on en parle, mais où sont les preuves de cette assertion? MM. Balmès et Nicolas, deux des écrivains les plus célèbres de notre temps, ont affirmé le contraire, et ils l'ont prouvé, et des auteurs protestants plus impartiaux que M. Puaux ont eu la franchise de convenir que cette réputation faite à la Réforme n'était pas méritée (BALMÈS, *le Protest. comparé au Catholic.;* NICOLAS, *du Protest.*, l. III).

On parle des *missions protestantes* et des *trente millions* dépensés chaque année par les sociétés bibliques. Oui, on en parle ; mais qui reconnaitra de vrais missionnaires dans ces marchands de Bibles, officiellement envoyés, grassement payés, et dont tout le

rôle se borne à semer des Bibles partout, bon gré, mal gré? A-t-on vu jusqu'à présent un seul de ces ministres soudoyés porter sa tête sur l'échafaud, ou mourir au milieu des tourments en témoignage de sa foi? Quoi! depuis plus de trois siècles, l'Eglise catholique a rougi du sang de ses enfants le Japon et le Tonkin; la Corée, la Chine ont leurs confesseurs et leurs martyrs; et le protestantisme n'a pas encore versé une goute de son sang pour la cause de Jésus-Christ! *Des missionnaires protestants!* mais a-t-on vu le zèle prétendu de ces agents mercantiles et quelquefois politiques récompensé par de vraies conversions, et un seul de nos missionnaires n'obtient-il pas dans un mois plus de conversions que cent de ces ministres protestants n'en obtiennent dans plus de dix ans avec tous leurs appointements? C'est ce que nous aurons occasion de dire bientôt en parlant de l'*apostolicité* de l'Eglise.

VI. Le terrain de la Réforme, si stérile en institutions utiles à l'humanité, a-t-il été plus fécond *en vertus réelles?* J'aime bien en cette matière m'en rapporter aux témoignages des Protestants; écoutons donc un écrivain genevois : « S'il le fallait, pour satisfaire les Calvinistes de bonne foi et ceux qui, trompés par des assertions tout à fait fausses, mais sans cesse répétées, s'imaginent que Calvin nous a fait du bien, je leur montrerais nos registres couverts d'inscriptions d'enfants illégitimes. Je leur découvrirais des procès hideux d'obscénité, des testaments où les pères et les mères accusent leurs enfants, non pas d'erreurs seulement, mais de crimes....; des multitudes de mariages forcés où les délinquants étaient conduits de la prison

au temple....; des sentences de mort en effroyable quantité, et tout cela non point parmi les anciens Génevois que Calvin parlait de faire pendre par douzaines, et qu'il faisait jeter provisoirement dans les cachots, au pain et à l'eau, pour avoir chanté ou dansé; mais parmi ceux qu'il avait élevés dans sa loi et nourris de sa manne mystique, dans les dernières années du seizième siècle, dans tout le courant du dix-septième, lorsque ses leçons eurent bien fructifié, et que tout Genève resta Calviniste (GALIFFE, *Notic. généalog.*, t. III, p. 15, 16). »

Quant à la comparaison que l'on voudrait établir entre la *moralité* des pays protestants et celle des pays catholiques, sans pénétrer trop avant sur un terrain où M. Puaux se trouverait plus mal que moi, je me contenterai de reproduire ici quelques témoignages quasi officiels. Voici d'abord un passage du rapport présenté il y a peu d'années au ministre, par M. *Eugène Rendu*, sur l'état de l'Angleterre sous ce rapport.

« Le sentiment de la dignité humaine n'existe pas même en germe dans les bourgs de la capitale du Royaume-Uni, dit M. Rendu. » Après avoir examiné successivement la *misère*, le *vice* et le *crime*, voici comme il termine. « Soixante-dix mille arrestations en moyenne ont lieu chaque année à Londres, et sur ce nombre, près de cinquante mille ont pour cause des faits qualifiés crimes et délits par le Code pénal français. C'est une arrestation par quarante habitants. Sur le nombre total, les femmes figurent pour trente sur cent. A Paris, la proportion n'est que de quatorze ou quinze sur cent. Sur deux cent mille crimes ou délits

dont connaissent annuellement les cours de la justice, un dixième a pour auteur des enfants, cinquante mille sont commis par des individus âgés de moins de vingt ans.... Dans la seule ville de Londres dix-sept mille auteurs de crimes ou délits au-dessous de cet âge sont arrêtés annuellement. C'est la proportion de un sur cent. A Paris elle n'est que de un sur quatre cents. » *Voilà pour l'Angleterre.*

Un journal protestant d'Amérique assurait dernièrement que les *neuf dixièmes* de l'*ivrognerie* appartiennent au protestantisme (*Univers*, fév. 1854). *Voilà pour l'Amérique. Voici pour la Prusse* (1).

Ecoutons les plaintes formulées au *dernier synode protestant de Berlin* : « Le père emmène avec lui au cabaret son fils âgé de onze ans, et lui apprend à fouler aux pieds sa mère désolée. L'ouvrier, qui n'a consulté que l'intérêt dans le choix d'une épouse, déclare à sa femme, après trois semaines de cohabitation, que l'église où ils se sont unis n'est qu'un lieu de débauche, la Bible une fable, et le mariage un non-sens; il arrache son épouse du lit de douleur et la force de se livrer à des travaux excessifs pour la détruire et s'en débarrasser (*Ann. de Gen.*, troisième série, janv. 1854). »

Voulez-vous savoir ce qui en est de l'Allemagne? Un publiciste célèbre de ce pays, *Teker*, dit à son tour : « La cause primitive de la *désolante situation de la religion protestante* en Allemagne, se trouve dans le

(1) Dans la Prusse, les juristes reconnaissent trente-neuf causes de divorce; aussi n'est-il pas rare de trouver des femmes qui en sont leur quatrième ou cinquième mari.

manque de foi. Le clergé protestant est en grande partie initié aux loges maçonniques. Le culte protestant est exercé par des ministres qui ne croient pas à la divinité de leur mission, puisque dans les loges ils professent l'athéisme, etc.... (*Ibid*). »

Je ne veux rien dire sur la France, par respect pour mon pays et pour ne pas provoquer des comparaisons qui ne seraient pas, je crois, à l'avantage de M. Puaux.

VII. Il serait superflu, je pense, après tout ce qu'on vient de dire, de nous appliquer à prouver que la *Réforme* n'a pas fait de *saints*... Où sont-ils, en effet, ces héros de la charité et du dévouement, de l'humilité et de l'abnégation, de la pureté et de la mortification, que le protestantisme peut présenter à notre admiration, à nos hommages? Je les cherche en vain. Il y a sans doute des cœurs honnêtes et vertueux, des âmes bien nées parmi les protestants; mais il y a loin de là à la sainteté. De plus, comme je l'ai déjà remarqué, ils ne restent vertueux, ils ne sont bons qu'en *reniant les principes de la Réforme*, tandis que le mauvais Catholique n'est tel et ne devient coupable qu'en *reniant les principes de sa religion*. Que si quelqu'un persistait à revendiquer pour le protestantisme la gloire de sanctifier ses adeptes, je leur apporterais le témoignage de Luther. « Depuis la prédication de notre doctrine, disait-il un jour à Wittemberg, le monde devient de jour en jour plus mauvais, plus impie, plus éhonté. *Les diables se précipitent en légions sur les hommes qui, à la pure clarté de l'Evangile, sont plus avides, plus impudiques, plus détestables qu'ils n'étaient jadis sous*

la papauté. Paysans, bourgeois et nobles, gens de tout état, du plus grand au plus petit, ce n'est partout qu'*avarice, intempérance, crapule, impudicité, désordres honteux, passions abominables* (*Sermons,* 1553). » Voilà quels saints produit la Réforme, au témoignage de Luther. « Nous sommes si loin d'être de *vrais Israélites,* disait King, évêque de Londres, que nous sommes plutôt convaincus d'être de *parfaits athées* (*Super Zonam,* sect. 32). » — « Notre conduite est bien moins chrétienne que celle des Catholiques romains, dit Lütke. » — « Les Catholiques ont des saints, écrivait le célèbre Lavater au comte de Stolberg; nous n'en avons point, du moins nous n'en avons pas qui leur ressemblent. »

Je l'avoue, Monsieur, je me lasse et je crains de vous fatiguer vous-même en poursuivant plus longtemps la tâche que je m'étais imposée; il me reste cependant encore un point à éclaircir, et c'est par où je finirai. J'ai montré la sainteté de l'Église catholique découlant de Jésus-Christ comme de sa source, et de ce divin Sauveur se communiquant aux Apôtres, par eux aux fidèles; je vais montrer également la corruption protestante venant de ses chefs et de ses principes, et comme un ruisseau infect et bourbeux découlant d'une source empoisonnée. Un moment de repos, et je reprendrai la suite de cette démonstration, souverainement instructive pour tout Protestant qui aime la vérité.

Je suis, en attendant,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTIÈME LETTRE.

Vals, 27 février 1854.

Monsieur,

J'ai voulu, avant de terminer la question de la *sainteté* prétendue des l'Eglises protestantes, jeter un coup d'œil sur leur origine. Rien n'est plus propre, ce me semble, à nous faire apprécier exactement leur valeur morale ; pas de considération plus efficace pour nous convaincre du vice intime de leur constitution.

Quelles furent les premières causes qui donnèrent naissance au protestantisme ?

Quels furent les moyens par lesquels il se développa ?

Quels furent ses fondateurs et ses chefs, ses premiers maîtres et docteurs ?

Ce sont là les trois questions que je me pose et que je vais résoudre brièvement.

I. Quels furent les causes premières, les motifs réels auxquels la Réforme dut son origine ?

Nous avons eu occasion de le dire déjà dans la *Correspondance*, mais il est des vérités qui ont besoin d'être répétées. Le véritable fondement de la Réforme, d'après le protestant Hume (*Hist. d'Angl.*, ch. XL, année 1568), fut *l'envie de voler l'argenterie et tous les ornements d'autel*. Nous pourrions ajouter, avec M. Martinet, et d'après l'histoire, *l'envie de donner des*

femmes aux princes dégoûtés de leurs épouses légitimes (Henri VIII), *ou qui trouvaient qu'une seule ne suffisait pas* (Philippe de Hesse), *et aux prêtres et religieux ennuyés du célibat* (Luther, Œcolampade, Bucer, Zwingle, Carlostadt, Ochin, Cramner, etc.). Frédéric-le-Grand a dit encore mieux : « Si l'on veut réduire les causes du progrès de la Réforme à des principes simples, on verra qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt; en Angleterre, celui de l'amour; et en France, celui de la nouveauté (*Mémoires de Brandebourg*). »

Vous me dispenserez, Monsieur, je l'espère, de m'étendre sur une question que je ne touche presque qu'à regret; je n'ai pas besoin de vous citer le mot d'Erasme, si connu, je me contenterai de reproduire ici un passage remarquable des *Lettres d'Atticus* : « Je désirerais, par respect pour les conseils de mon pays, dit Fitz-William, ne point parler du faible motif qui produisit le grand événement de la réformation en Angleterre; mais il est trop connu pour qu'on le passe sous silence sans une apparence d'affectation : *c'est la passion illégitime d'Henri VIII pour Anne de Boleyn. Si la passion et le caprice* n'avaient pas eu de part dans les dispositions de ce monarque, il aurait conservé ses relations amicales avec le Saint-Siége. Le titre de *défenseur de l'Église*, qu'il s'était acquis par ses écrits, lui aurait été dû jusqu'à la fin, et ses successeurs auraient pu le porter sans qu'il devînt, comme aujourd'hui, un objet de dérision, et pour le donneur et pour le don. — MAIS LE PASSAGE DE L'EGLISE A UNE SECTE EST TROP SOUVENT PAR LE CHEMIN DES VICES, ET CELUI D'UNE SECTE A L'EGLISE EST TOUJOURS PAR LE CHEMIN DES VERTUS (page 113). »

Ces dernières paroles, dans la bouche d'un écrivain catholique, ne seraient que vraies ; mais dans la bouche d'un Protestant, elles sont vraiment remarquables de franchise et de droiture, autant que de profondeur et de vérité.

Concluons. Si la *passion* fut la première cause de la Réforme, si c'est à cette source corrompue qu'elle a pris naissance, est-elle *sainte*, peut-elle l'être?

II. Par quels moyens le protestantisme s'est-il soutenu et développé?

En cessant d'être une société spirituelle, et cherchant sa vie, sa force et son existence dans le pouvoir temporel.

« Le protestantisme, dit Mosheim, n'a point aboli la papauté; il l'a transférée au pouvoir civil. En Angleterre, c'est souvent à une femme que ce pouvoir est confié : *Femina et a sæculis inaudito fastu se papissam et caput Ecclesiæ fecit* (Elisabeth) (MART. CHEMNITUS, *in Epist. ad elect. Brandeburg*). »

« A la place de l'ancienne hiérarchie, qui subsistait par elle-même, dit Menzel, on a mis des ministres, c'est-à-dire des serviteurs de l'Etat, sous la dépendance du gouvernement qu'ils servent. »

« Il est incontestable, dit Jurieu, que la réformation s'est faite par la puissance des princes. Ainsi, à Genève, ce fut le sénat; dans d'autres parties de la Suisse, le grand conseil de chaque canton; en Hollande, ce furent les états généraux; en Danemark, en Suède, en Angleterre, en Ecosse, les rois et les parlements (cité par ALZOG, *Hist. de l'Église*, t. III). »

« La Réforme, dit M. Vinet, en se séparant de l'Eglise romaine, qui n'était ni la multitude ni le pouvoir

civil, *dut, pour trouver une tête*, s'adresser au peuple ou au pouvoir civil. Son principe s'adressait au peuple. En général, elle n'osa pas, et, pour avoir une autorité présente et visible, *elle s'adressa au pouvoir*, *qu'elle fit évêque.* Tel est le caractère des Eglises d'*Etat;* elles se réduisent à ce peu de mots : *Episcopat du gouvernement civil* (*Essai*, p. 362). »

M. de Gasparin n'est pas moins explicite ni moins sévère sur ce point que M. Vinet.

Mais, Monsieur, une Eglise qui matérialise son pouvoir spirituel, et qui l'abdique en faveur de l'autorité civile; une Eglise qui se met sous la dépendance du pouvoir temporel, et qui substitue l'homme à Dieu, une telle Eglise est-elle l'Eglise de Jésus-Christ, reste-t-elle une société spirituelle, reste-t-elle Eglise? Non, c'est l'âme devenue l'esclave du corps qu'elle devait animer et vivifier. A-t-elle en partage la sainteté, l'Eglise qui s'appuie non sur Dieu et sa grâce, mais sur le pouvoir d'un prince et ses armes? Non.

III. Quels ont été les premiers chefs de la Réforme et ses principaux fondateurs? Leur mission, si extraordinaire dans son but et dans ses moyens, a-t-elle été autorisée, sinon par quelques-uns des signes éclatants qui ont caractérisé la vocation des Apôtres, du moins par la sainteté de leur vie et la régularité de leur conduite?

Je vais le demander à des Protestants, ou plutôt je vais interroger les coupables eux-mêmes; leur confession publique n'a pas de quoi nous édifier, mais elle a de quoi nous éclairer et nous convaincre.

Qu'était Luther?

« Je brûle, dit-il lui-même, de mille feux *dans une chair indomptée;* je me sens poussé vers les femmes

avec *une rage qui va presque à la folie* (*Entr. de table*). » Il ose dire que, comme il ne dépend pas de lui de n'être pas homme, il ne dépend pas de lui non plus d'être sans femme (*Serm. de Matr.*, fol. 119, t. V).

Mélanchthon avoue avoir reçu des soufflets de cet apôtre (*Lett. à Théod.*). Selon lui, les *passions de Luther* ne le cèdent pas aux emportements d'Hercule (*Ib.*). « Il est, dit Œcolampade, *enflé d'orgueil, d'arrogance* et *séduit par Satan.* » — « *Satan s'est rendu maître de Luther*, dit Zwingle, à son tour. »

« Véritablement Luther est fort *vicieux*, écrivait Calvin ; plût à Dieu qu'il eût pris soin de réfréner davantage *l'intempérance qui bouillonne en lui* de tous côtés (*Théol. Calv.*, t. II, fol. 126). »

Qu'était Carlostadt?

D'après Mélanchthon, c'était un homme *brutal*, *sans esprit*, *sans science*, *sans aucune lumière du sens commun*. Il paraissait en lui des marques évidentes *d'impiété*. Toute sa doctrine était ou *judaïque* ou *séditieuse*.

« On ne peut nier, disent les Luthériens, que Carlostadt n'ait *été étranglé du diable*, vu tant de témoins, qui le rapportent, tant d'auteurs qui l'ont mis par écrit, et les lettres mêmes des pasteurs de Bâle (*Hist. de Cœn. August.*, fol. 41). »

Qu'était Zwingle ?

« Je ne saurais, confesse-t-il lui-même, dissimuler *le feu qui me brûle et me pousse à l'incontinence*, puisqu'il est vrai que les effets ne m'ont déjà que trop attiré des reproches déshonorants parmi les Eglises (*In Parænes. ad Hebr.*, t. I, p. 113). »

Qu'était Calvin ?

Voici son portrait tracé par un Protestant genevois : « Calvin renversa *tout ce qu'il y avait de bon et d'honorable pour l'humanité dans la réformation des Genevois.* Il établit le règne de *l'intolérance la plus féroce*, des *superstitions les plus grossières*, des *dogmes les plus impies.* Il en vint à bout d'abord par astuce, ensuite par force, menaçant le conseil lui-même d'une émeute et de la vengeance de tous les satellites dont il était entouré, quand les magistrats voulaient essayer de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée. Qu'on l'admire donc comme un homme adroit et profond dans le genre de tous les petits tyranneaux qui ont subjugué des républiques en tant de pays différents ; cela doit être permis aux âmes faibles. Il fallait *du sang à cette âme de boue* (M. Galisse, *Not. généalogiques*, t. III, p. 21). »

« Calvin, dit Bucer, est un vrai *chien enragé*; cet homme *est mauvais*, et juge des gens suivant qu'il les aime ou les haît. »

Qu'était Théodore de Bèze ?

« Qui ne s'étonnera, dit Heshuzius, de l'incroyable *impudence de ce monstre,* la vie duquel, *orde... et infâme*, est connue de toute la France par ses épigrammes plus que cyniques (*Trad. de Flor.*, p. 1048). »

Qu'était Mélanchthon ?

« Frappé d'en haut, selon Schlussemberg, par un esprit *d'aveuglement et de vertige*, il ne fit plus que tomber *d'erreur en erreur*, et finit par ne savoir plus ce qu'il fallait croire lui-même (*Théol. calv.*, l. II, p. 91). »

Qu'était Œcolampade ?

D'après Luther, le diable, dont Œcolampade se ser-

vait, *l'étrangla de nuit* dans son lit. « C'est ce *bon maître*, ajoute-t-il, qui lui avait appris que dans l'Ecriture il y avait des contradictions. Voilà à quoi Satan réduit les hommes savants (*De Miss. priv.*). »

Qu'était Ochin?

« Il est devenu, dit Bèze, *un scélérat, paillard, fauteur des Ariens, moqueur du Christ et de son Eglise* (FLORIUS, p. 296). »

Qu'étaient les docteurs calvinistes en général?

Selon Schlussemberg, « ce sont des *infidèles*, des *impies*, des *blasphémateurs*, *charlatans*, *hérétiques*, *incrédules*, *gens frappés d'aveuglement*, *sans front et sans pudeur*, *monstres turbulents et brouillons de Satan* (*Théol. calv.*, Francf., 1592). »

Calvin, lui-même, n'est pas moins sévère envers les siens (Voy. *Liv. sur le scandale*).

Je pourrais bien facilement ajouter ici plusieurs pages à ce tableau; mais cela n'est pas nécessaire et serait long et fastidieux. Voilà cependant *les hommes de foi et de génie qui, au seizième siècle, délivrèrent l'Église et sauvèrent la civilisation* (c'est M. Puaux qui parle ainsi)!! *Si je ne les défends pas des injures du jésuite de Vals*, dit-il, *c'est qu'ils n'en ont pas besoin; j'ai regardé leurs nobles figures, et je n'y ai vu d'autre boue que celle qu'il y a jetée* (p. 16). Le lecteur sait à quoi s'en tenir; il peut se convaincre si, dans tout ce que je viens de dire, il y a un mot de moi, et si mes citations sont infidèles. Je doute qu'il ait trouvé *ces figures bien nobles*; j'ai de la peine à croire qu'il attribue à de pareils héros la *délivrance de l'Eglise* et la *civilisation du monde*; et je crains même que la boue que je ne leur ai pas jetée, mais dont se sont réciproquement cou-

verts les premiers Réformateurs, ne recouvre quelque chose de plus hideux encore et de plus repoussant, et que descendant dans le cœur et la conscience de ces héros de la Réforme, il n'y trouve que l'ordure la plus dégoûtante et le fumier le plus infect.

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Croyez-vous que ce soient là des hommes choisis de Dieu pour réformer l'Eglise? Est-ce à de pareils ministres que le Seigneur aurait confié cette importante mission? Je m'adresse ici, non aux préjugés, souvent injustes, non aux aveugles préventions, mais au simple bon sens.

Concluons maintenant; nous le pouvons, car nos preuves sont assez nombreuses, elles sont assez évidentes.

Les Eglises protestantes sont-elles *saintes?* Non. L'ont-elles été dès le commencement? Non. Peuvent-elles l'être avec leurs principes? Non.

Nous avons considéré leur *foi* et ses contradictions; les erreurs qu'elle renferme ont protesté contre la sainteté de la Réforme.

Nous avons examiné leur morale; et les principes impies et subversifs de toute loi qu'elle professe, ont proclamé la corruption de la Réforme.

Nous avons contemplé leur culte; et les défauts nombreux et essentiels que nous y avons remarqués, ont prouvé que la Réforme n'était pas divine.

Nous avons interrogé leurs œuvres; et leurs œuvres les ont convaincues de stérilité, d'impuissance et de mort.

Nous avons cherché à découvrir les vertus qu'elles avaient produites; nous n'avons découvert que des vices.

Nous leur avons demandé de nous montrer leurs saints ; elles sont restées muettes.

Les Eglises protestantes ne sont donc pas *saintes*.

Bien plus, vos docteurs, Monsieur, les propres enfants de la Réforme, l'ont marquée du sceau honteux du vice.

Ils ont flétri son origine, sigmatisé ses chefs, honni sa morale, blâmé son culte et condamné ses doctrines. Ils ont proclamé son avilissement et sa dégradation, ils ont traîné dans la boue leur propre mère; et jamais elle ne parviendra à se justifier des accusations dont ils l'accablent, et à se laver des ordures dont ils l'ont couverte. Leurs témoignages sont *nombreux* et *clairs* ; ils ne sont pas *suspects*, ils sont portés avec *connaissance de cause*, ils méritent donc créance; et vos Eglises, loin d'être saintes, sont essentiellement corrompues dans leur esprit, leurs tendances, leurs doctrines, leurs œuvres et leurs résultats. Je n'oserais le dire, si vos docteurs ne m'y autorisaient ; mais leur langage, fort heureusement, me justifiera du reproche d'exagération.

Oui, le protestantisme a pris naissance dans la *boue* ; il a crû, il a grandi dans la *boue*, il n'a produit que la *boue* ; semblable à ces vils insectes qui naissent de l'ordure, et qui trouvent leur demeure, leur aliment et leur plaisir dans l'ordure, et dont les restes dégoûtants s'identifient de nouveau avec l'ordure d'où ils étaient sortis, la prétendue Réforme, engendrée par la corruption, l'a produite à son tour, l'a propagée et couronnée ; mais elle trouve sa mort où elle a trouvé sa vie.

O vous dont le cœur droit et ami de la vertu ne peut s'accommoder d'une religion indigne de vous, Protestants honnêtes! hâtez-vous de sortir de Baby-

lone, et secouez un joug que vous ne pouvez porter plus longtemps sans honte.

Vos Eglises ne sont pas saintes.

Cependant, nous l'avons prouvé, et les Protestants eux-mêmes en conviennent, la sainteté est une des marques de l'Eglise véritable de l'Eglise de Jésus-Christ.

Donc les Eglises protestantes ne sont pas l'Eglise de Jésus Christ. On ne peut donc y faire son salut. Donc c'est un devoir, pour tout Protestant qui veut se sauver, d'abandonner la Réforme pour rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, qui est véritablement sainte, comme je l'ai établi.

Ah ! Monsieur, ces démonstrations ne sont-elles pas poussées jusqu'à l'évidence ? Laissez-moi croire qu'elles suffiront pour porter la lumière dans votre esprit, l'amour de la vérité dans votre cœur ; laissez-moi espérer que Dieu ne frappera pas en vain à la porte de votre cœur ; c'est à lui que vous devez ouvrir, Monsieur, car c'est lui qui vous parle intérieurement ; il est votre maître, mais il veut être encore votre bienfaiteur et votre père, il veut vous donner la paix avec la vérité, le bonheur avec la vertu. Ne refusez pas le plus précieux des dons de la main du plus grand et du plus aimable des bienfaiteurs. C'est ce que désire et demande pour vous celui qui est,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-UNIÈME LETTRE.

Vals, 10 mars 1854.

Monsieur,

J'entreprends aujourd'hui de justifier l'Eglise des griefs que M. Puaux range dans le troisième chef de ses accusations. Il veut nous *la montrer dans ses œuvres. Je n'invente rien*, dit-il, *je ne dis que ce qui est.* C'est ce que nous allons examiner.

Cette liste de cruautés imputées à l'Eglise catholique, et qui sous la plume de M. Puaux acquièrent un caractère particulier de gravité, reposent nécessairement sur un de ces deux principes :

1° L'Église catholique n'a pas le droit d'infliger des peines temporelles à ses enfants; ou

2° Si nous lui accordons ce droit renfermé dans certaines limites, elle les a passées, ces limites, elle a abusé de ce droit.

Ces questions sont graves, plus encore sous le rapport des *principes* sur lesquels elles reposent, que par rapport aux *faits* qu'elles rappellent. Elles ont leur importance pour les Catholiques autant, pour ainsi dire, que pour les Protestants; elles ont aussi leur difficulté ; et je m'estimerais heureux si je pouvais les traiter avec assez de solidité, de précision et de clarté pour porter la lumière et la conviction dans l'esprit de tous mes lecteurs.

Pour mettre de l'ordre dans ce que nous avons à dire sur ce sujet, nous examinerons :

1° Si l'Eglise a en général le pouvoir d'infliger des peines temporelles à ses enfants, et si sa puissance peut atteindre les corps;

2° Si les hérétiques restent sujets de l'Eglise, si elle conserve encore à leur égard ses droits et son autorité, et si elle *peut*, si elle *doit* combattre les hérésies, ou les tolérer;

3° Quel est le devoir de l'autorité temporelle à cet égard;

4° Quelle est la nécessité pour les deux puissances de combiner leurs efforts contre un ennemi commun, et leur accord au moyen âge;

5° La part que chacune d'elles doit avoir dans la répression des hérétiques.

Je ne m'arrête pas à prouver le pouvoir de l'Eglise relativement aux peines spirituelles qu'elle peut décerner contre les pécheurs et les hérétiques. Ce pouvoir est trop évident, et il n'est guère contesté. La parole et l'exemple de saint Paul (I *Tim.*, 1, 20) et de saint Jean (*II Ep.*, 10, 11) le prouveraient suffisamment. Venons donc immédiatement aux points plus délicats et qui peuvent être en litige.

I. L'Eglise a-t-elle le droit d'infliger des peines temporelles à ses enfants rebelles?

Il est beaucoup de personnes, même parmi les Catholiques, qui n'ont pas sur ce point des idées exactes. Ici cependant pas de doute, pas de difficulté. N'hésitons pas à le proclamer, oui, l'Eglise a le droit, elle a même le *devoir* d'imposer des peines temporelles à ses enfants, quand elle le juge nécessaire à leur bien spi-

rituel. Pourquoi cela? 1° Parce que l'Église est une *société;* en cette qualité elle doit jouir de toute l'autorité nécessaire pour le bon gouvernement de ses membres, et pour atteindre le but que lui a fixé son divin fondateur. Or, elle ne pourrait atteindre ce but, elle ne pourrait gouverner convenablement ses membres, si elle ne possédait un *pouvoir coercitif* qui s'exerçât même sur les corps. L'Église, en effet, n'est pas une société purement spirituelle, une société invisible. Les sujets sur lesquels s'exerce son action ne sont pas de purs esprits, ce sont des hommes composés d'un corps et d'une âme; son action n'est pas, ne saurait être purement spirituelle : elle reste et elle resterait inaperçue, impuissante, inefficace, elle serait nulle dans ses résultats. Le pouvoir spirituel dans l'Eglise est confié à des *hommes*, il doit s'exercer sur des *hommes*; il doit donc s'exercer *humainement*, si j'ose me servir de ce terme; il doit s'adresser et s'appliquer à l'homme tout entier, à l'homme tel qu'il est, à l'homme composé d'une intelligence et de sens. Le pouvoir de l'Eglise est spirituel dans son *principe*, sa *nature* et sa *fin*, c'est vrai; il ne peut cependant s'exercer efficacement que sous des formes sensibles, en prenant, pour ainsi dire, un corps, puisqu'il doit s'appliquer à des êtres corporels en même temps que spirituels.

Aussi ses *sacrements* sont-ils des signes *sensibles*, matériels dans une partie d'eux-mêmes, quoique destinés à produire un effet surnaturel.

Aussi ses *commandements*, dans un but spirituel, ont-ils généralement pour objet des actions matérielles, extérieures.

Aussi ses *châtiments*, dont le but est toujours le

bien de *l'âme*, doivent-ils s'adresser ou directement ou indirectement au *corps*, comme faisant partie de l'homme, et se trouvant essentiellement lié à l'âme dans ses intérêts.

Je le répète, qui veut comprendre la nature des actes de l'Église et se faire une idée juste de son pouvoir coercitif et de ses droits, ne doit pas perdre de vue que le corps et l'âme du Chrétien, sa personne tout entière est confiée à l'Eglise pour qu'elle la sanctifie sous ce double rapport; et il faut plus s'étonner si elle ne fait pas plus abstraction du corps dans ses châtiments qu'elle n'en fait abstraction dans ses commandements et ses préceptes; c'est son devoir, c'est son obligation; elle a son autorité pour cela.

Mais de plus, 2° l'Eglise par rapport aux Chrétiens, est une *mère*, elle en porte le nom, elle en fait les fonctions, elle doit en remplir les devoirs. Or, dit très-bien Thomassin, « il n'y a pas de famille où les pères les plus humains, les mères les plus caressantes n'emploient les discours, les raisons, les promesses, les menaces, les *peines* pour gouverner leurs enfants. Ce n'est point là une contrainte, ce n'est point leur faire violence, ce n'est point faire injure à leur liberté, mais la redresser et la diriger avec d'autant plus d'amour qu'on le fait avec plus de *vigueur* et plus d'*empressement* (*Discipline de l'Eglise*, t. I, c. 4). »

3° *Dès les premiers siècles, l'Eglise a fait usage de ce pouvoir.* Elle impose des pénitences publiques, exclut de ses assemblées, condamne au jeûne et à d'autres châtiments les pécheurs qui s'étaient rendus coupables des plus grands crimes. L'histoire est là pour le dire, et les canons pénitentiaux pour le prouver. D'ail-

leurs, convenait-il que l'Eglise fût sur ce point inférieure à la synagogue? Non, sans doute. Or, la synagogue elle-même a joui de ce pouvoir. Nous voyons, en effet, les peines corporelles et la loi pénitentiaire en pleine vigueur chez les Juifs; et cela non-seulement sous les premières formes du gouvernement, alors que la forme théocratique mettait entre les mains des chefs de la Religion la puissance temporelle unie à la puissance spirituelle, mais jusqu'aux derniers temps, et quand les Juifs avaient pour les gouverner des princes et des rois. Nous en avons pour preuve saint Paul, qui nous apprend que plusieurs fois il fut condamné aux verges, et qu'il en reçut trente-neuf coups: *Ter virgis cæsus sum, quadragenas una minus accepi* (II *Cor.*).

Le fait et le droit, l'histoire et la raison, s'unissent donc ici pour assurer à l'Eglise un pouvoir qui lui est nécessaire, et dont elle a toujours fait usage. Mais après avoir dit ce qu'elle peut par rapport à tous ses enfants, voyons quelle a été sa conduite, et quel est *son droit* relativement aux hérétiques.

II. Les hérétiques restent-ils sujets de l'Eglise? Conserve-t-elle à leur égard ses droits et son autorité? Peut-elle enfin et doit-elle combattre ou tolérer l'hérésie?

A ces questions nous répondons que, Chrétiens par le baptême, les hérétiques restent encore sous la puissance de l'Eglise; elle conserve à leur égard une véritable autorité; elle a donc le droit, je dirais même le devoir, de travailler à les ramener à Dieu. Elle a donc aussi le droit de recourir aux moyens les plus propres pour obtenir ce résultat précieux; et s'il est

nécessaire, elle peut s'adresser au pouvoir temporel et invoquer son concours. Ecoutons à ce sujet un des grands docteurs de l'Eglise, dont la charité et la douceur envers les hérétiques ne permettent pas de suspecter le témoignage.

« Les Donatistes, dit-il, sont trop turbulents pour qu'il ne soit pas à propos de les réprimer et de les corriger à l'aide des puissances établies de Dieu pour le maintien de l'ordre..... Si on les effrayait sans les instruire, vous auriez lieu de crier à la tyrannie; mais si on les instruisait sans les réveiller par la crainte, une funeste somnolence les empêcherait d'entrer dans la voie du salut. *Vous dites : Plusieurs résistent.* Faut-il donc renoncer à la médecine parce qu il y a des malades incurables? Vous dites : La *persécution est l'arme des méchants.* Dites des méchants et des bons. Les premiers s'en serviront injustement, atrocement, commme font les passions; les autres s'en servent avec justice, sobrement et avec charité. *Les Juifs ont flagellé Jésus-Christ*; oui, mais le Christ a aussi flagellé les Juifs (*Ep.* 93, *ad Vinc.*; *Op. S. Aug.*, Migne, t. II, p. 321, etc.). »

On ne peut appeler cette conduite une *persécution*; car la persécution consiste à sévir contre quelqu'un ou *sans raison*, ou *sans autorité*, ou *avec excès*; mais non à imposer la punition proportionnée aux crimes, lorsqu'on a autorité sur le coupable. Le père qui châtie son enfant, n'en est pas pour cela le persécuteur et l'ennemi... Mais entrons plus avant dans cette matière importante.

Que demande le bien de la société religieuse?

Il n'est pas difficile de comprendre que le trésor le

plus précieux d'un société religieuse, ce sont ses *convictions*, ses *croyances*, les *vérités* qu'elle professe et qu'elle croit. Il est évident que la première condition de sa vie est dans sa *foi*, dans l'acceptation des vérités qui constituent ses dogmes. Il est évident qu'elle n'a pas de plus grand intérêt que de les garder pures et intactes, et qu'autant elle tient à conserver son existence, autant elle doit tenir à la pureté de sa doctrine, qui en est la condition essentielle et pour elle le principe vital. Laisser attaquer, altérer, détruire ses croyances sans s'en mettre en peine, ce serait être indifférente par rapport à sa propre conservation, à sa vie, à son existence, à celle de ses membres; ce serait se renier elle-même. Donc l'Eglise ne saurait être tolérante sous ce rapport; elle est, elle doit être exclusive; elle doit repousser tout ce qui pourrait porter atteinte à la vérité qui est la base de sa croyance; elle doit prendre les moyens qui sont en son pouvoir pour prévenir ce qui serait pour elle le dernier des malheurs, c'est-à-dire sa mort comme société religieuse. Et si elle a besoin pour cela des secours de l'autorité civile, du bras séculier, elle doit invoquer et implorer son assistance. Ce n'est pas simplement un droit, c'est un *devoir* pour l'Eglise, qui croit à la vérité, à la *divinité de sa foi*; qui ne reconnaît pas d'autre *moyen de salut et de bonheur* que la profession de la religion sainte que Jésus-Christ est venu révéler au monde. Elle a donc un intérêt capital et suprême à se défendre de l'erreur, et à protéger ses enfants contre l'atteinte mortelle que l'hérésie porterait à leur conscience.

Nous avons, du reste, en cette matière un témoignage décisif et d'une irrécusable autorité; c'est celui

de Dieu même. Voyons la loi établie par lui pour le peuple juif et les châtiments qu'il devait infliger à quiconque essaierait de l'attirer au culte des faux dieux, à lui faire abandonner la véritable et unique religion.

Voici la loi :

« S'il s'élève au milieu de vous un prophète, ou quelqu'un disant avoir eu une vision en songe, qui prédise quelque chose d'extraordinaire et de prodigieux, et que ce qu'il prédit arrive, et qu'il vous dise en même temps : Allons, suivons des dieux étrangers qui vous sont inconnus, et servons-les ; vous n'écouterez point les paroles de ce prophète ou de cet inventeur de songes, parce que l'Eternel, votre Dieu, vous met à l'épreuve, afin qu'il paraisse clairement si vous l'aimez ou non de tout votre cœur et de toute votre âme. Suivez donc l'Eternel, votre Dieu ; craignez-le, gardez ses commandements, écoutez sa voix, servez-le, et attachez-vous à lui seul. Quant à ce prophète ou cet inventeur de songes, qu'il soit puni de mort, parce qu'il vous a parlé pour vous détourner de l'Eternel, votre Dieu, qui vous a tirés de l'Egypte et rachetés de la maison de servitude, et pour vous détourner de la voie que l'Eternel, votre Dieu, vous a prescrite; et vous ôterez ainsi le méchant du milieu de vous.

» Si votre propre frère, votre fils, votre fille, votre femme entre vos bras, ou l'ami de votre cœur, veut vous persuader et vient vous dire en secret : Allons, servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus comme ils l'ont été à vos pères, les dieux de toutes les nations dont vous êtes environnés, de près ou de loin, depuis un bout de la terre jusqu'à l'autre; ne vous

laissez point aller à ces discours, n'y prêtez point l'oreille ; votre œil ne l'épargnera point, vous n'en aurez point compassion, et vous ne couvrirez point l'affaire; mais vous le ferez mourir en le dénonçant au juge, qui le condamnera sur la déposition de deux ou trois témoins; votre main sera d'abord sur lui pour le faire mourir, ensuite la main de tout le peuple. Qu'il périsse accablé de pierres, parce qu'il a voulu vous détourner de l'Eternel, votre Dieu, qui vous a tirés de l'Egypte, de la maison de servitude, afin que tout Israël l'entende et soit saisi de crainte, et que personne n'entreprenne plus un mal semblable.

« Si dans quelqu'une de vos villes, que l'Eternel, votre Dieu, vous donnera pour habiter, vous entendez dire à quelques-uns : Des enfants de Bélial sont sortis du milieu de vous et ont perverti les habitants de leur ville en leur disant : Allons et servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus; vous ferez une inquisition, une recherche, une information bien exacte, et si vous trouvez que l'avis est vrai et certain, et que cette abomination a été commise effectivement, vous passerez au fil de l'épée les habitants de cette ville, vous la dévouerez par anathème au fil de l'épée, et avec tout ce qui est en elle, jusqu'aux animaux. Vous en amasserez toutes les dépouilles au milieu de la rue, et vous les brûlerez avec la ville, consumant le tout en l'honneur de l'Eternel, votre Dieu, de manière que cette ville soit un monceau de ruines à toujours, et qu'elle ne soit jamais rebâtie. Il ne demeurera rien dans vos mains de cet anathème, afin que l'Eternel, votre Dieu, apaise sa colère, qu'il ait pitié de vous et qu'il vous multiplie, comme il l'a juré à vos pères,

tant que vous écouterez sa voix et que vous observerez ses ordonnances. »

Voilà bien une loi formelle de dénonciation, d'inquisition et de punition contre les individus, contre les villes même qui, au mépris du premier commandement de Dieu, voudraient attirer le peuple au culte des idoles. Et parce que, avec le temps, le peuple d'Israël n'observe pas cette loi et tombe dans l'idolâtrie, il est lui-même condamné au châtiment, Jérusalem est détruite, le temple livré aux flammes, les habitants massacrés, un petit reste traîné en exil pour y faire une pénitence de soixante-dix ans.

Il s'agit, dira-t-on peut-être, du crime d'idolâtrie. C'est vrai ; mais nos adversaires admettent comme nous l'*unité de la foi et de l'Église*. Donc, en dehors de la vraie foi et de la véritable Eglise on ne peut se sauver. Telle est la doctrine catholique, on le sait. Tel est l'enseignement de l'Ecriture et des Pères. Donc l'Eglise doit se conduire envers les hérétiques d'après ces principes, et user de son autorité à leur égard, soit que nous les considérions comme lui appartenant encore par le baptême, soit que nous les considérions dans leurs rapports avec les fidèles et à cause des dangers qui les menacent

III. Quel est le devoir de l'autorité temporelle à cet égard ?

Telle est la question. Que doit faire de son côté le pouvoir civil ? Si le pouvoir n'est pas athée, s'il a des principes religieux, si l'Eglise catholique est sa religion, l'Etat doit comprendre que tout ce qui attaque la religion et la foi, l'attaque dans ce qu'il a de plus intime et de plus vital, et que son premier devoir, comme

son premier intérêt, est de protéger l'Eglise ; il lui prêtera donc son secours ; il fera de sa cause sa propre cause, et croira travailler efficacement à son propre bonheur et à sa prospérité en travaillant à défendre et à protéger l'Eglise.

Ainsi le comprenaient les princes au moyen âge ; et leurs efforts, réunis à ceux des papes, sauvèrent la chrétienté, et de l'invasion des Maures au huitième siècle, et de l'invasion des Turcs aux douzième et treizième siècles, et de l'invasion du manichéisme, déguisé sous l'hérésie des Albigeois ou des Vaudois, aux mêmes époques.

Si quelqu'un révoquait en doute la puissance de l'erreur en fait de dogmes, ou de faux principes, même en morale, sur l'esprit des peuples, ainsi que les tristes résultats qu'ils produisent par rapport à la paix et à la prospérité des Etats, je lui rappellerais les bouleversements politiques qui ont renversé tant de fois les gouvernements de l'Europe depuis quatre-vingts ans. La philosophie, le communisme, le socialisme y sont-ils étrangers ? Et vous sentez-vous le courage, Monsieur, de blâmer la juste et salutaire énergie qui a réprimé les complots insensés, fruits gâtés de ces doctrines perverses, et qui a sauvé la France et peut-être l'Europe d'un incendie général, d'une invasion plus terrible mille fois et plus redoutable que celle des Turcs et des Maures ? Ah ! je ne le puis croire (*Sol. du gr. probl.*, t. IV, p. 128, note de VEUILLOT).

Du reste, posez en principe l'athéisme politique, vous sapez tout pouvoir par sa base ; en renversant l'autorité de Dieu, vous détruisez l'autorité des princes ; en niant la loi divine, vous ôtez toute force à la loi humaine. Il

n'y a plus de sanction aux obligations, ou plutôt il n'existerait plus d'obligations, et l'anarchie la plus complète et la plus absolue serait la conclusion logique de cette tolérance, qui, en mettant au même niveau la vérité et l'erreur, le oui et le non, en professant la même indifférence pour toutes les religions, en les déclarant toutes également vraies, les déclare par le fait toutes également fausses.

C'est ce qu'un exemple récent vient de prouver encore une fois en Amérique. Et, en effet, si vous permettez à chacun de s'en rapporter à sa conscience, de croire et d'enseigner ce qu'il veut, que répondrez-vous à celui qui vous dira que, dans sa pensée, tous les biens sont communs, et qui renversera les bases sacrées de la propriété, du mariage, etc.? Quelle société pourrait subsister avec de pareils principes?

Aussi, le gouvernement américain, malgré sa tolérance universelle pour toutes les sectes, et contrairement à tous ses principes, a-t-il été obligé de sévir contre les *Mormons*, et de faire des lois répressives à leur égard. Disons-le donc hautement, la vérité politique ne saurait exister où il n'y a plus de vérité religieuse; l'ordre extérieur et civil ne peut exister en dehors de l'ordre spirituel et moral. Qui ne reconnaît pas le pouvoir divin, ne doit pas se soumettre au pouvoir humain. Qui n'attend pas une autre vie, doit chercher le bonheur dans celle-ci, dût-il pour y arriver traverser une mer de sang et passer sur des monceaux de cadavres. Mais de pareils principes ne sont-ils pas essentiellement subversifs de la société temporelle, et n'est-elle pas souverainement intéressée à les combattre?

A ne considérer les choses qu'humainement, le prince devrait même tenir à l'unité du principe de foi. Un philosophe qu'on ne soupçonnera pas d'exagération en cette matière, proclame lui-même cette vérité : « Il y a, dit J.-J. Rousseau, une profession de foi purement civile dont il appartient au prince de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ou sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à croire aux articles, le souverain peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas. Il peut le bannir non comme impie, mais comme insociable... Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduisait comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort ; il a commis le plus grand crime, il a menti devant la loi (J.-J. Rousseau, *Contrat social*). »

Le prince sans doute, l'Eglise même ne peut forcer le sanctuaire de la conscience : la pensée de l'individu échappe à son contrôle, et par conséquent ne peut être soumise à ses animadversions. Mais si la pensée se produit par la parole, si elle prend un corps et se manifeste au dehors, elle tombe alors sous l'action et le contrôle de l'autorité. Aussi la *liberté de la pensée* n'entraîne pas la *liberté de la parole* ni la *liberté de la presse*. Tant que le fait reste purement intérieur et privé, Dieu seul en est le juge et le vengeur, comme seul il en est le témoin ; mais dès qu'elle devient extérieure, elle entre dans le domaine de l'Eglise et du prince, et peut être punie, si elle le mérite.

IV. Puisque la double puissance spirituelle et temporelle est souverainement intéressée à sauvegarder la

vérité religieuse, il n'est pas difficile de prouver que ces deux autorités *doivent agir de concert et combiner leur action.*

En effet, pour comprendre la justice de cette combinaison des deux pouvoirs, il suffit de considérer un instant : 1° *l'union intime* qui existe entre l'un et l'autre ; 2° *l'identité de leurs intérêts*, qui se trouve également compromise par les mêmes ennemis.

I. *L'union intime* qui existe entre les deux pouvoirs : ce que l'âme est au corps, l'Eglise l'est à l'Etat ; chacune des deux sociétés est incomplète, si elle est séparée de l'autre. Le pouvoir temporel reste sans vie intérieure, sans force morale, sans action sur les consciences et sur les volontés, si l'autorité spirituelle n'est pas là pour sanctionner ses lois, ses prescriptions, ses défenses. C'est un arbre qui n'est plus soutenu que par l'écorce, mais où la sève ne porte plus, avec la sève et les sucs, la fécondité dans les branches. C'est un corps qui n'a pas de principe de vie intime pour l'animer, le soutenir et le diriger ; la force de l'Etat n'est plus alors qu'une force physique, matérielle, qui atteint le corps et qui n'agit pas sur l'âme ; son action n'est plus qu'une action extérieure, civile, quelquefois brutale et violente, qui n'atteint que la partie la moins noble de l'homme. Mais, de son côté, le pouvoir spirituel, isolé du pouvoir temporel et privé de son secours, reste souvent impuissant et inefficace ; il ne peut ni réprimer les désordres qui contrarient son action, ni assurer à celle-ci sa puissance et son influence ; il ne peut ni punir efficacement les coupables, ni protéger suffisamment les bons, ni empêcher le mal, ni promouvoir le bien comme il le faudrait. Il doit

donc y avoir entre l'un et l'autre pouvoir une sorte d'union personnelle, que je comparerais volontiers à l'union hypostatique du corps et de l'âme dans l'homme, et qui les fait tendre et concourir au même but, aux mêmes résultats.

II. Leurs intérêts comme leur but, et la raison de leur existence, se confondent dans la belle et sublime mission d'assurer le bonheur *de l'homme*. Mais le bonheur de l'homme ici-bas ne se borne ni au bonheur temporel, à la prospérité matérielle, ni même au bonheur purement spirituel. L'un ne saurait être complet sans l'autre, donc tout ce qui touche à l'un ou à l'autre de ces deux intérêts touche à tous les deux. L'Eglise ne saurait être indifférente au bonheur temporel de ses enfants, et voilà pourquoi elle s'occupe avec tant de tendresse de soulager tous les genres d'infortune et toutes les espèces de souffrances. L'Etat ne saurait pas davantage rester étranger et indifférent au bonheur spirituel et moral de ses membres, condition essentielle de leur bien-être même temporel.

C'est ce que comprit, au moyen âge, le pouvoir civil. — Alors les lois ecclésiastiques étaient si bien passées dans la législation, qu'elles étaient universellement reçues et qu'elles en faisaient partie; on ne pouvait, à cette époque, pas plus rejeter les lois de l'Eglise que celles de l'Etat, avec lesquelles elles s'étaient identifiées. De plus, à cette époque, comme l'observent les historiens, l'Église fut investie, par les princes eux-mêmes, de la suzeraineté temporelle : du fond de l'Europe, les souverains de la Russie venaient mettre leur couronne sous la sauvegarde de l'unique autorité respectée alors (*Ep. Greg. VII*, l. II, 74). Cette souveraineté était dé-

cernée aux papes par le droit pubilc alors en vigueur; elle ne fut donc pas une usurpation, mais un bienfait immense. Ceux qui déplorent ce qu'ils regardent comme les aberrations du droit public à cette époque, ne savent pas, comme l'a dit M. Guizot, que le pouvoir *temporel* alors était *la force pure, un brigandage intraitable*. Quoi qu'il en soit, les actes des deux puissances s'unirent alors et se combinèrent ensemble pour réprimer les mêmes désordres, et veiller en même temps au bien de la société civile et de la société religieuse, menacées toutes deux par les mêmes ennemis.

V. Examinons maintenant *l'action spéciale* qui doit être propre à chacun des deux pouvoirs, et tâchons d'en déterminer les limites d'après ce que nous venons de dire.

L'Eglise a pour fin *directe* le *bien moral, le bien des âmes;* son action, les moyens qu'elle met en œuvre pour atteindre ce but, sont donc avant tout des *moyens spirituels*. Mais elle ne fait pas, elle ne saurait faire abstraction du *corps*; elle peut donc aussi employer *des moyens extérieurs*, qui s'adressent à l'homme en tant que composé *d'un corps et d'une âme*. De plus, unie à la *société civile* par les liens les plus étroits, surtout quand l'Etat est catholique et fait profession de la religion catholique, elle peut aussi, elle doit même recourir à lui toutes les fois que son intervention lui est nécessaire pour arriver à sa fin et remplir les devoirs qui lui sont imposés pour le bien moral de la société religieuse.

Que fait donc l'Eglise? Elle *rappelle* au pouvoir civil son obligation, elle *l'exhorte* à la remplir, elle *modère et adoucit* ce qu'il y aurait de trop dur dans l'action

répressive du pouvoir temporel et les peines qu'il imposerait.

De son côté, l'Etat, dans ce cas, doit s'empresser de prêter son concours : 1° parce qu'il est *catholique*, nous le supposons; et 2° parce qu'il est l'*Etat*, et que sa paix et sa prospérité demandent qu'il réprime les désordres qui le menaceraient dans ses plus chers intérêts, dans son existence et sa vie. Protéger la religion et la défendre, assurer la tranquillité et le bonheur de la société, voilà son devoir.

Rien de plus naturel que cet accord des deux puissances, nous venons de le prouver. — Ajoutons encore que rien n'est plus *utile* et plus *heureux*. Pourquoi ? Parce que le pouvoir spirituel et religieux a toujours réglé, dirigé, tempéré le pouvoir temporel ; parce que *le cœur* de l'Eglise a de tout temps retenu *le bras* de l'Etat.

Aussi, bien loin de déplorer cet état de choses, quiconque a lu l'histoire et s'est rendu compte des mœurs farouches du moyen âge, et de la cruauté qui caractérisait alors l'exercice de la justice civile, ou plutôt militaire, en vigueur parmi des peuples sortant à peine de la barbarie, ne fera pas difficulté d'avouer que cet heureux mélange de l'autorité spirituelle avec l'autorité temporelle était nécessaire pour tempérer celle-ci et corriger ce qu'elle avait de cruel et d'exagéré.

Tel est le rôle qu'a joué l'Eglise de tout temps. Semblable à la mère toujours tendre et bonne, qui arrête le bras d'un père irrité, et que la colère ou la violence allait porter à un excès dans le châtiment d'un enfant coupable, toujours et en tout temps on l'a vue tempérer la sévérité des lois, et protéger de sa maternelle auto-

rité des enfants rebelles à la vérité, mais toujours chers à son cœur.

Ecoutez à ce sujet saint Augustin, écrivant au tribun Marcellin :

« J'ai une crainte extrême, lui disait-il, que votre excellence ne croie devoir faire souffrir aux hérétiques ce qu'ils nous ont fait souffrir... Remplissez, juge chrétien, le devoir d'un père plein de tendresse ; armez-vous d'indignation contre le crime, mais n'oubliez pas ce que vous devez à la douceur ; honorez votre croyance, montrez-vous fils de l'Église, et imitez la douceur de votre mère (Lettre 133). »

La lettre centième au proconsul Donat est admirable, et je voudrais pouvoir la citer tout entière. Ne croyez pas cependant que saint Augustin réprouve les moyens de rigueur employés contre les hérétiques ; écoutez le jugement définitif qu'il en porte au livre II de ses *Rétractations*, chap. v :

« J'ai composé deux livres intitulés : *Contre le parti de Donat*, et dans le premier j'ai dit que je n'aimais pas que les schismatiques fussent forcés à la communion par la puissance séculière. Vraiment alors je ne l'approuvais pas, parce que je n'avais pas expérimenté les maux qui résultaient de leur impunité, ni combien la correction pouvait contribuer à les ramener. »

Qu'on l'emploie donc, c'est la pensée du saint docteur, mais que les châtiments soient tempérés par la charité chrétienne.

« L'Eglise, dit le savant Thomassin, demeure toujours dans l'ancienne maxime, que la peine de mort décernée par la loi contre certains crimes était compensée par la pénitence publique. Les peines de mort

ne sont jamais ordonnées par l'Église, par les juges de l'Église; ce sont les lois royales ou impériales qui ont envoyé les hérétiques incorrigibles ou relaps à la mort. L'Eglise exerce plus doucement ses châtiments, et elle veut que, s'ils consentent à la pénitence, ils soient soustraits à la peine de mort, et en soient entièrement quittes par cette pénitence (*Trait. dogm.*, t. II, c. XII, p. 128). »

Mais je puis appeler en témoignage un homme que M. Puaux ne récusera pas sans doute, c'est M. Guizot lui-même. « Il y a, dit-il, dans les institutions de l'Église, un fait trop peu remarqué, c'est son système pénitentiaire, système d'autant plus curieux à examiner aujourd'hui, qu'il est, quant aux *principes* et aux *applications du droit pénal*, presque complètement d'accord avec les idées de la philosophie moderne. Si vous étudiez la nature des peines de l'Église, des pénitences publiques qui étaient son principal mode de châtiment, vous verrez qu'elles ont surtout pour objet d'exciter dans l'âme du coupable le *repentir*; dans celle des assistants, la *terreur morale de l'exemple*. Il y a bien une autre idée qui s'y mêle, une idée *d'expiation;* je ne sais en thèse générale s'il est possible de séparer l'idée d'expiation de l'idée de peine..... Dans tous les cas, il est évident que le *repentir* et *l'exemple* sont le but que se propose l'Eglise dans son système pénitentiaire. N'est-ce pas là aussi le but d'une législation vraiment philosophique (*Cours d'hist. moderne*, leçon VI)? »

Il fallait poser les principes, établir les fondements du droit, prouver et justifier le pouvoir de l'Église; nous l'avons fait. Jetons maintenant un coup d'œil sur les évènements divers qui excitent à un si haut degré l'indignation de M. Puaux.

Mais cette lettre est bien assez longue ; la nature des matières qui y sont traitées, m'a engagé à les réunir. J'ai cru vous faire plaisir, Monsieur, en lui donnant quelque développement. Quand les idées sont fixées, quand on a établi les principes, il est facile d'apprécier les faits ; nous allons essayer de le faire. Veuillez, en attendant, me croire,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-DEUXIÈME LETTRE.

Vals, 11 mars 1854.

Monsieur,

J'entre de suite en matière, et je vais examiner avant tout la première accusation que le ministre intente à l'Eglise, et le premier grief qu'il lui reproche, je veux dire la guerre des Albigeois.

Votre Eglise, dit M. Puaux, *au nom d'un Dieu de paix et d'amour, a égorgé un million d'Albigeois, et traqué avec le fer et le feu ces nobles Vaudois,* etc.

Un million d'Albigeois égorgés! Pourquoi n'en pas mettre deux ou trois ou dix millions? Il n'en eût pas coûté davantage, nous aurions la même garantie, c'est-à-dire la parole du *savant* ministre. Puisqu'il s'intéresse

si fort aux *Albigeois* et aux *Vaudois*, disons en deux mots ce qu'étaient ces malheureux hérétiques et à quels excès ils se livrèrent; cela n'est pas inutile pour expliquer la conduite des papes et celle des rois.

I. Rejeton du manichéisme, la secte des Albigeois enseignait que *le monde matériel et le corps humain sont l'œuvre d'un mauvais principe; que le Christ mort sur le Calvaire était un démon: que la Croix est le caractère de la bête de l'Apocalypse; que le mariage est une prostitution; ils rejetaient tous les sacrements, ainsi que le sacrifice*, etc., etc. (HURTER, *Vie d'Inn. III*, t. III). — *Ils rejetaient également toute hiérarchie ecclésiastique, refusaient à l'Eglise toute espèce de pouvoir coercitif, et renversaient tout culte extérieur* (*Ibid*).

Les *Vaudois* enseignaient, comme les Protestants l'ont fait depuis, que l'Eglise catholique est la grande prostituée de Babylone, pleine de tous les vices; le Pape, le chef de l'erreur; ils renversaient toute la hiérarchie ecclésiastique; ils critiquaient tous les sacrements. L'abolition du jeûne, des œuvres de pénitence, le mépris de la tradition et des pratiques du culte, les ont également rendus chers aux Protestants, qui ont revendiqué les *Vaudois* comme leurs ancêtres. C'est là sans doute ce qui touche M. Puaux, dont l'enthousiasme pour ces *nobles Vaudois* me paraît aussi ridicule que sa vénération pour la *noble figure* de Luther et de Calvin me paraît déplacée. Mais enfin qu'y faire? *A chacun son goût.*

Si vous voulez savoir quels désordres toutes ces bandes séditieuses d'hérétiques ou de pillards appelés aussi *Routiers, Coteraux, Catharins, Patharins, Mainades*, etc., causèrent dans les différentes provinces de France, consultez ce qu'en disent les historiens.

« Les excès auxquels ils se livraient, dit l'un d'eux, sont à peine croyables. Un de leurs passe-temps était de faire mourir de faim les prêtres et les religieux en les enfermant sous clef dans leurs églises. Après avoir dévasté un sanctuaire dédié à la Vierge, ils disaient : *Nous avons détruit le culte de Marie, il ne nous reste plus qu'à nous en prendre à Dieu.* Là-dessus, ils allaient abattant les croix, brûlant les tableaux, les statues, les reliques, couvrant les autels des ordures de leurs chevaux (*Hist. de l'Egl. gall.*, t. X, l. 29). »

Plus de soixante ans avant la croisade, Pierre-le-Vénérable écrivait aux évêques d'Embrun, de Die et de Gap : « On a vu, par un crime inouï chez des Chrétiens, rebaptiser les peuples, profaner les Eglises, renverser les autels, brûler la Croix, fouetter les prêtres, emprisonner les moines, les contraindre à prendre femme par les menaces et les tourments. »

Selon le concile de Latran, « ils ne respectent ni les églises ni les monastères ; ils n'épargnent ni orphelins, ni âge, ni sexe, mais pillent et désolent tout comme des païens (1179). »

M. Michelet, dont l'autorité ne peut pas paraître suspecte, ne s'exprime pas moins énergiquement sur ce point : « On suppose toujours, dit-il, qu'au moyen âge les hérétiques furent seuls persécutés, c'est une erreur... On persécutait dès qu'on était fort : témoin Jérôme de Prague, Calvin, les Gomaristes de Hollande et tant d'autres. Les martyrs du moyen âge ont rarement la douceur de ceux des premiers siècles, qui ne savent que mourir. Les Albigeois du Languedoc, les Illuminés de Flandre, les Protestants de la Rochelle et des Cévennes n'ont montré nulle part cette mansuétude. Leurs

réformes, plus ou moins empreintes du caractère guerrier de ce temps, ont vaincu ou succombé, persécuté ou souffert, mais combattu sans ménagement (MICHELET, *Hist. de France*, t. II, p. 471). »

« Les hérétiques des douzième et treizième siècles, dit Thomassin, étaient des paysans sans lettres, sans étude, sans piété, sans religion, qui ne formaient et ne soutenaient leur schisme et leur parti contre l'Eglise que par leur brutalité, leur ignorance, leur impureté, par leurs vols et leurs sacriléges, enfin par toutes les cruautés imaginables (*Traité dogm.*, t. II, p. 159). »

II. Maintenant examinons quelle fût la conduite de l'Eglise et de l'Etat.

Ces excès et les désordres qui en étaient la suite allaient se propageant avec une effrayante rapidité. Les plus grands seigneurs, dans le Midi de la France, accordaient protection à l'hérésie, et Raymond VI, comte de Toulouse, la favorisait de tout son pouvoir. Depuis soixante ans, les Souverains Pontifes avaient employé tous les moyens de douceur pour ramener ces populations égarées; dès 1147, le légat Albéric, avec saint Bernard, avait parcouru le pays. L'éloquence et les miracles même du saint thaumaturge, n'obtinrent que peu de succès; en 1176, sous Alexandre III, on avait tenu des conférences, et en 1178, on revint encore à ce moyen resté sans effet. C'est l'inutilité de toutes ces démarches qui engagea Alexandre III, les évêques et les ambassadeurs des princes présents au troisième concile de Latran, à faire appel aux armes des souverains et des seigneurs contre les hérétiques du Midi. Néanmoins, la guerre n'eut pas lieu alors. Plus de vingt ans après, en 1199, Innocent III fait de nouvelles démarches auprès

du comte de Toulouse. Trois légats sont envoyés avec plus de quarante religieux qui parcourent le pays en prêchant, conférant et n'employant contre l'hérésie que la patience, la prière, la prédication et l'exemple des plus hautes vertus. Tous ces efforts n'aboutissent qu'à constater l'immensité du mal, et se terminent en 1207 par l'assassinat du chef de la légation.

Que restait-il à faire? « L'embrasement, dit Bossuet, s'étend presque sur toute la terre; on y découvre partout le venin caché avec le manichéisme, l'arianisme et toutes les hérésies déguisées sous cent noms bizarres et inconnus (*Hist. des Variat.*, l. XI, n. 204). »

Un antichristianisme bien plus redoutable, parce qu'il marchait sous terre, envahissait tous les Etats chrétiens. Il faut arrêter le mal. Une croisade est publiée : la clémence accueille le repentir, et le pardon est offert et accordé, alors même que les dispositions sont plus que suspectes. La guerre s'engage. Des excès de part et d'autre la signalent, avec cette différence que les Catholiques avaient pour eux le droit public. Mais de quel côté se commirent les plus grands excès? Que M. Puaux ne se presse pas tant de le décider. Ecoutons Hurter : « Si les *Parfaits* (noms des docteurs de la secte) pris par les Catholiques périssaient sur les bûchers, les prêtres catholiques éprouvaient le même sort. Les soldats de l'armée catholique comme les partisans de l'hérésie avaient à opter entre l'apostasie et les supplices. Là des garnisons entières étaient vouées à la mort aux applaudissements du peuple; *ici on coupait les oreilles, le nez, les lèvres aux personnes, au milieu des cris féroces et des blasphèmes contre la Vierge Marie* (*Vie d'Inn. III*, t. II, p. 436). »

Cependant les résultats de la guerre furent tels qu'on les avait espérés et prévus. D'innombrables dupes rentrèrent dans le sein de l'Eglise catholique, la paix fut rendue à des provinces déchirées depuis tant d'années, et le monde chrétien fut préservé d'un embrasement général et des fleuves de sang qui tôt ou tard auraient coulé.

Que conclure de tout cela? Ce que conclut le docte écrivain protestant que nous venons de citer, et qui, ayant écrit l'histoire d'Innocent III, a étudié à fond la question qui nous occupe :

« Quiconque *connaît et apprécie la position* dans laquelle se trouvait à *cette époque le Pape* et les *idées* qu'on avait généralement de sa *charge*, conviendra *qu'Innocent ne pouvait s'empêcher d'approuver ces mesures, et qu'il devait y concourir* (t. II, p. 755). »

Libre à M. le ministre de penser autrement; libre à lui de faire des phrases sonores et de jeter au vent de grands mots vides de sens. Que doit chercher tout homme qui étudie l'histoire consciencieusement? *La vérité.* Nous venons de l'exposer, cette vérité. Elle ne sera pas acceptée par tout le monde, mais elle sera du goût de ceux qui l'aiment. Elle est donc assurée de vous plaire, Monsieur; nous renverrons à une autre lettre, si vous le voulez bien, ce qui regarde *l'inquisition*, et, en attendant, je me dis comme toujours,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-TROISIÈME LETTRE.

Vals, 12 mars 1854.

Monsieur,

Nous voici arrivés à une de ces accusations qui ont fait fortune parmi la tourbe des ignorants et des impies. Colportée par la sottise et acceptée par elle, on la trouve dans la bouche de quiconque a de la haine pour l'Eglise.

Qu'est-ce donc que ce tribunal de *l'inquisition* qui a servi de thème à tant de déclamations insipides et qui vient encore se placer sur les lèvres de tant de demi-savants de nos jours, comme un anathème et une sentence de mort contre l'Eglise? Savent-ils ce qu'ils blâment, ces esprits légers et superficiels, ces incrédules sans science et sans principes? Ne craignons pas de le dire : *non*, il n'en est pas un, pas même M. Puaux, qui ait étudié sérieusement l'histoire.

Examinons donc froidement cette question dont l'énoncé seul suffit pour soulever toutes les haines et provoquer les déclamations les plus passionnées.

I. Qu'est-ce que l'inquistion?

L'inquisition est un tribunal établi directement par l'Eglise pour la répression de l'hérésie.

Si nous ne considérons que l'objet principal de *l'inquisition*, nous trouverons des traces de cette institution jusque dans les premiers siècles de l'Eglise, et aus-

sitôt que la religion se fut assise sur le trône des Césars. Ainsi, en 381, Théodose-le-Grand établit des officiers nommés *inquisiteurs* pour réprimer et punir les sectaires. Quoi qu'il en soit, les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de l'inquisition dans le sens que nous lui donnons ici. « Comme toutes les institutions destinées à produire de grands effets, dit M. de Maistre (lettre Ire sur l'inquisition), l'inquisition ne commença point par être ce qu'elle devint. Toutes ces sortes d'institutions s'établissent on ne sait comment. Appelées par les circonstances, l'opinion les approuve d'abord, ensuite l'autorité, qui sent le parti qu'elle peut en tirer, les sanctionne et leur donne une forme. » Fleury (l. 73, n° 54) fait remonter l'origine de ce tribunal à la constitution que publia le pape Lucius III au concile de Vérone (1184).

Elle s'établit peu à peu dans les différentes contrées de l'Europe et avec des formalités quelque peu différentes, quoique le fond soit resté le même. Pour remédier plus facilement aux abus qui pouvaient avoir lieu dans les tribunaux particuliers de l'inquisition, et pour assurer à la religion les avantages qu'elle pouvait se promettre de cette institution, Paul III résolut de donner à l'inquisition un centre d'unité, et il fonda à cet effet, en 1542, la congrégation romaine dite du *Saint Office,* à laquelle il soumit les différents tribunaux de l'inquisition répandus dans le monde chrétien, l'Espagne exceptée. Sixte V la confirma en 1588.

Ce tribunal ne connut donc d'abord que du crime d'hérésie; plus tard on lui renvoya, surtout en Espagne, toutes les causes graves et délicates qui intéressaient la moralité publique. Le crime d'hérésie n'en-

trait peut-être pas pour la vingtième partie dans les causes que ce tribunal avait à juger. Cependant ce grand nombre de peines infligées pour d'autres fautes sont toutes portées au compte de *l'hérésie*, et ont servi de fondement ou de prétexte aux accusations de cruauté faites au tribunal de l'inquisition, que l'on se représente ordinairement comme ne s'occupant que des hérétiques.

II. Nature et organisation de ce tribunal.

Son objet essentiel, nous l'avons dit, est la conservation et la défense de la religion contre les erreurs et les hérésies qui attaquent le dogme, et contre les désordres graves qui corrompent la morale. Donc ce tribunal est essentiellement *ecclésiastique*. Mais le prince est également intéressé à préserver le royaume des troubles et des désordres que produisent toujours les divisions religieuses; ces causes ressortent donc aussi de l'autorité *civile*; et le prince, comme enfant de l'Eglise d'une part, et de l'autre comme chef de la société civile, devait prêter le concours de sa puissance à la répression du désordre, sanctionner par des peines corporelles les décisions et les arrêts de la puissance spirituelle, et punir les ennemis de l'Etat autant que ceux de l'Eglise. C'est ainsi que la fin et le but de *l'inquisition* nous révèlent *la nature et l'organisation* de ce tribunal, qui a pour ainsi dire deux faces.

La cause qui est de son ressort est directement et essentiellement religieuse dans son objet; c'est donc à l'Eglise qu'il appartient d'en connaître et de prononcer sur l'existence et la nature du délit; là aussi se borne son action. Le châtiment du coupable, lorsqu'il est convaincu et qu'il demeure obstiné, consiste généralement

dans des peines corporelles; l'Eglise peut demander au pouvoir civil la punition du coupable dans l'intérêt de la société; mais elle s'en repose sur lui de l'application de la peine. S'il persiste dans son égarement, c'est au bras séculier qu'il appartient de le châtier dans la mesure de sa faute; l'Eglise alors ne veut avoir dans le châtiment d'autre part que d'en adoucir la rigueur et la sévérité.

Chacune des deux puissances a donc son rôle et son action dans la punition des coupables, et la double autorité ecclésiastique et civile se combine et se donne la main. L'une prononce la culpabilité, l'autre porte la sentence et l'exécute; toutes les deux défendent l'intérêt moral et politique de la société contre l'erreur et le crime qui la menacent. Si l'accusé était, dans certains cas, mis à la torture, c'est que cet usage était en vigueur alors dans tous les tribunaux civils, ainsi qu'autrefois chez les Grecs et les Romains. Si en Espagne les inquisiteurs et les évêques devaient y assister, c'était pour modérer la rigueur de la torture. Nous avons démontré plus haut le *droit* et le *devoir* de l'Eglise, relativement à la punition des hérétiques; nous avons dit la modération qu'elle introduisit dans la pénalité; mais on s'est tellement accoutumé à voir le tribunal de l'inquisition tout couvert du sang de ses victimes, qu'il faut dire un mot des jugements qu'il portait.

« Jamais, dit Rohrbacher, ce tribunal ne prononçait la sentence de mort. La sentence qu'il rendait n'était au fond qu'une déclaration de jury : *Oui, l'accusé est un apostat, ou un hérétique relaps.* Après cette déclaration, le tribunal de l'inquisition avait épuisé son pouvoir. C'était à d'autres tribunaux, *aux tribunaux pu-*

rement civils, à faire l'application de la loi civile, ainsi que font aujourd'hui les juges après la déclaration du jury. Les inquisiteurs n'étaient pas plus responsables des suites de leur déclaration, que ne le sont aujourd'hui les jurés de France et d'Angleterre (t. XXII, p. 58). »

Un exemple fera mieux comprendre cette distinction et achèvera de justifier cette procédure.

Voici une sentence de l'inquisition des plus sévères que rendit ce tribunal :

« Nous avons déclaré et déclarons l'accusé N. convaincu d'être hérétique, apostat, fauteur et recéleur d'hérétiques, faux et simulé confessant et impénitent relaps; par lesquels crimes il a encouru les peines de l'excommunication majeure et de la confiscation de tous ses biens au profit de la chambre royale et du fisc de Sa Majesté. Déclarons de plus que l'accusé doit être abandonné, ainsi que nous l'abandonnons, à la justice et au bras séculier, que nous prions et chargeons très-affectueusement de la meilleure et de la plus forte manière que nous le pouvons, d'en agir à l'égard du coupable avec bonté et commisération (*L'inquisition dévoilée*, p. 180). » Qu'on n'oublie pas que cette sentence est une des plus sévères.

Le *pouvoir de l'Eglise* dans l'établissement de l'inquisition, le *droit* et la *justice* de ce tribunal sont donc incontestables ; il faut ou en convenir ou condamner la société religieuse et civile à périr irrémédiablement sans se défendre contre le plus terrible des ennemis, celui qui attaque le plus efficacement la vie des sociétés et des individus, la vie de l'intelligence et de la volonté, c'est-à-dire le démon de l'erreur et du vice. Faisons encore un pas et montrons :

III. La sagesse et la modération dans la procédure et la sentence du tribunal de l'inquisition.

Mais ce tribunal n'a-t-il pas outrepassé ses droits, excédé dans les mesures de rigueur prises contre les hérétiques? C'est ce dont on l'accuse; mais c'est ce qu'on n'a jamais prouvé (je ne parle pas ici de quelques abus accidentels que l'on devrait attribuer à l'homme et non à la chose, à l'individu et non au principe). Je prétends au contraire que ce tribunal a fait passer dans notre législation un élément religieux de douceur et de charité chrétienne, de miséricorde et de pardon qu'on ne connaissait pas, surtout à cette époque. Je prétends que, bien loin d'inventer de nouveaux supplices, comme on l'a supposé dans certaines descriptions dont l'imagination et la haine ont fait tous les frais, ce tribunal a rejeté les plus cruels, qu'il a mitigé l'emploi des autres, qu'il a fait pénétrer l'onction de la charité jusque dans les tourments auxquels le bras séculier soumettait quelquefois l'obstination de l'accusé.

Pour nous faire un idée de la modération qui présidait aux jugements des inquisiteurs, je citerai quelques uns des règlements qui leur étaient tracés.

1° Pour mettre quelqu'un en prison, il faut des preuves juridiques de culpabilité (Inn. XI, *Bull. Rom. Pont.*, § 11, 1681).

2° On doit traiter les personnes avec bonté (§ 41, *Ibid.*).

3° Ne pas différer le jugement et faire languir les accusés (§ 18). Ils pouvaient cependant faire venir des témoins à décharge, même des pays les plus éloignés. De plus, on différait quelquefois leur condamnation pour leur laisser le temps de revenir à résipiscence.

4° Les témoins doivent être entendus avec le plus grand soin (URBAIN IV).

5° Les faux témoins étaient punis plus sévèrement que dans les autres matières (LÉON X, *Const.* 29).

6° Ils avaient droit d'en appeler du jugement au tribunal de Saint-Office;

7° Leurs biens étaient conservés et mis en séquestre (INN. XI, *Const.* XI);

8° Avant de prononcer, les juges devaient prendre l'avis des ordinaires, c'est-à-dire de l'évêque du diocèse. D'autres précautions avaient pour but d'assurer à l'accusé la liberté de sa défense pour rendre l'accusation plus réservée et plus difficile; quelques-unes étaient prises en faveur des enfants des hérétiques. *Le délai de grâce* ou l'offre du pardon était toujours accordé aux apostats qui se déclaraient dans le temps fixé. La première règle de conduite des inquisiteurs était de ne condamner personne sans conviction, attendu qu'il vaut mieux laisser un criminel impuni, que de condamner un innocent (*Hist. de l'Eglise Gallic.*, t. XI, p. 232).

Aussi, tandis que les prisons civiles n'étaient encore en Europe que des basses-fosses, des tombeaux anticipés, où l'humidité, l'infection, les ténèbres conduisaient rapidement les prisonniers au tombeau, « les prisons de l'inquisition, au témoignage de *Llorente*, étaient composées de chambres éclairées et sèches où l'on pouvait prendre quelque mouvement. » Tandis que les tribunaux civils accablaient les prisonniers de chaînes, de menottes, de colliers de fer, etc., *Llorente* n'a pas pu découvrir qu'un seul cas où l'inquisition ait garrotté un prisonnier, et c'était pour l'empêcher de se donner la mort. Et quoique la torture fût

encore en usage dans les tribunaux de l'Europe à la fin du dix-huitième siècle, depuis longtemps déjà, remarque le même auteur, l'inquisition ne l'employait plus.

En Espagne, les accusés jouissaient du droit de récuser les juges d'un tribunal de province. — Lorsqu'il n'avouait pas son délit, le tribunal ne pouvait passer outre, à moins que les preuves ne fussent évidentes et complètes.

Nous ne dissimulerons pas cependant que les rois d'Espagne n'aient cherché à faire de l'inquisition un moyen politique, et que dans ce pays elle n'ait été plus sévère que partout ailleurs. Aussi Sixte IV s'opposa-t-il de tout son pouvoir à l'établissement de ce tribunal *indépendant et national*. Les souverains pontifes ses successeurs ne cessèrent de réclamer pour modérer la rigueur des peines infligées par les tribunaux séculiers que le roi catholique avait adjoints à celui de l'inquisition, tandis que dans les autres pays ces tribunaux étaient entièrement indépendants l'un de l'autre.

On a parlé beaucoup de *l'auto-da-fé*. Les romanciers et les feuilletonistes l'ont représenté sous une sanglante physionomie. — Ce n'était autre chose que la cérémonie de la *profession de foi* (*actus fidei*) accompagnée de l'acquittement des personnes reconnues innocentes et de celles qui se repentaient de leurs crimes. On a confondu *l'auto-da-fe* avec l'exécution des coupables; ces deux choses sout distinctes, comme l'atteste *Llorente*, dont le témoignage n'est pas suspect. Il est des noms comme des personnes dont la destinée est fatale: de quelles sombres couleurs *l'auto-da-fe* n'a-t-il pas été revêtu!

IV. Nous avons prouvé la légitimité du tribunal de l'inquisition ; nous avons indiqué quelques unes des mesures pleines de sagesse et de modération qui présidaient à ses jugements, et prouvé que ce tribunal ne fut pas, comme on cherche à le persuader aux ignorants, *un tribunal de sang et de carnage.*

Disons encore un mot des résultats que l'on doit lui attribuer. Je n'en indiquerai que trois principaux :

1° L'inquisition chez les peuples qui l'ont acceptée et conservée, a garanti l'*unité religieuse* et la *pureté de la foi* contre les attaques de l'hérésie.

2° L'inquisition a *préservé ces peuples des divisions, des guerres,* des bouleversements que l'hérésie a produits dans tous les pays où elle ne fut pas en vigueur.

« Il serait curieux, dit M. de Maistre, de savoir ce que le glus ardent ennemi de l'inquisition répondrait à un Espagnol qui la justifierait en ces termes :

« Vous êtes myope, vous ne voyez qu'un point ; nos législateurs regardaient d'en haut, et voyaient l'ensemble. Au commencement du seizième siècle, ils virent, pour ainsi dire, fumer l'Europe ; pour se soustraire à l'incendie général, ils employèrent l'inquisition, *qui est le moyen politique dont ils se servirent pour maintenir l'unité religieuse et prévenir les guerres de religion.* Vous n'avez rien imaginé de pareil ; examinons les suites, je récuse tout autre juge que l'expérience.

» Voyez la guerre de trente ans en Allemagne, allumée par les arguments de Luther et les excès inouïs des Anabaptistes et des paysans ; voyez les guerres civiles de France, d'Angleterre et de Flandre ; le mas-

sacre de la Saint-Barthelemy, le massacre de Mérindol, le massacre des Cévennes, le massacre de Marie Stuart, de Henri III, de Henri IV, de Charles Ier, du prince d'Orange, etc., etc. Un vaisseau flotterait sur le sang que vos *novateurs* ont fait répandre. L'inquisition n'aurait versé que le leur.... Sacrifier les générations actuelles au bonheur problématique des générations futures, ce peut être le calcul d'un philosophe, mais les législateurs en font d'autres (*Lett. sur l'Inq.*, IV, p. 89). » — « C'est l'inquisition qui a sauvé l'Espagne, etc., etc. (*Ib.*). »

3° Le troisième résultat précieux qu'a produit l'inquisition, c'est l'*esprit de douceur et de modération chrétienne* qu'elle a introduit dans la pénalité des sociétés modernes; nous avons eu l'occasion dans la lettre precédente, d'indiquer cette vérité, et M. Guizot lui-même l'a appuyée de son témoignage. Ce n'est pas ainsi, je le sais qu'on a coutume de juger l'inquisition; mais c'est le jugement qu'en porteront la science et l'impartialité.

De tout ce que nous avons dit de l'inquisition, que devons-nous conclure?

« Il faut donc garder des mesures, dit Thomassin, quand on parle de ces tribunaux rigoureux, où l'on fait le procès aux hérétiques et aux relaps, de peur qu'on ne blâme ce qui mérite plutôt des louanges. Les peines de mort ne sont jamais ordonnées par les juges de l'Eglise; ce sont les lois royales ou impériales qui ont envoyé les hérétiques incorrigibles ou relaps à la mort. L'Eglise en use plus doucement dans le concile, et elle veut que, s'ils se soumettent à la pénitence, ils soient soustraits à la peine capitale, et en soient en-

tièrement quittes par cette pénitence (*Trait. dogm.* t. II, ch. XII). »

« Je me permettrai bien, dit un auteur aussi recommandable par sa modération que par sa science; je me permettrai bien de discuter si certaines règles de discipline sont plus applicables à une époque qu'à une autre, à un peuple qu'à un autre, mais désavouer, condamner d'une manière absolue l'usage qui en a été trouvé bon par l'Eglise, c'est une témérité que j'abandonne à autrui (De Falloux, *De la tolérance de l'hist. de l'Egl. — Correspondant*, année 1847). »

« Toutes les fois, dit le comte de Maistre, que vous verrez une grande institution approuvée par les nations et surtout par l'Eglise, comme la chevalerie, les ordres religieux, les croisades, l'*inquisition*, approuvez tout sans balancer, et bientôt l'examen philosophique récompensera votre confiance en vous présentant une démonstration complète de toutes ces choses (*Lett. sur l'inquisit. espag.*, p. 159). »

Les diplomates les plus distingués ont rendu hommage à l'utilité du tribunal de l'inquisition; et Voltaire lui-même, malgré sa haine pour l'Eglise et le besoin qu'il éprouvait de la calomnier en toute occasion, n'a pu s'empêcher de constater les effets de l'inquisition en Espagne, et l'a justifiée ainsi malgré lui : « Il n'y eut, dit-il, en Espagne, pendant le seizième et le dix-septième siècle, aucune de ces révolutions sanglantes, de ces conspirations, de ces châtiments cruels qu'on voyait dans les autres cours de l'Europe. Ni le duc de Lerme, ni le comte d'Olivarès ne répandirent le sang de leurs ennemis sur les échafauds. Les rois n'y furent point assassinés comme en France, et n'y périrent

point par la main du bourreau comme en Angleterre (*Ess. sur l'hist. gén.*, t. IV, ch. VII). »

Le lecteur peut maintenant former son jugement Disons-le, il est honteux pour l'homme de blâmer sans connaissance de cause, de condamner sans avoir entendu l'accusé; mais c'est un crime de vouer l'innocent à l'exécration de ses semblables. N'est-ce pas ce que fait M. Puaux? Comment ose-t-il appeler l'illustre et saint fondateur d'un des ordres religieux les plus célèbres dont se glorifie à bon droit l'Eglise, saint Dominique, *un bourreau en capuchon?* De quels crimes l'a-t-il convaincu? Si ce style va à M. Puaux, qu'il se persuade bien que tous les Protestants ne sont pas de son goût. Saint Dominique *n'a pas versé de sang*, comme Calvin: il a passé en faisant le bien à l'exemple de son divin maître, il a travaillé efficacement au bonheur de l'humanité, il a laissé des institutions précieuses après lui, il a bien mérité de quiconque aime la vertu, et voilà tout.

Mais j'ai déjà passé les bornes que je m'étais prescrites, et j'abuse de la patience du lecteur; je le prie de m'excuser, et vous, Monsieur, le premier, veuillez me pardonner ma prolixité.

Je ne me dissimule pas qu'il faut compter singulièrement sur la droiture de votre esprit et sur votre amour de la vérité pour traiter avec vous ce sujet, comme je l'ai fait, et pour essayer de vous faire tirer une conclusion si contraire aux idées que vous vous êtes formées jusqu'à présent de l'*inquisition.* Ai-je trop présumé de la bonté de ma cause, et de la justesse

de votre esprit? Je ne puis le croire, et je ne me sens nullement disposé à changer ma manière de procéder.

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance du respect avec lequel je suis

Votre tout dévoué serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-QUATRIÈME LETTRE.

Vals, 13 mars 1854.

Monsieur,

Je ne veux pas perdre mon temps à justifier la condamnation de Savonarola. Qui veut se convaincre que cette tête exaltée et révolutionnaire méritait le châtiment qui lui fut infligé n'a qu'à consulter Audin (*Vie de Léon X*, t. I, p. 225).

Venons-en maintenant à Jean Hus et à Jérôme de Prague.

L'Eglise, *après avoir manqué de parole à Jean Hus et à Jérôme Prague, les a brûlés*, etc... Le ministre Lenfant et Mosheim, dans leurs histoires, après eux et avant M. Puaux, une foule d'écrivains protestants, philosophes, rationalistes, ont eu recours aux mêmes calomnies et aux mêmes mensonges historiques.

Voici ce que répondent les Catholiques d'après les aveux et le récit des Protestants les plus consciencieux.

1° *Le concile de Constance n'a pas outrepassé ses droits.* Il y aurait trop peu de bonne foi et de justice à dénier à cette assemblée le droit ou le pouvoir de censurer la doctrine de Jean Hus, de brûler ses livres et de le dégrader lui-même de son caractère ecclésiastique ; or, c'est là ce qui a été fait à Constance. D'ailleurs l'hérésiarque reconnut lui-même le droit de l'Eglise, puisque, excommunié par l'archevêque de Prague, il en appela volontairement au concile et se soumit à l'avance à ses décisions. Les écrivains hussites et Lenfant racontent cet appel de Jean Hus.

Mais 2° *le concile fut-il injuste* en violant le sauf-conduit, comme on l'en accuse? Je demande en quoi le concile viola ce sauf-conduit. Est-ce que par hasard vous voudriez soutenir que cette pièce le mettait à couvert de la condamnation du concile, auquel il avait appelé lui-même volontairement? Mais par les termes mêmes de cette pièce telle que la rapporte le ministre Lenfant, et d'après les écrivains hussites, on voit que la protection et toutes les concessions impériales sont uniquement relatives à la sûreté du voyageur allant de Prague à Constance, et lui-même ne l'avait demandée qu'à cet effet. Il se prétendait calomnié (c'est l'historien hussite qui parle); il se prétendait calomnié sur sa doctrine, et s'était si peu proposé de se prémunir par là contre les châtiments dus à l'hérésie, qu'il avait publié de toute part, avant d'obtenir cette garantie prétendue, que, si dans le concile on pouvait le convaincre d'erreur, il consentait à subir la peine des hérésiarques (J. Hus, ch. VI). Il fit afficher ces dispositions en trois langues différentes aux portes des églises de Prague, et sur la

route il distribuait les mêmes affiches. L'empereur lui déclara sans être contredit que ce sauf-conduit n'avait pour but que de lui fournir les moyens de justifier sa foi. Ce misérable continua sur sa route et jusque dans Constance à prêcher l'impiété, la révolte, et à célébrer la sainte messe malgré son excommunication. Quoi! l'assemblée ne devait pas juger sa doctrine et dégrader cet hérétique obstiné? Du reste, c'est un fait constant que Jean Hus n'allégua point son sauf-conduit pour se mettre à couvert de la sentence de ses juges; il ne soutint point leur incompétence ni celle du concile. Je sais que les Protestants et les philosphes sans équité et sans conscience, ont osé avancer que le concile décida par un décret formel et par sa conduite que l'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques. Mais ce décret est une invention des ennemis de l'Eglise, et ne se trouve pas dans les actes du concile. C'est donc un insigne mensonge historique. Des écrivains malhonnêtes et faussaires forgèrent cette pièce après coup. Du reste, le concile avait-il besoin de ce décret? Je le répète, censurer la doctrine, brûler des livres impies et subversifs de tout ordre politique, social et religieux, dégrader le coupable de son caractère sacré de prêtre, c'était le droit et la justice du concile, c'est ce dont il avait à s'occuper, et dont il s'occupa effectivement.

3° *Le concile fut cruel?* En quoi? *Il condamna au feu Jean Hus?* C'est faux. Il est manifestement établi par l'histoire que le concile resta dans ses attributions et abandonna à l'empereur Sigismond la personne de l'hérésiarque. L'empereur le livra aux magistrats de Constance, qui le condamnèrent au feu. Jean Hus fut exécuté, non seulement parce que sa doctrine était héré-

tique, mais encore parce qu'elle était séditieuse, qu'elle formulait la guerre civile, et conviait aux brigandages et aux massacres ; parce que ce malheureux persistait dans ses idées et continuait à les répandre. De fait, enseigner qu'un souverain perd son autorité quand il est vicieux et gouverne mal, qu'on n'est plus obligé de lui obéir, et qu'il est permis de lui résister, est une doctrine séditieuse et contraire au bonheur de l'Etat et à la tranquillité publique; aucun souverain ne doit la tolérer. L'empereur et le roi Bohême étaient donc dans leur droit en supprimant l'auteur de ces écrits révolutionnaires. Que dirait M. Puaux si un Jésuite avait enseigné une pareille doctrine? Trouverait-il son châtiment exagéré? Mais l'iniquité se ment à elle-même. Tout à l'heure, le ministre faisait la guerre aux écrivains catholiques qui, avec beaucoup de restrictions, dans des cas extrêmement rares, en compagnie d'une foule de légistes, avaient *semblé autoriser le régicide*, et le voilà qui pleure inconsolablement sur la tombe de Jean Hus, dont on vient d'indiquer l'abominable doctrine ! Le concile fut cruel, dites-vous. Mais les auteurs protestants et rationalistes racontent eux-mêmes que l'empereur Sigismond, les Pères du concile, et en particulier Gerson et le vénérable cardinal Brogni, épuisèrent tous les moyens de persuasion, de douceur et de charité chrétienne. Le formulaire d'abjuration qu'on mit sous ses yeux était si équitable et si modéré, qu'un homme sensé l'aurait accepté avec reconnaissance. Ce formulaire sauvegardait son amour-propre, ce qui était le comble de la mansuétude pour un personnage de cette trempe. — Donc l'Eglise n'outrepassa pas ses droits, elle ne fut ni injuste, ni cruelle ; c'est ce qu'il fallait prouver.

Mosheim et d'autres Protestants avancent avec le plus grand sérieux que le carnage fait par les Hussites fut les représailles de la cruauté des Pères du concile... Quelle mauvaise foi et quelle ineptie historique!... Les déprédations, la violence et le meurtre avaient commencé avant le suplice de Jean Hus : c'est un fait de notoriété publique. Sans doute, quelques années après Ziska l'aveugle et Procope, généraux des Célestins et des Thaboristes, firent de la Bohême une immense ruine; mais c'est tout simplement que l'erreur dans son commencement est moins puissante: elle pose le principe d'abord, et en tire plus tard la conséquence ; rien de plus naturel. — Vous attribuez ces scènes de ravages et de dévastations au châtiment infligé à Jean Hus; mais est-ce que les chefs des Anabaptistes, des Luthériens d'Allemagne, ont été suppliciés? Est-ce que Calvin, Henri VIII, Elisabeth, Gustave Vasa, sont des martyrs? Et cependant les noms de ces personnages sont écrits dans l'histoire en caractères sanglants et voués à l'exécration des honnêtes gens. Il faut lire l'histoire sincère et sérieuse, et alors on est plus circonspect dans ses assertions.

Voyez sur cette matière : Æneas Sylvius, Lenfant, Mosheim, Jean Hus, Cochl (t. 2, *bzor.* an. 1414); — *Biographie universelle*, art *Rationalistes;* — Bergier, Feller; — *Hérésiologies,* aut. anon.; — Bérault-Bercastel, etc., etc.

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance du respect, avec lequel je suis,

Votre tout dévoué serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-CINQUIÈME LETTRE.

Vals, 14 mars 1854.

Monsieur,

Que devons-nous penser du massacre de la Saint-Barthélemy (25 août 1572) ? Quelles furent les véritables causes qui provoquèrent cette mesure terrible, dont chaque siècle s'est fait l'accusateur, et dont le retentissement, répété et grossi par les échos de la passion, ira d'âge en âge allumer des haines et réveiller des antipathies? Quelle part la religion prit-elle à cette scène de carnage? Quel fut le nombre des victimes? Autant de questions que je vais résoudre aussi solidement et brièvement qu'il me sera possible.

I. Et d'abord quelle est la cause de cet évènement tragique?

Nous pourrions la trouver, cette cause, dans l'existence et la découverte d'un complot tramé par les Protestants contre le roi, et la nécessité pour lui de prévenir une catastrophe dont il aurait été la victime et tout le royaume avec lui. Sans nous appuyer entièrement sur les monuments historiques qui attestent ce complot, sans insister sur la vraisemblance que lui donnent la conjuration d'Amboise et les projets connus des Calvinistes, qui avaient rêvé pour la France, dit M. de Châteaubriand, une espèce de gouvernement à

principautés fédérales, semblable à l'empire germanique (*Etud. Hist.*, t. IV, Franç. Ier), et sans rappeler les révoltes si fréquentes qui signalèrent cette époque néfaste et qui donnent à cette hypothèse encore plus de probabilité ; nous pouvons au moins assurer qu'il n'est pas prouvé que cette trame n'existât pas. Nous pourrions dire que probablement elle exista, comme le prouvent les mémoires et les lettres de ce temps. Il est certain que Charles IX l'indiqua comme la raison déterminante de son coup d'Etat. Mais s'il en est ainsi, cette mesure, tout extrême qu'elle est, ne serait-elle pas justifiée par le besoin de prévenir le coup qui devait frapper Charles IX, et qui, dans sa personne, aurait frappé le royaume tout entier, compromis au plus haut point, non-seulement la paix, mais encore la religion de toute de la nation, et par une horrible guerre civile, résultat inévitable d'un pareil assassinat, bouleversé toutes les provinces et fait de notre belle patrie un amas de ruines et un vaste tombeau?

Ne nous hâtons donc pas de jeter le blâme sur des faits dont les causes ne nous sont pas connues, et qu'il ne serait pas du tout impossible de justifier. Supposons cependant que ce complot n'ait pas eu lieu, et que ce ne soit qu'un prétexte jeté à la tête du parti protestant ; supposons, si vous le voulez, que Charles IX ait été entraîné par son conseil à une mesure cruelle et sanguinaire, et que son gouvernement n'ait pas reculé devant les excès réels qui ont rendu cette journée si tristement célèbre. Qu'en concluez-vous contre l'Eglise, et de quel droit la rendrez-vous responsable de ces excès? Fut-elle consultée? Approuva-t-elle cet acte? Non. — En dehors de ce complot, vrai ou supposé, l'histoire ne nous fournit-elle pas assez de causes

qui expliquent ce fait, indépendamment de l'Eglise, et sans son intervention et contrairement à son esprit? Consultons l'histoire; elle nous montrera la cause de la Saint-Barthélemy.

Cette cause, nous la trouvons 1° dans les principes de rébellion publiés en France par les disciples de Luther et de Calvin, dans la guerre civile trois fois renouvelée, dans la double tentative contre la personne sacrée de nos rois, dans les conspirations incessantes des Réformés, dans les menaces insolentes de leurs chefs; nous la trouverons dans l'empire que s'était arrogé un Coligny sur plusieurs provinces du royaume, jusqu'à y établir des gouverneurs, des chefs de guerre, des conseillers chargés au besoin de lever des impôts et des troupes; nous la trouvons dans les villes soustraites à l'obéissance du légitime souverain, dans les batailles livrées, dans les siéges soutenus, dans les massacres des Catholiques, non pas seulement en Allemagne et en Angleterre, où ils étaient traqués comme des bêtes fauves, mais en France, dans les lieux où, leur minorité les rendant moins à craindre, on les égorgea de sang-froid et sans pitié (Voy. SISMONDI, t. XIX, p. 86 et 87; — *Harangue de Bellièvre*, 18 décembre 1572; — *Mémoire de Tavannes*).

Cette cause, nous la trouvons 2° dans l'ambition, le ressentiment et la politique ombrageuse d'une femme, aussi mauvaise Catholique que méchante reine, Catherine de Médicis. Voyant baisser, par les intrigues hypocrites de Coligny, l'influence dont elle avait longtemps joui auprès du jeune roi, son fils, elle s'en vengea, mais en femme qui consulte plus sa passion que sa conscience. Le peu de succès d'une première

tentative n'ayant fait qu'aggraver sa position, elle se crut dès lors en droit de s'affranchir des formes ordinaires de la justice, et de sauver par un coup d'Etat son autorité et sa famille. Si le nombre des victimes dépassa ses prévisions, il faut en accuser la fureur populaire qui, exaspérée par la profanation de ses églises, par les échecs et les humiliations déjà subis, fut heureuse de trouver une occasion pour se venger (SISMONDI, l. c.).

Cette cause enfin, nous la trouverons 3° dans la faiblesse de Charles IX, qui, justement fatigué de l'insatiable ambition de Coligny, de ses tentatives révolutionnaires, et des menaces de ses partisans (DUPLEIX, t. III, 514), crut, en cédant aux prières de sa mère, n'exercer qu'un acte de justice dans des formes extraordinaires, suffisamment justifié à ses yeux par la situation presque désespérée où il se voyait réduit (*Lettre de Charles à M. Schomberg, son ambassadeur en Allemagne*, VILLEROY, *Mém.*, t. IV).

En résumé, c'est aux excès des Protestants, à la politique peu délicate et à l'ambition de Catherine, à la faiblesse de Charles IX, qu'il faut attribuer, avant tout, l'horreur de cette sanglante journée, dont on a d'ailleurs singulièrement grossi les résultats (S. VICTOR, t. III; — LA POPELINIÈRE, *Hist. de France*; — *Martyrologe des Huguenots*, par eux-mêmes).

II. L'Eglise a-t-elle eu quelque part à cette funeste tragédie?

Quelques auteurs de l'école voltairienne l'ont dit; mais l'on sait quelle foi mérite une école qui met en tête de ses principes : « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. » Si M. Puaux pense à l'unisson

avec les voltairiens, nous le prions de nous nommer les évêques, les ecclésiastiques, les moines, qui ont tempé dans cette trame, ou pris part à cette boucherie. Au reste, l'auteur des *Annales politiques* nous rend lui-même le glorieux témoignage que le clergé n'a eu aucune part à ces horreurs (T. III, n. 18).

Se fût-il trouvé quelques malheureux qui, agissant en dehors de l'influence et de la loi évangélique, eût participé à cette sanglante exécution, oserait-on en accuser la Religion? Ce serait peu philosophique, ce serait déraisonnable. On accuse l'Eglise! Mais ne l'a-t-on pas vue au contraire, dans les villes où eurent lieu ces scènes déplorables, ne l'a-t-on pas vue, ouvrant les bras de sa charité, recueillir partout l'infortuné que poursuit la fureur d'une populace aveugle dans sa vengeance? Qui ne connaît l'histoire de Lyon, de Toulouse, de Bourges, de Bordeaux, de Lisieux...? Qui ne sait que, dans ces villes, un nombre considérable de malheureux durent leur salut aux évêques, aux prêtres et aux moines?

Nous opposera-t-on les réjouissances de la cour romaine à la nouvelle de ce massacre? Mais nos adversaires ignorent-ils ce qu'entendait célébrer le Père commun des fidèles, la repression d'une conjuration imminente et la délivrance du roi, du royaume, du massacre dont il était menacé? Ce sentiment n'était-il pas excusable, légitime, louable même? D'ailleurs, pouvait-il, le pape, à la distance qui sépare Rome de Paris, en savoir sur cet évènement plus que n'en savaient la capitale, les provinces et la première cour du royaume de France, lorsque par un arrêt solennel, elle déclara Coligny criminel de lèse-majesté, perturbateur du re-

pos public, chef de conspiration contre le roi et l'Etat? Et cependant, à Rome, au milieu de tant de réjouissances, des larmes coulèrent, et une bouche connue laissa échapper ces touchantes paroles : « Qui m'assurera qu'il n'ait pas péri un grand nombre d'innocents? » Ces paroles, qui les prononça? Qui versa ces larmes? Ce fut Grégoire XIII! Voilà quels étaient les sentiments de l'Eglise.

III. Quel fut le nombre des victimes de la Saint-Barthemy? Je vais le demander à vos propres écrivains. *Le Martyrologe des Huguenots,* imprimé en 1582, c'est-à-dire neuf ans seulement après cet évènement, dans le but de recueillir les noms et de conserver la mémoire de tous ceux qui avaient péri pour la cause du calvinisme, et composé avec le concours de la secte tout entière, intéressée à fournir des documents, et prête à augmenter plutôt qu'à diminuer le nombre des victimes, après avoir parlé d'abord de trente mille, le réduit à quinze mille cent soixante-huit. Puis, quand il faut articuler les noms propres et en venir au positif, il en trouve sept cent quatre-vingt-six, répartis sur les douze villes qui avaient pris part à cette conspiration. Voilà, Monsieur, de quoi rabattre singulièrement ce ton emphatique de M. Puaux. En général, dans ces matières, il est bon, pour n'être pas la dupe de son imagination, de faire un appel aux *chiffres.* Rien d'inexorable, rien de positif comme les *chiffres.*

Passons maintenant à un autre article, et voyons ce qu'il faut penser de la *révocation de l'édit de Nantes.*

Attribuer à l'Eglise la révocation de l'édit de Nantes, c'est premièrement vouloir faire mentir l'histoire ; dire que c'est l'Eglise qui a dicté à un monarque absolu

comme Louis XIV ce décret de révocation, c'est ajouter à la fausseté historique des phrases et de grands mots qui ne sont jetés au public que pour l'aveugler. Mais il suffit de lire les historiens dignes de foi pour mettre au jour l'ineptie de cette autre accusation. Quand Louis XIV, mu par une pensée religieuse, révoqua cet édit, que les Protestants appellent injuste, parce qu'ils en furent les victimes, il songeait et travaillait depuis vingt ans à ramener la partie de ses sujets que la Réforme avait égarés; et Sismondi, auteur protestant, avoue que ce n'était pas sans succès. Enfin, en 1685, le chancelier Le Tellier, âgé pour lors de quatre-vingt-trois ans, et averti par ses infirmités que sa mort était proche, apprenant que dans tout le royaume les Réformés rentraient en masse dans le sein de l'Eglise catholique, leur véritable mère, demanda au roi la consolation de signer avant de mourir un édit qui porterait la révocation de l'édit de Nantes. Le chancelier avait la confiance que ce serait là le dernier signal qui rassemblerait en un même troupeau les brebis du Seigneur; et le Protestant Sismondi convient encore que l'opinion du chancelier était *l'opinion générale*. Cette consolation, qui d'ailleurs réalisait les vœux du roi, lui fut donc accordée, et il signa en effet le décret, le 2 octobre 1685. — Et voilà comment l'Eglise a dicté cet édit à Louis XIV. Vraiment il faut ignorer bien l'histoire, ou en lire de bien fausses, pour arriver jusqu'au courage d'avancer une assertion si pitoyable. *Saint-Simon* lui-même, ennemi si connu de l'Eglise, nous apprend que ce n'est pas elle qui est l'auteur de ce décret; Lacretelle, *la Biographie universelle*, Rohrbacher, Berault-Bercastel, Pélier de Lacroix, etc., etc...

nous déclarent la même chose. Du reste, nous n'avons pas à décider ici si Louis XIV fit en cela un acte louable ou non, si le bien de son royaume l'exigeait ou non; cette question, déjà décidée en faveur de la politique du monarque, n'appartient pas à notre sujet. Il suffit à notre but de disculper l'Eglise catholique; et ce ne peut être un doute pour quiconque a lu l'histoire.

Si nous avions à considérer la question en elle-même, nous distinguerions le *droit* et le *fait*. Quant au *droit*, la question est tranchée par le savant Grotius, Protestant. « Il faut, dit-il, que les réformés sachent que l'édit de Nantes et autres semblables ne sont point des traités d'alliance, mais des ordonnances faites par le roi pour l'utilité publique, et sujettes à révocation lorsque le bien public le demande (cité par le cardinal de Beausset, *Hist. de Bossuet*, t. IV, p. 66). » — Le *fait* et le mode dont s'accomplit l'édit ont prêté à la critique, c'est vrai. « Il faut bien distinguer, dit M. Nicolas, la *mesure* prise en elle-même et son *exécution*. La mesure ne rencontra qu'une approbation générale, et nulle réclamation, même de la part des nations protestantes, qui la pratiquaient chez elles contre les Catholiques. » L'exécution dans les mains de Louvois ne fut pas modérée; mais la religion n'en fut pas la cause. Bossuet, pour qui M. Puaux montre si peu de sympathie, s'opposa aux mesures de contrainte; dans son diocèse les Protestants respirèrent à l'abri de son nom, et ce fut sous son influence que furent redigées la déclaration de 1698, l'instruction du roi aux intendants, et la lettre du roi aux évêques qui rouvraient les portes du royaume aux Protestants et leur restituaient leurs biens sous la seule condition *de se faire instruire* (voyez NICOLAS, p. 474).

Ainsi : 1° ce n'est pas à l'Eglise qu'il faut attribuer cette mesure, quelque sage qu'elle pût être; 2° elle réprouva la rigueur et la cruauté qu'on exerça dans l'exécution. Le pape Innocent XI témoigna son improbation, et les prélats et les missionnaires qui se répandirent dans les provinces, dans le Poitou, par exemple, pour travailler à la conversion des esprits, commençaient par écarter les armées du roi, afin d'opérer les conversions à la manière dont les opère l'Eglise, par la douceur et la persuasion, et non comme voudrait procéder Luther, quand il dit qu'il faut jeter à la mer tous ceux qui ne sont pas de son avis, en commençant par le pape et les empereurs.

Quant aux étranges assertions dans lesquelles sont tombés plus tard des auteurs intéressés, pour nous faire croire que la France avait fait une perte immense en obligeant ainsi une foule de ses sujets à se bannir du royaume, l'histoire a suffisamment démontré que ce n'étaient là que de pures exagérations et des contradictions au moins ridicules.

Le duc de Bourgogne assure que le chiffre de 67,000 émigrés était au-dessus de la vérité, et l'on sait que ce prince avait étudié à fond cette question.

Le nombre total des Protestants en France n'était que de 1,000,000 ou 1,200,000.

Pour ce qui est du commerce et des arts, point sur lequel tombent principalement ces reproches, nous pouvons dire que l'on croyait les Calvinistes si peu utiles en France sous ce rapport, qu'ils étaient presque généralement exclus des manufactures par autorité publique, par exemple à Amiens, Dijon, Autun, ou réduits à un nombre infiniment inférieur à celui des ouvriers

catholiques, comme nous le prouvent les arrêts du conseil de Languedoc et de Normandie en 1667. On pouvait donc se passer d'eux en France ; ils n'ont donc porté par leur désertion ni grand avantage à l'industrie de l'étranger, ni grand préjudice à celle de la patrie (Henrion, *Hist. génér. de l'Egl.*, t. IX, p. 288). Voyez l'*Univers* 3, 17, 18, 20 décembre 1853.

Voyez Bérault-Bercastel, Pélier de Lacroix, *Dictionn. hist.* de Feller, Rohrbacher, etc.

M. Puaux nous parle de *Torquemada* et de ***Basville*** comme de deux monstres qui trouvèrent leur bonheur à répandre le sang. *Torquemada*, premier grand inquisiteur d'Espagne, rédigea les règlements que devait suivre dans sa procédure le tribunal de l'inquisition. Nous en avons cité quelques-uns, qui sont loin de nous donner une aussi triste idée de cet inquisiteur, que Sponde loue pour sa prudence et sa sagesse, et dont les anciens historiens d'Espagne font l'éloge. Quant à Basville, intendant du Languedoc à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, voici quels étaient ses sentiments :

« Le plus grand, le plus solide, et je puis dire l'unique expédient pour assurer la persévérance des nouveaux convertis, c'est de former de bons prêtres pour être curés et vicaires dans les paroisses.... Ce n'est que dans de bons séminaires qu'on pourra instruire les prêtres et les rendre tels qu'ils doivent être. Il n'y a rien de mieux à faire que d'aider les évêques.... On a suppléé autant qu'il a été possible au défaut des prêtres par des missions ; elles ne peuvent faire autant de bien que fera un bon curé, qui travaillera toute sa vie à la conversion de son troupeau, soit dans l'église, soit en

visitant sans cesse les familles en particulier. Lorsqu'il s'est trouvé un bon prêtre dans une paroisse, on a vu qu'elle n'a pas pu résister à ses soins assidus, et qu'il a enfin déterminé tous les nouveaux convertis à faire leur devoir. Il ne faut pas croire que ce soit l'ouvrage d'un jour, et que l'on voie immédiatement après la paix tous les nouveaux convertis courir aux églises. Ils seront dans l'état où l'on est quand on se trouve hors d'état de parvenir à ce qu'on a désiré avec ardeur, tristes, abattus, découragés.... Le temps de la moisson viendra cependant, et l'on verra enfin, avec un peu de patience, de véritables Catholiques. Mais j'ai toujours cru que le plus mauvais de tous les partis serait celui de les trop presser pour l'usage des sacrements. Les missionnaires qui l'ont fait par excès de zèle s'en sont mal trouvés, et les lieux où l'on a vu cette conduite, dans les commencements, sont ceux où on a le moins avancé.... Les nouveaux convertis se confesseront et communieront tant qu'on voudra, pour peu qu'ils soient pressés et menacés par la puissance séculière, mais cela ne produira que des sacrilèges. Il faut attaquer les cœurs, c'est là que la Religion réside, et on ne peut l'établir solidement sans les gagner (Lettre de Basville à Louis XIV). »

Voilà donc encore cette autre calomnie confondue et détruite. Que M. Puaux ne nous parle pas du massacre de *Vassy* (quinze hommes y perdirent la vie.... lecteur, jugez de l'importance du fait). Ce massacre fut *provoqué par les Protestants*, au rapport de de Thou (I, 24), qui les favorise pourtant en toute occasion, et le résultat d'une *rencontre fortuite*, si on aime mieux en croire le *huguenot La Popelinière* (I, 7, p. 283). — Voyez Rohrbacher (T. XXIV, p. 620).

Qu'il ne parle ni de *Béziers* ni de *Lavaur*; car : 1° si dans une guerre civile il y a des excès de la part même de ceux qui ont pour eux la justice et le droit, qui s'en étonnera? 2° Quand une ville est prise d'assaut, le sort des armes met les vaincus à la merci du vainqueur. 3° Si les hérétiques habitants de Béziers furent passés au fil de l'épée, ce ne fut qu'après leur avoir offert grâce et pardon, s'ils voulaient revenir à résipiscence. 4° Je ne vois pas que l'on puisse attribuer à l'Eglise catholique les excès que purent commettre parfois les armées des croisés; il faudrait prouver que ces excès furent inspirés et commandés, ou du moins approuvés par elle; M. Puaux ne le fera jamais. — Elle est donc, sous le rapport *des faits* comme sous le rapport des *principes*, pure des crimes que lui attribue le ministre; et la pluie de sang qu'il fait retomber sur sa tête ne la souille pas; elle en est innocente : elle retombera sur le calomniateur.

Mais puisque le ministre le prend sur ce ton, je vais à mon tour lui demander compte et des *maximes* et des *œuvres* de la Réforme; et pour lui faciliter ce petit examen de conscience, je vais lui mettre sous les yeux un échantillon des *principes* protestants relatifs au sujet qui nous occupe, et des *faits* qui en furent la conséquence. Ce n'est pas une pluie, mais des torrents de sang qui vont retomber sur le protestantisme, le convaincre et le condamner. M. Puaux accuse et ne prouve pas; je vais, moi, produire les preuves et mettre le lecteur à même de se prononcer.

Vous me permettrez donc, Monsieur, de rappeler ici des faits qu'il faudrait, pour l'honneur du protestantisme et de l'humanité, reléguer dans un éternel

oubli. J'y suis forcé : c'est ce qui justifiera à vos yeux les détails dans lesquels je vais entrer, et que je remets à ma prochaine lettre, en vous priant d'agréer l'assurance du respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-SIXIÈME LETTRE.

Vals, 15 mars 1854.

Monsieur,

Après avoir justifié l'Eglise catholique du reproche de cruauté que lui fait M. Puaux, j'ai besoin, comme je l'ai dit, pour répandre plus de lumière sur le sujet, d'arrêter quelques instants vos regards sur les *principes* et les *œuvres* de la Réforme, relativement à cette matière; je vais le faire aujourd'hui. Ce que je cherche, Monsieur, ce n'est point l'*humiliation* de la Réforme, mais son *instruction*. Je n'écris pas pour *réveiller des haines*, mais pour faire *connaître la vérité*; ce n'est donc pas pour récriminer que je vais entrer dans des détails que renfermera cette lettre, mais uniquement pour éclairer mes lecteurs; puissé-je réussir!

I. Le protestantisme, qui se plaint d'avoir été maltraité par l'Eglise catholique, n'a-t-il pas porté lui-même des peines contre les prétendus hérétiques?

Ah ! Monsieur, votre ministre accuse l'Eglise catholique d'avoir été cruelle envers certains hérétiques, et fait un crime aux conciles d'avoir approuvé la croisade qui préserva l'Europe d'un embrasement général ; mais ignore-t-il donc la doctrine de *Luther*, à ce sujet? Ecoutez : « Il faudrait, dit-il, quand le pape est convaincu par l'Evangile, que tout le monde *lui courût sus et le tuât* avec ceux qui sont avec lui, empereurs, rois, princes et seigneurs.... Si nous punissons *les voleurs par la corde, les assassins par le glaive, les hérétiques par le feu*, pourquoi ne faisons-nous pas *de même aux dangereux prédicateurs de la corruption, aux papes, aux cardinaux, aux évêques?...* Oui, nous devrions tomber sur eux avec toutes sortes d'armes *et nous laver les mains dans leur sang* (*Liv. de la papauté de Rome*). »

— A-t-il donc oublié la doctrine pratique de Calvin? Cet illustre père de M. Puaux n'a-t-il pas fait brûler vif Servet pour avoir (ce sont ses propres expressions) soutenu le panthéisme et l'arianisme, niant la personnalité de Dieu et la trinité des personnes? Cet infortuné, victime du fanatisme de Calvin, écrivait à ses juges, les suppliant de lui accorder une chemise et du linge pour le délivrer des insectes qui le mangeaient tout vivant. Calvin s'y opposa... (GALIFFE, *Notices généalogiques*, t. III, p. 442).

Calvin n'a-t-il pas écrit cet arrêt sanguinaire : « Ne faites pas faute de *défaire* le pays de ces zélés faquins, qui veulent faire passer pour rêverie notre croyance ; *pareils monstres doivent être étouffés* (Lett. à Pouet. BOLSEC, *Vie de Calvin*, p. 29). »

— Farel, ministre de Neufchâtel, d'accord avec Calvin, n'a-t-il pas écrit à ce dernier : « Je ne comprends

pas que vous hésitiez à tuer dans le corps le scélérat qui a tué dans leurs âmes tant de Chrétiens. Je ne puis croire qu'il se trouve des juges assez iniques pour *épargner le sang de cet infâme hérétique...* (Farel à Calvin, 8 septembre). » Ecoutez encore Bucer : « Servet méritait d'avoir les *entrailles arrachées et déchirées.* » Et Mélanchthon : « Révérend père et très cher frère, vos magistrats ont agi selon le droit et la justice en *faisant mourir ce blasphémateur* (AUDIN, t. II, ch. XIII). »

— M. le ministre connaît-il le code anglican du temps de la Réforme? Voici ce que j'y lis : « Tout prêtre catholique qui, ayant cessé d'habiter en Angleterre, y reviendra sans avoir abjuré sa religion, *sera pendu, exécuté, écartelé.* »

« Sera *pendue*, *éventrée*, *écartelée* toute personne qui rentrera dans la foi catholique, ou toute autre personne qui contribuera à y ramener un autre individu... »

« *Peine de mort contre ceux qui admettaient* la suprématie du pape en matière religieuse, et refusaient de connaître celle de la reine ou du roi. »

« La *conversion d'un individu* de l'anglicanisme au catholicisme est déclarée *crime de trahison* dans celui qui la procure.— Amende de *deux cents marcs d'argent* et un an de prison pour *qui dit ou entend la messe de propos délibéré*— Toute personne au-dessus de seize ans qui n'assiste pas *au culte de l'Eglise établie*, est condamnée à une amende de *vingt livres sterling* (cinq cents francs) par mois; et si elle persiste, elle donnera des garanties pour deux cents livres sterling au moins. — Toute personne entretenant un précepteur qui ne hantera pas l'Eglise, paiera dix livres sterling par mois. »

« Tous, jésuites, prêtres, séminaristes restant en Angleterre ou y entrant, après quarante jours, seront, comme coupables de haute trahison, *pendus et écartelés*. Qui les reçoit ou protége *sera traité comme félon.* Qui leur envoie de l'argent sera puni de *la déportation et confiscation.* »

« Confiscation au profit de la reine des deux tiers des terres et autres biens de ceux qui refusent d'aller à l'Eglise établie. »

« Ordre aux Catholiques et autres réfractaires de donner leurs noms au pasteur de la paroisse, qui les transmettra au juge de paix, à l'effet de procéder contre eux. Toute personne au-dessus de seize ans, n'allant pas à l'Eglise ou détournant les autres d'y aller, sera incarcérée jusqu'à ce qu'elle se conforme au culte établi. — Tout réfractaire qui ne se conformera pas à l'Eglise dans trois mois, sera déporté; ses biens et effets confisqués au profit de la reine. (Voyez le mémoire de M. O'Connell à la reine d'Angleterre, p. 175 à 182; — *Solut. des grands probl.*, t. IV, p. 179). »

Quel a été le sort de l'Irlande catholique sous la domination protestante? Voici quelques-unes des lois portées contre elle : « Exil des évêques catholiques d'Irlande, afin d'empêcher les ordinations, martyre en cas de retour (Guill. III, *Ann.* 9, t. III, p. 339); — Récompense de vingt à quarante livres sterling à tout prêtre apostat (*Ann.* 2, ch. 7, § 21); — Destruction des images, châtiment pour ceux qui prient devant elles (*Ann.* 2, ch. 6, § 26-27); — Suppression des écoles catholiques (*Ann.* 2, ch. 3, § 31); — Défense d'élever ses enfants chez soi ou à l'étranger, prison et confiscation en cas de désobéissance (*Ann.* 2,

ch. 6) ; — Exil des précepteurs catholiques, mort en cas de retour (*Ann.* 8, ch. 3, § 31). »

Nous laissons de côté une foule d'autres lois aussi vexatoires que celles-là.

— Connaît-il la consultation théologique des ministres de la Rochelle (1563) ?... Il y est déclaré « que c'était un grand mal d'épargner le sang des prisonniers catholiques, un dommage à la gloire de Dieu ; que son Eglise était intéressée, sauvant les ennemis d'icelle, lorsqu'il les livrait pour en faire justice ; qu'il fallait les mettre à mort par combat quand ils résistent, ou par forme de justice quand Dieu les fait tomber entre les mains des fidèles (Avière, *Histoire de la ville de la Rochelle*, p. 494). »

— Connaît-il le décret des ministres protestants du Dauphiné (15 avril 1563) ? Il y est statué « qu'on ne reconnaîtrait d'autre religion que celle qui avait été prêchée par les ministres *depuis environ une année* ; que nul à l'avenir n'exercerait des charges publiques qu'il ne fît profession de la religion réformée, attendu que l'union nécessaire au repos du peuple exigeait l'unité de créance (Chorier, *Hist. générale du Dauphiné*, l. XVIII, p. 593). »

Je ne veux pas pousser plus loin ce travail. Nous n'aurions cependant pas besoin de remonter pour cela aux anciennes législations ; la Suède, *actuellement même*, et de nos jours, nous fournirait des preuves nouvelles et convaincantes de l'intolérance du protestantisme ; et nous y verrions de nos jours encore les Catholiques persécutés indignement, malgré la loi qui consacre la liberté de conscience.

Une question seulement à M. Puaux : Le protestan-

tisme a-t-il le droit de porter des peines contre ceux qui refusent d'embrasser sa doctrine ou la combattent? Evidemment, non. En le faisant, il a agi contrairement à ses principes, il a foulé aux pieds sa doctrine la plus chère. En effet, la liberté de penser, même en matière religieuse, est, on le sait, le dogme fondamental du protestantisme; le libre examen est l'unique *criterium* de sa foi. Une indépendance absolue, en fait de dogmes à croire, de devoirs religieux à pratiquer, est, on le voit, un corollaire rigoureux de ce principe.

Il ne saurait donc, sans injustice, empêcher de combattre sa doctrine, s'il pouvait en avoir une. Etablir des lois pour sanctionner la pratique de son prétendu culte, infliger des peines à quiconque les transgresserait, serait un acte despotique et cruel. Le protestantisme a raison de prêcher la tolérance religieuse, la licence dans la foi. En ce seul point, il est conséquent avec lui-même; s'il sort de là, il se condamne lui-même. Triste et inévitable condition de son existence : s'il *proteste*, il dément ses propres principes; s'il ne *proteste pas*, il n'existe plus. Il ne peut ni *vivre sans protester*, ni *protester sans se suicider lui-même et tuer* le principe qui lui donna la vie.

II. Des principes et des maximes, venons-en aux faits.

1° Le protestantisme a-t-il eu son *inquisition?*

Oui.

« Calvin, sous le nom de Consistoire, établit ce tribunal à Genève; il se composait de six pasteurs et de douze anciens. Il s'assemblait tous les jeudis, et mandait à sa barre tous les pécheurs.

» Par arrêt de ce tribunal, dans l'espace de soixante ans, d'après les registres de la ville, cent cinquante in-

dividus furent brûlés pour crime de magie (AUDIN, t. II, p. 133). »

« La ville était peuplée d'espions chargés de rapporter au Consistoire les blasphèmes, les paroles impies qu'ils avaient entendues.

» Un Normand, pour avoir dit qu'il ne croyait pas que l'Eglise fût si étroitement bornée, qu'elle fût suspendue à la ceinture de Calvin, fut dénoncé et banni (Registres, août 1658). »

« Un jour, la ville, à son réveil, fut tout étonnée de voir plusieurs potences élevées sur les places publiques, et surmontées d'un écriteau où on lisait : Pour qui dira du mal de M. Calvin. En conséquence, le poète Gruet fut mis à la torture et décapité pour avoir osé se permettre quelques paroles un peu trop libres sur son pasteur.

» Pour le même forfait, Daniel Berthelier, maître de la monnaie à Genève, fut mis à des tortures effroyables et décapité par la main du bourreau, etc. (AUDIN, t. II, ch. 8). »

« Le médecin Bolsec, exilé ; le conseiller Ameaux, empoisonné ; Jacob Grünet, exécuté ; Gentilis, condamné à mort pour avoir mis seulement en question l'orthodoxie de Calvin ; le prédicateur Nicolas Antoni, brûlé vif pour cause de judaïsme ; Funck, exécuté comme disciple d'Osiandre ; le chancelier Crell, torturé d'une manière infernale et décapité ; Félix Manz, noyé à l'instigation de Zwingle ; Henning Brabant, affreusement mutilé et mis à mort, à cause d'un prétendu commerce avec le diable, sont autant de témoins de la modération des Protestants. Et ce ne sont là que les noms les plus importants. Dans le seul petit canton de

Nuremberg, 356 personnes soupçonnées d'hérésie ou de sortilége furent exécutées de 1577 à 1617, et 345 autres furent condamnées à la mutilation et au fouet (NICOLAS, *Du Protestantisme*, p. 471). »

Mais c'est surtout en Angleterre que l'inquisition protestante se montra dans toute sa barbarie...

« Ce tribunal cruel condamna d'abord au gibet tout Catholique convaincu d'avoir entendu la messe ou de s'être confessé (Extrait du Code anglican). »

Quand le bourreau n'avait pu, par ses tourments, arracher la foi du cœur des Catholiques, il leur arrachait les entrailles et coupait leur corps en quatre parties... Voici (d'après Cobbett, auteur protestant) en quoi consistait la torture qui précédait ce supplice :

« Le patient était obligé de se mettre à genoux sur le pavé, de se resserrer dans le plus petit espace possible, après quoi le bourreau appuyait ses genoux sur les épaules du malheureux, lui passait sous les jambes un cerceau de fer, formé de deux parties jointes par une charnière, et pressurait la victime jusqu'à ce qu'il pût lui lier les pieds et les mains sur le défaut des côtés. La durée de ce supplice était d'une heure et demie, pendant laquelle le sang du patient ruisselait de ses narines, et souvent même de ses pieds et de ses mains. »

« Je voudrais effacer de nos annales, s'il était possible, dit un autre écrivain protestant, chaque trace de la longue série d'iniquités qu'accomplit la Réforme en Angleterre. L'injustice et l'oppression, la rapine, le meurtre et le sacrilége y sont consignés (FITZ WILLIAM, *Lettres d'Atticus*, p. 114). »

Et gardons-nous de croire que de telles horreurs n'aient été commises qu'en quelques lieux. Partout où s'établit la Réforme, le soleil éclaira des scènes de meurtre et de sang.

« Nous pourrions ici avec Bossuet, dit M. Nicolas, en face des lieux et des documents qu'on montrait encore de son temps, empreints de ces cruels souvenirs, rappeler et les massacres commis dans le Béarn, par les ordres de la reine Jeanne, sur une infinité de prêtres, de religieux et de Catholiques, sans autre crime que celui de leur religion ou de leur ordre ; et les tours d'où on les précipitait, et les abîmes où on les jetait, et le puits de l'évêché où on les entassait à Nîmes, et le port où on les noyait à la Rochelle, et les cruels instruments dont on se servait pour les faire aller au prêche, et les registres des hôtels de ville de Nîmes, de Montauban, d'Alais, de Montpellier, ainsi que les décisions consistoriales en vertu desquelles ces sanglantes exécutions se faisaient de propos délibéré et froidement, non par fureur populaire ; et enfin le silence de Jurieu et des autres Protestants, en face de qui Bossuet avança deux fois ces faits publiquement, sans qu'ils aient dit un seul mot pour les nier ou les affaiblir (Voyez *Hist. des Variat.*, l. X ; et *Cinquième avertissement*) (Nicolas, p. 466). »

Quand on lit dans l'histoire les massacres dont Christiern II ensanglanta le Danemark, la Norwége et la Suède, pour y établir la religion de Luther ; au récit des exécutions barbares dont Gustave Wasa ensanglanta la Suède au nom de la Réforme, on ne peut s'empêcher d'avouer que le protestantisme a marqué par autant de traces de sang son passage sur la terre,

et que malgré les sympathies que tout cœur licencieux doit ressentir pour sa commode morale, il n'a pu cependant nulle part triompher de la foi que le fer à la main, à la manière des anciens persécuteurs.

2° Le protestantisme a-t-il eu sa *guerre des Albigeois*, sa *Saint-Barthélemy*, son *massacre de Béziers*, etc.?

Oui.

Nous nous contenterons, pour prouver notre thèse, de rappeler la guerre des paysans en Allemagne, quelques épisodes des guerres civiles de la Réforme en France...

Luther, par ses prédications haineuses, avait soulevé les paysans contre les princes. Quand, interprètes fidèles des principes de leur maître, ils demandèrent pour eux la liberté de conscience et la permission de choisir leurs pasteurs parmi ceux qui prêchaient l'Evangile dans toute sa pureté, Luther arma avec une égale fureur les seigneurs contre le peuple : « Allons, écrivait-il, mes princes, aux armes! Frappez, percez, les temps sont venus où avec du sang vous pouvez gagner plus facilement le ciel que nous autres avec des prières. »

En vain ces infortunés paysans se jetèrent-ils à genoux au moment où se fit entendre le clairon de l'attaque; en vain implorèrent-ils, les mains levées au ciel, la pitié de leurs bourreaux; on les mitrailla, selon que l'avait conseillé Luther, comme des chiens enragés, et la cavalerie passa sur le ventre de ceux que le canon avait épargnés. Cent mille de ces infortunés furent égorgés dans un jour.

« Pauvres paysans, dit à ce sujet le Protestant Osiandre, que Luther flatte et caresse tant que la révolte

favorise ses haines; mais quand elle grandit et menace son pouvoir, alors paraît une autre bulle où il prêche le meurtre des paysans, comme il fait d'un troupeau. » Et quand ils sont morts, savez-vous comment le moine célèbre leurs funérailles? En se mariant avec une moinesse...

Et en France, quelle fureur n'exerça pas la Réforme!...

« Ce qui outrait le clergé et le peuple catholique, dit Anquetil, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portaient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattaient les Eglises, renversaient les autels qu'ils profanaient en mille manières; ils mutilaient les statues des saints dont ils brûlaient les reliques avec moquerie, déchiraient les ornements, les appliquaient à des usages ridicules, fouillaient jusque dans les tombeaux et dispersaient les ossements en haine de la religion catholique que les morts avaient professée (*Esprit de la Ligue*, t. I, p. 127). »

« Les deux conjurations d'Amboise et de Meaux, dit Fitz-William, cinq guerres civiles allumées, des places fortes livrées par trahison, les églises et les monastères pillés et brûlés, les prêtres, les moines et les religieux égorgés; les simples fidèles, même dans l'exercice de leur culte et pendant une procession solennelle, cruellement massacrés dans les rues de Pamiers, Rodez, Valence, tels sont les témoignages incontestables de la sanglante barbarie que les Huguenots ont exercée contre les Catholiques romains, soit en paix, soit en guerre. Et cette accusation, je l'avoue, je n'ose pas essayer de la combattre, parce qu'elle n'est malheureusement que trop prouvée par les faits (FITZ-WILLIAM, *Lettre d'Atticus*, p. 115). »

L'auteur protestant du *Livre de France,* Nicolas Froumenteau, avoue que dans la seule province du Dauphiné, on tua 256 prêtres et 112 moines ou frères (Cité par O'Connell dans son Mémoire, p. 169).

On connaît les après-dînées barbares du baron des Adrets, qui s'amusait, au sortir de table, à faire précipiter ses prisonniers du haut d'une tour.

On sait que le baron d'Acier s'était fait peindre dans ses cornettes, en Hercule, assommant une hydre dont les têtes étaient coiffées en cardinaux, en évêques, en moines.

Voici en quels termes un des livres religieux des Protestants, *le Calendrier des Psaumes*, rend compte d'une victoire huguenote :

« Le 27 septembre 1562, victoire remportée par les fidèles contre les papistes, à Saint-Gilles en Languedoc. En ce jour, la ville fut mise au pillage, les ecclésiastiques égorgés et jetés dans le puits qui est joignant l'église intérieure, les enfants de chœur précipités dans le même puits chantant : *Fili Dei vivi, miserere nobis.* »

Mais rien, pas même les scènes de la Saint-Barthélemy, n'égale la barbarie qui présida au massacre des Catholiques nîmois, connu sous le nom de *Michelade.* Notre plume se refuse à décrire cette boucherie de chair humaine commandée par les ministres protestants... « Tel était le nombre des victimes, dit Minard, (*Histoire civile de la ville de Nîmes*, t. IV, p. 354-358), que le puits, qui avait plus de sept toises de profondeur et plus de quatre pieds de diamètre, en paraissait presque comblé, et que l'eau y surnageait mêlée de sang... Et de ce monceau de cadavres, on entendait

sortir par intervalles de sourds gémissements : c'était la voix expirante de ceux qu'on y avait entassés à demi morts... »

Détournons nos regards de ces scènes d'horreur : nous n'avons fait que soulever légèrement un coin du voile ; le ministre nous y a forcé.

Mais il n'entre ni dans mes goûts ni dans mon plan de reproduire ici le récit des excès commis par la secte. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas sans fondement que M. Louis Veuillot, qui n'a pas le bonheur de plaire à M. Puaux, a écrit ces lignes :

« L'hérésie de Jean Hus fit périr plus de trois cent mille hommes ; celle de Luther en a fait périr des millions, et il n'est pas temps encore de clore la liste des victimes. Ces millions d'hommes sont morts sans aucune espèce de profit pour le genre humain ; ils nous ont légué des haines, des troubles, des sophismes, plus d'éléments de crimes, de dissolution, qu'il n'en faudrait pour faire périr un monde, si la miséricorde de Dieu ne veillait sur nous (*Pèlerinages en Suisse*, page 209). »

Voyez aussi Balmès, *Du protestantisme comparé au catholicisme*.

M. Puaux n'a pas compris les véritables intérêts de son parti, en remuant cette lie impure que les passions humaines ont déposée dans l'histoire, parfois bien dégoûtante, de notre triste humanité. Il n'a fait preuve ni de tact, ni de prudence, ni de délicatesse, en touchant cette corde ; et l'histoire, comme la raison, le condamne et prononce l'arrêt du protestantisme.

Je vous l'avoue, Monsieur, je crains que mon langage ne vous paraisse dur, à force d'être sincère, et que ma

franchise ne me donne une apparence de rancuneuse agression qui n'est pas dans mon cœur. Laissons donc cette matière, et venons-en à la troisième note de la véritable Eglise. C'est ce qui fera l'objet de ma prochaine lettre.

Je suis, en attendant,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-SEPTIÈME LETTRE.

Vals, 16 mars 1854.

Monsieur,

Je crois à l'Eglise catholique. Telle est la troisième marque caractéristique de la véritable Eglise de Jésus-Christ, et l'un des moyens les plus certains de la discerner de toute société, de toute secte qui oserait prétendre à ce titre. De toutes les notes de l'Eglise, celle-ci est la plus manifeste, la plus facile à vérifier, et celle qui est le plus à la portée de quiconque a besoin de discerner l'épouse de la prostituée, et la véritable mère de celle qui n'est qu'une marâtre. C'est peut-être pour cette raison que M. Puaux ne veut pas admettre la *catholicité* parmi les notes de l'Eglise.

« *Si la visibilité*, dit-il, *est une fausse marque* (nous en parlerons bientôt), *la catholicité n'en est pas une vraie*,

surtout si, par ce mot, vous entendez que votre Eglise est répandue partout; car nous vous dirons que l'Eglise primitive n'avait pas ce titre, puisqu'elle était à peine connue dans quelques contrées. Si vous insistez, nous vous dirons que sous le pape Libère, l'Eglise orthodoxe avait disparu, et que toute la chrétienté était dans les filets de l'hérésie. Si malgré cela vous insistez encore, nous vous dirons que cette marque convient tout aussi bien à la Réforme qu'à Rome, car nous avons des missionnaires bien plus nombreux que les vôtres, qui annoncent Christ, et Christ crucifié, sur tous les points du globe. Si vous êtes les maîtres à Paris, à Madrid, à Vienne, nous le sommes à Londres, à New-York, à Berlin. Si vous entendez au contraire par la *catholicité* que votre Eglise est *universelle*, nous avouons, à notre grand regret, ne rien comprendre à cette marque, qui est fausse et contraire au sens commun; car, pour que l'Eglise romaine fût l'Eglise universelle, il faudrait qu'elle n'eût pas à côté d'elle l'Eglise grecque, qui s'intitule catholique, et dont le patriarche s'est appelé, pendant neuf cents ans, *universel*. Mais si par catholicité vous entendez l'apostolicité ou la pureté de la doctrine, nous admettons sans hésiter cette marque, et nous la comprenons parmi celles de la véritable Eglise. En tout il est bon de s'entendre; sans cela, la forme pourrait emporter le fond. »

Vous venez d'entendre M. Puaux, et ses arguties ont peut-être répandu quelques nuages sur la vérité. Il ne me sera pas difficile de les dissiper. Mais pour prouver la mauvaise foi et l'inconséquence du ministre, laissez-moi d'abord lui adresser une question.

N'admettez-vous pas, lui dirai-je, le symbole des Apôtres?... Oui, répond-il avec M. Albaric; *son explication est la base de notre enseignement dogmatique* (*Correspond.*, p. 8). — Mais, Monsieur, dans le sym-

bole des apôtres, ne lisez-vous pas ces mots : Je crois l'Eglise *catholique?* C'est vrai. — De plus, ne recevez-vous pas les quatre premiers conciles œcuméniques? Oui, répond M. Puaux (p. 13). — Mais, Monsieur, le concile de Constantinople n'énumère-t-il pas la *catholicité* parmi les notes de l'Eglise : Je crois l'Eglise *une, sainte, catholique* et *apostolique?* Oui, c'est vrai.

N'est-il pas vrai encore que la *confession Belgique*, l'une des douze, je pense, que M. Puaux nous dit être parfaitement une avec les autres, s'exprime ainsi : « Nous croyons et confessons une seule Eglise *catholique*..... Quiconque s'éloigne *de cette véritable Eglise* se révolte manifestement contre l'ordre de Dieu? » C'est vrai.

Jacques Ier et Casaubon, son théologien, dans leur réponse au cardinal Duperron, ne conviennent-ils pas « qu'il ne reste aucune espérance de salut à ceux *qui sont séparés de l'Eglise catholique* ou de la communion de cette même Eglise? » C'est vrai.

Quoi donc! le symbole des Apôtres, base de votre enseignement, le symbole de Constantinople, règle de votre foi, selon vous, assigne la *catholicité* comme note de l'Eglise, vos pères et vos docteurs en font autant, et vous, M. Puaux, vous la rejetez! Ce n'est pas assez, il y a quelque chose de plus que la négation ; M. Puaux n'a pas même l'idée de la catholicité, et il ose ajouter ces mots qui ne donneront pas une haute idée de son savoir théologique : Si par CATHOLICITÉ vous entendez l'APOSTOLICITÉ.... Non, Monsieur, nous ne confondons pas deux choses aussi distinctes : par catholicité nous entendons catholicité, et par apostolicité, apostolicité. Si ces deux expressions étaient sy-

nonymes, les conciles et toute l'antiquité ne les auraient pas distinguées comme ils l'ont fait; et il est aussi ridicule de nous demander si par catholicité nous entendons l'apostolicité, qu'il le serait de demander si par l'*espace* nous entendons le *temps*, ou par l'*étendue*, la *durée*.

Ne soyons pas cependant trop surpris de la soustraction que voudrait opérer M. Puaux. Ce mot de *catholique*, cette idée de catholicité attribuée de tout temps à l'Eglise véritable, à l'Eglise *romaine*, comme l'appellent nos adversaires, ont toujours été un cauchemar pour les Protestants un peu plus avisés; ils ont entrevu dans l'application qu'on en ferait aux Eglises réformées, une objection insoluble qu'on pouvait leur opposer; ils ont cherché à l'éviter; quoi de plus naturel? Luther, le père du protestantisme, leur en a donné l'exemple, et dans sa traduction du symbole des Apôtres en hollandais, il trouva plus commode de substituer le mot de *Chrétien* à celui de *Catholique*. Les premiers Luthériens en firent de même dans leurs catéchismes. Le fameux Fulke, Protestant lui aussi, les en reprit et prouva que l'Eglise véritable devait être *catholique* de *nom* et de *fait* (*Sur le Nouv. Testam.*, p. 378).

Vous le voyez donc, Monsieur, le ministre de Rochefort, que nous prenions tout à l'heure pour un maladroit, avait de bonnes raisons pour se défaire de cette note; il lui eût été, en effet, difficile de prouver que le protestantisme est *catholique*. Le plus court et le plus facile est de rejeter la catholicité. Ce dernier parti n'est cependant pas sans difficulté, puisque M. Puaux admet le symbole des apôtres et ceux de Nicée et de Constantinople; et le voilà, si je ne me trompe, embarrassé et pris entre deux écueils.

Je me place en effet (permettez-moi la supposition), près du ministre, récitant ses prières de chaque jour et le symbole des Apôtres qui en fait partie selon M. Albaric, et je l'entends dire : Je crois *la sainte Eglise catholique.*

Etonné d'un pareil langage dans la bouche d'un Protestant, je lui adresse cette question : Vous êtes donc *Catholique?* Non, me répond-il. — Quoi! vous n'appartenez pas à l'Eglise *catholique?* Non, je suis Calviniste. — Mais alors pourquoi dites-vous que vous croyez la *sainte Eglise catholique?* Où est-elle donc cette Eglise catholique que vous croyez, dites-vous? — Pas de réponse. — Je vais plus loin, et je lui demande : Cet édifice grandiose qui frappe mes regards, est-ce l'Eglise catholique? Non, c'est le temple *protestant.* — Ces heures que vous tenez à la main, sont-ce des heures catholiques? Non, c'est un livre *protestant.* — Cet individu en frac noir, que son costume distingue des simples particuliers, est-ce un prêtre catholique? Non, c'est un ministre *protestant.*— Ce pays que vous habitez n'est donc pas catholique? Non, le plus grand nombre des habitants est *protestant.*

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Vit-on jamais une pareille inconséquence, une contradiction plus frappante? N'est-ce pas là se condamner soi-même et prononcer sa sentence? Car enfin, vous croyez, dites-vous, à l'*Eglise catholique*, et vous convenez que vous ne lui appartenez pas. Vous convenez que l'Eglise véritable doit être catholique, et vous êtes forcé d'avouer que vous n'en faites pas partie. Vous la connaissez, vous la nommez, vous la voyez, vous la montrez à qui vous interroge. Elle est là, sous vos

yeux : vous pouvez si peu vous y méprendre qu'il ne vous est jamais venu à la pensée d'envoyer au temple *protestant*, celui qui vous demandait où était l'église *catholique*. Toujours vous vous êtes inscrits en faux contre les dogmes de cette Eglise, contre ses cérémonies, ses usages, ses sacrements ; vous vous appelez vous-mêmes *Protestants* ; vos ministres sont des ministres *protestants* ; vos catéchismes sont des catéchismes *protestants*; votre religion, celle de la *Réforme;* votre culte, celui de la *Réforme* ; le lieu de vos assemblées est le temple *protestant*, qui lui aussi proteste à sa manière contre l'Eglise catholique.

Enfin vous faites consister votre gloire à être *protestant* et à n'être pas *catholique*, à professer la religion *protestante* et à détester la religion catholique ; vous vous tiendriez pour insulté si on vous appelait *Catholique ;* et cependant vous dites, et vous ne sauriez vous empêcher de dire chaque jour : *Je crois l'Eglise catholique !* Ah ! Monsieur, il y a dans ce fait, non-seulement une évidente contradiction pour la Réforme, mais encore il y a un solennel hommage rendu à l'Eglise de Jésus-Christ, une sentence flétrissante et un arrêt de mort prononcé contre le protestantisme. N'est-ce pas en effet, le comble de la gloire et le plus beau triomphe pour l'Eglise de Jésus-Christ que ses ennemis eux-mêmes la nomment, l'indiquent la proclament comme l'Eglise véritable ; qu'ils lui renvoient quiconque veut faire partie de l'Eglise catholique, et soient forcés de dire par le fait : *Vous cherchez où est l'Eglise catholique*, la voilà ? Mais si vous ne voulez pas être catholique, nous voici ; nous sommes, nous, *Protestants*, non catholiques ; nous *croyons*,

il est vrai, *à l'Eglise catholique*, mais nous la détestons, nous la renions, nous la combattons, nous la repoussons.

Encore une fois, Monsieur, n'y a-t-il pas là une démonstration de la vérité, une condamnation de l'erreur, l'exaltation et la consécration de l'Eglise catholique, une réprobation et une flétrissure du protestantisme? Car enfin, voici le dilemme que je pose à M. Puaux : ou *l'Eglise catholique à laquelle vous croyez existe*, ou elle n'existe pas. *Si elle existe*, montrez-nous-la donc ; où est-elle en dehors de ce que vous appelez l'Eglise *romaine*, en dehors de ce que vous êtes forcé d'appeler l'Eglise catholique? Est-ce l'Eglise calviniste, l'Eglise luthérienne, l'Eglise anglicane, qui est l'Eglise catholique? Personne n'osera le dire. — *Si elle n'existe pas,* vous croyez donc à ce qui n'est pas; cet article de votre symbole n'a pas d'objet, pas de réalité, pas de vérité. Que répondra M. le ministre? Je serais curieux de l'apprendre.

Il y a longtemps, du reste, que cette remarque a été faite. Ecoutez comment saint Augustin s'exprimait il y a quatorze cents ans. « Bien des raisons me retiennent dans le sein de l'Eglise catholique, entre autres le nom même de *Catholique,* ce nom qu'elle a si heureusement conservé parmi les différents hérétiques. Malgré le désir qu'ils ont d'être appelés *Catholiques,* il n'en est pas un cependant qui, si un étranger lui demandait *où se tient l'assemblée catholique*, osât lui indiquer sa propre église (*Contr. Ep. Fundam*, c. I).» — « Il nous faut, dit-il ailleurs, rester ferme dans la communion de cette Eglise qui est appelée *catholique* non-seulement par ses propres enfants, mais encore

par ses ennemis, car les hérétiques et les schismatiques, lorsqu'ils parlent de l'Eglise *catholique*, avec des étrangers ou avec ceux mêmes de leur secte, sont obligés bon gré, mal gré, de l'appeler du nom de *Catholique*, parce qu'on ne les comprendrait pas s'ils ne lui donnaient le nom que tout le monde lui donne (*De vera relig.*, c. VII). »

On peut bien nous appeler *Romanistes, Papistes*, etc., et essayer ainsi de donner le change ou d'obscurcir la gloire du beau nom de catholique assuré à l'Eglise. En agissant ainsi, nos adversaires n'ont pas même le mérite de l'invention, et l'hérésie, toujours semblable à elle-même, a eu recours depuis longtemps à ces puérils subterfuges. Saint Grégoire de Tours, en parlant des Ariens et d'autres hérétiques du sixième siècle, rapporte qu'ils affectaient d'appeler les Catholiques du nom de *Romains* : *Romanorum nomine vocitant nostræ religionis homines* (*Hist.*, l. XVII, c. XXV).

Mais on a beau faire, l'Eglise de Jésus-Christ conservera à jamais le nom de *catholique*, et l'hérésie au contraire portera sur son front une inscription fatale qui, en nous apprenant ce qu'elle est et d'où elle vient, proclame à la face du ciel et de la terre qu'elle n'est pas l'Eglise catholique, et qu'elle ne vient pas de Jésus-Christ. *Luthériens, Calvinistes, Sociniens, Zwingliens*, *Eglise anglicane*, *Eglise d'Ecosse*, *Moraves*, *Anabaptistes*, *Indépendants*, *Quakers*, partout nous retrouvons le sceau du particularisme, le sceau de l'humanité, et un caractère qui exclut la catholicité, et par conséquent la divinité. Dans tous les pays, l'Eglise catholique s'appelle *Catholique*, et partout aussi l'hérésie porte un nom qui exprime qu'elle n'est

pas *catholique*. On peut même dire que le protestantisme n'a pas de vie propre, pas d'existence à lui : il n'est qu'autant qu'il *proteste*, il n'est que parce qu'il *proteste;* il cesse d'être, s'il cesse de *protester;* ce n'est donc qu'autant que l'Eglise catholique existe que le protestantisme peut exister lui-même; ôtez l'affirmation, la négation tombe, et l'erreur suppose nécessairement la vérité qu'elle nie et sans laquelle elle n'existerait pas.

On sentit dès les premiers siècles, la force de ce nom et de l'idée qu'il exprime. « Si vous entrez dans une ville, dit saint Cyrille de Jérusalem (au quatrième siècle), ne demandez pas simplement où est *l'église ou la maison de Dieu*, parce que les hérétiques prétendent aussi l'avoir; mais demandez *quelle est l'église catholique*, parce que ce titre n'appartient qu'à notre sainte mère. (*Catéch.*, XVIII). » — « Nous, dit Salvien (au cinquième siècle), on nous appelle *Chrétiens catholiques* (*De Gubern. Dei*, IV). » — Et saint Pacien, au même siècle, s'exprime en ces termes : « *Chrétien* est mon nom, *Catholique* est mon surnom ; on m'appelle de ce premier nom. on me distingue par le second. Par le nom de *Catholique*, notre société est distinguée de tous les hérétiques (*Ep. ad Simp.*). »

Je vous laisse, Monsieur, peser la valeur de ces témoignages. J'abandonne à vos réflexions, les considérations que je viens d'indiquer. Vous avez compris ce que je disais au commencement de cette lettre, que parmi les notes de l'Eglise, il n'en est pas de plus manifeste, de plus éclatante, de plus facile à saisir et à vérifier. Il n'est personne, en effet, qui ne puisse apercevoir sans peine la différence essentielle et totale qui

existe entre ces mots *Eglise catholique*, et *Eglise anglicane*, *Eglise suédoise*, *Eglise calviniste*, personne qui ne voie d'un côté l'universalité, de l'autre la spécialité. Et si, comme on est bien forcé de l'admettre, *la catholicité* est une des marques de la véritable Eglise, il n'est personne qui ne puisse sans autre examen reconnaître quelle est celle qui mérite ce nom.

Je ne croirais pas cependant avoir satisfait à vos désirs et rempli votre attente, si je n'entrais plus avant dans la question. C'est pourquoi après avoir dit en quoi consiste la catholicité, et ce que nous entendons par ce mot, je prouverai : 1° que l'Eglise de Jésus-Christ *doit être catholique;* 2° que l'Eglise *romaine* porte à juste titre le nom de *catholique* et qu'elle *l'est en effet;* 3° que les Eglises *protestantes ne peuvent prétendre à ce titre.* Tel sera l'objet de mes prochaines lettres; je termine celle-ci, en me disant comme toujours,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-HUITIÈME LETTRE.

Vals, 17 mars 1854.

Monsieur,

Dans le but que je me propose, de démontrer que l'Eglise romaine est vraiment *catholique*, et qu'elle possède *cette troisième marque* distinctive de l'Eglise véritable, je dois avant tout expliquer ce que j'entends par ce mot de *Catholicité*. Il signifie la même chose qu'*universalité ; catholique ou universel* sont deux mots qui expriment la même idée. Nous pouvons, ce me semble, distinguer deux sortes de *catholicité*, l'une de *fait*, et l'autre de *droit*.

L'Eglise sera catholique si elle s'étend réellement *à tous les temps et à tous les lieux;* voilà la catholicité de *fait*.

L'Eglise sera catholique de *droit*, si c'est pour elle un *devoir* autant qu'un *droit* de travailler à réunir dans le même bercail toutes les nations de la terre, et s'il y a *obligation pour tous les hommes d'y entrer* et d'en faire partie.

La catholicité de *fait* peut s'entendre ou dans un sens *rigoureux* et absolu, en sorte que l'Eglise soit réllement établie chez tous les peuples, et qu'elle règne dans tout l'univers ; ou seulement dans un sens *moral*, comme lorsqu'une grande partie est prise pour la totalité; et l'Eglise, entendue en ce sens, peut alors s'é-

tendre plus ou moins, sans cesser pour cela d'être catholique.

Je vais prouver maintenant que la véritable Eglise, l'Eglise de Jésus-Christ, *doit* être *catholique*, soit de *droit*, soit de *fait*. Je ne considère ici la chose qu'en général et sans en faire encore l'application à l'Eglise *romaine*; nous y arriverons plus tard.

I. Et d'abord l'Eglise de Jésus-Christ *doit* être *catholique*; Jésus-Christ a dû et il a voulu la marquer de ce sceau et lui assurer ce caractère.

1. S'agit-il, en effet, de la *catholicité* qui regarde le *temps?* Dieu dans sa bonté, voulant le salut de tous les hommes, a dû en tout temps leur faciliter les moyens de connaître la vérité, de pratiquer la vertu et d'arriver au ciel; la nature de l'homme et sa condition sur cette terre, les hautes destinées qu'il doit remplir et sa grande faiblesse et misère, lui rendaient en quelque sorte nécessaire une société religieuse, dans laquelle les vérités qu'il doit croire se transmettraient fidèlement et seraient à l'abri de toute altération, une société qui fût l'interprète des volontés du Créateur sur sa créature, la dépositaire et la gardienne des moyens de salut, et qui s'offrît à l'homme pécheur, pour le guider et le diriger dans les routes incertaines de la vie jusqu'au terme fortuné de ses espérances et de ses désirs.

Telle est, en effet, quoique se présentant sous des formes bien différentes, l'Eglise de Jésus-Christ; car 1° elle se rattache à l'origine du monde par la synagogue et les patriarches, qui dans les premiers temps gardèrent le dépôt des saines croyances. « La cité de Dieu, dit saint Augustin, commence à Abel; celle des

réprouvés, à Caïn : *Hæc civitas initium habet ab ipso Abel, sicut mala civitas a Cain* (Aug., in ps. 142). » — « L'Eglise, dit saint Grégoire, commence avec le juste Abel, et renfermera jusqu'au dernier des élus qui naîtra avant la fin du monde (*Hom.* 19, *in Evang.*) »

« Les temps ont changé, dit encore saint Augustin, mais non la foi : on a dit d'abord : *Il viendra* (le Christ); on a dit ensuite : *Il est venu;* mais la même foi unit les Chrétiens et les fidèles de l'ancien Testament : *Tempora variata sunt non fides ; mutatus est sonus verbi* veniet *aut* venit : *tamen eadem fides utrosque conjunqit* (*Tract.* 19, in Joan). » — Il est des saint Pères qui ont été jusqu'à avancer que dès le commencement du monde on aurait pu appeler les fidèles *Chrétiens* (V. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, l. I, c. iv; — St Epiph., *Hær.*, 66). « La seule Eglise catholique, dit Bossuet, remplit tous les siècles précédents par une suite qui ne peut lui être contestée. La foi vient au-devant de l'Evangile; la succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une même suite avec Jésus-Christ (*Disc. sur l'hist. un.*, IIe part., c. xxx). »

La synagogue n'était que l'ombre, l'Eglise de Jésus-Christ est la réalité. Là se trouvait l'ébauche, ici le complément et la perfection. L'ancienne loi préparait, figurait, annonçait la nouvelle. Mais le vieux Testament s'accorde avec le nouveau, celui-ci fait suite à celui-là; et avec Jésus-Christ, nous remontons à David, à Abraham, à Adam. Ainsi dans tous les siècles, nous trouvons des traces religieuses des vérités qui furent l'objet de la première révélation.

2° L'Eglise fondée par Jésus-Christ descend jusqu'à

nous, soutenue et portée par les siècles ; et selon la parole de son divin auteur qui lui a promis de ne pas l'abandonner, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle, l'Eglise durera jusqu'à la fin du monde, ou plutôt elle doit durer éternellement, puisque l'Eglise militante et l'Eglise souffrante disparaîtront un jour, et que l'Eglise triomphante seule demeurera. Au temps d'épreuves et de combats succèdera l'éternité de repos et de bonheur : c'est ce que le divin Sauveur nous apprend dans l'Evangile, ce que saint Jean nous enseigne et nous dépeint en des termes si magnifiques dans son Apocalypse.

II. S'agit-il de la *catholicité* par rapport *aux lieux*? Ici encore, pas de doute : Jésus-Christ a dû établir son Eglise *catholique*, il l'a fait.

Il l'a dû, car d'un côté il veut le salut de tous les hommes : *Deus vult omnes salvos fieri* (I *Tim.*, c. II) ; il impose à tous les *mêmes devoirs* essentiels à remplir, *la foi*, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, et *l'accomplissement de ses préceptes*, en quoi consiste l'amour de Dieu ; d'un autre côté, tous les hommes n'ont qu'un même médiateur en *qui seul* ils peuvent *trouver leur salut*. Il n'y a qu'un *seul bercail* où ils doivent entrer, qu'un *même pasteur* pour les gouverner, un *même baptême* pour les faire enfants de Dieu, une *même espérance*.

La catholicité de l'Eglise repose donc sur les mêmes fondements que son *unité*. L'Eglise doit être *une* en elle-même et dans sa doctrine, parce que Dieu est *un* ; la nature de l'homme *une*; les besoins de tous, *les mêmes*; leurs devoirs, *les mêmes* ; leurs espérances, *les mêmes* ; les moyens de salut, *les mêmes*. — L'Eglise doit

être *catholique*, considérée relativement à son étendue et à ses membres, parce que Dieu est le Père de *tous ;* Jésus-Christ, le médiateur *de tous ;* la nature de l'homme, la même *en tous ;* son impuissance et sa misère, ses obligations, ses espérances, ses aspirations, ses destinées, *les mêmes chez tous ;* les moyens institués de Dieu pour le guérir, le purifier, le sanctifier et le sauver, les mêmes *pour tous.*

Mais si de ces considérations générales nous descendons aux faits et que nous consultions la volonté bien positivement exprimée de Jésus-Christ, cette vérité nous paraîtra encore plus évidente.

« Allez, dit-il à ses apôtres, *par tout le monde*, enseignez *toutes les nations*, — prêchez *à toute créature* (MATT., 28). »

« Cet Evangile sera prêché *par toute la terre* pour servir de témoignage à *toutes les nations* (MATT., 24). »

« Vous recevrez le Saint-Esprit...., et vous me servirez de témoins dans *Jérusalem et dans toute la Judée, à Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre* (*Act. Ap*, 1). »

Saint Jean nous inculque la même vérité : « C'est lui, dit-il en parlant de Jésus-Christ, qui est victime de propitiation *pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde* (I Eph., c. II). »

Il est inutile d'aller plus loin dans ce travail de citations. Ou ces textes prouvent évidemment que l'Eglise, dans la pensée du Sauveur, doit être *catholique,* universelle, s'étendre à toutes les nations, renfermer dans son sein tous les peuples, s'établir par toute la

terre, ou il n'y a plus rien de certain dans l'Ecriture sainte.

Ajoutons cependant que, si c'est un devoir pour l'Eglise de travailler à s'incorporer et à s'unir toutes les nations, si elle a pour mission d'enseigner tous les hommes, c'est aussi pour *tous* une obligation d'écouter l'Eglise comme Jésus-Christ qu'elle représente : *Qui vos audit me audit* (Luc, X, 16); d'obéir à l'Eglise, parce qu'elle commande en vertu de l'autorité divine : *Si quis non audit ecclesiam, sit tibi tanquam ethnicus et publicanus* (Matth., XVIII); d'obéir à l'Eglise sous peine de damnation, parce qu'elle parle au nom de Dieu : *Qui non crediderit condemnabitur* (Marc, XVI); de recevoir le baptême de ses mains : *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei* (Joan., III).

Le *droit* d'un côté suppose le *devoir* de l'autre.

L'*autorité* suppose la *dépendance*.

Et l'*obligation* de prêcher, de baptiser, d'enseigner, etc., etc., suppose le *devoir* d'écouter, de croire et de se faire baptiser.

Il est donc bien certain que Jésus-Christ a dû, qu'il a voulu établir son Eglise catholique et de *fait* et de *droit*. Mais ce que ce divin Sauveur a voulu, il l'a fait. Il doit donc y avoir, il y a certainement une Eglise marquée du sceau de la *catholicité*, et qui est vraiment catholique dans le sens que j'ai exposé plus haut. Où la trouverons-nous? Je n'en vois qu'une qui ait osé prendre ce nom, qui le porte depuis dix-huit siècles, que tout le monde et ses ennemis même appellent *catholique*. Est-ce celle que Jésus-Christ a établie, où devons-nous chercher *l'Eglise catholique parmi*

les sectes protestantes? La seule étrangeté de cette question suffirait pour en montrer le vice, et l'évidente contradiction qui existe entre ces termes semblerait devoir repousser et interdire tout examen. Voyons pourtant si l'Eglise qui se dit *catholique* l'est véritablement, et si elle possède réellement cette marque qu'elle s'attribue.

II. C'est sans doute un puissant préjugé en sa faveur que de voir toutes les nations et tous les siècles, toutes les religions et toutes les hérésies s'accorder à appeler l'Eglise romaine, *catholique;* tandis qu'aucune secte, aucune hérésie n'a osé se l'attribuer.

Allons plus loin cependant; l'Eglise appelée *catholique* est-elle universelle *de fait?* Peut-elle se flatter d'être répandue par tout le monde?

Oui; car, dès le temps des Apôtres, tels étaient ses développements, que saint Paul a pu dire aux Romains que *leur foi était annoncée par tout l'univers* (*Rom.*, I). On connaît la belle description que fait Tertullien, dans son *Apologétique*, du progrès qu'avait fait le christianisme de son temps. Saint Cyprien n'est pas moins explicite : « L'Église, dit-il, comme un astre pénétré de la douce lumière du Seigneur, répand ses rayons par tout l'univers; comme un arbre fécond, elle étend ses branches jusqu'aux extrémités de la terre; et, semblable à une source abondante, elle fait couler ses eaux débordées jusqu'aux contrées les plus éloignées (*De unit. Eccl.*, p. 181) : *Ecclesia, Domini luce perfusa, per orbem terrarum radios suos porrigit... ramos suos in universam terram copiâ ubertatis extendit, profluentes largiter rivos latius expandit.* »

N'insistons pas sur une vérité que les Protestants

ne nient pas plus que nous. Mais, si nous suivons le cours des siècles, si du temps des Apôtres nous descendons d'année en année jusqu'aux temps actuels, l'histoire est là pour nous montrer également, à chaque époque, l'Église répandue par tout le monde. Quant à l'époque présente, il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour se convaincre de la réalité de ce fait. De l'aveu des savants les plus distingués, Catholiques ou Protestants, qui se sont occupés de fixer la statistique religieuse, il n'est aucune secte qui, pour le nombre de ceux qui en professent les croyances, puisse être comparée à l'Église catholique.

Le ministre nous dira peut-être que, s'il est vrai qu'il y ait toujours eu une Église catholique *de fait*, il n'est nullement démontré que ce soit l'Église romaine ou l'Église que nous appelons maintenant *catholique ;* mais je lui répondrai qu'il est certain, qu'il est évident et incontestable que l'Église que les saints Pères et les auteurs ecclésiastiques de tous les siècles nous montrent répandue par toute la terre, fut toujours et constamment celle qui reconnut le Pape pour son chef, qui lui resta soumise et unie. Saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, saint Optat, saint Augustin et les autres Pères et Docteurs ne nous permettent pas de révoquer en doute cette proposition, que je me reprocherais de m'arrêter à démontrer.

Mais, nous dira encore le ministre, *l'Église primitive n'était pas universelle, puisqu'elle était à peine connue dans quelques contrées. Elle ne l'était pas du temps de Libère, où la chrétienté avait disparu dans les flots de l'hérésie.* Si cette difficulté était réelle, M. Puaux aurait à la résoudre comme nous ; car il est

forcé d'admettre, en principe du moins, nous l'avons dit, la *catholicité*; il ne saurait la nier sans rejeter le symbole des Apôtres et celui de Constantinople; il professe un si grand respect pour la Bible, qu'il ne peut non plus s'empêcher d'admettre cette parole du Sauveur : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*; — *Sur cette pierre je bâtirai mon Église*, *et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*. Nous serions donc en droit de lui demander à lui-même de vouloir bien concilier ces vérités certaines et qu'il ne peut nier, avec ses assertions touchant la *primitive Eglise* et l'*hérésie d'Arius*, et de se mettre d'accord avec ses croyances. Mais puisqu'il s'y refuse, et ne semble pas bien solidement assis sur ses principes, je vais essayer de lui faire comprendre comment nous entendons la catholicité de l'Église.

La catholicité, relativement à l'*étendue* et aux *lieux*, ne suppose pas nécessairement que la religion catholique soit partout la religion dominante : non; *Dieu était connu dans la Judée*, dit le prophète; mais combien de nations étaient alors plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie! Et qu'était la Judée, relativement au reste de la terre, où la raison, obscurcie par les passions, ne répandait plus qu'une lueur pâle et incertaine sur les vérités les plus claires? Si l'on prétendait soutenir qu'en vertu de la catholicité *tous les peuples* doivent, *de fait*, connaître la religion catholique, on devrait nécessairement étendre ce privilége *à tous les individus*; et ainsi on se mettrait en contradiction manifeste avec la vérité; Jésus-Christ, dans cette hypothèse, n'aurait pas pu attendre quatre mille ans pour s'incarner, il aurait dû le faire aussitôt après la chute

de l'homme. Mais il n'en est pas ainsi, et en voici la raison. Le péché, en blessant l'homme profondément dans sa nature, ne lui a pas enlevé cependant la faculté de connaître Dieu et ses devoirs essentiels; sa raison, quoique obscurcie, lui fait discerner ce qui est bien de ce qui est mal ; sa conscience l'avertit lorsqu'il commet une faute, et la loi naturelle, gravée au fond de son cœur, ne lui permet pas d'ignorer entièrement ce qu'il doit à Dieu, à ses semblables, ce qu'il se doit à lui-même. S'il était fidèle à cette lumière, s'il obéissait à cette voix, Dieu multiplierait ses grâces et lui viendrait en aide. Il est libre, il peut éviter le mal et faire le bien, car jamais Dieu ne le laisse sans secours, et jamais l'homme n'est nécessité au péché.

On peut donc dire que, dans cet ordre de choses, la perte de l'homme ne vient que de lui : *Perditio tua Israel* (Os., 13), et l'homme ne peut imputer son malheur qu'à sa faute. Dieu a donc pu sans injustice le laisser dans cet état. Ce que Dieu a pu faire avant l'Incarnation, il le peut sans doute encore après, car la condition de l'homme n'a pas changé : il est essentiellement un être raisonnable, intelligent; les premiers principes de la loi naturelle lui sont connus; leur observation serait pour lui le gage d'une grâce toujours plus abondante, d'une lumière plus vive; la violation de ces obligations essentielles est donc un crime volontaire et libre que l'homme doit s'attribuer, ainsi que la peine qui en est le châtiment.

Dieu cependant, outre cette lumière et ces ressources que l'homme trouvait dans une nature qui, pour être viciée, n'était pas cependant entièrement corrompue, a voulu lui ménager de tout temps un moyen ex-

térieur et visible qui lui facilitât son salut. Il s'est choisi, il a conservé dans le monde un noyau de serviteurs fidèles, une société religieuse qui, gardienne des véritables doctrines et des croyances légitimes, brillant comme un soleil au milieu des ténèbres de l'ignorance, protestât contre les erreurs et les vices qui souillaient la terre, et montrât sans cesse aux hommes le chemin du ciel en prêchant la *vérité* et la *vertu*. C'est ce que fit la religion juive avant la venue du Sauveur, tel fut le rôle que remplit la Synagogue.

La venue du Messie a singulièrement perfectionné ce moyen de salut. Les lumières de la révélation ont éclairé tout l'univers dès les premiers temps du christianisme. Le flambeau de la vérité a été présenté à toutes les nations; la croix a été plantée sur les rivages les plus lointains; l'Église a brillé d'un éclat infiniment plus vif que la Synagogue; elle s'est montrée chez tous les peuples; ou si quelques îles perdues dans l'immensité de l'Océan, quelque terre sauvage n'a pas encore reçu la bonne nouvelle, le moment viendra infailliblement pour elle; l'Église est donc réellement *catholique* sous ce rapport. Mais il ne faudrait pas en conclure, ainsi que je l'ai déjà remarqué, qu'elle doit être nécessairement *dominante* partout; les *nations*, comme les *individus*, peuvent la rejeter et refuser de se soumettre à son autorité. Tel est le triste résultat de la liberté de l'homme, ou plutôt de sa corruption et de sa licence. Dieu, dans *sa bonté*, offre la lumière; dans *sa sagesse*, il permet à l'homme de fermer les yeux à ses bienfaisants rayons; dans *sa justice*, il punira ceux qui auront dédaigné cette faveur.

Jamais l'Église n'a été, et nous pouvons dire que ja-

mais (du moins jusqu'au règne brillant qui suivra la chute et la ruine de l'Antechrist), elle ne sera sur la terre *catholique*, dans ce sens que tous les hommes en fassent partie, parce qu'il y a toujours eu, et qu'il y aura toujours des malheureux qui s'obstineront à être les jouets de l'erreur et les esclaves de leurs passions. Mais toujours aussi il y a eu, et toujours il y aura pour toute personne de bonne volonté le moyen de connaître la société que Dieu s'est choisie pour être la mère et la nourrice des saints; et si tous les hommes ne sont point par *le fait* ses enfants, tous pourraient, et *en droit*, tous devraient l'être. Tel est le sens dans lequel nous entendons le mot de *catholicité*.

Ce ne peut être sérieusement que M. Puaux avance que la chrétienté avait disparu dans les flots de l'hérésie, du temps de Libère.

Un mot d'explication suffira pour faire évanouir cette allégation mensongère. Une formule avait été rédigée au concile de Rimini, dans le but de réconcilier les deux partis dans une même profession de foi. On y supprima le terme de *consubstantiel*, qui avait été consacré par le concile de Nicée, pour exprimer l'identité de nature et de substance du Fils de Dieu avec son Père. Le parti des Ariens s'efforça de prouver qu'il ne s'agissait que d'un mot, et qu'on ne niait pas pour cela la divinité du Verbe; et quelques évêques catholiques, vaincus par la violence, consentirent à souscrire cette formule, où il était dit que le Fils est *semblable* à son Père *en substance*, ou *semblable en toutes choses*, ou *semblable selon les Ecritures*, expressions qui avaient un sens très-catholique, qui étaient entendues dans ce sens par tous les évêques catholiques, mais qui avaient,

dans la pensée des Ariens, une signification différente. Plus tard, ceux que l'on avait amenés, presque malgré eux, à laisser supprimer le mot de *consubstantiel*, reconnurent qu'on se prévalait de ce retranchement; ils comprirent la supercherie dont ils avaient été les dupes; ils se repentirent de leur faiblesse. Voilà le fait.

En somme, 1° le nombre de ceux qui souscrivirent cette formule était peu considérable, en comparaison des évêques orthodoxes; 2° de plus, on peut dire avec certitude qu'un grand nombre de ces évêques, prétendus hérétiques, ne l'étaient pas du tout; 3° la parole de saint Jérôme : *L'univers Chrétien s'étonna d'être Arien*, que l'on fait valoir pour exagérer l'étendue du mal, prouve le contraire, et nous montre bien que, dans la pensée du saint docteur, ce mal n'était pas intime, qu'il y avait plus *d'apparence* que *de réalité*, et que la plupart de ceux qui souscrivirent ces formules de foi, où le poison de l'arianisme se trouvait caché, les souscrivirent dans un sens orthodoxe, et ne furent rien moins que des hérétiques par le cœur et par les sentiments, quoique certaines expressions prêtassent à une interprétation erronée. Ainsi donc, alors comme toujours, l'oracle divin fut accompli : Jésus-Christ est demeuré avec son Église, et l'erreur n'a pu prévaloir.

Mais ce n'est pas simplement la catholicité *de fait* que nous devons considérer. Il existe, nous l'avons dit, une obligation grave pour tout homme d'entrer dans le sein de l'Eglise : *Qui non crediderit condemnabitur.* Il existe un devoir impérieux pour l'Eglise de travailler à faire entrer tous les hommes dans le bercail du divin Pasteur : *Docete omnes gentes.* Or cette double obligation se rapporte à l'Eglise catholique romaine.

Seule, en effet, elle se produit aux hommes avec cette *autorité divine* qui commande le respect, qui exige la soumission, qui demande et obtient la *foi* et l'*obéissance*. Le protestantisme ne peut faire un crime à qui que ce soit de ne pas croire à son enseignement, et de ne pas accepter ses dogmes, puisqu'il renvoie chacun au tribunal de sa conscience et à son sens privé.

Catholique dans son *enseignement*, seule elle enseigne toujours, elle enseigne *toutes les vérités révélées* et sans altération, elle enseigne en tous lieux et par la bouche de ses ministres *les mêmes vérités* : « *Ecclesia catholica vocatur*, dit saint Cyrille, *quia docet catholicè, hoc est universaliter et sine ullo defectu vel differentiâ, omnia dogmata* (*Catech.*, 18). »

Catholique dans sa foi, ce n'est que dans son sein *que l'on croit ce qui s'est cru partout, toujours et par tous* : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*, dit saint Vincent de Lerins ; et c'est là, ajoute-t-il, être proprement et réellement Catholique : *Hoc est enim verè propriègue Catholicum.* » — « Nous aurons pour nous l'*universalité*, poursuit-il, si nous confessons comme seule véritable la foi que professe l'Eglise par toute la terre ; nous aurons l'*antiquité*, si nous ne nous écartons pas du sentiment de nos pères ; nous aurons l'*unanimité*, si dans cette sainte antiquité nous nous attachons au sentiment commun de tous ou de presque tous les docteurs et les prêtres Catholiques : *Sequemur autem universitatem hoc modo, si hanc unam fidem veram esse fateamur quam tota per orbem terrarum confitetur Ecclesia ; antiquitatem verò itâ, si ab iis sensibus nullatenus recedamus quos sanctos*

majores ac patres nostros celebrasse manifestum est; consensionem quoque, si in ipsâ vetustate, omnium, vel certè penè omnium sacerdotum pariter et magistrorum, definitiones sententiasque sectemur (*Commonit.*, c. III).

Catholique dans *l'acceptation entière des volontés et des préceptes* de Jésus-Christ, comme dans ses désirs et sa tendance à une perfection sans borne, seule l'Eglise garde avec soin *toutes les recommandations* de son divin maître, elle inculque aux hommes et *ses préceptes et ses conseils*; elle les exhorte à accomplir fidèlement *tout ce qu'il a commandé : Docentes eos servare quæcumque mandavi vobis* (*Matth.*, 28); elle les invite à la plus haute perfection.

Catholique dans ses moyens de salut, seule elle offre dignement et convenablement, pour le salut de tous les hommes, le grand sacrifice dont la valeur est infinie; seule elle administre avec sagesse et discernement, avec toutes les dispositions convenables de la part de ses ministres et de la part de ses enfants, les sacrements institués par Jésus-Christ, et qu'elle a conservés dans leur intégrité et leur sainteté, sans aucun retranchement et sans altération ni dans la matière ni dans la forme.

Catholique dans sa charité, seule elle étend son *amour*, *ses désirs*, *sa prière* à tous les hommes, ainsi que son action réparatrice et ce travail d'enfantement et de formation que Jésus-Christ lui a confié comme à son épouse.

Enfin *catholique dans sa puissance et son autorité*, seule elle exerce *jusqu'au bout du monde,* son pouvoir *un* et *universel* tout à la fois, en l'appliquant *par le fait* à tous ses membres, à qui elle impose des lois, qu'elle

gouverne et régit avec autorité; et en l'étendant *par le droit* sur toutes les nations, puisqu'elle a mission et devoir de prêcher partout, de baptiser et régénérer tous les hommes, d'absoudre tous les péchés, de lier et de délier en tous lieux, de purifier et de sanctifier les âmes au nom de Dieu, et de communiquer à tous les grâces divines dont elle est dépositaire.

Voilà comment l'Eglise romaine est vraiment *catholique.*

Voyons maintenant ce qu'en ont pensé les Protestants eux-mêmes.

« Le nom d'*Eglise catholique* est véritablement sublime, dit l'un d'eux; c'est le bien commun, universel de l'humanité (JENISCH). »

« Le nom d'*Eglise catholique* date *des successeurs des Apôtres,* lisons-nous ailleurs. Lorsque vinrent se montrer des hérétiques hostiles à la véritable doctrine de l'Eglise, on donna à la véritable et pure Eglise du Christ le *nom de catholique pour la distinguer de l'Eglise hérétique.* »

« L'*Eglise catholique,* dit Menzel, conserva toujours *l'ancienne et grande idée* d'une Eglise chrétienne *universelle* (*Geschischte der Deutschen,* p. 553). » — « Elle a assuré le développement historique, et surtout *l'unité spirituelle du christianisme,* qui autrement se serait *dissoute en des millions de sectes,* et qui, privée d'un véritable appui, aurait perdu la force de s'établir et de se répandre (*Hase Gnosis,* t. III, 1829, p. 224). »

« Il saute aux yeux que le *catholicisme* est plus conséquent que le protestantisme, dit Koppek. »

« La *religion romaine,* remarque un docteur protestant, est basée sur le dogme d'une civilisation surnatu-

relle qui, *embrassant le présent et l'avenir, les générations présentes et les générations futures, ne peut jamais être interrompue*; c'est-à-dire qu'il n'y a pas de discontinuité, puisque autrement cette œuvre sublime, fondée par l'Homme-Dieu, et scellée par sa mort, se trouverait exposée, en passant par les mains des mortels, *à toutes les erreurs et à toutes les altérations des faiblesses humaines, et périrait nécessairement* (Docteur A. F. Gfrorer, *Kritische Geschichte des urchristenthums*, e I, préf., p. 15). »

« Nous, Protestants, remarque encore Marheinecke, quand nous contemplons ce merveilleux édifice depuis ses fondements jusqu'au comble, nous ne pouvons nous empêcher d'avouer que la base posée, il n'y a pas de doctrine qui ait été édifiée avec plus d'art, de pénétration et de logique dans toutes ses parties et dans tous ses détails. C'est un système qui n'a pas à craindre la critique la plus rigoureuse de la plus profonde science (Marheinecke, *Symbolik*, 1810). »

« Il est impossible, dit Wolters, de méconnaître *dans la conservation de l'Eglise catholique*, en dépit de toutes les puissances infernales, *un miracle de la Providence divine* (Wolters). »

« La religion catholique est en quelque sorte *la religion pratique* : l'adoration de Dieu, le culte des saints, la charité, l'inviolabilité du mariage, la sympathie, l'amour pour ses frères, la joie dans la pauvreté, l'obéissance, le dévoûment, *tout cela imprime au catholicisme le caractère de la vraie religion* (Novalis, *Moralische ansichten S. Schriften*, 1826, p. 52). »

Je pourrais multiplier sans fin ces citations; mais à quoi bon? D'après ces quelques témoignages, il conste que de l'aveu même des Protestants :

1° Il y a une Eglise *catholique* qui date des *successeurs des Apôtres;*

2° Que ce nom de *catholique* la distingua toujours et la distingue encore des *hérétiques;*

3° Que c'est elle qui a *conservé l'unité du christianisme ;*

4° Qu'elle embrasse les *générations présentes et futures, et qu'elle ne peut être interrompue;*

5° Que sa conservation ne peut *s'expliquer sans un miracle;*

6° Que le *catholicisme est la vraie religion*, et par conséquent l'Eglise catholique la vraie Eglise.

En faut-il davantage pour justifier ma proposition? N'est-il pas évident que ces écrivains, et tant d'autres que je pourrais citer, attribuent toutes ces propriétés à l'*Eglise romaine,* et que par conséquent ils lui font hommage de cette marque de l'Eglise de Jésus-Christ, *de la catholicité?*

Achevons notre tâche, et montrons que le protestantisme ne peut se l'attribuer, et qu'autant il est certain que ce caractère convient à l'Eglise catholiqne, autant il est évident qu'il ne convient qu'à elle. C'est ce que je ferai dans ma prochaine lettre.

Agréez en attendant l'assurance du respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

TRENTE-NEUVIÈME LETTRE.

Vals, 19 mars 1854.

Monsieur,

Ici, je l'avoue, je me trouve comme arrêté, non par la difficulté du sujet, mais par ce degré d'évidence manifeste qui interdit toute discussion sérieuse. En effet, qu'ai-je à prouver? *Que les Eglises protestantes ne sont pas catholiques.* Mais cette vérité ne ressort-elle pas assez de la signification propre de ces deux mots? N'est-il pas aussi difficile d'associer ces deux idées que d'unir ensemble la lumière et les ténèbres, la vérité et l'erreur, le oui et le non, le jour et la nuit?

Ecoutons M. de Gasparin.

« Rien de triste, dit-il, rien de charnel et de mondain, rien *d'opposé au vrai caractère du christianisme*, comme ces barrières terrestres qui emprisonnent encore et séparent l'une de l'autre les fractions de l'Eglise évangélique. Qu'elles tombent enfin devant la foi commune, devant l'amour!... *Que la catholicité, ce caractère de la vérité* auquel on n'a pas droit de renoncer en son nom, *reparaisse au sein du protestantisme* (*Intérêts génér.*, p. 138). »

Reparaisse, ce mot a échappé à M. de Gasparin. Nous voudrions bien savoir quand il a *paru* au sein du protestantisme, ce caractère de catholicité. Ce n'est

pas au temps de Luther et de Calvin ; car le premier dit de lui-même : *Je fus d'abord seul ;* et Calvin nous assure que les *premiers Protestants furent obligés de rompre avec tout le monde* (V. MILNER, *Démonstrat. évangél.*, lettre 30).

Trouvons-nous dans le protestantisme la *catholicité* et l'universalité quant *aux temps ?*

« Mais, dit un auteur protestant, on ne saurait contester qu'il n'existe d'Eglises protestantes que depuis trois siècles (WEINMANN). »

« Nous ne datons que de trois siècles, dit un autre. »

Y trouvons-nous la catholicité pour les *lieux ?*

« Mais le reproche que les Catholiques peuvent nous faire est juste : les Protestants sont *désunis et divisés en une infinité de sectes et de partis* (*Patronus Evangelicus*, 1826). »

Le protestantisme est-il catholique dans la *foi ?*

« Mais qui ne connaît *la variété infinie des sectes entre elles qu'on trouve dans nos confessions évangéliques*, dit Hammer Schmidt ? »

Est-il catholique dans l'*enseignement ?*

« Mais la *confusion* et la *contradiction* la plus constante domine dans tout ce qu'on désigne comme *prédications évangéliques,* dit le docteur F. A. Kothe (*Concordia die Symbol.*, 1830). »

Est-il catholique dans *l'administration des sacrements ?*

Mais nous les avons tous vus successivement rejetés et niés par différents Protestants (V. ci-dessus, p. 181).

Est-il catholique dans *sa doctrine morale ?*

Mais quelle est la doctrine morale de la Réforme ? « Il y a un Dieu, dit Hupfeld, auquel on a ôté toute pro-

vidence spéciale; les physiciens lui disputent l'existence ; il y a un libre arbitre qu'on soumet comme un esclave aux forces prétendues du monde naturel ; il y a enfin une vertu à laquelle manque tout ce qui pourrait lui assurer le succès et lui donner une existence forte. »

« Nos écoles sont tombées dans le paganisme, etc. (Docteur F. Ad. Krummacher). »

Est-il catholique dans sa *charité ?*

Non ; car il nous hait.

Est-il catholique dans *sa prière ?*

Non ; car il ne prie pas pour nous.

Est-il catholique dans *son action*, sa tendance, ses désirs ?

Non ; car où il n'y a pas un principe catholique, il ne saurait y avoir une action catholique.

Est-il catholique dans *son pouvoir*, son autorité, sa hiérarchie ?

Non ; par la raison bien simple qu'il n'y a ni pouvoir, ni autorité, ni hiérarchie dans la Réforme.

Concluons. Donc cette marque de la véritable Eglise ne lui appartient pas, donc elle n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ. En se révoltant, en *protestant* contre l'Eglise, elle a protesté contre l'unité, puisqu'elle s'est *séparée ;* elle a protesté contre la *sainteté*, puisqu'elle s'est révoltée, qu'elle s'est élevée contre Dieu et qu'elle a rejeté son autorité, méprisé ses lois ; elle a protesté contre sa *catholicité*, puisqu'elle a prétendu la condamner.

Le principe même du protestantisme lui ravit tout à la fois et nécessairement *l'unité, la sainteté, la catholicité,* et comme nous le dirons bientôt, *l'apostolicité.*

Toute la théologie du *protestantisme*, toute son histoire, tous ses moyens de défense, mais aussi toute sa réfutation, est dans son *nom*.

Cependant, dit M. Puaux, *cette marque de la catholicité convient tout aussi bien à la Réforme qu'à Rome, car nous avons des missionnaires bien plus nombreux que les vôtres qui annoncent Christ, et Christ crucifié, sur tous les points du globe.*

A cela je réponds : 1° que vos missionnaires sont envoyés, non par l'Eglise, mais le plus souvent par les gouvernements; qu'ils sont poussés sur les rivages étrangers, non par le zèle, mais par la cupidité ;

2° Que ces missionnaires diffèrent autant entre eux dans leur *enseignement*, leur *prédication* et leur *foi* que les nombreuses sectes auxquelles ils appartiennent;

3° Que chacun de leurs prosélytes, s'ils en font, doit se faire à lui-même, dans vos principes, son symbole et sa foi propre, son code moral et sa religion particulière et non *catholique;*

4° Que vos missionnaires, si nous en croyons vos écrivains eux-mêmes, sont peut-être plus nombreux que leurs adeptes, et qu'il y a plus de maîtres que de disciples; que chaque ministre, chaque pasteur n'a pas toujours le bonheur de faire entrer dans le bercail du protestantisme une seule brebis. Je parlerai tout à l'heure de ces succès.

Mais tout cela, comme vous le voyez, ne nous donne pas une haute idée de la *catholicité* de la Réforme.

Enfin, M. le ministre nous opposera-t-il la prétendue *unité* qui règne entre les douze confessions de foi qu'il avoue exister? La raison qu'il en donne est : 1° que *ces douze professions protestent toutes contre l'Eglise catholique;*

2° *Que leur devise religieuse est la Bible; que c'est la Bible qui constitue et assure leur unité religieuse;*

3° *Que les différences qui existent entre les fractions du corps protestant sont légères;*

4° *Enfin que ces variations* sont nécessaires et qu'elles existent dans toutes les sciences.

A ces preuves, que je vous prie, Monsieur, d'examiner avec attention, est-il besoin de répondre après tout ce que nous avons déjà dit?

Un mot seulement pour vous aider à apprécier chacune de ces raisons qui, sans doute, vous paraîtront assez curieuses.

I. Douze confessions de foi. — C'est beaucoup *trop*, là où il n'y a qu'une même foi; c'est *trop peu*, là où chacun doit se faire sa croyance. Je crois que M. Puaux n'a pas bien compté, et qu'il ne lui serait pas bien difficile d'en trouver trente ou quarante; je prétends même qu'il doit compter les confessions par le nombre des Protestants; et je soutiens qu'une confession de foi commune est une inconséquence et un non-sens, une chose contraire au principe de la Réforme (V. *Correspondance*, p. 310). Enfin, s'il suffit de *protester* contre l'Eglise pour avoir l'unité, je lui conseille de s'adjoindre tous les hérétiques qui ont paru depuis le commencement du christianisme, car ils ont tous *protesté* contre quelque dogme.

II. *Il y a unité absolue, parce que la devise est la Bible, rien que la Bible.* Ajoutez donc : *entendue selon le sens de chacun;* et puis consultez l'histoire du protestantisme, et voyez ce que cette liberté d'interprétation a produit (Voy. *Correspondance*, p. 97).

III. *Les différences qui existent entre les fractions*

du corps protestant sont légères (Voy. *Correspondance*, p. 97, et ci-dessus, p. 178, etc.).

IV. *Ces différences existent dans toutes les sciences;* ajoutez *humaines*. Mais dès que vous supposez la révélation divine et la foi, admettre des différences et permettre des variétés, c'est supposer que la vérité est compatible avec l'erreur. Et si ces sciences admettent le *oui* et le *non*, ce n'est pas en tant que *science* et dans ce qu'elles ont de *su* et de *connu*, mais dans ce qui est problématique; ce qui n'est pas science : s'il y avait oui et non sur leurs principes les plus fondamentaux et les plus essentiels, évidemment il n'y aurait plus *science*, et rien ne pourrait être accepté comme vrai et certain.

M. Puaux ne nous parle pas des *articles fondamentaux* qui sont le lien par lequel on a supposé autrefois que toutes les sectes étaient rattachées ensemble. Mais si vous avez besoin, Monsieur, d'un mot d'explication pour vous faire comprendre que ce n'est là encore qu'une vaine fiction, voici ce que je dirai :

1° Qui fixera et déterminera les articles fondamentaux? Personne n'en a le *droit*, et personne aussi n'a *l'obligation* de les accepter.

« Les systèmes des théologiens sur les articles fondamentaux de notre foi, dit Bretschneider, sont tout à fait incertains; chacune de leurs idées peut être défendue; la difficulté principale n'est pas de savoir ce que sont les articles fondamentaux, mais *lesquels le sont* (t. I, p. 54). »

2° Que nous dit l'histoire? Que jamais on n'a pu convenir de ces articles réputés plus essentiels; que les différents partis sont restés avec leurs erreurs propres

et particulières ; que vos synodes ont déclaré la chose impraticable.

« Aucun dogmatiste, dit Fischer, n'a encore pu réussir à formuler *un corps de foi chrétienne,* ou simplement *un dogme* qu'on ne pût attaquer par les armes de la raison. »

3° Qu'il est ridicule de supposer une sorte d'accord sur les articles fondamentaux, quand il n'y a pas une vérité qui n'ait été niée par quelques sectes protestantes, et cela *en vertu du principe* protestant (Voyez ci-dessus, p. 178).

En voilà bien assez pour détruire toutes ces vaines explications.

Concluons donc encore une fois. Le protestantisme n'a pas d'autre *universalité* que celle de l'erreur ; il les admet, les consacre, les approuve toutes en principe ; voilà *sa catholicité*. Pour lui, point *d'hérésie*, dit Schulz : « *Notre Eglise*, dit-il, *tolère les différences d'opinions , elle tolère par conséquent* L'ERREUR. *Nous regardons même comme Protestants et évangéliques*, *bien qu'ils n'aient pas ce nom*, *tous les vieux ennemis du catholicisme*, *c'est-à-dire les hérétiques* (*Wunrster*). » Au fait, le *protestantisme* est la formule générale qui résume toutes les hérésies passées, présentes et futures. Tout hérétique *proteste*, et quiconque *proteste* en matière de foi contre l'Eglise est *hérétique*.

Je termine cette lettre, Monsieur, en vous invitant à jeter un regard attentif sur cette Eglise catholique que vous avez abandonnée, et qu'il vous suffirait de contempler pour l'admirer, l'aimer, et la reconnaître pour votre mère. Permettez-moi d'emprunter encore ici les paroles d'un de vos coreligionnaires :

« Je me demande, dit-il, si une religion qui contribue d'une manière si puissante au bonheur des hommes, n'est pas, dans tous ses préceptes, une religion divine. Combien je suis émerveillé aussi lorsque je songe à *la vieillesse de l'Eglise romaine*, à ses *immenses conquêtes*, aux *splendeurs de son culte*; lorsque je contemple les *édifices magnifiques* qu'elle élève; sa *merveilleuse discipline* qu'on dirait constituée par une sagesse surnaturelle; son *inébranlable fermeté dans les persécutions, l'impuissance de ses adversaires, la vertu et les talents de ses défenseurs, les vices et l'ignorance de ses accusateurs*, la disparition de tant de sectes qui s'élevèrent contre elle; tout cela me surprend et me confond (Fitz William, *Lettres d'Atticus*, p. 52). »

Oh! Monsieur, que ce spectacle que vous avez sous les yeux, et que l'histoire impartiale et vraie vous présente, touche votre cœur! Il en est temps; notre vie se passe et nos jours s'en vont. Heureux celui qui cherche sincèrement la vérité, plus heureux celui qui l'a trouvée; mais plus heureux encore celui qui l'embrasse, qui la pratique et en fait la règle de sa conduite! C'est le bonheur que je vous souhaite, en vous assurant de nouveau du respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Gautrelet, S. J.

QUARANTIÈME LETTRE.

Vals, 21 mars 1854.

Monsieur,

Après avoir parlé successivement de *l'unité*, de la *sainteté* et de la *catholicité* de l'Eglise, nous avons à nous occuper aujourd'hui de *l'apostolicité*; c'est le quatrième caractère auquel on peut reconnaître la vraie Eglise : *Credo in Ecclesiam apostolicam.* Cette note est essentiellement liée aux autres; il est évident, en effet, que si l'Eglise est *une*, elle doit s'identifier avec l'Eglise fondée par Jésus-Christ, et dont les Apôtres furent les premières colonnes et les plus solides appuis; elle doit donc être *apostolique*. Il est évident aussi que si l'Eglise est *sainte*, elle doit nous venir de Jésus-Christ par les Apôtres, que ce divin Sauveur a faits les dépositaires de ses volontés, ses coadjuteurs dans l'œuvre de notre rédemption, et qu'il a chargés d'établir et de gouverner l'Eglise; elle doit donc être *apostolique*. Il est évident enfin que si l'Eglise est vraiment *catholique*, elle doit remonter jusqu'aux temps des Apôtres et se rattacher à l'Eglise primitive; elle doit donc être *apostolique*. Ainsi, les trois autres marques de l'Eglise exigent celle-ci; elles la supposent, elles ne sauraient exister sans elle.

Je remercie avant tout M. Puaux de ce qu'il veut bien admettre l'apostolicité comme marque de la véritable Église ; il me dispense ainsi d'en prouver la nécessité. Aussi bien les Protestants ne la nient pas, ils se glorifient (nous dirons tout à l'heure si c'est avec fondement) d'être *apostoliques*, et ils font remonter d'un trait leur Église jusqu'aux temps des Apôtres. Je remarque seulement ici que M. Puaux restreint *l'apostolicité de l'Eglise à la conformité de sa doctrine avec celle des Apôtres*. Cette idée n'est pas juste ; et restreindre ainsi l'apostolicité, ce serait la renfermer dans de trop étroites limites. Définissons donc d'abord ce que nous devons entendre par cette note ; nous prouverons ensuite qu'elle appartient à l'Église catholique, et enfin nous démontrerons que le protestantisme ne peut nullement se l'attribuer.

1° Avancer que l'Église est *apostolique*, c'est dire d'abord que sa doctrine est la même que celle des Apôtres, et que sous le rapport de *sa foi*, de *sa morale*, de *son culte* et de *ses sacrements*, l'Église est maintenant ce qu'elle était du temps des Apôtres, n'ayant rien changé, rien ajouté d'essentiel à ce qui se croyait ou se pratiquait alors : c'est là l'apostolicité de *doctrine*.

2° Avancer que l'Église est *apostolique*, c'est dire encore qu'elle a été fondée par les *Apôtres*, qu'elle les reconnaît pour ses pères et ses premiers chefs, et qu'elle remonte à eux par une *succession non interrompue* de pasteurs qui ont reçu d'eux : 1° l'ordination ; 2° la juridiction, et qui, investis du *pouvoir* des Apôtres, ayant reçu comme eux une *mission* divine, étant leurs *successeurs*, ayant été établis à leur place comme les ministres de Jésus-Christ et de l'Église, l'ont

gouvernée, régie, et continuent à la gouverner comme eux au nom même de Jésus-Christ, qui les a choisis pour cela.

C'est plus encore, c'est dire 3° que l'Église, ou plutôt la partie active de l'Église chargée de *gouverner* les fidèles, *d'enseigner, de prêcher, d'administrer les sacrements, de paître le troupeau* de Dieu, n'a jamais cessé et ne cessera pas jusqu'à la fin de remplir la *mission* qui lui a été confiée, et que, soit au dedans, soit au dehors, elle exerce son *action* comme l'ont exercée les Apôtres, selon les règles qu'ils ont suivies et qu'ils nous ont tracées. Voilà en quoi consiste *l'apostolicité.*

Mais quelles en sont les *qualités?*

1° L'apostolicité de l'Église ne consiste pas simplement dans un rapport de *similitude* avec l'Église primitive. Voyez cet Etat régi par les *mêmes lois* que l'Etat voisin : même *jurisprudence*, mêmes *peines*, mêmes *dispositions* civiles et judiciaires. Est-ce seulement ainsi que la société catholique actuelle est semblable à l'Eglise primitive, et qu'elle est apostolique? Non; ce ne serait là qu'un rapport de *similitude, de ressemblance;* mais au fond leur existence serait entièrement indépendante.

2° Elle ne consiste pas simplement dans une *relation d'origine.* Voyez ce vieillard vénérable environné d'une famille belle et nombreuse; ses enfants, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants forment autour de lui comme une couronne; c'est presque le même sang qui coule dans leurs veines; tous le reconnaissent pour leur père, tous viennent de lui. Est-ce seulement ainsi que l'Église actuelle tient aux Apôtres et qu'elle est apostolique? Non; ce ne serait qu'une relation *d'origine* et de *descendance.*

Il y a donc plus, et il nous faut trouver un rapport plus intime, des liens plus étroits ; ce n'est pas assez de la *ressemblance*, ni de la *descendance* ou *origine*, il nous faut 3° *identité*.

En effet, l'Église actuelle a été, doit être et sera jusqu'à la fin des temps *apostolique*, dans ce sens qu'elle ne fait qu'*un* avec l'Église primitive, dont elle est la continuation et le développement, et qu'elle reste unie et identifiée avec les Apôtres, comme la branche avec l'arbre qui la porte et la nourrit. Ce sont encore eux qui vivent, qui parlent, qui agissent, qui commandent dans les évêques leurs successeurs. Voulez-vous un exemple ?

Considérez ce magnifique édifice dont les fondements semblent descendre jusqu'au cœur de la terre, et dont le faîte va se perdre dans les nues. Il y a plusieurs étages, plusieurs assises de pierres ; mais il n'y a qu'un édifice. Les mêmes fondements soutiennent tout ; chaque pierre est à sa place. Ainsi, dans l'Église de Dieu, chaque successeur d'évêque vient s'appuyer comme naturellement sur celui qui l'a précédé, et chaque fidèle est une *pierre vivante et choisie* de cet édifice (*I Petr., II*). Car, disait l'Apôtre aux premiers Chrétiens, vous êtes les concitoyens des saints, placés sur les fondements des prophètes et des Apôtres, et reposant sur la pierre angulaire qui est Jésus-Christ (*Eph., II*) ; et toutes ces assises, toutes ces pierres n'ont d'autre appui et d'autre soutien que les Apôtres, soutenus eux-mêmes et appuyés sur Jésus-Christ. Chaque jour voit les murs s'élever plus haut ; mais il n'en reste pas moins un seul édifice qui va se complétant successivement, se perfectionnant, grandissant ; et quoique les as-

sises et les pierres soient nombreuses, il n'y a toutefois qu'un seul *édifice*.

Voyez encore cet arbre immense et colossal : ses racines profondes et vigoureuses se perdent dans les entrailles de la terre, et ses branches, soutenues par un tronc gigantesque s'étendent par tout l'univers; doué d'une immortelle fécondité, chaque jour il prend de nouveaux accroissements, pousse de nouveaux rejetons, étend plus loin ses branches et se couvre d'un feuillage plus épais; il y a bien des branches, bien des rejetons; mais le tronc qui les porte est le même, et les mêmes racines nourrissent et les branches principales et leurs innombrables rejetons, une même sève circule et porte partout la vie et la fécondité. Cette racine, ce tronc unique, c'est Jésus-Christ; ces branches principales, ce sont les Apôtres; les rejetons représentent les fidèles. Il n'y a cependant qu'un même principe de végétation, de fécondité et de vie, un seul arbre : c'est celui dont il est parlé dans l'Evangile, et qui offre un asile à tous les oiseaux du ciel. L'arbre croît, mais il reste toujours le même, *il est un*.

Considérez enfin ce corps rayonnant de santé et de vigueur, qui, des langes de l'enfance, a passé á l'état de l'adolescence et de la jeunesse. Des membres pleins et robustes prennent chaque jour un nouveau degré de force, un sang plus abondant circule dans les veines, les traits se forment et se dessinent d'une manière plus ferme, les facultés se développent, les aptitudes se manifestent et se perfectionnent; une beauté mâle se peint sur le visage. L'accroissement est continuel, le corps cependant reste *un*; il ne fait que prendre un développement qu'il possédait en germe. Ainsi en est-il de l'Église.

« Fidèles à la vérité dans un esprit de charité, efforçons-nous, dit saint Paul, de croître par toutes sortes de moyens dans Jésus-Christ, qui est notre chef, de qui tout le corps, dont les parties sont jointes et unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux et toutes les liaisons qui portent l'esprit et la vie, l'accroissement qu'il lui communique par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin qu'il s'édifie par la charité (*Ephes.*, IV, v. 15) (1). »

L'Eglise est née avec Jésus-Christ; l'Enfant de la crèche a grandi; levain sacré déposé dans la masse de la nature humaine, il a voulu lui communiquer ses divines propriétés. Il s'est uni à nous, non-seulement par la grâce et l'amour, non-seulement par la participation de ses mérites, de ses satisfactions, mais encore en nous rendant participants de son corps, de son sang, de sa vie et de sa divinité. Tout Chrétien par le baptême est devenu un de ses membres et comme une partie de son corps mystique. Mais jusqu'à la fin des temps, Jésus-Christ s'unira ceux qui voudront recevoir ses grâces et subir son influence réparatrice. Ainsi l'Eglise ira croissant « jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude de Jésus-Christ (*Ephés.*, IV, v. 13) (2). » Mais quoique son corps mystique aille

(1) Crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus : ex quo totum corpus compactum, et connexum per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate.

(2) Donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.

grandissant jusqu'à ce que le nombre des élus soit rempli, il sera néanmoins toujours le même corps; le même principe de vie, le même sang, pour ainsi dire, coulera dans tous les membres.

Voilà l'Église, et dans quel sens elle est *apostolique*; la différence des lieux et des temps ne lui ôte pas ce caractère sacré d'*apostolicité* et d'unité. Du centre de la catholicité au bout de l'univers, malgré la diversité des nations et la distance des lieux, les mers qui séparent les peuples, il n'y a pas plusieurs Eglises, il n'y en a qu'une seule. Depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, ou plutôt depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, il n'y a eu et il n'y aura qu'une seule Eglise, un seul et même corps de Jésus-Christ.

Résumons-nous. L'Église est une société dans laquelle sans doute il y a une vie intime, un code, des lois, des règlements, mais où nous trouvons aussi un gouvernement, un pouvoir, des chefs, des ministres exerçant leur autorité, une mission à remplir, une action propre; car Jésus-Christ l'a établie sous la forme d'un royaume. Or, dans tout royaume, il y a des inférieurs et des chefs qui gouvernent, et chacun d'eux a son action propre et ses fonctions.

Ce n'est donc pas seulement la *doctrine* des Apôtres qui doit passer à l'Église, y demeurer toujours, y être gardée inviolablement; ce n'est pas seulement l'unité d'une *même foi*, d'une *même morale*, d'un *même culte*, des *mêmes sacrements* qui doit identifier l'Église actuelle existante avec l'Église primitive.

C'est encore le *pouvoir*, l'*autorité* des Apôtres, comme chefs de l'Église, qui doit passer et se transmettre à leurs successeurs; car Dieu, dit saint Paul, a éta-

bli les évêques pour gouverner l'Église de Dieu : ***Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.*** De là le pouvoir de faire des lois et des règlements de discipline, d'exercer une sainte vigilance sur le peuple fidèle : ***Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri*** (*Hebr.*, XIII). De là aussi le pouvoir de reprendre, de corriger les pécheurs, de condamner les hérétiques, etc.

Ce sont de plus les *différentes fonctions* confiées aux différents membres chargés de travailler directement au bien du corps mystique du Sauveur.

« Lui-même a donc donné à son Église quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être évangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ (*Ephes.*, IV, 12, 13) (1). »

Doctrine, *pouvoir, action* ou ministère *apostoliques*, voilà donc les trois éléments qui constituent *l'apostolicité*. Nous ne prouvons pas la nécessité de *l'apostolicité* de la *doctrine*, puisqu'elle est admise par le ministre.

Pour *l'apostolicité du pouvoir* qui doit appartenir aux successeurs des Apôtres il faut 1° que ces ministres soient *choisis* de Dieu et *consacrés* par *l'ordination* à l'exemple des Apôtres.

Il faut 2° qu'ils reçoivent *leur mission* ou immédiatement ou médiatement de Dieu.

---

(1) Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios autem pastores et doctores ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi.

1° La nécessité de l'*élection* divine, de la consécration, de l'*ordination* pour être les ministres de Dieu, repose sur cette *sentence* de l'Apôtre : « Nul ne s'attribue à soi-même cet honneur; mais il faut y être appelé de Dieu comme Aaron. Jésus-Christ ne s'est point élevé de lui-même à la dignité de Souverain-Pontife; mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui (1). »

Elle repose sur la *raison* même, qui nous enseigne que les ministères de l'Eglise, ne pouvant s'exercer sans un pouvoir divin qu'il n'appartient qu'à Dieu de communiquer, il n'est pas permis au premier venu de s'y ingérer; car la participation de ce pouvoir étant une chose libre de la part de Dieu, personne ne peut se l'attribuer de lui-même. N'est-ce pas au Roi à choisir ses ministres et à leur donner l'autorité qu'il juge à propos? Quiconque s'arrogerait un certain degré d'autorité dans l'Etat, et prétendrait exercer quelque pouvoir sans l'invitation et contre la volonté du roi, n'encourrait-il pas son indignation?

Elle repose, cette vérité, sur la *pratique constante* de l'Eglise, au temps même où nos adversaires veulent bien la reconnaître pour *apostolique*. En effet, dans les quatre premiers siècles, *la consécration épiscopale, l'ordination sacerdotale* ne furent-elles pas, non-seulement usitées, mais encore regardées comme nécessaires? N'est-ce pas l'ordination qui conférait aux ministres de l'Eglise l'autorité et les pouvoirs qu'ils exer-

(1) Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron. Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret, sed qui dixit ad eum, etc. (*Hebr.*, v. 4, 5).

çaient ensuite sur le *peuple?* Aurait-on regardé comme légitime un pasteur qui n'aurait pas été ordonné, et ses actes, ceux du moins qui supposent l'ordination, n'auraient-ils pas été regardés comme invalides, s'il ne l'avait pas reçue?

Elle repose, cette vérité, sur l'*aveu même de nos adversaires :* « Nous croyons, disent-ils (*Profess. de foi*, art. 26), que l'*ordre* de l'Eglise qui a été établi en son autorité doit être regardé comme sacré et inviolable, et partant que l'Eglise ne peut subsister, sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner, lesquels on doit honorer et écouter en révérence. »

« L'ordre, dit un auteur protestant, repose sur la parole de Dieu : *De même que Dieu m'a envoyé je vous envoie*... L'élément de l'ordre est l'imposition des mains épiscopales (*Die regensb. theologen in actis Ratisb.*). » « Que si, comme Calviniste ou Presbytérien sévère, on pense qu'il y a un abîme insurmontable entre le visible et l'invisible, et si malgré cette idée fixe on veut passer pour un Chrétien apostolique, il faut torturer l'Ecriture et l'histoire ecclésiastique jusqu'à ce qu'elles se renient l'une l'autre, ou qu'elles exhalent le dernier soupir. Mais si on a compris que l'ordre est une institution apostolique, on n'est guère tenté de regarder l'état de prêtre dans l'Eglise du Christ comme une simple fonction scholaire (Gruntvig). »

Elle repose enfin sur la *parole divine*, sur la *pratique* de Notre-Seigneur (*Joan.*, XX, 22) et des Apôtres (I *Tim.*, IV ; II *Tim.*, I). Oui, l'*ordination* est nécessaire dans l'Eglise véritable ; car là où il n'y a pas d'ordination, il n'y a pas de prêtre ; là où il n'y a pas de prêtre, il n'y a pas de sacrifice ; et là où il n'y a

pas de prêtres, pas de sacrifice, il n'y a pas d'Eglise, dit saint Jérôme : *Ubi nullus est sacerdos nulla est Ecclesia.*

Ce n'est pas tout, il faut 2° que ces ministres aient *mission* divine pour prêcher, conférer les sacrements, gouverner l'Eglise et diriger les fidèles avec autorité ; qu'ils aient *pouvoir, juridiction.* — En effet l'ordination et la juridiction, ne sont pas essentiellement liées entre elles, et il peut se faire quelquefois que la succession dans l'*ordre* existe réellement, sans que cependant il y ait succession dans la *juridiction.*

Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie, dit Jésus-Christ : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés? dit saint Paul : *Quomodo prædicabunt nisi mittantur* (*Rom.*)? Cette mission peut être donnée, cette juridiction conférée, ou par la voie *ordinaire*, c'est-à-dire par la concession et la délégation de ceux qui ont autorité dans l'Eglise, ou par une voie *extraordinaire*, quand Dieu la confère par lui-même. Mais dans ce cas même la mission devrait être prouvée par quelques *miracles* qui attestent que c'est vraiment la volonté de Dieu, et soumise au contrôle du pouvoir établi de Dieu, pouvoir toujours subsistant, et qui, étant divin dans son origine et ses propriétés, ne peut être en opposition avec la volonté de Dieu. Sans cette condition, nous serions nécessairement le jouet du premier fanatique à qui il plairait de dire que Dieu l'envoie.

Cette vérité est si claire, et la nécessité de la *mission* pour prêcher, enseigner, administrer les sacrements est si évidente, que Luther lui-même se servait de cet argument contre Muncer, Storck et leurs disci-

ples. Voici les questions qu'il voulait qu'on leur adressât : « Qui vous a conféré la fonction de prédicateur, et qui vous a chargés de prêcher? S'ils répondent que c'est Dieu, que les magistrats leur disent alors : Prouvez-nous-le par quelque miracle évident, car c'est ainsi que Dieu fait connaître sa volonté quand il change les institutions qu'il avait précédemment établies (Sleidan, *De stat. relig.*, l. V). »

La nécessité de la *mission et de la juridiction* repose également sur la pratique constante de l'Eglise. Même dans les quatre premiers siècles que nos adversaires reconnaissent comme *apostoliques,* l'histoire est là pour le dire, c'est le Souverain Pontife qui envoie les évêques et qui leur assigne et circonscrit les évêchés; ce sont les évêques qui envoient les simples prêtres et qui déterminent les limites dans lesquelles ils doivent exercer leur juridiction. Toujours il y a eu sous ce rapport dépendance; et c'est du chef suprême que découla en tout temps tout pouvoir, toute autorité.

Cette vérité est reconnue même par les Protestants : « L'Eglise, dit Grotius, est un corps composé de plusieurs membres réunis sous l'évêque de Rome; cela découle du principe de la suprématie que Pierre, d'après l'institution de Jésus-Christ, avait sur tous les autres Apôtres (*In consultat. G. Cassandri*, p. 51). »

« La hiérarchie épiscopale fut la hiérarchie primitive de l'Eglise chrétienne, dit Horst; devons-nous y retourner? Nous ne devrions plus élever cette question; elle est assez résolue par ce qui a été dit. »

« Les pasteurs qui, secouant l'autorité que le Fils de Dieu donna à ses Apôtres et aux évêques, prêchent et confèrent les saints sacrements de Jésus-Christ, ne sau-

raient être considérés comme véritables prêtres de l'Evangile (WIX, p. 72, etc.). »

Reste 3° l'apostolicité *d'action*, l'apostolat du zèle.

Ainsi *choisis, consacrés ou ordonnés, envoyés*, les ministres de l'Eglise agissent avec autorité; ils ont avec eux Jésus-Christ, ils parlent en son nom; c'est en son nom qu'ils confèrent les sacrements; c'est en qualité de ses ambassadeurs qu'ils vont aux extrémités de la terre porter son Evangile et intimer ses ordres. Ce qu'ont fait les Apôtres, ces premiers envoyés du Dieu sauveur, leurs successeurs le font, parce que eux aussi sont *envoyés*. Disons mieux, eux aussi sont apôtres et doivent l'être, puisque ce mot signifie la même chose qu'*envoyé*, et l'on voit ainsi parfaitement comment l'Eglise est vraiment *apostolique*. En effet, la parole de Jésus-Christ : *Voici que je vous envoie; allez, enseignez toutes les nations*, doit se réaliser jusqu'à la fin des temps. Ce qu'il a dit, son vicaire le dit, le répète chaque jour et le dira jusqu'à la fin du monde.

Chaque évêque, dans les limites de sa juridiction, le répète à son tour; et cette parole sacrée communiquera jusqu'à la fin, à tous les envoyés du Christ, la divine impulsion.

Nous comprenons maintenant ce mot *Eglise apostolique*. Les Apôtres sont les *fondements* de l'édifice et les colonnes de la vérité qui le soutiennent; mais saint Pierre, avant tous, comme le vicaire de Jésus-Christ, est le représentant visible de celui qui est la vérité même, et la pierre contre laquelle ne prévaudra jamais l'erreur ni l'hérésie. Sur ce fondement *apostolique*, tout repose; sur cette même base ferme, inébranlable, l'édifice tout entier s'appuie, et c'est de là qu'il tire sa

solidité et son éternelle immobilité. Les Apôtres sont *chefs;* mais Pierre est le premier; leur autorité demeure et se transmet dans les évêques et les pontifes; du chef de la chaire apostolique vient tout pouvoir, et c'est de sa plénitude que les autres reçoivent. Les Apôtres sont *centres*, mais Pierre surtout. C'est de ce centre que tout rayonne encore; c'est de là que part l'action, que dérive le mouvement propre au corps hiérarchique.

Voilà *l'apostolicité* de l'Eglise et dans quel sens elle vient des *Apôtres*, voilà comment elle tient à eux par les liens les plus étroits; elle vit de leur vie; elle est gouvernée par eux, elle reste soumise à leur autorité; elle est une avec eux comme le corps est un avec le chef qui le commande, et l'édifice avec le fondement qui le soutient.

Après avoir ainsi défini et expliqué ce que nous entendons par ce mot : *Je crois l'Eglise apostolique,* je dois maintenant prouver que l'Eglise romaine, l'Eglise catholique est vraiment *apostolique* dans le sens indiqué; c'est ce que j'entreprendrai de faire dans ma prochaine lettre, avant laquelle je veux vous laisser un instant de repos, en vous priant de me croire toujours,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUARANTE-UNIÈME LETTRE.

Vals, 22 mars 1854.

Monsieur,

Apostolicité de *doctrine*, apostolicité de *pouvoir*, apostolicité *d'action* ou apostolat, tels sont les trois rapports sous lesquels j'ai à considérer aujourd'hui l'Église catholique pour montrer son unité avec l'Eglise primitive. J'aurai satisfait par là à mes engagements, et j'aurai prouvé surabondamment que l'Eglise romaine est vraiment apostolique, puisque M. Puaux renferme l'apostolicité dans l'identité des doctrines professées, et que là aussi pourrait se borner ma démonstration.

Cette apostolicité, il la refuse à l'Eglise catholique, et voici son raisonnement : *L'Eglise romaine*, dit-il, *professe une doctrine directement contraire en bien des points à la doctrine des Apôtres; donc elle n'est pas apostolique.* Et pour prouver sa thèse, il énumère un certain nombre de points dans lesquels, selon lui, existe cette prétendue divergence de doctrines. Je vais les passer en revue, et le lecteur pourra juger lui-même de la solidité des preuves du ministre.

(BROCHURE DE M. PUAUX.)

L'APOSTOLICITÉ.

« Il n'est pas nécessaire, Monseigneur, d'être prêtre ou docteur, pour comprendre que l'apostolicité c'est la conformité à la doctrine enseignée par les Apôtres; en effet,

si l'on vous disait, sans désignation d'Eglise, qu'il en existe une dont le Credo est diamétralement opposé à celui des saints Apôtres, vous n'hésiteriez pas à l'appeler *hérétique*, et vous feriez bien ; et cependant, voyez tout ce qu'un voile sur la tête enlève de lumière aux yeux et au jugement de rectitude. Cette Eglise, qui se proclame chrétienne, tout en foulant aux pieds les enseignements apostoliques, c'est la vôtre. Permettez-moi de vous le prouver, avec autant d'évidence qu'un mathématicien en met, quand il établit que la partie est moindre que le tout, ou que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre... Ma tâche ne sera pas difficile; il me suffit de mettre votre enseignement en présence de celui des saints Apôtres ; ils enseignent :

1° Que l'Eglise est bâtie sur le fondement des Apôtres et des prophètes ; que Jésus-Christ en est le chef et la maîtresse pierre du coin ;

2° Que la parole de Dieu est la lampe de nos pieds et la lumière de nos sentiers; qu'elle est divinement inspirée, et que les hommes doivent la sonder ;

3° Que Dieu seul doit être adoré et servi ;

4° Que le service des statues et des images taillées lui est en horreur ;

5° Que l'interdiction du mariage et des viandes est une invention du démon ;

6° Que le culte doit se célébrer en langue connue ;

7° Que Jésus-Christ ne s'offre pas plusieurs fois, mais une seule fois ;

8° Que tous les fidèles doivent participer à la même coupe ;

9° Que Dieu seul pardonne les péchés ;

10° Qu'il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes ;

11° Qu'il n'y a que deux lieux, le ciel et l'enfer ;

12° Que le baptême qui nous sauve n'est pas le baptême d'eau;

13° Que la convoitise est un péché;

14° Que les deux seuls sacrements institués par Jésus-Christ, sont le baptême et la sainte cène;

15° Que le salut ou la rançon des péchés est l'œuvre de Jésus-Christ mort sur la croix.

» Une Eglise chrétienne souscrirait sans hésiter et avec joie à ces enseignements; non-seulement Rome ne les accepte pas, mais encore elle maudit ses fidèles qui auraient la téméraire audace de les tenir pour vrais; en conséquence elle enseigne :

1° Que la vierge Marie doit être adorée d'un culte d'hyperdulie, et les saints servis d'un culte de dulie, quoique l'Ecriture enseigne qu'il faut rendre *dulie* à Dieu seul;

2° Qu'il faut avoir dans les églises des statues et des images, et leur rendre le culte qui leur convient;

3° Que le mariage des prêtres est une souillure;

4° Que les fidèles, sous peine de péché mortel, doivent s'abstenir de manger certaines viandes aux jours défendus par l'Eglise;

5° Que le culte doit se célébrer en langue latine, que le peuple ne comprend pas plus que le chinois ou le sanscrit;

7° Que Jésus-Christ s'offre chaque jour dans le sacrifice de l'autel;

8° Que le peuple ne doit pas communier avec la coupe;

9° Que le prêtre a le droit de pardonner les péchés;

10° Que les saints sont nos médiateurs;

11° Qu'il y a un purgatoire;

12° Que l'eau du baptême efface les péchés;

13° Que la convoitise n'est pas péché;

14° Que Jésus-Christ a institué sept sacrements;

15° Que l'homme n'est pas justifié seulement par la foi, par la grâce... mais par les sacrements, les pénitences et les œuvres méritoires de la vie éternelle, etc.

» Il est impossible, Monseigneur, de trouver deux doctrines plus opposées que celle de l'Eglise apostolique et celle de Rome; avec la meilleure volonté du monde, il n'est pas possible de croire qu'une communion qui dit *oui*, quand les Apôtres disent *non*, et qui dit *non*, quand ils disent *oui*, soit une communion vraiment évangélique. Je ne vous ai cité que quelques différences qui existent entre votre foi et la foi apostolique; j'aurais pu sans difficulté étendre cette nomenclature, car j'ai compté jusqu'à deux cent vingt-cinq passages des Saintes Ecritures, qui condamnent ce que vous enseignez ou qui enseignent ce que vous condamnez. Vous n'avez donc pas plus l'apostolicité que vous n'avez l'unité et l'antiquité; mais au moins, aurez-vous la sainteté?... c'est ce que nous allons examiner. »

Ainsi donc, les Apôtres enseignent, dit M. Puaux :

1° *Que l'Eglise est bâtie sur le fondement des Apôtres et des prophètes; que Jésus-Christ en est le chef, et le maîtresse pierre du coin* (*Eph.*, II, 20).

C'est vrai. Mais je ne vois pas ce que l'Eglise catholique enseigne de contraire à cette doctrine, que nous admettons tous de grand cœur pleinement et entièrement. Je m'attendais à voir figurer quelque prétention contraire dans les quinze articles mis en opposition avec ceux qui représentent l'enseignement apostolique; j'ai eu beau chercher, je n'ai rien pu découvrir. Je ne pense pas que le lecteur soit plus heureux que moi; en attendant, je me crois autorisé à regarder ce pre-

mier point comme placé là simplement pour faire nombre et produire par son union avec le reste un certain certain effet d'ensemble.

— Les Apôtres enseignent :

2° *Que la parole de Dieu est la lampe de nos pieds et la lumière de nos sentiers ; qu'elle est divinement inspirée et que les hommes* DOIVENT LA SONDER (Ps. 119, v. 106 ; *Jean*, V, 39).

Je cherche encore l'enseignement catholique que M. le ministre met en opposition avec celui des Apôtres ; je ne trouve rien dans les quinze articles. Je pourrais donc encore ici supposer que ce texte n'est là que pour grossir le nombre et faire illusion au lecteur.

Je remarquerai cependant que *l'obligation de sonder* les Ecritures n'est pas exprimée par le texte indiqué de saint Jean. Si on veut s'en convaincre et comprendre mieux ce passage, on peut en voir l'explication dans la *Correspondance*, p. 80.

— Les Apôtres enseignent :

3° *Que Dieu seul doit être servi et adoré* (1 SAM., VII, 3) (à l'exclusion d'*Astaroth* et autres divinités des Philistins).

Voyons ce que l'Eglise va dire de contraire.

Elle enseigne « que la Vierge Marie doit être ADORÉE D'UN CULTE D'HYPERDULIE, et les saints SERVIS d'un culte DE DULIE, *quoique l'Ecriture enseigne qu'il faut rendre dulie à Dieu seul.*

Je ne sais trop où le ministre a trouvé ces expressions, assez peu françaises pour ne rien dire de plus, *adorer d'un culte d'hyperdulie, servir d'un culte de dulie.*

L'Eglise catholique, Monsieur, réserve son *adoration*

pour Dieu seul, à lui seul elle rend le culte suprême par lequel elle reconnaît sa souveraine dépendance de son Créateur et la grandeur infinie du maître de toutes choses. Quels que puissent être les termes dans lesquels elle rend hommage à Marie, Mère de Jésus, et aux saints, ils n'expriment pas, ils ne sauraient exprimer, dans sa pensée, le culte *d'adoration*, mais simplement la vénération, le respect qu'elle professe pour les amis et les serviteurs de Dieu, quand elle s'adresse aux saints; à la mère de notre Rédempteur, quand elle s'adresse à Marie. Mais dans la sainte Vierge comme dans les saints, elle ne voit que des créatures; et sachant que tout ce qu'il y a en eux de bon, de respectable et de grand, vient de Dieu, non-seulement elle ne leur rend pas le culte de latrie, qui n'est dû qu'au Seigneur, mais encore les hommages rendus aux saints vont se terminer à Dieu, qui est le principe de leur sainteté.

M. Puaux va être scandalisé, j'en suis sûr. Mais qu'il veuille bien lire les paroles suivantes; elles sont d'Œcolampade :

« Je ne voudrais pas qu'on diminuât la moindre chose au culte de Marie... Jamais, Dieu m'en garde, on n'entendra de moi que j'ai quelque éloignement contre elle, moi qui regarde comme un signe certain de réprobation de ne pas lui porter l'affection qui lui est due. Eh! comment n'aimerais-je pas celle que Dieu a tant aimée, qui a donné au monde son Sauveur, celle que les anges et les archanges vénèrent, qui est devenue l'avocate du genre humain, et qui est appelée reine de miséricorde? O clémence divine! ô bonté immense de Dieu, qui a donné une mère si sainte à son Fils, et

à nous une protectrice si puissante en toutes choses (*Discours sur tous les saints*). »

Ainsi penserait M. Puaux, s'il comprenait bien ce qu'il blâme ; mais le ministre semble ignorer que par la signification même du mot, le culte de *dulie* (δουλος, serviteur) est le culte rendu au serviteur et non au maître. Le mot *hyperdulie*, consacré pour exprimer le culte dû à Marie, nous rappelle qu'elle est supérieure à tous les autres *serviteurs* de Dieu, quoiqu'elle-même se nomme sa *servante*, et que, sa qualité de *mère de Dieu* l'élevant bien au-dessus des autres saints, les hommages que nous lui rendons doivent être plus distingués, puisqu'ils doivent être en rapport avec l'excellence de la personne qui en est l'objet.

Quant aux prières que nous adressons aux saints, « il ne faut pas les considérer, dit un auteur protestant, *autrement que ne les considère l'Eglise catholique*, c'est-à-dire ne s'adressant pas aux anges et aux saints comme jouissant eux-mêmes d'une *autorité et d'une puissance divine*, mais seulement comme *intercesseurs pour nous auprès de Dieu*, notre Rédempteur. »

« Les saints, dit un autre, tout embrasés d'amour pour le ciel, doivent prier pour nous. Quel mal peut-il donc y avoir à leur demander de faire ce que nous croyons devoir être agréable à Dieu, lors même que Dieu ne nous l'aurait pas ordonné expressément (MONTAGUE, *Abhandt.*) ? »

Luther s'exprimait plus fortement encore : « Sur l'intercession des saints, dit-il, je pense avoir pour moi toute l'Eglise chrétienne, et *je juge que les saints doivent être honorés et invoqués par nous*. Qui pourrait contredire les choses miraculeuses que Dieu opère, de

nos jours encore, à leurs tombeaux? J'ai dit, j'en conviens, qu'il n'était pas d'un Chrétien de demander leurs suffrages pour les intérêts de ce monde plutôt que pour ceux du ciel; il faut donc les invoquer de manière que le Seigneur puisse l'être par eux (*Correction de quelques articles, par Luther*). »

Ce culte de respect dont les saints sont l'objet n'est donc pas nouveau; il n'est pas condamnable. Il est justifié par les Protestants eux-mêmes (Voyez ci-dessus, *Du culte des saints*, p. 57; voyez aussi p. 240 et suivantes, la différence qui existe entre le culte dû à Dieu et celui que nous rendons à Marie et aux saints).

Je n'insiste pas sur une difficulté que parmi nous un enfant de huit à dix ans, qui sait son catéchisme, pourrait résoudre d'une manière satisfaisante, et dont les Protestants impartiaux savent faire justice.

— Les Apôtres enseignent :

4° *Que le service des statues et des images taillées est en horreur à Dieu* (*Exod.*, XX, 4; *Ps.* XCVII, 7; *Is.*, XI, 11, 17).

Et que dit l'Eglise? Qu'il FAUT AVOIR *dans les Eglises des statues et des images, et leur rendre le culte qui leur convient.*

Je ne sais où M. Puaux a trouvé une loi qui *oblige à avoir dans les églises des statues.*

Je ne sais trop ce que le ministre entend par le *service des statues.*

Ce que Dieu défend à son peuple vivant au milieu des idolâtres, c'est *d'adorer des statues* et de leur rendre des honneurs qui, dans ces circonstances, à cause de la contagion du mauvais exemple, et à raison de la grossièreté du peuple juif, si irrésistiblement entraîné

à pratiquer la superstition des nations infidèles qui l'environnaient, auraient été des *honneurs divins*. C'est là ce qui est défendu aux trois endroits cités. Mais l'Eglise ne défendrait-elle pas aussi *l'adoration des statues ?* Et quand elle permet *de leur rendre le culte qui leur convient*, quel mal fait-elle? Si on se borne à les honorer *comme il convient*, peut-on blâmer ce culte (Voyez ci-dessus, *Du culte des images*, p. 48) ?

« J'ai toujours présent à mes yeux, dit le protestant Ch.-Fr. Schubart, le Franciscain, qui, agenouillé dans le jardin de son couvent devant l'image du Christ, toute sanglante encore du fouet des bourreaux, se leva subitement au moment où j'entrai. Ses yeux étaient rayonnants d'une douce piété.

» — Un magnifique tableau, mon père, lui dis-je.

» — L'original est plus magnifique encore, me répondit-il.

» — Mais pourquoi ne vous adressez-vous pas à l'original ?

» — Il paraît que vous êtes Protestant. Mais sachez que l'art ne fait que seconder mon imagination. Mon esprit séjourne auprès du véritable Christ. Pouvez-vous prier sans avoir une image dans votre âme? Or, ne vaut-il pas mieux que ce soit la main d'un maître qui nous trace le portrait des saints, que notre imagination maladive ?

» — Je n'avais point de réponse à lui faire. »

(*Leben und Gedinnungen*, *Stuttgard*, 1791).

Je doute que M. Puaux en ait une meilleure.

— Les Apôtres enseignent :

5° *Que l'interdiction du mariage et des viandes est une invention du démon* (I *Tim.*, IV).

Qu'enseigne l'Eglise?

1° *Que le mariage des prêtres est une souillure;*

2° Que les fidèles, *sous peine de péché mortel, doivent s'abstenir* de manger certaines viandes *aux jours défendus par l'Eglise.*

1° Quant au célibat ecclésiastique, voyez ci-dessus, p. 65.

Quel crime, en effet, que de ne pas se marier! Je crains bien que saint Paul ne trouve pas grâce aux yeux de M. Puaux, lui qui se glorifie de garder le célibat, qui exprime le vœu (abominable aux yeux du Protestant) de le voir en honneur parmi ceux à qui il écrit, et qui, tout en justifiant le mariage et le déclarant un grand sacrement, lui préfère encore la virginité comme plus excellente et plus parfaite (I *Cor.*, VII).

Tous les Protestants cependant ne sont pas si sévères que le ministre de Rochefort.

Ecoutez l'un d'eux.

« Une chasteté parfaite a été de tout temps quelque chose qui commande le respect (J. Von Muller). »

« La famille, dit un autre, n'est pas compatible avec la vie sacerdotale; elle porte préjudice à la puissance et à l'unité de l'Eglise. Le célibat, en détachant le prêtre des liens de famille, le lie plus fortement au Ciel, au Pape et à son Eglise (Menzel). »

« Il y aurait un véritable avantage pour le sacerdoce, si tous ceux qui veulent se marier *étaient forcés de renoncer aux fonctions ecclésiastiques* (Fessler). »

« Les hommes qui ont fait de grandes choses ont vécu dans le célibat, dit M. Vinet. »

Ecoutez encore.

« Plus d'un candidat, dit un docteur protestant, s'est

avili par une union honteuse. Qui ne verserait *des larmes sur la lâcheté de tant d'ecclésiastiques?* Plus d'un pasteur dans la force de l'âge s'est ainsi vu paralyser dans sa carrière; son énergie a été neutralisée, et il est devenu un *tronc d'arbre pourri* dont on aurait pu dire : Coupez-le; quel bien fait-il au pays (Luc, 13, 17)? La discorde entre le curé et sa femme, les excès de ses enfants, quel sujet de scandale! *Malgré soi, on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il eût mieux valu interdire le mariage aux pasteurs protestants* (*Schalten und Licht im Landprediger stande*, 1826, p. 23). »

« Saint Paul, dit encore un autre Protestant, recommande à tous les prédicateurs du christianisme le *célibat*. L'Eglise catholique a fait de ce précepte une loi, afin que ceux qui sont chargés du salut des âmes ne fussent pas dérangés dans leurs pieux devoirs par des préoccupations d'une nature matérielle, et qu'ils fussent exempts des soucis inévitables de celui qui a femme et enfants (Cobbett, p. 123). »

Qu'en pense M. Puaux, et nous permettra-t-il de nous consoler de ne pas avoir son approbation?

2° Mais *l'abstinence* et le jeûne? Comment ici excuser l'Eglise? L'*Abstinere à cibis* de saint Paul, exprime, je crois, avant tout le *jeûne*. Ces messieurs les ministres ne veulent donc ni *célibat*, ni *abstinence*, ni *jeûne*. Que ne font-ils le procès à Jésus-Christ, qui a donné à son Eglise ce funeste exemple du jeûne, et qui a osé dire à ses Apôtres, en parlant de la virginité : *Que celui qui peut comprendre, comprenne?* Que ne font-ils le procès aux Apôtres qui, dans le premier concile tenu à Jérusalem, ordonnèrent de s'abstenir *des viandes suffoquées, du sang et des viandes immolées aux*

idoles, comme de la fornication : *Ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum*, *et sanguine, et suffocato, et fornicatione* (Act., XV, 29) ?

Que ne s'en prennent-ils à Dieu même, qui, dans l'ancienne loi, avait interdit l'usage de plusieurs sortes de viandes (Voyez au ch. II du *Lévitique*, le détail des animaux dont il était défendu de manger), et qui, jusque dans le paradis terrestre, interdit à nos premiers parents de toucher aux fruits d'un certain arbre, et cela sous peine de mort (*Gen.*, II, 17)?

Dire que l'usage de la viande est *mauvais en lui-même*, ce fut l'erreur des *Encratites*, des *Manichéens*, des *Montanistes*, etc.

Dire que l'abstinence de la viande n'est *d'aucun mérite* devant Dieu, qu'elle est absurde, ce fut l'erreur de *Jovinien;* c'est celle des *Protestants.*

Soutenir que l'abstinence n'est pas *utile* pour dompter la chair et triompher de certaines passions, c'est se mettre en contradiction avec les saints docteurs, avec l'Ecriture elle-même, avec Jésus-Christ, qui, en parlant d'une espèce de démon, nous enseigne qu'on n'en *triomphe que par la prière et le jeûne* (MARC, IX).

« Je m'abstiens de la viande, dit saint Bernard, de peur qu'en *nourrissant trop bien la chair*, elle ne nourrisse aussi *les vices de la chair : Abstineo à carnibus, ne dum nimis nutriunt carnem, simul et carnis nutriant vitia* (*Serm.* 66, *in Cant.*). » Voyez saint Léon, saint Basile, *De Jejunio*, etc.

Les savants en conviennent : *la mortification la plus efficace contre la luxure*, dit Buffon, *c'est l'abstinence et le jeûne.*

Les païens mêmes l'ont reconnu.

« *Le vin et la viande hébètent l'âme,* dit Plutarque (*Trait. du mang. de viand.*). »

Galien promet de rendre chastes ceux qui voudront suivre ses conseils, par rapport à l'abstinence.

Hippocrate, Aristote, Platon, pensent de même.

Porphyre enseigne que les aliments divers du règne végétal sont les plus propres à conserver la santé et à faciliter l'étude de la philosophie (*De l'abst. des viand.*).

Concluons donc que l'Eglise, qui tient le milieu entre l'erreur des *Encratites* et celle de *Jovinien*, et qui, tout en approuvant l'usage de la viande généralement, enseigne néanmoins que l'abstinence, *en certains cas,* est *louable*, *méritoire*, et peut même être *obligatoire* et commandée, l'Eglise, dis-je, est dans le vrai.

— Les Apôtres enseignent :

6° *Que le culte doit se célébrer en langue connue* (I *Cor.*, XIV).

Et l'Eglise, dit le ministre, enseigne que le *culte doit se célébrer en langue latine, que le peuple ne comprend pas plus que le chinois ou le sanscrit.*

A cela je réponds :

1° Que l'Apôtre saint Paul ne parle pas du culte, mais de l'instruction, *ou des paroles adressées au peuple.* Or, il est évident qu'on doit lui parler une langue qu'il entende, sous peine de n'être pas compris.

Dans le culte ou la *prière,* ou plutôt dans la *liturgie, on s'adresse à Dieu,* et non au peuple, et l'on est toujours sûr d'être compris.

Voyez sur ce sujet ce que nous avons dit ci-dessus, page 34.

Ecoutez cependant encore un savant Protestant. Il

serait difficile de mieux justifier cette pratique qu'il ne le fait.

« Quant à l'usage de la langue latine dans le service divin des Catholiques, on a souvent prétendu qu'on se servait d'une langue étrangère, parce qu'on voulait laisser le peuple dans l'ignorance. Mais cet usage aurait pu être expliqué d'une manière plus charitable, par la *prédilection* que les Catholiques romains *ont pour la langue latine*, qui est en quelque sorte une *langue catholique*. On ne doit pas non plus oublier qu'en dehors de la messe, *on dit pour les masses des prières dans la langue du pays*.

« Outre cela, il faut considérer encore que la langue dans laquelle on célèbre le service divin n'est pas un objet de *croyance*, mais une mesure de *discipline*. On a voulu pour ainsi dire *accorder la langue avec le recueillement et la sainteté du lieu*. Et, en effet, jamais je n'ai rencontré un recueillement plus humble et moins dissimulé que chez les Catholiques. Il règne pendant la messe une attention qui devrait servir d'exemple à tous les Protestants. Nous voyons aussi que dans les livres de prières des Catholiques se trouve en regard du latin *la traduction en langue du pays*; qu'ils ont en outre, *pour toutes les parties du service divin*, *d'excellentes prières dans cette même langue*, et qu'on a eu soin, autant que partout ailleurs, que rien dans l'Eglise ne pût troubler le recueillement du fidèle (WIX, page 46). »

— Les Apôtres nous enseignent :

7° *Que Jésus-Christ ne s'offre pas plusieurs fois, mais une seule fois* (*Hebr.*, IX, 28).

Et l'Eglise nous apprend que *Jésus-Christ s'offre chaque jour dans le sacrifice de l'autel*.

Si M. Puaux eût étudié un peu sérieusement la question, il saurait que le *sacrifice de la messe,* dans la doctrine de l'Eglise catholique, n'est pas substantiellement différent de *celui de la Croix.* C'est, en effet, le *même prêtre* qui offre, c'est-à-dire Jésus-Christ; la *même victime* qui est offerte, c'est-à-dire Jésus-Christ; *la fin* pour laquelle ce sacrifice est offert sur l'autel et sur la Croix, est également la même. Il n'y a de différence que dans la *manière* de l'offrir. Sur la Croix, le sang de Jésus-Christ fut réellement répandu; sur l'autel, il ne l'est que mystiquement. Ainsi, le sacrifice de la messe n'est que la représentation, la continuation, la reproduction, le renouvellement de celui de la Croix, et ne forme avec celui-ci qu'un même sacrifice par les raisons que je viens de dire. Il est donc vrai de dire que Jésus-Christ s'est offert une seule fois, sur la Croix et d'une manière sanglante, à Dieu son Père, pour le salut du monde, puisque c'est ce sacrifice *unique* et identique que nous représentons et renouvelons chaque jour, et qui continue à être offert sous une *forme différente.* Ce n'est donc pas déroger à la valeur et à l'excellence du sacrifice de la Croix, puisque toute la valeur que nous attribuons à celui de la messe vient du premier, avec lequel il s'unit et se confond.

Ecoutez sur ce sujet saint Jean-Chrysostome :

« Nous offrons toujours la même chose, *non un agneau aujourd'hui et un autre demain, mais toujours le même agneau*; ainsi *le sacrifice est toujours le même.* Autrement, comme il s'offre en plusieurs lieux, il faudrait qu'il y eût plusieurs Jésus-Christ; mais il n'en est pas ainsi. Il n'y a partout qu'un seul Jésus-Christ; et comme il est tout entier en chaque lieu et qu'il ne forme

qu'un seul et même corps et non plusieurs corps, *par là même il n'y a qu'un seul sacrifice;* car c'est notre Pontife suprême *qui a offert la victime qui nous a purifiés, et telle est la victime que nous offrons nous-mêmes* (*Hom. XVII, in Hebr.*). »

« Que ce soit Pierre ou Paul, ou tout autre prêtre, qui présente l'oblation sacrée, dit-il ailleurs, *c'est toujours la même que Jésus-Christ a présentée à ses disciples,* et que le prêtre fait encore maintenant. Le prêtre d'aujourd'hui n'a rien de moins que les disciples du Sauveur (*Hom. II, in II Timoth.*). »

Voyez ci-dessus, *des Messes basses*, p. 53 et suiv.

Ecoutez encore ce qu'en ont pensé des Protestants :

« Dans le *sacrement de l'autel*, le prêtre est le sacrificateur, et le prêtre suprême est le Christ lui-même qui exercera sa *fonction sacerdotale* jusqu'à la fin du monde... »

» Aucun mérite n'est ajouté à celui de *la mort de Jésus-Christ*, pour la rémission des péchés. *Le mérite est dans l'application du sacrifice,* qui a tout accompli, et dont le fruit est la grâce divine accordée à chacun de ceux qui y participent dignement (Leibnitz, p. 221). »

« Le Christ, dans la sainte Cène, dit Von Meyer, s'offre au Père et à nous comme médiateur, et ce sacrifice est rappelé *chaque fois qu'on célèbre la Cène*, non pas comme un sacrifice *nouveau*, mais comme un sacrifice *perpétuel.* »

— Les Apôtres enseignent :

8° *Que tous les fidèles doivent participer à la même coupe* (Matth., xxvi).

Et l'Eglise enseigne *que le peuple ne doit pas communier avec la coupe.*

Voyez ci-dessus, *Du Retranchement de la coupe*, page 96.

Si, à la dernière Cène, les Apôtres communièrent sous les deux espèces, il n'est fait mention que d'une seule dans saint Luc, XXIV ; *Act.*, II, 42, et XXII, 7, et surtout I *ad Cor.*, XI, 27, où, d'après les interprètes, il s'agit de la communion eucharistique.

Cette objection, du reste, n'a pas paru bien grave à tous les Protestants. Luther reprochait à Carlostad d'avoir placé le christianisme dans des choses de nulle importance, comme *la communion sous les deux espèces* (*Ep. ad Gasp. Gastol.*). »

— Les Apôtres enseignent :

9° *Que Dieu seul pardonne les péchés* (Marc, II, 7). Et l'Eglise enseigne *que le prêtre a le droit de pardonner les péchés.*

Mais, Monsieur, de ce que le roi, dans un état, a tout pouvoir et que toute puissance se résume en lui et découle de lui, il ne suit pas que seul il puisse porter la sentence qui absout ou condamne le coupable. Ce que fait le juge, il le fait en vertu de l'autorité qui lui est conférée, et non par un pouvoir qui lui soit propre et qui lui appartienne essentiellement. Ainsi en est-il du prêtre. Il remet les péchés, mais au nom de Dieu, en vertu d'un pouvoir reçu de Dieu, comme son mandataire, son délégué, son ministre, et d'après ces paroles de Jésus-Christ : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.*

Ecoutez le raisonnement plein de sens et de force que

fait un auteur protestant sur le texte de saint Jean que nous venons de citer ; il serait difficile de dire mieux :

« *A quiconque vous remettrez les péchés, ils seront remis* (Joan., XX, 23). Ce commandement de Dieu, que nous avons sous les yeux, nous ne pouvons pas le mutiler. Dans cette institution, on a désigné clairement trois personnes : 1° la personne du pécheur, dans ces mots : *à quiconque ;* 2° la personne de Dieu, dans ces mots : *seront remis ;* et 3° la personne du prêtre dans ces mots : *à qui vous les remettrez.* Où l'on désigne trois individus, il en faut trois ; où il en faut trois, deux ne suffisent pas. Vouloir en exclure le *prêtre*, ce serait pour ainsi dire *arracher les clefs des mains de ceux à qui Jésus-Christ les a données* ; effacer les mots : *à qui vous les remettrez*, comme s'ils se trouvaient par mégarde dans l'ordre de Dieu, ce serait ravaler cette mission et ce pouvoir, et en faire une cérémonie vaine et inutile (ANDREWS, *Predigt uber Joh.*, 20, 23, *Hofe Jakobs*, I). »

Voyez encore ci-dessus, *De la Confession auriculaire*, p. 87.

— Les Apôtres enseignent :

10° *Qu'il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes* (I *Tim.*, II, 6).

Et l'Eglise enseigne *que les saints sont nos médiateurs.*

Nous venons de parler de l'invocation des saints, ci-dessus (3°), p. 468. Voyez aussi plus haut, le même sujet traité, p. 57.

— Les Apôtres enseignent :

11° *Qu'il n'y a que deux lieux, le ciel et l'enfer* (Matt., XXVI, 46).

Et l'Eglise dit *qu'il y a un purgatoire.*

1° Le passage cité par le ministre regarde le jugement dernier, après lequel nous admettons aussi qu'il n'y aura pas de *purgatoire*; il ne sera plus nécessaire.

2° L'existence du *purgatoire* est évidemment supposée en d'autres endroits (Matt., V, 26).

3° Voyez ci-dessus, *De l'ouverture du purgatoire*, page 94;

« 4° La dogmatique chrétienne, dit Koppen (t. II), est conduite naturellement à adopter un état intermédiaire où ne règne ni la félicité du ciel ni les tourments de l'enfer, c'est-à-dire le purgatoire, où tout espoir d'une meilleure vie n'est pas évanoui. »

5° Nous avons lieu de nous étonner que le ministre retienne *l'enfer* et rejette le *purgatoire*, quand ses confrères, en ce moment même, décrètent, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs, qu'il n'y a pas d'*enfer*, et qu'ils ramènent toutes les peines dues aux pécheurs à un simple *purgatoire.* Comment ignore-t-il des choses si importantes et qui doivent intéresser à un si haut point un bon et zélé Protestant, tel que M. Puaux? Mais que les uns rejettent le *purgatoire* et gardent l'*enfer*, que les autres rejettent l'*enfer* et gardent le *purgatoire*, comme ils l'entendront. A tout prendre, ne vaudrait-il pas mieux encore, puisqu'on est libre, ne garder que le paradis et rejeter tout ce qui nous gêne et ne laisse pas de nous effrayer un peu?

— Les Apôtres enseignent :

12° *Que le baptême qui nous sauve n'est pas le baptême d'eau* (I Pet., III, 21).

Et l'Eglise enseigne *que l'eau du baptême efface les péchés.*

Non, Monsieur, l'Eglise n'enseigne pas que *l'eau efface les péchés*. Elle distingue dans un sacrement :

1° La *matière;* dans le baptême, c'est l'ablution avec l'eau;

2° La *forme;* ici ce sont les paroles sacramentelles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit;*

3° La *grâce* attachée au sacrement, en vertu de l'institution de Jésus-Christ. C'est à *la grâce seule* que nous attribuons l'effet intérieur *d'effacer le péché;* mais cette grâce est attachée au *sacrement* ou au signe *sensible*.

— Les Apôtres enseignent :

13° *Que la convoitise est un péché* (*Rom.*, VII, 7).

Et l'Eglise dit *que ce n'est pas un péché.*

La *convoitise* ou *concupiscence* est cette inclination au mal, triste résultat du péché originel, et qui demeure dans l'homme, même après le baptême et alors que ce péché a été effacé. Cette tendance mauvaise, cette disposition déréglée est un *effet du péché*; c'est souvent la *cause* du péché, elle en est comme le *foyer,* dit le concile de Trente, C'est de plus en soi un *dérèglement,* un vice de notre nature déchue, dégradée et blessée par la faute originelle. C'est dans ce sens seulement qu'on peut l'appeler *péché,* et que saint Paul lui donne ce nom (*Rom.,* VI, 7).

Mais la *concupiscence* n'est pas un acte libre de notre volonté ; ce n'est pas une chose dépendante de nous; elle existe en nous malgré nous; elle y existe même après que nos péchés ont été pardonnés; elle se trouve sur la terre dans les justes et les saints ; non-seulement elle ne procède pas de notre volonté, mais souvent la volonté lui est contraire et opposée. Donc ce

n'est pas une faute dans le sens que l'on attribue ordinairement à ce mot ; donc l'Eglise a raison d'enseigner que la convoitise n'est pas un *péché.* S'il en était autrement, *le péché serait nécessaire* à l'homme ; il ne pourrait s'empêcher de le commettre, puisqu'il ne dépend pas de lui de ne pas avoir la *concupiscence.* Or, *un péché,* qui est vraiment *péché,* qui est imputé à celui qui le commet et qui est *nécessaire*, ce sont là deux idées, il faut l'avouer, que jamais l'Eglise n'a pu associer. Pas plus que l'Eglise, jamais le bon sens n'a admis, et, quoi qu'en disent les Protestants, jamais il n'admettra une pareille contradiction, une pareille folie.

La doctrine du saint concile de Trente, si calomnié par les Protestants, est celle que nous venons d'exposer. « Le saint concile reconnaît que dans ceux qui sont baptisés, il reste encore la *concupiscence* ou le *foyer* du péché ; mais comme la *convoitise* ne demeure que pour leur servir de matière à combat, elle ne saurait nuire à ceux qui ne lui donnent pas leur consentement et qui lui résistent courageusement par la grâce de Jésus-Christ. Le saint concile déclare donc que cette concupiscence, à qui l'Apôtre donne quelquefois le nom de *péché*, n'a jamais été appelé péché par l'Eglise catholique, en ce sens que dans ceux qui ont été régénérés, elle soit *réellement une faute*, mais dans ce sens seulement *qu'elle vient du péché* et qu'elle *incline au péché* (*Sess.* V, *de reform.*). »

— Les Apôtres enseignent :

14° *Qu'il n'y a que deux sacrements institués par Jésus-Christ, le baptême et la Cène* (Voyez les quatre Evangélistes).

Et l'Eglise enseigne *que Jésus-Christ a établi sept sacrements.*

1° Nous voudrions bien savoir où les Apôtres ont enseigné qu'*il n'y avait que deux sacrements.* M. Puaux ne le dira pas; mais pour jeter de la poudre aux yeux, *voyez*, dit-il, les *quatre Evangélistes.* La preuve n'est-elle pas évidente?

2° On peut voir ci-dessus (Découverte des sept sacrements), p. 77, les aveux des Protestants, relatifs à cette matière.

3° L'*Ecriture*, interprétée par les saints docteurs, les *témoignages* sans nombre des *Pères*, la *pratique* et la *fin constante* de l'Eglise, même dans les premiers siècles, et alors qu'elle était encore *apostolique*, selon nos adversaires, ne permettent pas de révoquer en doute l'institution des sept sacrements, et donnent un solennel démenti à M. Puaux, réfuté, nous l'avons dit, par des docteurs de son parti qui le valent bien.

— Les Apôtres enseignent :

15° *Que le salut ou la rançon des péchés est l'œuvre de Jésus-Christ mort sur la Croix* (I Joan., II, 2; IV, 10).

L'Eglise enseigne *que l'homme n'est pas justifié seulement par la foi, par la grâce, mais par les sacrements, les pénitences et les œuvres méritoires de la vie éternelle*, etc.

Il est *vrai* que, selon la doctrine de l'Eglise, l'homme n'est pas justifié par *la foi seule*, et que cette foi, *sans les œuvres*, est réputée *morte.* Jamais l'Eglise, et je dirai plus, jamais le monde, jamais le bon sens n'adopteront ce principe de Luther, que *mille meurtres et mille adultères commis en un jour ne peuvent nous nuire, pourvu que nous croyions en Jésus-Christ.* Toujours le bon sens sera révolté de cette morale protestante :

Pèche fortement, mais plus fortement encore, crois en Jésus-Christ.

Mais il est *faux* que l'Eglise enseigne que nous pouvons être justifiés autrement que par *la grâce.* Seulement nous croyons que cette grâce nous est conférée par plusieurs moyens, et en particulier par les sacrements ; qu'on peut se rendre digne de la recevoir par la prière, la pénitence et les bonnes œuvres, qui, unies aux mérites de Jésus-Christ, reçoivent de cette union une excellence particulière et un mérite infini.

Nous croyons donc que toute grâce, tout mérite, toute satisfaction découlent de Jésus-Christ, et nous viennent par ce divin Sauveur; nous le regardons comme le seul vrai médiateur entre Dieu et nous; mais nous croyons aussi qu'il exige notre concours et notre coopération pour nous sauver.

Nous croyons enfin que non-seulement les bonnes œuvres ne sont pas *inutiles* ou nuisibles au salut, comme vos grands réformateurs l'ont dit, mais qu'elles sont pour nous un *devoir* et une *obligation,* voire même la *pénitence.*

Nous en avons pour garants, sans invoquer d'autres témoignages et d'autres preuves :

1° *Saint Paul*, qui ose dire : *Je châtie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même* (I *Cor.*, IX);

2° *Saint Jean*, qui nous enseigne que les *bonnes œuvres accompagnent ceux qui ont le bonheur de mourir dans le Seigneur,* pour être dans le ciel le titre de leur récompense (*Apoc.*, XIV, 13);

3° *Saint Pierre*, qui recommande aux fidèles de *faire bien attention à assurer leur vocation et leur élection par leurs bonnes œuvres* (II Pet., I, 10);

4° *Jésus-Christ* lui-même, qui nous assure que la preuve de l'amour qu'on a pour lui, c'est la fidélité à observer ses commandements; et qui a laissé échapper ces paroles bien effrayantes pour les contempteurs des bonnes œuvres, qui trouvent beaucoup plus commode de s'endormir dans les bras du vice que de le combattre, et de *croire* à leur salut que de le *faire* : Ce *n'est pas quiconque me dira : Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume des cieux, mais celui qui aura fait la volonté de mon Père* (Matt., VII, 21).

Voilà, Monsieur, les quinze changements que le ministre prétend avoir été faits à la doctrine des Apôtres par l'Eglise catholique.

Ces articles, avec ceux qui composent le *petit tableau* de M. Puaux, et dont plusieurs sont identiques, forment tout le bagage de ce fameux champion. Il n'a pas d'autre batterie à faire jouer.

Vous pourrez facilement vous en convaincre, Monsieur, par la confrontation des différentes brochures du ministre. Il revient sans cesse aux mêmes accusations. Ce sont les mêmes bribes qu'il sert à ses convives avec quelques petites modifications dans l'assaisonnement. Rien de neuf; et à force d'être répétées, ces accusations, mille fois réfutées, finissent par devenir banales, ridicules, méprisables.

N'est-ce pas, Monsieur, le jugement que vous en portez vous-même, et mes explications ne vous ont-elles pas satisfait? Laissez-moi, non seulement l'espérer, mais le croire.

Quoi qu'il en soit, j'ai prouvé *l'apostolicité de la doctrine* dans l'Eglise catholique, par cela même que j'ai renversé tout ce que nos adversaires nous opposent de

difficultés. Il me reste encore à démontrer cette même apostolicité dans son *pouvoir* et dans son *action*. C'est ce que je ferai dans ma prochaine lettre, qui suivra de près celle-ci.

Je suis en attendant, comme toujours,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUARANTE-DEUXIÈME LETTRE.

Vals, 25 mars 1854.

Monsieur,

Ce n'est pas seulement, je l'ai dit, par l'unité d'une *même doctrine* que l'Eglise doit se rattacher aux Apôtres et se dire apostolique, nous devons encore retrouver en elle le pouvoir des premiers envoyés du Christ. L'autorité qu'ils possédèrent comme chefs et pasteurs de l'Eglise doit s'exercer encore; les Apôtres ont dû se survivre et ils se sont réellement survécu dans des successeurs investis de la même autorité qu'eux, et chargés de poursuivre *la même mission*. C'est ce que nous allons voir. Examinons d'abord ce qui regarde la *succession du pouvoir et des chaires*.

I. M. Puaux, qui sans doute serait un peu embarrassé pour trouver dans le protestantisme la suite non inter-

rompue de pasteurs remontant jusqu'aux temps des Apôtres, fait bon marché de la *succession des chaires.*

Elaguer, c'est facile; prouver que cette succession n'était nullement nécessaire, c'était un peu plus difficile. On nous parle bien, il est vrai, de *trente et quelques schismes* qui ont désolé la chrétienté; des *antipapes qui se sont anathématisés;* de *l'Eglise grecque* et de *l'Eglise arménienne*, qui *prétendent à cette succession;* mais je ne vois dans tout cela que des mots; des preuves, j'en cherche et n'en trouve pas.

Notre-Seigneur avait bien prévu qu'il y aurait des *scandales* dans *son Eglise*, puisqu'il les a signalés comme inévitables.

Saint Paul reprochait aux fidèles de Corinthe les schismes et les *divisions* qui existaient parmi eux. Croyez-vous que ces *scandales,* ces *schismes* aient détruit, dans la pensée de l'Apôtre ou dans celle du divin maître, *l'unité de son Eglise?* Non, certes. Des *antipapes* qui s'anathématisent ne font rien à la question; car si ce sont des *antipapes,* ce ne sont donc pas *des papes.* Nous n'avons donc pas à leur fixer une place dans la succession des véritables Pontifes. Quant à l'Eglise grecque et à l'Eglise arménienne, je ne sache pas qu'elles prétendent à *la succession* de la *chaire de saint Pierre.*

Venons plus directement au fait.

Y a-t-il dans l'Eglise catholique une *succession non interrompue* d'évêques et de Souverains Pontifes remontant jusqu'aux Apôtres, jusqu'à saint Pierre? La *consécration* épiscopale, *l'ordination*, s'est-elle transmise fidèlement et sans lacune d'âge en âge, d'évêque à évêque, depuis les Apôtres, depuis Jésus-Christ jus-

qu'à nos jours? *La puissance de juridiction et la mission* se sont-elles également transmises, sans interruption, des uns aux autres, dans tous les siècles, dans toutes les parties du monde?

Voilà la question. Elle n'est pas difficile à résoudre dans l'Eglise catholique.

En effet, 1° sans entrer ici dans des développements hors de saison, n'avons-nous pas le catalogue de tous les papes qui se sont succédé depuis saint Pierre? Est-il une histoire ecclésiastique qui ne fournisse cette liste? Et M. Puaux prétend-il obscurcir cette vérité en nous jetant à la tête les noms de quelques antipapes reconnus et cités comme tels par l'histoire?

2° Est-il un seul de ces Pontifes légitimes formant la chaîne apostolique qui n'ait reçu *l'ordination épiscopale,* et sur qui l'Eglise, d'après l'institution du Sauveur, n'ait fait descendre le Saint-Esprit, ce divin consécrateur, à qui il appartient de consacrer l'évêque, le prêtre, comme il a consacré Jésus-Christ, le Prêtre éternel : *Spiritus Domini super me, propter quod unxit me* (*Luc*, IV)?

3° Chacun des successeurs de Pierre n'a-t-il pas été, en vertu de ses sublimes fonctions, investi du pouvoir suprême, de la *plénitude de la juridiction* qu'il a communiquée ensuite à toutes les autres parties du corps ministériel, selon le degré et dans les limites convenables?

N'est-ce pas du chef de l'Eglise qu'est partie en tout temps la parole sacrée que Jésus-Christ avait entendue de son Père, qu'il avait redite à ses apôtres : *Sicut misit me vivens Pater et ego mitto vos* (*Joan.,* 20), et qui se répètera jusqu'à la fin du monde par le Pape aux évêques, par les évêques aux prêtres? Qui pourrait le nier?

« L'Eglise catholique, dit un écrivain protestant, commence avec Jésus-Christ. Il fit saint Pierre chef de son Eglise. Saint Pierre mourut à Rome ; mais un autre lui succéda, et nous avons la certitude la plus positive que la succession des Pontifes n'a pas été interrompue jusqu'à ce jour (COBBETT, t. I, p. 39). »

Consultez l'histoire, parcourez tous les siècles chrétiens; compulsez les archives de chaque Eglise particulière; voyez surtout les grandes archives de la catholicité, celle de l'Eglise de Rome.

C'est cette vérité si manifeste, si évidente que Bossuet exprimait en ces termes :

« Quelle consolation aux enfants de Dieu, mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que d'Innocent XI (nous dirions, nous, de Pie IX), qui remplit aujourd'hui si dignement le premier siége de l'Eglise, on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ prince des Apôtres; d'où, en prenant les Pontifes qui ont servi sous la loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse; de là jusqu'aux patriarches et jusqu'à l'origine du monde! Quelle suite! Quelle tradition! Quel enchaînement merveilleux! Si notre esprit, naturellement incertain et devenu par ses incertitudes le jouet de ses propres raisonnements, a besoin, dans les questions où il y va de son salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine, quelle plus grande autorité que celle de l'Eglise catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine (*Discours sur l'hist. univ.*, II[e] partie, c. 30)? »

Cette succession non interrompue de *pouvoirs et de*

mission, se personnifiant dans la succession des évêques catholiques, était invoquée dès le second et le troisième siècle, par saint Irénée et Tertullien.

« Quiconque veut connaître la vérité, dit le premier, peut contempler la tradition des Apôtres se manifestant à tous les yeux, par toute l'Eglise. Nous pouvons indiquer les évêques qui ont été établis par les Apôtres et leurs successeurs jusqu'à nos jours (*Adv. hær.*, l. III, c. 3). »

Vos propres écrivains, du reste, affirment cette constante succession.

« La papauté, dit l'un d'eux, n'a cessé de vivre à travers les révolutions continuelles des royaumes et des empires (Cobbett, l. I, p. 40). »

« Saint Pierre mourut comme martyr, environ soixante ans après Jésus-Christ; un autre lui succéda, et nous avons la certitude que jusqu'à ce jour *l'ordre de succession* a subsisté sans interruption. Il est certain que les persécutions auxquelles l'Eglise fut en butte pendant les trois premiers siècles, empêchèrent souvent les évêques suprêmes, les successeurs de saint Pierre, de faire valoir publiquement leur suprématie. Mais ils existèrent toujours; il y eut toujours un évêque suprême, et sa suprématie fut toujours reconnue par l'Eglise, c'est-à-dire par tous les Chrétiens (*Ibid*). »

Ainsi donc, les aveux de vos propres écrivains se réunissent aux témoignages des nôtres pour nous garantir l'existence de cette succession apostolique d'*ordination*, de *juridiction*, de *mission* dans l'Eglise catholique romaine.

Que l'Eglise soit maintenant telle que nous la dépeignent ces auteurs, et qu'elle offre le spectacle de cette

magnifique unité, en ce qui concerne la grâce de *l'ordination,* le pouvoir de *juridiction*, le principe de toute *mission,* c'est ce dont il n'est pas permis de douter à quiconque a des yeux.

Que telle elle ait été dans tous les siècles et depuis le temps des Apôtres, c'est ce que l'histoire atteste, ce que prouvent les écrits des Saints Pères, ce que nos livres de liturgie témoignent. L'arbre apostolique est là debout, chaque siècle le voit étendre ses branches et porter ses fruits.

La puissance de cette hiérarchie, fortifiée par son admirable unité, se manifeste à nous par les décrets des conciles généraux et particuliers, les lettres apostoliques des Saints Pontifes, les règlements des synodes. En un mot, pour quiconque a des yeux et pour tout homme qui a lu l'histoire, il est évident que dans l'Eglise catholique, nous ne reconnaissons qu'un principe de toute *ordination*, un principe de toute *juridiction,* un principe de toute *mission*, et que c'est du chef de l'Eglise, et par conséquent de Jésus-Christ, que tout découle.

II. Un mot maintenant de *l'action* que l'Eglise doit exercer à l'exemple des Apôtres, de cet apostolat sacré qui lui a été confié par son divin fondateur, et qui doit la marquer encore du sceau de *l'apostolicité.*

L'apostolicité de *doctrine* l'établit essentiellement dans la *vérité.*

L'apostolicité de *mission* et de *juridiction*, en lui communiquant le pouvoir et la direction, l'établit essentiellement dans *l'ordre* et la subordination.

L'apostolicité de *zèle* et la *prédication évangélique* l'établit essentiellement dans la *charité* et lui fait pour-

suivre et atteindre le but de la rédemption, continuer et accomplir l'œuvre de Jésus-Christ et des Apôtres.

Il est facile de comprendre d'abord que ce qui fait l'Apôtre, c'est le zèle, et que son action propre, c'est l'enseignement : *Euntes docete.*

Il n'est pas moins évident que la parole adressée aux Apôtres est adressée dans leur personne à toute l'Eglise, à tous les ministres, à tous les successeurs des Apôtres, et que jusqu'à la fin du monde cette parole doit retentir à leurs oreilles : *Euntes docete omnes gentes... Prædicate omni creaturæ.... Ecce ego mitto vos.*

L'Eglise *catholique* doit donc être une Eglise animée par la charité, enflammée par le zèle, et travaillée par le besoin incessant de s'étendre et de se dilater pour faire connaître, aimer Jésus-Christ.

Telle est, Monsieur, l'Eglise catholique.

Oui, le zèle, pour le salut des âmes, c'est sa vie ; c'est par là qu'elle se soutient, par là qu'elle s'agrandit. Aussi est-ce la pensée la plus intime de son cœur, l'objet capital de sa sollicitude et des prières qu'elle adresse continuellement à Dieu, la raison et le but de son travail.

N'est-ce pas là, Monsieur, le caractère de l'épouse de Jésus-Christ, de la véritable Mère des fidèles, de celle à qui Jésus-Christ a confié le soin d'établir son empire, et concevrions-nous une Eglise de Jésus-Christ qui ne travaillât pas à faire connaître ce divin Sauveur, à lui gagner des adorateurs, à prêcher son Evangile ? Aurait-elle son esprit, aurait-elle les dispositions des apôtres, serait-elle *apostolique,* si elle restait indifférente aux maux de l'humanité, à la perte des âmes, à l'offense de Dieu, à l'erreur et à l'aveuglement des nations

ensevelies encore à l'ombre de la mort? Oh! non; elle ne serait ni l'Epouse de Jésus-Christ ni la Mère des fidèles.

Ah! que ne puis-je ici, l'histoire à la main, vous montrer l'Eglise exerçant son divin apostolat depuis plus de dix-huit cents ans sur toutes les parties de la terre! Que ne puis-je vous dépeindre les travaux immenses qu'elle a entrepris, les incroyables efforts qu'elle a faits, les sacrifices auxquels elle s'est condamnée pour détruire le règne et les œuvres du démon : *Ut dissolvat opera diaboli!* Chaque siècle se présenterait avec une armée d'apôtres intrépides, et à leur suite nous apparaîtraient des peuples entiers, heureuses conquêtes de la foi et nobles récompenses de leurs saints travaux.

Parcourant l'univers, nous découvririons partout les traces du missionnaire de l'Eglise catholique, et partout où nous trouverions les vestiges de ses pieds, nous apercevrions aussi les traces de son sang; car quelle terre, quelle île, quel rivage n'a pas été arrosé du sang de ces apôtres de Jésus-Christ?

Je ne veux pas insister sur une idée qui exigerait d'immenses développements, et que son évidence met au-dessus de toute contestation. Je me contenterai seulement de demander ici à M. Puaux :

Qui, au cinquième siècle, *envoya* saint Patrice en *Irlande* et le consacra évêque d'Armach? N'est-ce pas *saint Célestin Ier*, le même qui envoya saint Germain en *Angleterre,* et Palladius en *Ecosse?*

Qui, au sixième siècle, s'occupa encore de la terre des saints et y *envoya* saint Augustin (596)? N'est-ce pas *saint Grégoire-le-Grand*, le même qui envoya saint Wilfrid et saint Willebrod en *Frise* (600)?

Qui *envoya* saint Boniface porter la bonne nouvelle aux peuples de la *Thuringe et de la Germanie?* N'est-ce pas saint Grégoire II (718)?

Qui, au huitième siècle, évangélisa *la Saxe?* — Willehade et Ludger, sous le pape Adrien Ier (780).

Qui, au neuvième siècle, pénétra dans le *Danemark* et *la Suède?* — Saint Anschaise, *envoyé* par Eugène II (826).

Qui, au dixième siècle, chargea saint Adalbert, évêque de Magdebourg, de cultiver la nation des *Slaves?* — Jean XIII (970).

N'est-ce pas encore saint Grégoire VII, qui, au onzième siècle, écrivant au roi de *Norwége*, le priait « d'envoyer à la cour apostolique des jeunes gens nobles du royaume, afin qu'instruits à fond de la loi de Dieu, ils pussent reporter et répandre dans leur pays la science du salut (*Ep.* 1, *Gr.*, t. VII; l. VII, *Ep.*, 13)? »

N'est-ce pas Innocent III qui, en 1210, envoyait les religieux de Cîteaux évangéliser la *Prusse?*

Ne sont-ce pas les religieux de saint Dominique et de saint François, qui, dans le treizième et le quatorzième siècle, pénétrèrent dans la Pologne, la Livonie et la Finlande, etc., etc?

Presque à la même époque, d'autres missionnaires étaient envoyés en Tartarie et jusqu'en Chine.

N'est-ce pas Alexandre VI qui, en 1493, désigna un vicaire apostolique pour les terres de l'Amérique, récemment découvertes?

Jules II, en 1504, désigna trois évêques pour l'île de Saint-Domingue.

Je n'ai pas besoin de dire ce que fit l'Eglise au seizième et au dix-septième siècle pour les missions. Les In-

des, le Japon, la Chine, le Tonking, la Cochinchine le disent pour moi.

Et maintenant encore, qui imprime, entretient, dirige le mouvement religieux dans tous les pays? Qui envoie des évêques et des prêtres au bout du monde?

Ah! Monsieur, n'est-ce pas l'Eglise catholique? Ces missionnaires, ne sont-ce pas ses envoyés? Cet apostolat, n'est-ce pas son œuvre?

Où sont donc les travaux apostoliques de la Réforme? Qu'a-t-elle fait depuis le quatrième siècle, où (si on l'en croyait), l'Eglise catholique aurait cessé d'être la vraie Eglise? Vous me direz peut-être que le protestantisme n'existait pas encore. Je le sais bien, et voilà pourquoi je prétends qu'il n'est pas *apostolique*.

Mais M. Puaux prétend qu'il a toujours existé, et dans ce cas je puis le sommer de nous montrer les œuvres et les preuves de son apostolicité dans tous les siècles.

En vérité, il faut être bien aveugle pour refuser à l'Eglise catholique ce qui lui appartient à tant de titres; et il faut être plus aveugle encore pour attribuer au protestantisme ce qui ne peut lui convenir par tant de raisons.

Voulez-vous savoir maintenant *comment* l'Eglise a accompli cette sainte mission?

Jésus-Christ, en la lui confiant, a dû lui donner les grâces nécessaires pour le succès de cet apostolat. Agissant en son nom, l'Eglise avait besoin de sa puissance. Aussi lui a-t-il promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles: *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus*. Le divin Sauveur avait été persécuté, elle devait l'être; il avait été *un signe de contradiction*, elle

devait être contredite; il avait été *placé pour la ruine et pour la résurrection*, ***le salut de plusieurs.*** Aimé des uns, haï des autres, reconnu comme Dieu et méprisé comme le dernier des humains et un malfaiteur; tantôt honoré et tantôt honni; aujourd'hui proclamé roi, demain mis au-dessous de Barabbas; des humiliations de la croix, de l'obscurité du tombeau, il s'élève enfin à la gloire de la résurrection; mais toujours en passant, il faisait le bien. N'est-ce pas là l'histoire de l'Eglise?

La patience, la douceur, la charité, le sacrifice, le dévoûment le plus généreux, le martyre bien souvent, telles furent les armes du missionnaire; c'est avec ces armes qu'il a conquis le monde. Jésus-Christ avait envoyé ses Apôtres comme des brebis au milieu des loups.

Qu'on me permette de citer ici quelques auteurs protestants, à l'appui de ce que j'ai dit du zèle de l'Eglise.

« L'Eglise catholique, dit un missionnaire anglican, a fait chez tous les peuples des conquêtes et les a conservées jusqu'à ce jour (*Mission. Iowett, London*, 1824, p. 349). »

« J'ai visité, dit un autre, plusieurs missions catholiques, et je dois déclarer que la conduite des prêtres romains est bien différente de celle des missionnaires anglais. Les premiers sont doux et pleins de bienveillance pour les Sauvages, polis et prévenants pour leurs frères d'Europe. Ils ont gagné les sympathies de ceux qu'ils ont convertis. Quoique étant d'opinion différente, en matière de religion, je dois pourtant leur rendre justice sur les heureux résultats qu'ils ont obtenus. Ils ont ramené presque toute la population de l'Amérique du Sud dans le giron de leur Eglise. Les nouveaux

convertis forment le noyau du peuple (Voyez AUSLAND, 1822, n. 239). »

« Le pauvre esclave, écrit le colonel Hamilton, reçoit des mains des prêtres catholiques toutes les consolations de la religion. C'est lui qui le visite dans ses maladies et lui procure du soulagement dans le malheur ; ses lèvres mourantes reçoivent des mains du prêtre les saintes hosties, et dans la lutte de la mort, la dernière voix qu'il entend, c'est celle du prêtre qui murmure ces paroles sublimes : *Pars pour le Ciel, âme chrétienne!* Aussi ne faut-il pas s'étonner que les esclaves de la Louisiane soient tous catholiques, et que la vaste cathédrale de la Nouvelle-Orléans soit remplie de Chrétiens de toutes les classes et de toutes les couleurs, tandis que la communauté des Protestants se compose tout au plus de quelques dames assises dans l'église sur des chaises bien rembourrées. Le succès du prêtre catholique, travaillant en silence et en secret à l'œuvre de Dieu, n'est pas proclamé par les fanfares des sociétés de Londres ; ce succès ne fournit pas matière aux déclamations oratoires des lords Roden et Boseley; et cependant pas la plus petite œuvre méritoire de ces humbles serviteurs de Dieu ne tombera dans l'oubli (*Mœurs et coutumes dans le nord de l'Amérique*, p. 129). »

Ecoutons encore sur ce sujet deux autres Protestants.

« Les missionnaires catholiques romains conduisent leurs opérations d'une manière quelque peu différente des Protestants. Ils ne se restreignent pas aux ports extérieurs de l'empire où il est permis aux étrangers de trafiquer, mais ils pénètrent dans l'intérieur et se distribuent dans toute l'étendue du pays. Un de leurs évê-

ques, gentilhomme italien, réside dans la province de Keang-Soo (Keang-Nang), à quelques milles de Chang-Hai, où je l'ai souvent rencontré. Il porte le costume du pays et parle la langue avec une aisance et une facilité parfaites... Lorsque les nouveaux missionnaires catholiques arrivent, ils sont accueillis par quelques-uns de leurs frères ou de leurs prosélytes au port le plus voisin du lieu de leur destination, et conduits secrètement dans l'intérieur. L'habit chinois remplace l'européen; on leur rase la tête, et en cet état, on les conduit sur le théâtre de leurs futurs travaux, où ils commencent l'étude de la langue, et dans l'espace à peu près de deux ans, ils sont capables de la parler assez bien pour être à même d'instruire le peuple. Ces *pauvres gens* se résignent à une foule de privations et de dangers pour la cause qu'ils ont embrassée; et quoique je n'approuve pas la doctrine qu'ils enseignent, je ne puis cependant m'empêcher d'accorder les plus grands éloges à l'enthousiasme et à la vivacité de leur foi. Habitudes, vêtements, manière de vivre des Européens, tout est abandonné, du moment qu'ils ont mis le pied sur le sol de la Chine. Parents, amis et patrie, ils n'en entendront peut-être plus parler.

» Devant eux s'étend un pays habité par des étrangers froids et indifférents à l'égard de la religion à laquelle ils sacrifient eux-mêmes toutes choses; et ils savent que leurs tombes seront bien loin du pays de leur naissance et du foyer paternel où coulèrent leurs premiers ans.

» Ils me paraissent avoir à un haut degré l'ardeur et l'enthousiasme des premiers prédicateurs de la religion chrétienne, lorsqu'ils furent envoyés dans le monde par

le divin Maître prêcher l'Evangile à toute créature et obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (Extrait d'un ouvrage sur la Chine, écrit par M. Fortuné, envoyé de la Société d'horticulture de Londres, et Protestant). »

« Il n'existe pas, il n'a jamais existé sur cette terre, dit l'un des principaux organes du protestantisme en Angleterre, une œuvre de la politique humaine aussi digne d'examen et d'étude que l'*Eglise catholique romaine*. L'histoire de cette Eglise lie ensemble les deux grandes époques de la civilisation. Aucune autre institution encore debout ne reporte la pensée au temps où la fumée des sacrifices s'échappait du Panthéon, pendant que les léopards et les tigres bondissaient dans l'amphithéâtre flavien. Les plus fières maisons royales ne datent que d'hier, comparées à cette succession de Souverains Pontifes, qui, par une série non interrompue, remontent du Pape qui a consacré Napoléon dans le dix-neuvième siècle, au Pape qui sacra Pépin dans le huitième. Mais bien au-delà de Pépin, l'auguste dynastie apostolique va se perdre dans la nuit des ères fabuleuses. La république de Venise, qui venait après la papauté, en fait d'origine antique, était moderne comparativement. La république de Venise n'est plus, et la papauté subsiste. La papauté subsiste, non en état de décadence, non comme une ruine, mais pleine de vie et d'une jeunesse vigoureuse. L'Eglise catholique envoie jusqu'aux extrémités du monde des missionnaires aussi zélés que ceux qui débarquèrent dans le canton de Kent avec Augustin, des missionnaires osant encore parler aux rois ennemis avec l'assurance qui inspira le pape saint Léon en présence d'Attila. Le nombre de ses enfants est plus considérable que dans aucun des siè-

cles antérieurs. Ses acquisitions, dans le nouveau monde, ont plus que compensé ce qu'elle a perdu dans l'ancien. Sa suprématie spirituelle s'étend sur les vastes contrées situées entre les plaines du Missouri et le cap Horn, contrées qui, avant un siècle, contiendront probablement une population égale à celle de l'Europe. Les membres de sa communion peuvent certainement s'évaluer à cent cinquante millions, et il serait difficile de prouver que toutes les autres sectes réunies s'élèvent à cent vingt millions. Aucun signe n'indique que le terme de cette longue souveraineté approche. Elle a vu le *commencement* de tous les gouvernements et de tous les établissements ecclésiastiques qui existent aujourd'hui, et nous n'oserions pas dire qu'elle n'est pas destinée à en voir la *fin*. Elle était grande et respectée avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, avant que les Francs eussent passé le Rhin, alors que l'éloquence grecque était florissante à Antioche, et que dans le temple de la Mecque on adorait encore des idoles. Elle peut donc conserver encore au même degré cette grandeur, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera au milieu d'une vaste solitude contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de Saint-Paul.

« Nous entendons souvent répéter que le monde va s'éclairant sans cesse, et que ce progrès des lumières doit être favorable au protestantisme, défavorable au catholicisme. Nous voudrions pouvoir le croire ; mais n'avons-nous pas de grandes raisons pour douter que ce soit là une attente fondée? Nous voyons que depuis deux cent cinquante ans l'esprit humain a été d'une acti-

vité extrême ; qu'il a fait faire de grands pas à toutes les branches des sciences naturelles ; qu'il a produit d'innombrables inventions tendant à améliorer le bien-être de la vie ; que la médecine, la chirurgie, la chimie, la mécanique, ont considérablement gagné ; que l'art du gouvernement, la politique et la législation se sont perfectionnés, quoique à un moindre degré. Cependant nous voyons aussi que pendant deux cent cinquante ans le protestantisme n'a fait aucune conquête qui vaille la peine qu'on en parle. Bien plus, nous pensons que, s'il y a eu quelque changement, ce changement a été en faveur de l'Eglise de Rome. Comment pourrions-nous donc espérer que le progrès des connaissances humaines sera fatal à un système qui, pour ne rien dire de trop, a maintenu son terrain en dépit de l'immense développement des sciences depuis le règne d'Elisabeth, etc. (*The Edimburgh Review.*, v. 72, n. 145)? »

Je m'arrête. J'ai prouvé que l'Eglise était *apostolique*, et dans sa *doctrine*, et dans son *pouvoir et son ministère*, et dans ses *œuvres et dans son action*.

Elle possède la même *doctrine* que les Apôtres ; ses ministres ont reçu leur *pouvoir*, leur *mission* médiatement des Apôtres, et par eux de Jésus-Christ. Elle est animée du zèle apostolique, en exerce les œuvres et remplit la *mission apostolique* confiée aux premiers envoyés de Jésus-Christ.

Elle est donc la *véritable Eglise* ; car il n'y en a qu'une véritable, celle que Jésus-Christ a fondée et établie par les Apôtres.

Donc la Réforme ne peut se flatter d'être l'Eglise de Jésus-Christ. Elle n'est pas, elle ne saurait se flatter d'être *apostolique*. Cette conclusion, que nous pourrions

tirer rigoureusement de ce que nous avons prouvé en faveur de l'Eglise catholique, sera mieux comprise encore par ce qui nous reste à dire. Je renvoie donc à ma prochaine lettre l'examen de cette question : Les *Eglises protestantes sont-elles apostoliques ?*

A mesure que j'approche de la fin de mon travail, je sens redoubler mon désir de vous être utile, et de porter la lumière et la conviction dans votre esprit. Serai-je assez heureux, Monsieur, pour réussir ? Je l'espère, je vous prie de prendre la peine de me lire jusqu'au bout et de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUARANTE-TROISIÈME LETTRE.

Vals, 25 mars 1854.

Monsieur,

Il ne me reste plus, pour compléter ma preuve, qu'à démontrer que la Réforme ne peut prétendre au glorieux privilége de l'*apostolicité*, et qu'elle ne *proteste* pas moins contre les *Apôtres* et contre l'Eglise primitive que contre le *Pape* et l'Eglise apostolique romaine.

Mais voyons d'abord comment M. Puaux prouve lui-même sa thèse, et quel argument il développe pour assurer l'apostolicité au protestantisme.

(BROCHURE DE M. PUAUX.)

« Nous avons l'*apostolicité*, et comment ne l'aurions-nous pas, quand les réformateurs ont rejeté sans hésiter, de leurs confessions de foi, toutes les doctrines qui ne dérivaient pas immédiatement du tronc évangélique? Quand nous accusons Rome d'être anti-apostolique, nous le faisons, l'Ecriture à la main, comme c'est l'Ecriture à la main que nous prouvons que la Réforme est apostolique. En effet, elle affirme avec les Apôtres comme elle nie avec les Apôtres; cela étant, nous ne pouvons qu'avoir cette apostolicité qui vous manque... Je n'insiste pas, l'évidence s'impose et ne se démontre guère, car il ne vous serait pas plus possible de nous prouver que nous ne suivons pas les enseignements des apôtres, qu'il vous serait possible de prouver que vous les suivez. »

N'êtes-vous pas convaincu, Monsieur, et cette preuve, n'a-t-elle pas porté la conviction dans votre esprit?— Tant pis pour vous s'il en était autrement, car l'*évidence*, dit M. Puaux, *s'impose et ne se démontre guère*. Ah! Monsieur, que penseriez-vous de moi et de la cause que je défends, si je n'avais à vous apporter que de pareils arguments? Mais je comprends l'embarras de M. Puaux en cette matière; comment prouver solidement ce qui est faux? Où trouver de bonnes raisons pour étayer l'erreur? Il n'en est pas ainsi de la vérité: elle est riche en preuves. Examinons donc un instant si le protestantisme peut se flatter d'avoir: 1° l'apostolicité de *doctrine;* 2° l'apostolicité de *ministère* et de *pouvoir;* 3° l'apostolat de zèle et d'*action*, c'est-à-dire s'il exerce l'*apostolat*.

I. La Réforme peut-elle se glorifier de professer la doctrine *apostolique?*

Mais j'ai prouvé que le protestantisme n'avait pas de doctrine *une*, que chaque secte, chaque parti tirait l'Ecriture à soi, l'entendait à son gré, l'interprétait à sa façon, chaque *butor*, comme s'exprimait Luther, *s'imaginant avoir* le Saint-Esprit. Or une doctrine qui n'est pas *une*, qui se contredit à chaque pas, qui dit le *oui* et le *non* sur chaque point, n'est pas une doctrine vraie; si elle n'est pas vraie, peut-elle être une doctrine *apostolique?* Evidemment non.

J'ai prouvé que le protestantisme enseignait les plus graves erreurs en fait de *morale,* qu'il ouvrait la porte à tous les vices, qu'il anéantissait l'idée de vertu, qu'il détruisait les bonnes œuvres et qu'il poussait à tous les débordements de la licence la plus effrénée, en niant la liberté, en rejetant le mérite et en effaçant la notion du péché. — Une pareille doctrine peut-elle être *apostolique?* Evidemment non.

J'ai prouvé que le protestantisme, au lieu d'avoir la *catholicité* de *doctrine et d'enseignement*, avait la *catholicité de l'erreur et des hérésies.* J'ai prouvé que sa prédication était aussi variée que les prédicants, son symbole aussi multiple et aussi différent dans son objet que les individus qui se disent *Protestants*, et qu'ils ne s'accordaient qu'à *protester,* et contre l'Eglise catholique, et contre le bon sens, et les uns contre les autres. Une pareille prédication, un pareil symbole ne sont-ils pas *antiapostoliques?* Evidemment oui.

J'ai prouvé que le protestantisme n'avait pas de doctrine positive, et que tout son symbole se réduisait à *protester.* — Nous l'avons vu rejeter l'une après l'autre

toutes les vérités de la religion. — Nous l'avons vu retrancher successivement du canon des Ecritures tous les livres qu'il contient. Le protestantisme, après cela, peut-il prétendre à *l'apostolicité ?* Evidemment non.

Voyez ci-dessus, p. 178.

Voyez *Correspondance*, p. 97.

Enfin j'ai prouvé dans la *Correspondance*, et d'une manière si solide, si évidente, qu'on n'a pas même essayé d'y répondre, et que je défie tout Protestant de lire cet ouvrage sans être convaincu de cette vérité ; j'ai prouvé, dis-je, que le *principe protestant*, le fondement de toute sa doctrine et de toute sa croyance,

Consacrait toutes les *extravagances* de l'esprit humain, amnistiait toutes les *erreurs* en fait de religion ;

Qu'il absolvait toutes les impiétés ;

Qu'il justifiait tous les crimes ;

Qu'il détruisait la foi et la rendait impossible ;

Qu'il autorisait chacun à changer de religion comme on change d'habit, autant de fois qu'il leur semblera bon.

Or une pareille doctrine n'est-elle pas essentiellement *antiapostolique ?* Evidemment oui.

Concluons donc. Le protestantisme n'a pas l'*apostolicité de doctrine.*

Voulez-vous savoir cependant comment le ministre prouve l'*unité* et l'*apostolicité* de la foi protestante, malgré la variété de ses symboles ? — Ecoutez. Prenez, dit-il, douze peintres qui se proposent de dessiner le panorama d'*Angers* ; chacun d'eux envisage la ville sous un point de vue particulier, trace en conséquence son dessin. — N'est-il pas vrai que, malgré la diversité des points de vue et des dessins, quiconque connaît la

ville, la reconnaîtra dans chacun de ces tableaux? Ainsi en est-il de la foi protestante, malgré les douze symboles qui l'expriment.

Que pensez-vous, Monsieur, de cette comparaison?

Si elle pouvait faire illusion à quelques esprits superficiels, je leur dirais : Vous conviendrez bien avec moi d'abord, que chacun de ces dessins reste essentiellement incomplet, et ne donne de la ville qu'une idée imparfaite; mais ce qui est permis dans un *tableau*, ne l'est pas dans un *symbole*. Une *confession de foi* doit être l'exposé fidèle et véritable des croyances. Or les douze *confessions* dont parle M. Puaux, ne seraient au fond que douze ébauches différentes, incomplètes; elles ne pourraient être l'expression exacte d'une foi commune, puisqu'elles ne l'exprimeraient *qu'imparfaitement, partiellement*, d'une manière *incomplète, inexacte*, et souvent *très-différente*.

2° Pourquoi reconnaissez-vous *Angers* dans ces douze dessins différents? C'est parce que cette ville vous apparaît réellement représentée sous un de ses points de vue, et que ce que vous voyez vous aide et supplée à ce que vous ne voyez pas, mais que vous connaissez déjà. — Il n'en est pas ainsi d'un *symbole*, d'une *confession* de foi ; on admet ce qui y est exprimé, on n'en sait pas davantage.

3° Chacun de ces dessins ne montre pas toute la ville, mais du moins la partie qui est représentée n'est pas incompatible avec celle qui reste dans l'ombre. Le tableau est inachevé; mais ce qui est exécuté n'exclut pas la réalité de ce qui ne l'est pas.

Il en est tout autrement des douze confessions de foi de M. Puaux; ce ne sont pas seulement les lacunes

qu'elles renferment qui les différencient, c'est la contradiction, l'opposition ouverte qui existe entre les unes et les autres. Là où l'une dit *oui*, l'autre dit *non ;* — ce qui est *blanc* pour celle-ci, est *noir* pour celle-là ; — ce qui est *vrai* pour le Luthérien, est *faux* pour le Calviniste ; — ce que l'Anglican *admet,* le Sacramentaire le *nie;* — ce que le Socinien *enseigne*, le bon *Protestant* le *combat.*

Voulez-vous que la comparaison soit exacte? Prenez vos douze peintres, — que chacun se mette à l'ouvrage, que l'un nous dépeigne une haute *montagne*, cet autre une *plaine magnifique*, celui-ci un *lac* agité par la tempête, et celui-là une *forêt majestueuse.* — Ici voyez une *ville* avec sa *citadelle*, et là un horrible *cratère* vomissant la lave embrasée. — Puis, mettez au bas de chaque tableau — *ville d'Angers.* — Vous riez, Monsieur? Eh bien ! voilà, je le répète, la comparaison de M. Puaux réduite à sa juste valeur et à sa véritable expression.

Quoi ! une confession de foi vous enseigne la *présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement*, une autre confession de foi la *nie* et la *rejette* en blasphémant; et vous direz que c'est la *même foi* qui est enseignée dans ces deux confessions !

Je verrai le dogme de la *Trinité* enseigné dans l'une, et je le trouverai contesté dans l'autre. — Celle-ci reconnaîtra la *divinité* du Sauveur, et celle-là, non.— Le *péché originel* sera admis par les unes, rejeté par les autres ; enfin il n'y aura pas de vérités si graves, importantes, substantielles qu'elles soient, que nous ne voyions attaquées, méconnues par quelques-unes des sectes protestantes, et honteusement bannies de leur

symbole? Et M. Puaux osera nous dire que c'est la *même foi*, toujours la *même foi*, comme c'est toujours la *ville d'Angers* que représentent les différents dessins qu'on en tire! N'est-ce pas là se jouer indignement de la simplicité du lecteur?

Mais peut-être le ministre suppose-t-il que, pour qu'il y ait unité dans la foi, il suffit que l'on s'accorde sur uu point, dût-on se combattre sur tous les autres. — Dans ce cas, il doit nécessairement accueillir au sein du *protestantisme* tous les hérétiques sans exception, car il n'en est aucun qui n'ait retenu quelque vérité.— Je ne vois pas même pourquoi il en exclurait les Catholiques, qui sans doute, dans la pensée de M. Puaux, ont, eux aussi, conservé quelques-unes de ces vérités. — Mais non, on *proteste* contre l'Eglise catholique; pour les hérésies, on leur donne le baiser fraternel.

II. La Réforme peut-elle prétendre à l'*apostolicité* de *pouvoir*, ou, en d'autres termes, y a-t-il dans le protestantisme un *corps de pasteurs* qui soient les *successeurs des Apôtres*, qui aient vocation, qui aient reçu leurs pouvoirs par l'*ordination*, qui possèdent une véritable *juridiction*, une légitime *mission?*

M. Puaux s'est bien gardé de toucher à cette question : il aurait craint, non de se *brûler les pieds,* mais de creuser de sa propre main l'abîme où, bon gré, mal gré, la Réforme tout entière va se perdre. Que répondre, en effet, à cet argument fait dès le commencement aux premiers chefs du protestantisme?

De qui tenez-vous vos *pouvoirs?* Qui vous a *envoyés?* Qui vous a *autorisés* à réformer l'Eglise? De qui avez-vous reçu votre *ordination*, votre *juridiction*, votre *mission?*

Et d'abord, qui vous a appelés et choisis ?

« Chez nous, dit un Protestant, tout le monde peut se livrer à l'étude de la théologie sans aucune *vocation*, sans aucun contrôle, et souvent les plus faibles se font théologiens. Les études préparatoires à l'état ecclésiastique ne sont pas non plus soumises à une surveillance (ULLMANN, l. II. 1832, p. 305). »

« *L'entrée dans le ministère de nos théologiens*, *leur avancement, tout cela se fait sans aucune règle* ; on ne leur demande autre chose que l'âge voulu, tout le reste est dû aux sollicitations. Mais ce qui est pis encore, c'est le défaut total de *surveillance* sur la manière dont les jeunes prédicateurs remplissent leur fonctions, et le manque de garantie de toute bonne conduite (HAUPTFELD). »

« Dans les universités protestantes, les candidats jouissent tous des mêmes libertés, et ceux qui se destinent *à la théologie, se distinguent la plus part du temps par une profonde immoralité* (JACOBI). »

De qui avez-vous reçu vos *pouvoirs?* Est-ce de l'Eglise catholique ou d'une autre ? Si vous dites que c'est d'une autre, montrez-nous cette autre Eglise ? Qui donc a ordonné Luther prêtre ? Qui a reçu ses vœux de religion ? Qui lui a appris son catéchisme? Qui l'a baptisé ?

Si vous dites que c'est l'Eglise catholique, vous reconnaissez donc son pouvoir, son autorité ; elle est donc l'Eglise de Jésus-Christ ; vous ne devez donc pas, vous ne pouvez pas vous séparer d'elle. Les Protestants eux-mêmes sont obligés de le confesser.

« Les Apôtres, dit l'un d'eux, ne sont venus annoncer au monde les préceptes de leur Seigneur et Maître que sur *son ordre exprès*. — Eh bien, si nous comparons

Luther aux Apôtres, les Catholiques n'ont-ils pas raison de demander *de qui Luther tenait ce pouvoir, cette mission?* Et l'abbé Prechtl n'a-t-il pas raison quand il dit : *Les réformateurs ne pourront jamais prouver qu'ils avaient une mission, soit directe, soit indirecte* (*Bemerkungen eines protestanten in Preussen*) ?

Prétendrez-vous avoir reçu une *mission* extraordinaire et tenir immédiatement de Dieu votre pouvoir? Mais dans ce cas, prouvez-le par des signes éclatants, faites des miracles qui soient vos lettres de créance, et qui vous fassent reconnaître de l'Eglise comme les envoyés de Dieu, sans cela nous sommes autorisés à vous regarder comme des imposteurs.

C'est ainsi que Luther lui-même, ainsi que je le rapportais dans ma dernière lettre, avait voulu qu'on en usât avec Muncer et autres chefs de parti; tant il est vrai qu'il ne suffit pas de se donner pour l'envoyé de Dieu, mais qu'il faut le prouver; et que quiconque prétend à une mission extraordinaire, doit la justifier aux yeux de l'Eglise par des titres particuliers, et accréditer sa mission par des miracles.

Mais écoutons encore le trop célèbre moine allemand, qui explique parfaitement cette vérité, sans paraître se douter qu'il se condamne lui-même et se convainc par sa propre bouche :

« Que tous les curés et les magistrats, dit-il, apportent la plus grande attention et exhortent soigneusement les peuples à éviter, comme des brouillons et des envoyés du diable, les prédicateurs qui s'ingèrent d'eux-mêmes dans le sacré ministère, à moins qu'ils ne fournissent un témoignage authentique de leur vocation divine. Hors ce cas, qu'ils ne les écoutent pas,

qu'ils ne les reçoivent pas, lors même qu'ils enseigneraient le plus pur Evangile, fussent-ils même des anges et d'autres Gabriels descendus du ciel. Dieu, en effet, ne reçoit rien de ce qui se fait par la volonté propre et le choix, mais il veut que tout se fasse selon *l'élection et la vocation divine*. Voilà pourquoi le Christ ne permit pas aux démons de prêcher, quoiqu'ils confessassent qu'il était le Fils de Dieu et annonçassent la vérité. Il n'a pas voulu que personne *prêchât sans vocation*. — C'est pourquoi quiconque veut prêcher et enseigner, doit avant tout *prouver sa vocation, montrer l'ordre qu'il a reçu*; s'il refuse de le faire, que le magistrat le livre à la justice comme un brouillon. »

Il n'est personne qui ne comprenne la force de ce raisonnement, et l'application naturelle que l'Eglise catholique et les docteurs en ont faite à Luther, à Calvin et consorts. Du reste, ce raisonnement n'est pas nouveau, et il fut employé avec succès contre les premiers hérétiques par les anciens docteurs.

« Qui êtes-vous? leur disait Tertullien? Quand êtes-vous nés? D'où venez-vous? Que faites-vous dans l'Eglise, vous qui ne lui appartenez pas? — De quel droit, Marcion, viens-tu couper mon bois, moissonner dans mes champs? Qui t'a permis, ô Valentin, de détourner mes sources? De quel droit entreprends-tu de transposer les limites de mes champs (*Præscript.*, c. 37)? »

Saint Jérôme ne semble-t-il pas avoir écrit contre Luther et Calvin les paroles suivantes :

« Qui que tu sois, qui enseignes de nouveaux dogmes, dit-il, je t'en prie, épargne les oreilles romaines, respecte cette foi qui a été louée et préconisée par les Apôtres. — Pourquoi viens-tu nous enseigner, après

quatre cents ans (mettons quinze cents), ce que jusqu'à présent nous avons ignoré? Comment oses-tu prêcher ce que saint Pierre et saint Paul n'ont pas enseigné? Le monde chrétien a vécu jusqu'à ce jour étranger à cette doctrine (*Epist. ad Pammachum*). »

« Par cela même qu'ils sont venus après, dit-t-il encore, les hérétiques prouvent bien qu'ils sont ceux que l'apôtre nous a prédits et annoncés (*Advers. Lucif.*). »

Réduisons ce raisonnement à un argument bien simple, et mettons au grand jour le vice radical qui frappe de nullité tous les actes des ministres et des pasteurs de l'Eglise réformée, qui renverse par sa base tout leur prétendu ministère, et qui les convainc de n'avoir pas plus d'*autorité*, de *juridiction*, de *pouvoir*, que le fermier qui cultive leur champ, ou la domestique qui fait leur cuisine.

1° Est-il bien certain, de l'aveu même des Protestants, que la *consécration*, la *mission divines soient nécessaires?* Oui, car sans parler des preuves de raison et d'autorité que je viens d'apporter, et qui prouvent la thèse d'une manière générale, cela est si vrai pour les Protestants, que la discipline gallicane veut que les prêtres catholiques qui embrasseront la Réforme soient *ordonnés de nouveau*, par la raison *qu'ils n'ont ni juridiction ecclésiastique ni légitime vocation* (*Discipl. Gal.* ch. I, art. 2; — ch. 14, art. 12; — *Confess. d'Ecosse.*, art. 22.)

2° Est-il certain que les réformateurs n'ont pas eu de *mission divine?* Oui; et d'abord ils n'avaient pas reçu leur mission par la *voie ordinaire*. En effet, d'après les principes des Protestants, *le baptême ne peut être administré validement* que par les *ministres qui*

ont une vraie vocation et mission (*Conf. Gall.*, art. 31 ; *Discipl. Gall.*, c. 11, art. 1 ; *Concile national de Midlebourg*, réponse aux questions, 74). Donc Luther, Calvin, etc., etc., n'étaient pas *baptisés validement,* puisqu'ils l'avaient été par l'Eglise catholique, qui, selon eux, n'était pas l'Eglise de Jésus-Christ et par des prêtres qui n'avaient pas *mission* et *vocation.*

Mais quiconque n'a pas reçu le *baptême,* ne peut recevoir l'*ordination*, et se trouve incapable de recevoir la mission divine.

Donc ces grands réformateurs, d'après les principes mêmes de la Réforme n'étaient ni *baptisés,* ni *ordonnés,* ni investis d'une *mission divine.*

Donc également, d'après les principes de la Réforme, ils ne pouvaient eux-mêmes ni *baptiser*, ni *ordonner*, ni donner *mission.* Mais supposons qu'ils aient reçu leur *mission* de l'Eglise catholique ; si elle eût pu la leur donner, donc elle aurait pu la leur enlever, et elle l'aurait fait en les séparant de sa communion.

Qu'en pensez-vous, Monsieur, et que répondra M. Puaux à ce nouvel argument ? Recourra-t-il à la *mission extraordinaire?* Mais où sont les miracles qui l'attestent, qui la prouvent et l'accréditent ?

Qu'il veuille bien nous en citer un seul qui soit certain, avoué par la critique, admis même par les Protestants. Nous l'en défions. « *Ils n'ont pas pu*, disait agréablement Erasme, je ne dis pas *ressusciter un mort,* mais guérir un seul cheval boiteux. »

Bolsec raconte, il est vrai, que Calvin entreprit de ressusciter un mort. Un pauvre homme nommé Brulé avait consenti, moyennant une petite rétribution, à faire le mort. Calvin devait, en présence de témoins,

interpeller publiquement le prétendu défunt et le rendre à la vie. Mais qu'arriva-t-il? Quand il fallut procéder au miracle, on trouva l'infortuné véritablement trépassé (*Vie de Calvin*, ch. 13).

« Que les esclaves de Calvin nient ce fait tant qu'ils voudront, ajoute Bolsec; il n'en est pas moins certain, il est prouvé, avéré, et la femme même de Brulé l'a confessé. »

Ce trait rappelle les paroles de Tertullien touchant les hérétiques de son temps, qui paraissent avoir beaucoup ressemblé à ceux de nos jours. « Je *reconnais*, dit-il, *la puissance admirable de ces prétendus apôtres qui singent les véritables.* Ceux-ci *ressuscitaient les morts*, et ceux-là *tuent les vivants* (*De Præscript.* c. 31). »

Cependant les réformateurs ne voulurent pas s'apercevoir de ce vice radical qui anéantissait leur pouvoir, leur œuvre et leur prétention; ils ne songèrent qu'à se poser en maîtres, et comptèrent que le monde était assez sot pour les accepter en cette qualité. Les dupes ne leur ont pas manqué. « *Moi*, Luther, écrivait cet hérésiarque, *qui me fais appeler pape et qui le suis en effet...*, En vertu de l'ordre de notre Seigneur et Maître Jésus-Christ, et de notre *auguste saint Père le pape Luther* Ier... » Tels étaient les titres que prenait ce fougueux ennemi de la papauté (Hœninghaus, t. I, p. 183, 387).

Mais s'il y eut des dupes, il y eut aussi des hommes plus clairvoyants à qui ce défaut substantiel n'échappa point; aussi la confusion se mit dès le commencement dans le camp protestant.

Il en est qui ont retenu comme dogme la nécessité de l'*ordination* épiscopale. — Il en est qui l'ont niée.

« L'Eglise *anglicane supérieure*, dit Baumgarten, partage l'opinion de l'Eglise romaine, que l'*ordination épiscopale est nécessaire pour consacrer un prêtre* et pour *la validité du sacrement.* La question est importante, parce que là reposent la vraie unité dans l'Eglise, la preuve que cette Eglise est seule véritable et visible et la certitude de la *validité des sacrements* administrés par ses prêtres (t. III, p. 409). »

« L'Eglise *anglicane inférieure* ou *presbytérienne* regarde l'épiscopat comme une institution humaine.

« L'Eglise anglicane diffère de l'Eglise luthérienne et de la réformée, en ce qu'elle croit de *droit divin* la *hiérarchie épiscopale*, et qu'elle *rejette comme nulle toute ordination qui n'est pas faite par des évêques* (J. M. Schrockz). »

« Les Sociniens, les Anabaptistes, les Quakers, qui rejettent la hiérarchie épiscopale, *s'éloignent entièrement de la foi apostolique*, dit Wix. »

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Qui a tort, qui a raison?

Mais il y a plus, et la contradiction ne s'arrête pas là.

Calvin admet l'*Ordre* comme sacrement, et ses enfants le rejettent.

Luther commence par nier la nécessité de l'*ordination épiscopale* et de la *succession apostolique*. Ecoutez-le dans sa fameuse *Bulle contre ce qu'on appelle faussement l'ordre des évêques* : « Prêtez maintenant l'oreille, vous, évêques, ou plutôt vous masques du diable; le docteur Luther va vous lire une bulle qui ne sonnera pas agréablement à vos oreilles. Voici la bulle et la réforme du docteur Luther : Quiconque emploie tous ses efforts, sa personne et sa fortune, à détruire vos épis-

copats et à anéantir le gouvernement des évêques est l'ami de Dieu. Un vrai Chrétien est l'adversaire des institutions du diable. Quiconque au contraire soutient le gouvernement des évêques et leur obéit volontiers, est le ministre du diable, etc., etc., (t. II, Iéna, A. D. 1525). » — Et cependant dans la suite, cet archiréformateur prit sur lui de sacrer évêque de Naumbourg, Amsdorf un de ses compagnons de débauche. — C'est ainsi que Jean Wesley, tout presbytérien qu'il était, prétendit ordonner prêtre MM. Whatcoot, Vesey, etc., et sacrer évêque le docteur Cook (V. *Milner* l. 32).

C'est ainsi qu'après avoir *protesté*, 1° *contre l'Église*, 2° contre *ceux de leur parti* qui ne pensent pas comme eux, ces Messieurs en viennent, 3° *à protester contre eux-mêmes.*

Les Protestants d'aujourd'hui avouent que les fondateurs de leurs Églises *se sont mis en opposition avec ceux-là mêmes qui leur avaient conféré la vocation extérieure d'enseigner, de gouverner l'Église : si cette vocation, disent-ils, était la grande affaire, il faudrait condamner les Réformateurs* (*Revue Suisse*, p. 50 et 61). — Bien plus, plusieurs parmi eux pensent qu'*il n'y a pas de différence à établir entre les deux sexes, quant au droit de prendre part aux affaires de l'Église* (*Helvétie*, 7e année, p. 374). — Pierre Martyr, Zwingle et Luther, déclarent expressément que le droit des femmes au sacerdoce est égal à celui des hommes, et Luther a entrepris de le prouver (Voyez, dans la *Correspondance*, p. 319, 320, différentes citations à ce sujet).

Ne poussons pas plus loin ce travail désolant, qui ne s'accomplit que sur des ruines.

Y a-t-il véritable *ordination* dans les Églises luthériennes ? — Non.

Y a-t-il véritable *ordination* dans les Églises calvinistes ? — Non.

Y a-t-il véritable *ordination* dans l'Église anglicane ? — Non.

Y a-t-il, dans ces Églises, *pouvoir de juridiction*, *mission divine*, *autorité pour prêcher*, *administrer* les sacrements, *paître* le troupeau du Seigneur, *gouverner les fidèles ?* — Non.

A tous ces faux prophètes s'applique la plainte que Jérémie faisait entendre autrefois au nom de Dieu : *Je n'envoyais pas ces prophètes, et ils couraient ; je ne leur parlais pas, et ils prophétisaient* (*Jérém.*, ch. XXIII, v. 21).

Achevons donc notre tâche, et prouvons que la Réforme n'a pas eu, qu'elle n'a pas et qu'elle n'aura jamais ni le zèle apostolique ni le dévoûment qui caractérisent les apôtres, et qu'elle n'exerce pas un véritable apostolat dans le monde.

Mais permettez-moi d'interrompre ici ma démonstration et d'en renvoyer le complément à ma prochaine lettre.

Je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUARANTE-QUATRIÈME LETTRE.

Vals, 26 mars 1854.

Monsieur,

L'apostolat exercé par la Réforme, tel est l'objet et la matière qui doit nous occuper aujourd'hui.

M. Puaux nous dit « que c'est le Protestantisme et non Rome qui est chargé de faire connaître à toute tribu, à toute langue et à toute nation, le livre de vie traduit par ses soins en cinquante langues; que c'est lui qui couvre de ses missionnaires le monde entier, et qui dépense plus de trente millions pour répandre sa foi, tandis que Rome en dépense à peine quatre (p. 15). »

Mais M. Puaux a dit bien des choses dans sa brochure, et nous l'avons vu beaucoup plus fort en affirmation qu'en preuve.

Un autre Protestant s'exprime avec plus de modestie :

« Nous avons, il est vrai aussi, dit-il, nos établissements de missions; mais le protestantisme, quand il veut *convaincre de la vérité de ses doctrines*, *est bien moins propre à conquérir au christianisme les peuples sauvages et incivilisés que le catholicisme*, qui lui présente les miracles, des sacrements s'adresse à leur imagination; et, en établissant une *souveraineté sacer-*

dotale visible, rend ses conquêtes spirituelles plus durables. De cette manière aussi, *le catholicisme répond encore aux besoins de l'homme* à l'état naturel, c'est-à-dire *à l'obéissance* (*Bemerkungen eines Protestanten in Preussen*). »

Examinons la chose de plus près.

Le protestantisme a-t-il *le zèle qui est le principe* de l'apostolat?

Exerce-t-il l'apostolat *à la façon des Apôtres* et comme Jésus-Christ l'a voulu?

Obtient-il les *succès* et produit-il les *fruits* de l'apostolat?

Voilà les trois questions que je me pose, et que les écrivains protestants vont se charger de résoudre.

I. Quel est le principe du *zèle* que déploient les Protestants pour répandre la *Bible ?*

« Souvent on a été tenté de mettre en doute *le but désintéressé des sociétés bibliques*, dit Niemeyer (t. I, p. 208). «

« Dans beaucoup de pays, on a la conviction qu'elles *ont un autre but que celui qu'elles affichent* (*Rhein-Merkur*, 1817, n° 89). »

« On pense même que les Anglais, en cherchant à répandre la Bible, ne sont pas *tout à fait exempts de cupidité* (*Ein Protestant, Merkur*, 1814, n° 157). »

« La Société biblique de la Grande-Bretagne, *en agissant de concert avec des hommes de toutes les confessions*, donne, sur une grande échelle, l'exemple *d'une indifférence religieuse* funeste au *véritable intérêt de l'Évangile* (WEX., p. 66). »

« Le comité de la Société biblique de Londres pense que *tout incrédule peut être un très-bon agent;* ses

frères, en Ecosse, vont encore plus loin. L'un d'eux disait sans détour qu'il *n'hésiterait pas à se servir du diable lui-même* (THOMSON, *Rede Am.*, 16 mars 1830). »

Nous avons déjà demandé au protestantisme ce qu'il avait fait en ce genre de mission avant le seizième siècle. Nous pourrions encore lui demander ici à quelle époque a commencé à se développer son zèle pour la propagation de l'Évangile, et quelles sont ses œuvres depuis trois siècles et demi.

Écoutons !

« L'Eglise protestante, *n'ayant pas donné aux missions tous les soins et toute l'activité que demandait une institution si utile*, il se forma *enfin*, au commencement du dix-huitième siècle, une société de Chrétiens évangéliques, qui se proposa pour but la propagation de la parole divine dans les pays infidèles (BUSCH.). »

Quoi ! Monsieur, il n'y a guère qu'un siècle que le protestantisme a cherché à organiser ses missions ! Voilà un zèle bien tardif ; si le protestantisme date du temps des Apôtres, que faisait-il donc avant le dix-huitième siècle ? Comment a-t-il réalisé la parole du Sauveur : *Allez, enseignez toutes les nations ?* Ah ! le lâche ! il dormait...

Ainsi, la *cupidité*, et non le *zèle*, voilà, Monsieur, le mobile puissant qui pousse vos marchands de Bibles : c'est pour eux un métier, un état, une industrie qu'ils exercent, ce n'est point un *apostolat* qu'ils remplissent.

« Ce qui s'est le plus opposé au succès de cette propagande (dans la Laponie), dit Benzel, c'est en partie la *paresse et la cupidité* des missionnaires. »

« Quelques-uns des missionnaires de la Polynésie *ont amassé, en moins de deux ans, une fortune de dix à quinze mille piastres* (MEYER). »

Quand M. Puaux nous parle de trente millions dépensés par les sociétés bibliques, il ferait bien de commencer par défalquer ce qui reste en poche du ministre, et ce qui est dépensé pour la femme et les enfants, etc. Je ne sais trop ce qui en reste pour le bien des missions.

On le voit, en évangélisant, ces missionnaires ne s'oublient pas. — Ils savent aussi joindre la *prudence* au zèle. — Les missionnaires catholiques ont été souvent victimes de la cruauté de ceux qu'ils voulaient convertir ; les missionnaires anglicans sont plus sages.

« Les dix-huit prédicateurs conduits à O'Taïti s'armèrent par précaution. Ces prédicateurs firent usage de leurs armes pour protéger leurs femmes contre ces hommes qu'ils étaient venus convertir. Des neuf prédicateurs que la Société des missions de Londres envoyait à Tongatabou, six furent d'avis de porter à terre des armes à feu, et trois d'un avis contraire (*Journal de Duff.*) »

II. Quels sont les *moyens employés par ces missionnaires* protestants?

Ce moyen unique est la *Bible.*

Or, ce moyen, 1° est-il conforme à ceux employés par l'Eglise primitive?

2° Est-il convenable, efficace, proportionné à la fin qu'on se propose?

3° N'est-il pas dangereux?

C'est ce qu'il faut examiner.

1° Ce moyen est-il conforme à ce qui se pratiqua

dans les premiers siècles? De l'avis des Protestants eux-mêmes, — non.

« Des peuples entiers de Chrétiens ont été formés par la *seule parole du missionnaire,* dit un Protestant; nous, nous *envoyons des Bibles* en immense quantité dans toutes les parties du monde, afin de répandre le christianisme. »

Cette *mission de livres* est sans doute beaucoup *plus commode* que la mission des prêtres; mais aussi *quel en est le succès?*

« De même que les Apôtres se répandirent à travers le monde entier, *enseignant* et baptisant partout; de même il y eut, dans les siècles primitifs, des hommes qui *prêchèrent l'Évangile* aux païens. Leurs efforts ne restèrent pas sans récompense (*Pfarrer wild Busch*). »

« En vérité, pour ma part, je ne tiens pas beaucoup aux *Sociétés bibliques,* et je leur préfèrerais, quand il s'agit de la propagation du christianisme, les Sociétés bibliques vivantes des Jésuites (*Bemerkungen eines Protestanten in Preussen*, 1824). »

2° Ce moyen est-il proportionné à la nature de l'homme et au but qu'on se propose?

D'après M. Puaux, l'Ecriture, la Bible est suffisante pour régler sa foi, nous n'avons pas besoin d'autre chose. En est-il ainsi?

« Combien je vous plains, dit Lessing, vous tous qui êtes nés dans des pays dont la langue ne sait point encore parler la Bible; vous qui, nés dans les conditions de la société où l'on manque de toutes connaissances, ne savez pas encore lire la Bible! Vous croyez être Chrétiens, parce que vous êtes baptisés. Malheureux! ne savez-vous pas qu'il faut *savoir lire* aussi

pour arriver au salut? *Et j'ai bien peur qu'il ne vous faille encore apprendre l'hébreu pour être plus sûrs de votre salut* (Lessing , *Bertrage zur geschichte der literatur,* t. VI). »

« Les Protestants attribuent *à la lecture une trop grande puissance ;* ils s'imaginent qu'elle pénètre dans les cœurs comme la parole parlée. Aussi croient-ils tout faire pour le christianisme, en répandant la Bible seule dans les contrées les plus diverses. Sur ce point, nous sommes *bien en arrière des Catholiques* (*Ibid.*). »

« Toute personne douée de jugement ne saurait contester que la Bible n'énonce obscurément, non-seulement des vérités dogmatiques, mais même des vérités morales (J.-D. Heilmann, *in Comp. Th. dog.*, 1761). »

« La Bible est plus difficile à comprendre que les ouvrages d'Homère, de Thucydide, de Polybe et des auteurs grecs (J.-A. Ernesti, *De difficult. N. T. rectè interpret.*). »

« Il faut d'abord savoir l'hébreu, avoir lu beaucoup de livres, posséder un grand fonds de connaissances en histoire, en critique, en antiquité, en chronologie, en géographie, en physique et dans les autres sciences, si on veut lire la Bible avec fruit; même pour les lecteurs d'élite, presque à chaque pas, la Bible a des passages qui sont entendus et expliqués différemment par diverses intelligences (Wieland). »

« Quelque pénible qu'en soit l'aveu, il est pourtant vrai *que le peuple,* chez nous (dans la France protestante), *n'est point en état de lire la Bible telle qu'elle est;* il lui manque les connaissances préliminaires (Dr Jonathan Schudesoff's, *Jahrbacher,* t. XXXIV, p. 336). »

3° N'est-il pas dangereux? Les Protestants eux-mêmes le pensent.

« Les théologiens catholiques qui ne veulent permettre *la lecture de la Bible qu'à certaines conditions*, *n'ont nullement tort;* c'est que dans la Bible (mal entendue), *toutes les sectes*, *toutes les passions*, *trouvent leurs preuves*, *leur justification et leurs armes* (*Ein Protestant im Rhein-Merkur*, 1814, n° 158) »

« Le noyau est caché par plus d'une enveloppe, et il nous faut, pour comprendre la Bible, *une connaissance plus qu'ordinaire*, à nous qui, nés sous un autre ciel, ne sommes plus le même peuple, et n'avons pas les mêmes coutumes, les mêmes idées et la même langue: *mise entre les mains du peuple*, *la Bible sera toujours un fâcheux cadeau*, à moins qu'on ne fournisse au peuple en même temps les moyens de la bien comprendre (Muller, *Vom wahren und Guten*, *Leipzig*, 1822). »

On devrait ajouter que le principe protestant interdit de donner ces moyens de la bien comprendre, puisqu'il consacre *le dogme de l'interprétation privée.*

III. Aussi quels ont été *les fruits de ce nouvel apostolat?* Les conversions ont-elles été nombreuses, durables, réelles? Vos écrivains vont nous le dire.

« Je n'ai point encore entendu parler d'un peuple converti par la Bible, dit l'un d'eux, mais il est notoire que des peuples incivilisés ont accepté nos Bibles avec beaucoup d'empressement, pour les envoyer immédiatement après dans les pays voisins, *où on leur donne en échange des couteaux de poche et de l'eau-de-vie* (*Bemerkungen*, etc., ci-dessus). »

« Les Bibles traduites en chinois, par Morrisson, et

envoyées en Chine, y furent publiquement vendues à l'enchère, et en grande partie achetées par les cordonniers, qui s'en servirent *pour doubler leurs pantoufles* (*Nouv. Journal asiat.*, 1828, t. III, p. 40). »

Ces succès, où les trouverons-nous? Est-ce dans le *Nord?* « On a fait dans la Laponie, dit Arnold, beaucoup de dépenses en argent et en efforts pour les missions, *mais en pure perte.* »

Est-ce dans l'*Indoustan?* « Il est un fait qui paraîtra sans doute fort peu du goût de ceux qui ont confiance dans la conversion de l'*Indoustan*, mais qu'il ne faut pas nier : c'est que, jusqu'aujourd'hui, le christianisme a fait *fort peu de progrès parmi ce peuple.* Trente ans se sont écoulés depuis que les missionnaires protestants ont commencé l'œuvre de l'Evangile, et on peut affirmer avec assurance que pendant ce long espace de temps, *ils ont fait à peine trois cents prosélytes* (*Monthly Review*, 1822, p. 223). »

Est-ce en *Afrique?* « Quant à la mission de Charlottentown, je ne puis jusqu'à présent parler de l'effet de la grâce divine, *car mon cœur n'a pas eu encore à se réjouir d'un seul succès* (Missionnaire TAYLOR). »

Est-ce en *Australasie?* « Avec le consentement du gouvernement de la Grande-Bretagne, l'archidiacre Scott a entrepris de convertir le reste des habitants de l'Australasie; *mais jusqu'à présent toutes ses tentatives ont échoué* (*Report of P. G. K.*). »

Est-ce dans les *Indes?* « Malgré *le grand nombre de missionnaires* envoyés par l'Eglise anglicane et les autres sectes, je n'ai jamais rencontré *un Indien qui eût été converti par eux* (*Ausland*, 1822, n° 239). »

Est-ce dans les *colonies?* « Le clergé anglican des

colonies *n'a jusqu'à présent rien fait* par lui-même, *et tous les essais tentés jusqu'à présent* par les Protestants *ont complétement échoué* (*Christian Rememb.*, vol. VI, Lond., 1824). »

« On nous disait que le nombre de ceux qui cherchent la vérité était considérable et allait toujours croissant, remarque un missionnaire anglais; pour ma part, je dois avouer qu'à l'exception des femmes de soldats, je *n'ai trouvé que fort peu de véritables convertis* (HEBER., vol. I, p. 395). »

Où sont, Monsieur, je vous le demande, les saints qu'ont formés ces missionnaires? Il est peu, il n'est peut-être pas de *mission catholique* qui n'ait eu ses martyrs; mais pourriez-vous me citer un seul prosélyte des missionnaires protestants qui ait eu assez d'énergie dans sa foi pour sacrifier sa vie à sa religion? Non, pas un, ni en Amérique, ni en Asie, ni en Afrique, ni ailleurs (V. MILNER, lett. 33).

Je me lasse, Monsieur, et je crains de fatiguer mes lecteurs par cette suite de citations que je pourrais multiplier sans fin.

Comme vous le voyez, je n'ai appelé comme témoins que des écrivains protestants; que serait-ce si, les *Annales de la propagation de la foi* à la main, je parcourais avec vous le globe, pour vous prouver la déplorable stérilité de l'apostolat protestant? Ah! c'est qu'il n'a pas *la vie*, et par conséquent ne peut la communiquer. Non, Dieu n'est pas avec ces missionnaires. Le *principe* qui les anime est humain, souvent vicieux et déréglé. Les *moyens* qu'ils emploient ne sont pas ceux que Jésus-Christ a établis. Leurs *succès* ne pouvaient être réels. La semence qu'ils répandent n'est pas bénie

de Dieu. C'est une lettre morte qui tue et ne vivifie pas. Allez, *prêchez*, a dit le divin Maître ; il n'a pas dit : *Allez, répandez des Bibles;* et lui-même n'a pas apporté du ciel et répandu sur la terre le livre sacré. Non, non ; mais il a parlé, il a prêché son saint Evangile : *Os suum aperiens docebat eos* (Matth., 5).

Ainsi, Monsieur, la Réforme n'a ni apostolicité de *doctrine*, ni apostolicité de *pouvoir*, ni apostolat *véritable*. — Chacun de vous peut dire avec un de vos écrivains : *Nous ne datons que de trois siècles, Luther fonda son Eglise en Saxe. — Chacun sait que la Réforme suisse est la mère de l'Eglise réformée. — L'Eglise anglicane a reçu la vie d'actes du parlement. — Les Anabaptistes, Thomas Muncer à leur tête, vinrent au monde à l'époque de la Réforme. — Fauste Socin fut le père des Antitrinitaires. — Le fondateur des Quakers fut Georges Fox, un cordonnier moitié fou, qui mourut en 1681.— L'Eglise évangélico-chrétienne ne date que de 1817. — Mais qui a fait le premier Pape?* (Voyez HOENINGHAUS, t. II, ch. XI, p. 305.)

Je récapitulerai, dans ma prochaine lettre, ce que j'ai dit sur cette matière ; laissez-moi, pour aujourd'hui, terminer ici, et me dire,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUARANTE-CINQUIÈME LETTRE.

Vals, 27 mars 1854.

Monsieur,

Résumons maintenant tout ce que nous avons dit sur l'apostolicité, et concluons.

J'ai prouvé, en premier lieu, que l'Eglise catholique était unie aux Apôtres par la *même foi, la même doctrine, le même enseignement.* J'ai prouvé, en second lieu, qu'elle leur était unie dans le corps de ses ministres, qui remontent jusqu'*aux Apôtres par une succession non interrompue, et qui, par eux, ont reçu de Jésus-Christ leurs pouvoirs, leur juridiction, leur mission.* J'ai prouvé, en troisième lieu, que l'Eglise était unie aux Apôtres *par l'esprit de zèle qui l'anime et par l'apostolat qu'elle exerce* comme eux. Elle est donc *apostolique.*

J'ai invoqué, pour prouver cette vérité, *l'histoire, le témoignage des Docteurs et des Pères*, *l'autorité des écrivains protestants* eux-mêmes.

J'aurais pu en appeler ici à bien d'autres preuves, et vous dire :

1° Contemplez *ces monuments* élevés par la piété de nos fidèles; voyez les Eglises catholiques : la plus grande partie de nos édifices sacrés, ceux du moins qui sont plus distingués, sont antérieurs à la Réforme

et l'ont vue naître, plusieurs remontent à une très-haute antiquité ; et ces monuments, par leur origine, par leur forme, par leur histoire, par chacune des parties qui les composent, expriment et rappellent la doctrine des Apôtres, les usages des premiers siècles. Ah ! ces monuments parlent bien haut, et leurs pierres mêmes disent à leur manière, à qui veut l'entendre, que l'*Eglise qui les a élevés est apostolique.*

2° Entrez dans nos *bibliothèques,* ouvrez ces innombrables volumes qui contiennent les écrits *des saints Pères* et leurs doctrines, ces collections complètes des *conciles*, ces livres de *liturgie*, ces ouvrages de *théologie ascétique* de tous les siècles chrétiens.

Faites comparaître et interrogez leurs auteurs. Tous ces témoins, échelonnés sur l'espace de dix-huit cents ans ont cru et enseigné les mêmes vérités que les Apôtres ; ils ont honoré les Apôtres comme leurs pères et leurs maîtres.— Tous *ces livres* contiennent, expliquent et reproduisent la même *doctrine apostolique ;* ils transmettent les mêmes dogmes. — Ces écrivains, si nombreux, paraissent réunis de toutes sortes de pays et de tous *les siècles*, pour proclamer en toutes les langues que l'Eglise catholique, à laquelle ils appartiennent, est vraiment *apostolique.*

3° Contemplez tous ces *personnages distingués* dont l'histoire publie les hauts faits et les vertus, qui ont occupé les différents siéges de la chrétienté et gouverné les principales Eglises. Consultez *les saints* qui se sont succédé sans interruption dans tous les siècles. Unis par une même foi, prêchant un même Evangile, administrant et recevant les mêmes sacrements, disciplinés aux mêmes vertus par une mère commune, ils for-

ment une nouvelle chaîne traditionnelle, et leurs voix s'élèvent toutes à la fois pour attester que leur mère et leur nourrice, l'Eglise catholique, est vraiment l'*Eglise des Apôtres.* Qu'il est beau, qu'il est solennel, ce témoignage!

4° Considérez les œuvres de l'Eglise, ses missions, son apostolat non interrompu depuis Jésus-Christ, cette action réparatrice qu'elle n'a cessé d'exercer sur les nations, sur les fidèles; ce travail de prédication, de sanctification, par l'administration des sacrements, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, depuis les Apôtres; ces œuvres, ces entreprises, ces travaux, ils disent encore, ils proclament hautement que l'Eglise est *apostolique,* et qu'elle a l'esprit, le zèle, la charité de ces premiers envoyés du Sauveur Jésus.

5° Enfin, voyez le gouvernement de l'Eglise dans tous les siècles, sa discipline, les lois qu'elle fait, les peines qu'elle inflige; le contrôle qu'elle exerce sur ses enfants et même sur les rois; le pouvoir qu'elle s'attribua toujours de juger de la doctrine, de corriger, de condamner, de punir les hérétiques; le droit qu'elle exerce de prononcer sur la sainteté de ceux de ses enfants que leurs vertus rendent plus recommandables, de discerner les vrais miracles, de tenir des conciles, à l'exemple des Apôtres; le retranchement qu'elle opère des membres gangrenés, et vous comprendrez que l'Eglise *catholique* est rattachée aux *Apôtres* par tous les côtés, qu'elle tient à eux par toutes sortes de liens, qu'intérieurement et extérieurement, par la sève comme par l'écorce, par l'esprit comme par le corps, par sa doctrine comme par ses œuvres, elle est vraiment *apostolique.*

Mais, ne l'oubliez pas, ces témoins si nombreux et dont l'autorité est si imposante, en proclamant l'*apostolicité* de l'Eglise catholique, déposent en même temps contre le protestantisme et le convainquent *de nouveauté.*

Et en effet, Monsieur, 1° pourriez-vous me montrer *un temple protestant bâti par les Protestants*, et destiné au culte *réformé*, qui soit plus ancien que l'an 1520? — Non, pas un. Ah! c'est que le protestantisme n'existait pas encore; et il se dit *apostolique!*

2° Pourriez-vous m'indiquer *une confession de foi protestante*, *un symbole protestant, un catéchisme, un livre*, *un traité protestant* qui remonte au-delà du seizième siècle? — Non, pas un. Ah ! c'est que la Réforme n'était pas encore née ; et cependant elle prétend *à l'apostolicité!*

3° Pourriez-vous m'indiquer, avant le seizième siècle, une suite *de docteurs protestants*, se succédant les uns aux autres et composant, *avec Luther et Calvin*, la *chaîne* qui doit les faire remonter aux premiers temps de l'Eglise? — Non, je vous en défie, pas un *pasteur* protestant, pas un *ministre*, le nom même de *ministre* étant à peu près inconnu ou inusité, pas un représentant du *protestantisme* avant l'année 1500; et cependant il prétend être *apostolique!*

M. Puaux en convient lui-même : *Oui*, dit-il, *il fut un novateur, notre Luther, un grand novateur, il apprit à la chrétienté une religion que* NUL NE PROFESSAIT. — Et où était donc votre Eglise? — Le voici : *L'Eglise chrétienne se réveillant au seizième siècle de son sommeil de mort*, proclama, *sur des tons divers*, le symbole de sa foi *toujours une*. — L'Eglise chrétienne,

c'est-à-dire le protestantisme *dormait*, il dormait depuis douze cents ans; c'est bien long. — Il dormait d'un *sommeil de mort*; c'est un sommeil bien profond. — Comment ose-t-on écrire de pareilles choses et défendre si maladroitement sa cause? Ne vaudrait-il pas cent fois mieux se taire?

Me parlerez-vous de *Wiclef*, de *Jean Hus?...* Mais leurs doctrines n'étaient pas en tout conformes à la vôtre? Et puis, un individu isolé et perdu dans l'espace de dix-huit siècles, ne forme pas une Eglise.

4° Pourriez-vous m'indiquer les traces de son *gouvernement intérieur*, de *sa discipline*, de *ses règlements*, quelques-uns de *ses synodes* ou de *ses conciles*, quelques assemblées du moins, quelques actes de *protestation* contre l'Eglise catholique avant le seizième siècle? Non, rien de tout cela; et le protestantisme se dit *apostolique!*

Ah! disons-le: ou ses ancêtres furent tous des lâches et des hypocrites qui trahirent leur foi, des apostats qui renoncèrent extérieurement à leur religion, ou le protestantisme n'a pas d'ancêtres. Dans les deux cas, comment peut-il, comment ose-t-il se dire *apostolique?*

5° Pourriez-vous enfin me montrer ce qu'a fait la Réforme avant le seizième siècle, quels *peuples elle a évangélisés...* quelles *nations elle a converties...* sur quelles *terres* elle a établi le règne de Jésus-Christ? Pas de réponse possible. Quelles sont ses œuvres, les traces de son existence? Quelles contrées a-t-elle arrosées de ses sueurs, de son sang? La Réforme n'a rien à me répondre, et cependant elle prétend être *apostolique!*

Et remarquez-le bien, Monsieur, ce n'est pas un in-

dividu isolé, ce n'est pas une secte obscure, comme serait le manichéisme, dont le grossier symbole ne peut être admis en entier par les Protestants; c'est une suite non interrompue de *docteurs et de doctrines protestantes;* c'est une *Eglise organisée complètement*, ayant son gouvernement, ses lois, ses chefs, exerçant son autorité au dedans et au dehors; une société vivante, agissant ostensiblement; une société connue, visible, catholique, qu'il nous faudrait montrer, non pas quelques années, mais continuellement existante, en remontant depuis Luther et Calvin jusqu'aux Apôtres; une société enfin conservant et professant leur doctrine, ayant reçu d'eux ses pouvoirs, possédant et exerçant sa véritable autorité, et continuant dans les siècles et par tout l'univers son apostolat, confié par Jésus-Christ à la véritable Eglise.

M. Puaux nous parle des quatre *premiers siècles.* Mais dans ces siècles, Monsieur, il y avait des *Papes.* Où sont les vôtres? Il y avait des *évêques.* Où sont les vôtres? On tenait des *conciles.* Où sont ceux de la Réforme? Pouvez-vous vous flatter d'avoir une institution, une organisation, un gouvernement semblable à ce qui existait à cette époque? Evidemment, non; et puis, qu'est devenue la Réforme depuis le quatrième siècle jusqu'au quinzième?

Avouons-le donc, la prétention de la Réforme est non-seulement sans *fondement*, mais elle est *ridicule.*

Oui, entre Luther, Calvin et consorts, et les Apôtres, il y a un abîme.

Entre la doctrine de la Réforme et celle des Apôtres, il y a un abîme.

Entre l'origine de la Réforme et les Apôtres, il y a un abîme.

Cet abîme est infranchissable, et jamais le protestantisme ne se lavera du reproche de nouveauté.

M. Puaux recourra-t-il à une Eglise *invisible?* Ce fut le pitoyable subterfuge de quelques Protestants pour se tirer d'affaire. Attaqués de toutes parts par les docteurs catholiques qui les sommaient d'indiquer où était, selon eux, l'Eglise de Jésus-Christ avant la Réforme, puisque dans leur pensée l'Eglise catholique était une prostituée qui s'était plongée dans l'idolâtrie, ils furent obligés de se réfugier dans l'hypothèse absurde d'une Eglise *invisible.*

Mais, pouvait-on leur dire :

1° Si cette Eglise était *invisible*, comment savez-vous qu'elle existait? Qui vous l'a montrée et comment la connaissez-vous? Si elle était *invisible*, si elle est encore inconnue pour les Catholiques, pourquoi et comment ne le serait-elle pas pour vous? Et alors comment affirmer son existence?

2° Une Eglise *invisible!* Mais de quoi donc se compose l'Eglise de Jésus-Christ? Ne sont-ce pas des hommes qui en font partie, qui en sont les membres, et ces hommes ne sont-ils pas composés d'un corps et d'une âme? L'Eglise de la terre est-elle une société de purs esprits?

3° Une Eglise *invisible!* Mais dans une société, il faut des *chefs*, des *supérieurs*, il faut des *subalternes*, des *inférieurs;* il y a pouvoir et autorité d'une part, dépendance de l'autre, et il est nécessaire que l'on puisse se *connaître mutuellement.*

Dans une société, il y a des lois, des obligations, des peines, une sanction aux lois; dans une société, en un mot, il y a un gouvernement. Or, tout cela peut-il s'accorder avec l'idée d'une Eglise *invisible?*

4° De plus, l'Eglise doit s'unir et s'incorporer tous les enfants de Dieu; elle doit prêcher l'Evangile, enseigner, instruire, administrer les sacrements; elle doit exercer un apostolat catholique. Pouvez-vous concilier tout cela avec *l'invisibilité?*

5° C'est un devoir, nous l'avons prouvé, pour tous les hommes, d'entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ, d'en reconnaître l'autorité, d'en accepter les lois; elle est le bercail unique ouvert à toutes les brebis; mais si elle est *invisible,* comment pourront-elles la reconnaître, y entrer?

6° L'Eglise *invisible!* Mais alors pourquoi dites-vous qu'elle doit être *une, sainte, apostolique?* Comment la distinguerez-vous des autres sociétés? Pourquoi et à quoi bon lui assigner des marques destinées à la faire reconnaître?

7° L'Eglise *invisible!* Mais comment jugerez-vous de sa doctrine, de ses sacrements, de sa prédication?

Ainsi donc, une Eglise *invisible* est une chimère, une impossibilité. Si elle existait en *elle-même,* elle n'existerait pas pour *l'homme;* elle serait nulle pour lui; personne ne pourrait prouver son existence, personne aussi ne peut être reçu à la supposer.

Voilà cependant ce qu'ont rêvé, ce qu'ont écrit, ce qu'ont soutenu des Protestants. Mais quand on est pressé, et qu'on ne sait plus que dire, on fait comme on peut, et on aime mieux dire des absurdités que de s'avouer vaincu.

Que le ministre ne s'étonne donc pas que les docteurs catholiques aient prouvé la nécessité de cette visibilité; ce sont leurs adversaires qui les y ont forcés par des assertions si évidemment contraires à l'*Ecriture,*

si opposées au *bon sens* et à la *raison*, qu'on peut s'étonner à bon droit qu'ils aient osé les produire et entrepris de les prouver. Quoi qu'il en soit, la *visibilité* n'est pas dans notre pensée une des notes de la vraie Eglise; mais c'est une des *conditions* de son existence. Une société d'hommes unis par les liens intimes d'une même foi et de la même morale, par l'administration et la réception des mêmes sacrements, la prédication, le gouvernement, etc., ne saurait être une Eglise *invisible*. Mais si la *visibilité* n'est pas une des marques caractéristiques de la véritable Eglise, *l'invisibilité* serait une preuve évidente de sa fausseté, puisqu'elle serait opposée à sa *nature*, à son *institution*, à son *organisation*, aux *caractères* essentiels qui lui conviennent, aux *ministères* qu'elle doit nécessairement remplir.

Ainsi donc, que le protestantisme ne nous attribue pas ses folies : c'est assez pour nous d'avoir la peine de les réfuter et de les flétrir. (Voyez *Broch. Puaux*, p. 3.)

Du reste, si nous lui accordions un instant cette *invisibilité*, qui le mettrait à l'abri de nos coups, et sous le couvert de laquelle il aimerait à cacher sa nudité et son néant, comment ferait-il pour nous prouver son *apostolicité? L'iniquité se ment à elle-même*, elle se prend dans ses propres filets; et pour échapper à un abîme, on se jette dans un abîme encore plus profond.

Mais en voilà bien assez, si je ne me trompe, pour arracher à la Réforme le masque dont elle voudrait se couvrir.

Arrêtons-nous. Nous avons prouvé et démontré invinciblement que l'Eglise véritable est *une, sainte, catholique, apostolique*, et que l'Eglise romaine, l'Eglise

qui s'appelle et que tout le monde appelle *catholique*, réunissait seule tous ces caractères.

Nous avons prouvé et victorieusement démontré que le protestantisme ne peut revendiquer pour lui aucune de ces *notes*, qu'il n'a ni *l'unité*, ni la *sainteté*, ni la *catholicité*, ni l'*apostolicité*.

Donc les Eglises protestantes ne sont pas *la véritable Eglise, l'Eglise de Jésus-Christ*. Donc ce n'est pas là que l'on peut faire son salut. Donc c'est une obligation pour ceux qui s'y trouvent engagés par le malheur de leur naissance d'en sortir, et de rentrer dans le bercail d'où sont sortis leurs Pères égarés par des mercenaires et conduits par des aveugles.

Ma démonstration, Monsieur, n'est-elle pas complète, entière, sans réplique? Dans ce cas, ma conclusion est rigoureuse, nécessaire, indéclinable. Mais il en est une autre qui vous regarde personnellement, et qui est une conséquence naturelle de celle-ci ; elle intéresse au plus haut point votre âme et votre avenir, votre bonheur et votre éternité. Seul vous pouvez la tirer : songez-y, Monsieur, il s'agit de ce qu'il y a pour vous de plus important, et dans peu d'années, vous et moi nous aurons comparu au tribunal de Jésus-Christ. C'est en sa présence et sous ses yeux que je vous engage à méditer ces vérités et à prendre une généreuse résolution.

Il ne me reste plus qu'une question à examiner avant de clore entièrement cette discussion; elle sera l'objet de ma prochaine lettre.

Veuillez croire au respectueux dévoûment avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUARANTE-SIXIÈME LETTRE.

Vals, 28 mars 1854.

Monsieur,

Ce n'était pas assez pour M. Puaux de refuser à l'*Eglise catholique* les caractères essentiels qui la distinguent, de l'attaquer dans ses croyances et dans ses miracles, dans son culte et dans ses pratiques, dans ses chefs et dans ses membres ; il est allé plus loin encore, et sans s'apercevoir qu'en ébranlant les fondements de l'Église *catholique*, il sapait les fondements de toute religion révélée, il s'est pris à ridiculiser *les prophéties* et *les miracles*. L'insensé! il n'a pas vu que le blâme qu'il versait sur l'Église et ses ministres rejaillissait sur le divin Sauveur lui-même, et qu'en révoquant en doute la force démonstrative de ce qui a été toujours regardé comme le langage exclusivement propre du Tout-Puissant, il se mettait en contradiction avec la croyance de tous les peuples, avec l'Évangile et la Bible, pour qui il professe en apparence un si grand respect, avec Jésus-Christ, qui assigne les miracles comme la marque certaine et infaillible à laquelle on pourra reconnaître sa *propre* divinité, la divinité de sa *religion*, la *divine mission* de ses envoyés.

Ne lisons-nous pas en effet dans l'Évangile ces paroles remarquables : *Si vous n'ajoutez pas foi à mes paroles, croyez du moins à mes œuvres* (Joan., x); *Si je n'avais opéré au milieu d'eux des merveilles que nul autre n'a faites, ils seraient excusables; mais après avoir été témoins de ces merveilles, ils sont sans excuse* (Joan., xv)?

N'est-ce pas Jésus-Christ qui nous avertit que ceux qui croiront en lui se distingueront par le pouvoir de chasser les démons et de parler des langues qu'ils ne savaient pas; qu'ils prendront entre leurs mains des bêtes venimeuses, sans en éprouver aucun mal, et que le poison même qu'ils avaleraient ne leur nuira pas : *Signa autem eorum qui credituri sunt hæc sequentur*, etc. (Marc, xvi)? *Les miracles et le pouvoir d'en opérer* ne furent-ils pas, pour les premiers envoyés du Dieu Sauveur, les lettres de créance qui les accréditèrent auprès des peuples? Et ce signe inimitable de la Divinité ne fut-il pas, entre leurs mains, l'arme puissante avec laquelle ils soumirent les peuples à l'Évangile, et rendirent croyables les vérités mystérieuses qu'ils annonçaient au monde?

Quand Pierre, au jour de la Pentecôte, inspiré par le Saint-Esprit qu'il venait de recevoir, adressa aux Juifs ce premier discours qui convertit trois mille hommes, croyez-vous que le miracle du don des langues, dont les Juifs, réunis à Jérusalem de toutes les parties du monde, furent les témoins, ne fit pas plus d'impression sur leurs esprits que les paroles embrasées du chef des Apôtres? Et quelle que fût l'éloquence de Paul, croyez-vous que les guérisons innombrables qui s'opéraient par le simple contact des linges qui l'avaient touché, ne

subjuguaient pas plus victorieusement les cœurs que l'entraînement de sa parole si vive et si énergique ?

Je ne veux pas m'arrêter plus longtemps à prouver une vérité si manifeste. Ecoutez cependant M. Puaux :

« Quand les docteurs font fausse route, ils courent à travers des précipices dans lesquels ils se jettent. car tout est mirage poux eux. C'est ainsi qu'ils donnent à la vraie Eglise les miracles pour signes, quand Jésus-Christ a soin de nous avertir qu'il s'élèvera dans les derniers temps, de *faux Christs* et de *faux prophètes*, qui feront des *prodiges* et des *miracles* pour séduire. Si les miracles étaient des signes de la véritable Eglise, Jésus-Christ aurait-il dit : Plusieurs me diront, dans ce jour-là (celui du jugement) : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en ton nom? n'avons-nous pas fait des miracles en ton nom? Mais je leur dirai : Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité, je ne vous connais pas.

» Dans tous les temps, Monseigneur, les hérétiques se sont vantés de faire plus de miracles que les autres sectes. Tertullien nous dit qu'il en était ainsi de son temps. Votre Eglise parle beaucoup des siens et ne les montre guère. Ce sont, le plus souvent, des tableaux qui saignent, des statues qui pleurent, des apparitions de la Vierge à des enfants; et comme tous ces miracles se transforment pour vous en pluie d'argent (car vos fontaines sacrées vous produisent plus que les meilleurs vignobles), nous sommes en droit de nous inscrire en faux contre des miracles, qui, s'ils étaient vrais, seraient, à nos yeux, la condamnation la plus absolue de votre église, car, de tous les signes, le plus certain du naufrage dans la foi, c'est cet amour de l'argent... qui se révèle au sein de votre communion, partout où un nouveau miracle sacre une fontaine ou une chapelle. »

Ainsi donc, Monsieur, parce qu'il y a eu des *faux prophètes*, il n'y en a point de vrais; parce qu'il y a eu des *prophéties controuvées*, il n'en est aucune qui mérite créance; parce qu'il y a eu *des faits qui n'avaient de miraculeux que l'apparence,* nous devons les rejeter tous; parce que les *Mages* de Pharaon opposèrent à *Moïse* des prestiges que l'homme, abandonné à ses seules forces, ne pouvait réaliser, ceux que ce grand homme opérait au nom de Dieu ne sont pas recevables; *saint Pierre* ne mérite pas créance pour ses miracles, parce que *Simon le Magicien* a fait, par l'intervention du diable, des choses surprenantes.

M. Puaux ne le dit pas; mais n'est-ce pas la conclusion qui se présente naturellement à la pensée du lecteur, et qui découle, sans qu'il soit besoin de raisonnement, des paroles du ministre?

Quel est donc le devoir de l'écrivain consciencieux dans ces sortes de matières, et quand on aime la vérité, que doit-on faire? Discerner la fausse monnaie de celle qui est bonne et qui a cours, et ne pas rejeter tous les miracles, parce que la crédulité, la simplicité de plusieurs, la superstition des uns, la fourberie des autres, et les tromperies du démon, ont mêlé des pièces fausses à celles de bon aloi; ne pas jeter le bon grain, parce qu'il s'y trouve mêlé un peu d'ivraie.

Si M. Puaux connaissait toute la sagesse que l'Église emploie, toute la réserve qu'elle met lorsqu'il s'agit de constater des miracles, il se garderait bien de l'accuser, ou peut-être l'accuserait-il de pousser la réserve à l'excès. C'est ce qui arriva à un ministre Protestant qui, témoin des précautions qu'on prend à Rome, quand il s'agit de la canonisation des saints, et de la sévérité

avec laquelle on rejette comme insuffisants pour la cause les miracles qui ne sont pas tout à fait évidents, en prit occasion de s'instruire et de se convertir.

Mais la raillerie ne trouverait plus matière à s'exercer, si on procédait ainsi de bonne foi. A ce compte, il n'y aurait plus rien de piquant dans le style, rien de saillant dans la forme, il n'y aurait même plus matière à accusation, on serait trop prosaïque, on ne trouverait pas de lecteurs. Ne vaut-il pas mieux faire jaillir de ces miracles *quelques fontaines sacrées plus abondantes que les meilleurs vignobles, ou les faire retomber en pluie d'argent dans les coffres-forts de nos évêques ou de nos prêtres?* Cela est bien plus beau, bien plus poétique. On s'ouvre ainsi une carrière nouvelle à certaines déclamations toujours bien reçues du vulgaire, et on jette en *pâture* aux nombreuses dupes le mot magique *religion d'argent*, et les dupes répètent : *Religion d'argent*, et la cause est jugée.

Ah! Monsieur, que l'homme est injuste, quand il n'écoute que ses préventions et ses passions! Je vais essayer de le montrer, en réfutant cette nouvelle calomnie. Je suis obligé de me détourner un peu de mon chemin, c'est vrai; mais cette petite digression, à laquelle le ministre semble m'inviter, ne sera pas inutile, et je reviendrai bientôt à la question des miracles.

Que reproche donc aux prêtres le protestantisme? Quelle est l'accusation la plus banale qui se trouve sur ses lèvres, et celle peut-être qui est le plus hautement et le plus généralement accueillie? Il nous accuse de faire servir les choses saintes à une vile spéculation, et de ne voir dans les fonctions sacrées qu'un moyen de nous enrichir. Or, Monsieur, je ne crains pas de le dire,

cette accusation est la plus *injuste* et la plus *maladroite* que puisse faire un ministre protestant au clergé catholique.

Je dis l'*accusation* la plus *injuste*.

En effet, tout le monde convient, je pense, que le prêtre est, comme tous les autres hommes, composé d'un corps et d'une âme, et que, pour s'être consacré à Dieu, il n'est pas pour cela exempt des nécessités corporelles auxquelles notre nature nous condamne. Il faut donc qu'il y pourvoie, et qu'il ait un moyen de subsistance.

Tout le monde conviendra encore que le prêtre, en se consacrant à Dieu, ne s'est pas pour cela engagé si rigoureusement à être le serviteur de tous, qu'il ne reste jusqu'à un certain point le maître de son temps, et qu'en dehors des obligations essentielles de son ministère, qui en sont comme les conséquences nécessaires, il ne soit libre de faire ou de ne faire pas bien des choses. Donc, s'il les accomplit, il peut y mettre des conditions.

M. Puaux trouve étrange que les enterrements des pauvres ne se fassent pas avec autant de solennité que ceux des riches, que l'on ne sonne pas également toutes les cloches, que l'on n'allume pas le même nombre de cierges, et sans doute aussi qu'on ne convoque pas le même nombre de personnes aux funérailles.

Mais tout cela, Monsieur, est-il raisonnable, je le demande? Car sans parler de la diversité des positions sociales, qui a toujours entraîné une différence de solennité dans les cérémonies des funérailles, et cela chez tous les peuples, et même chez les Protestants :

1° Si M. Puaux veut l'égalité aux enterrements,

pourquoi pas aux mariages et aux baptêmes? S'il la veut au cimetière, pourquoi pas à la maison? S'il la veut à la mort, pourquoi pas pendant la vie? Si elle est convenable dans les honneurs funèbres, pourquoi pas dans les repas et la nourriture, dans les vêtements et les habitations? On le voit, M. le ministre nous ramène tout droit au *communisme*, au *socialisme*.

2° Si M. Puaux veut l'égalité aux enterrements, il faut ou défendre aux personnes riches de mettre plus de solennité dans les devoirs qu'elles désirent rendre aux personnes chéries dont elles pleurent la perte, ou ordonner de déployer le même appareil pour tous.

Mais de quel droit défendrait-il aux personnes plus riches de donner cette dernière marque d'affection à leurs parents défunts; et de quel droit aussi exigerait-il qu'à la mort de chaque fidèle, quel qu'il soit, on sonne toutes les cloches, que le clergé de toutes les paroisses, que toutes les communautés soient invités, et qu'un luminaire nombreux et dispendieux soit employé? Qui paiera les sonneurs? Qui achètera ces luminaires? Qui entretiendra ces communautés d'orphelins, d'orphelines, de pauvres, etc., etc., dont le temps serait employé à travailler, et que vous convoquez à ces enterrements? Qui fournira aux frais du culte?

M. Puaux s'en embarrasse peu. Il est plus facile d'emboucher la trompette et de crier aux passions toujours éveillées : *Religion d'argent!*

Je dis *accusation injuste*,

2° Parce qu'elle est contraire à la parole de Dieu.

M. Puaux, qui professe un grand respect pour la doctrine des Apôtres, n'a-t-il pas lu ces paroles de saint Paul : « *Si nous vous donnons les biens spirituels*

(c'est aux Corinthiens qu'il s'adresse), *est-ce trop pour vous de nous pourvoir des choses temporelles qui nous sont nécessaires?* N'est-il pas écrit : *Vous ne fermerez pas la bouche du bœuf qui laboure*, car il a droit à sa nourriture... Et encore : *L'ouvrier mérite sa récompense?* (Voyez I *Cor.*, c. IX.) »

Le ministre a-t-il oublié que ce qu'il trouve de répréhensible dans le prêtre, Dieu l'avait établi en règle pour les lévites? Ceux-ci ne vivaient-ils pas de la part qui leur revenait des sacrifices offerts dans le temple ? Notre-Seigneur, lui-même, n'a-t-il pas recommandé à ses envoyés de prendre leur nourriture et leur habitation chez ceux à qui ils portaient la bonne nouvelle, en ajoutant que l'*ouvrier est digne de recevoir la récompense de son travail?* Que font les fidèles, en offrant au prètre une légère rétribution pour sa peine, sinon remplir la recommandation du divin Maître, qui ajoute dans l'Évangile, que celui accueille le prophète accueille et reçoit celui qui l'a envoyé?

Je dis *accusation injuste*,

3° Pourquoi? Parce que ces rétributions si minimes, si vous les comparez avec ce qui se donne aux différentes personnes dont nous réclamons les services dans l'ordre naturel, demandées avec tant de modération et de réserve, souvent remises entièrement aux familles nécessiteuses, très-souvent mal payées, ou payées seulement en partie, ces rétributions qu'on n'exige que pour certaines fonctions moins ordinaires ; car le prêtre n'exige rien pour l'administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie, rien pour la visite et l'administration des malades, rien pour la prédication et le catéchisme ; ces rétributions, dis-je, sont *employées généralement* en

faveur des pauvres, et ne sont entre les mains du prêtre que comme un moyen de soulager l'infortune des uns par les aumônes des autres, en sorte que s'il exige parfois que le tarif fixé par l'autorité compétente soit observé, s'il reçoit une sorte d'indemnité pour son temps, sa fatigue, c'est encore les malheureux qu'il a en vue, c'est pour eux qu'il travaille et qu'il souffre.

Si saint Paul donne l'exemple d'un désintéressement qui n'est que de conseil, s'il préfère subvenir à ses besoins par le travail des mains, il a soin d'avertir que ce n'est là qu'une chose de perfection; mais il a soin de constater le droit et de prouver la justice de cette rétribution. L'exemple de saint Paul a été suivi par une foule de religieux, mais l'ériger en *loi* ce serait contredire cet apôtre. Ajoutons encore que le prêtre, généralement, ne demande qu'avec répugnance cette rétribution, qu'il souhaiterait pouvoir se dispenser de ce qu'il regarde comme une triste nécessité, que beaucoup soupirent après le jour où ils seront affranchis d'un esclavage qui gêne quelquefois leur liberté, et que plusieurs ont besoin pour s'y soumettre d'y être forcés par des règlements pleins de sagesse. Les évêques, qui doivent pourvoir au bien général de leurs diocèses, ne peuvent permettre ce qui, sans inconvénients pour quelques-uns, deviendrait très-onéreux pour d'autres.

On citera peut-être des exemples d'avarice dans le clergé catholique ; mais partout où il y a des hommes, n'y a-t-il pas des faiblesses? Et n'est-il pas vrai que, généralement, le prêtre catholique est le père du pauvre, et qu'il fait servir au soulagement des misérables les épargnes modiques qu'il peut faire sur un traitement qui est, ce semble, assez modeste, pour ne pas devoir exciter la jalousie d'un ministre protestant ?

Mais j'ai ajouté que cette accusation était *ridicule* dans la bouche d'un ministre de la Réforme.

En effet, il me semble que l'on doit appeler *religion d'argent*, celle dans laquelle les fonctions saintes sont un moyen de s'enrichir, celle dont les ministres ne recherchent qu'une position sociale honnête et avantageuse, celle qui enrichit réellement ses ministres. Or n'est-ce pas là précisément ce que nous offre le protestantisme ?

M. Puaux oserait-il prétendre que les ministres protestants entrent dans cette vocation par un principe de zèle ?

N'est-il pas évident que ce ministère, *infiniment moins onéreux et moins pénible* pour le pasteur protestant que pour le prêtre catholique, est cependant rétribué plus généreusement, parce qu'on considère non-seulement le pasteur, mais encore sa femme et ses enfants qu'il faut nourrir ?

Enfin, n'est-il pas honteux de parler des richesses de l'évêque ou du prêtre catholique, quand on connaît les traitements faits aux évêques protestants, quand on sait les trésors qu'ils amassent dans leurs douces et commodes fonctions ? Ah ! Monsieur, convenez-en avec moi, ce n'est pas au ministre protestant à déclamer contre les richesses du clergé catholique, lui qui ne paraît guère avoir d'autre sollicitude que celle d'amasser une fortune honnête pour sa famille, lui qui, avant de s'occuper des pauvres, doit penser à sa femme et à ses enfants ; lui à qui ses fonctions n'imposent aucune charge, et qui mène paisiblement la vie douce et commode du rentier le plus fortuné.

Un petit aperçu du traitement des évêques protestants en Angleterre, et des trésors qu'ils trouvent

moyen d'acquérir, vous fournira une confirmation de ce que j'ai avancé. Rien de plus rigoureux que la preuve qui se donne par des chiffres.

Un ouvrage anglais, récemment publié sous ce titre : *L'Irlande comme royaume et comme colonie*, présente (p. 239) les indications suivantes, tirées des registres publics des successions. Montant des héritages laissés par douze des derniers évêques *anglicans* morts en Irlande : Fowler, archevêque de Dublin, 3,750,000 fr. ; — Percy, évêque de Dromore, 10,000,000 de fr. ; — Bernard, évêque de Limerick, 1,500.000 fr. ; — Beresford, archevêque de Tuam, 6,250,000 fr. ; — Agar, archevêque de Cashel, 10,000,000 de fr. ; — Dover, évêque de Lerne, 1,250,000 fr. ; — Stopford, évêque de Cork, 6,250,000 fr. ; — Porter, évêque de Clogher, 6,250,000 fr. ; — Hawkins, évêque de Raphoe, 6,250,000 fr. ;—Knox, évêque de Killalo, 2,500,000 fr. ; — Stuart, évêque d'Armagh, 7,800,000 fr., — Total, 61,500,000 fr. (Voy. *l'Ami de la Religion*, 18 mai 1846). — Le même journal donnait, quelque temps après, le chiffre de la succession de Mgr Troy, archevêque *catholique*, primat d'Irlande, mort récemment, laissant pour toute fortune 10 pences et un demi-penny (1 fr. 5 c.) (*Solut. des gr. probl.*, IIe vol., p. 335).

Il est donc prouvé que M. Puaux accuse à tort le clergé catholique de faire servir les miracles à sa cupidité ; qu'il lui fait un reproche injuste, quand il blâme les rétributions attachées à certaines fonctions de son ministère ; qu'il est maladroit et ridicule dans une accusation qui pèse de tout son poids sur les ministres protestants, et qui se présente aussi grave et aussi menaçante contre lui, qu'elle est peu sérieuse pour le clergé catholique.

Mais revenons à notre sujet principal.

Puisque M. Puaux semble envelopper dans le même anathème tous les miracles qui sont une des preuves les plus évidentes de la religion, et le fondement sur lequel Notre-Seigneur a voulu établir notre foi, examinons de plus près cette matière. Ces miracles en effet *appartiennent à l'Église catholique.* C'est *dans son sein*, et *ce n'est que dans son sein*, *c'est par elle et pour elle* seule, c'est pour *justifier et prouver sa divinité*, qu'ils se sont opérés. Ils sont donc autant une *démonstration de la divinité de l'Église catholique*, qu'une preuve de *la divinité de la religion*; car, nous l'avons suffisamment établi, il y a une *Eglise véritable,* interprète, gardienne et dépositaire de la religion divine; *il n'y en a qu'une*, et c'est l'Église catholique. Ainsi donc, *religion chrétienne*, *religion catholique*, *Église catholique*, qui seule est la personnification véritable de la religion de Jésus-Christ, ces trois expressions signifient la même chose, et je les emploierai indifféremment dans le même sens.

Je vais entrer en matière, après vous avoir donné un instant de repos et vous avoir assuré de nouveau du respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

Gautrelet, S. J.

QUARANTE-SEPTIÈME LETTRE.

Vals, 29 mars 1854.

Monsieur,

Vous serez peut-être étonné, de me voir, dans une controverse où le protestantisme seul est en jeu, entreprendre une démonstration de la religion chrétienne, comme je le ferais à l'égard de l'incrédulité. Votre étonnement cessera, si vous voulez bien considérer un instant :

1° Qu'un très-grand nombre de ceux qui ont le nom de Protestants sont de véritables incrédules qui ne croient à rien ; tout ce que j'ai dit précédemment le prouve abondamment ;

2° Que le protestantisme, en vertu de ses principes, et par une sorte de déduction logique et rigoureuse, conduit nécessairement au rationalisme, à l'incrédulité ;

3° Que tout son travail de prosélytisme n'a pas, et ne saurait avoir d'autre résultat que de produire des incrédules. Croit-on, par exemple, que des brochures telles que celles de M. Puaux puissent faire des Protestants? Non, certes. Jamais un homme, pour peu qu'il ait de bon sens, n'appuiera sa foi protestante sur des phrases sonores et des mots en l'air. Il faut quelque chose de plus pour *croire*. Mais ces écrits sèment des doutes et soulèvent des objections qui, pour être ba-

nales, pour avoir été mille fois réfutées, ne laissent pas que de produire une triste impression sur les esprits. Le *protestantisme*, par sa nature même, son essence et ses principes, ne peut que *protester*, apprendre à *protester;* démolir, détruire, apprendre à démolir et à détruire. Mais cela, qu'est-ce autre chose que travailler à faire des incrédules? Je ne serai donc pas injuste en mettant ici sur la même ligne le protestantisme et l'incrédulité, en les combattant par les mêmes armes. Tous les deux ont attaqué les fondements mêmes du christianisme, et dans beaucoup d'endroits ils se donnent la main et le baiser fraternel. J'avais besoin, Monsieur, de vous donner cette explication avant d'entrer en matière. Du reste, vous vous convaincrez facilement, en lisant cette partie de mon travail, qu'elle répond d'une manière péremptoire à toutes les objections des Protestants comme à toutes celles des incrédules, et qu'à elle seule elle suffirait pour en prouver la fausseté, sans qu'il fût besoin de les examiner en détail.

Nous ne pouvons le dissimuler, ni vous, ni moi, ni Protestant, ni Catholique, le vent de l'incrédulité a soufflé, depuis un siècle et demi surtout, sur la France avec une force incroyable. Il a attaqué jusque dans leurs racines une partie des plantes précieuses que le christianisme avait fait germer, et qu'il nourrissait de sa sève divine; et celles qu'il n'a pas fait mourir, il les a flétries. Il en est peu, très-peu, qui aient échappé à son influence délétère. Allumée au feu même de l'enfer, cette vapeur embrasée a fait irruption dans le monde, et desséché les esprits et les cœurs de la plupart des Chrétiens. Le fidèle a vu tout ce qu'il y avait de plus saint combattu, ridiculisé; attaqué dans ses

convictions les plus intimes, il a vu s'effacer et disparaître autour de lui, l'une après l'autre, les vérités les plus essentielles qui étaient l'objet de sa foi ; à la suite des croyances religieuses, les vérités de l'ordre naturel ont été elles-mêmes révoquées en doute, ébranlées et renversées dans une foule d'intelligences, et la ruine de la foi a entraîné celle de la raison.

Il y a des gens qui nient tout, qui rejettent tout, qui ne croient à rien, qui n'admettent rien, et qui savent à peine s'ils doivent croire à leur existence. Leur intelligence est devenue comme une table rase, où l'on ne trouve inscrits que ces mots : *néant*, *doute*, *incertitude*. Parmi les Protestants surtout, le nombre en est grand.

Il en est d'autres qui, dans ce naufrage déplorable de la foi et de la raison, se sont pris à quelques vérités isolées, tristes débris du naufrage, et encore ils en acceptent le moins qu'ils peuvent ; ils choisissent ce qui va à leur gré, et se composent un symbole à leur façon, le plus court, le plus simple et le plus commode possible.

Il y a des Chrétiens qui, sans avoir encore perdu entièrement la foi, laissent entrer le doute dans leur âme ; le vaisseau n'a pas encore sombré, mais il fait eau de toutes parts, il est menacé d'un imminent naufrage.

Chez d'autres, le mal est moins grand, la foi a perdu de son intensité, de sa force, de sa vivacité, elle existe encore cependant dans sa substantielle intégrité. Mais le Chrétien et l'homme, le savant et l'ignorant, le juste comme le pécheur, tous ont été secoués par la tempête, et l'on ne peut s'empêcher de se rappeler ces paroles du Maître : *Quand le Fils de l'Homme viendra*

sur la terre, pensez-vous qu'il trouve encore de la foi dans son peuple (LUC, XVIII)?

Or le protestantisme, laissez-moi vous le dire, Monsieur, a eu une immense influence sur ce funeste résultat. C'est lui qui a rompu le lien sacré qui tenait toutes les branches unies dans un même faisceau, c'est-à-dire qui ralliait toutes les intelligences à une même foi; le lien brisé, tout s'est détaché, dissipé, éparpillé. C'est lui qui a renversé la digue qui contenait les eaux du fleuve dans leur cours naturel: elles se sont répandues dans la campagne et l'ont ravagée. C'est lui qui a anéanti l'autorité sacrée qui courbait tous les esprits sous le joug de la foi; à l'ordre et à la soumission a succédé l'anarchie la plus complète. Quand il n'aurait fait d'autre mal que celui-là, il mériterait les anathèmes et les malédictions de la société, car c'est une horrible plaie que celle-là, c'est un épouvantable, je dirai presque un irrémédiable malheur.

Cependant, en face de cette situation déplorable, en présence de l'état funeste où sont réduites tant d'intelligences devenues les infortunées victimes de l'incrédulité, soulevées, emportées, ballottées par les vents contraires des opinions humaines, véritables jouets du doute, qu'avons-nous à faire? Comment fixer ces esprits essentiellement mobiles et sans consistance, parce qu'ils ont perdu et la lumière de la foi, et je dirais volontiers, celle de la raison? Comment porter la conviction dans ces âmes sans principes, et où, depuis le toit jusqu'aux fondements, tout a été renversé, détruit? Ah! je le sens, le mal, pour quelques-unes, est presque sans remède. Mais toutes ne sont pas malades au même degré. Il en est chez qui le danger peut encore

être conjuré. Essayons donc en leur faveur un genre de démonstration simple autant que forte, que tous puissent saisir et que nul ne puisse éluder; une démonstration qui s'adresse au Protestant comme à l'incrédule et à l'impie, à l'ignorant comme au savant, à tous, et qui puisse non-seulement ramener à la foi ceux qui s'en seraient éloignés, mais encore la fortifier chez ceux qui l'ont conservée. Dans ce but, nous exposerons d'abord brièvement les principales raisons qui peuvent faciliter, appuyer, consolider notre foi, les différents motifs de *crédibilité* qui la justifient, les fondements sur lesquels la religion catholique, et par conséquent l'Église, appuie son existence. Nous montrerons ensuite l'impossibilité de nier tout à la fois et de rejeter tous ces motifs.

Enfin, nous prouverons que leur liaison est si étroite, qu'on ne peut reconnaître la vérité de l'un sans être forcé de les admettre tous ; d'où il nous sera facile de conclure la vérité, la divinité de la religion, de l'Église catholique, et l'obligation d'en admettre tous les enseignements.

Les principales raisons dont les apologistes de la religion chrétienne se sont servis de tout temps pour en prouver la divinité, sont en grand nombre ; le champ que j'aurais à parcourir est immense. Je me bornerai à ce qui me paraîtra le plus essentiel, et pour cela je rangerai ces différents motifs en trois classes :

1° Les motifs *extrinsèques*, pris en dehors de la religion, mais s'y rapportant, comme son établissement merveilleux, sa propagation, les miracles, les prophéties, etc. ;

2° Les motifs *intrinsèques*, tirés de la nature même

de la religion, de sa doctrine, de sa morale, etc., etc.;

3° Les motifs déduits de ses *effets*, comme les saints qu'elle a produits, la paix, le bonheur dont elle est la source, etc., etc.

Si tout, dans les *circonstances* qui ont accompagné l'établissement de la religion catholique, nous prouve sa divinité; si cette religion porte *en elle-même*, et dans tout ce *qui la constitue* essentiellement, les caractères les plus évidents de vérité; si enfin *ses merveilleux effets*, les *fruits précieux* qu'elle a produits, attestent que l'arbre qui les a portés est *divin*, notre démonstration sera complète, et personne ne pourra échapper aux conclusions que nous en déduirons.

Voyons s'il en est ainsi. Et commençons par indiquer les preuves *extrinsèques* qui environnent la religion de l'auréole divine et la marquent du sceau infaillible de la vérité.

Première preuve. — La religion catholique repose sur le témoignage des prophéties.

La prophétie faite en faveur d'une doctrine, d'une religion, si elle s'accomplit exactement, prouve la vérité de cette doctrine, de cette religion;

Or la religion chrétienne a été confirmée par de véritables et nombreuses prophéties;

Donc cette religion est véritable et divine.

Dieu a une langue à lui, un langage que seul il peut parler. Ce langage est celui de la science infinie, à qui tout est présent, celui de la *prophétie*. Seul en effet il connaît clairement l'avenir, seul il peut annoncer et prédire d'une manière certaine les événements libres, ceux surtout qui ne dépendent que de sa libre volonté; lors donc qu'il marque une doctrine du sceau de la *pro-*

phétie, lorsqu'il la consacre et la sanctionne, lorsqu'il la confirme et la prouve par des *prophéties* qui sont assignées comme le témoignage authentique, la démonstration certaine, le signe divin de la vérité de cette doctrine, et que ces *prophéties* s'accomplissent exactement, dans le temps et de la manière qui avait été annoncée, évidemment cette doctrine est divine, elle est consacrée par l'autorité même de Dieu.

Or la religion catholique, ainsi que la doctrine qu'elle professe, a été sanctionnée et confirmée par des prophéties revêtues de toutes les conditions requises, et dont l'exact et parfait accomplissement est venu, en son temps, constater la vérité, la divinité. L'existence et l'accomplissement de ces prophéties est un fait qu'on ne peut nier sans rejeter toute certitude historique.

En effet, sans parler ici des prophéties de l'ancien Testament et des autres prophéties de Jésus-Christ, et m'attachant seulement à celle qu'il fit de sa résurrection, je demande s'il n'est pas certain que ce divin Sauveur avait prédit que trois jours après sa mort il sortirait glorieux du tombeau ; ainsi l'avaient compris ses propres ennemis, qui en prirent occasion de faire mettre des gardes à son tombeau, de peur que ses disciples ne l'enlevassent et ne répandissent le bruit qu'il était ressuscité. — N'est-il pas également constant que Jésus-Christ avait assigné sa résurrection comme la preuve de sa divinité, et que c'est à ce signe qu'il renvoya constamment les Juifs, comme à celui qui était le plus grand de tous, et le plus propre à consacrer à leurs yeux la vérité de sa doctrine.— Enfin, n'est-il pas certain que cette divine résurrection a eu lieu comme le Sauveur l'avait prédit? Révoquer en doute ces faits,

ce serait donner un démenti formel, non-seulement aux évangélistes, mais à la tradition tout entière, à l'histoire, aux dix-huit siècles chrétiens; ce serait être plus incrédule que les Juifs mêmes, ce serait flétrir comme des insensés et des dupes ceux qui ont cru jusqu'à présent à Jésus-Christ.

Ainsi, Jésus-Christ a prédit sa résurrection, il a voulu que cette prophétie fût la preuve de la vérité de sa doctrine, et cette prophétie s'est accomplie.

Donc on ne peut pas plus nier la divinité de la religion que la résurrection de Jésus-Christ.

Dieu, en effet, aurait consacré le mensonge et l'imposture, s'il eût opéré cette résurrection en faveur d'une doctrine fausse et pour accréditer un imposteur. Et, s'il était possible que l'erreur se présentât jamais à nous, autorisée par l'accomplissement d'un prophétie si singulière, si solennelle, si extraordinaire, si évidemment réservée à Dieu seul, il n'y aurait plus rien de croyable, et Dieu se mentirait à lui-même. Donc, encore une fois, la religion catholique, appuyée sur cette prophétie réelle, indubitable, divine, est la véritable religion, la religion divine.

Mais je n'ai parlé que d'*une prophétie*, et l'ancien, comme le nouveau Testament, en renferme *un grand nombre également vérifiées par l'événement;* donc ma démonstration se multiplie autant de fois qu'il y a de prophéties concernant la religion chrétienne.

2e PREUVE. — La vérité de la religion chrétienne se prouve par les miracles.

Le miracle opéré en confirmation d'une doctrine en prouve la vérité;

Or la doctrine catholique a été confirmée par un grand nombre de miracles certains et indubitables;

Donc cette doctrine est véritable.

La prophétie est le langage de la *science*, de la sagesse infinie. Le miracle est celui de la *toute-puissance*, et c'est le caractère dont Dieu revêt le plus ordinairement les œuvres qu'il veut marquer de son sceau, et qu'il désire être reconnues comme *siennes*. Le miracle est un fait, un événement qui, sortant du cours ordinaire de la nature, et se trouvant, par sa condition, en dehors de la sphère d'action tracée à la créature, d'après ses propriétés et selon l'ordre de la Providence divine, ne peut avoir pour auteur que Dieu, et ne peut être attribué qu'à une action immédiate et particulière de sa part. Donc, toutes les fois que Dieu opèrera un de ces faits extraordinaires, en confirmation d'une doctrine, pour autoriser la mission de quelqu'un de ses ministres, en preuve d'une vérité particulière, nous devrons nécessairement supposer et admettre que cette doctrine est vraie, cette mission divine, cette vérité certaine ; car, sans cela, Dieu autoriserait le mensonge et l'erreur, Dieu accréditerait l'imposture et l'imposteur, Dieu sanctionnerait un enseignement faux, erroné et contraire à la vérité.

Or la religion catholique, c'est-à-dire sa doctrine, sa vérité, sa divinité, ont été consacrées, autorisées par une infinité de miracles : — miracles de toute espèce; — miracles dans tous les pays ; — miracles avoués et certifiés par *toute sorte de témoins*, même incrédules, impies, hérétiques et païens ; — miracles faits par un très-grand nombre de saints ; — miracles de tous les siècles ; — miracles dont beaucoup ont été *si éclatants, si manifestes, si publics*, que les nier, ce serait nier l'évidence même, et donner le démenti à tous les his-

toriens ; — mais, miracles faits en preuve de la vérité de l'Évangile et de sa doctrine ; — miracles faits au nom de Dieu, au nom de Jésus-Christ. Il ne s'agit pas ici de savoir s'il n'y a pas eu quelquefois de faux miracles allégués comme vrais, mais s'il y en a eu de vrais et qu'on ne peut révoquer en doute. Or, sans parler des autres, l'Évangile contient le récit d'un grand nombre qui ont été opérés par Jésus-Christ et les Apôtres. Le plus grand de tous est un fait aussi éclatant que le soleil, un fait unique en son genre, un fait essentiellement divin, la résurrection de Jésus-Christ.

Donc la religion catholique, qui est appuyée sur ces faits miraculeux, et que ces faits miraculeux proclament comme divine, l'est certainement et incontestablement ; sans cela, Dieu se manquerait à lui-même, et en marquant l'erreur du sceau divin de sa puissance et de son intervention, il la rendrait respectable, et en même temps il ravirait à la vérité le caractère qui doit lui être exclusivement propre. Un seul miracle avéré et revêtu des conditions que nous avons assignées, suffirait pour rendre la preuve invincible. Que doit-il donc résulter des prodiges si nombreux, que la plus sévère critique n'a pu s'empêcher d'admettre ?

3e PREUVE. — La propagation de l'Évangile.

La religion chrétienne est divine, si on ne peut expliquer son établissement, sa propagation, sans l'intervention de Dieu ;

Or on ne peut expliquer l'établissement et la propagation de cette religion sans l'intervention de Dieu ;

Donc elle est divine.

C'est un fait indubitable, constaté par toutes les histoires, que la doctrine évangélique se propagea avec

une incroyable rapidité, et que du temps des Apôtres et par eux, le christianisme se répandit dans presque toutes les parties du monde connu, et jusque dans les Indes. Saint Paul, écrivant aux Romains, ne craignait pas de leur dire que la foi qu'il leur prêchait était annoncée dans tout l'univers ; et Tertullien, au second siècle, prenait à témoin les païens auxquels il s'adressait dans son admirable *Apologétique*, que les disciples de Jésus-Christ remplissaient le monde et se trouvaient déjà partout. Or, la diffusion et la propagation si prompte de la religion chrétienne en prouvent évidemment la divinité.

En effet, une religion dont les *dogmes humilient et désespèrent la raison, dont la morale contrarie et combat toutes les passions ;* une religion qui *exigeait les plus grands sacrifices* de ceux qui quittaient le paganisme pour l'embrasser, qui n'avait à leur offrir que *des persécutions, les tourments et la mort;* une religion qui n'avait pour patrons que *des pêcheurs*, changés subitement *en prédicateurs, sans crédit, sans science autre* que celle que Dieu leur avait communiquée, *sans richesses, sans puissance, sans protecteurs*, et qui n'avaient pour armes que leur *douceur*, leur *patience*, la *parole si dure de la croix*, la *prédication si rebutante d'un Dieu mort sur cette croix*, scandale pour les Juifs et folie pour les Gentils, *la béatification des souffrances, de la pauvreté, des humiliations*, et cela en face de l'*idolâtrie* encore debout, des *prêtres des idoles* furieux, des *tyrans* devenus persécuteurs, de la *philosophie dédaigneuse* et railleuse, d'un monde *plongé* dans la *matière* et devenu chair, accoutumé *à encenser le vice*, et ne connaissant d'autre bonheur que celui de la vie pré-

sente, d'autres *plaisirs que ceux des sens, d'autre grandeur que la grandeur humaine*; enfin, une religion qu'on persécuta à mort pendant trois cents ans, et qui vit armés contre elle la science, la puissance, le sacerdoce et l'empire, les juges et les bourreaux, tous les vices et toutes les fureurs; cette religion, dis-je, ne put prendre racine, ne put s'étendre, ne put se fortifier et se propager qu'autant qu'elle était divine : *divine* en elle-même et dans sa doctrine, *divine* dans son auteur et son origine, *divine* dans la protection qui lui fut assurée d'en haut, et qui seule put l'empêcher de s'éteindre et de mourir dans son berceau.

Voilà, Monsieur, ce que dit le bon sens, ce qu'il a dit toujours à quiconque l'a consulté, ce qu'il dira jusqu'à la fin du monde. Voilà ce qui découle des lois morales. Supposer, en effet, que la religion chrétienne se soit ainsi répandue et qu'elle ne soit pas divine, ce serait admettre le plus grand des miracles, *le renversement de toutes les lois qui régissent les intelligences*, un miracle qui en renfermerait cent millions d'autres, un miracle que Dieu ne fait pas et ne peut faire, parce qu'il patronnerait l'erreur ; c'est ce qui faisait dire par saint Augustin aux incrédules de son temps : « Vous ne voulez pas croire aux miracles, mais alors le plus grand de tous est devant vos yeux, et vous ne pouvez le rejeter, c'est l'*établissement de la religion sans miracle.* »

4e PREUVE. — Durée de l'Église jusqu'à nos jours, malgré les persécutions.

La religion catholique est vraiment divine, si on ne peut expliquer son existence pendant tant de siècles sans un secours divin;

Or il en est ainsi;

Donc cette religion est divine.

Je n'ai pas besoin de prouver ici que la religion catholique est encore vivante, agissante; qu'elle est encore ce qu'elle a été dès l'origine; qu'elle existe avec son dogme, sa morale, son culte, son sacrifice, ses sacrements, ses pratiques, sa hiérarchie, son gouvernement, son pouvoir, son action sanctifiante, *une* comme au temps des Apôtres, *sainte* comme au temps des Apôtres, *catholique* et *apostolique* comme je l'ai expliqué plus haut. Mais ce qu'il faut montrer ici, c'est que cette Église n'aurait pu conserver son existence, défendre son intégrité, si elle n'avait été soutenue de Dieu, protégée par lui et véritablement divine.

Voyez, en effet, tous les autres gouvernements, toutes les autres sociétés contemporaines aux Apôtres, où sont-elles? Et combien de fois déjà parmi elles la scène n'a-t-elle pas changé! Et cependant, jamais il n'y eut de société si *violemment attaquée,* si *longtemps persécutée*, si *universellement combattue*, si *horriblement éprouvée* que l'Église catholique. Pour parvenir à nous, elle a dû subir le choc de *trois siècles de la plus cruelle* et la plus sanglante agression; elle nous est arrivée portée sur une mer de sang, celui de ses martyrs.

L'Eglise catholique a vu ses entrailles trop souvent *déchirées par ses propres enfants!* Combien d'hérésies, de schismes menaçants ont navré son cœur de mère et fait couler ses larmes! Quelles belles provinces, que de nations intéressantes, que de vastes régions enlevées à son amour et ravies à son cœur! Et que serait devenue une société *humaine* au milieu de ces divisions intestines, de ces déchirements intérieurs, alors surtout que le *prince* faisait cause commune avec l'*hérétique,*

et que l'*erreur* se présentait armée et forte de toute la *puissance* des *Césars?* Ne craignons pas de le dire, une société *humaine*, en pareille circonstance, ou aurait perdu mille fois son existence, ou aurait sacrifié autant de fois son *inviolabilité* doctrinale. L'Eglise n'a rien sacrifié et n'est pas morte! Traversez le moyen âge, considérez le schisme d'Occident, entendez encore le bruit lointain de la tempête préparée par la philosophie! O Dieu! que de fois l'abîme s'est ouvert pour engloutir la barque de Pierre! Mais le divin pilote tenait le gouvernail! L'Église a souffert, mais elle a vaincu! Elle a été éprouvée, mais elle n'est pas morte!

Elle a été attaquée dans son existence, dans la vie de ses membres, on a voulu la noyer dans son sang; et elle vit encore!

Elle a été attaquée cent fois dans ses dogmes et *sa doctrine*; et toujours pure, inaltérable, elle vit encore, toujours la même!

Elle a été attaquée dans sa *morale*, mais elle n'a pas été souillée; elle vit encore, sans rides, sans tache, toujours la digne épouse du Sauveur Jésus!

Elle a été attaquée dans son *pouvoir temporel, dans ses droits et son pouvoir spirituel*; elle vit encore, toujours la même, toujours forte, parce qu'elle a Dieu pour elle.

Elle a été attaquée dans son *chef* et sa *divine hiérarchie*, mais elle est restée toujours la même, toujours l'Église de Jésus-Christ. Elle a défendu, elle a sauvegardé tous ses droits; et dans ces tempêtes, le vaisseau sacré, l'arche sainte n'a pas perdu une seule planche, elle n'a pas reçu le moindre échec.

Ah! Monsieur, cette conservation constante, entière,

complète, parfaite, cette inviolabilité d'une société qui ne se laisse entamer par aucun côté, qui ne cède pas un pouce du terrain qu'elle doit défendre, qui reste *une, sainte, catholique, apostolique* pendant dix-huit siècles, ce *fait*, dis-je, est un *fait* non-seulement unique, singulier dans l'histoire, inexplicable en lui-même, mais c'est un *fait divin*, et il ne peut se comprendre et s'expliquer que par l'intervention de Dieu, par un miracle de sa protection mille fois répété. Il suppose dans cette société une *sainteté*, une *fermeté*, une *unité* que Dieu seul peut donner. Donc la religion catholique, ou l'Église catholique, qui en est la personnification, est divine.

5e PREUVE. — Les martyrs.

On ne peut supposer raisonnablement (la sagesse de Dieu s'y oppose) que toutes les lois morales aient été violées et détruites mille et mille fois dans les martyrs ;

Or, il faudrait admettre cela, si la religion catholique n'était pas véritable et divine ;

Donc elle est divine.

« Je crois volontiers, disait un philosophe, à des témoins qui se font égorger. » En effet, il est contre la nature de l'homme, contre sa raison, contre l'amour qu'il se porte, contre l'instinct même de sa conservation, de sacrifier ses intérêts, son bonheur, ses espérances, sa vie; de se condamner volontairement à la pauvreté, aux humiliations, aux privations, aux souffrances les plus atroces, à la mort la plus affreuse, s'il n'a pas pour se soutenir au milieu de ces sacrifices, ou la conviction inébranlable de son devoir, le témoignage certain de sa conscience, ou bien un intérêt majeur au-

quel il croirait devoir sacrifier celui de sa vie, comme serait la gloire dont il espèrerait couronner son nom, le désir de conserver par là les jours d'une personne chérie, etc., etc. Donc, s'il n'y a pas de motif *humain* qui le fasse agir, il faut reconnaître la puissance du motif *divin* qui le domine.

Il ne s'agit pas, du reste, ici de quelques individus qui pourraient agir par des motifs inconnus, et leur mort ne prouverait pas encore la divinité de la religion pour laquelle ils sont censés l'endurer. Mais si ces témoins de la divinité d'une religion sont *nombreux*; s'ils sont de *telle condition et de telle qualité* qu'on ne puisse les soupçonner *d'erreur ou de fourberie*; s'ils n'ont *aucun intérêt à se tromper* et s'ils ont un *souverain intérêt à ne pas se tromper*; si ces témoins, pris *dans tous les pays, dans tous les âges, dans toutes les conditions, dans tous les siècles,* offrent les garanties d'une grande *capacité intellectuelle, d'une intelligence élevée, d'une vertu irréprochable, d'une patience sans bornes, d'une vraie humilité, d'une tendre charité* pour leurs bourreaux, endurent des *tourments affreux avec courage, avec joie, avec amour; si la paix, le calme* de la vertu les accompagnent au milieu de leurs supplices; s'ils souffrent tout cela pour *attester la vérité de leur foi*, pour ne pas être *infidèles* à leur devoir; si les *promesses les plus magnifiques* comme les *menaces les plus effrayantes* ne peuvent les ébranler; si *l'âge le plus faible, le sexe le plus délicat,* la condition *la plus distinguée,* la science la plus *éminente,* la prudence la *plus consommée*; si *l'enfant* comme le *vieillard, l'ignorant* comme le *philosophe, la jeune fille* comme le *guerrier, l'homme du peuple* comme le

prince, offrent à l'envi le spectacle d'une force, d'une constance que la nature ne connut jamais, et que ces témoins, au nombre de dix-huit millions, et dont les rangs glorieux vont toujours s'augmentant, élèvent ensemble leur voix, la voix de leur sang et le témoignage de leur mort pour nous dire : OUI, LA RELIGION DE JÉSUS-CHRIST EST UNE RELIGION DIVINE! ah! sans doute il faut les croire ou ne rien admettre et tout nier, car on ne peut comprendre et expliquer *humainement* une conviction si forte, si inébranlable dans tant de personnes vertueuses, éclairées, et qui n'avaient pas perdu la raison. On peut moins encore expliquer leur *patience,* leur *courage,* leur *douceur,* leur *héroïque amour* pour leur Dieu, leur *ineffable charité* pour leurs bourreaux, sans une grâce divine. Or, Monsieur, ces dix-huit millions de martyrs sont la couronne de l'Église catholique; c'est elle qui les a formés et conduits au combat; c'est dans sa foi et pour sa foi qu'ils sont morts; ils proclament donc sa divinité, et leur témoignage ne peut être récusé sans renier toutes les lois morales. Donc l'Église catholique est vraiment divine.

6e PREUVE.— *Ou il faut admettre que la religion catholique est véritable et divine, ou il faut supposer que tout ce qu'il y a eu d'hommes recommandables par leurs talents et leurs vertus, depuis dix-huit cents ans, se sont trompés, et par conséquent renoncer à toute certitude;*

Or, on ne peut admettre cette dernière supposition sans injure pour Dieu;

Donc la religion catholique est véritable.

Lorsque nous voyons des hommes distingués par leur condition, leurs talents, leur science, leur po-

sition, leurs richesses, leurs qualités morales, faire une de ces démarches graves qui influent sur toute leur vie, qui ne peuvent s'accomplir qu'à la condition des *plus pénibles sacrifices*, qui rencontrent dans leur cœur autant *d'obstacles* qu'il y a de passions; quand ces hommes sont eux-mêmes d'un *caractère grave, réfléchi, sérieux;* quand ils ne font cette démarche qu'après y avoir *mûrement pensé*, qu'après bien des *combats intérieurs*, après de longues résistances peut-être, nous concluons que ces hommes ont dû voir la vérité bien clairement, qu'ils ont dû acquérir une conviction bien forte et bien puissante pour se décider, et nous avons raison. Mais quand ces hommes ne se *comptent* point, parce qu'ils sont innombrables; qu'ils ne se *pèsent* point, parce que parmi eux se trouvent les génies les plus éminents de tous les siècles; quand *leurs sacrifices ont été héroïques*, et qu'ils ont immolé, pour se faire Chrétiens, les penchants les plus chers au cœur de l'homme; quand leur changement n'a pu se faire qu'en *compromettant leur position sociale, leur fortune, les jouissances les plus douces de leur vie;* quand ils ont été combattus par ce que *l'amour* a de plus persuasif, *l'intérêt* de plus fort, l'*ambition* de plus puissant; quand ils ont lutté longtemps dans une pénible agonie, et qu'il a fallu une grâce spéciale, une sorte de violence de la part de Dieu, pour triompher de l'obstination de leur cœur, comme il arriva à saint Augustin et à saint Paul; quand, en un mot, on rencontre sous la même bannière les hommes *les plus éminents de toutes les époques*, les écrivains les plus distingués, les artistes les plus estimés dans tous les genres; quand tout ce qui est génie, tout ce qui domine, tout ce qui s'élève au-

dessus des médiocrités, s'unit et se donne la main pour marcher sous le drapeau du Sauveur Jésus, ah! dites sans crainte que la religion qu'ils embrassent, cette religion à laquelle ils immolent leurs *préjugés, leurs passions, leurs intérêts, leur sort ici-bas*, cette religion qui humilie leur esprit, et qui marque leur corps du sceau de la pénitence et de la croix, est véritablement divine; oui, dites-le ou ne croyez à rien, pas même à votre existence; croyez-le ou consentez à faire bande à part et à vivre sans religion et sans Dieu, sans vertus et sans espérances, sans devoir et sans amour, sans *foi* et sans *raison.*

7e PREUVE.— *Les hommages rendus à l'Eglise par ses adversaires prouvent sa divinité.*

Mais si au témoignage des *grands hommes,* devenus ses enfants, vient se joindre encore celui de *ses ennemis les plus acharnés;* si cette Eglise catholique, cette religion sainte, force les plus incrédules et les plus impies à lui rendre hommage; si l'hérésie et le schisme, par ses bouches les plus éloquentes, par les docteurs les plus distingués du parti, la louent et l'exaltent; si nous voyons dans tous les siècles les plus fougueux adversaires de l'Église, parmi les incrédules et les impies, forcés de rendre hommage à la vérité; si de cette bouche impure, de ce cœur, foyer de la haine, il sort, bon gré, mal gré, des paroles d'éloge, convenez que ce triomphe en vaut bien un autre, et dans cette louange arrachée à l'évidence, et que la haine aurait voulu retenir, reconnaissez la puissance de Dieu qui force le *démon à confesser que Jésus est le Christ.*

8e PREUVE.— *Le caractère de ceux qui haïssent et combattent l'Eglise prouve sa divinité.*

Il est encore une autre preuve de la divinité de la religion, preuve sensible, frappante, à la portée de tous, preuve irréfragable et qui ne peut nous induire en erreur. Quels sont les ennemis de l'Église catholique? Qui sont ceux qui l'attaquent? Je ne crains pas de le dire, ce sont ou des *ignorants* ou des hommes aveuglés par la prévention et *conduits par la passion,* des esprits légers, *superficiels,* ou des hommes *esclaves de leurs vices.* Oui, voilà le caractère des ennemis de la religion, tels sont ceux qui l'attaquent. Mais voulez-vous savoir ce que prouvent leurs déclamations haineuses? Examinez les principes qui les font agir, les passions dont ils sont les esclaves; examinez de quelles armes ils se servent. Disons-le, c'est presque toujours l'arme de la calomnie. Pénétrez dans leur cœur, vous n'y trouverez ni *la charité, ni la compassion pour le prochain, ni la piété.* La vraie religion, Monsieur, nous inspire un véritable intérêt pour ceux que nous voyons dans l'erreur; elle nous porte à les plaindre, en même temps qu'elle nous invite à leur tendre la main. Les ennemis de l'Eglise ne savent pas *aimer, plaindre, compatir : ils haïssent, ils méprisent, ils repoussent;* ce sont les ténèbres qui ont horreur de la lumière; c'est la jalousie, la fureur du démon contre les enfants de Dieu. Ah! Monsieur, combien les ennemis de l'Église ne proclament-ils pas hautement sa divinité! Je les vois s'élever contre sa *pureté,* blâmer *son esprit de pénitence,* blasphémer *sa charité,* flétrir et son *humilité* et son *obéissance;* c'est la lutte du mal contre le bien. La religion catholique condamne le vice et le désordre, il était juste et naturel de voir le vice et le désordre condamner la religion. Mais aux yeux de tout homme raisonnable,

n'est-ce pas là le meilleur panégyrique de l'Église, et ne peut-on pas lui appliquer cette parole d'un saint : « Je ne sais ce qui l'honore le plus de la *faveur des bons* ou de la *haine des méchants?* »

9e PREUVE. — *Quels sont ceux qui abandonnent la religion catholique, et quels sont ceux qui l'embrassent?*

Avez-vous jamais réfléchi sur le caractère de ceux qui abandonnent la religion catholique pour passer au protestantisme? En avez-vous connu un seul que ses vertus, sa conduite, ses qualités morales, sa pureté, son humilité aient préparé à cette triste apostasie? Oh! non, bien certainement. Vous savez comme moi, et les principaux Protestants s'en plaignent, le déplorent, en sont humiliés, vous savez, Monsieur, que c'est la lie du catholicisme, ce qu'il y a de plus vicieux, de plus méprisable parmi nous, des gens qui ont cessé déjà d'être Catholiques par le cœur, qui ont abandonné toutes les saintes pratiques de la religion, qui se sont accoutumés à la licence, à qui il tarde de secouer le joug; ce sont ces gens, dis-je, qui s'enrôlent sous le drapeau de la *Réforme*. Y vont-ils pour se *réformer*, et n'est-ce pas ici encore une sorte de démonstration tacite de l'esprit qui anime le protestantisme et de celui qui anime le christianisme?

Au contraire, Monsieur, quels sont les Protestants, les hérétiques, et en général les personnes appartenant à une autre religion qui passent au catholicisme? Vous le savez, et nous en sommes les témoins heureux, l'histoire a redit une foule de ces noms célèbres; les feuilles publiques en consignent chaque jour de nouveaux dans leurs colonnes; il est rare que ces noms

ne soient pas environnés de l'auréole de la science, et toujours ils sont ornés de celle de la vertu.

Qu'est-ce à dire, Monsieur? Le *vice* sort de chez nous et se rend au *protestantisme*, et les gens les plus *vertueux* passent du protestantisme au *catholicisme!* Ah! sans doute les premiers n'espèrent pas trouver une grande sévérité dans la morale de la Réforme, puisqu'ils veulent échapper à celle de l'Église catholique; et ceux qui viennent à nous n'y viennent que pour être meilleurs, et avec l'espérance d'y trouver la véritable épouse de Jésus-Christ, et les vertus que ce divin Sauveur a pratiquées, recommandées et laissées comme en dépôt à son Eglise. Les uns et les autres, quoique bien différemment, proclament donc la divinité de la religion catholique.

10e PREUVE. — *Il n'est aucune religion qui possède les différents caractères que nous venons d'énumérer, et qui puisse établir sa divinité sur les preuves qui démontrent la vérité de la religion catholique;*

Donc cette religion est la seule véritable.

Maintenant, Monsieur, un regard sur les autres religions, sur les sectes qui se partagent le monde. Quelle est la société qui peut se flatter d'avoir tous les caractères de divinité que je viens d'énumérer? Quelle est celle que vous trouverez établie sur des fondements aussi solides, annoncée et confirmée par les prophéties, marquée au sceau de la puissance de Dieu par les miracles? Quelle est celle qui a vaincu le monde et qui s'est assise triomphante et reine sur les ruines de l'idolâtrie, des erreurs et des passions, toujours *une, sainte, catholique, apostolique?* Quelle est celle qui, après dix-huit siècles de combats, toujours *militante*, est ce-

pendant toujours *vivante*, toujours *victorieuse?* Quelle est celle qui peut orner son front de cette couronne radieuse de dix-huit millions de martyrs? Quelle est celle qui compte parmi ses disciples un *seul* génie comparable aux Augustin, aux Chrysostome, aux Grégoire? Quelle est celle enfin qui a vaincu la haine et forcé l'envie, tout injuste qu'elle est, à lui donner des éloges?

Vous n'attendez pas sans doute que je la cherche avec vous, et vous savez comme moi que nous ne la trouverions pas. Vous resterait-il quelque doute, Monsieur? Dans ce cas, je vous dirais encore : Vous ne devez pas balancer, vous ne le pouvez pas; car enfin, vous savez qu'il y a une religion véritable, qu'il n'y en a qu'une. Il n'en est aucune qui se présente à vous avec la centième partie des preuves que l'Église catholique vous offre en témoignage de sa divinité; donc, eussiez-vous encore quelque doute, il *faudrait prendre le parti le plus sûr*.

En effet, Monsieur, l'Église divine est *une;* c'est un devoir d'en faire partie, le salut n'est possible que dans son sein; telle a été la foi de tous ces grands hommes, de ces martyrs, de tous les enfants de l'Église depuis dix-huit siècles. Donc c'est un devoir pour vous d'y entrer, d'en embrasser la foi, d'en remplir les saintes observances. C'est l'exemple que vous ont donné un grand nombre de vos coreligionnaires. Vous ne craindrez pas de les suivre; car il n'y a pas de honte, Monsieur, à changer en mieux. La compagnie qui vous invite à rentrer dans ce camp est *nombreuse*, elle est *choisie*, elle est digne de vous; hâtez-vous d'en faire partie.

Concluons cette première série de preuves. Nous

avons interrogé Dieu ; et *la science de Dieu*, cette science qui plane au-dessus de tous les temps, parce que tous les temps lui sont présents et qu'elle domine tout, est venue par la voix des *prophéties*, consacrer et autoriser la religion. Nous avons interrogé le ciel, et la puissance infinie du maître de toutes choses, à qui tout est soumis, est venue par la voix *des miracles* autoriser, justifier, consacrer la divinité de la religion.

Nous avons consulté les *lois morales* qui régissent *les intelligences* raisonnables, et nous leur avons demandé d'expliquer l'établissement de la religion chrétienne indépendamment de sa divinité. Elles ont toutes témoigné de l'impossibilité d'un pareil fait. Nous avons consulté *les lois* qui régissent *les sociétés humaines*, et nous leur avons demandé de nous rendre raison de la durée de la société catholique ; elles se sont trouvées en défaut.

Nous avons adressé la parole *aux martyrs*, et ces dix-huit millions de héros ont élevé ensemble leur voix pour publier la divinité de la religion. Nous avons fait un appel à tous *les génies* que le monde a vus dominer parmi les hommes, et tous ces hommes supérieurs ont payé leur tribut d'hommages à la vérité de la religion.

Les adversaires nés, les ennemis jurés de l'Église, sont venus fortifier ce magnifique témoignage par des aveux que la vérité seule pouvait leur arracher.

Enfin *l'excellence d'une religion si sainte*, qu'elle n'a trouvé de répulsion que de la part du vice, *si évidemment véritable* qu'elle n'a été niée que par l'ignorance et la prévention, combattue que par les passions ; si *manifestement divine*, que jamais la vertu n'a conduit personne à la quitter, et que la vertu, au contraire, lui

a gagné des partisans au moment solennel, où le cœur n'est plus accessible qu'à la vérité; *si singulièrement recommandable*, qu'il n'est aucune autre religion qui puisse le moins du monde lui être comparée : l'excellence unique et suréminente de cette religion, tous ces caractères réunis nous ont fait dire avec certitude, comme saint Augustin : « Ah! Seigneur, si je me trompais en croyant à l'Église, ce serait vous-même qui m'auriez trompé. » Mais ce ne sont là que les caractères *extrinsèques* de la vérité de la religion. Il en est d'autres non moins dignes de l'attention d'un homme sérieux. Je les exposerai dans ma prochaine lettre.

Je suis en attendant,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUARANTE-HUITIÈME LETTRE.

Vals, 1er avril 1854.

Monsieur,

Dans l'énumération que je vous ai faite des fondements sacrés sur lesquels repose la divinité de la religion, je me suis borné jusqu'à présent à des preuves extrinsèques, et je ne suis pas encore entré dans ce que

le christianisme a de plus *intime.* Je vais aujourd'hui aborder cet autre genre de considérations, bien propre, ce me semble, à faire une vive impression sur tout homme raisonnable et sérieux.

Quels sont, en effet, les caractères auxquels nous pourrons reconnaître qu'une doctrine religieuse vient de Dieu? Sans parler ici de l'*unité*, de la *sainteté*, de la *catholicité*, de l'origine *apostolique* ou divine, qui sont les marques de la véritable Église, et qui doivent aussi caractériser sa doctrine et son enseignement, nous pouvons dire que si Dieu révèle à l'homme une religion, elle doit être marquée : 1° du sceau de la *vérité* dans son dogme ; 2° du sceau de la *pureté* dans sa morale ; 3° elle doit rendre à Dieu un *culte digne* et convenable ; 4° elle doit établir la créature dans *l'ordre* : 5° *sage dans son dogme*, elle doit enseigner tout ce qu'il faut et rien que ce qu'il faut ; 6° *sage dans sa morale*, elle doit éviter toute exagération, et cependant inviter à la plus haute perfection ; 7° elle doit tenir compte de la *faiblesse* de l'homme et de sa *liberté*, de la *bonté* de Dieu comme de sa *sagesse* ; 8° elle doit être conforme à *la nature de Dieu* et à *la nature de l'homme*, *simple et sublime*, lumineuse et mystérieuse tout à la fois ; 9° elle doit être marquée du sceau de la *divinité*, et par conséquent de *l'infinité* ; 10° *l'accord* le plus parfait doit régner dans son *système doctrinal*, et quoique inaccessible à la raison dans certaines parties, elle ne peut rien enseigner qui lui soit contraire ; car Dieu ne peut se contredire, il est également l'auteur de la raison et de la révélation, et le flambeau de la foi nous est donné pour aider la lumière naturelle et non pour la détruire. Voyons si la doctrine catholique a ces propriétés...

Et d'abord, Monsieur, de même qu'une religion *divine* doit être essentiellement *vraie*, ainsi une religion *vraie* doit être aussi une religion *divine*, dans ce sens du moins qu'elle est conforme à la volonté de Dieu, à sa sagesse, à sa sainteté, et propre à nous conduire à lui.

Or, je ne crains pas de le dire, la religion catholique est marquée d'un caractère de *vérité* intrinsèque qui doit nous la rendre singulièrement chère et respectable, et qui en garantit essentiellement la divinité.

I. *La divinité de la religion catholique est prouvée par la vérité et la rationabilité de sa doctrine.*

Avez-vous, Monsieur, jamais considéré attentivement la doctrine catholique, relativement à l'homme, à Dieu, au monde, au temps et à l'éternité? Ah! Monsieur, que de beautés pour celui qui réfléchit!...

1° En dehors de cette religion sainte, l'*homme* est un *mystère pour lui-même*; il ne connaît ni sa bassesse ni sa grandeur; il ne se rend compte ni de son *origine* ni de sa *destinée;* il ne peut ni pénétrer le secret de sa *corruption* native, ni comprendre la *raison* de ses *aspirations* vers *l'infini*, ni accorder la contradiction et la lutte qu'il remarque dans son être. La religion catholique lui donne la clef de cette énigme; elle lui apprend à descendre par la pensée *au-dessous* du *néant*, parce qu'il est pécheur; elle lui apprend à s'élever *jusqu'à Dieu*, parce que, fait primitivement à son image, il a été racheté ensuite par le divin Sauveur, et qu'il a reçu la divine adoption. Comme elle lui montre son *principe* en Dieu, elle lui révèle aussi que c'est là seulement qu'il peut et qu'il doit chercher et trouver son *complément* et sa *fin;* elle lui donne tout à la fois le

secret de ces *penchants honteux* que recèle son pauvre cœur, et la raison de ce *désir d'un bonheur sans bornes;* elle lui enseigne la dignité de son âme, l'esclavage auquel elle se trouve réduite, et l'obligation pour elle de tenir le sceptre et de régner sur ses sens et sur son corps.

2° En dehors de cette religion sainte, *Dieu* reste pour nous *incompris :* un intervalle immense, un abîme infini le sépare de l'homme; nous ne savons ni ce qu'il *veut être* pour nous ni ce que nous *devons être* pour lui. Sans doute, il nous apparaît *créateur* et *maître;* mais nous ne le voyons clairement ni *père,* ni *ami,* ni *sauveur,* ni *fin* dernière. Le spectacle de la nature peut nous dire sa puissance *infinie,* et nous faire admirer jusqu'à un certain point sa *sagesse* et sa *providence;* mais la révélation seule nous éclaire sur la *sainteté infinie* de Dieu; elle seule nous apprend le désordre et le mal *infini du péché.* La révélation seule nous enseigne la *justice infinie* et le malheur effroyable de la créature rebelle qui a osé se mettre en opposition avec lui, s'attaquer à son Dieu. La révélation seule enfin nous montre *l'infinie bonté* de Dieu devenu notre père, notre ami, notre sauveur, le compagnon de notre exil; la tendresse de son amour pour l'homme, ses miséricordes ineffables.

3° Qu'est-ce que le *monde?* Quel usage devons-nous faire des créatures? A quelle fin doit servir la vie présente? Que devons-nous aimer, estimer, rechercher ici-bas? Que devons-nous craindre, haïr, éviter? Qu'est-ce que le *temps* et qu'est-ce que l'*éternité?* Ce sont là autant de questions souverainement importantes en elles-mêmes, faciles à résoudre à la lumière de la révélation, mais qui restent une énigme pour celui qui n'est

pas éclairé de ses bienfaisants rayons. La philosophie a cherché à résoudre ces problèmes; elle n'a guère dit que des folies, et la raison, sur ces vérités élémentaires, a déraisonné. Vous n'avez pas besoin, Monsieur, que j'entre ici dans l'explication détaillée de la doctrine catholique à ce sujet. Le catéchisme est, de tous les traités de philosophie, sans contredit, le plus complet, le plus simple, le plus sublime et le plus vrai. Ici la raison ne peut s'empêcher de justifier la foi; elle approuve la vérité qu'elle n'avait pu trouver elle-même; elle applaudit à la religion; elle reconnaît et la justesse et la sublimité de son enseignement; et sous ce rapport, pour nier la vérité de la doctrine catholique, il faudrait commencer par renoncer à la raison humaine. Il est donc bien certain que la religion catholique nous établit dans la *vérité.*

II. *La divinité de la religion catholique est prouvée par la sainteté de sa doctrine.*

Avez-vous jamais considéré attentivement la *sainteté* de la morale évangélique? Ah! Monsieur, que la religion catholique comprend bien la vertu! Voyez comme tous nos devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes sont parfaitement déterminés, réglés. Admirez quelle juste dépendance elle établit dans la *société* civile entre le pouvoir et le peuple; dans *la famille*, entre les parents et les enfants; dans le *cœur* de *l'homme*, entre l'âme et le corps, la vertu et la passion! Voyez avec quelle logique elle condamne tout ce qui est vicieux et loue tout ce qui est vertueux; voyez comment elle prêche à l'homme l'humilité, la défiance de soi-même, la justice et la charité pour le prochain, la piété et le respect pour Dieu, la pureté, la mortifi-

cation, la pénitence. Voyez comment elle lui apprend à mépriser ce qui passe comme indigne de lui, à soupirer après les biens éternels pour lesquels il a été fait, à fouler aux pieds cette terre, lieu de son exil, et à lever les yeux vers le ciel, sa patrie.

En dehors de la religion catholique, Monsieur, que trouverons-nous? Le culte de la *matière*, le culte des *sens*, le culte de la *chair*, le culte de l'*orgueil* et du *moi humain;* mais cherchez-y et la leçon et la glorification de l'humilité, de la pénitence, de la vraie charité, de la chasteté; cherchez-y le respect pour son semblable, le zèle et le dévoûment. J'ose le dire, vous chercherez en vain.

Or, je le demande, une religion qui seule enseigne la vertu, toute vertu, qui seule flétrit et condamne tout péché; une religion dont la doctrine a essentiellement pour objet et pour but de sanctifier l'homme, de le sanctifier tout entier, de lui faire accomplir parfaitement tout ce qu'il doit à Dieu, à son prochain, ce qu'il se doit à lui-même; une religion *sainte* et *sanctifiante,* en un mot, n'est-elle pas une religion essentiellement *véritable* et *divine?* Votre conscience et votre raison répondent; elles me dispensent de plus grands développements, ils seraient inutiles. Le témoignage que réclame ici la religion catholique est celui d'une âme naturellement chrétienne; elle est sûre de l'obtenir de vous.

III. *La divinité de la religion catholique est prouvée par l'excellence et la dignité de son culte.*

Avez-vous jamais considéré attentivement les beautés et les excellences du *culte catholique?* Ici encore, Monsieur, que la religion a bien compris ce que

c'est que Dieu et ce que c'est que l'homme, et quels sont les rapports qui doivent les unir! J'ai déjà eu occasion de le dire, le culte catholique est souverainement *digne de Dieu*, à qui il s'adresse, parfaitement *digne de l'homme* qui le rend; il est élevé à une excellence et à une hauteur infinies dans le *divin Médiateur* qui l'offre en notre nom.

La *prière* de l'Église catholique est ce qu'elle doit être, *divine* dans son principe, *divine* dans son objet et sa fin, *divine* dans la manière dont elle se fait et dans l'efficacité que lui confèrent les mérites de Jésus-Christ.— Les *sacrements* de l'Église, si bien appropriés aux besoins de ses enfants, n'ont pu être imaginés que par une *pensée divine*, comme ils n'ont pu être institués que par une *bonté infinie*, ils n'ont pu être confiés qu'à une *Eglise divine.*

Le *sacrifice* catholique est d'une excellence infinie, soit que nous le considérions dans le *prêtre principal* qui offre, c'est-à-dire *Jésus-Christ*, soit que nous envisagions la *victime qui est offerte*, c'est-à-dire *Jésus-Christ*, soit que nous considérions la *valeur* de ce *sacrifice* et la *fin* pour laquelle il est offert.

Les cérémonies catholiques, toutes les pratiques du culte sont marquées du même caractère de sainteté, de divinité, d'infinité. Je ne reviens pas sur un sujet que j'ai eu occasion de traiter dans le cours de ces lettres.

Mais, je vous le demande encore ici, Monsieur, que trouvons-nous en dehors de la religion catholique? Nous avons eu occasion de le dire, le culte protestant est un culte *faux, sec et froid*, un culte qui ne *porte pas à Dieu* et qui ne *vient pas de lui*, un culte qui

n'est pas *conforme* à la *nature* de l'homme, et qui par conséquent n'est pas *vrai*. Espèrerons-nous trouver mieux chez les Turcs et chez les païens ? Non ; car c'est un culte opposé à la *raison*, contraire à la *conscience*, ennemi de la *vertu*, *dégradant pour l'homme*, *indigne de Dieu* et offensant pour ses perfections infinies. Il n'y a donc qu'un seul culte qui soit véritable et qui remplisse son idée, le culte catholique. Cette religion est donc elle-même la seule véritable et sainte.

IV. *La divinité de la religion catholique est prouvée par l'ordre parfait qu'elle établit entre toutes les créatures.*

Oui, Monsieur, la religion, par la *vérité de son dogme*, la *pureté de sa morale*, l'*excellence de son culte*, établit l'homme dans *l'ordre* et met chaque chose à sa place.

Elle parle, elle pense de Dieu comme il convient; elle pense de l'homme ce qu'il faut en penser. Elle nous apprend à régler nos sentiments et nos affections vis-à-vis de toutes les créatures. Tout s'explique, tout se coordonne, tout s'arrange comme naturellement. Chaque chose reçoit son degré d'importance; le présent est ce qu'il doit être, et l'avenir nous apparaît ce qu'il sera.

Hors de là, que trouvons-nous, Monsieur, je vous le demande? Chaos et confusion, erreurs grossières et révoltantes, voilà ce que nous offrent les religions en dehors du christianisme. La nature de Dieu est méconnue, sa bonté outragée, sa providence niée; l'homme, ou ravalé indignement jusqu'à la bête, ou élevé sottement jusqu'à la divinité et déclaré indépendant de Dieu par le plus injuste et le plus ridicule orgueil; le culte de la chair remplaçant celui de la Divinité; les

plaisirs de cette vie proclamés les seuls véritables; l'éternité, sacrifiée au temps; l'immortalité de l'âme, niée au moins dans la pratique; enfin, pour tout dire en un mot, la vertu n'est plus qu'un rêve auquel on substitue *l'intérêt*, *la jouissance et l'égoïsme*. Ainsi, toutes les vraies notions sont dénaturées, obscurcies, toutes les idées bouleversées, tous les êtres replacés dans le chaos; un pêle-mêle déplorable a confondu dans une ruine commune la vérité et la vertu, les devoirs les plus impérieux et les intérêts les plus sacrés de l'homme.

Concluons donc. La religion catholique seule enseigne une doctrine digne de Dieu et digne de l'homme, une doctrine vraie, sainte, pure; seule elle possède un culte digne et convenable; seule elle établit les êtres dans l'ordre. Donc cette religion est vraiment divine; car la vérité vient de Dieu, et *l'ordre* est le caractère de sa sagesse, comme l'erreur vient de la créature, et le désordre du péché.

V. *La divinité de la religion catholique est prouvée par les qualités de son enseignement; elle dit tout ce qu'il faut, rien que ce qu'il faut.*

Avez-vous considéré attentivement le caractère de sagesse qui est le sceau de la doctrine et de l'enseignement catholique? Pas une lacune dans ce système doctrinal, pas une vérité nécessaire ou utile qui ne nous soit enseignée, pas un anneau qui manque à cette chaîne immense; mais aussi rien d'inutile, rien de superflu. Nous savons de Dieu ce qu'il nous est avantageux d'en connaître; nous savons de l'homme ce qu'il fallait que nous en sussions. Autant la révélation est sobre, en ce qui n'est propre qu'à nourrir notre curiosité, autant elle s'étend avec complaisance et bonté sur

les vérités qu'il nous importait le plus de connaître, et surtout sur les vérités morales qui doivent être la règle de notre conduite. Les ombres restent là où elles doivent exister; la lumière brille au point qui doit être éclairé. Il n'en est pas ainsi dans toute autre religion: une doctrine décousue, incomplète, des détails prolixes et diffus sur des points accidentels, le silence sur les questions essentielles, quelque chose d'humain en indique assez la nature et l'origine. Il n'appartenait qu'à Dieu de répandre sur ses ouvrages la sagesse infinie qui les distingue des œuvres de l'homme, de les marquer au coin de sa vérité et de sa divinité.

VI. *La doctrine catholique, sage dans la morale, évite toute exagération, et cependant invite à la plus haute perfection.*

La religion catholique, ennemie de *toute exagération*, sait distinguer ce qui est de *précepte* de ce qui n'est que de *conseil;* elle a compris ce mot du Sauveur : *Si vous voulez arriver à la vie éternelle, observez les commandements.* Cela suffit. *Si quelqu'un observe mes commandements, c'est celui-là qui m'aime.* Elle n'impose donc pas un fardeau que tous ne pourraient porter; elle n'exige pas ce qui est de surérogation.— Mais amie de la perfection, elle invite ses enfants à l'acquérir et à y tendre; avec Jésus-Christ, elle leur dit : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait; — Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres.* De là dans l'Église deux sortes d'états : l'état *ordinaire ou la vie commune,* dans laquelle on ne fait pas profession de tendre à la perfection, et *l'état religieux*, où l'on se propose d'observer les conseils évangéliques.

VII. *La doctrine catholique tient compte de la faiblesse de l'homme comme de sa liberté, de la bonté de Dieu comme de sa sagesse.*

Il est un autre caractère non moins éclatant de la vérité de la doctrine catholique : seule elle a connu la condition de l'homme déchu et la bonté de Dieu qui le relève, la nécessité du *concours de la grâce divine* et de *la volonté humaine* pour opérer le bien. Le Pélagien laisse tout à faire à l'homme, il méconnaît sa faiblesse et son impuissance; le Protestant laisse tout à faire à Dieu, il nie la liberté de l'homme. Le premier veut que l'homme arrive par ses propres forces à une fin surnaturelle et infiniment élevée, malgré la corruption et la faiblesse de sa nature déchue et sans le secours du Ciel; l'autre veut que Dieu sauve le pécheur, malgré ses crimes, ses péchés, son inaction, sa lâcheté et le refus obstiné de céder à la grâce, et de coopérer avec elle à son salut. La doctrine catholique enseigne que l'homme est libre, mais qu'il a un *absolu besoin de Dieu* pour faire le bien de l'ordre surnaturel, et que *sans la grâce* il ne pourrait s'élever à une fin si sublime qu'est la vision de Dieu; mais elle enseigne aussi qu'il peut *donner ou refuser son consentement à la grâce*, et que Dieu requiert et *exige la coopération libre* de l'homme et son concours actif pour le bien. Avec saint Augustin, elle nous avertit que *celui qui nous a créés sans nous, ne nous sauvera pas sans nous.* Est-il rien de plus raisonnable, de plus sage, de mieux entendu, de plus conforme à la bonté et à la sagesse de Dieu, comme à la faiblesse et à la liberté de l'homme?

VIII. *La doctrine catholique est conforme à la na-*

ture de l'homme et à la nature de Dieu, simple et sublime, lumineuse et mystérieuse tout à la fois.

La doctrine véritable doit être conforme à la nature de l'homme et à celle de Dieu, par conséquent elle doit être *simple* et *sublime : simple,* puisqu'elle s'adresse à l'homme; *sublime*, puisqu'elle lui parle de Dieu et de ses infinies perfections. Elle doit être, dans ses points essentiels, *accessible aux esprits les plus vulgaires*, parce qu'elle est faite pour tous, et que Dieu désire que tous en profitent; mais elle doit être dans certains points *mystérieuse pour les intelligences les plus élevées,* parce qu'elle touche à l'infini, et que l'esprit de l'homme, fini et borné, ne peut comprendre ce qui, par sa nature, le surpasse, l'excède, et dépasse nécessairement ses forces et sa portée, comme sont les perfections de l'être infini et la mystérieuse existence d'une seule nature divine dans la trinité des personnes.

IX. *La doctrine catholique est marquée du sceau de la divinité et de l'infinité.*

La religion véritable doit être marquée du sceau de la *divinité*, et par conséquent de *l'infinité.* Si elle nous parle de la *grandeur* de Dieu, il faut que cette grandeur soit et nous apparaisse *infinie.* Si elle nous entretient de sa *justice,* il faut que cette justice soit et nous apparaisse *infinie.* Si elle nous révèle sa *sainteté*, il faut que ce soit la sainteté d'un Dieu qui repousse et condamne tout ce qui est mal, une sainteté *infinie.* Si elle nous montre sa *bonté*, il faut que cette bonté soit et nous apparaisse également *infinie.* De même la grandeur de l'homme, fait à l'image de Dieu et devenu son enfant, est en quelque sorte *infinie;* mais sa bassesse et

sa dégradation par le péché est aussi profonde que sa condition était élevée. Les espérances qu'on lui donne sont *infinies*, les menaces qu'on lui fait sont *effrayantes;* le terme où on l'invite est *sublime*, mais l'abîme dont on le menace est *sans fond*. Il est fait pour un bonheur *sans bornes et sans mesure;* mais s'il ne le mérite pas, il encourra une peine *sans fin et presque sans limites* dans son intensité. Ses actions bonnes ont une excellence *infinie*, à cause du principe de la grâce qui l'anime et des mérites de Jésus-Christ; mais son péché, attaquant une majesté *infinie*, renferme une malice que l'on peut dire aussi *infinie* dans un sens. Le Calvaire et l'Eucharistie demandent le ciel, Dieu, l'éternité de bonheur; mais le Calvaire méprisé, le sang de Jésus-Christ foulé aux pieds, Dieu haï et blasphémé, nous montrent aussi la raison et la justice de l'enfer et de ses éternels supplices. Ainsi, tous les points de la doctrine catholique se justifient, s'expliquent, s'éclairent, se complètent, se soutiennent mutuellement. Une religion qui *vient de Dieu*, qui *conduit à Dieu*, doit avoir ces caractères.

X. *La divinité de la religion catholique est prouvée par l'accord parfait qui existe entre toutes les parties de son enseignement et la justification de tous ses points.*

Mais ce qui relève singulièrement aux yeux de l'observateur attentif le mérite et l'excellence de la doctrine catholique, c'est l'accord parfait qui règne entre toutes ses parties. Il n'y a pas de contradictions, pas d'erreurs mêlées aux vérités. Il *y a des mystères*, c'est vrai; mais il devait y en avoir : et bien loin que ces mystères, c'est-à-dire ces vérités incompréhensibles à

notre raison, soient un argument contre la divinité de la religion, ils en sont au contraire la confirmation. Il y a des choses *difficiles à comprendre*, des obscurités, des points que la science n'a pas toujours pu éclaircir, c'est vrai ; mais aussi elle n'avait pas la mission de les éclaircir, et Dieu a pu vouloir, il a voulu effectivement que, constatant chaque jour notre ignorance et la faiblesse de nos lumières, nous nous servissions de ces incertitudes qui nous contrarient, de ces ténèbres qui nous humilient, pour guérir le fol orgueil qui aveugla Lucifer ; car si, malgré notre impuissance si bien sentie, nous sommes encore si prompts à nous enfler, que serions-nous devenus si notre intelligence plus parfaite eût favorisé en nous cet élan de la vanité ? Il y a des choses *difficiles à comprendre*, même pour les savants, c'est vrai ; mais ne voyons-nous pas cependant toutes les sciences apporter leur tribut à la révélation ? S'il fut un temps où, dans les mains de l'incrédulité et de la haine, on les fit servir à attaquer, à calomnier, à obscurcir les vérités saintes de la religion, ce temps a passé, et nous les voyons maintenant avec bonheur défendre une cause qu'elles auraient toujours dû servir, parce que la science qui s'écarte de la religion ne peut que s'égarer ; privé du flambeau qui éclairait ses pas et dirigeait sa marche, le savant ne fera que trébucher et tombera peut-être dans les plus grossières erreurs.

Quoi qu'il en soit, je le répète, l'édifice sacré est intact, et aucune de ses parties n'a pu être, je ne dirai pas seulement entamée, mais même ébranlée. Le système de la doctrine catholique a été souvent attaqué, chacune des vérités qui le composent a été le point de mire des passions qu'elle contrariait, des préjugés qu'elle frois-

sait, de l'orgueil qu'elle humiliait, de l'indépendance qu'elle combattait; et cependant ce système est encore debout, chacune des vérités attaquées est sortie de la lutte plus éclatante et plus radieuse. Toutes les objections de la science ont été résolues par la science, et la raison, d'abord rebelle, a fini par applaudir à la foi. Oh! Monsieur, que cet accord est admirable, qu'il a fallu à ces vérités saintes de la religion, de solidité, de force, de clarté, d'évidence, pour imposer silence aux ennemis de l'Eglise, et désarmer jusqu'aux passions! Voilà cependant la merveille dont nous sommes les témoins; que l'hérétique donne la main à l'incrédule; que la philosophie aille chercher un renfort auprès des prétendus sages de l'Inde et de la Chine; que la science, défiante et soupçonneuse, s'accorde avec l'impiété; que tous enfin se liguent contre la vérité; la vérité ne craint rien : *Congregamini et vincimini*, leur dit-elle : Réunissez-vous tous, tous vous serez vaincus. Leurs efforts ont été impuissants, et ce concert de tant d'attaques combinées n'a servi qu'à augmenter la honte d'une défaite commune. N'est-ce pas là, je le demande, une preuve certaine et palpable de la *divinité de la religion catholique?* Et si cette preuve n'a pas la force d'une *démonstration* rigoureuse, qu'est-ce qui pourra se démontrer dans le domaine de la science?

XI. *La divinité de la religion catholique est prouvée par l'impossibilité d'assigner une religion qui ait ces caractères.*

Mais ces différentes preuves recevront encore une nouvelle force, si nous comparons la religion catholique avec les autres religions, sous les différents points de vue indiqués. En est-il une, je le demande,

dont le symbole ne renferme pas de contradictions ou d'erreurs évidentes? En est-il une dont la science, le bon sens, la raison, l'histoire n'aient pas flétri la doctrine et démontré la fausseté, au moins en quelque point? En est-il une qui puisse défier, comme l'Eglise catholique, les erreurs et les passions, les préjugés et les haines, de rompre un seul anneau des vérités qui la rattachent à Jésus-Christ et à Dieu; qui, forte du passé, forte du présent, puisse se promettre infailliblement l'avenir? Ah! Monsieur, partout ailleurs Dieu n'est pas reconnu aimé et adoré comme Dieu, l'homme n'est pas respecté et traité comme homme, la vertu n'est pas consacrée et honorée comme vertu, le vice n'est pas flétri et combattu comme vice; partout, en un mot, en dehors de l'Eglise catholique, nous retrouvons le caractère de l'erreur gravé sur le *dogme*, la *morale*, le *culte*, les *pratiques religieuses*. Nulle part la vérité pure, intacte, inviolable, sinon dans cette sainte Eglise de Jésus-Christ, dans cette Eglise catholique.

Mais s'il en est ainsi, Monsieur, ne l'aimerez-vous pas, ne viendrez-vous pas vous jeter dans ses bras, dans son cœur de Mère? Ne céderez-vous pas à la conscience qui vous parle, à la raison qui vous éclaire, à la grâce qui vous presse, à Dieu qui vous appelle? Hâtez-vous, le temps presse; car la vie s'en va. Hâtez-vous et venez dans le sein de cette Eglise; vous trouverez la paix, le bonheur, fruit de la vertu. C'est ce qui me fournira la matière d'un nouveau genre de démonstration que je renvoie à une autre lettre.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

QUARANTE-NEUVIÈME LETTRE.

Vals, 2 avril 1854.

Monsieur,

J'entreprends aujourd'hui de vous montrer la divinité de la religion catholique, par la considération des merveilles qu'elle a opérées. Dans un sujet si vaste, je sens la nécessité de me borner, vous ne le trouverez pas mauvais, j'en ai la confiance.

I. *Influence de l'Eglise catholique sur le bonheur des peuples, — preuve de sa divinité.*

Je pourrais avec avantage, je le sais, vous montrer l'Eglise catholique *exerçant sur l'univers entier sa céleste influence* pour délivrer les peuples des maux sous lesquels ils gémissaient, pour leur faire goûter cette paix, ce bonheur après lequel le cœur de l'homme a toujours soupiré.

Je pourrais vous montrer la religion catholique adoucissant les mœurs barbares par sa divine charité, assurant par la subordination et l'obéissance, l'ordre dans la société; rendant par la foi le pauvre estimable aux yeux du riche, et apprenant à l'indigent à respecter celui que Dieu a placé au-dessus de lui.

Vous la verriez comme un astre brillant parti de l'Orient parcourir le monde, versant sur son passage des flots de lumière, dissipant les erreurs, chassant devant

elle les sombres nuages de l'idolâtrie, renversant les idoles que l'ignorance et la folie de l'homme avaient élevées, assainissant l'atmosphère moral vicié par tous les crimes, et poussant loin devant elle le vil troupeau des passions humaines, qui, depuis longtemps, se disputaient l'empire du monde. Les hommes ne virent qu'avec étonnement cette fille du ciel, cette divine étrangère qui avait été bannie de la terre. Cependant à sa voix les fers de l'esclave tombèrent, et son front humilié se releva ; le grand se souvint qu'il était mortel, le malheureux qu'il était homme, et tous deux comprirent qu'ils avaient un père, une patrie, un avenir dans le ciel.

Vous la verriez présider aux conseils des rois et faire pénétrer les principes de justice, de charité, d'humanité dans leurs décisions et dans leurs entreprises. Vous la verriez, mère de la science, ouvrir à l'esprit de l'homme un horizon nouveau.

En présence de tant de prodiges, sous les rayons bienfaisants qui répandent sur la terre la lumière, la chaleur et la vie, vous ne pourriez vous empêcher de reconnaître que la main de Dieu seul a pu placer cet astre dans le firmament, et que seul il a pu lui communiquer le merveilleux éclat qui le distingue, et la miraculeuse efficacité dont il l'a doué ; mais je laisse ces considérations générales, quelque solides qu'elles soient, et j'arrive à quelque chose de plus simple. De la société, je descends aux individus.

II. *L'Eglise catholique prouvée divine parce qu'elle a formé et forme chaque jour une multitude de saints.*

Une société *qui forme des saints par la force et la vertu de ses institutions*, doit être elle-même *sainte ;*

car il ne peut y avoir dans l'effet que ce qui se trouve en quelque manière renfermé dans la cause. Mais une société qui a produit un *nombre presque infini* de saints; qui les a formés *dans toutes les conditions*; qui leur a appris à triompher *des passions les plus violentes*; qui les a conduits *à la plus haute perfection*, malgré les *difficultés les plus grandes* qu'ils trouvaient dans eux et autour d'eux; qui peut se glorifier d'avoir produit tant d'âmes élevées, et dans laquelle chacun est appelé à devenir lui-même un saint; une société qui ne s'occupe qu'à former des saints, qui n'a d'autre ambition, d'autres soins, d'autre fin, d'autres désirs que d'établir le règne de la sainteté, cette société, dis-je, pourrait-elle n'être pas *sainte*, et si elle est sainte, pourrait-elle n'être pas *vraie?* Or, Monsieur, telle est l'Eglise catholique.

Je n'insiste pas sur le nombre prodigieux de ces hommes d'élite qu'elle a produits dans toutes les conditions, dans tous les âges, dans tous les siècles, dans tous les pays; veuillez seulement remarquer avec mo ce qu'il en a coûté à beaucoup pour arriver à la sainteté. Vous parlerai-je de ces illustres pénitents dont les mortifications nous paraissent incroyables, de ces anachorètes ensevelis tout vivants dans la solitude du désert, de ces religieux de tant d'ordres différents, et dont les observances quelquefois rigoureuses, austères, effrayantes, sont toujours au moins pénibles pour la nature? Mais le monde n'a-t-il pas aussi ses saints, ses héros, ses martyrs, et ne trouve-t-on pas la sainteté même jusqu'au sein de l'abondance et dans les palais, jusque sur le trône et sous la pourpre? Eh bien! c'est à ces hommes, qui avaient aussi des passions,

souvent terribles et violentes ; c'est à ces hommes faibles comme nous, timides comme nous, lâches comme nous, que l'Eglise a appris à devenir des saints.

A celui qui était riche et nageait dans l'abondance, elle a persuadé de se défaire de ses richesses et d'embrasser la pauvreté avec son cortége de souffrances, de privations et d'abaissements.

A celui qui se sentait entraîné comme irrésistiblement vers le plaisir, et qui pouvait librement satisfaire ses passions, elle a persuadé de renoncer à ces jouissances, quelque séduisantes, quelque enivrantes qu'elles parussent, et de condamner son corps à toutes les rigueurs d'une pénitence dure et continuelle.

A celui dont le cœur était dominé par la haine, elle a dit : *Pardonne, aime ton ennemi, fais-lui du bien;* et la haine a fait place à l'amour.

A l'ambitieux, elle a persuadé de renoncer à ces honneurs vains et mensongers, et lui a fait préférer l'obscurité à l'éclat, le mépris à la réputation.

A celui qui semblait né pour commander et qui voyait tout soumis à sa volonté, elle a persuadé de se faire obéissant pour l'amour de Jésus-Christ.

En un mot, elle a appris à l'homme à sacrifier l'orgueil à l'humilité, l'avarice à la charité, la luxure à la chasteté, l'envie au dévoûment pour ses frères, la sensualité à la mortification, la colère à la mansuétude, la paresse à une sainte générosité. Elle a fait plus, elle a appris à l'homme à trouver sa gloire, son bonheur, son plaisir dans ce qui est le plus contraire à la nature.

N'en doutons pas, Monsieur, et jugeons-en par ce que nous éprouvons nous-mêmes ; il en coûte, il en coûte

beaucoup, pour *renoncer aux jouissances* de cette vie, quelque passagères et méprisables qu'elles soient ; il n'en coûte pas moins pour *se dévouer aux privations et aux sacrifices* d'une vie pénitente. Non, on ne se dépouille pas de ses préjugés, on ne foule pas aux pieds la nature, on ne se condamne pas aux incommodités de la pauvreté ; on ne détache pas son cœur des affections les plus chères et les plus légitimes, on ne compromet pas tous ses intérêts présents, sans une grâce particulière, puissante et efficace, sans être bien éclairé sur ce que l'on fait et sans une espérance ferme et inébranlable de la récompense.

Voilà cependant ce que la religion a fait, voilà ce qu'elle fait tous les jours dans des personnes instruites, sages, réfléchies ; dans des personnes que leurs lumières mettent au-dessus des illusions, à qui leur position sociale et leur condition rend ce changement plus difficile.

Concluons donc que de pareilles merveilles ne peuvent s'expliquer sans une grâce de Dieu ; que cette grâce spéciale de force, Dieu ne la donne pas en confirmation de l'erreur, et que par conséquent l'Eglise, au sein de laquelle et en faveur de laquelle elles s'opèrent, *est l'Eglise véritable, l'Eglise de Jésus-Christ.*

III. *La religion catholique prouvée divine parce qu'elle donne la paix, le bonheur, l'espérance.*

De plus, une religion qui *établit l'homme dans la paix*, qui lui donne cette *tranquillité de conscience* qu'il faut avoir éprouvée pour en connaître la douceur ; une religion qui oppose les plus solides consolations aux plus grands maux de cette vie ; qui apprend à trouver le bonheur au milieu même des épreuves, et

qui rend l'homme supérieur à lui-même et à tous les événements, n'est-elle pas la véritable religion, la religion de Jésus-Christ? Or, telle est la religion catholique, et seule elle jouit de ce privilége. Non, je ne crains pas de le dire, il n'y a hors d'elle, ni paix intime, ni consolations solides, ni bonheur réel et constant. Dans le protestantisme, l'âme qui s'interroge elle-même, l'âme qui a la conscience de son état, sent un vide, une certaine inquiétude qui lui indique que la paix n'est pas là; car la paix naît de l'ordre et de la vérité.

La ferme confiance en Dieu, l'assurance intérieure qu'on l'aime, sont des trésors que l'on ne trouve que dans la religion catholique. Je voudrais que vous fussiez témoin de la joie, du bonheur qu'éprouvent chaque jour au saint tribunal un grand nombre de personnes, et qu'elles ne peuvent s'empêcher de manifester. Oh! que mon cœur est vivement ému, lorsque je vois à la Table sainte ces larmes si douces et si consolantes que la présence et l'amour de Jésus-Christ font couler après une communion fervente! Que je voudrais, Monsieur, que votre cœur eût éprouvé quelquefois ces émotions si tendres et si fortes, si intimes et si délicieuses, qu'il plaît à Dieu d'exciter de temps en temps dans le cœur de ceux qui le cherchent avec droiture! Ma démonstration, je n'en doute pas, serait complète, et vous ne me demanderiez pas d'autres preuves.

Mais il est encore une considération qui se rattache à celle-ci. Le bonheur de l'homme en cette vie ne saurait être parfait; nous sommes plus heureux de ce que nous espérons que de ce que nous possédons. Or, je le demande, *où est la vraie et légitime espérance?*

Où trouve-t-on cette solide et ferme confiance, aussi éloignée de la présomption que du désespoir? Quelle est la religion qui soulève ainsi jusqu'au ciel le cœur de l'homme, quelque oppressé qu'il soit par la peine et le malheur? Quelle est celle qui sèche efficacement ses larmes, et qui, par l'espérance du bien à venir, établit un merveilleux équilibre, en complétant le présent par l'avenir? La religion catholique, elle seule.

IV. *L'Eglise catholique prouvée divine parce qu'à la mort on revient à elle, et que jamais en ce moment critique on ne songe à la quitter.*

Il est de plus une remarque bien digne d'attention, et qui se recommande d'elle-même aux plus sérieuses réflexions. Avez-vous jamais vu, Monsieur, à l'article de *la mort, un Catholique changer de religion et songer à apostasier pour se faire Protestant?* Je ne crois pas me trop avancer, en répondant pour vous que jamais vous n'avez été témoin d'un pareil spectacle. Mais au contraire, *combien de Protestants, à cette heure dernière, ont porté leurs regards inquiets vers le catholicisme!*

Pourquoi cela? Mélanchthon nous le dira. On rapporte, qu'interrogé par sa vieille mère, s'il valait mieux pour elle embrasser la Réforme ou mourir dans l'ancienne religion, il lui répondit : « Il est plus *commode* de vivre dans le protestantisme, mais il est plus *sûr* de mourir dans le catholicisme. »

Pourquoi encore? Ah! la vérité se fait jour plus facilement dans ce moment suprême, où toutes les illusions se dissipent, et voilà pourquoi bien des Protestants éprouvent le désir de se faire Catholiques; l'envie n'en vient pas au Catholique, parce qu'il est dans la vérité, et que pour lui il n'y a pas d'illusions à dissiper.

Pourquoi, Monsieur, le Protestant, après avoir vécu inquiet et malheureux dans la Réforme, ne goûte-t-il pas la paix en mourant, malgré ses erreurs? Ah! c'est que la paix, comme le dit excellemment saint Augustin, n'est que *la tranquillité de l'ordre;* on la goûte quand on est dans l'ordre; mais on ne saurait en jouir, quand on est en dehors de la volonté de Dieu. Aussi, quel spectacle que celui d'un bon et fervent Catholique à l'heure de la mort! De quelles consolations ne sont pas environnés ses derniers moments! Rien de plus encourageant que ce spectacle; il est commun dans le catholicisme; mais qui pourrait dire les terribles angoisses dans lesquelles expirent la plupart de ceux qui n'ont pas le bonheur de vivre dans le sein de l'Église, les affreuses perplexités auxquelles ils sont réduits, et les horribles frayeurs au milieu desquelles ils se débattent, et que doit augmenter encore l'abandon et la solitude où on les laisse? Dans le nord de l'Allemagne, au rapport d'un ancien Protestant, distingué par ses connaissances, et qui est mort Catholique et religieux il y a peu d'années, les parents ont la coutume, quand le malade est à l'extrémité, de fermer les rideaux et de l'abandonner seul, sans secours et sans consolation. Ah! voilà bien le protestantisme! il n'a pas d'espérance, il ne peut pas en donner. Croyez-moi, Monsieur, n'eussiez-vous pas d'autre motif de vous faire Catholique, que la confiance, fondée sur une longue et continuelle expérience, de faire une bonne et sainte mort, une mort douce et consolante, c'en serait assez, et vous ne devriez pas balancer.

V. ***La divinité de la religion catholique est prouvée par ses institutions et ses œuvres.***

Nous venons de le voir, la divinité de la religion catholique resplendit à nos yeux, soit que nous considérions *les merveilleux effets* qu'elle a produits dans l'univers, soit que nous contemplions *les saints qui sont les chefs-d'œuvre* de son amour, et *les vertus qu'elle a produites*, soit que nous envisagions *la paix et le bonheur* dont elle est la source pendant la vie, soit enfin que nous arrêtions nos regards sur *les consolations* dont elle environne la couche funèbre du juste. Jetons encore un coup d'œil sur les institutions qu'elle a semées à pleines mains sur la terre, et qui, répandues comme un germe fécond dans tout l'univers, y produisent les fruits les plus abondants et les plus délicieux.

Ici, Monsieur, ce serait le cas de vous montrer l'Église à l'œuvre, lorsqu'il s'agit de *soulager l'infortune, la misère, la souffrance*, de quelque nature qu'elle soit, et sous quelque forme qu'elle se présente; de déployer à vos yeux ce qu'elle a fait, ce qu'elle ne cesse de faire pour *la conversion des âmes*, dans les contrées les plus reculées. Je ne veux pas me répéter, mais laissez-moi vous le dire, Monsieur, dans cette *sœur de charité*, qui a quitté une famille chérie pour se consacrer au soulagement des malades, et se faire leur servante et le jour et la nuit, malgré les répugnances de la nature, il y a une démonstration complète de la religion catholique. Oui, Monsieur, là où vous trouverez sacrifice de tout pour Dieu, charité généreuse et héroïque pour le prochain, pureté et mortification, dites : ***Dieu est là; la vérité est là.***

Dans ce *frère de Saint-Jean-de-Dieu*, dans ce religieux de la Rédemption, obligé par son vœu de prendre la place de celui qu'il ne pourrait racheter, il y a une démonstration de la religion catholique.

Dans ce *missionnaire,* que son zèle arrache à une famille qui l'aimait, à une patrie toujours chère, pour le transporter sur de lointains rivages; dans ce missionnaire, condamné à apprendre à grande peine des langues difficiles, à vivre de privations, à passer ses jours dans l'isolement et quelquefois dans un continuel danger de mort, à renoncer à toutes ses habitudes, il y a une démonstration complète et rigoureuse de la divinité de la religion. Là où vous verrez le zèle véritable, le dévoûment poussé jusqu'à l'héroïsme, l'abnégation la plus entière, la divine charité, la pureté, dites : *Dieu est là; la vérité est là.*

Voyez-vous ce frère des écoles chrétiennes, cette sœur hospitalière, cette sœur de l'instruction? Eh bien, examinez les motifs qui ont déterminé leur vocation, les sacrifices faits pour la suivre, les sentiments qui les animent, leur vie de chaque jour; je le répète, il y a là une démonstration complète de la vérité de la religion. J'en dirai autant, et à plus forte raison, du *prêtre.* Non, jamais ces personnes, sans une conviction basée sur la *vérité,* sans une grâce qui n'est accordée qu'à la *vérité,* jamais ces personnes, si elles ont du bon sens, n'auraient embrassé un pareil genre de vie, si la religion catholique n'était pas divine. Autant de personnes, autant de démonstrations. Mais ce qui est vrai d'un individu, est incontestablement plus certain et plus évident pour *une société,* pour *une multitude.* Dieu ne peut, en effet, permettre l'erreur dans un grand nombre de personnes qui ne cherchent que sa gloire et qui se dévouent pour son amour. Dieu manquerait à ce qu'il se doit à lui-même, à sa bonté, à sa justice, à ce qu'il doit à ses créatures, à leurs désirs, à

leurs prières, à la tendance de leurs âmes, s'il n'éclairait pas de sa lumèire ceux qui la méritent si bien, et qui la demandent avec tant d'instance. Cette preuve est rigoureuse. Mais, Monsieur, combien ne pourrais-je pas vous montrer d'institutions religieuses animées de cet esprit! Donc, en voyant dans une ville une maison religieuse, tout homme réfléchi peut et doit se dire : Voilà une démonstration sensible, certaine, palpable, de la divinité de la religion; ce couvent, ce monastère, cet hôpital, prêchent publiquement, à leur manière, la vérité, et parlent bien haut, pour qui sait comprendre.

VI. Laissez-moi vous demander, maintenant, en terminant la suite de ces démonstrations, *quels saints ont formés les autres religions, quelles vertus elles ont produites?*

Ah! je vois bien des désordres et des vices, mais je ne vois point de saints ni de vertus véritables. Si ces sectes comptent des individus vertueux, ce ne sont chez elles que des exceptions; elles n'ont pas réussi, elles ne réussiront jamais à former des *saints*.

Les sectateurs de ces religions ont-ils goûté les *douceurs de la paix*, le *bonheur du service de Dieu*, les *consolations de l'espérance?* Non. Ont-ils appris à supporter leurs maux avec résignation, à sanctifier leurs souffrances, à vivre saintement, à mourir doucement? Non. Qu'ont-elles produit dans le monde, ces religions? Quels fruits ont-elles porté dans la société, la famille et l'individu? Elles ont amassé bien des ruines; mais qu'ont-elles opéré pour le bonheur de l'humanité?

Ne l'oubliez pas, Monsieur, il y a une religion véritable et il n'y en a qu'une; où la trouverez-vous, et à

quels signes la reconnaîtrez-vous? Je viens de le dire, la conclusion est facile à tirer. Ainsi donc, l'arbre sacré de la religion se présente à nous, tel qu'il doit être, divin dans ses *racines*, dans ses *branches* et dans ses *fruits;* partout nous retrouvons la vérité et la sainteté, l'ordre et ce qui en est la récompense, la paix, le bonheur du temps et le bonheur de l'éternité.

Je ne puis m'empêcher, en terminant cette démonstration, de me rappeler ces paroles du Roi prophète, dont je ne serai pas le seul à reconnaître la vérité et la juste application en cette matière : « Seigneur, s'écriait-il, vos témoignagnes ont acquis un degré d'évidence qui les rend *trop* croyables : *Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.* » N'est-ce pas le sentiment que fait naître dans l'âme la réunion imposante de toutes ces preuves, et l'accord merveilleux de toutes ces voix. Mais je renvoie à une autre lettre ce que j'ai encore à dire sur ce sujet.

Je suis, en attendant,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

GAUTRELET, S. J.

CINQUANTIÈME LETTRE.

Vals, 3 avril 1854.

Monsieur,

Nous venons de contempler la ravissante beauté de la religion catholique, et l'inébranlable solidité de ce merveilleux édifice, monument sacré qui doit subsister aussi longtemps que le monde, ou plutôt autant que Dieu même.

Pouvons-nous ajouter quelque chose à l'évidence entraînante des preuves que nous avons énumérées? Est-il possible de pousser plus loin cette démonstration si complète ? Oui, Monsieur, et je ne crains pas de le dire, vous n'avez pas encore compris la raison intime qui assure à ces preuves leur plus grande efficacité. En quoi donc consiste le secret de la force incomparable que possède l'Église? D'où lui vient cette puissance infinie de vie et d'avenir, qui la rend supérieure aux hommes et aux choses, à l'action corrosive du temps qui détruit tout, et au terrible choc des obstacles, qui finit par abattre et renverser toutes les institutions humaines ? Le voici : c'est que, 1° *chacune des vérités qui sont l'objet de notre foi*, tient à toutes les autres par des liens intimes, et ne peut en être détachée sans compromettre l'existence de toutes les autres ; c'est

que, 2° *chacune des preuves* qui établissent et consolident quelqu'une de ces vérités, établit et consolide en même temps toutes les autres; c'est que, 3° *chacun des miracles* faits en faveur de la religion catholique, ou en confirmation d'un seul article du symbole, est fait en faveur de toutes les vérités catholiques, et vient appuyer tout le corps de doctrine; c'est que, 4° *le motif sur lequel repose notre foi* est le même pour toutes les vérités, et que nous ne pouvons en décliner la force dans les unes sans lui enlever son efficacité dans toutes les autres; c'est que, 5° *l'enseignement divin qui est la règle de notre foi* est le même et sort de la même bouche, et que nous ne pouvons en suspecter la vérité dans une question, sans lui enlever sa force dans toutes les autres.

Ainsi, la religion se montre à nous comme un vaste système dont toutes les pièces s'ajustent et s'enchâssent, se supposent et se complètent mutuellement. Ainsi scellées, reliées et rattachées par ces différents anneaux, toutes les pierres de l'édifice sont unies en un seul et même corps, et chacune se présente forte, puissante de toute la force, de toute la puissance de la masse entière. Un mot d'explication nous fera mieux comprendre cette vérité.

Je m'adresse ici, qu'on le remarque bien, non-seulement au *Catholique* qui croit, mais à l'*incrédule* qui ne croit pas, et au *Protestant* qui ne croit que ce qu'il veut, et les trois premières considérations sont en quelque sorte indépendantes de la foi. Je fais, pour le moment, abstraction de la force et de l'unité qui résultent du principe d'autorité dans l'Église, quoique ces considérations en fassent parfaitement comprendre la nécessité : je les ferai valoir dans le 4° et le 5°.

1° J'ai dit d'abord que *chacune des vérités essentielles de la religion tient à toutes les autres vérités* par des rapports intimes, et ne peut en être détachée sans compromettre l'existence de toutes les autres. En effet, nierez-vous, par exemple, avec Arius, la *divinité de Jésus-Christ?* Évidemment, ce serait anéantir dans leur principe toutes les vérités partielles qui en sont la conséquence et même la religion catholique tout entière. Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il ne saurait plus être question ni de l'établissement de l'Église ni de son autorité; ne parlons plus ni du dogme de la *Trinité*, ni de celui de l'*Incarnation*, ni de l'*efficacité des sacrements* et de leur institution divine, ni même *de l'Evangile*, qui n'est plus qu'une fable; mais si l'Évangile perd son autorité sacrée, la *religion révélée* tout entière s'écroule, car l'ancien Testament ne peut être vrai sans le nouveau; la Synagogue périt avec l'Église, l'ancienne loi disparaît avec la nouvelle, et nous voilà réduits au pur *rationalisme*.

Mais, de plus, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, si l'Évangile n'est pas vrai, si la révélation n'est pas certaine, je prétends qu'il n'y a plus rien de constant dans l'histoire, et que toute certitude humaine est anéantie; car y a-t-il une histoire plus authentique que l'histoire sacrée? Et si vous la rejetez, que pourrez-vous admettre? Je prétends plus encore: si de tous les miracles qui prouvent la révélation, de tous les prodiges qui confirment la divinité de la religion, nul n'est véritable, nous sommes les dupes d'une erreur inévitable, et l'homme, que nous croyions fait pour la vérité, est obligé de subir malgré lui le joug d'une fatale et nécessaire illusion. S'il en est ainsi, Dieu lui-même n'en

est-il pas l'auteur, n'est-il pas coupable, et sa sagesse, sa sainteté, sa justice, son existence même pourraient-elles se concilier avec un désordre si criant? Non, évidemment. Vous le voyez donc, la négation de la *divinité de Jésus-Christ* entraînerait la négation, non-seulement de la *révélation tout entière*, mais encore de la *religion naturelle*, la négation de *toute certitude*, de l'*existence même de Dieu* et de ses adorables perfections.

Prenons un autre exemple : vous rejetez, je le suppose, l'*autorité de l'Eglise.* — Mais ne voyez-vous pas que par là vous détruisez l'édifice de la religion de Jésus-Christ? Que devient l'*Ecriture* sans l'*Eglise?* Livrée à la merci de toutes les folies de l'esprit humain, de toutes les vérités qu'elle contient il n'en restera pas une debout, et le dépôt sacré de *la révélation* sera entièrement dissipé. Nous l'avons assez prouvé, et dans la *Correspondance*, et ci-dessus, en parlant de l'*unité de l'Église.* Si vous niez l'autorité de l'Église, vous accusez d'erreur toute l'antiquité, vous rompez avec les dix-huit siècles qui vous ont précédés et qui ont cru à l'Église. Si l'*Eglise n'existe pas, Jésus-Christ nous a trompés*; non-seulement il a manqué de sagesse et de bonté, mais il nous a induits en erreur; il n'est pas Dieu. — Si vous niez l'Eglise, vous *rendez la foi impossible*, comme je l'ai prouvé expressément dans la *Correspondance.*— Nier l'autorité de l'Église, c'est rejeter *tout ce qu'elle enseigne;* car si elle se trompe en enseignant son infaillibilité, elle peut se tromper sur tout le reste. Vous pouvez et devez donc nier *le symbole catholique*, les *miracles* qui confirment la vérité de la religion; vous pouvez nier la *divinité de Jésus-Christ*,

vous pouvez nier la *révélation*, l'*Ecriture* et toutes les preuves qui en garantissent l'authenticité et la véracité; vous pouvez donc et vous devez même nier toutes les histoires, et révoquer en doute jusqu'à la bonté de Dieu et sa sagesse, puisqu'il abandonne l'homme en proie à toutes les erreurs, sans lui laisser aucun moyen de les éviter, et qu'il fait même des prodiges pour les lui rendre plus croyables.

2° J'ai dit, en deuxième lieu, que *chacune des preuves qui établissent et consolident une de ces vérités de foi établit en même temps toutes les autres.* Cela vient de ce que chaque point de la religion, pris isolément, est incomplet; il a besoin du tout pour s'expliquer, et c'est dans ses rapports avec le tout et dans l'ensemble du système entier qu'il trouve sa vérité. Donc, pas de preuve rigoureuse d'un article du symbole catholique, qui ne suppose et ne prouve *indirectement* tous les autres articles. Expliquons-nous. Les philosophes chrétiens démontrent invinciblement, et la *nécessité et l'existence de la révélation;* ils démontrent sans réplique l'authenticité, la véracité, l'intégrité, et par conséquent la *divinité* des Livres saints. Mais, évidemment, cette preuve entraîne et contient, au moins implicitement, celle des dogmes évidemment révélés et exprimés dans les Livres saints. — Donc la *divinité de Jésus-Christ*, la *nécessité de la foi*, l'*établissement de l'Eglise*, et les *divers articles du symbole catholique* sont par là même prouvés. — Les théologiens catholiques, dans des traités savants et solides, démontrent, par des preuves irréfragables, l'*incarnation du Verbe*, le *dogme de la sainte Trinité*, la *réalité de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*, etc., etc.— Mais, évidemment, un

seul de ces points, prouvé et admis, entraîne et suppose la preuve *indirecte*, et de la divinité de Jésus-Christ, et de la vérité de la révélation, et le pouvoir de l'Église, etc., etc. Donc chaque traité concernant une *des vérités de foi* de la religion, peut et doit être regardé comme une démonstration, au moins *indirecte*, *de toute la religion.*

3° J'ai dit, en troisième lieu, *que chaque miracle fait en confirmation de la vérité de la religion catholique*, ou pour prouver une des vérités de foi, pour autoriser la mission d'un des ministres de la religion catholique, pour glorifier un des saints qu'elle a formés, ou accordé à l'intercession de ce saint, était une preuve de la vérité de toute la religion. Pourquoi cela? Parce que Dieu, en confirmant par un miracle telle ou telle vérité de la foi, la confirme, non pas simplement en elle-même, mais en tant qu'elle fait partie du système religieux, en tant qu'elle est l'objet de l'enseignement de l'Église, en tant qu'elle se rattache et se lie aux autres vérités religieuses. Tel est le sens dans lequel on accepte l'autorité du miracle, la conclusion tacite qu'on en tire naturellement, et par conséquent tel est celui dans lequel il est opéré. J'en dis autant des miracles qui ont pour objet immédiat des faits, et qui ne se rapportent qu'indirectement à la doctrine.

Expliquons ceci.

Jésus-Christ opère la résurrection de Lazare, pour prouver sa mission divine. Évidemment cette résurrection prouvera, non-seulement la divine mission du Sauveur, mais encore sa divinité, son infaillibilité, son autorité, la vérité de tous ses enseignements, en un mot toute sa doctrine. — Pierre guérit le paralytique

dont il est parlé aux Actes des Apôtres; il le guérit au nom de Jésus. Cette guérison miraculeuse prouve, non-seulement la divinité du Sauveur, mais encore, par une conséquence nécessaire, la vérité de toute la religion dont Pierre est l'apôtre, de l'Église dont il est le chef. — Xavier ressuscite plusieurs morts, il agit comme l'envoyé de l'Église catholique, il en professe la doctrine, il enseigne la nécessité de se soumettre à cette Église, il inculque l'obligation d'observer ses préceptes, il prêche l'infaillibilité doctrinale et la sainteté de l'Église, il prêche le mystère de la présence réelle, et Dieu autorise sa prédication par *des miracles.* Il confirme donc, non-seulement la vérité de cette prédication et la divinité de l'Eglise, mais il sanctionne de plus chacun des dogmes de cette même Église, qui ne serait ni infaillible, ni sainte, ni divine, si elle s'attribuait une autorité qu'elle n'a pas, et si elle se trompait dans son enseignement; et Dieu ne pourrait pas, en face d'autres Églises qui lui disputent ces prérogatives, la couronner et la glorifier, sans encourager l'erreur et favoriser la tromperie.

Mais ce que Pierre a fait, ce que tous les Apôtres ont fait, ce que Xavier a fait, cent mille autres saints l'ont fait, le font et le feront jusqu'à la consommation des siècles ; et il sera toujours vrai de dire : *Voici les signes qui distingueront ceux qui croiront : ils parleront des langues qu'ils n'avaient pas apprises,* etc. Encore une fois, Dieu, par chacun des *miracles* faits en faveur d'une vérité enseignée par l'Église, a justifié, confirmé, autorisé toute la doctrine de l'Église et son enseignement. Par chacun des miracles opérés en faveur de ses *enfants,* il a approuvé et justifié la *mère*

aux yeux de l'univers. — Par chacun des *saints qu'il a formés*, et qui sont les plus beaux miracles de sa puissance et de son amour, il a proclamé la sainteté de la doctrine et de l'enseignement de l'Église qui les a nourris de son lait. Par chacun des *martyrs* qui, dans le sein de l'Église et d'après ses exhortations, sont morts fidèles à leur *foi*, à leur conscience, à leur Dieu, il a dit, il a proclamé la vérité de cette foi, la divinité de cette Église ; donc, il a justifié son autorité, vengé son enseignement et consacré toutes ses prérogatives.

4° J'ai dit, en quatrième lieu, que *le motif sur lequel repose notre foi est le même* pour toutes les vérités révélées, et que nous ne pouvons en décliner la force dans un cas, sans la lui enlever dans tous les autres. Pourquoi cela ? Parce que le motif en vertu duquel nous les croyons est le même pour toutes, c'est-à-dire la parole de Dieu, son autorité souveraine, qui lui donne le droit de s'imposer à l'intelligence humaine. Si ce motif suffit pour appuyer notre foi, il doit être toujours suffisant ; et s'il ne suffit pas *toujours*, il ne suffit *jamais*. — Pourquoi, en effet, dois-je croire et soumettre mon intelligence à la parole divine ? Parce que cette parole est infaillible, et qu'elle est revêtue d'une autorité souveraine, en vertu de laquelle elle s'impose à ma raison. Mais cette infaillibilité, cette autorité souveraine, sont des prérogatives inséparables de la parole de Dieu ; donc partout où elle se fait entendre, elle est revêtue de ces divines prérogatives et de la puissance qu'elles lui confèrent. Donc si ce motif est suffisant dans certains cas, il l'est toujours. Mais aussi, si dans un seul cas vous pouviez révoquer en doute son infaillibilité, si dans un seul cas il vous était permis de vous sous-

traire à son autorité, vous le pourriez toujours. Pourquoi? Parce que cette parole divine n'est pas plus infaillible dans un cas que dans un autre, et que si elle ne possède pas essentiellement en elle-même cette autorité absolue qui commande la soumission, vous pourrez toujours la lui contester. En un mot, si vous croyez à Dieu parce qu'il est infaillible, il faut croire à tout ce qu'il vous dit; et si vous ne vous croyez pas obligé de vous soumettre toujours à son infaillibilité, vous pourrez la rejeter quand bon vous semblera.

5° J'ai dit, en cinquième lieu, que l'*enseignement sacré qui est la règle de notre foi, est toujours également respectable,* parce qu'il est toujours divin, qu'il sort de la même bouche, et que nous ne pouvons pas suspecter le témoignage de l'Église dans un cas sans lui enlever sa force dans tous les autres.

Pour comprendre ceci, il faut se rappeler ce que nous avons prouvé surabondamment dans le cours de cet ouvrage : que Jésus-Christ a établi un tribunal visible chargé de le représenter; qu'il a fait l'Église dépositaire de sa parole, de sa loi, de ses sacrements, de ses volontés, de son autorité, et que c'est d'elle que nous recevons ce trésor précieux de *vérité* et de *grâce* que notre divin Sauveur est venu nous apporter.

Nous avons dit et prouvé que c'est l'Église qui est chargée de nous expliquer l'Évangile, elle qui est l'interprète infaillible de la révélation, elle qui nous représente ici-bas Jésus-Christ, elle qui en est comme la personnification, elle enfin qui, dépositaire de son autorité, doit fixer nos esprits dans la vérité ; sans cela, nous serions éternellement flottants et incertains, poussés en sens contraire par tout vent de doctrine. Or

cette Église est toujours la même; elle se dit *infaillible;* si elle ne se trompe pas en l'affirmant, il faut lui obéir en tout; et si elle se trompait en nous le disant, elle ne mériterait foi sur aucun article. Ou son autorité est *nulle,* et elle ne mérite *jamais* notre soumission, parce qu'elle est *faillible;* ou elle est *absolue et infaillible,* et nous devons *toujours* l'accepter. Appliquons ceci à quelques exemples.

Vous, Monsieur, en votre qualité de Protestant calviniste, vous croyez pouvoir rejeter la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et peut-être regardez-vous ce dogme comme un point isolé, qui peut sans inconvénient se séparer des autres; mais ne voyez-vous pas que la communion que vous retenez n'est plus qu'une cérémonie, que le sacrifice tombe et disparaît, que le culte perd sa vie et demeure sans âme? — Ne voyez-vous pas que vous renfermez l'Incarnation dans des bornes trop étroites, et que vous déshéritez l'homme de cette union éminente qu'il contracte avec Jésus-Christ par l'Eucharistie, appelée à cause de cela une extension de l'Incarnation, et qu'en bannissant le divin Sauveur de cette terre, où il est descendu pour prendre notre humanité et devenir notre frère, vous nous laissez dans un exil? — Vous croyez pouvoir rejeter la présence réelle; mais alors vous n'expliquerez ni les écrits des Pères, ni la pratique constante de tous les siècles, ni les paroles de Jésus-Christ. — Vous croyez pouvoir rejeter la présence réelle; mais le Luthérien et l'Anglican la retiennent; qui sont ceux qui ont raison, d'eux ou de vous? Vous voilà donc partagés sur le sens des saintes paroles et sur la volonté de Jésus-Christ. — Mais si vous gardez votre liberté sur de pareils points,

vous pouvez et vous devez la garder sur tous les autres. — Mais alors Jésus-Christ n'a pas pourvu au bien de ses enfants; il a abandonné sa parole, ses sacrements, ses institutions à la merci de l'esprit humain; il n'a pas été sage, il n'a pas été bon; il n'a pas établi d'Église, ou il ne lui a pas conféré l'infaillibilité, ou il a cessé d'être avec elle, malgré ses promesses. Il a trompé son Église, en se servant de paroles si claires et qui expriment si évidemment, dans leur sens littéral, le dogme de la présence réelle; en un mot, il n'est pas Dieu. — Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, vous le comprenez, tout s'écroule et tout tombe. Dieu lui-même a trompé les hommes, il n'est pas saint, sage et bon, il n'est pas Dieu. Vous n'avez remué qu'une pierre, tout l'édifice est ébranlé, tout est renversé.

Prenons un autre exemple. Vous avez pour règle de foi votre *interprétation privée*; c'est là, vous le savez, le principe fondamental de la Réforme. Mais si Jésus-Christ eût abandonné ainsi à la liberté de chacun l'interprétation de sa divine parole, aurait-il consulté le besoin et la nature de l'homme? Non. Aurait-il réussi à sauvegarder l'unité doctrinale, point essentiel et condition fondamentale de la vérité? Non. Aurait-il prévenu dans ses enfants les erreurs graves, nombreuses, inévitables sur les questions les plus importantes? Non. Aurait-il eu même besoin d'établir une Église? Non. Et quels pouvoirs aurait-il pu lui accorder? Aucun, puisqu'il dépend de chacun de décliner son autorité, en interprétant à sa façon le texte de la Bible, et en se formant à soi une religion à laquelle cette Église n'aurait rien à voir. — Mais s'il en est ainsi, Jésus-Christ est-il sage? A quoi se réduit le bienfait de la ré-

vélation? En quoi consiste la divine rédemption? Bien plus, Jésus-Christ est-il Dieu? Il serait bien permis d'en douter, s'il eût agi comme vous le supposez; aussi beaucoup de Protestants nient sa divinité. Mais si Jésus-Christ n'est pas Dieu, qu'y a-t-il de certain? Plus rien, pas même l'existence d'un Dieu créateur, qui nous aurait induits en erreur. Ici encore, vous n'avez touché qu'à une pierre, et voilà tout l'édifice qui est ébranlé.

En votre qualité de Protestant, et j'en dirais autant du Janséniste, qui vous a emprunté sa doctrine, vous *devez nier la liberté de l'homme.* Ce n'est qu'un point, mais ce point rejeté, que reste-t-il? Plus de *mérite*, plus de *péché*, plus de *vertu*, plus de *vice*, plus de *ciel*, plus d'*enfer,* à moins que Dieu ne soit injuste. Mais alors, quel besoin avons-nous d'un *Rédempteur,* que nous fait sa doctrine? A quoi bon des *commandements*, des *promesses*, des *menaces?* Nous ne sommes que des automates et des machines; il n'y a ni lois divines ni lois humaines, ou s'il y en a, elles sont injustes, ainsi que les peines qui les sanctionnent. Mais où irons-nous de ce pas, et où nous arrêterons-nous? Ah! sur le penchant du précipice, impossible de s'arrêter, et le premier pas conduit droit à l'abîme. Vous n'en vouliez qu'à la liberté de l'homme, vous avez attaqué la sagesse, la justice, la sainteté de Dieu; vous n'avez remué qu'une pierre, et tout l'édifice a croulé.

On comprend facilement, par ce que je viens de dire, tout ce que je pourrais ajouter, touchant les autres erreurs du protestantisme et toutes les hérésies. Le lecteur me dispensera de pousser plus loin un détail qui ne manquerait pas d'intérêt, mais qui serait trop long.

Un mot cependant encore pour certains Chrétiens de nos jours, qui admettraient volontiers la religion, sauf *l'enfer, la confession* et quelques *commandements de Dieu et de l'Église*; aussi s'en embarrassent-ils peu dans la pratique. Mais je conseillerais à ces prétendus sages de ne pas s'arrêter en si beau chemin. Si l'enfer n'existe pas, ils peuvent bien nier tout le reste; car l'enseignement qui se trompe sur l'*existence de l'enfer* n'a pas plus de garanties sur l'*existence du ciel et du purgatoire.* S'ils peuvent récuser la doctrine de l'Église sur la confession, ils le peuvent sur tous; et par conséquent, qu'ils abjurent toute croyance aux mystères de l'*Incarnation*, de la *Trinité*, de la *Rédemption*, qu'ils nient la révélation; les voilà arrivés d'un saut jusqu'au *rationalisme*; il n'y a plus rien de certain pour eux que ce que la raison leur enseigne. Que dis-je? en niant la révélation, les miracles, les merveilles de l'Église avec ses saints, ses institutions, ses martyrs; en niant l'Évangile, en niant la divinité de Jésus-Christ, ils ont abjuré *la raison :* ils ont nié la possibilité de toute *certitude historique;* ils ont supposé que *Dieu favorisait l'erreur;* ils ont admis comme possible *la violation de toutes les lois morales*, non-seulement dans *quelques individus*, mais dans *des multitudes innombrables.* Il n'y a plus de ressource pour eux que dans le *scepticisme* ou le *doute universel.* Ils croyaient ne toucher qu'à une pierre, il a fallu renverser tout l'édifice.

Consacrer l'erreur sur un seul point, ce serait donc la consacrer sur tous, car *la source de l'enseignement* est *une;* et si de la bouche de l'Église, enseignant au monde Jésus-Christ, sortait une seule erreur, nous ne pourrions jamais, en assurance, boire à cette source impure les eaux de la vérité.

Concluons.

La règle de la foi est *une* pour toutes les vérités ; si cette règle nous trompait dans un seul point, nous n'aurions de garantie pour aucun.

Le *motif de foi* est le même pour tous les articles ; et s'il pouvait nous faire admettre comme *vrai* un seul article *faux,* ce motif ne serait pas *divin,* et ne pourrait jamais exercer sa puissance.

Toutes les *vérités de la religion* sont unies ensemble et se supposent essentiellement ; une partie ne peut être sanctionnée comme vraie, sans que les autres ne le soient aussi, car elles ne composent qu'un même tout.

En un mot, le plan de doctrine de la religion de Jésus-Christ, *le système divin de la révélation,* est marqué au sceau de la plus parfaite unité ; il faut l'accepter tout entier ou le rejeter tout entier. Toutes les vérités qui le composent sont marquées du même caractère ; si vous prétendez *choisir*, vous vous établissez juges, vous faites injure à Jésus-Christ, à la vérité ; vous vous déclarez, vous vous constituez *hérétique ;* car tel est le sens primordial du mot grec ἑρεσις (choix). Si vous *choisissez*, vous détruisez par cela même l'idée de la révélation ou vous niez l'*obligation* qu'elle vous impose ; vous retombez dans l'abîme *du sens privé*, de l'*interprétation personnelle,* du *rationalisme ;* vous descendez plus bas encore, il n'y a de repos pour vous que dans l'*hésitation* et la *fluctuation* sur toutes choses, dans l'incertitude et l'ignorance universelle, disons mieux, dans *la négation et l'anéantissement de votre intelligence.*

Voilà, Monsieur, comment dans la religion tout est *un ;* voilà ce qui, je le répète, fait la force, la puissance de l'Eglise catholique sous le point de vue doc-

trinal. On ne peut lui faire de *blessure* : il faut ou la *tuer*, ou la laisser *vivre* telle qu'elle est. Pas de milieu pour elle entre l'*intégrité de sa vie* et sa *mort complète*. Il faut ou renverser tout le système ou le respecter tout entier. Mais qui oserait tout attaquer, tout nier, tout rejeter? On ne le peut sans se convaincre de *folie*. A toutes les attaques partielles, l'Eglise oppose la force invincible et l'inébranlable résistance de toute la masse. Ne nous étonnons plus du peu de succès qu'ont eu tous ses adversaires jusqu'à présent : il devait en être ainsi.— Mais c'est là ce qui devrait désespérer à jamais ses ennemis, et leur enlever jusqu'à la pensée de lui porter des coups qui les convainquent non-seulement d'injustice, mais encore d'absurdité. En voilà bien assez sur ce sujet. J'arrive aux conclusions, et ce sera l'objet de ma prochaine lettre.

Je suis en attendant,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

GAUTRELET S. J.

CINQUANTE-UNIÈME LETTRE.

Vals, 4 avril 1854.

Monsieur,

Il est donc désormais prouvé que toutes les vérités de la religion révélée se donnent la main, qu'il faut ou les admettre toutes ou se réserver le droit de les rejeter toutes ; ou s'élever jusqu'à la hauteur de la vérité divine, ou se précipiter dans le chaos et le néant intellectuel. Il est démontré que toutes les preuves qui appuient chaque point particulier, démontrent également la vérité de l'ensemble. Donc, par une conséquence rigoureuse, quiconque veut échapper à l'obligation de croire à la religion, doit nécessairement *rejeter absolument toutes les preuves de la religion, et les déclarer toutes nulles ou insuffisantes*; et s'il ne veut pas être *catholique*, il faut qu'il soit *incrédule, athée, sceptique.*

Oui, logiquement il faut tout admettre ou tout nier. Or je prétends qu'il est absolument impossible de tout rejeter. En effet, puis-je dire à l'incrédule, quel qu'il soit, est-il possible de nier indifféremment toutes les preuves de la religion? — Quoi! en face des siècles chrétiens qui nous ont précédés, en face de l'univers catholique, auriez-vous le courage de dire hardiment: *Erreur, illusion, chimère ?* — En présence de cette masse

de preuves qui se présentent devant vous, preuves de *sentiment*, preuves de *fait*, preuves de *raison*, preuves d'*autorité* et de *tradition;* voix des *prophéties*, voix des *miracles*, voix des *martyrs*; témoignage des *lois morales* qui dirigent les intelligences et président aux sociétés, témoignage de *la science* et de *la vertu*, témoignage même de *la haine* et de *l'envie;* vous oseriez vous inscrire en faux et dire fièrement à l'univers : *Tu t'es trompé!* Et vous prétendriez couvrir de votre voix solitaire la voix de l'Eglise et de l'univers chrétien! Et quelle est donc votre science?

La religion a dû vous apparaître *vraie* dans son dogme, *pure* dans sa morale, *grande et belle* dans son culte, *sage et prudente* dans son enseignement, pleine de *modération* dans sa direction, rétablissant la créature dans l'*ordre*. On vous l'a montrée resplendissante de cette harmonieuse *unité*, de cet *accord puissant* qui la rend invulnérable aux traits de la calomnie, et respectable aux yeux de la science; et vous vous obstinez à ne voir en elle qu'un vil rejeton de la superstition et de l'erreur! Et quelles sont donc vos raisons?

L'histoire vous a dit quels *héros* elle a formés, quelles *vertus* elle a produites, quelles *institutions* elle a fondées, quels *bienfaits* elle a versés sur la terre; ce qu'elle a été, ce qu'elle a fait, ce qu'elle fait chaque jour en faveur de l'humanité; vous avez vu de vos yeux bien souvent la *paix*, le *bonheur*, la *consolation* qu'elle verse dans les âmes, et vous ne considèreriez la religion que comme une illusion! Ah! vous touchez de vos mains, pour ainsi dire, les fruits, et vous niez l'existence de l'arbre! Les rayons du soleil vous éclairent

et vous échauffent, et vous niez l'existence du soleil! Dites-nous donc à quel signe on peut reconnaître la divinité d'une religion, et de quels caractères Dieu doit la revêtir pour vous la faire accepter?

Mais je le vois, *vous ne voulez pas croire!* Eh bien, puisqu'il en est ainsi, il faut être logique et tirer les conséquence de votre incrédulité. Quelles sont-elles? En voici quelques-unes.

1° Placez-vous donc d'abord en face de cette troupe innombrable de *savants de tous genres*, théologiens habiles, profonds philosophes, historiens érudits, sages critiques, mathématiciens et physiciens célèbres, littérateurs distingués, orateurs, médecins, avocats, légistes de tous les siècles, qui ont rendu hommage à la divinité de la religion; puis élevez la voix, fort de votre conscience et de votre savoir, et dites-leur : *Vous fûtes tous des dupes ou des fourbes;* vous vous êtes trompés, ou vous avez voulu nous tromper.

2° Venez ensuite, en présence de cette multitude de *saints* pris dans toutes les conditions de la société, dont les vertus resplendissent d'un éclat éblouissant, qui portèrent la générosité jusqu'à l'héroïsme, et surent sacrifier à leur conscience ce que la nature a de plus cher; élevez encore la voix et dites : *Serviteurs de Dieu, vous fûtes des insensés ou des hypocrites;* vous fûtes séduits, ou vous avez voulu nous séduire; votre vertu n'en a que l'apparence; votre religion ne fut qu'une illusion; pas un d'entre vous qui ait connu la vérité; tous vous avez été dans l'erreur.

3° Parcourez maintenant les rangs pressés de cette armée de *martyrs* dont le sang a cimenté, pour ainsi dire, l'édifice de l'Eglise; regardez ces héros de la foi :

ils se glorifient de ce qu'ils ont enduré pour Jésus-Christ; ils se félicitent d'avoir su sacrifier tout à leur conscience, à leur devoir. Ils croyaient être agréables à Dieu en mourant pour son amour. *Erreur, illusion,* devez-vous dire, ce sont tous des *fanatiques :* ils ne furent que de misérables esclaves de la superstition, égarés par un enthousiasme insensé; aucun d'eux n'a connu la vérité.

4° *Sainte et respectable hiérarchie*, qui êtes la force de l'Eglise et composez sa milice; ordres religieux, maisons de prières, asiles de l'innocence et de toutes les vertus, théâtres sacrés de la pénitence et de la mortification, trouverez-vous grâce aux yeux de l'incrédule? Non, il s'apitoiera sur le sort de ce qu'il appelle les tristes victimes d'une dévotion mal entendue. Leur vie n'est à ses yeux qu'une folie. Ils ne sont pour lui que d'innocents insensés. Parmi vos enfants, il n'y a pas un seul homme qui ait eu de l'intelligence et qui ne se soit trompé.

Saints pénitents qui versiez des larmes si douces au souvenir de vos fautes, et qui goûtiez un bonheur si grand, lorsque l'assurance du pardon vous était donnée, vous étiez les jouets d'une pieuse erreur.

Ames pieuses qui éprouviez de si doux transports dans vos communications avec le Seigneur, vous qui étiez si heureuses à la sainte table, oh! quelque pures que fussent les délices que vous goûtiez, votre imagination vous séduisit et vous trompa.

Missionnaires zélés, qui pour l'amour de Jésus et pour le salut de vos frères, vous êtes condamnés à tant de travaux et de fatigues, vous avez été la victime de l'illusion.

Héroïnes de la charité, sœurs hospitalières, et vous

qui vous consacrâtes à l'éducation de l'enfance, au soulagement de la vieillesse et de l'infirmité, au soin des aliénés, vous avez été les dupes de l'erreur.

Et vous tous, *ministres de l'Eglise*, qui n'avez vécu que pour vos frères et pour Dieu; *prêtres zélés*, *pasteurs des âmes*, qui étiez si heureux lorsqu'il vous était donné de ramener à leur devoir quelque pécheur, vous étiez dans l'erreur, et vos joies n'avaient pour objet que des chimères.

Est-ce assez d'extravagances? Non. Voyez devant vous *l'univers entier*, rassemblez par la pensée tous les Chrétiens de ces dix-huit siècles écoulés; contemplez leurs vertus, leurs sacrifices, leurs mérites, leurs souffrances, leur foi, leurs espérances. — Que devez-vous dire, que devez-vous penser? Ah! l'univers s'est trompé : parmi ces millions, ces milliards de Chrétiens, il n'en est pas un qui ait pour lui la vérité, tous ont subi honteusement le joug des préjugés.

Voilà, Monsieur, ce que doit dire l'incrédule qui réfléchit et se rend compte de son incrédulité. Que faut-il cependant pour le convaincre lui-même d'erreur? Qu'un seul homme parmi *ces savants* si nombreux, ne se soit pas trompé, c'en est assez, car leur foi fut la même, et la religion serait démontrée véritable. — Qu'un seul *saint* parmi cette *multitude* ne se soit pas fait illusion et soit véritablement un saint, c'en est assez, car tous ont cru les mêmes vérités et pratiqué les mêmes vertus, et la religion serait démontrée véritable. — Qu'un seul *parmi ces martyrs* n'ait pas péri victime du fanatisme et ne se soit pas trompé dans sa foi et ses croyances, c'en est assez, car ils sont tous morts pour la même religion, pour le même Jésus-Christ, et la re-

ligion serait démontrée véritable. — Qu'un *seul membre de ces institutions nombreuses* où l'on fait profession de tendre à la perfection, qu'un seul prêtre parmi le clergé catholique ait honoré Dieu comme il le mérite et n'ait pas été le jouet de son imagination, c'en est assez, car ils ont eu tous les mêmes espérances; et la religion est prouvée véritable, et l'incrédule est confondu. — Qu'un *seul chrétien digne de ce nom,* parmi ceux qui ont vécu depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, se rencontre, dont la foi ait été pure et la vie sainte, que Dieu ait daigné prendre en considération ses prières, ses désirs, son dévouement, c'en est assez, car tous ces Chrétiens ont vécu et sont morts dans les mêmes croyances, enfants de l'Eglise catholique; et la religion est prouvée véritable, et l'incrédule est confondu. — Que parmi cette multitude *de miracles opérés* en faveur de la religion, il y en ait un, un seul, qui soit certain, incontestable, c'en est assez, car ils sont opérés tous, directement ou indirectement, en confirmation de la religion; et l'incrédule est confondu, et la religion est prouvée véritable, divine.

Et cependant, quel fut le nombre de ces grands hommes, de ces saints, de ces martyrs, de ces miracles, de ces Chrétiens fidèles, fervents, droits, qui servirent Dieu dans la sincérité de leur âme!

Avouons-le, Monsieur, c'est un curieux spectacle, que de voir un homme qui n'a jamais étudié la religion que dans des livres où elle est odieusement travestie et calomniée; qui n'a jamais réfléchi sérieusement aux titres qu'elle possède à notre respect, à notre vénération; qui n'a jamais fréquenté que des hommes qui, quelle que fût d'ailleurs leur science, étaient *nuls dans*

celle de la religion; c'est, dis-je, un singulier spectacle, que de voir cet homme placé en face du monde catholique, sans tenir compte des cent mille génies qu'il a devant lui, dont un seul suffirait pour l'écraser du poids de sa science et de ses talents, des millions de martyrs, des milliards de saints et de fidèles, faire le procès aux vivants et aux morts, et victime d'une ignorance qui fait compassion, ou de la plus injuste prévention, décréter hardiment que tous se sont trompés.

Quoi donc, lui dirions-nous encore, pouvez-vous raisonnablement supposer que dans tous ceux qui ont vécu jusqu'ici, il n'y ait eu que des *dupes* ou des *fourbes!* Eh bien, voilà l'alternative à laquelle vous réduit votre incrédulité. Non, il n'y a pas de milieu : dans votre pensée, ou ces hommes, ces martyrs, ces saints, ces savants, ces prêtres zélés qui crurent et qui prêchèrent la foi catholique se sont tous trompés, ils ont été tous, sans exception, ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance; ou *vils hypocrites, méprisables imposteurs, ils ont paru croire*, ils ont voulu *persuader* aux autres des vérités qu'ils ne croyaient pas réellement. De ces deux suppositions, laquelle acceptez-vous? Ah! vous hésitez? Il faut choisir, cependant. Oui, il faut admettre la possibilité d'une ERREUR UNIVERSELLE dans des intelligences éclairées, dans une multitude d'hommes de génie, dans des âmes droites qui cherchaient Dieu, et qui n'avaient aucun intérêt à se tromper; dans ces saints, dans ces martyrs, dans ces héros de toute condition; ou bien il faut les accuser tous de la PLUS COUPABLE HYPOCRISIE, de la plus criminelle et de la PLUS LACHE FOURBERIE, puisqu'ils auraient contribué volontairement à nous tromper dans ce qui touche

de plus près à nos intérêts les plus sacrés. Mais alors anéantissez donc les idées de *conscience et de devoir*, détruisez les lois fondamentales qui régissent l'intelligence et la volonté de l'homme, l'*amour du vrai et du bien*.

Effacez du vocabulaire les noms de *vérité* et de *vertu* : ils ne sont pas faits pour l'homme.— Ecrivez à la place *mensonge*, *imposture*, *fourberie*, car c'est là toute son histoire.

Allons plus loin encore. Voyez-vous ces chefs-d'œuvre de peintures chrétiennes qui ornent nos églises et nos musées, ces tableaux que la religion a inspirés et que seule elle peut inspirer. Paraissez, artistes distingués, Michel-Ange, Raphaël, Carrache, le Corrège, le Dominicain, Overbeck, Van-Dyck, Vélasquez, Murillo, André del Sarto, Léonard de Vinci, Lebrun, Lesueur, etc.; noms célèbres, mais qui doivent surtout leur célébrité à la religion qui sut élever leur talent à sa plus haute puissance. Que doit dire et penser de vous l'incrédule? Illustres artistes, votre pinceau fut dirigé par un sot enthousiasme pour des êtres qui ne furent pas ou qui ne méritaient pas votre admiration.

Parcourons ensemble l'univers couvert des monuments gigantesques que la piété aidée du génie éleva au Dieu trois fois grand, et dans lesquels la piété venait aussi se réchauffer et le génie s'inspirer. Que pensez-vous de ces merveilles? Ah ! je vous entends, ces édifices grandioses sont le fruit d'une dévotion mal entendue. Architectes chrétiens, la pensée qui vous dirigea naquit de la superstition, et vos chefs-d'œuvre ne sont que de beaux mensonges.

Entrons maintenant dans ces bibliothèques où se trou-

vent réunis vingt, cinquante, cent mille volumes; là, des milliers de témoins, réunis de toutes les parties de la terre, élèvent continuellement leurs voix silencieuses, au nom des dix-huit siècles chrétiens qui nous ont précédés et qu'ils représentent; ils glorifient l'Eglise, ils exaltent la religion en mille langues diverses et de mille manières différentes. Incrédule, qu'en dites-vous? Ces poètes, qu'ont-ils célébré dans leurs chants? Orateurs sacrés, quel fut le principe de votre éloquence? Théologiens, écrivains ascétiques, historiens, jurisconsultes, littérateurs, physiciens, qu'entends-je? que vois-je? Une même folie a gagné tous ces génies! Ainsi l'a dit un incrédule, qui peut-être ne savait pas, qui n'avait jamais lu le catéchisme.

O vous qui vous riez de notre foi, qui avez pitié de notre simplicité, et qui déplorez l'ignorance de vos ancêtres, venez donc dans ces cimetières qui recèlent leurs cendres; vos pères ont eu le malheur de vivre et de mourir catholiques. L'Eglise a accompagné leurs dépouilles mortelles à la demeure dernière; elle a béni leurs tombes, elle a prié pour eux, la croix trône sur leurs cendres. *Superstition,* devez-vous dire. Eh bien! jetez ces cendres aux vents, et renoncez à vos ancêtres. Aussi bien du haut du ciel, ils vous renient eux-mêmes. Car vos parents croyaient en Jésus-Christ, et vous rougissez de lui. Vos ancêtres respectaient l'Eglise et lui obéissaient; vous refusez de reconnaître son autorité et vous la calomniez. Vos ancêtres croyaient à la vertu et la pratiquaient; vous n'y croyez pas et vous la foulez aux pieds. Ils aspiraient au ciel, et vous n'aspirez qu'au néant. Je le sens, un mouvement d'indignation vient se mêler au sentiment de la pitié. Ah! Monsieur, par-

donnez-le-moi, il est si pénible de voir la religion insultée par ceux qui devraient la bénir et qu'elle comble de bienfaits !

Quoi qu'il en soit, il reste encore à l'incrédulité bien de l'ouvrage avant d'avoir détruit la religion catholique. Voilà bien des témoins vivants et morts, à qui il n'est pas facile d'imposer silence ; d'ailleurs, si l'homme pouvait se taire, les pierres elles-mêmes crieraient (selon l'expression de Jésus-Christ), et pour faire disparaître les monuments qui publient partout l'existence et la divinité de l'Eglise, il faudrait faire de l'Europe entière une immense ruine.

Je viens de le démontrer, Monsieur, ne vous flattez pas de pouvoir vous arrêter sur le penchant du précipice. Il faut descendre jusqu'au fond, si vous voulez être logique, car, je l'ai dit, je l'ai prouvé, vous ne pouvez rejeter l'évidence de la religion catholique sans ébranler, sans renverser tous les fondements de la certitude humaine et naturelle, et vous ne cesserez d'être *Chrétien* que pour cesser bientôt d'être *homme*, j'entends homme raisonnable.

Voilà, Monsieur, ce que je puis dire à l'incrédule, et ce que je puis dire en vertu du principe de la Réforme au Protestant qui est un incrédule *commencé*, *ébauché*, et qui ne peut être logique qu'en devenant un incrédule *complet et consommé* ; car, on l'a dit avec vérité, le Protestant est essentiellement placé entre deux termes extrêmes : ou devenir *catholique* et accepter *toute la vérité*, ou descendre jusqu'aux dernières profondeurs de l'*incrédulité* en niant *toute vérité*. Rester entre deux, c'est illogique, inconséquent.

Pourriez-vous hésiter à faire le choix, Monsieur ? Je

ne puis me persuader que vous ne soyez pas convaincu, et j'espère que la vérité connue sera bientôt pour vous la vérité aimée, embrassée, pratiquée; c'est jusque-là qu'il faut arriver. Sinon, vous établissez une lutte injuste et criminelle entre l'intelligence et la volonté. Ce n'est pas assez de *croire*, il faut *faire*. Résumons-nous.

J'ai fait passer en revue devant vous les principaux motifs qui *justifient la foi aux yeux de la raison*, et qui peuvent servir à détruire toutes les objections des incrédules et des Protestants.

Vous avez vu toutes les vérités de la religion *unies entre elles par les liens les plus étroits*, ne formant qu'un tout, qu'un seul et même système, et puisant dans cette union une force et une puissance infinies.

Je vous ai prouvé d'une manière péremptoire qu'il n'y a pas de milieu entre *tout admettre* ou *tout nier*; mais qu'il n'était pas possible de tout nier sans tomber d'abord dans le *rationalisme*, et se précipiter ensuite dans le *doute universel*. Etre franchement Chrétien, entièrement Chrétien, ce qui est la même chose que d'être Catholique, ou renoncer aux prérogatives qui distinguent l'homme et sacrifier jusqu'à la raison, telle est l'alternative inévitable. Non, Monsieur, pas de milieu ni pour vous ni pour d'autres : il faut *être*, il faut *vivre* catholique, ou *nier toutes les perfections de Dieu*, sa sagesse, sa justice, sa bonté; *rompre* avec l'histoire et toutes les traditions, se *mettre en opposition* avec l'univers entier, avec les dix-huit siècles qui nous ont précédés; *abjurer la raison*, *vivre sans passé et sans avenir, sans espérance et sans but.* — Mais, direz-vous, l'*indifférence?* L'*indifférence*, Monsieur, est une *contradiction* flagrante avec la nature

de l'homme raisonnable ; l'indifférence est un *crime*, c'est une *folie*, c'est la *mort anticipée* de l'intelligence, c'est le *tombeau* où l'homme s'ensevelit tout vivant. N'en parlons donc pas.

Je ne puis aller plus loin : quiconque s'estime encore assez pour s'occuper de son âme et de son éternité, quiconque ne se méprise pas soi-même au point de ne tenir aucun compte de ses plus chers intérêts, pourra facilement tirer les conséquences. N'oublions pas que nous ne sommes pas libres de forfaire impunément à notre conscience, et que le juge suprême prononcera un jour et bientôt sur nos éternelles destinées ; songeons donc à nous sérieusement, car ce n'est pas en oubliant le danger qu'on le conjure ; et celui-là n'est pas sage qui, pouvant éviter le précipice, croit faire assez que de s'y jeter les yeux fermés pour ne pas en apercevoir l'épouvantable profondeur.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

GAUTRELET, S. J.

CINQUANTE-DEUXIÈME LETTRE.

Vals, 5 avril 1854.

Monsieur,

Encore un mot et je finis. Arrivé à la fin de ma tâche, je sens le besoin de reporter un instant mes regards sur le chemin que nous avons parcouru.

Qu'ai-je fait dans cet ouvrage? Après avoir montré que M. Puaux n'a pas attaqué la *Correspondance,* qu'il n'a pas essayé de combattre un seul des arguments qui, dans ce livre, battent en brèche le protestantisme, j'ai examiné son fameux tableau.

J'ai donc 1° détruit une à une les différentes accusations qu'il intente à l'Église catholique, et j'ai convaincu le ministre *d'ignorance,* de *contradiction*, de *mauvaise foi,* non une fois, mais cinquante fois et plus encore. Je n'ai laissé aucune de ses objections sans réponse, et le lecteur me rendra la justice que je ne me suis pas contenté, comme mon adversaire, d'une simple affirmation pour prouver ce que j'avançais.

Si aux trente-neuf chefs d'accusation renfermés dans le tableau, vous joignez quelques autres points indiqués également par M. Puaux à l'article de *l'apostolat,* et les imputations mensongères dont il charge l'Eglise à l'article de la *sainteté,* vous aurez la collection à peu près complète des objections protestantes. Lisez, relisez

les misérables pamphlets du parti, vous n'y découvrirez guère que cela ; n'y cherchez rien de nouveau.

Sous ce rapport, vous trouverez donc, Monsieur, dans la suite de nos lettres, de quoi vous éclairer suffisamment sur les griefs que la Réforme a contre nous, et j'aurais pu intituler mon livre : *Manuel complet de controverse religieuse, dans lequel toutes les objections du protestantisme sont réfutées.* Je puis ajouter qu'il n'est aucun de ces griefs dont des Protestants instruits n'aient pris la peine de nous justifier : mes lettres vous en auront convaincu, et je vais le dire encore en finissant.

Vous aurez remarqué, Monsieur, que je n'ai presque pas cité d'écrivains allemands ou anglais ; la raison en est bien simple, c'est que le protestantisme, en France comme à Genève, n'a guère produit de savants, et qu'il roule uniformément dans le cercle étroit de ses petites idées. En Allemagne, en Angleterre, on étudie, on réfléchit ; et voilà pourquoi tant de conversions éclatantes, et voilà pourquoi encore ceux mêmes qui n'embrassent pas la religion catholique lui rendent de si solennels hommages. Mais en France, mais à Genève, que trouverez-vous ? De petits libelles dans le genre de ceux de M. Puaux, cent fois édités, mille fois réfutés, et dans lesquels l'ignorance le dispute à la mauvaise foi. Aussi, je ne crains pas de le dire, si la brochure de M. Puaux tombait entre les mains de quelques-uns de ces savants allemands, ils auraient honte de voir leur cause si mal défendue, et il faut que la Réforme calviniste soit bien pauvre en hommes de talent et de cœur, pour qu'aucun d'eux ne se soit élevé contre cette brochure et n'ait protesté contre son auteur.

2° Comme le ministre s'efforçait de ravir à l'Eglise catholique les marques distinctives qui doivent servir à reconnaître la véritable Eglise de Jésus-Christ, j'ai établi clairement, invinciblement, *l'unité, la sainteté, le catholicité* et *l'apostolicité* de l'Eglise appelée catholique.

3° Et comme M. Puaux attribuait ces caractères aux Eglises protestantes, j'ai prouvé qu'ils ne lui appartenaient en aucune façon, et que ces Eglises n'étaient ni *unes*, ni *saintes*, ni *catholiques*, ni *apostoliques*.

4° Enfin, comme le ministre attaquait en passant la force démonstrative des *miracles et des prophéties*, et que du reste le protestantisme n'est autre chose que l'*incrédulité réduite en système* et organisée; qu'il naît de l'*incrédulité partielle* et *conduit à l'incrédulité complète*, j'ai présenté dans un cadre restreint les principales preuves que la raison peut faire valoir pour justifier la foi; j'ai fourni ainsi à tout Catholique le moyen facile de résoudre victorieusement toutes les objections de l'impiété.

Cependant, avant de finir, voici encore deux nouveaux arguments que je vous soumets; je ne fais que les indiquer et vous laisse le soin de vérifier les textes des auteurs que je cite.

I. *Le Protestantisme accusé, convaincu et condamné par ses propres docteurs, sur les points les plus essentiels* (on trouvera leurs textes à la page indiquée).

Le protestantisme n'a pas de *chefs*, Darmst., 169.

Le protestantisme n'a aucune *autorité dans ses ministres,* Capiton, Harms., Melanchthon, 170.

Ses *ministres* sont souvent des *incrédules et des gastrolâtres*, Dietz, 174, Darmst., 184.

Le protestantisme n'a plus *d'église*, 171, Lehman, 196.

Il n'a pas *d'unité*, Moser., 192; Ullmann, 195; de Wette, 196; Fischer, 199; v. 314.

Il n'a pas de *foi commune*, Cobbett, 169; L. Oren, 195.

Il n'a pas de *doctrines arrêtées*, Dekan W., 170; Harms., Berger, 188; Rose, Becker, Froreisen, 196; Mosheim, Boll, Fessler, 197, etc.

Il précipite *dans l'athéisme*, Brandes, 184; Kiesling, 174; Ewald, 174, 185.

C'est un dédale de *doutes et d'incertitudes*, Müller 173; Kotzebue, 173.

On y *attaque toutes les vérités*, Pederit, 169; Fischer, 184.

On y rejette le dogme de la *Trinité*, Ch. Cannabich, 179.

On y rejette *la divinité de Notre-Seigneur*, Baseler Wissenschaft, 179.

On y rejette *la divinité du Saint-Esprit*, Ewald, 179.

On y rejette *le péché originel*, Ch. Hase Lehrbuch, 179.

On y rejette *tous les sacrements*, même le baptême, Balguy, 180, etc.

On y rejette *la résurrection des morts*, Von Ammon, 182.

On y rejette *le jugement dernier*, Von Ammon, 182.

On y rejette *l'éternité des peines*, Hasemkamp, 183.

Il n'a *plus de morale*, Berger, 188; de Wette, Brescius, Darmst., 188, Galiffe, 331 et autres, 333; King, Lutk, 335.

Sa *morale est corruptrice*, Zwingle, 315; Melanchthon, Stable's, 322; Luther, 187, 334; Calvin, 315.

Son culte est essentiellement *défectueux*, Wohlfahrt, de Gasparin, Müller, 191.

Le protestantisme est *méprisable dans son origine et ses causes*, Hume, Fitz-William, 336, 337.

Le protestantisme est méprisable dans *l'asservissement* où il a mis le *pouvoir spirituel*, Mosheim, Jurieu, Vinet, 338.

Le protestantisme est méprisable *dans ses chefs*, 339, 340, etc.

Il s'est montré *intolérant et cruel* envers les prétendus hérétiques, 401.

Il a eu son *inquisition*, 405.

Il a eu sa *guerre des Albigeois*, 409.

Il y a dans la Réforme défaut de *vocation pour les ministres*, Ullmann, Haupfeld, 510.

Il y a dans la Réforme défaut de *surveillance* sur leurs actions, Haupfeld, 510.

Il y a dans la Réforme *profonde immoralité* chez la plupart des étudiants qui se destinent à la théologie, Jacobi, 510.

Il y a dans la Réforme défaut de *mission* divine, v. 513.

Il y a dans la Réforme défaut *d'ordination*, Schrock, Wix, 516; v. 517.

Il n'y a pas dans la Réforme *le zèle apostolique* pour convertir les âmes, v. 520.

Il n'y a pas dans la Réforme l'emploi des *moyens apostoliques*, v. 522.

Il n'y a pas dans la Réforme le *succès* accordé *aux ouvriers apostoliques*, v. 526.

Ce sont là, Monsieur, vous le voyez, de graves *accusations*. Voilà bien des *témoins;* ils sont dignes de foi, ce semble, puisqu'ils parlent avec connaissance de cause et déposent contre eux. Veuillez compter, peser leurs témoignages.

II. *L'Eglise catholique est justifiée sur presque tous les points de sa doctrine par les Protestants instruits* (les textes de ces auteurs sont cités à la page indiquée).

L'Eglise catholique est justifiée sur l'*unité de l'Eglise catholique en sa doctrine,* Zimmermann, Koppen, John Locke, Müller, Kothe, 140; Vinet, Herder, 144.

L'Eglise catholique est justifiée sur *l'infaillibilité de l'Eglise,* Fessler, Spalding, Alberti, Guizot, 261.

L'Eglise catholique est justifiée sur la *primauté de saint Pierre,* L. Oren, Fessler, Von Ammon, Cobbett, Pfaff, 39; Grotius, Jakobs, Harms, Müller, Cobbett, 149, 160.

L'Eglise catholique est justifiée sur *la tradition*, Lessing, Munscher, 101.

L'Eglise catholique est justifiée sur les livres prétendus apocryphes, Munscher, Leusden, Wahl, Bretschneider, Berthold, 102.

L'Eglise catholique est justifiée sur les *sacrements* en général, Gothe, 324.

L'Eglise catholique est justifiée en particulier sur le sacrement de *confirmation*, Leibnitz, Marheineke, 78.

L'Eglise catholique est justifiée en particulier sur la *pénitence*, Confession d'Augsbourg, 78; Montague, Fitz-Williams, 324; Steffens, Leibnitz, Smith, Naville, Plank Schriften, etc., 89.

L'Église catholique est justifiée sur le *culte des saints*, Wittaker, Leibnitz, de Starck, Lavater, les Centuriateurs de Magdebourg, Montague, Doderlein, Brown, 98; Montague, 468; Luther, 470.

L'Église catholiqne est justifiée sur le *culte des reliques,* Lavater, Fessler, 45; Luther, 270.

L'Église catholique est justifiée sur le *culte des images,* Horst., 49; Schubart, 471.

L'Église catholique est justifiée sur la *prière pour les morts,* Forbes, 33.

Les *Jésuites* sont justifiés par les Protestants, Dallas, Kern, 231, 235.

L'Église catholique est justifiée sur le *célibat ecclésiastique,* Fessler, Cobbett, Menzel, Vinet, etc., 472.

L'Église catholique est justifiée sur l'*usage de la langue latine*, Wix, 476.

L'Église catholique est justifiée sur la *prospérité de ses missions* et la *sainteté de ses missionnaires*, v. 497, etc.

L'Église catholique est justifiée sur la *lecture et la propagation* de l'*Ecriture sainte,* Lessing, Müller, etc., 524.

Qu'en pensez-vous, Monsieur? N'y a-t-il pas là de quoi décourager à tout jamais un écrivain protestant qui se respecte? Serait-il encore nécessaire de répondre aux brochures de M. Puaux et consorts? Je ne le pense pas. Veuillez, je vous en prie, enregistrer ces aveux, ces témoignages; et si le ministre de Rochefort osait penser à les réfuter, qu'il commence d'abord par établir un peu plus solidement l'autorité de sa science, mériter et conquérir une place parmi les savants, qui lui permette de lutter convenablement avec ceux que je viens de citer.

Je m'arrête; il est temps.

Puisse mon travail, qui a été plus long que je ne le croyais d'abord, n'être pas inutile pour la gloire de Dieu, le salut des âmes! Puisse-t-il ramener à l'Eglise quelques-uns de ces frères séparés que nous aimons sincèrement, et à qui nous voudrious pouvoir procurer le bonheur dont nous jouissons! Puissiez-vous, Monsieur, en profiter vous-même le premier! Puisse-t-il enfin éclairer et justifier dans la foi les Catholiques qui le liront, consoler et encourager les âmes fidèles qui s'attristent des attaques dont l'Eglise est l'objet! C'est bien là le vœu le plus ardent de mon cœur.

Je sais que la grâce de Dieu seule peut opérer ces heureux effets.

Je sais et *je sens* combien je suis indigne d'être son instrument dans une œuvre si grande et si belle.

J'espère néanmoins de son infinie bonté, par les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'il daignera bénir cet ouvrage.

A lui seul soit honneur et gloire dans tous les siècles des siècles!

Je suis pour toujours,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

GAUTRELET, S. J.

P. S. La nouvelle la plus heureuse que vous puissiez m'annoncer, sera celle d'une détermination généreuse qui, en vous rendant fidèle à Dieu, assurera votre bonheur. Ah! puissé-je la recevoir bientôt!

TABLE DE L'OUVRAGE.

ERRATA.

Page.	ligne.		Lisez :
48	19	Macchi,	Marchi.
137	1	Dominns,	Dominus.
164	16	indispensable,	indispensables.
168	6	Lisbone,	Lisbonne.
168	7	à côté de (*lisez* avec) celle,	avec celle.
187	20	acunes,	aucunes.
246	33	uel que,	quelle que.
309	19	protéstants,	protestants.
344	7	sigmatise,	stigmatise.
373	16	ressortent,	ressortissent.
377	30	n'a pas pu,	n'a pu.
379	17	le glus ardent,	le plus ardent.
386	11	supprimant,	réprimant.
392	3	tempé,	trempé.

Clermont-Ferrand, typogr. de Hubler, Bayle et Dubos.





